

Université de Paris IV-Sorbonne

Pierre-Yves Beaurepaire

Dossier présenté en vue  
de l'habilitation à diriger des recherches

sous la direction de M. Lucien Bély,  
Professeur d'histoire moderne à l'Université de Paris IV-Sorbonne

Sociabilité, Franc-maçonnerie et réseaux relationnels  
Contributions pour une histoire sociale et culturelle  
de l'espace européen des Lumières

II/1  
Sélection d'articles

23 novembre 2002

Jury :

M. Lucien Bély, Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne  
M. Gian Mario Cazzaniga, Professeur à l'Université de Pise  
M. Jean-Pierre Jessenne, Professeur à l'Université de Rouen  
M. Claude Michaud, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne  
M. le Recteur Jean-Pierre Poussou, Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne  
M. Daniel Roche, Professeur au Collège de France

## Avertissement

Ce tome II en deux volumes présente volontairement une sélection d'articles<sup>1</sup> et de communications publiés ou à paraître. J'en ai volontairement écarté les articles qui reprenaient tel chapitre de ma thèse de doctorat, comme « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle » publié en 1996 dans la *Revue Historique*<sup>2</sup>, ou qui avaient préparé la rédaction finale d'un chapitre, tel « Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-maçonnerie des Lumières » paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* en 1997<sup>3</sup>. Pour les mêmes raisons j'ai écarté du dossier présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches les deux petits volumes de 128 pages, *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, et *La Plume et le Compas. Franc-maçonnerie et culture de la France des Lumières à la France des notables*, donnés à la collection *Encyclopédie maçonnique* d'EDIMAF, en 1998 et 2000.

En revanche, j'ai maintenu l'article « Le cosmopolitisme des Lumières à l'épreuve : la *Réunion des Etrangers* à l'orient de Paris de la fin de l'Ancien Régime au Premier Empire », publié dans la même *Revue Historique* en 1999<sup>4</sup>, car il intégrait des sources françaises et danoises inédites, auxquelles je n'avais pas eu accès pendant la préparation et la rédaction de *L'Autre et le Frère*. Distribuée entre cinq sections, cette sélection vise à proposer un panorama représentatif de sept années

---

<sup>1</sup> Ils portent une astérisque dans la liste récapitulative insérée dans l'*Itinéraire* qui constitue le premier volume de ce dossier.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, CCXCIII/2, 1996-1, p. 263-288.

<sup>3</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-maçonnerie des Lumières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 44-2, avril-juin 1997, p. 195-212.

<sup>4</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Le cosmopolitisme des Lumières à l'épreuve : la *Réunion des Etrangers* à l'orient de Paris de la fin de l'Ancien Régime au Premier Empire », *Revue Historique*, CCXCX /4, n°608, 1999, p. 795-823.

de recherches et de production, de 1996 à 2002. J'ai néanmoins inclus mon premier article, publié en 1994 dans les *Annales Historiques de la Révolution Française* : « *La Saint-Barthélemy des patriotes, sentiment de persécution et signes victimaires chez Agrippa d'Aubigné et Jacques-René Hébert* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « *La Saint-Barthélemy des patriotes, sentiment de persécution et signes victimaires chez Agrippa d'Aubigné et Jacques-René Hébert* », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°298, octobre-décembre 1994, n°4, p. 687-693.

I

Sociabilité maçonnique, sociabilité académique

## L'ouverture d'un horizon académique : Académiciens et francs-maçons messins au XVIII<sup>e</sup> siècle

dans *Académies et sociétés savantes en Europe, 1650-1800*, textes réunis par Daniel-Odon Hurel et Gérard Laudin, Paris, Honoré Champion, *Colloques, congrès et conférences sur le classicisme*, 2001, p. 303-316.

A partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le « creuset messin »<sup>1</sup>, frontière riche de brassages de populations, de contacts et d'échanges culturels, est marqué par un rapide développement de la sociabilité nouvelle et de ses instances. Les loges maçonniques locales, désormais solidement établies, tissent leurs réseaux de correspondance à travers toute l'Europe et reçoivent les visites de frères de marque, allemands, scandinaves ou russes. Elles s'imposent ainsi comme de puissants intermédiaires culturels. Des syncrétismes s'ébauchent, quelques-unes des plus riches pages de l'histoire de la Franc-maçonnerie des hauts grades s'écrivent ici. Au point que, comparativement, la sociabilité académique semble faire pâle figure à Metz, et ne pas profiter de cette situation privilégiée de carrefour.

La *Société d'Etudes des Sciences et des Arts* fondée le 22 avril 1757, devenue *Société Royale des Sciences et des Arts* par lettres patentes de juillet 1760, est en effet généralement considérée comme un foyer culturel enclavé, qui peine à dépasser l'horizon provincial et à renouveler ses effectifs. Pour un peu, l'Académie messine apporterait la contradiction à la thèse largement admise selon laquelle l'innovation viendrait des marges. Pour D. Roche, qui suit J.-C. Le Breton, elle tourne le dos à l'Allemagne, alors que les abbayes bénédictines avaient tissé un dense réseau d'échanges culturels avec l'étranger proche<sup>2</sup>. La *Société Royale des*

---

<sup>1</sup> François-Yves Le Moigne, Gérard Michaux, « Metz au siècle des Lumières, in François-Yves Le Moigne (sous la direction de), *Histoire de Metz*, Toulouse, Privat, collection Univers de la France et des pays francophones, 1986, p. 290.

<sup>2</sup> Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province, Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, 1978, éd. 1989, Editions de l'EHESS, tome I, p. 311. Jean-Christophe Le Breton, *La Société Royale des Sciences et des Arts de Metz (1757-1793). Etude de sociologie culturelle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Faculté des lettres et sciences humaines, Paris, sous la direction d'Alphonse Dupront, 1967. Pourtant dom Jean-François notamment n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre les membres de la première Société d'Etudes de multiplier les ouvertures culturelles. Son *Discours sur les avantages des Académies*,

*Sciences et des Arts* se rapproche paradoxalement plus de l'Académie de Pau bloquée autant par son conservatisme que par la barrière pyrénéenne, que de celle de Dijon, société extravertie prompte à tirer partie de la situation de carrefour sur les routes du Grand Tour qu'occupe la cité bourguignonne.

Pourtant, les indices d'une ouverture à l'autre peuvent être mis en évidence. Ouverture aux problèmes extra-provinciaux, aux sujets philosophiques et littéraires initialement exclus des préoccupations des Académiciens messins ; ouverture sur les Républicains des lettres et leurs réseaux de correspondances. Pour comprendre ce désenclavement d'un groupe académique, porter le regard sur une société littéraire en marge de la reconnaissance académique -la Société des Philathènes- ainsi que sur les loges maçonniques messines, leur ambitieux projet d'un réseau de correspondance européen, leur rôle d'actif trait d'union entre les Fraternités française et allemande offre plusieurs pistes. L'importance du phénomène de double appartenance -loge/Académie- voire de triple appartenance -loge/Académie/Société des Philathènes a été sous-estimé par J.-C. Lebreton en raison de l'utilisation exclusive de sources postérieures à la reprise en main de la Franc-maçonnerie provinciale par le Grand Orient en 1773-1774 qui occultent trente ans d'activité maçonnique intense à l'échelle européenne<sup>1</sup>. En outre, la plupart des dirigeants maçonniques locaux, qui furent à l'origine de l'aventure européenne des loges maçonniques, furent des chevilles ouvrières de l'Académie et d'incontestables artisans de son ouverture.

Autrement dit, le cas messin, plutôt que de s'inscrire dans l'opposition simpliste entre une sociabilité traditionnelle, recroquevillée sur elle-même, en perte de vitesse, et une sociabilité nouvelle, qui transcenderait les barrières sociales, géographiques et culturelles, montre comment les différentes instances de la sociabilité des Lumières peuvent se stimuler, s'ouvrir à de nouveaux horizons, et se compléter -les francs-maçons messins trouvant dans la Société des Philathènes, comme c'est le cas ailleurs dans les Musées, une réponse à leur « tentation académique ».

---

*Sociétés d'études littéraires* de 1757 reprend significativement celui qu'il avait prononcé en 1752 lors de sa réception au sein de la *Société germano-bénédictine*.

<sup>1</sup> Le dossier Metz de la collection Chapelle [Bibliothèque nationale, Cabinet des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>1</sup> 111, volume VI] permet de restituer la richesse de la vie maçonnique à Metz à l'époque de la Grande Loge.

Dès l'origine, la Société Royale des Sciences et des Arts cherche à reproduire fidèlement dans le champ de la sociabilité la hiérarchie provinciale et à s'imposer comme le cénacle où s'épanouissent les élites messines. Sa devise est « Utilité publique », mais « Conformisme et conservatisme social » pourrait en tenir lieu. La composition de la classe des « membres nés » signale d'entrée l'esprit qui préside au recrutement des académiciens messins : l'évêque, le commandant militaire de la province, le premier président du parlement, l'intendant...<sup>1</sup>, assurent la réputation et la direction morale de la Société Royale. La composition des « honoraires » traduit également la fermeture du groupe académique : plus de 90% sont nobles. Inversement, au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie académique, les représentants du tiers état sont plus présents. Absents des membres nés et des honoraires, ils fournissent le tiers des titulaires, et représentent 47% des associés libres et 57% des correspondants. Cette distribution inégale entre les classes fournit clairement la réponse de l'Académie messine aux questions qui taraudent alors l'ensemble des académiciens des lettres : l'égalité doit-elle régner au sein du corps académique ? Jusqu'où les académiciens se considèrent-ils comme des pairs ? Quelle place accorder au statut social de chacun ? La composition de la classe des « titulaires » en fournit une éclatante confirmation. Les deux ordres privilégiés fournissent les deux tiers du groupe, tandis que la bourgeoisie à talent se partage l'essentiel du reliquat, avec deux composantes principales : les avocats et les médecins. Apothicaires, négociants et représentants des métiers sont absents de la Société. Et lorsque l'apothicaire de l'hôpital militaire, Thyron, confiné dans la classe des associés libres, demande à être reçu titulaire en 1764 puis en 1771, c'est une véritable levée de boucliers. Les difficultés économiques des négociants messins ont sans doute joué en leur défaveur, mais leur absence résulte surtout de l'application par l'Académie de la fameuse loi d'exclusion réciproque de l'*otium* et du *négotium*<sup>2</sup>.

Cette fermeture du groupe académique messin le distingue ainsi de celui de Dijon, pourtant lui aussi fortement marqué par l'empreinte parlementaire, et tranche

---

<sup>1</sup> Ils sont suivis par le pricier de la cathédrale, et le maître-échevin de Metz.

<sup>2</sup> Les contradictions de l'académisme qui se veut consacré à l'utilité publique, à l'amélioration de l'agriculture et à la restauration du commerce éclatent également avec la place faite aux arts mécaniques et à leurs agents : dès 1757, une classe spéciale d'agrégés avec six sièges leur est théoriquement destinée, elle reste désespérément vide jusqu'en 1784. La Franc-

singulièrement sur l'équilibre harmonieux entre les ordres maintenu par Séguier et les siens à Nîmes<sup>1</sup>. Le conformisme et le conservatisme social ont indiscutablement sclérosé la Société d'Etudes, puis à partir de 1760 la Société Royale des Sciences et des Arts. Les effectifs se renouvellent très difficilement avec comme corollaire le vieillissement continu de la société et la vacance de plusieurs sièges d'honoraires et jusqu'à sept places de titulaires. De 1761 à 1793, la Société pose en moyenne moins d'un sujet par an, indice d'une activité médiocre. Surtout, en plus de trente ans d'existence, on ne constate aucune évolution sensible du recrutement sur le plan social : l'Académie messine demeure un cénacle tourné vers les ordres privilégiés et semble ignorer les demandes en provenance des catégories montantes du tiers état, notamment des robins et des négociants qui chercheront ailleurs leurs foyers de sociabilité d'élection. La position sociale des impétrants dicte strictement les choix de la Société Royale, d'où un manque de souplesse évident. Les promotions académiques sanctionnent les promotions sociales. Le cas de Claude-François Bertrand de Boucheporn, académicien et franc-maçon, seul titulaire à accéder à la classe des honoraires, est riche d'enseignement. Fils d'un conseiller au parlement, il devient titulaire alors qu'il est avocat général au parlement ; nommé intendant de Corse il devient honoraire. La Société Royale fait preuve de frilosité, de manque d'initiative. Elle attend pour agréer tel postulant qu'il ait concrétisé les potentialités qu'il recèle, alors que plusieurs de ses consœurs choisissent de reconnaître des talents précoces et d'offrir ainsi une plus large audience à leurs travaux. François de Neufchâteau est membre des Académies de Dijon, Lyon, Marseille et Nancy dès les années 1760, soit plus de vingt ans avant son admission à Metz.

La Société Royale fait également de l'enracinement dans la province une véritable profession de foi. Elle ne manque pas de faire part de sa mauvaise humeur lorsque les mémoires qui lui parviennent suggèrent que les problèmes économiques et sociaux du temps ne doivent pas être appréhendés dans une perspective strictement locale, nécessairement réductrice, mais à une toute autre échelle : « [Elle] se croit donc obligée de rappeler que lorsqu'une Académie offre à traiter une

---

maçonnerie n'échappe d'ailleurs pas davantage à ces contradictions de la sociabilité d'Ancien Régime, si l'on songe à sa répugnance à s'ouvrir aux représentants des métiers.

<sup>1</sup> Avec, parmi les Académiciens ordinaires, 21,4% de membres issus du clergé ; 36,4% de la noblesse et 42% des bourgeoisies. D'après Daniel Roche, « Correspondance et voyage au XVIII<sup>e</sup> siècle : le réseau des sociabilités d'un académicien provincial, Séguier de Nîmes » *in*



question relative à sa province, bien loin de généraliser les idées, les sujets et les moyens, il faut au contraire les restreindre et les adapter précisément au local »<sup>1</sup>. La place accordée dans la classe des titulaires à deux groupes, les officiers du parlement qui représentent plus de 20% des effectifs, toutes classes confondues, et le clergé régulier témoigne de cet enracinement local et provincial. La forte présence parlementaire rapproche Metz des Académies de Bordeaux et de Dijon<sup>2</sup>, tandis que la Société d'Etudes reconnaît et consacre dans ses premiers statuts, le rôle éminent des chanoines réguliers et des Bénédictins des quatre abbayes messines dans les dispositifs culturels messins et lorrains en leur accordant de droit des représentants en son sein. A l'inverse, la noblesse militaire -avec 7% des titulaires- est sous-représentée par rapport à la part de la garnison dans la société messine. C'est le signe concordant du désir des Académiciens de ne choisir comme pairs que des Messins enracinés dans la province : les officiers militaires ne sont que de passage à Metz, leur commerce avec la société locale n'est souvent que superficiel. Par ailleurs, les préoccupations des militaires : trouver un foyer de sociabilité chaleureux, qui atténue le déracinement lié aux affectations successives, les orientent d'eux-mêmes davantage vers les loges maçonniques.

Les sujets proposés aux concours et les travaux ordinaires traduisent aussi à leur manière l'étroitesse de l'horizon et du projet académiques. On est loin de la curiosité universelle des Vannistes. Les Belles-Lettres et le droit sont négligés, les récits de voyage intéressent peu les académiciens qui contestent même l'utilité du Tour de formation. Le groupe académique est d'abord composé de propriétaires fonciers, dont les préoccupations sont clairement utilitaires et locales. La Société Royale qui fait fonction de société d'agriculture ne veut pas couronner des mémoires théoriques, mais multiplier les expériences et les enquêtes locales, et mettre sur pied un réseau d'informateurs parmi les « cultivateurs éclairés ». Les Académiciens messins qui, par la suite, bénéficieront d'une solide réputation agronomique, interdisent quasiment, par la formulation de leurs sujets, toute contribution étrangère

---

*Les Républicains des Lettres, Gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, p.268

<sup>1</sup> Bibliothèque municipale de Metz, mss 1342, Etat de la Société royale au mois d'août 1769, p.18.

<sup>2</sup> Elle la distingue des instances culturelles provençales par exemple, auxquels les parlementaires aixois, pourtant eux aussi enracinés dans leur province, participent peu, tant comme associés que comme titulaires [Monique Cubells, *La Provence des Lumières, Les parlementaires d'Aix au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maloine, 1984, p.351-352].

à la province : ainsi *Les productions les mieux adaptées au pays messin* ou encore les *Moyens de supprimer la jachère* -pourtant d'une criante actualité sur le fond- n'obtiennent pas de réponse. La distribution géographique des lauréats successifs est parlante : La domination messine et plus largement lorraine est écrasante. Jusqu'en 1789, on enregistre un seul lauréat issu des principautés ecclésiastiques allemandes : le négociant Lagrange, demeurant à Coblenche. Mais il s'agit en fait d'un Messin, fait significatif. Elle élargit certes son horizon aux territoires environnants : Lorraine ducale, électorat de Trèves, duché de Luxembourg, mais l'ouverture en direction des sociétés françaises, et surtout allemandes et suisses en plein essor est différée.

En fait, les académiciens messins ont manifestement du mal à trouver leurs marques dans un espace lorrain en mutation, et plus encore dans une Europe où les échanges économiques, culturels et humains s'accroissent et se réorientent rapidement. Leur goût pour l'histoire masque mal la nostalgie des temps glorieux dans laquelle ils se réfugient. *La foire de mai à Metz*, ou encore *Metz ville impériale*, ne rencontrent qu'un très faible écho ; l'Académie s'entête pourtant, elle pose vainement à trois reprises fois un sujet sur les *Moyens de rétablir Commerce et industrie à Metz* sans penser que ces échecs répétés trahissent une absence d'audience qui reflète elle-même le décalage entre ses préoccupations et celles des Lumières techniciennes dont elle cherche à obtenir le concours. Plus grave encore, les quelques thèmes novateurs proposés par l'actif Roederer, ainsi *l'Influence du canal Meuse-Seine sur le commerce des Evêchés*, n'obtiennent pas davantage de réponse.

En cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, le conseiller au Parlement Pierre-Louis Roederer tente en effet de réveiller ses confrères. Metz n'est plus l'entrepôt majeur sur les voies de terre et d'eau qui unissent l'Europe du Nord-Ouest à l'Europe médiane, les Provinces Unies à la Suisse. Les flux commerciaux se sont décalés vers l'Est, au profit de Francfort-sur-le-Main. Une révision, certes déchirante, s'impose donc : Metz n'est plus la brillante capitale du royaume d'Austrasie, ni la riche ville libre impériale. Le salut passe par une ouverture plus marquée en direction des Etats germaniques, par un développement des échanges transversaux avec Francfort. Pour Roederer, lui-même marié avec la fille d'un banquier francfortois et associé en affaires avec des Strasbourgeois et des négociants de Francfort, il revient à la Société Royale d'initier par ses contacts, et de stimuler par ses concours cette reconversion des horizons

messins, en proposant notamment d'étudier les possibilités de meilleures liaisons fluviales, débarrassées de leurs « obstacles politiques » et de leurs nombreux péages<sup>1</sup>.

Une association étroite entre Metz et Francfort n'intéresse d'ailleurs pas seulement l'économie. La ville libre impériale est en effet le théâtre d'une riche vie culturelle fortement influencée par l'apport français depuis l'ambassade du Maréchal de Belle-Île -futur protecteur de l'Académie messine- près la Diète impériale lors de la crise de la succession d'Autriche. L'édition y est active, et diffuse largement ses productions en France<sup>2</sup>. Pourtant les Académiciens messins n'ont pas su nouer avec Francfort les mêmes relations que les Bénédictins et francs-maçons lorrains. Un fait illustre ce potentiel inexploité : pour faire venir de Francfort à Metz les ouvrages qui doivent enrichir leur bibliothèque, les Académiciens peinent souvent et doivent recourir aux services du libraire et franc-maçon alsacien Saltzmann, donc à un intermédiaire géographiquement plus éloigné de Francfort que Metz, alors que les Bénédictins utilisent couramment leur important réseau de correspondants dans l'Empire pour se procurer les ouvrages qu'ils convoitent. Surtout le contraste est saisissant entre l'inexistence des relations académiques entre Metz et Francfort, et la richesse d'échanges maçonniques initiés très tôt par les Messins.

Les loges francfortoises, dont la célèbre loge *Zur Einigkeit*, influencées par deux figures de proue de la Franc-maçonnerie européenne, le marquis de La Tierce et Joseph Uriot, ont dès la décennie 1740 affiché leur désir de donner corps au projet d'un cosmos maçonnique. Or, simultanément, un négociant et franc-maçon messin, Antoine Meunier de Précourt, en affaires au profane comme au maçonnique avec le Lyonnais Jean-Baptiste Willermoz, et membre influent de la Grande Loge de France, conçoit l'idée d'un vaste réseau de correspondance européen<sup>3</sup>. Il s'agit notamment d'échanger des informations sur les rituels qui se multiplient et circulent de manière incontrôlée, puis d'amorcer une harmonisation des pratiques maçonniques en

---

<sup>1</sup>Le secrétaire perpétuel de l'Académie, Le Payen, propose quant à lui, de mettre au concours le projet d'un canal Moselle-Saône. BM de Metz, 1342, f°717.

<sup>2</sup> François Varrentrap y publie notamment les écrits de La Tierce et de La Beaumelle, tous deux francs-maçons, calvinistes, et hommes de culture.

<sup>3</sup> Bibliothèque Nationale, Cabinet des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>1</sup> 111, collection Chapelle, tome VI, fol. 116 ; fol. 125. A propos des réseaux de correspondances maçonniques, voir Pierre-Yves Beaurepaire, « Au cœur de l'expansion maçonnique du siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », à paraître in *Actes du 120e Congrès des sociétés historiques et scientifiques*, colloque interdisciplinaire sur la correspondance, Aix-en-Provence 23-29 octobre 1995.

Europe. Le réseau de Meunier de Précourt, qui recouvre partiellement comme celui de Willermoz, un réseau de correspondants commerciaux -dont par essence l'Académie ne disposait pas- devient l'un des plus étoffés d'Europe : Metz est non seulement uni à Francfort, Coblenze, Mayence, et Hanovre, mais aussi à Alost dans les Pays-Bas autrichiens, et même à une loge de Palerme qui bénéficie du savoir-faire d'un consul des Cantons suisses pour mettre sur pied un solide réseau de correspondance capable de l'intégrer à la Maçonnerie continentale. Surtout les francs-maçons messins savent saisir toutes les opportunités qui s'offrent à eux, d'étoffer leurs réseaux, de nouer de nouveaux contacts. Meunier de Précourt convainc ainsi la loge de la *Triple Union* de Reims de mettre à profit la position de carrefour de Reims sur les routes commerciales et du Grand Tour, pour donner naissance à un réseau de correspondances capable de renforcer la couverture de l'espace maçonnique européen amorcée par les Messins. Le passage par Metz de nombreux francs-maçons étrangers en transit est valorisé : tels ces militaires anglais venus négocier la libération des derniers prisonniers de la guerre de Sept Ans, et chaleureusement accueillis en loge<sup>1</sup>. Une promesse de commerce épistolaire est faite, gage d'un enrichissement mutuel.

Si, à cette époque, la Société Royale des Sciences et des Arts de Metz n'a pas encore de correspondant étranger, les premiers indices concordants de son ouverture apparaissent peu après. Ouverture d'autant plus singulière, qu'elle se produit sans que n'apparaissent de rupture, d'inflexion sensibles dans la composition sociale du groupe académique. Par le choix de ses associés libres et correspondants, l'Académie déborde désormais du cadre strictement provincial, et commence à sortir de la relation exclusive avec le centre parisien. Alors que durant ses premières années d'existence, le groupe recherchait davantage des appuis auprès des autorités provinciales et centrales que l'affiliation de représentants des Lumières techniciennes, une évolution est désormais nettement perceptible. La Société accueille Parmentier, qui lui adresse nombre de travaux, confirmant son orientation agronomique. Elle s'agrège ainsi un correspondant de plusieurs académies. Signe d'une honnête réputation, elle reçoit la visite d'A. Young. Avec Vicq d'Azyr, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, elle prend

---

<sup>1</sup> C'est également un prisonnier de guerre, de Barailh, vénérable de la loge *La Parfaite Union*, orient de Nya-Ålfsborg près de Göteborg en 1759, puis captif en Allemagne durant la

connaissance des derniers progrès de la science médicale, que diffuse et relaie sur place Michel du Tennifer, médecin des épidémies. Avec Perronet, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, membre de l'Académie des Sciences, des Académies de Berlin et de Stockholm, l'Académie prend mieux conscience de la nécessité de développer les infrastructures de la province en liaison avec les Etats voisins dans le cadre d'une véritable coopération transfrontalière avant la lettre. Avec Pilâtre de Rozier, elle ne s'enthousiasme pas seulement pour les aérostats, mais s'intéresse à une nouvelle instance de la sociabilité littéraire et scientifique, plus souple, plus ouverte que l'Académie, à savoir le Musée. Significativement, le projet de Musée messin rédigé par Roederer sur la demande de ses pairs, s'inspirera du Musée de Monsieur, œuvre de Pilâtre de Rozier.

Recevoir ces figures des Lumières techniciennes flatte l'orgueil du groupe académique provincial, mais elles permettent surtout aux Messins de se connecter aux réseaux de rang européen. Des liens se renforcent, des ouvertures de précisent, de nouvelles ramifications apparaissent dans des régions du savoir et de l'espace européen auxquelles nos académiciens avaient jusque là peu accès. Plus modestement, recevoir l'abbé Grandidier, à la tête d'un réseau d'une centaine de correspondants, ou le chanoine Neller de Trèves, c'est pour les Messins améliorer leur couverture de « l'étranger proche », notamment des Electorats ecclésiastiques allemands.

Des contacts sont aussi noués avec Liège, Rome et surtout la Suisse, dont la vigueur des sociétés économiques est incontestable. *L'Ökonomische Gesellschaft* de Berne correspond avec toute l'Europe, diffuse largement ses *Traité et Observations* en français et en allemand, ce qui fait dire à Karl von Zinzendorf en 1764 que « la Société Economique de Berne est la mère de toutes les organisations du même ordre qui ont pu être créées par la suite en France, en Angleterre, en Allemagne, et même en Suisse »<sup>1</sup>. Si Zinzendorf oublie que la société de Brest a servi de modèle à celle de Berne, son témoignage n'en révèle pas moins la forte impression que les sociétés économiques suisses laissent à leurs visiteurs. Or, cette fois la Société Royale met à profit les liens anciens qui unissent Metz aux Cantons pour entrer en contacts avec ces sociétés. Cette ouverture est le fruit d'une initiative individuelle,

---

guerre de Sept Ans, qui de retour à Metz une fois la paix revenue, introduisit en France le célèbre grade de Chevalier Kadosh.

<sup>1</sup> Cité par Ulrich Im Hof, *L'Europe des Lumières*, Paris, éditions du Seuil, 1993, p. 142-143.

trait caractéristique de la sociabilité des Lumières. Le baron Jean-Baptiste-Théodore de Tschoudy, bailli royal, membre de la branche cadette d'une vieille famille de la noblesse suisse au service de France, prend à compter des années 1760 une part importante dans la direction de la Société. Il se passionne pour l'agriculture et pour les idées physiocratiques. Sous son impulsion et celle de quelques autres de ses confrères, la Société qui a déjà reçu le marquis de Mirabeau en 1760 et rendu compte de ses ouvrages, s'intéresse d'abord aux expériences faites en France et à l'étranger : prairies artificielles des Flandres et de Bavière, innovations faites dans les colonies anglaises d'Amérique. Tschoudy qui est membre des sociétés de Berne, Soleure et Zürich, amorce des échanges épistolaires, et recommande à ses confrères messins les candidatures de Hirzel, président de *la Société Physique et Economique* de Zürich, et de Hermann secrétaire de la *Société Economique de Soleure* comme correspondants. En direction des principautés germaniques, une ouverture est tentée grâce à la réception du chanoine Neller de Saint-Siméon de Trèves et du chargé d'affaires François Barbé, mais elle demeure modeste. Des liens avec Cassel, plaque tournante des échanges culturels et maçonniques franco-germaniques s'esquissent.

Des faiblesses structurelles demeurent cependant : le tropisme germanique de la Société Royale est peu marqué ; elle semble avoir trop peu profité des réseaux vannistes<sup>1</sup>. Faut-il y voir la conséquence des tensions survenues dans les années 1758-1760 au sein de la Société d'Etudes et qui ont entraîné le départ d'un nombre significatif de réguliers ? Certaines offres de correspondances sont déclinées ou reçoivent des réponses évasives, ainsi la proposition de Dubois de Fosseux, le célèbre secrétaire arrageois. Cependant, l'ouverture est incontestable et l'appartenance d'une majorité de Messins à plusieurs autres académies renforce la dimension nationale voire européenne de leur engagement, et permet à l'ensemble du groupe de mieux appréhender l'espace culturel européen et la place que l'Académie provinciale peut y occuper.

Le désenclavement survient surtout lorsque la Société Royale se débarrasse de sa frilosité initiale pour poser au concours des sujets hardis, en prise sur les grandes questions philosophiques et juridiques du temps. Le fameux concours sur

---

<sup>1</sup> Ludwig Hammermayer, « Die Benediktiner und die Akademiebewegung im katholischen Deutschland 1720 bis 1770 », in *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktiner-Ordens und seiner Zweige*, (1960), vol. 70, p. 45-146.

les Juifs remporté par l'abbé Grégoire, ne doit pas faire oublier les autres thèmes qui tous rencontrent un réel succès. Le sujet de 1783 demande si les familles des criminels doivent supporter les conséquences de crimes qu'elles n'ont pas commis - écho au *Traité des délits et des peines* de Beccaria, et au débat soulevé par les affaires Calas et Sirven en leur temps. 22 mémoires sont adressés à l'Académie, les vainqueurs sont deux avocats, Lacretelle, futur membre de l'Académie française, de Paris, et Robespierre d'Arras. La Société Royal récidive en 1786 avec un sujet sur la conservation des bâtards, contribution au débat sur les enfants trouvés qui agite alors l'opinion éclairée<sup>1</sup>. L'année suivante est posé le sujet sur les moyens de rendre les Juifs plus heureux, puis en 1790 la Société Royale interroge les Républicains des lettres sur les moyens d'assurer le patriotisme dans le tiers état : c'est un professeur de philosophie de Berlin, Villaume qui l'emporte. Déjà, lorsque l'abbé Grégoire avait été couronné, il avait partagé ses lauriers avec un Juif polonais, travaillant à la Bibliothèque Royale de Paris, Hourvitz. Alors que jusqu'en 1781 les sujets de la Société Royale intéressaient essentiellement des auteurs de Metz et des environs, l'Académie reçoit désormais des mémoires de toute la France, de Paris, de Champagne, de Besançon, de Rouen, mais aussi de Turin, de Stuttgart et de Berlin à deux reprises.

La Société a enfin acquis une audience nationale et gagné l'écoute des provinces de l'étranger proche, avant d'intéresser plus largement l'ensemble de l'Europe éclairée. Deux lauréats, le Parisien Lacretelle et le Berlinois Villaume l'ont parfaitement compris. Le premier souligne que le sujet « très philosophique par les idées morales et politiques qu'il embrasse, est encore tout *national* par l'heureuse réforme dans nos idées et dans nos mœurs que sa discussion peut amener » ; tandis que le second inscrit le sujet proposé par les Messins sur le tiers état dans le cadre du formidable espoir né de 1789 : « Si vous saviez -écrit-il à la Société Royale- avec quelle attente inquiète l'Europe attarde les yeux sur vous... Vous avez entre vos mains, non pas votre propre cause seulement, mais celle de l'humanité entière. C'est de vous qu'on attend la décision de la plus grande question, qui fut jamais agitée, savoir, si l'égalité, la liberté, la justice, les droits de l'humanité, sont autres choses que des chimères, qu'une vaine théorie, impossible à réaliser ».

---

<sup>1</sup> La loge maçonnique huppée la *Candeur*, orient de Paris, soumet alors la même question à la réflexion des francs-maçons et des profanes éclairés.

Certes, lorsqu'elle soumet ces sujets audacieux à la réflexion de ses contemporains, la Société Royale s'attire les foudres de son protecteur, le duc de Broglie à partir de 1771, mais elle persiste, ce qui révèle un changement d'attitude de sa part. En outre s'affronter aux représentants de la monarchie est à présent devenu le meilleur moyen de se faire valoir auprès de l'opinion éclairée et des républicains des lettres. Mais l'audience d'une Académie, l'écho de ses sujets, ne s'évaluent pas seulement à partir du nombre de mémoires reçus, à partir des compte rendus des journaux. Mettant l'accent sur des thèmes sensibles, les sujets messins suscitent en retour des échanges épistolaires qui sont autant de traces d'une ouverture réussie. L'Académie qui n'avait jusqu'ici pas de réels contacts avec les provinces méridionales du royaume reçoit ainsi à l'occasion des concours sur les juifs et les bâtards des lettres d'Aix, Toulouse, Bordeaux, de Saint-Domingue... La lettre reçue permet ensuite, lorsqu'elle débouche sur une correspondance régulière, d'étoffer le réseau messin. Ainsi La Société Royale agréée en 1786 la demande du *Cercle des Philadelphes* du Cap Français d'entrer dans son cercle de correspondances<sup>1</sup>.

Expliquer cette ouverture aussi rapide que surprenante est somme toute malaisé. Il semble cependant qu'au sein du champ de la sociabilité messine, la Société des Philathènes<sup>2</sup> et les loges maçonniques ont servi d'aiguillon pour le groupe académique, et lui ont permis de renouveler son approche de la sociabilité éclairée et de ses réseaux. La Société des Philathènes, plus ouverte socialement que l'Académie, profite des initiatives culturelles, scientifiques et philosophiques des robins. Formant 9% des membres de la Société Royale, ils représentent 48% des Philathènes. A leur tête, Jean-Claude Emmery, futur chef de file du parti patriote à Metz. Le programme des Philathènes est nettement plus ouvert que celui des Académiciens. Les sujets philosophiques que les académiciens hésitent à évoquer, les Philathènes s'y consacrent avec ardeur -les membres sont tenus de fournir des travaux. *De L'Esprit* d'Helvétius, *Le Contrat Social* de Rousseau sont étudiés de

---

<sup>1</sup> Notons d'ailleurs qu'un nombre non négligeable de négociants messins alla s'établir dans les Iles, et participa activement, à l'instar de François Pescaye, à la mise sur pied des structures de sociabilité nouvelle, notamment maçonniques.

<sup>2</sup> D. Roche remarque à son sujet : « A Metz, si la Société des Philathènes a une organisation plus souple que celle de l'académie et un recrutement plus large, c'est surtout par une orientation plus philosophique et ses travaux qu'elle rivalise avec la Société des Sciences dont plusieurs membres participent à ses activités » [Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province...*, op. cit., tome I, p. 65-66].



près. D'ailleurs, lorsque D. Mornet vit dans l'Académie messine un foyer de l'esprit avancé, il s'appuyait en fait sans le savoir sur les archives des Philathènes. L'horizon de la Société déborde largement celui de la province : quand les Philathènes étudient l'histoire ancienne, les trois-quarts de leurs travaux évoquent l'Égypte, non l'archéologie locale. Si la Société royale s'interdisait toute excursion exotique, les Philathènes s'intéressent à la civilisation de l'Empire du Milieu. Or un quart sont d'actifs académiciens dynamiques, parmi eux le baron Jean-Baptiste Tschoudy. Leur société, en marge de la reconnaissance académique, a en outre répondu à la « tentation académique » que ressentent alors nombre de francs-maçons français, qui de par leurs qualités sociales peuvent difficilement prétendre à un siège au sein d'une Académie<sup>1</sup>. Le projet des Philathènes de Metz est ainsi singulièrement proche de celui des Philalèthes de Lille<sup>2</sup>.

Les loges maçonniques ont quant à elles recruté dans les mêmes milieux que l'Académie. Les parlementaires forment dès l'origine la colonne vertébrale des loges avec notamment quatre des cinq Vénérables successifs de la *Loge ancienne de Metz*. Parmi eux Théodore-Henri de Tschoudy, cousin de l'académicien, figure de proue de la Franc-maçonnerie européenne : maître de loge à Naples, en Hollande à Saint-Pétersbourg. Esprit cosmopolite, ses ouvrages maçonniques et polémiques lui valent la reconnaissance des siens ; intermédiaire culturel, il diffuse la pensée de Voltaire en Russie par le biais de son *Caméléon littéraire*. Passé à la loge *Saint-Jean de l'Amitié de Saint-Etienne*, il y rencontre plusieurs des figures de proue de l'Académie et des Philathènes : Jean-Claude Emmery, secrétaire perpétuel des Philathènes ; Bertrand de Boucheporn, le futur intendant de Corse ; son cousin Tschoudy de Colombey dont on a souligné le rôle comme un intermédiaire avec les sociétés suisses ; Daniel-Charles Le Payen, secrétaire perpétuel de l'Académie. Le cas du comte de Tressan fondateur de l'Académie nancéenne et promoteur de la Franc-maçonnerie en Lorraine ducale n'est donc pas isolé. Par contre, les loges messines ont nettement moins recruté parmi les réguliers que d'autres loges lorraines, notamment celles de Toul et Saint-Avold, où les bénédictins sont présents en nombre.

---

<sup>1</sup> « Tentation académique » qui explique également leur forte implication dans les Musées.

<sup>2</sup> Nous préparons actuellement une étude sur le collège des Philalèthes de Lille à partir du très riche fonds Gaboria de la Bibliothèque municipale d'Alençon.

Les dirigeants maçons, Tschoudy en tête, se sont refusés à élargir excessivement l'accès au temple. Cependant, les ateliers sont ouverts à l'élite négociante. Outre l'exemple de Meunier de Précourt, un cas est révélateur : Mathis, lauréat de l'Académie, ne saurait être reçu par elle ; au sein des Philathènes, il se présente comme « citoyen de Metz » ; mais en loge il peut faire état de sa qualité profane : négociant.

Les loges maçonniques ont aussi accoutumé l'élite du groupe académique à transcender la sphère provinciale. Elles sont certes, comme l'Académie, soucieuses de s'enraciner dans les Trois Evêchés, comme l'atteste en 1765 la fondation d'une Mère Loge Provinciale. Mais très vite, sous l'impulsion de Théodore-Henry de Tschoudy qui prend le relais de Meunier de Précourt, les francs-maçons messins ont cultivé leur rôle d'intermédiaire, de trait d'union privilégié entre les Maçonneries française et allemande<sup>1</sup>. En recevant en Lorraine les grades chevaleresques allemands, ils accroissent leur audience auprès de leurs frères de l'intérieur du royaume qui en sont friands ; en retour, ils propagent en Allemagne une Franc-maçonnerie d'inspiration chrétienne, qui concurrence victorieusement les influences anglaises.

De leur côté, les loges messines ont été influencées par l'organisation académique. Le tableau des membres de *Saint-Jean* pour 1788 compte deux catégories de membres, les « associés libres » et les « associés honoraires » qui sont les « correspondants » de la loge auprès de ses sœurs françaises mais aussi hongroises ou antillaises<sup>2</sup>. La référence académique est manifeste, il est vrai que le secrétaire perpétuel de l'Académie, Le Payen, est alors un dignitaire de la loge.

Ce commerce fructueux avec les autres instances de la sociabilité messine a donc favorisé le singulier désenclavement du groupe académique et l'essor de ses réseaux. Cette ouverture n'est certes pas achevée lorsque la radicalisation révolutionnaire l'interrompt en 1792-1793, mais elle nous apprend qu'une situation géographique de contact ne suffit pas à faire d'une académie provinciale un intermédiaire culturel-né. La volonté d'inscrire un projet académique provincial dans une perspective plus vaste est bien l'essentiel.

---

<sup>1</sup> Sur ce sujet, je me permets de renvoyer à ma thèse : *L'Autre et le Frère, L'Etranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction du professeur Alain Lottin, présentée devant l'Université d'Artois le 10 janvier 1997, 4 volumes, 1068 p.

<sup>2</sup> BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 298, dossier *Saint-Jean*, ff° 118-120.

## « Une école pour les sciences »

### Le collège des Philalèthes et la tentation académique des élites maçonniques lilloises à la fin de l'Ancien Régime<sup>1</sup>

dans *Revue du Nord*, tome LXXXI, n°332, études sur *Les élites dans la France du Nord (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Composition, pouvoirs et éthique sociale réunies par Philippe Guignet, octobre-décembre 1999, pp. 723-744.

La résolution générale adopte désormais la forme académique<sup>2</sup>.

#### **Un projet original, reflet d'une sociabilité en mutation**

Fondé à Lille au milieu des années 1780, le collège des Philalèthes traduit les attentes renouvelées des élites urbaines en terme de sociabilité maçonnique et académique à la fin de l'Ancien Régime. Ni véritable académie, ni loge maçonnique, il explore les interstices des sphères profane et maçonnique, littéraire et scientifique, sonde les marges de la sociabilité formelle et informelle, patentée ou non, afin de fonder un foyer original où des frères en Maçonnerie qui se reconnaissent comme des pairs et des « amis de la vérité » (Philalèthes), pourront faire acte d'utilité publique, promouvoir les arts et les sciences, et relayer « librement » -le terme est récurrent sous la plume des fondateurs- les Lumières philosophiques, scientifiques et techniciennes dans la province. Il s'agit de fonder un nouveau « Lycée » en marge des cadres académiques et maçonniques contraignants et normatifs, comme le statuaire et médailliste de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris

---

<sup>1</sup> Bibliothèque municipale d'Alençon (par la suite : BMA), legs Liesville, manuscrit 456, folio 107 : « Ce collège devient proprement une école pour les sciences » (Charles-Louis Corbet, 18 juillet 1785).

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 455, folio 66.

Charles-Louis Corbet l'écrit dans ses *Observations simples pour le collège des Philalèthes sans autre importance que celle que l'on voudra y attacher*, lues en séance le 18 juillet 1785 : « point d'entraves au génie libre est sa devise, il n'en eut ni n'en aura jamais d'autre (...) puisque nous sommes tous amis du bon ordre et de l'égalité, que nos assemblées n'ont pour but que le progrès des sciences et de la saine philosophie, que le bien de l'humanité et le dessein de faire des découvertes utiles dans les divers objets que nous traitons »<sup>1</sup>.

A l'heure où d'autres francs-maçons sont à l'origine de la création des Musées de Paris et de Bordeaux, de la Société des Philathènes de Metz, ou du Cercle des Philadelphes à Saint-Domingue<sup>2</sup>, les élites maçonniques lilloises trop longtemps négligées et sous-estimées par les historiens de la Franc-maçonnerie montrent qu'elles sont au rendez-vous des mutations du champ de la sociabilité éclairée, et témoignent de leur capacité à concevoir et à mûrir le projet d'un foyer culturel et scientifique autonome dans son fonctionnement, ses choix et son programme d'activités, mais apte à obtenir le soutien bienveillant des autorités et l'assentiment de la *major et sanior pars*. Le collège des Philalèthes participe donc de cette « citoyenneté sans souveraineté » qui, selon l'historien américain Daniel Gordon, s'épanouit dans la sphère sociable à la fin de l'Ancien Régime<sup>3</sup>. Louis Trénard lui a consacré un article pionnier en 1960, que le travail d'Odile Lesaffre n'a malheureusement pas renouvelé<sup>4</sup>. Ces deux études se fondent pour l'essentiel sur

---

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folios 107-111.

<sup>2</sup> Ce qui n'est pas contradictoire avec l'affirmation de James E. McClellan III selon laquelle le Cercle des Philadelphes n'est pas une société maçonnique. L'auteur réagit avec vigueur, à raison selon nous, à une tradition historiographique qui, jusqu'à Pierre Pluchon compris, considère que le Cercle des Philadelphes en raison de son essence maçonnique cache des visées politiques. Il s'agit naturellement d'un contre-sens. James E. McClellan III reconnaît par ailleurs l'importance des doubles appartenances au sein du noyau fondateur et dirigeant des Philadelphes ainsi que les nombreuses références maçonniques du Cercle. James E. McClellan III, *Colonialism and Science. Saint-Domingue in the Old Regime*, part III : « The Cercle des Philadelphes (1784-1792) », Baltimore et Londres, The John Hopkins University Press, 1992, pp. 181-288. Voir également nos articles « musées » et « académies » dans Eric Saunier dir., *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, Paris, Hachette-Librairie générale française, à paraître en 1999.

<sup>3</sup> Daniel Gordon, *Citizens without sovereignty. Equality and sociability in French thought, 1670-1789*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1994, 270 p.

<sup>4</sup> Louis Trénard, « Le collège des Philalèthes de Lille (1785-1789) », *Les cahiers de la Tour Saint-Jacques, L'illuminisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, II, III, IV, 1960, p. 47-66. Odile Lesaffre, « Le collège des Philalèthes de Lille », dans Daniel Rabreau et Bruno Tollon éditeurs, *Le Progrès des arts réunis 1763-1815. Mythe culturel, des origines de la Révolution à la fin de l'Empire ?*, Actes du colloque international d'histoire de l'art, Bordeaux-Toulouse 22-26 mai 1989, Bordeaux, Cercam, 1992, p. 125-136.

des sources imprimées conservées à la Bibliothèque municipale de Lille, ainsi que sur des notes d'un érudit du XIX<sup>e</sup> siècle, Léon Lefebvre<sup>1</sup>. Or, près d'un millier de folios a jusqu'ici échappé aux chercheurs, qui permet de rouvrir le dossier des Philalèthes, de revisiter l'histoire du Collège, d'étudier la genèse d'un foyer de sociabilité original, cherchant sa voie entre la loge maçonnique et l'académie. Cette source inédite permet également de jauger l'importance et la variété des travaux scientifiques du Collège, d'évaluer leur actualité et leur réception, ainsi que la capacité des Philalèthes à « former dans cette capitale qui, il y a huit ans au plus était encore pour les arts dans les plus profondes ténèbres, [un établissement dédié au progrès], à rendre fertile un sol ingrat qui jamais n'a produit que des ronces »<sup>2</sup>, selon la formulation stéréotypée et excessive qui prévaut lorsqu'une compagnie envisage de répandre les lumières de la raison et du progrès dans les ténèbres de l'ignorance. Il s'agit du fonds Armand Gaborria, du nom du négociant lillois, directeur de la Manufacture de porcelaine, qui occupa toutes les fonctions clés du collège : Président, chef du Conseil, Directeur du Conseil, Vice-directeur du Conseil, Secrétaire, Garde des archives. Devenu inspecteur général des loteries à Turin en 1803, Gaborria a conservé précieusement les archives du Collège des Philalèthes ainsi que de nombreux documents maçonniques intéressant les loges françaises, belges et italiennes, qui, hasard des trajectoires familiales et individuelles, ont échoué à la Bibliothèque municipale d'Alençon, où elles ont été sommairement classées<sup>3</sup>. Elles contiennent les brouillons et surtout les repentirs des statuts et règlements du Collège, qui ont l'insigne avantage par rapport à la rédaction définitive et au document imprimé de mettre en évidence la genèse du projet des Philalèthes et son évolution, les désaccords et les remords de ses membres. Chaque article a par ailleurs été « glosé » (*sic*) par Philippe-Joseph Merlin, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, médecin titulaire de l'Hôpital militaire de Lille, qui nous livre ainsi des commentaires personnels d'une grande richesse. Les plumitifs et les procès-verbaux permettent de suivre le fonctionnement administratif et scientifique du collège au quotidien, de même que l'abondante correspondance que s'échangent les membres et les commissaires chargés de rapporter sur les mémoires soumis au

---

<sup>1</sup> Bibliothèque municipale de Lille, manuscrit 1525.

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folio 107 recto.

<sup>3</sup> L'ensemble représente trente pages du *Catalogue des manuscrits maçonniques des Bibliothèques publiques de France*, tome II, de Jacques Léglièze, Paris, SEPP, 1988, p. 61-94.

collège. Il est possible d'établir une liste des mémoires présentés, de représenter le réseau de correspondance des Philalèthes. Les plans du collège et les propositions d'aménagement intérieur avec les variantes proposées lors des séances publiques, permettent de pénétrer dans un lieu de sociabilité qui s'écarte de plus en plus des références maçonniques, éprouve clairement une tentation académique, quand il ne recherche pas ouvertement une reconnaissance académique à la veille de la Révolution. Les archives contiennent en effet les exemples de patentes et diplômes académiques, de règlements intérieurs, de médailles et devises qui ont inspiré les Philalèthes. Mais elles témoignent également de l'effort d'acculturation, d'appropriation culturelle d'un groupe fier de son identité et soucieux de préserver l'originalité de son projet scientifique. L'étude du vocabulaire employé par les Philalèthes dans les correspondances et les procès-verbaux confirme cette émancipation progressive du cadre maçonnique et la recherche d'une voie originale. Ces archives sont en cours de prospection, l'étude des Philalèthes ne fait que commencer. Toute synthèse est donc prématurée. Par contre, il ne paraît pas déraisonnable d'ouvrir ici quelques pistes et de proposer en guise de première exploration, une visite du projet tel que ses fondateurs l'ont conçu et se sont efforcés de le concrétiser. Leur engagement-même témoigne de la variété et de la richesse des initiatives prises dans le champ d'une sociabilité provinciale et urbaine qu'on aurait tort de croire appauvrie et fermée à la tombée des Lumières.

### **Après la tentation de l'ésotérisme, le choix des Lumières**

La définition de la Franc-maçonnerie proposée par le chimiste romain Philippe-Liborio Valentino à ses frères et collègues témoigne de la sensibilité académique et encyclopédique du noyau fondateur des Philalèthes. Elle relie clairement le projet du Collège aux initiatives des francs-maçons de la *Royal Society*, de la *Society of Antiquaries*, ainsi qu'aux projets encyclopédiques de Ramsay et de Chambers, auteur de la *Cyclopaedia* : « la maçonnerie est une société de personnes honnêtes, libres, et instruites qui se sont liés par un serment inviolable pour se communiquer réciproquement tout ce qui peut étendre la sphère des connaissances humaines, et se procurer par là les moyens de faire des grandes opérations en tout

genre »<sup>1</sup>. Valentino présente alors le *Plan de l'arbre analytique des sciences devant servir à diriger de nouveaux travaux parmi les francs-maçons qui doivent composer la société des Philalèthes à Lille*. L'*arbor scientiarum* est un *topos* du discours encyclopédique :

Ce plan est réduit en forme d'un arbre emblématique pour découvrir d'un coup d'œil les connaissances que l'on doit acquérir pour être heureux et pour faire des heureux. Du corps de l'arbre qui représente la vraie philosophie sortent trois branches principales qui sont : la métaphysique, la physique et la morale, et chacune de ces branches donne naissance à plusieurs autres qui désignent les sciences qui leur appartiennent <sup>2</sup>.

Mais le Collège lillois n'est pas le seul corps à se proclamer « philalèthe » en cette année 1785, ce que Louis Trénard n'avait pas remarqué en son temps. À Paris, le « régime des Philalèthes » souché sur la prestigieuse loge des *Amis Réunis* -loge des fermiers-généraux et de la finance internationale fondée par le Garde du Trésor royal Savalette de Langes<sup>3</sup>, se propose en effet au même moment de réunir son premier convent européen<sup>4</sup>. Les travaux de cet authentique congrès d'experts en Franc-maçonnerie sont aujourd'hui bien connus grâce à Robert Amadou et surtout à l'étude monumentale de Charles Porset<sup>5</sup>. Le régime des Philalèthes parisiens est clairement une académie internationale de recherche maçonnique et ésotérique, dont le projet est de jeter les bases d'une authentique « science maçonnique ». Il témoigne de ce qu'à la tombée des Lumières l'irrationnel le dispute au rationnel, de la séduction qu'exerce le mystérieux, à l'heure où un nombre croissant de francs-maçons de premier plan, souvent affiliés aux Philalèthes parisiens, rejoignent les Sociétés de l'Harmonie fondées par Franz Anton Mesmer et les adeptes du

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folio 115

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folio 112.

<sup>3</sup> Pierre-François Pinaud, « Un cercle d'initiés à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: les Amis Réunis, 1771-1791 », *Paris et Ile-de-France, Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, tome 44, 1993, pp. 133-151. Pierre-François Pinaud, « Une loge prestigieuse à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: les Amis Réunis, 1771-1791 », *Chroniques d'histoire maçonnique*, Institut d'Etudes et de Recherches Maçonniques, n°45, 1992, p. 43-53.

<sup>4</sup> Les Philalèthes parisiens devaient réunir un second convent, en 1787.

<sup>5</sup> *Les Philalèthes & alentour*, documents rassemblés par Robert Amadou, publication du Centre international de recherches et d'études martinistes, Guérigny, 1994, 399 p. [documents issus des archives Jean Guiraud et de la loge *Modestia cum Libertate* de Zurich reproduits en fac-similé ; pas d'appareil critique]. Charles Porset, *Les Philalèthes et les Convents de Paris, Une politique de la folie*, Paris, Honoré Champion, 1996, 776 p.

magnétisme animal, la Maçonnerie égyptienne de Cagliostro et de nombreux cercles ésotériques animés par des aventuriers<sup>1</sup>. Non seulement, Valentino, fondateur du collège des Philalèthes de Lille, n'ignore pas la création du régime parisien homonyme, mais il répond favorablement à l'appel à communication des Philalèthes parisiens en leur adressant un mémoire sur l'origine de la Franc-maçonnerie, thème retenu pour le premier convent. Le *Discours préliminaire adressé aux Philalèthes de Paris sur l'antiquité de la Maçonnerie* précède d'ailleurs le *Plan de l'arbre analytique des sciences*<sup>2</sup>. Il sera lu lors de la neuvième séance de travail des Philalèthes parisiens, le 10 mars 1785 ; quant au *Plan* proposé par Valentino, il est évoqué lors de la séance préparatoire au convent du 14 avril 1785 et renvoyé à la loge des *Amis Réunis* pour avis<sup>3</sup>. Ces relations entre les Philalèthes parisiens et les Philalèthes lillois sont confirmées par l'analyse des archives des Philalèthes parisiens. Elles sont essentielles pour comprendre le projet des fondateurs du Collège lillois, et pour le replacer dans le contexte maçonnique ainsi que dans le remarquable provignement de nouvelles formes de sociabilité à la fin des années 1780.

Dans le mémoire qu'il adresse aux Philalèthes parisiens, Valentino insiste sur la crise qu'a connue la Franc-maçonnerie à la fin des années 1760. A cette époque, les instances dirigeantes de la Grande Loge de France se déchirent en guerres intestines, et se discréditent aux yeux des élites maçonniques provinciales. Laissées à elles-mêmes en raison de la défaillance d'un centre parisien prompt cependant à réclamer le versement du don gratuit annuel, les loges se multiplient, abaissent les barrières sociales qui jusque-là filtraient les candidats à la réception, pour se lancer dans une course effrénée et onéreuse aux hauts grades, d'essence chevaleresque et chrétienne, dont les détenteurs revendiquent ensuite l'autorité sur les loges d'apprentis, de compagnons et de maîtres. Bref, il s'agit d'une crise de croissance mal maîtrisée, mais aux yeux des vieux maçons, l'Ordre est menacé de retourner au chaos. Seule une réforme inflexible sur les qualités morales et sociales des candidats peut permettre de refonder le temple des amis choisis qui se reconnaissent comme pairs et comme frères. Cette réforme prend les traits de la Stricte Observance -tout un programme- Templière. D'origine allemande, elle gagne

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le Frère. L'Étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, *Les dix-huitièmes siècles* 23, p. 485-492.

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folio 112.

<sup>3</sup> Charles Porset, *Les Philalèthes et les Convents de Paris...*, *op. cit.*, p. 302, p. 333.



toute l'Europe continentale et pénètre en France par les capitales provinciales périphériques les plus décidées à secouer le joug parisien : Lyon, Strasbourg, Bordeaux notamment. Jusque-là on pensait que Lille, qui, il faut le reconnaître, n'a pas bénéficié du renouvellement des études maçonniques comme Bordeaux, Toulouse, Lyon, Rouen, Strasbourg, et la plupart des autres métropoles provinciales, était restée à l'écart de la réforme templière. Mais Valentino témoigne dans son *Plan de Réforme (...) pour diriger les travaux maçonniques vers la source du bonheur* de ce que les élites maçonniques lilloises ont elles aussi souffert de la défaillance de la Grande Loge et de la désorganisation du corps maçonnique :

Les engagements que l'on contracte, la bienveillance fraternelle et la morale que l'on prêche dans les jours de réception [ou initiation comme maçon] m'imprimèrent dans l'esprit beaucoup de respect pour cet ordre, mais les cérémonies usitées et certaines formalités dont on se sert dans la tenue des loges et des banquets m'inspirent des sentiments tout à fait contraire au premier dans ces combats d'idées qui se détruiraient entre elles, je calculais la somme des actes de vertu et celle des actes puérils et trouvant que cette dernière surpassait de beaucoup la première, je me serais retiré sans doute d'une société, que mon calcul me faisait envisager comme inutile à l'humanité, si la nouvelle que l'on m'annonça d'une Réforme que les Saxons méditaient -la Stricte Observance est effectivement originaire de Saxe- ne m'ait donné assez de courage pour continuer à fréquenter les loges pour y voir cette heureuse Révolution<sup>1</sup>.

Mais, à la fin des années 1770, force est de reconnaître l'échec de la Stricte Observance, en raison de rivalités internes, de scandales financiers, de la crainte de certains maçons et des autorités vis-à-vis de la référence templière, et surtout d'un recrutement très sélectif qui limite les effectifs du mouvement, même si son audience demeure, y compris aux yeux des historiens de la Maçonnerie, bien supérieure à ses effectifs réels : quelques dizaines de frères en France sur plusieurs dizaines de milliers de francs-maçons. Ce rappel biographique et historique fait, Valentino salue le projet parisien comme une prometteuse tentative de réforme de l'Ordre maçonnique :

Mes très chers Frères, je ne saurais assez vous témoigner le degré de satisfaction que j'ai ressentie lorsque le frère Bauche me communiqua votre circulaire par laquelle vous invitez tous les vrais maçons à donner des renseignements propres à fixer l'antiquité de notre auguste société, à découvrir

---

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folio 118.

le vrai but de notre institution etc. afin de réformer les abus qui se sont glissés dans cette société et par ce moyen parvenir à faire le bonheur de chaque individu et de l'Ordre en général.

Pénétré, mes frères, de l'excellence de votre projet aussi utile qu'essentiel à la Maçonnerie ; j'ai senti augmenter les ressorts de mon esprit au point d'entreprendre cette pièce d'architecture<sup>1</sup> qu'à peine je saurais ébaucher soit par défaut d'éloquence française que par le peu de pratique que j'ai de l'idiome français, puisque le mien est celui de Rome ma patrie ; mais j'espère qu'en soumettant ce plan tel qu'il est à vos lumières vous voudrez bien en extraire ce que vous jugerez convenable à votre objet.

En traçant ce plan, mon intention est uniquement de donner quelques notions sur l'histoire de la Maçonnerie pour y découvrir son vrai but afin de diriger vers ce point lumineux tous nos travaux et nous rendre heureux<sup>2</sup>.

### **Le Collège lillois se démarque du régime parisien des Philalèthes**

Il importe ici de se demander dans quelle mesure le régime fondé par Charles-Pierre Paul Savalette de Langes a pu influencer Valentino et les siens. Rappelons tout d'abord que ce Conseiller au Parlement de Paris, fils de l'Intendant de Tours Charles Pierre Savalette, par la suite Garde du Trésor royal, a été initié à Lille, le 15 mai 1766, à la loge des *Amis indissolubles*, orient de Lille, par un commis au Trésor royal, le frère Mariage. On ne saurait sous-estimer ses liens avec l'orient lillois. De son côté, Valentino insiste sur ses liens avec Nicolas Bauche, religieux minime, membre de la loge *Saint-François des Amis Réunis*, orient de Paris, qui lui a fait connaître la circulaire des Philalèthes parisiens. Or, non seulement le frère Bauche appartient également aux *Amis Réunis*, orient de Lille, et au Collège des Philalèthes dès 1785, mais l'étude des actes des Convents de Paris, prouve qu'il participa activement à leurs travaux. Sa réponse à la sixième proposition : « La science maçonnique a-t-elle des rapports avec les sciences connues sous le nom de sciences occultes ou secrètes ? » est éclairante :

Tout Maçon instruit doit trouver un rapport frappant entre la science maçonnique et la science hermétique. L'introduction du candidat dans la chambre obscure, son dépouillement de métaux<sup>3</sup>, ses yeux fermés à la lumière, les voyages, les autres cérémonies indiquent la préparation de la matière philosophique ; la branche d'acacia est la putréfaction et la couleur de la

<sup>1</sup> terme maçonnique désignant discours et mémoires.

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folios 114-115.

<sup>3</sup> Symboliquement, l'impétrant se dépouille de ses métaux au seuil du temple, pour signifier qu'il renonce à ses préjugés, ambitions et jalousies profanes, dont le cliquetis altère l'harmonie et la concorde.

matière ; l'équerre, le compas, sont pour ne pas s'écarter des voies de la nature, etc.<sup>1</sup>

L'*Arbre des sciences* proposé par Valentino accorde également une part essentielle à la philosophie, à la métaphysique et révèle un intérêt prononcé pour l'alchimie, alors qu'un participant au convent parisien, Jean-Pierre Beyerlé, parlementaire lorrain célèbre pour sa querelle avec le maître lyonnais Jean-Baptiste Willermoz, prenant la parole après le frère Bauche, déclare au convent : « la science est une : c'est un arbre dont les sciences occultes sont les branches »<sup>2</sup>. La précision et la richesse de son mémoire sur les origines de la Franc-maçonnerie témoignent également de la convergence des préoccupations de Valentino et des Philalèthes parisiens. Pourtant, les frères de Savalette de Langes ne répondent pas aux tentatives d'approche du Lillois en direction du régime parisien avec la même chaleur et le même enthousiasme, malgré la présence du frère Bauche en leur sein. Ils se montrent très réservés vis-à-vis du Collège, dont ils feignent de méconnaître le dessein réel, mais ne « songent » pas à interroger Bauche à ce sujet. Ils craignent manifestement la concurrence d'une institution jumelle et jugent inopportune la circulaire adressée par les Lillois aux loges maçonniques françaises et étrangères au moment précis où les Parisiens peinent à mettre sur pied leur premier convent et à obtenir des « experts maçonniques » étrangers convoqués qu'ils se déplacent à Paris. La confusion menace. L'agacement, voire l'hostilité des « chercheurs de vérité » parisiens pointe lorsqu'ils évoquent le mémoire d'un frère lillois Georges James<sup>3</sup>. D'inspiration alchimique, il est disqualifié sur la forme et sur le fond, et explicitement assimilé aux productions du Collège lillois, qui mènent la recherche d'une science maçonnique, but avoué de l'institution parisienne, dans l'impasse, alors même, qu'en réalité, les Philalèthes parisiens sont nombreux à pratiquer l'alchimie et à chercher la pierre philosophale, comme les diplomates Bourrée de Corberon et Karl-Heinrich von Gleichen le reconnaissent dans leurs journaux respectifs<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Charles Porset, *Les Philalèthes et les Convents de Paris...*, *op. cit.*, p. 395.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 395

<sup>3</sup> Cet ancien officier britannique apparaît sur la liste des membres du Collège pour 1785. Valentino évoque ses conversations avec lui dans l'une des notes conservées dans le legs Liesville.

<sup>4</sup> Musée Calvet d'Avignon, manuscrit 3060, *Recueil de Corberon*, in-4°, lettre à Huttel, juillet 1787.

Le frère Georges James, de l'orient de Lille en Flandre. Ce frère paraît uniquement et exclusivement occupé d'alchimie et y rapporte la Maçonnerie ; la commission a été chargée de lui écrire pour savoir d'abord s'il n'est pas membre du collège fondé par le frère Valentino, et dans ce cas de le renvoyer à la réponse faite à son collègue ; s'il n'en est pas, de lui répondre directement que son opinion sur le but et la nature de la Maçonnerie, l'explication de ses types et allégories, de ses symboles, et les avantages que les Maçons zélés et instruits pourraient retirer de sa pratique ramenée à sa pureté primitive, sans être absolument contraire à l'opinion de la majorité du convent et aux principes des Philalèthes qui l'ont convoqué, n'est qu'une ébauche isolée de la science ; qu'en conséquence, s'il désire obtenir part active et passive aux opérations passées, présentes ou futures du convent, il est de toute nécessité de répondre avec ordre, détail et surtout avec franchise aux dix *Proponenda* ; que comme il n'est pas convoqué, les commissaires jugeront, d'après sa réponse, s'il est possible et avantageux pour le convent et pour lui-même qu'il soit convoqué (...)

Quant au frère Valentino, ce frère est fondateur du nouveau collège de huit grades -preuve de son organisation originelle sur une base maçonnique- qui s'établit à ce moment à Lille en Flandre, et dont le prospectus a été dans le temps renvoyé par le convent aux Philalèthes, après avoir cependant adressé réponse au collègue. La commission a été chargée de renvoyer au frère Valentino, s'il demande une réponse particulière, à celle faite à son collègue ; s'il ne récrit pas, d'imiter son silence<sup>1</sup>.

Les francs-maçons sont alors face à une alternative, laisser libre cours à leur goût pour le mystérieux, leur attirance pour l'irrationnel, et se leurrer dans l'illusion des « hautes sciences », ou faire œuvre d'utilité publique en diffusant les arts et les sciences, en relayant les Lumières de la raison. Or, après avoir un temps emprunté la même voie que le régime parisien des Philalèthes, voici que le Collège lillois opère un revirement brutal vers l'utilitarisme des Lumières, et fait profession de foi en le progrès de l'humanité par les arts et les sciences réunis. L'arbre des sciences fécondé par la lumière de la raison, porteur des fruits du progrès sur un sol laissé en friche devient le symbole des Philalèthes : il figure sur leur médaille, d'où toute référence maçonnique disparaît, et il décore la salle de réunion du Collège. Très tôt, semble en effet l'avoir emporté au sein du noyau fondateur l'idée que le Collège devait devenir « proprement une école pour les sciences », dédiée à la diffusion des Lumières et soucieuse d'utilité publique. Valentino a-t-il été marginalisé ? C'est possible, mais il n'a pas quitté le Collège, dont il demeure l'un des piliers. Lui-même,

chimiste pensionné du roi, est d'ailleurs un scientifique. En tout cas, il est clair que des membres particulièrement influents et dynamiques comme le statuaire Corbet cherchent dès 1785 à couper le cordon ombilical qui lie le Collège à la Franc-maçonnerie et à l'orienter clairement vers la sociabilité académique, ce qui est d'autant plus frappant que le même Corbet s'est montré un franc-maçon particulièrement zélé et enthousiaste dès son initiation<sup>2</sup>.

Cette rupture est essentielle car elle traduit la « crise », au sens premier du terme, qu'affrontent les élites maçonniques à la tombée des Lumières, une crise qui est à nouveau d'une actualité brûlante en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle. La Franc-maçonnerie est-elle une société ésotérique, à mystères, dont les membres, les élus, travaillent dans le sanctuaire du temple à l'exploration des symboles et à la recherche d'un équilibre harmonieux, s'interdisant toute intrusion dans la sphère profane, au nom de l'irréductible différence entre profane et maçonnique ? ou a-t-elle, au contraire, vocation à s'extérioriser, selon l'expression maçonnique, à proposer à la sphère profane son modèle de gestion des tensions humaines et des relations sociales, et à étendre le chantier du temple de la fraternité et de la concorde à l'humanité tout entière ? C'est ce qui fait tout l'intérêt du projet lillois. Le Collège des Philalèthes n'est rien moins que la copie provinciale du régime créé par Savalette de Langes. Il n'est pas devenu une académie de recherche maçonnique et ne s'est pas égaré dans l'ésotérisme.

Il est remarquable que les deux sociétés parisienne et lilloise aient choisi à la même époque la même dénomination de « Philalèthes », Amis ou Chercheurs de Vérité, et que les Lillois l'aient conservée après leur changement d'orientation. On la rapprochera alors de celle de deux autres sociétés gravitant initialement dans l'orbite de la sociabilité maçonnique, en raison des qualités de leurs membres fondateurs, pour s'en arracher progressivement et suivre leur propre trajectoire : la Société des Philathènes de Metz<sup>3</sup>, que l'on peut qualifier de péri-académique, et le Cercle des

---

<sup>1</sup> *Assemblée n°30 et dernière du jeudi 27 mai 1785 du Convent des Philalèthes de Paris, Rapport du président. Ibid., p. 434-435.*

<sup>2</sup> Voir sur ce point, Louis Trénard, « Le collège des Philalèthes de Lille (1785-1789) », art. cit., p. 48.

<sup>3</sup> Nous lui avons consacré une étude : Pierre-Yves Beaurepaire, « L'ouverture d'un horizon académique : académiciens et francs-maçons messins au XVIII<sup>e</sup> siècle », à paraître en 2001 aux Presses Universitaires de Rouen dans les *Actes du colloque international de Rouen, Académies et sociétés savantes en Europe, 1650-1800*, 14-17 novembre 1995, Groupe de recherche en histoire de la sociabilité, Université de Rouen.

Philadelphes, authentiquement académique quant à lui. Fondé en 1784 au Cap-Français à Saint-Domingue, James E. McClellan III lui a consacré des pages passionnantes, dont les titres traduisent la similitude des enjeux : « *Origins : Science or Freemasonry ?* », « *Milestones on the Road to Recognition* », ou encore « *On to Letters Patent* »<sup>1</sup>. Il s'agit clairement pour les Philadelphes d'affirmer leur différence par rapport à la sociabilité maçonnique, que James E. McClellan III connaît malheureusement trop superficiellement pour proposer une analyse nuancée et totalement convaincante, et d'affirmer le caractère scientifique de leur projet. De même, l'orientation académique et scientifique des Philalèthes devait nécessairement conduire le Collège lillois à reconsidérer ses liens avec l'Ordre maçonnique et à s'interroger sur son identité.

Dans ses *Observations simples sur le Collège des Philalèthes*, texte capital, Corbet souligne que si les Philalèthes sont francs-maçons, le Collège n'est pas une institution maçonnique. Il n'a pas sollicité de constitutions auprès de l'obédience, qui les lui aurait d'ailleurs refusées pour irrégularité, et ne compte pas les solliciter. Mais si le Collège veut se développer et prospérer, il lui faut s'agréger de nouveaux membres. Doit-il limiter son recrutement aux seuls initiés, s'interdisant par là même de bénéficier du concours et des lumières de scientifiques et d'artistes aux compétences incontestables mais profanes ? Peut-il s'ouvrir à eux, au risque de profaner l'enceinte du Collège ? Doit-il procéder à leur réception dans l'Art Royal, c'est-à-dire dans l'Ordre maçonnique ? L'impasse est totale. En effet, soit le Collège s'isole et s'interdit de prospérer, en renonçant à toute « publicité » en direction du monde profane, soit il se met hors-la-loi maçonnique en admettant des profanes en son sein ou en les initiant, alors qu'il n'est pas reconnu comme un corps maçonnique régulier. Significativement, loge lilloise des *Amis Réunis* -dont le titre distinctif est identique à celui de l'atelier sur le lequel est souché le régime parisien des Philalèthes, autre coïncidence frappante-, exclut de ses rangs les frères Valentino et Bauche, afin de ne pas s'attirer les foudres du Grand Orient de France, alors particulièrement vigilant à l'égard du respect de l'orthodoxie maçonnique. Dans ces

---

<sup>1</sup> James E. McClellan III, *Colonialism and Science. Saint-Domingue in the Old Regime*, op. cit., part III : « The Cercle des Philadelphes (1784-1792) », pp. 181-288. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier les liens entre ces différentes fondations, ce qui n'a pas été entrepris jusqu'alors. Or, les contacts entre l'Académie, la Sociétés de Philathènes de Metz et la Franc-maçonnerie antillaise sont nombreux, et François de Neufchâteau assure la liaison entre l'Académie messine et le Cercle des Philadelphes.

conditions, sans renoncer aux vertus maçonniques d'humanité, de bienfaisance, de concorde, de fraternité et de tolérance, les Philalèthes doivent, selon Corbet, dont on sait la ferveur de l'engagement maçonnique, exister pour et par eux-mêmes, hors du cadre maçonnique qui n'est pas propice à l'épanouissement de leur projet scientifique.

Voyons les académies, les sociétés littéraires, les facultés de médecine, et tous les établissements utiles et avantageux pour les sciences et les arts (...)

Si nous pouvons donner une bonne consistance à cette société, la protection dont je viens de parler peut nous devenir d'une grande utilité ; ne pouvons-nous pas espérer à celle des magistrats de cette ville, ne serait-ce pas la meilleure égide que nous puissions nous donner ? lorsque nous nous en ouvrirons au grand jour ? Pour moi, j'espère tout et j'y vois les plus grands avantages, mais il faut tout un, ou tout autre, jeter le manteau de la Maçonnerie ou le tenir à la rigueur. S'annoncer sous le titre de société littéraire et scientifique ou sous celui de maçons Philalèthes. Il faut changer de conduite, les choses ne peuvent rester comme elles sont. Je m'explique.

Si nous gardons le manteau de la Maçonnerie il faut envoyer une circulaire dans toutes les loges de cette ville pour que ceux d'entre eux qui voudraient se faire recevoir parmi nous, en leur faisant voir à quelles conditions on peut y être admis c'est-à-dire en évoquant les talents que nous serons en droit d'exiger. C'est un hommage que nous leur devons, d'ailleurs n'ayons point de crainte, quand l'on apprendra ces conditions, nous n'aurons pas de foule.

Mais en gardant la Maçonnerie comme couvert, nous ne sommes point maçons constitués, nous sommes bien [issus] de loges constituées mais la loge des Philalèthes n'est point une loge maçonniquement constituée, c'est une vérité. Nous ne pouvons point montrer de patentes constitutives, nous n'avons point payé pour en avoir, car enfin, tout se paie.

Or donc, cette vérité bien établie, il est incontestable que nous ne pouvons recevoir personne maçon puisque nous n'en n'avons pas les droits constitutifs, c'est pourtant ce que l'on a fait ; d'ailleurs on a senti de suite le louche de la chose, on a bien senti que l'on ne pouvait faire de réception puisque l'on l'a faite en secret. Pourquoi n'a-t-on pas fait cette proposition là dans une de nos assemblées ? Il n'y a personne qui, quelque dessein qu'il eût eu de voir maçon le proposé, n'eût été contre la proposition parce qu'on ne pouvait que déroger à l'ordre. Que signifie ces menées sourdes ? A quoi ressemblent-elles ? La chose est si secrète que toutes les loges d'ici le savent. Pourquoi n'avons-nous pas été instruits de cette réception nous membres de ce collège et d'une autre qui devait ou a dû se faire mercredi dernier, est-ce ainsi que l'on travaille ? On a donné au premier récipiendaire les trois premiers grades de suite, j'en suis fâché mais ce candidat ne peut être que maçon bâtard, la loge d'ici ne pouvant ni ne voulant le reconnaître. Encore un coup, j'en suis fâché le frère nouvel initié n'en peut en rien il est pleinement disculpé à cet égard : qu'il soit tranquille, qu'il apprenne aussi que j'ai pour lui la plus parfaite estime que je serai charmé de le voir maçonniquement mon frère, il y en a beaucoup qui lui en diront autant.

Ainsi il est clair que d'après cela nous ne pouvons recevoir personne maçon comme on l'a indécement proposé dans notre dernière assemblée. Nous ne pouvons pas admettre en ce collège aucun profane tant que nous garderons le couvert maçonnique. Qu'il soit levé ! J'y consens avec bien d'autres, et nous recevrons tous ceux qui feront leur profession de foi dans la carrière des talents et des arts. C'est avis n'est pas à dédaigner<sup>1</sup>.

## La métamorphose du Collège

Le Collège des Philalèthes accorde clairement la priorité à l'utilité publique des travaux de ses membres et des sujets mis au concours, donnant le pas à l'expérimentation sur la spéculation, favorisant l'éclosion des Lumières techniques dans la province. Il revendique ouvertement pour modèle, « l'Académie de Dijon, [qui] s'est fait un nom et s'est placée au premier rang des académies de province en adoptant exclusivement tous les objets d'utilité »<sup>2</sup>. Dans une contribution personnelle à la réflexion sur les statuts et règlements du Collège lue en séance le 18 juillet 1785, de Renty se demande si « dans le nombre de sciences désignées dans le tableau de la salle d'assemblée, ne serait-il point nécessaire de faire un choix de celles qui sont les plus utiles à l'humanité ou les plus susceptibles de recherches tendantes à ce but ». Et de préciser : « ne serait-il point même préférable de s'attacher à la connaissance la plus exacte d'une partie des productions de la nature qui peuvent avoir rapport à ce qui est dit dans l'observation précédente »<sup>3</sup>. Merlin est catégorique : « Les vrais Philalèthes doivent cultiver toutes les sciences, et être pour ainsi dire encyclopèdes, mais les vérités métaphysiques touchent de si près aux causes premières dont nous ne pouvons jamais espérer d'avoir des connaissances certaines, à cause de l'imperfection de nos sens et des bornes de nos esprits que l'on fera sagement, du moins dans les assemblées, d'abandonner les discussions interminables qu'elles occasionnent, si le collège ne vient pas laisser la réalité pour courir après l'ombre ». Merlin commente ici l'article 2 du titre IV, « des travaux du collège », qui traduit le changement de cap du Collège depuis les premiers écrits de Valentino : « Les sciences que le collège des Philalèthes accueillera par préférence

---

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, ff° 109-110.

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, f° 35.

<sup>3</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, f° 138.



seront les sciences utiles, en conséquence la métaphysique sera la science que l'on estimera le moins dans le collège »<sup>1</sup>.

Les autres commentaires du Docteur Merlin méritent de retenir l'attention, car l'utilitarisme, le primat accordé aux sciences et à l'expérimentation sont clairement liés à l'image que les Philalèthes veulent donner du Collège au public. Il s'agit bien d'une stratégie d'extériorisation. Rompre avec la Maçonnerie, la métaphysique et les « hautes sciences » est le meilleur gage de la publicité, au sens fort du terme, de l'institution, donc de sa pérennité :

Si l'on sonde sans préjugés au fond de son cœur, on y reconnaîtra que ce n'est qu'en se rendant utile au public que l'on peut captiver son estime et son admiration. Si donc le collège veut avoir de la considération dans le public il faut qu'il se montre principalement du côté des choses utiles, car en fait d'opinion, comme en fait de passion, pour estimer les idées d'autrui il faut être intéressé à les estimer.

Il n'y a que dans les capitales que l'on peut former une société uniquement destinée à un seul genre de connaissances, mais en province si l'on veut réussir, il faut adopter toutes sortes de connaissances et toutes sortes d'arts pourvu qu'ils soient utiles et qu'ils aillent directement au bien de l'humanité<sup>2</sup>.

L'aménagement intérieur du Collège et de la salle des séances témoigne de cette option scientifique, expérimentale et utilitaire. Les Philalèthes retiennent le principe d'une assemblée en arc de cercle sur un rang, sans distinction ni préséance entre les membres, le président occupant le centre du dispositif mais sans distinction particulière, tandis que deux tables « pour l'électricité » et « pour les expériences de chimie » ferment les extrémités de l'arc de cercle. L'arbre des sciences est quant à lui placé derrière le président. Sans renoncer à la pluralité des sciences et des arts, l'accent est volontairement mis sur l'expérience scientifique<sup>3</sup>. Dès lors, les emprunts à la référence et à la sociabilité académique se multiplient. Les Philalèthes collationnent les statuts des académies de province et les étudient avec soin pour s'en inspirer. Les statuts de la Société d'agriculture, de commerce et des arts de Bretagne et ceux de la Société Royale de Physique, d'histoire naturelle et des arts d'Orléans retiennent particulièrement leur attention. La cérémonie de réception de

---

<sup>1</sup> La rédaction définitive de l'article 2 est moins brutale : « les sciences et les arts que le collège des Philalèthes accueillera par préférence seront les sciences et les arts utiles ». BMA, legs Liesville, manuscrit 456, f° 26.

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 459, f°35.

<sup>3</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, pièce n°208.

l'impétrant et le diplôme du Philalèthe s'éloignent de toute référence maçonnique pour se rapprocher des cérémonies en usage dans les académies. Le vocabulaire évolue : « Président » se substitue définitivement au « Premier philosophe », Monsieur à frère, et le Collège écrit à un correspondant suisse le 1<sup>er</sup> septembre 1787 : « Vous voyez, Monsieur, que nous avons abandonné les formes maçonniques, qui nous restreignaient trop. Nous vous prions dorénavant, si vous nous écrivez de vous servir du style ordinaire »<sup>1</sup>. Les Philalèthes sont répartis entre résidents et correspondants -auxquels il faut ajouter Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, gouverneur général de la Flandre et du Hainaut, et le marquis de Ghistelle comme honoraires, tandis que le Collège est divisé en classes de Belles-Lettres, Histoire naturelle, Physique, Mathématiques et Arts. Il s'agit en fait de présenter un organigramme académique, alors qu'un premier document montrait que les titulaires de hauts grades maçonniques avaient la préséance au sein de l'assemblée<sup>2</sup> : « il devient nécessaire de classer ici la composition du Collège à l'instar des autres académies du royaume (*sic*) »<sup>3</sup>. Un *Extrait des règlements du Collège des Philalèthes contenant les articles les plus essentiels à communiquer aux nouveaux associés* indique d'ailleurs article par article les suppressions de références maçonniques à effectuer<sup>4</sup>. Dans la réalité, l'introduction des classes ne transforme pas le fonctionnement interne du Collège, elle vise clairement à présenter au public éclairé une forme académique.

Le Collège s'interroge sur l'opportunité des jetons de séance, propose des couronnes de lauriers aux auteurs des mémoires primés par l'assemblée. Surtout, dans une perspective explicite d'obtenir sa reconnaissance officielle, il recherche le parrainage des représentants de l'autorité royale, et s'assurent des cautions scientifique et académique. C'est toute l'importance des membres honoraires et des membres correspondants. Les Philalèthes se tournent d'abord vers le gouverneur de la province, le maréchal de Soubise. Ils peuvent ainsi obtenir une salle dans l'hôtel

---

<sup>1</sup> Cité par Louis Trénard, « Le collège des Philalèthes de Lille (1785-1789) », art. cit., p. 57, malheureusement sans référence. Quant à l'orthographe, « nous devrions nous conformer (...) à celle de Monsieur de Voltaire pour les imparfaits aujourd'hui elle est généralement reçue de toutes les sociétés académiques » (BMA, legs Liesville, manuscrit 456, folio 72 verso).

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, pièce n° 208.

<sup>3</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 455, f° 66.

<sup>4</sup> Ainsi à l'article 15 : sans aucun changement excepté ligne 5, supprimer le mot maçonnique » (BMA, legs Liesville, manuscrit 455, folio 66).

du gouvernement pour leur séance publique, dont la préparation est l'objet de soins particuliers puisqu'il s'agit de la première manifestation dans la sphère profane et publique du Collège. *Le Résumé de la séance publique du 13 juin 1787* montre que les Philalèthes maîtrisent l'art académique tant de l'éloge funèbre que de la mise en valeur des protections et patronages dont l'institution s'honore. La parole est confiée à des Philalèthes correspondants, connus dans la sphère académique, comme Beffroy de Regny ou le chevalier de La Coudraye.

Monsieur le chevalier de Traissan prononça l'éloge funèbre de Monsieur Poisson Deslondes, maréchal des camps et armées du roi et ancien Président du Collège, que nous avons eu le malheur de perdre au mois d'avril dernier. Divisant son discours en deux parties, l'auteur considère M. Poisson comme militaire, parcourt avec lui la carrière qu'il a suivie avec distinction, et le peignant ensuite comme citoyen, il rend hommage à ses vertus et à cette franche aménité qui le rendaient cher et respectable à tous ceux qui le connaissait.

Monsieur Bonvallet des Brosses lut un discours sur les difficultés qu'éprouvent les nouveaux établissements de quelque utilité qu'ils soient. Dans la première partie, il démontre que l'ignorance, l'envie, quelque fois même la science paraissent y mettre des obstacles. Dans la seconde, il enseigne les moyens de vaincre ces difficultés, il conseille le zèle et la constance, et finit par démontrer que s'il est un instant où le collège doive plus se raidir contre les contradictions c'est celui où un prince illustre par son nom et son rang, cher aux sciences et aux lettres, dont il est l'appui, vient par une protection éclatante honorer une société que son but seul rendait recommandable<sup>1</sup>.

### **Une stratégie de reconnaissance académique, sociale et politique**

Si Lille n'a pas de tradition académique, les Philalèthes savent aussi cultiver leurs rapports avec l'intendance et avec les commandants de la place. Le plumitif du 25 juillet 1787 évoque les premiers entretiens de Gaborria avec l'Intendant de Lille Charles Esmangart et mentionne la décision du Collège de lui adresser un *Abrégé historique de l'établissement et du but du Collège* par le chevalier de Traissan<sup>2</sup>, tandis qu'à la veille de la Révolution le marquis de Ghistelle, mestre de camp cavalerie, a remplacé comme membre honoraire le maréchal de Soubise. Par ailleurs, un soin tout particulier est mis au recrutement de membres correspondants

---

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, non folioté.

<sup>2</sup> BMA, legs Lieville, manuscrit 457, folio 3.

qui étoffent le réseau de correspondance académique français et étranger du Collège. Pour ce faire, les Philalèthes constituent un véritable comité de correspondance au sein duquel Armand Gaborria s'avère particulièrement actif. Le Collège sait mettre à profit l'expérience académique et les affiliations multiples d'un dom Devienne ou du comte de La Platière. Reçu dans la prestigieuse loge bordelaise de l'*Amitié* le 2 janvier 1772, le premier, érudit mauriste, mène de pair une activité maçonnique et érudite intense. Il est notamment l'auteur d'un *Prospectus de l'Histoire générale de la Guyenne par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* en 1755, d'un *Plan d'éducation et les moyens de l'exécuter* en 1769, d'un *Eloge historique de Michel de Montaigne et dissertation sur sa religion* en 1775, avant de faire paraître une *Histoire de l'Artois* en 1785-1787. Le plumitif du 25 juillet 1787 indique d'ailleurs que « dom Devienne demande l'agrément du Collège pour prendre la qualité de philalèthe dans l'ouvrage qu'il fait imprimer ayant le titre Histoire d'Artois »<sup>1</sup>. Membre correspondant du Collège, alors qu'il réside à Aire, dom Devienne propose également d'adresser une circulaire à l'ensemble des académies françaises et européennes et de publier régulièrement des mémoires historiques.

**Philalèthes correspondants,  
membres d'académies françaises et étrangères en 1789**

François-Célestin Deloines, chevalier de La Coudraye	ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis	Arras Bordeaux Dijon Utrecht (Société provinciale des arts et sciences)
Jean-Claude Delaville	chevalier profès de l'ordre du Christ, docteur ès droit de la Faculté de Paris	Caen
Louis-Abel Beffroy de Regny		Arras Caen Rouen (...)
Claude dom Devienne	Bénédictin	
Charles-François Bicquille	garde du corps du roi	associé correspondant du Musée de Paris
Sulpice d'Imbert, comte de La Platière	colonel des troupes légères	Lyon Orléans

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 457, folio 3.

		Rouen Rome (Académie des arcades) (...)
William-Jephson Baker	maître ès arts de l'Université de Dublin	Dublin (Société historique)
Charles-Antoine-Joseph Leclerc de Montlinot	inspecteur du dépôt de mendicité de la généralité de Soissons	Arras Soissons (Société Royale d'agriculture)

Le Collège parachève sa stratégie académique en poussant ses membres à lui fournir des mémoires sur des sujets scientifiques, techniques, économiques, sociaux, voire sanitaires qui intéressent directement la province, sans pour autant rejeter les travaux littéraires de certains Philalèthes comme Félix Nogaret, bibliothécaire de la comtesse d'Artois, mis à l'honneur lors des séances publiques comme : *L'amour banni des jardins de Minerve* ; *Les inquiétudes et les charmes de l'amitié* ; *L'architecte et le statuaire* (fable), ou encore le *Banquet des Dieux* (« fiction maçonnique »). Les Philalèthes réfléchissent ainsi sur *Les Maladies et incommodités auxquelles sont exposées les ouvriers de verrerie et partie ceux de Glacerie*, *Pourquoi l'air chargé de vapeur est-il plus léger qu'une égale quantité d'air pur ?*, *Quels seraient les moyens de rendre plus saines les caves qui font l'habitation de la classe la plus indigente de la ville de Lille ?*, l'exploitation minière, la vérole ou encore la théorie des vents, travaux qui feront l'objet d'une étude particulière.

À la recherche d'une publicité et d'une notoriété qui débordent les cadres de la province, le Collège, s'il cultive avec soin son réseau de correspondance académique, ne renonce pas pour autant à alimenter régulièrement la République universelle des francs-maçons dont les réseaux de correspondance n'ont pas d'équivalent dans l'Europe des Lumières<sup>1</sup>, en informations sur ses travaux. La liste des correspondances archivées par le Collège en témoigne ; elles proviennent des orientes proches : Valenciennes, Douai, Dunkerque, Arras, mais aussi de tout le royaume : Strasbourg, Toulouse, Nantes sont concernées, de même que des orientes secondaires, ainsi la loge du *Centre Pacifique* à Saint-Pierre d'Oléron, parmi des dizaines d'autres d'entrées<sup>2</sup>. À l'étranger, le Collège correspond avec William Baker,

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *La République Universelle des francs-maçons. De Newton à Metternich*, Rennes, Ouest-France, *De mémoire d'homme : l'histoire*, 1999, 210 p.

<sup>2</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 457, ff° 5-6.

membre de la Société historique de Dublin, avant de l'agréger, ainsi qu'avec plusieurs francs-maçons des Provinces-Unies dont Jan Willem Zeegers, maître en chaire de la loge de *La Paix*, et Ch. Adolphe Koenig d'Amsterdam<sup>1</sup>. Il s'agit d'un moyen efficace pour relayer ses travaux, gagner en audience et élargir les rangs de ses membres correspondants. Ces initiatives sont payantes, puisqu'il est désormais clair qu'à la veille de la Révolution, le Collège, qui a pris le soin d'affilier comme membres correspondants plusieurs académiciens d'Arras, est sur le point d'obtenir ses patentes académiques. On remarquera d'ailleurs qu'en 1789 le Président du Collège est Barthélémi-François-Joseph Lagache, subdélégué de l'Intendance, entouré de Joseph-Jean Lagarde, avocat en Parlement, conseiller du roi au bailliage, comme secrétaire ordinaire et perpétuel, et de Albert-François-Josef Scrive, avocat, greffier de la subdélégation de l'Intendance comme garde-archives. Mais, s'en tenir là serait méconnaître la richesse de l'histoire du Collège et l'originalité de sa trajectoire. En effet, cette création pourrait paraître anachronique, alors que le maillage académique du territoire cartographié par Daniel Roche s'effectue pour l'essentiel dans la « phase académique » des années 1650-1715 et la « phase pré-encyclopédique » des années 1720-1760<sup>2</sup>, et que les académies essuient des critiques nourries à l'encontre de leur conservatisme social, et de la manière dont elles brident les initiatives les plus audacieuses. Plus grave, on pourrait présenter ce décalage chronologique comme le reflet du retard lillois dans le procès des Lumières. Or, selon nous, cette appréciation est discutable. En effet, le Collège des Philalèthes se rapproche davantage des Musées de la fin d'Ancien Régime que des académies classiques. À ce titre, il concourt au renouvellement de la sociabilité académique, à sa modernisation, et se montre en phase avec les attentes des élites urbaines. N'est-il pas étonnant que les fondations des Musées de Bordeaux et de Paris -dont Charles-François Bicquille est associé correspondant<sup>3</sup>-, ainsi que la création du Cercle des Philadelphes de Saint-Domingue soient contemporaines de celle du Collège des Philalèthes lillois<sup>1</sup>, et soient, dans tous les cas, le fruit de l'initiative d'un noyau maçonnique, ce qu'on ne peut pas dire des académies, malgré

---

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, f° 177.

<sup>2</sup> Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, 2<sup>e</sup> édition, éditions de l'EHESS, 1984, tome II, p. 311.

<sup>3</sup> sans que l'on sache s'il s'agit de celui de Court de Gébelin (le Musée de Paris) ou de celui de Pilâtre de Rozier (le Musée scientifique et futur Lycée).

l'existence d'une double appartenance d'importance variable étudiée par Daniel Roche ? Dans cette perspective, il faut procéder à une réévaluation de l'initiative lilloise après son changement d'orientation de l'été 1785, sans omettre un contexte local peu favorable à l'éclosion et à la diffusion des Lumières, comme Philippe Guignet l'a récemment montré dans *Vivre à Lille sous l'Ancien Régime*<sup>2</sup>. L'originalité et l'intérêt de l'initiative du Collège n'en sont que plus remarquables. La conscience qu'ont les Philalèthes de la pâleur des Lumières lilloises n'est d'ailleurs pas sans lien avec leur dessein ouvertement exprimé d'utiliser le canal de la sociabilité nouvelle, à laquelle les Lillois ne se montrent pas réfractaires selon Philippe Guignet<sup>3</sup>, pour contribuer à leur promotion.

### **Musée ou académie ?**

Les membres du Collège sont cependant au fait des contraintes de la sociabilité académique. Ils se refusent à perdre les bénéfices de la souplesse de la sociabilité maçonnique. Préserver l'égalité entre les membres, l'harmonie et la concorde entre les pairs, renouveler tous les sept à douze mois le groupe dirigeant, mettre au vote l'ensemble des décisions de la société, refuser les préséances sociales et académiques, en se contentant d'un patronage lointain et absentéiste du gouverneur de la province<sup>4</sup>, renoncer aux jetons de présence et permettre à chaque membre de répondre aux sujets qui l'intéressent dans des délais particulièrement souples, alors qu'on avait songé initialement à imposer à l'ensemble du Collège de réfléchir au même sujet, de rendre sa copie dans des délais de deux à quatre semaines, et de sanctionner les retardataires, voilà ce que Corbet propose dès 1785 au Collège. Il est clair pour lui que le Collège doit réunir des amateurs éclairés,

---

<sup>1</sup> La création de la Société des Philathènes de Metz remonte, elle, aux années 1760.

<sup>2</sup> Philippe Guignet, *Vivre à Lille sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999, quatrième partie : « De solides traditions socioculturelles à l'épreuve du temps des Lumières », et notamment les p. 376-384.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chapitre 12 : « Des Lillois réfractaires à la pensée des Lumières, mais ouverts aux formes nouvelles de divertissements et de sociabilité », pp. 376-408, et notamment les pp. 389-394 : « Vivre en homme des Lumières dans les formes nouvelles de sociabilité ». Il faudra d'ailleurs dans un travail futur s'intéresser à l'origine géographique des membres résidents du Collège des Philalèthes, comme nous y invite Philippe Guignet. Dans quelle mesure s'agit-il de représentants de familles nouvellement installées à Lille ? Dans quels réseaux d'amitiés et de relations s'inscrivent-ils ?

<sup>4</sup> avec lequel Les Philalèthes se montrent parfois aussi critiques que leurs contemporains. À l'occasion d'un vote, une majorité se dessine pour « refuser de lui faire un service ».

conscients du rôle de relais, d'aiguillons et de vulgarisateurs qu'ils ont à jouer dans la diffusion du progrès et des sciences dans la province, mais avant tout enthousiastes, heureux de se retrouver et de travailler collectivement. Sinon, les bonnes intentions s'usent rapidement, les bonnes volontés fléchissent, et l'absentéisme, plaie de toute vie associative, guette. Tout doit donc être fait pour gagner en souplesse, et permettre à chacun de s'épanouir dans le Collège. C'est pourquoi, il fallait s'éloigner non seulement des pesanteurs académiques, mais aussi des contraintes propres à la sociabilité maçonnique : silence imposé aux impétrants, préséances accordées aux titulaires de hauts grades. Les articles des statuts sont d'ailleurs repris par Merlin afin de permettre à chacun de les faire siens, et une insistance toute particulière est mise sur le consensus général qui doit se faire autour des règles de fonctionnement du Collège. L'appartenance confessionnelle fait également l'objet d'une reformulation éclairée et consensuelle, à une époque où une majorité de francs-maçons considère encore que « le vrai maçon est nécessairement chrétien » et où les Académies, à la différence des Musées, demeurent pour la plupart réticentes vis-à-vis des protestants régnicoles : « Quoique la religion chrétienne soit celle des Philalèthes (...) il faut laisser chacun rendre à Dieu l'hommage et le culte que dicte sa conscience, et l'on doit adopter une tolérance sans borne sur cet objet, en regardant comme un crime même la simple volonté d'inquiéter le moins du monde qui que ce soit sur cet objet »<sup>1</sup>.

Alors que dans la plupart des académies de province, le principe d'exclusion mutuelle entre l'*otium* et le *neg-otium* est de règle, à l'exception notable de l'Académie de Marseille, somme toute peu étonnante vu la spécificité de la société du grand port et l'autorité que la chambre de commerce y exerce depuis le début de l'époque moderne, le Collège des Philalèthes compte parmi ses piliers le négociant Gaborria et un étranger, le chimiste Valentino. À l'image des Musées, il repousse les bornes sociales du champ académique, sans renoncer à solliciter les représentants de la *major et sanior pars*. Il y parvient d'ailleurs en agrégeant un nombre croissant de représentants de l'intendance et des administrations royales, de médecins, d'hommes de loi parmi les membres résidents, tandis que le recul relatif des nobles militaires dans cette même classe est compensé par leur augmentation au sein des correspondants, comme l'indiquent les histogrammes en annexe. Les négociants

---

<sup>1</sup> BMA, legs Liesville, manuscrit 456, f° 34 v°.



reculent, tant en absolu qu'en relatif, en raison de cette diversification sociale du recrutement. Mais il est important de souligner qu'ils ne sont pas pour autant marginalisés au sein du Collège, comme c'est parfois le cas lorsqu'une loge maçonnique augmente la surface sociale de sa composition. En fait, le Collège voit cohabiter en 1789 harmonieusement les cinq principaux groupes qui le composent : nobles militaires, représentants des administrations royales et de l'intendance, professions et arts libéraux, hommes de loi et négociants. Lorsque le subdélégué Lagache est Président en 1789, et le marquis de Ghistelle mestre de camp cavalerie membre honoraire, le chimiste Valentino demeure Chef du Conseil, et le négociant Gaborria, Directeur dudit Conseil. Le Collège a manifestement réussi à fédérer les amateurs éclairés lillois, et à élargir le noyau fondateur issu majoritairement de la loge négociante des *Amis Réunis*. La pratique d'une direction tournante permet également d'associer l'ensemble des membres aux destinées de l'institution et de maintenir le dynamisme du Collège, dont l'étude méritait d'être reprise à nouveaux frais. Il importe désormais de dépouiller l'ensemble du fonds, d'étudier les productions du Collège, et surtout d'analyser la manière dont les contemporains, profanes et maçons, académiciens ou non, lillois et étrangers à la province, ont perçu ce « nouveau Lycée », et apprécié la véritable stratégie de communication tous azimuts que Gaborria et les siens mettent sur pied.

**insérer deux graphiques excel**



Des Lumières à la Restauration  
La tentation académique et l'exigence d'utilité publique  
des élites maçonniques arrageoises au XIX<sup>e</sup> siècle

dans *Arras, le savoir et la curiosité. Aspects de la vie culturelle dans une ville-préfecture au XIX<sup>e</sup> siècle, Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 6<sup>e</sup> série, tome III, Arras, 2000, pp. 21-31.

Chacun de nous, en entrant dans ce temple et en recevant le bienfait de la lumière, a appris que la Maçonnerie est l'étude des sciences et la pratique des vertus<sup>1</sup>.

On oublie trop souvent que les relations entre les formes de sociabilité maçonnique et académique remontent aux origines de l'Ordre. La *Royal Society* newtonienne fournit à la Grande Loge de Londres tout à la fois ses inspirateurs, ses maîtres d'œuvre et ses parrains aristocratiques à partir de 1717. En France, Daniel Roche a montré dans sa thèse la fréquence et l'importance de l'affiliation maçonnique des académiciens de province au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Les francs-maçons se montrent en outre particulièrement actifs dans la modernisation des cadres de sociabilité académique à la tombée des Lumières. En fondant les Musées de Paris et de Bordeaux, la Société des Philathènes de Metz, ils mettent en cause la loi d'exclusion mutuelle entre l'*otium* et le *neg-otium*, entre le loisir aristocratique propice aux arts et l'agitation marchande réputée contraire à l'épanouissement des muses, et

---

<sup>1</sup> *Eloge funèbre de J. B. N. Courtalon décédé le 2 janvier 1820, chevalier d'orient, ancien Vénérable de la Respectable Loge de l'Amitié, à l'orient d'Arras, prononcé le 19 du même mois, par le frère Martin, orateur adjoint*, p. 3. Il existe au moins deux exemplaires imprimés de cet éloge funèbre, l'un aux Archives départementales du Pas-de-Calais sous la cote B 2359, l'autre au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, fonds maçonnique, sous la cote Baylot FM<sup>2</sup> 279.

<sup>2</sup> Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, Mouton, 1978, 2<sup>e</sup> édition, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1989, tome I pp. 256-280 ainsi que les tableaux et graphiques du tome II.

prennent en charge les attentes en terme de sociabilité des élites négociantes et bourgeoises ainsi que le souci d'utilité publique des Lumières techniciennes. A Lille, la fondation du Collège des Philalèthes par un noyau de francs-maçons issus de la loge des *Amis Réunis*, au milieu des années 1780, illustre la tentation académique des élites maçonniques d'Ancien Régime, en même temps que leur désir d'une véritable appropriation culturelle. Il s'agit de créer une « école pour la science » originale, issue de la mouvance maçonnique mais distincte d'elle, inspirée par le modèle académique mais autonome par rapport à lui. Des Arrageois avaient été associés à cette initiative que la découverte des archives du Collège dans le fonds ancien de la Bibliothèque municipale d'Alençon permet d'étudier de manière inédite<sup>1</sup>. On compte en effet parmi les membres correspondants des Philalèthes plusieurs académiciens arrageois : François-Célestin Deloines, chevalier de La Coudraye, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Louis-Abel Beffroy de Regny ou encore Charles-Antoine-Joseph Leclerc de Montlinot, inspecteur du dépôt de mendicité de la généralité de Soissons<sup>2</sup>. Il était donc intéressant de considérer le dialogue entre sociabilité maçonnique et sociabilité académique au XIX<sup>e</sup> siècle, par-delà la mutation révolutionnaire, et de montrer comment cette « structure-parapluie » qu'est la Franc-maçonnerie, pour reprendre le mot de l'historienne américaine Margaret C. Jacob<sup>3</sup>, a pu poursuivre son rôle d'intermédiaire culturel dans le champ de la sociabilité, en favorisant l'émergence de structures originales, mixtes, au croisement des sphères privées et publiques, capables de répondre aux attentes des élites nouvelles. Or, le terrain maçonnique arrageois se prête tout particulièrement à cette étude.

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « 'Une école pour les sciences'. Le collège des Philalèthes et la tentation académique des élites maçonniques lilloises à la fin de l'Ancien Régime », à paraître dans le numéro spécial de la *Revue du Nord* consacré aux élites urbaines dans la France du Nord coordonné par le Professeur Philippe Guignet, janvier 2000.

<sup>2</sup> Sans compter le fait que nombre d'académiciens d'Arras ont été reçus francs-maçons à l'*Amitié*. Le tableau de la loge pour 1788 mentionne ainsi les noms de Le Sage, avocat du roi au bailliage, et de Fruleux, écuyer, seigneur de Souchez. Bibliothèque nationale de France, cabinet des manuscrits, fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 145 bis, dossier de la Respectable Loge de l'*Amitié*, orient d'Arras, tableau pour 1788.

<sup>3</sup> Margaret C. Jacob, article « Maçonnerie » dans Vincenzo Ferrone, Daniel Roche, sous la direction de, *Le Monde des Lumières*, Paris, Fayard, édition française, 1999, p. 267

## **Prémices académiques : le projet d'ouverture d'une salle de lecture et d'étude par l'*Amitié***

Le 18 novembre 1812, la loge de l'*Amitié* concrétise un projet qui tenait à cœur à ses membres depuis plusieurs années, l'ouverture d'une salle de lecture dans son local. La salle est divisée en deux, avec d'un côté une salle de conversation, et de l'autre une salle de lecture et d'étude proprement dite. La division est fonctionnelle, afin de permettre aux lecteurs de travailler dans le calme et la sérénité, mais également de prendre en compte l'aspiration des francs-maçons à se retrouver dans un local feutré, hors du temple d'où les échanges profanes sont proscrits. La salle de conversation tient ce rôle. Elle annonce le cercle du XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'on y dispose un billard, des fauteuils confortables, la presse du jour et les abonnements aux périodiques souscrits par la loge. En revanche, il est interdit d'introduire dans la salle vins et liqueurs. L'interdiction même suggère la tentation qu'ont les frères d'ouvrir un bar, étape franchie quelques années plus tard avec le cercle. Il s'agit donc déjà d'associer sociabilité et culture, appartenance maçonnique et sujets de conversation profanes dans le foyer chaleureux de l'atelier et de ses appendices. La salle de conversation reprend ici les fonctions du jardin de la loge au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les historiens de la Franc-maçonnerie ignorent trop souvent l'importance : permettre aux frères de se retrouver, de discuter et de négocier leurs affaires particulières, à l'abri du regard profane, mais hors du temple afin de ne pas en troubler l'harmonie et la concorde fraternelles. Le jardin ou la salle de conversation comme espace de transition entre le profane et le maçonnique, d'apaisement entre les conflits d'intérêts profanes et la sérénité du sanctuaire maçonnique, en quelque sorte. C'est dans ce contexte plus général d'organisation de l'espace maçonnique et péri-maçonnique, sociable et culturel, qu'il faut penser l'ouverture d'une salle de conversation et d'une salle de lecture et d'étude. Comme elle le fait depuis l'origine, la loge tâche de proposer à ses membres et à ses adhérents potentiels une offre variée en terme de sociabilité avec un commun dénominateur : la réserver aux élus, aux pairs qui se reconnaissent comme frères en Maçonnerie. Mais la Franc-maçonnerie doit également tenir compte de son aspiration à la reconnaissance officielle, manifeste depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est sur le point de l'obtenir sous l'Empire. Or cette reconnaissance suppose une « publicité » de la Franc-maçonnerie, une extériorisation, pour employer un terme maçonnique,

aussi contrôlées et limitées soient-elles. Il ne s'agit de rien d'autre que de la visibilité ou lisibilité à la mode actuellement. Les profanes doivent pouvoir enregistrer les signes d'utilité publique de la sociabilité maçonnique, et les maçons mettre le pied dans la sphère profane sans s'y dissoudre, sans y perdre leur identité. C'est d'ailleurs aujourd'hui encore un enjeu majeur pour la Franc-maçonnerie, et une source de division entre les obédiences auto-proclamées régulières et les obédiences dites progressistes.

Consciente de l'enjeu, l'*Amitié* lance une initiative en apparence modeste, mais qui est en fait le point de départ véritable d'un projet beaucoup plus ambitieux : donner naissance à un véritable foyer de sociabilité et d'étude proto-académique, avant de pouvoir rouvrir les portes de l'Académie d'Arras. Le projet d'ouverture d'une salle de lecture a donc bénéficié d'une longue réflexion. Un règlement intérieur a été rédigé par une commission *ad-hoc* composé des frères Hurtrel, Lallart -maire d'Arras en 1816 et l'un des fondateurs de l'Académie, Boussemart, Buissart, Figuet et Toursel fils ; des contacts ont été pris avec la mairie et la préfecture, contacts d'autant plus faciles à prendre que le maire, Vaillant, et le préfet, le général baron de La Chaise sont tous deux membres de ladite *Amitié*. Le livre d'architecture souligne que « la présente résolution sera communiquée par les premières autorités de la loge à M. Le Baron de La Chaise, général, préfet de ce département et à M. le Maire de la ville d'Arras, avec invitation de vouloir bien être favorable à cet établissement, le protéger par leur autorité et l'embellir par leur présence ». Le Préfet manifeste son soutien en décidant que les doublons de la Bibliothèque Saint-Vaast et de sa bibliothèque personnelle seront remis entre les mains des commissaires de la salle de lecture. On est, ici encore, à la charnière entre les sphères privée et publique, entre les initiatives particulières des notabilités bienfaitrices et le soutien public des représentants de l'État.

Les membres qui composent la Loge de l'*Amitié* (...) voulant jouir plus fréquemment d'une société qui depuis sa reconstitution n'a cessé de présenter l'image de la concorde voulant en outre se procurer des moments agréables après ses travaux et ouvrir une nouvelle source de jouissance et d'agrément travaillant à acquérir des connaissances utiles à eux-mêmes et à la société est résolue d'établir dans leur local une salle de lecture<sup>1</sup>.

En ouvrant une véritable bibliothèque, accessible de neuf heures à dix-neuf heures, disposant d'un catalogue soigneusement mis à jour, les notabilités maçonniques comptent donc faire œuvre d'utilité publique et de philanthropie, puisque l'ouverture des lieux aux profanes hors des jours de tenue maçonnique est expressément prévue à l'article 6. Mais l'*Amitié* va plus loin, puisque l'ouverture de la salle de lecture et d'étude doit donner naissance à une « société » qui « pourra s'occuper d'agriculture, arts, commerce et autres objets d'utilité générale ». Or, l'Académie d'Arras renaît de fait en 1817 sous le nom de Société royale d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Quant à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Jean-Baptiste Nicolas Courtalon, figure des Lumières techniciennes, chargé par les autorités de la réouverture de l'Académie en 1817, il n'est autre que l'âme du projet de la salle de lecture-bibliothèque-société d'étude de novembre 1812. Il devient de surcroît Vénérable de la loge un mois plus tard en décembre 1812, et parachève sa réalisation en faisant adopter le 2 juin 1813 un « règlement additionnel et définitif » qui fixe les attributions et les devoirs du bibliothécaire, le frère Toursel fils, médecin à Arras, et précise que la caisse de la bibliothèque sera unie à celle de la loge. La cotisation des frères est d'ailleurs portée de 24 à 30 francs pour assurer le fonctionnement matériel de la bibliothèque.

À l'évidence, il ne s'agit plus d'un appendice privé à une forme de sociabilité non-patentée, la loge maçonnique de l'*Amitié*. La fondation arrageoise prolonge l'effort de création des Musées par les francs-maçons des Lumières, mais elle en change la nature. Le Musée est une institution profane qui fait profession de foi d'utilité publique. Les francs-maçons n'y adhèrent pas *ès-qualités*. Avec la bibliothèque, l'*Amitié* s'engage collectivement à élargir l'offre de sociabilité offerte par une loge maçonnique à ses membres, mais aussi aux profanes. Elle considère même qu'au vu du caractère d'utilité publique des travaux de la société « proto-académique » qui se réunira dans la bibliothèque et la salle d'étude, ils pourront être communiqués au public : « le résultat de ses études pourra être rendu public et offert en hommage, soit aux sociétés établies pour travailler à la prospérité nationale »<sup>2</sup>. Elle s'engage clairement, au nom de l'exigence d'utilité publique des notabilités

---

<sup>1</sup> Bibliothèque municipale d'Arras, manuscrit 1343, livre d'architecture de la Respectable Loge de l'*Amitié*, orient d'Arras, planche du 18 novembre 1812, règlement, article 3.

<sup>2</sup> Bibliothèque municipale d'Arras, manuscrit 1343, livre d'architecture de la Respectable Loge de l'*Amitié*, orient d'Arras, planche du 18 novembre 1812, règlement, article 3.



maçonnes et profanes, dans la voie de l'extériorisation à l'image du tournant pris au milieu des années 1780 par le collège des Philalèthes de Lille.

L'*Amitié* avait régulièrement reçu depuis 1805 des demandes de souscription à des recueils ou à des périodiques maçonniques comme *Le Parnasse maçonnique ou recueil de toutes les productions en l'honneur du Grand Architecte de l'Univers et de toutes les loges du monde* que le frère Amant, directeur du *Journal de l'Instruction Publique* se proposait de fonder. Elle était également destinataire de propositions d'agronomes soucieux d'améliorer la qualité des semences en usage dans le Pas-de-Calais, ou encore de sujets maçonniques mis au concours par des loges provinciales ou parisiennes. Celui proposé par le *Temple des muses*, orient de Paris, et lu à l'*Amitié* le 5 novembre 1805 est caractéristique des préoccupations récurrentes des francs-maçons : « Par quels moyens pourrait-on ramener la Maçonnerie à l'objet fondamental de sa primitive institution et la rendre plus utile (*sic*) au bonheur des hommes »? Un tel souci est au cœur de l'engagement de l'homme qui incarne et noue le lien entre sociabilité maçonnique et académique, Lumières techniciennes et académiques, philanthropie maçonnique et exigence d'utilité publique : Jean-Baptiste Nicolas Courtalon.

### **Des Lumières techniciennes aux Lumières académiques : Jean-Baptiste Nicolas Courtalon, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées**

Le 19 janvier 1820, la loge de l'*Amitié* rend hommage à son ancien Vénérable, Jean-Baptiste Nicolas Courtalon, passé à l'orient éternel le 2 janvier. À cette occasion, le frère Martin-Bacler, ingénieur du corps royal des Ponts et Chaussées, orateur adjoint de l'atelier, est chargé de prononcer l'éloge funèbre du franc-maçon disparu. Il ne s'agit pas d'un panégyrique de circonstance, prononcé par un quelconque thuriféraire ou un hagiographe laïc, mais d'un document d'une grande précision qui retrace la vie de Courtalon en mettant essentiellement l'accent sur son parcours profane, professionnel et personnel, et n'évoque qu'en filigrane son engagement maçonnique, ce qui mérite d'être noté puisqu'il s'agit d'un éloge funèbre maçonnique. Ce texte a l'insigne intérêt d'illustrer comment de part et d'autre de la « mutation révolutionnaire », qu'on préfère aujourd'hui à la rupture généralement

admise par le passé, des hommes nés entre le mitan du XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du règne de Louis XV ont assuré les transitions de sociabilité et permis les recompositions successives du lien social et culturel.

Né en 1754 à Châlons-sur-Marne, Jean-Baptiste Nicolas Courtalon est un enfant des Lumières. Né « d'un père connu dans la carrière des sciences et des arts », dans une ville dont l'Académie connaît un rayonnement important, étudié par Daniel Roche dans un article pionnier<sup>1</sup>, Courtalon reçoit une « éducation très soignée » au dire de Martin-Bacler. Elève à l'école militaire de Brienne, il entre dans la clientèle, dans le réseau de relations et de protections de la puissante famille des Loménie de Brienne. Archevêque de Toulouse et futur chef de l'opposition aux réformes de Calonne, avant de tenter à son tour de mener à bien les réformes fiscales nécessaires à la survie de l'Ancien Régime, Charles Loménie de Brienne devait occuper la Présidence des Etats de Languedoc. Bacler-Martin insiste sur les initiatives prises alors par Loménie de Brienne, dont il fait une sorte de nouveau Turgot dans un hommage appuyé :

Charles de Brienne (...) porta dans cette province des idées de philanthropie et de perfectionnement des institutions sociales, qui ont fait le principal caractère de sa vie.

Aussitôt qu'il fut à la tête de l'administration des Etats, il conçut de vastes projets d'amélioration dont l'exécution a répandu depuis, dans ce pays, l'aisance et le bonheur. Il s'était entouré, dès le principe, de savants et d'artistes distingués qui le guidaient dans le développement de ses plans ; il se souvint dans cette occasion, du jeune élève qui s'était montré si digne de la protection de sa famille, et il appela auprès de lui Nicolas Courtalon, à qui il donna le titre d'ingénieur des Etats pour le diocèse de Toulouse.

Appelé à Toulouse, Courtalon « manifesta le désir de connaître la lumière ». Il fut initié à la loge de *Saint-Jean* dont le père de Martin-Bacler était alors Vénérable, preuve s'il en est que la Maçonnerie est affaires de parents, d'amis et de collègues, dont les réseaux de relations s'entrecroisent et se complètent. Courtalon mena à bien un ambitieux chantier de contournement d'un barrage qui entravait la navigation entre la Garonne et le canal des Deux-Mers. Puis survint la Révolution bourgeoise, et Courtalon « applaudit aux institutions libérales ». Il participe à la défense de la patrie en danger en créant un important parc d'artillerie et une fonderie de canons dans l'ancien couvent des Chartreux de Toulouse ; les Lumières techniciennes

---

<sup>1</sup> Daniel Roche, « La diffusion des Lumières, un exemple : l'académie de Châlons-sur-Marne », *Annales E.S.C.*, 1964, p. 887-922.

savent donc mettre leur talent au service de la nation. Puis Courtalon se voit confier la difficile tâche de délimiter sur la ligne de faite pyrénéenne la frontière avec l'Espagne. Courtalon se montre alors sensible à la sérénité et à la puissance sauvage d'une montagne que l'on observe d'un œil neuf depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'en oublie pour autant pas de se consacrer au bien public et à l'intérêt national en imaginant un mode ingénieux d'exploitation des forêts pyrénéennes. Devenu ingénieur en chef du département des Landes, il y assèche des marais, tâche qu'il poursuit en Charente autour de Rochefort au péril de sa propre santé. En 1805, il obtient le poste vacant d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Pas-de-Calais. « Son premier vœu fut d'être affilié à la Respectable Loge de l'Amitié » confie Martin-Bacler. On retrouve ici une habitude prise dès le XVIII<sup>e</sup> siècle tant par les négociants que par les militaires, agents des administrations royales ou encore étudiants étrangers : utiliser l'affiliation maçonnique comme vecteur d'intégration à la société d'accueil et d'insertion dans des cercles d'amitiés et de relations profanes prolongées et transcendées en loge par le lien fraternel. Appartenir à la loge du maire d'Arras, du préfet du Pas-de-Calais et des principales notabilités du département ne pouvait que favoriser son action. En 1811, Courtalon devient orateur de la loge, poste clé, avant de tenir le maillet de Vénérable en 1812 et 1813.

L'*Eloge funèbre* s'achève sur l'évocation du dernier chantier de Courtalon, qu'il n'a pu mener à son terme pour cause de décès : relever l'Académie d'Arras.

Il venait d'être fait à cette époque un appel à ses talents, et il avait été désigné par le gouvernement pour participer au rétablissement, dans la ville d'Arras, d'un corps littéraire, dont l'origine remonte à près d'un siècle, ce corps fut consacré, sous le titre de Société royale pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Notre digne frère, qui ne consultait jamais que son courage, lorsqu'il s'agissait du bien public, accepta avec reconnaissance les nobles fonctions qui lui étaient confiées, et y développa, dès l'origine un zèle qui a plus d'une fois excité l'émulation de ses collègues. Son âme s'épanouissait à la vue du bien qu'il pouvait encore faire, tant au milieu de vous, que dans la société royale<sup>1</sup>.

Voilà qui doit nous amener une fois de plus à considérer que l'histoire de la Franc-maçonnerie sous la Restauration mérite d'être étudiée à nouveaux frais. On est loin de la suspicion généralisée qu'évoquent les historiens patentés de la Franc-maçonnerie afin de mieux ranger l'Ordre dans son ensemble sous la bannière du

libéralisme -au sens contemporain de critique par rapport au pouvoir-, quand ils n'en font pas le porte-drapeau de l'opposition aux Bourbons. S'il est évident que la Franc-maçonnerie a connu des heures difficiles en raison de l'audience des discours contre-révolutionnaires auprès du pouvoir et de ses soutiens parmi les notables, il faut insister sur les différentes données locales. La personnalité du préfet, des maires, leur trajectoire personnelle, mais aussi le parcours profane des officiers des loges maçonniques, leur attitude sous la Révolution pour les plus âgés, sous l'Empire pour les autres, notamment à partir de 1813, influent considérablement sur le traitement que les autorités infligent aux loges. Il faut également prendre en compte la présence d'officiers des troupes d'occupation britanniques, prussiennes, danoises ou russes, dans les orientés considérés et sur les colonnes des loges françaises. En effet, alors qu'on insiste aujourd'hui sur l'épreuve qu'a représentée pour la population civile cette occupation étrangère, on doit souligner que ces officiers francs-maçons étrangers ont permis de rallumer les feux des loges de Cambrai, d'Avesnes-sur-Helpe, ou encore de l'*Amitié*, orient d'Arras, dans une relative quiétude. La chaleur de l'accueil réservé à ces frères est sincère<sup>2</sup>; en retour, ils offrent aux francs-maçons français les témoignages d'innocence et de loyauté qui servent à tranquilliser les autorités locales et préfectorales. Dans le cas de l'*Amitié*, son tableau de 1820 mentionne trois officiers de la marine britannique, revêtus du grade de maître : Milen, Oakeum (*sic*) et Camp, ainsi que trois officiers prussiens : Mathias, Evald et Jaloby. On sait par ailleurs que des affiliations ont été enregistrées dès 1814, notamment celles du colonel d'artillerie Ruckl, en provenance de la loge du *Vaisseau d'or* à l'orient de Berlin, ou du colonel Hiller, Vénérable de la loge *Witeruig* à Minder.

L'*Amitié* avait cependant, en apparence du moins, certaines raisons de nourrir des inquiétudes sur son avenir immédiat, puisqu'elle pouvait à bon droit faire figure d'archétype de la loge impériale du chef-lieu de département avec sur ses colonnes le général de brigade baron de La Chaise, préfet du Pas-de-Calais<sup>3</sup>, un sous-préfet

---

<sup>1</sup> *Eloge funèbre...*, *op. cit.*, p.19.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire « Frontière maçonnique et médiations culturelles en France au siècle des Lumières », communication à paraître dans les actes du colloque de Fourmies, *Frontière, Frontières*, 15-16 mai 1998 ; et Pierre-Yves Beaurepaire, *La République universelle des francs-maçons. De Newton à Metternich*, Rennes, Ouest-France, « de mémoire d'homme : l'histoire », 1999, p. 151-153.

<sup>3</sup> On dispose désormais du très bon mémoire de maîtrise de Ingrid Ammeux et Vincent Cuvilliers sur *Préfets, corps préfectoral et administration préfectorale du Pas-de-Calais sous le Consulat et le Premier Empire (1800-1816)*, sous la direction d'Alain Lottin, Université

et plusieurs chefs de division de la préfecture, mais aussi le maire d'Arras, et différents représentants des masses de granite. Comme le note avec justesse Laurence Villette, « la loge de l'Amitié apparaît comme une institution officielle -ou plus exactement comme une société aux portes de la reconnaissance officielle, et peuplée de tout ce que la ville compte comme notables impériaux- composée d'officiels, peuplée d'administrateurs, du préfet aux sous-préfets, secrétaire du Conseil général du Département, membre du Conseil d'arrondissement, maires et adjoints de la ville d'Arras, siège de la Préfecture, magistrats et employés, notables où nous retrouvons notamment le milieu des hommes de loi, dans la tradition de bourgeoisie juridique et économique qui porte Arras »<sup>1</sup>. Or, lorsqu'en janvier 1822, le préfet Siméon, un modéré, transmet au maire d'Arras Jacques-Louis Mayoul de Sus Saint-Léger une lettre du ministre de l'Intérieur relative aux « affiliations secrètes particulièrement dirigées contre la dynastie légitime », le maire lui répond : « J'ai la satisfaction de vous affirmer qu'il n'existe en cette ville aucune association de la nature de celle dont vous m'entretenez ; l'esprit public y est très bon et l'attachement de ses habitants à la dynastie légitime très sincère pour concevoir aucune inquiétude »<sup>2</sup>. L'*Amitié* qui a officiellement rallumé ses feux en 1818, alors que son Vénérable Courtalon entreprend de relever l'Académie, n'est donc pas considérée, à juste titre, comme un conenticule secret mettant en péril l'ordre social et politique. C'est que la loge a toujours su habilement mettre en avant sa composition sociale et son légalisme. Elle regroupe depuis l'Ancien Régime jusqu'à la Restauration la *major et sanior pars* avec une longévité remarquable de ses cadres, elle se refuse à toute intrusion dans la sphère politique, et témoigne sans état d'âme de sa loyauté à l'égard des régimes politiques successivement en place. Elle s'affiche donc comme politiquement neutre, sans renoncer à faire œuvre d'utilité publique afin de se concilier les bonnes grâces des autorités. La marge de manœuvre est étroite, mais les francs-maçons ont fait la preuve depuis l'origine de l'Art Royal<sup>3</sup> de leur capacité à

---

d'Artois, 1999, 314 p. auquel il faudra bientôt ajouter les actes du colloque sur les préfets et l'institution préfectorale organisé à Arras en 2000.

<sup>1</sup> Laurence Villette, *La Franc-maçonnerie à Arras, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (1800-1937)*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Université Lille III-Charles de Gaulle, sous la direction de Yves-Marie Hilaire, 1988, tome I, p. 41.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>3</sup> Expression désignant la géométrie, l'architecture et par extension la Franc-maçonnerie. Travail spéculatif et symbolique de la pierre brute, représentant l'homme avec ses imperfections, que le franc-maçon apprend à dégrossir et à polir, dans cette école de vertu et d'amour fraternel qu'est la loge.

naviguer dans les interstices de la société d'ordres et de la sociabilité non patentée, en marge de la reconnaissance officielle.

Si l'*Amitié* a été la loge des masses de granite, elle a été également le foyer de sociabilité d'élection du Conseil d'Artois à la tombée des Lumières<sup>1</sup>. Elle a compté parmi les siens de 1805 à 1812, Bon-Joseph Lallart, maire d'Arras de 1816 à 1820. S'il disparaît ensuite de la colonne des membres actifs, la loge continue de le compter au nombre de ses frères en 1820<sup>2</sup>, de même qu'elle n'oublie pas de mentionner l'ancien préfet La Chaise. Nul doute que la présence à la mairie d'Arras d'un ancien membre actif de l'*Amitié* et de plusieurs chefs de division de la préfecture, a permis de rouvrir les travaux dans la sérénité en 1818. Le tableau de l'*Amitié* pour 1820 montre clairement que l'accent est mis sur la continuité<sup>3</sup>. Son Vénérable, Suin, directeur de l'Enregistrement et des Domaines tenait déjà le maillet en 1805, manière de montrer que la séquence impériale et la Restauration n'ont pas ébranlé les piliers de loge. L'*Amitié* est une loge de notables, de « propriétaires », ce socle de la société du premier XIX<sup>e</sup> siècle ; parallèlement, elle continue à puiser ses forces vives dans les représentants de l'État de finance et des administrations royales. Le frère Martin-Bacler le revendique clairement dans l'*Eloge funèbre* de Courtalon en insistant sur l'« union de sentiments qui avait attiré dans ce respectable atelier l'élite des citoyens et les principaux magistrats »<sup>4</sup>. On a l'impression que comme à la fin du Directoire et au début du Consulat, la loge maçonnique redevient le havre discret où les élites provinciales se retrouvent, se ressoudent après s'être parfois déchirées dans la sphère profane<sup>5</sup>. Il y a là une piste à explorer, dont l'existence même conforte l'idée d'une plasticité sans égale du tissu de sociabilité maçonnique et de sa capacité à survivre aux changements de régime politique.

---

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 145 bis, dossier de la Respectable Loge *Amitié*, orient d'Arras, tableau des membres pour 1788.

<sup>2</sup> Il figure parmi les « frères initiés dans la loge, absents, ou qui ne suivent plus ses travaux » avec le grade de Rose-Croix.

<sup>3</sup> Il faut consulter prioritairement la version imprimée du tableau de l'*Amitié* pour 1820 conservée sous la cote Baylot FM<sup>2</sup> 279 (2) au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. En effet, elle comporte des corrections et mises à jour manuscrites.

<sup>4</sup> *Eloge funèbre...*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>5</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Le réveil des structures maçonniques locales sous le Directoire et au début du Consulat », Jacques Bernet, Jean-Pierre Jessenne, Hervé Leuwers éditeurs, *Du Directoire au Consulat, I. Le lien politique et social local sous le Directoire et au début du Consulat*, Actes de la table ronde de Valenciennes, 13 et 14 mars 1998, Lille, Presses du Septentrion, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 20, 1999, p. 97-110.

Capet-Locquet, négociant et membre du conseil municipal figure en tête de la colonne des « membres actifs suivant l'ordre de leur ancienneté », suivi de Hurtrel-Haudouart, propriétaire et également membre du conseil municipal, Harlé fils, receveur général du Pas-de-Calais et membre du Comité des finances<sup>1</sup>, Piéron de Sin, président du tribunal de commerce, Pernot, directeur des contributions directes ; Cressent et Berger de Nassenau, tous deux chefs de divisions à la Préfecture les accompagnent. Suin, directeur de l'Enregistrement et des Domaines est Vénérable de l'atelier, Courtalon, ancien Vénérable et le maire de Saint-Laurent, Verdevoy, est Premier Surveillant, après avoir été Orateur en 1805. Du règne de Louis XV à celui de Louis XVIII, on est donc entre soi à l'*Amitié*, loge des amis choisis conscients de leurs devoirs vis-à-vis de leurs concitoyens. Leur appartenance à la *major et sanior pars* puis à la France des notables comporte un « devoir d'état », une exigence d'utilité publique. C'est pourquoi Martin-Bacler place la restauration de l'Académie dans la droite ligne des précédents chantiers d'utilité publique confiés au frère Courtalon. Les Lumières académiques prolongent et amplifient les Lumières techniciennes.

Jean-Baptiste Nicolas Courtalon entre à l'Académie le 7 mai 1817, accompagné de son adjoint et fidèle Martin-Bacler, ingénieur au corps royal des Ponts et Chaussées, du conseiller de Préfecture Colin, du membre du Conseil général du Département Duquesnoy, puis le 15 du maire d'Arras, Bon-Joseph Lallart, membre actif de l'*Amitié* jusqu'en 1812, rappelons-le. Le mouvement d'adhésion des élites maçonniques à l'Académie renaissante se poursuit jusqu'à la mort de Courtalon, puisque le frère Lesueur, ingénieur en chef vérificateur du cadastre, maître des cérémonies adjoint de l'*Amitié*, y est admis au printemps 1818, de même que Blanquart de Bailleul, propriétaire et surtout membre de la chambre des Députés. En 1820, Leducq, juge de paix à Arras, Toursel fils, médecin, et Charles Buissart, propriétaire, l'un des fondateurs de l'*Amitié* en 1818, dont il sera Vénérable comme Blanquart de Bailleul, viennent conforter cette présence de francs-maçons au sein de l'Académie. Ces académiciens francs-maçons sont tous, bien qu'à des degrés divers, des notabilités. Comme sous l'Ancien Régime, les notables ont fait leur les foyers de sociabilité en vue, au recrutement huppé : l'Académie, la

---

<sup>1</sup> Harlé père, membre de la Chambre des députés, figure sur le même tableau avec le grade de maître parmi les « frères initiés dans la loge, absents, ou qui ne suivent plus ses travaux ».

loge de l'*Amitié*. La *Constance*, loge avec laquelle l'*Amitié* entretient des relations relativement cordiales malgré les querelles habituelles de préséance au sujet des dates de fondation ou de refondation des ateliers, dispose d'une surface sociale de moindre importance. Significativement, elle fournit moins de membres de l'Académie. Signalons cependant Valentin Roty, avocat à la cour royale à Douai, ce qui le rapproche du profil sociologique de l'*Amitié*. Auteur de cantiques maçonniques de bon aloi, Roty est admis à l'Académie en février 1818 ; il en devient membre correspondant en 1819. En revanche, c'est un autre membre de la *Constance*, Auguste Demory, professeur à l'École de dessin qui participera à la création du Musée d'Arras en 1825 et sera nommé président de la section des Beaux-Arts. Le déclin de l'*Amitié* après les Trois Glorieuses puis sa mise en sommeil n'empêchent pas les élites maçonniques arrageoises, fréquemment passées à la loge de l'*Espérance*, de poursuivre leur tradition d'affiliation académique à l'instar de l'avocat Léandre Leducq ou du président du tribunal civil, Cornille, tandis que le journaliste Frédéric Degeorge, directeur du *Propagateur du Pas de Calais* à partir de 1828 fut d'abord reçu à l'Académie en 1831 avant d'être affilié à l'*Espérance* en 1834<sup>1</sup>, loge qu'il devait profondément marquer à partir de la fin des années 1830.

De l'Ancien Régime à la Restauration, la permanence l'emporte donc à l'évidence sur la rupture. Par-delà la mutation révolutionnaire, il s'agit de restaurer les formes de sociabilité maçonnique et académique, au bénéfice des notabilités, qui en contrepartie ont le devoir d'être utiles au public, de favoriser dans le respect de l'ordre social, politique et de la propriété le bien public, dont la réalisation les légitime. Les enjeux de la maîtrise d'un champ de la sociabilité en recomposition permanente sont donc essentiels, puisqu'il en va de la cohésion, de l'affirmation et de la

---

<sup>1</sup> Si l'on en croit Laurence Villette, l'engagement philanthropique s'accroît avec la création de la loge de l'*Espérance*, née d'une scission au sein de la *Constance*, et installée officiellement le 29 juin 1835. Laurence Villette, *La Franc-maçonnerie à Arras, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (1800-1937)*, op. cit., p. 116 ; p. 131. Cette poussée de la philanthropie correspond d'ailleurs avec ce qu'on peut observer à Paris ou en Normandie grâce aux travaux de Catherine Duprat et Eric Saunier. Catherine Duprat, *Pour l'amour de l'humanité. Le temps des Philanthropes*, tome I, Paris, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1993, 485 p. et Eric Saunier, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> & XIX<sup>e</sup> siècles ; 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen-Le Havre n°250, 555 p. Sur la dimension politique de ce phénomène, voir notre contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Luis P. Martin, *Les francs-maçons dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, « De l'opportunité d'être politiquement et socialement corrects. Les francs-maçons, l'Etat et la société d'ordres au XVIII<sup>e</sup> siècle », à paraître.



justification des élites. C'est dans cette perspective qu'il faut également considérer le glissement de la Franc-maçonnerie d'une bienfaisance à usage essentiellement interne et d'inspiration chrétienne, à une philanthropie d'essence laïque et à destination des non-maçons. Sous l'Empire, l'*Amitié* avait déjà montré la voie en multipliant les gestes de soutien en faveur des blessés et prisonniers de guerre, ainsi que des Hôpitaux d'Arras. La Fraternité s'engage ainsi dans la sphère profane, dans la vie de la cité, se met au service du public, sans renoncer encore, sauf sur ses marges politiquement les plus avancées, au dogme de la neutralité politique de l'Ordre maçonnique. Mais il est clair que de telles initiatives devaient à terme poser la question du paupérisme, de ses enjeux sociaux et politiques, ouvrant une autre période de l'histoire maçonnique.

## Le laboratoire d'une sociabilité savante « régénérée »

dans Michel Biard éd., *Terminée la Révolution...*, actes du IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais, *Bulletin des Amis du vieux Calais*, numéro hors-série 2002, pp. 149-159.

Préfaçant la réédition de l'ouvrage de Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Jean Jacquart écrit : « Dans la filiation des Académies et des Sociétés de pensée du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont le réseau fut démantelé par la Révolution, les Sociétés savantes apparurent autour de 1830, en liaison avec le goût de l'histoire, les progrès scientifiques et les élans romantiques »<sup>1</sup>. Une telle présentation met l'accent sur la rupture révolutionnaire entre deux périodes fastes de la sociabilité savante -auquel Jean Jacquart agrège les « sociétés de pensée », vocable que l'on s'attend davantage à trouver sous la plume d'Augustin Cochin ou de François Furet-, le siècle des Lumières et les années Guizot. Elle révèle en définitive la prégnance des discours produits par les sociétés savantes sur elles-mêmes, qui filent les métaphores de la catastrophe, et pleurent les corps et les collections de l'Ancien Régime académique perdus dans la tourmente révolutionnaire, pour exalter l'esprit de sacrifice des restaurateurs de l'esprit académique après la séquence révolutionnaire. La position de Jean Jacquart est ici intéressante car il préface un ouvrage paru aux éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques créé sous la Monarchie de Juillet pour encadrer la nébuleuse érudite des sociétés savantes -le qualificatif « savant » a été tardivement remplacé par « scientifique », comme s'il s'était à son tour trouvé déprécié en terme de capital symbolique-, comme universitaire reconnu mais aussi comme membre des instances dirigeantes du CTHS.

Cette rupture apparaît également dans l'histoire officielle de l'Ordre maçonnique. Sous la Révolution, les loges se mettent en sommeil pour rallumer leurs feux à partir de la fin du Directoire et sous le Consulat, à l'instigation du « restaurateur » (*sic*) du Grand Orient de France, Roettiers de Montaleau. Pour

---

<sup>1</sup> Jean Jacquart, Préface, Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, 1995, éd. 1998, p. VII.

rendre compte de leur disparition précipitée ou justifier leur suppression, les contemporains évoquaient déjà l'inadéquation des structures de la sociabilité maçonnique avec le nouveau lien social et avec les enjeux de la régénération politique. Un ancien Vénérable des *Elèves de Minerve*, orient de Toulon, écrivait déjà en 1789 au Grand Orient : « je commence par vous dire que j'ay perdu le style maçonnique (...) nous avons des occupations plus urgentes et beaucoup plus conséquentes que celles de la maçonnerie »<sup>1</sup>. De son côté, Garnier de Saintes ferme les loges de Bordeaux en messidor an II en arguant que « la publicité est la garantie de la liberté » -alors que la Franc-maçonnerie fondait son existence dans les interstices de la société d'ordres sur le postulat inverse- et qu'« il ne peut qu'exister qu'une seule loge, celle du peuple ». On notera enfin que la foule vandalise dans un même élan temples de loge et hôtels d'académies.

La Révolution aurait donc fait table rase de la sociabilité d'Ancien Régime, quand les corps, confréries et loges n'ont pas elles-mêmes prononcées leur dissolution ou mis un terme à leurs activités. Le champ laissé libre a été massivement et rapidement occupé par « les sociétés politiques » incompatibles avec les cadres d'Ancien Régime, mais désormais promues comme nœud du lien social régénéré et lieu par excellence de l'exercice de la citoyenneté et de l'engagement révolutionnaire. Dans le volume 6 de l'*Atlas de la Révolution française* qui leur est consacré, Jean Boutier et Philippe Boutry s'écartent de la thèse radicale de la rupture de sociabilité défendue par Ran Halévi, pour adopter une position intermédiaire : les auteurs soutiennent que « la sociabilité politique révolutionnaire se situe à l'évidence dans la continuité de formes antérieures d'association et de réunion publique ou semi-publique », avant d'estimer que « la sociabilité nouvelle se manifeste ainsi sur le mode de la rupture plus que la continuité », et d'insister sur le fait qu'on « ne connaît aucun cas d'académie ou de loge changée en société politique »<sup>2</sup>, propos que l'étude d'Eric Saunier sur la loge des *Trois Haches*, installée

---

<sup>1</sup> Cité par Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, 1968, réédition Paris, Fayard, 1984, p. 187-188.

<sup>2</sup> Jean Boutier, Philippe Boutry, Serge Bonin dir., *Les sociétés politiques*, volume 6 de l'*Atlas de la Révolution française*, Paris, éditions de l'EHESS, 1992, p. 12.

en messidor an II au Havre comme « nouvel espace d'expression du jacobinisme havrais »<sup>1</sup>, permet de nuancer.

Les recherches les plus récentes ont non seulement confirmé les capacités heuristiques de la thèse de la mutation de sociabilité développée par Maurice Agulhon dans ses travaux pionniers il y a trente ans<sup>2</sup>, mais surtout mis en relief l'importance décisive des années du Directoire et du Consulat dans la réorganisation des formes de sociabilité, de leurs réseaux, l'émergence de nouvelles attentes et de nouveaux enjeux qui préparent les inflexions du XIX<sup>e</sup> siècle -glissement de la bienfaisance à la philanthropie, laïcisation croissante de la sphère sociable, relations conflictuelles du couple professionnel-amateur, généraliste-spécialiste, publicité et entrée dans la cité... Enjeux qu'illustre la création concomitante, en 1807, de la Société d'Arcueil, spécialisée et professionnalisée, et de la Société des Amateurs – première occurrence du terme dans le nom d'une société- des sciences physiques et naturelles de Paris. Deux rencontres précédentes, à Valenciennes d'abord en 1998, sur *Le lien politique et social local sous le Directoire et au début du Consulat*<sup>3</sup>, à Douai ensuite en 1999 sur *La sociabilité des élites urbaines*<sup>4</sup>, nous ayant permis d'explorer le domaine maçonnique, l'invitation des organisateurs du colloque de Calais nous a semblé propice à une réévaluation de l'héritage révolutionnaire des sociétés savantes. Le démantèlement de 1793, dont on verra qu'il mérite d'être nuancé, ne doit pas éclipser l'importance du Directoire et du Consulat comme véritable laboratoire de la sociabilité culturelle organisée, d'où émergent de nombreuses créations, des tentatives avortées, et des explorations inégalement concluantes de la sphère savante et érudite avec ses offres et ses demandes

---

<sup>1</sup> Eric Saunier, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> & XIX<sup>e</sup> siècles. 6 000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Presses universitaires de Rouen-Le Havre n° 250, 1998, p. 374.

<sup>2</sup> Dont on ne citera ici que *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, op. cit., et *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Cahier des Annales n°36, Paris, Armand Colin, 1977, 105 p.

<sup>3</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Le réveil des structures maçonniques locales sous le Directoire et au début du Consulat », Jacques Bernet, Jean-Pierre Jessenne, Hervé Leuwers éd., *Du Directoire au Consulat, I. Le lien politique et social local sous le Directoire et au début du Consulat*, Actes de la table ronde de Valenciennes, 13 et 14 mars 1998, Lille, Presses du Septentrion, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 20, 1999, p. 97-110.

<sup>4</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « La sociabilité maçonnique à l'heure des notables et des capacités. Jalons pour l'étude d'une mutation décisive » Actes de la journée d'étude *La sociabilité des élites urbaines : tradition et renouveau (1795-1880)* réunis par Hervé Leuwers, Douai, 27 mars 1999, Lille, Presses du Septentrion, 2001.

contradictoires. La Franc-maçonnerie ne disparaît d'ailleurs pas de notre terrain, preuve que la sociabilité est une nébuleuse aux relations complexes : de même que les loges maçonniques ont servi de plates-formes de création péri-académiques à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou favorisé la renaissance de certaines Académies sous l'Empire, leurs membres ne sont pas absents du chantier de rénovation de la sociabilité scientifique qui s'ouvre au mitan de la décennie révolutionnaire.

Un survol même rapide du champ de la sociabilité organisée sous le Directoire et le Consulat atteste une reprise générale d'activités et un foisonnement d'initiatives, sur lequel il faut insister pour bien comprendre dans quel contexte général s'opèrent la multiplication et le provignement des sociétés savantes. Au-delà des loges maçonniques déjà mentionnées, des monographies régionales comme celle consacrée par Jean-Luc Marais aux « sociétés » angevines démontrent l'ampleur du phénomène de récupération quantitative à partir de 1796, mais aussi d'élaboration de nouvelles structures capables de répondre à des attentes renouvelées. C'est ainsi que se reconstitue la « Grande Société » d'Angers -qui depuis 1748 réunissait la *major et sanior pars* citadine- sous le nom de Chambre de lecture, puis de Société littéraire en 1798<sup>1</sup>. Elle offre à ses membres un lieu de délasserment, des journaux, un billard, un jardin, la pratique de la boule de fort et d'autres jeux de société. Les rapports inquiets des sous-préfets et des préfets qui voient dans ces sociétés des lieux de fermentation politique et des repaires pour l'opposition sont fréquents tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, tous stigmatisent l'inutilité publique de ces sociétés en des termes qui changent peu d'un département à l'autre et d'un régime à l'autre<sup>2</sup>. A nos

---

<sup>1</sup> Jean-Luc Marais, *Les sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Anjou, Maine, Touraine, Préface de Maurice Agulhon, La Botellerie-Vauchrézien, éditions Ivan Davy, 1986, pp. 94-95. La conclusion de l'auteur traduit la plasticité de ce type de sociabilité organisée : « la *société*, outre son objectif primordial, la convivialité, a successivement rempli d'autres fonctions. Elle a permis la lecture du journal, la réunion des notables, la discussion politique, l'action du clergé ou l'action contre le clergé (...) Mais ces rôles n'ont jamais fait disparaître l'objet essentiel ; quand l'un d'eux prend trop d'importance, la *société* disparaît. Elle ne s'est jamais laissé envahir par ces fonctions secondaires ; elle les a acceptées selon les circonstances, mais en les contrôlant » [*Ibid.*, p. 202].

<sup>2</sup> Les motifs du refus opposé au projet de « Salon littéraire » à Rochefort en 1812 reflètent la situation générale : « toute leur occupation se bornera... à lire les journaux, à jouer à toutes espèces de jeux, au trictrac, à la bouillotte, au billard, etc., ce qui assimilerait cette réunion au café... L'art serait bientôt perdu si, dans chaque ville, on autorisait sans précaution les

yeux, ils témoignent surtout de la reconstitution rapide et durable d'un tissu associatif qui, par le jeu des créations ultérieures et concurrentes, des affiliations croisées, assure un maillage particulièrement serré de l'espace social. Cette observation préalable faite, il est possible d'aborder l'émergence concomitante de multiples sociétés savantes.

Si les historiens des sciences considèrent que les années 1800-1810 marquent une révolution dans la « transmission du savoir », le Directoire –« années de reconstruction » pour Nicole et Jean Dhombres<sup>1</sup>-, puis le Consulat en jettent les bases en réorganisant le champ de la sociabilité savante sous trois signes : multiplication des sociétés, spécialisation, professionnalisation. Les principaux enjeux et lignes de force qui organisent le champ au XIX<sup>e</sup> siècle se mettent alors en place. Jean-Luc Chappey soutient de manière convaincante que « la période consulaire, dans la continuité du processus de reconstitution des institutions savantes amorcé sous le Directoire, se caractérise en effet par un essor important de la sociabilité culturelle (...) Espaces de stratégies sociales et cadres de médiation du savoir, les sociétés savantes (...) participent, après la « cassure révolutionnaire », à l'organisation du savoir du début du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>2</sup>.

On se contentera ici de rappeler brièvement que la suppression des académies en 1793 ainsi que celle, survenue deux ans plus tôt, des collèges de médecins et de pharmaciens par le décret d'Allarde nécessitent une régénération des formes de sociabilité savante organisée, la reprise urgente des publications – périodiques savants et mémoires académiques- dont l'arrêt désorganise tout à la fois la communication et la communauté scientifiques, en relation étroite avec l'organisation du nouveau système éducatif. On notera d'ailleurs que dans son rapport du 8 août 1793 à la Convention, Grégoire s'était efforcé de distinguer l'Académie des Sciences qui avait fait la preuve de son « utilité publique » des autres Académies, corps perdus et parasites de l'Ancien Régime. Il était même prévu que les Académiciens des Sciences puissent se réunir le temps d'achever les missions

---

clubs ou coteries qui veulent s'y établir » [Archives nationales, F17 3026, Charente-inférieure, cité par Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition...*, *op. cit.*, p. 3 note 4] .

<sup>1</sup> Nicole et Jean Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France 1793-1824*, Paris, Bibliothèque historique Payot, 1989, p. 69.

<sup>2</sup> Jean-Luc Chappey, *Les sociétés savantes à l'époque consulaire*, *Annales Historiques de la Révolution Française*, n° 309, 1997/3, p. 451-452.

qui leur avaient été confiées, notamment dans le cadre de l'établissement du système métrique et des nouveaux étalons des poids et mesures. Il me semble surtout que la régénération des cadres de la sociabilité savante commence avant même le Directoire, sous la Convention, comme l'illustre le cas de la Société Philomatique de Paris<sup>1</sup>.

Réunie à partir de décembre 1788 à l'initiative de jeunes savants amateurs, parmi lesquels l'agronome Sylvestre et le minéralogiste Brongniart âgé de dix-huit ans –âge auquel Arcisse de Caumont adhère à la Société linéenne du Calvados avant de fonder à vingt-deux ans les Antiquaires de Normandie- pour « devenir par la suite un point de réunion générale, où les connaissances nouvelles viendront aboutir, et d'où elles se répandront dans le monde savant, en faisant une chaîne lumineuse non interrompue de vérités et d'instructions ». Il s'agit à la fois d'une société d'enseignement mutuel et d'un cénacle d'amis : l'amitié sera toujours mise en avant par la Société pour se distinguer de l'Académie et affirmer par là son identité propre. L'amitié qui unit les fondateurs est par ailleurs transcendée par le lien initiatique noué par certains d'entre eux au sein des loges parisiennes, notamment Le *Patriotisme*. Par l'importance qu'y prennent d'emblée les sciences naturelles et les sciences de la vie, la Société Philomathique se démarque encore de l'Académie dominée par les sciences exactes et se rapproche davantage, en moins provocatrice, de la Société linéenne de Paris créée en 1787 et future Société d'Histoire Naturelle. Ce faisant, elle commence déjà à s'inscrire dans l'offre de sociabilité savante alternative à l'Académie des Sciences, qui s'élargit sous la Révolution, pour offrir aux représentants des sciences du vivant, des instances de légitimation sociale et scientifique<sup>2</sup>.

« Société libre », la Société Philomathique n'est pas concernée par les suppressions de 1793, et bénéficie d'une exclusivité en terme de publications scientifiques grâce à son *Bulletin*, que les Comptes rendus de l'Académie ne

---

<sup>1</sup> André Thomas dir., *La Société Philomathique de Paris et deux siècles d'histoire de la Science en France. Colloque du bicentenaire de la Société Philomathique de Paris*, Paris, PUF, 1990, 153 p.

<sup>2</sup> La Société Philomathique paraît cependant relativement méconnue et son importance sous-estimée par Jean Pierre Chaline qui écrit à son propos : « Echappèrent peut-être, car leur historique ne fait état d'aucune cessation forcée d'activités, quelques organismes comme la Société philomatique, fondée à Paris en 1788, dont on nous dit que 'pendant les années de trouble qui suivirent la destruction de l'ancienne Académie des Sciences, elle a tenu lieu de compagnie savante' » [Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition...*, *op. cit.*, p. 42].

viendront pas concurrencer avant les années 1830. On ne saurait sous-estimer l'importance de l'activité éditoriale pour l'essor et la légitimation scientifique desdites sociétés, comme le montre Jean-Luc Chappey : « la visibilité institutionnelle de la Société dans l'espace public dépend largement de la publication d'un journal dont la distribution est assurée par les réseaux des correspondants de la Société dans les départements »<sup>1</sup>. Il faut publier dans ses colonnes pour faire connaître découvertes et hypothèses et lancer le débat. Lamarck qui ne put publier ses *Recherches sur les causes des principaux faits physiques* avant la suppression de l'Académie des Sciences trouve dans les Philomathes un auditoire plus réceptif et plus chaleureux et publie régulièrement dans le *Bulletin*. Sans se substituer complètement à l'Académie des Sciences, la Société Philomathique accueille nombre d'académiciens, s'ouvrant ainsi aux représentants des sciences exactes. En outre, la Société Philomathique manifeste dès 1793 une véritable ambition pédagogique, dans le prolongement des Musées parisiens de la tombée des Lumières, mais en intégrant les principes de la « science révolutionnaire », et que la loi Daunou de brumaire an IV légitimera. A partir de juillet 1793, les Philomathes donnent au Lycée des sciences et des arts dix-huit cours publics hebdomadaires, suivis gratuitement par un cinquième des inscrits.

Alors que les sociétés savantes spécialisées se multiplient tout en se professionnalisant, les Philomathes maintiennent leur posture originale dans le champ savant en maintenant résolument leur caractère généraliste et en réussissant l'amalgame entre amateurs et professionnels. Les Philomathes deviennent ainsi pour des décennies l'antichambre de l'Académie des Sciences, sans pour autant se subordonner à elle, et en réussissant à devenir une véritable instance de légitimation scientifique pour les naturalistes. Comme l'écrit Jacques Roger, « il est clair aussi que le statut intellectuel et le prestige de la Société ne cessent de grandir auprès des naturalistes, car on y voit adhérer peu à peu, non seulement de jeunes savants à la renommée prometteuse, mais aussi des académiciens chevronnés qui avaient dédaigné d'y entrer en 1793. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire arrivent en 1795, le vieux Daubenton en 1796, ainsi que l'anatomiste Duménil qui va publier les *Leçons d'anatomie comparée* de Cuvier, Lacépède en 1798, et Augustin-Pyrame de Candolle, le collaborateur de Lamarck pour la seconde édition de la *Flore française*,

---

<sup>1</sup> Jean-Luc Chappey, *Les sociétés savantes à l'époque consulaire* », art. cit., p. 455.



élu membre correspondant en 1798 et membre actif en 1800 lorsqu'il vient s'installer à Paris »<sup>1</sup>.

Si la trajectoire originale des Philomathes parmi les sociétés savantes de l'Ancien Régime à l'Empire permet d'aborder la rupture de 1793 sous un autre angle que celui de la catastrophe, de la table rase, il faut également souligner que l'héritage des années 1795-1810 se présente moins sous les traits d'une restauration de la sociabilité académique que sous celui d'une profonde rénovation que complètent d'authentiques innovations. Faut-il estimer que le changement rapide des appellations des associations qui se constituent alors reflète une instabilité, une fragilité originelles ? On peut citer parmi d'autres, l'exemple de la Société libre d'agriculture et d'économie rurale du département de l'Aube, fondée à Troyes en 1798, qui devient l'année suivante Société libre d'agriculture, du commerce et des arts, puis, en 1801, Lycée du département de l'Aube, en 1802 Société académique de l'Aube. En sommeil après l'invasion en 1814, elle se reconstitue en 1818 comme Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube, avant d'y ajouter les belles lettres et de recouvrer finalement son titre académique. Il me semble qu'on peut plutôt y voir à la fois le témoignage des mutations accélérées et non linéaires que connaît alors la sociabilité culturelle organisée et le signe d'une recherche par approximations, essais successifs d'un positionnement dans la nébuleuse des sociétés savantes en formation, nécessitant la recherche d'une lisibilité publique, la revendication d'une qualité académique ou au contraire relevant de la sociabilité savante « révolutionnée » et la définition d'un domaine de compétences.

La Constitution de l'an III offre un cadre juridique favorable à la multiplication des initiatives et des projets d'associations savantes, puisque « les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts ». Fin de 1799, la France compterait, selon Jean-Pierre Chaline, cinquante sociétés savantes, dont une dizaine à Paris, effectif qui doublerait encore sous le Consulat, avec des créations situées pour la plupart en province<sup>2</sup>. La loi Daunou du 3 brumaire an IV sur l'organisation de l'Instruction publique attribue aux sociétés littéraires et

---

<sup>1</sup> Jacques Roger, « Les sciences naturelles dans les premières décennies de la Philomathique », in André Thomas dir., *La Société Philomathique de Paris...*, op. cit., p. 33.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition...*, op. cit., p. 44-45.

savantes une fonction pédagogique essentielle comme médiateur culturel et scientifique entre les nouvelles institutions scientifiques, les enseignants des nouvelles structures éducatives et le public. En retour, les sociétés « libres » qui participent aux progrès des sciences et du savoir et investissent l'espace public sous forme de cours et de séances publiques, se voient reconnues une utilité publique. Elles peuvent ainsi espérer une salle, ou une aide financière pour l'obtenir et surtout s'engager dans un processus d'institutionnalisation et de promotion avec le statut de société « nationale ». La concurrence est rude car un « grand nombre de[s] sociétés savantes ou littéraires (...) se pressent, se heurtent, pour trouver une place sur le mont sacré »<sup>1</sup>. Certaines d'entre elles se résolvent difficilement voire refusent de rompre avec la tentation encyclopédique des Lumières. C'est le cas notamment de la Société des Sciences Lettres et Arts créée en 1796, héritière de la tentation académique des Lumières maçonniques. Elle rallume en effet le flambeau de la Société nationale des Neuf Sœurs, qui n'était autre que l'avatar profane de la loge maçonnique des *Neuf Sœurs*, fille posthume de Helvétius, héritière de la loge *Des Sciences* (1766). La loge des *Neuf Sœurs* se définissait elle-même comme une « colonie des arts » et fut à l'origine de la Société apollonienne en 1780, devenue Musée de Paris en 1781, tandis que Pilâtre de Rozier, autre membre de la loge fondait le Musée Scientifique. Les deux Musées devaient se réunir en 1785 pour donner naissance au Lycée, devenu Lycée républicain en 1793, puis Lycée en 1802, trois ans avant que la loge des *Neuf Sœurs* ne reprennent ses activités maçonniques. Face à la thèse simplificatrice d'un effondrement de la sociabilité savante prérévolutionnaire ou d'une simple reconstruction à l'identique, il apparaît manifeste que l'adaptation au contexte profane et aux attentes en terme de sociabilité et de production/médiation du savoir a permis l'émergence de cadres associatifs profondément renouvelés.

La plupart des sociétés nées à partir de 1795 s'inscrivent cependant dans une perspective de spécialisation, indissociable de la professionnalisation des cadres des nouvelles institutions scientifiques et pédagogiques et de « l'avènement de l'ingénieur » (Dominique Julia) issu de l'Ecole centrale des travaux publics devenue Ecole Polytechnique le 15 fructidor an III, et des écoles spéciales dont les concours

---

<sup>1</sup> Millin de Grandmaison, « Sociétés savantes », *Magazine Encyclopédique*, Paris, an VIII, sixième année, tome I, p. 408, cité par Jean-Luc Chappey, *Les sociétés savantes à l'époque consulaire*, art. cit., p. 456.

sont pour la plupart réservés aux polytechniciens, et qui prend le relais des Lumières techniciennes. La création de sociétés savantes spécialisées dans le domaine de la médecine, de la pharmacie ou des sciences naturelles est ainsi clairement liée à la professionnalisation de ces secteurs d'activités – rendue nécessaire par exemple par la désorganisation de la profession médicale et pharmacienne consécutive à la suppression des collèges de pharmaciens et de médecins en 1791. Les professionnels intègrent désormais l'affiliation à ces sociétés dans leur stratégie de reconnaissance scientifique et sociale, les utilisant comme tremplins pour entrer dans des organismes scientifiques institutionnels et dominants comme l'Institut national, le Museum d'histoire naturelle. La pratique des affiliations croisées est très répandue et devrait donner lieu à l'étude plus poussée des réseaux de relations, d'amitiés et de protections et de leur activation dans le cadre de stratégies précédemment évoquées. On constate d'ailleurs que certains n'hésitent pas ensuite à prendre leurs distances avec les sociétés savantes insuffisamment dotées en capital scientifique et les amateurs, dès lors qu'ils ont accédé aux formes institutionnelles de la légitimation : Institut, Museum, Académie des Sciences. C'est le cas de Cuvier qui procède à un retrait général en l'an XII. On sent alors une rupture entre la sphère amateur, qui cultive le discours du désintéressement et de l'encyclopédisme, et la sphère professionnelle et spécialisée qui se construit autour de sociétés comme *la Société anatomique*, la *Société médico-pratique* ou la *Société d'Arcueil* – véritable équipe de recherches destinée à aider les jeunes scientifiques – qui recrutent sur des bases strictement scientifiques<sup>1</sup>. C'est la « naissance d'une communauté scientifique » (Nicole et Jean Dhombres). Inversement, tel représentant d'une science dotée d'un faible capital scientifique, ou tel tenant d'une thèse rejetée par les instances de légitimation, peut, à l'instar de Larmarck optant pour la *Société Philomathique* face à l'Académie des Sciences, développer une stratégie de substitution, en investissant massivement le réseau des sociétés savantes pour y bénéficier d'une reconnaissance et d'une notabilité.

---

<sup>1</sup> A ce sujet, la défense de l'Académie des sciences par Lavoisier en juillet 1793, soit un mois avant sa suppression mérite déjà l'attention. Lavoisier légitime son utilité publique par la fonction d'expertise qui lui a été reconnue sous l'Ancien Régime et sous la Révolution. Elle a seule le droit de décerner des brevets aux inventeurs. Elle ne constitue pas un corps d'Ancien Régime marqué par l'*otium* et l'amateurisme, à la différence des autres académies, dont se démarque Lavoisier. La chimie et la physique nécessitent le travail en commun, la formation de laboratoires où s'associent de multiples compétences spécialisées. C'est ce que fait Lavoisier lui-même avec le groupe de l'Arsenal.

De son côté, l'Etat et ses représentants ne se contentent pas de surveiller les sociétés savantes. Les préfets en favorisent le développement à partir du Consulat. On l'a déjà relevé avec la Franc-maçonnerie où l'association du préfet, du secrétaire-général de la Préfecture, des cadres militaires et des notables départementaux est décisive. Cette rencontre s'opère également dans la sphère académique et érudite (celle des sociétés d'émulation et des sociétés libres), où elle recoupe d'ailleurs parfois des liens tissés en loge. L'exemple arrageois est significatif, puisque l'Académie est relevée à l'initiative d'un représentant des Lumières techniciennes de l'Ancien Régime, devenu ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, du Préfet du Pas-de-Calais et des masses de granite départementales réunies dans la loge des notables<sup>1</sup>. Les préfets sollicitent également notables amateurs et collectionneurs pour concrétiser les projets de musées départementaux, qui sont souvent des appendices des sociétés savantes dont les cabinets servent de noyaux aux futures collections. Il faut ici souligner la continuité avec certaines créations des années pré-révolutionnaires comme le Musée de Bordeaux ou le collège des Philalèthes de Lille. Les notabilités érudites ou mécènes sont ainsi associées « au progrès des arts ».

Dans le domaine scientifique et technique, l'Etat favorise la création de sociétés d'agriculture, de statistique, d'encouragement à l'industrie..., auxquelles il confie des missions d'expertise et d'information. L'insertion dans les réseaux administratifs spécialisés est ici privilégiée comme critère d'admission. Mais cette fonction d'expertise est d'autant plus intéressante à relever qu'elle ne se limite pas aux sciences exactes et du vivant, mais s'applique également au patrimoine, et partant aux sociétés ou classes littéraires ainsi qu'au mouvement antiquaire, « spécialisé » en histoire locale. Leur rôle est essentiel pour l'appropriation culturelle des nouveaux cadres administratifs issus de la départementalisation. C'est ainsi que les initiatives statisticiennes sollicitent les érudits pour élaborer images et représentations du local. Odile Parsis-Barubé évoque « une autorité qui confine au magistère moral sur leurs concitoyens », et note que « les annuaires départementaux constituent le premier lieu de reprise de la parole historienne après

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Des Lumières à la Restauration. La tentation académique et l'exigence d'utilité publique des élites maçonniques arrageoises au XIX<sup>e</sup> siècle », Odile Parsis-Barubé dir., *Aspects de la vie culturelle en province : Arras au XIX<sup>e</sup> siècle, Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, Arras, 2001.

la Révolution »<sup>1</sup>. Sébastien Bottin, secrétaire-général de la Préfecture de Lille insiste en 1804 sur la nécessité d'inclure les monuments historiques dans la description départementale. Il fait des érudits ses auxiliaires privilégiés. Une véritable fonction d'expertise leur est donc reconnue, d'autant que, en ce domaine particulier, et à la différence du champ scientifique, « les sociétés savantes ne sont pas encore concurrencées par l'université comme lieu de production du savoir sur le passé régional » et que l'amateurisme est indissociable de leur appartenance à la France des notables. Cette déqualification de l'« expert-amateur » en terme d'antiquités survient plus tard à partir des années Guizot, où elle demeure combattue et ralentie par les initiatives d'un Arcisse de Caumont.

Le tri des héritages en matière de sociabilité savante conduit donc à replacer les rénovations/innovations des années 1795-1810 dans la phase plus longue de mutation de la sociabilité organisée des années 1770-1830.

---

<sup>1</sup> Odile Parsis-Barubé, « Antiquariat et notabilité : l'inscription des érudits locaux dans les élites urbaines du Nord de la France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, tome LXXXI, n° 332, études sur *Les élites dans la France du Nord (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Composition, pouvoirs et éthique sociale réunies par Philippe Guignet, octobre-décembre 1999, p. 807.

## II

Relations maçonniques internationales et médiations culturelles

## Le Grand Maître marquis de Gages et les relations maçonniques gallo-belges au XVIII<sup>e</sup> siècle

dans Actes du colloque *La figure et l'œuvre du marquis de Gages* réunis par le Professeur Alain Dierkens, Université libre de Bruxelles, Institut d'Etude des Religions et de la Laïcité, 12 mai 2000, Bruxelles, *Problèmes d'histoire des religions*, tome XI, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, pp. 31-37.

Il faut le reconnaître d'emblée, les relations maçonniques gallo-belges sont méconnues des historiens français de la Franc-maçonnerie du XVIII<sup>e</sup> siècle qui renoncent difficilement aux délices du gallocentrisme et à la thèse d'une *Europe française*, défendue en son temps par Louis Réau<sup>1</sup>. Il devient pourtant urgent de procéder à un nécessaire *aggiornamento* historiographique et épistémologique, et de prendre en compte la complexité des mouvements d'appropriation et de transferts culturels qui animent, enrichissent et parfois déchirent l'espace européen des Lumières. La découverte, il y a quelques mois, du livre d'architecture de la puissante loge du négoce dunkerquois, *Amitié et Fraternité*<sup>2</sup>, nous a permis d'entreprendre à nouveaux frais l'étude des réseaux de correspondance et d'amitié tissés de part et d'autre de la frontière gallo-belge, au cours de ce qu'il est convenu désormais d'appeler la « mutation révolutionnaire » des années 1770-1830, afin d'appréhender les modifications à l'œuvre dans le champ de la sociabilité d'Ancien Régime sans solution de continuité de part et d'autre de la séquence révolutionnaire. Le Hainaut, dont le versant français était relativement mal connu avant les travaux de Jocelyne Bournonville<sup>3</sup>, fournit également un observatoire prometteur, auquel il faut encore ajouter la création par un noyau de francs-maçons lillois du collège des Philalèthes

---

<sup>1</sup> Louis Réau, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, *L'évolution de l'humanité*, 1938, éd. 1971, 438 p.

<sup>2</sup> Je tiens ici à remercier chaleureusement le Président de l'Institut d'Etudes et de Recherches maçonniques Septentrion qui m'a libéralement donné accès à cette source de première ordre.

<sup>3</sup> Jocelyne Bournonville, *Les francs-maçons, des Lumières à l'Empire : un exemple de sociabilité à Lille, Valenciennes et Dunkerque, 1733-1815*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1989.

qui après avoir hésité entre la voie ésotérique -à l'instar du régime des Philalèthes parisiens<sup>1</sup>- opte en définitive pour la voie académique au mitan des années 1780<sup>2</sup>. Le collège se tourne naturellement vers les francs-maçons des Pays-Bas autrichiens pour étoffer son réseau de correspondance. En changeant de focale et d'échelle, la correspondance de la loge la *Discrète Impériale*, orient d'Alost<sup>3</sup>, témoigne de l'inscription des relations maçonniques gallo-belges non seulement dans un cadre régional et frontalier dont il ne faut pas sous-estimer la richesse, mais au-delà dans les réseaux de relations et de solidarités qui structurent l'espace maçonnique européen et donnent corps au projet d'une « République universelle des francs-maçons »<sup>4</sup>.

A partir de 1763, la *Discrète Impériale* tient une place de choix dans le tableau de correspondance de *Saint-Jean d'Écosse*, loge du grand négoce protestant et de la Chambre de commerce de Marseille qui fonde des ateliers sur tout le pourtour du bassin méditerranéen avant d'englober dans son aire d'expansion les Antilles et l'Océan Indien. Le marquis de Gages visitera d'ailleurs le temple de *Saint-Jean d'Écosse*, de même que Philippe-Goswyn de Neny, fils de Patrice-François de Neny, au cours de l'hiver 1764-1765<sup>5</sup>. On retrouve également la *Discrète Impériale* sur les

---

<sup>1</sup> On dispose désormais à leur sujet de la remarquable étude de Charles Porset, *Les Philalèthes et les Convents de Paris, Une politique de la folie*, Paris, Honoré Champion, 1996, 776 p.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « 'Une école pour les sciences'. Le collège des Philalèthes et la tentation académique des élites maçonniques lilloises à la fin de l'Ancien Régime », *Revue du Nord*, tome LXXXI, n° 332, études sur *Les élites dans la France du Nord (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. *Composition, pouvoirs et éthique sociale* réunies par Philippe Guignet, octobre-décembre 1999, p. 723-744.

<sup>3</sup> Correspondance dont nous avons déjà exploité une partie des éléments dans *L'Autre et le Frère. L'Étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, *Les dix-huitièmes siècles* 23, 872 p.

<sup>4</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *La République Universelle des francs-maçons. De Newton à Metternich*, Rennes, Ouest-France, *De mémoire d'homme: l'histoire*, 1999, 210 p.

<sup>5</sup> Philippe-Goswyn de Neny visita également les temples toulonnais, comme nous l'apprend une lettre à Marie-Caroline Murray étudiée par Bruno Bernard : « J'ai passé quelque tems à Toulon, ou quelques lettres de recommandation, et la franche maçonnerie m'eurent bientôt mis en liaison avec tout le corps de la marine<sup>5</sup> », imitant en cela de nombreux voyageurs hollandais ou scandinaves que nous avons rencontrés sur les registres d'architecture des loges toulonnaises, le temps d'une escale. Bruno Bernard, « Amours et voyages : les pérégrinations méditerranéennes de Philippe-Goswyn de Neny et sa correspondance avec Marie-Caroline Murray », *Nouvelles Annales Prince de Ligne*, 1992, tome VII, p. 196. En revanche, l'auteur ignore la présence de Philippe-Goswyn sur les colonnes de *Saint-Jean d'Écosse*, mentionnée par Jacques Choisez, propriétaire des registres d'architecture de la loge marseillaise : *La Respectable Loge de Saint-Jean d'Écosse, mère loge écossaise à l'orient de Marseille, entre 1762 et 1787*, troisième édition multigraphiée, Bruxelles, chez l'auteur, 1987.



tableaux de la *Triple Union*, orient de Reims, autre correspondante assidue de la loge de Marseille, ce qui nous met en présence d'un authentique réseau<sup>1</sup>.

Ces réseaux de correspondance et d'échange -de visiteurs, de rituels, de décors, d'objets et de livres maçonniques- constituent la toile de fond « culturelle » des relations qui se nouent entre le marquis de Gages et les obédiences françaises : Grande Loge, puis Grand Orient de France, et participent d'une histoire diplomatique de la Franc-maçonnerie européenne alors particulièrement riche. Les décennies 1760 et 1770 sont effec marquées par la difficile gestation du droit maçonnique international avec le traité franco-anglais de 1765, l'affrontement entre deux modèles -français et anglais- d'organisation du corps maçonnique européen, et la difficile émergence d'obédiences « nationales », revendiquant un ressort juridictionnel confondu avec la souveraineté des Etats territoriaux. Frontière poreuse aux influences maçonniques française, britannique et hollandaise, propice aux syncrétismes maçonniques, les Pays-Bas autrichiens cristallisent les enjeux de la construction de l'Europe maçonnique au cours du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, et constituent une zone de contact et de friction entre les aires d'influence anglaise et française -à l'instar du royaume de Naples au sud du continent. Grand Maître provincial « anglais », le marquis de Gages est clairement l'objet d'une offensive de séduction, mais aussi de pressions de plus en plus fortes de la part du Grand Orient de France, pour qu'il signe à l'instar du Grand Orient de Naples ou de celui de Pologne un traité d'amitié et adopte par là même le modèle d'organisation du corps maçonnique proposé par Paris. Simultanément, il lui faut convaincre ses frères et les autorités politiques de Bruxelles et de Vienne de ce que sa Grande Loge provinciale n'a d'anglaise que ses constitutions et qu'elle ne constitue pas un relais de l'influence politique et diplomatique anglaise dans les Pays-Bas méridionaux à une heure où les souverains suédois, prussien ou sarde s'inquiètent des correspondances étrangères de leurs loges et favorisent l'érection de Grandes Loges nationales qu'ils parrainent voire surveillent.

Les patentes de Grand Maître Provincial anglais pour les Pays-Bas autrichiens du marquis de Gages datent de 1770. Elles doivent être rapprochées des demandes émanées des orientes périphériques du royaume de France, qui se trouvent brutalement isolés du centre parisien de la chaîne d'union par la crise puis

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le Frère...*, op. cit., p. 73.

la mise en sommeil de la Grande Loge. La *Candeur*, orient de Strasbourg, l'*Anglaise*, orient de Bordeaux, ou encore *Saint-Jean d'Écosse*, orient de Marseille, après avoir stigmatisé les dissensions internes à une obédience qui ne manquait pas par ailleurs de brider leurs velléités d'autonomie par rapport au centre et d'hégémonie régionale, se tournent vers la source de la légitimité maçonnique, vers le conservatoire de la Franc-maçonnerie primitive : l'Angleterre ou parfois l'Écosse -authentique ou mythique car les patentes maçonniques œuvres de faussaires sont aussi nombreuses que les fausses chartes médiévales. Ces loges souhaitent clairement une « réforme » de la Franc-maçonnerie, qu'elles identifient à un relèvement des barrières sociales permettant l'accès au temple des élus choisis. Elles aspirent clairement à une réaction aristocratique, au sens étymologique du terme, que certaines d'entre elles trouveront ensuite, comme à Lyon ou Strasbourg, dans la Stricte Observance Templière germanique. Très lié au comte de Clermont, Grand Maître de la Grande Loge de France mort en 1771, et à la nébuleuse aristocratique de la Franc-maçonnerie française au temps où celle-ci dominait l'obédience -elle en reprendra le contrôle à partir de 1774 avec la réforme aristocratique de l'administrateur général du Grand Orient de France, le duc de Montmorency-Luxembourg-, le marquis de Gages est au fait de la crise ouverte au sein de la direction parisienne de la Grande Loge. Il se tourne alors vers Londres. De 1770 à 1785, il constitue vingt-trois loges, ce qui témoigne d'une activité particulièrement importante. Mais, il ne faut pas pour autant imaginer le marquis de Gages en commis-voyageur de la Franc-maçonnerie anglaise et sa Grande loge provinciale en relais de la Franc-maçonnerie anglaise. Ce serait à l'évidence méconnaître le sens que les Grands Maîtres provinciaux « anglais » donnaient à leurs patentes. A la manière des comtés carolingiens érigés en principauté, les Grandes Loges Provinciales continuent de relever de l'obédience londonienne dont elles reconnaissent la « maternité universelle » (*sic*), mais dans les faits s'arrachent à l'attraction du centre pour exister de manière autonome et dépouiller progressivement la souveraineté anglaise de ses attributs. C'est ainsi que le marquis de Gages n'a pas fait enregistrer une seule de ses vingt-trois fondations par Londres, pas plus qu'il n'a payé trois guinées pour chacune d'entre elles, comme il en avait pourtant souscrit l'obligation. Il n'a pas davantage l'intention de contribuer au fonds de charité de la Grande Loge d'Angleterre et voit d'un très mauvais œil la « *charter of incorporation* » que souhaitent obtenir de la Couronne d'Angleterre les dirigeants

maçonnes londoniens. Cette charte aurait fait de la Grande Loge un corps public, reconnu par la Couronne comme membre de droit de l'*Establishment* -au sens premier du terme. Les subsides escomptés auraient certes permis d'alléger quelque peu le fardeau financier que représente le chantier de *Freemasons' Hall*, mais aux yeux du marquis de Gages, la Grande Loge, en sollicitant une reconnaissance officielle par la monarchie et non plus seulement parrainages illustres et protections royales, s'engageait dans la voie périlleuse de la sortie du temple et de l'entrée dans la sphère publique -c'est-à-dire à terme politique, ce qui ne manquerait pas d'inquiéter les puissances continentales, déjà sensibles aux écrits antimaçonniques.

Soucieux de légitimité maçonnique, comme l'atteste sa demande en constitution comme Grand Maître Provincial anglais, le marquis de Gages est jaloux de ses prérogatives et de l'autonomie des loges placées sous son autorité. Plus que tout, il redoute d'alimenter les craintes des autorités par une allégeance trop manifeste à Londres. Dans ces conditions, il ne pouvait que nourrir des préventions similaires face aux projets du Grand Orient de France et faire sienne la règle d'or de la diplomatie des Provinces-Unies du premier XVII<sup>e</sup> siècle, *Gallus amicus sed non vicinus*. Or, le 23 octobre 1775, la Commission pour les Grands Orient étrangers du Grand Orient de France annonce au Grand Maître de la Grande Loge Provinciale des Pays-Bas autrichiens, qu'elle travaille « à l'effet d'aviser aux moyens de lier une correspondance générale avec les Grand Orient étrangers, et de préparer des conventions et concordats pour fixer les droits et les districts de chaque Grand Orient, cette commission doit incessamment rendre compte de ses opérations »<sup>1</sup>. Il s'agit en fait de convaincre les Grandes Loges européennes de ratifier un traité qui divise l'Europe en corps maçonniques nationaux souverains dans l'étendue de leur ressort et bénéficiant de l'exclusivité de la correspondance étrangère, de sanctuariser les différents ressorts maçonniques, d'interdire à toute obédience étrangère d'y constituer de nouveaux ateliers ou d'accorder des patentes à des ateliers autochtones qui le lui demanderaient. Le but évident est de borner l'hégémonie de Londres aux Iles et aux possessions coloniales britanniques, d'empêcher la fuite des loges périphériques du royaume de France vers Londres, Edimbourg ou la Stricte Observance Templière allemande. Le Grand Orient de France propose un modèle concurrent à celui bâti par la Grande Loge d'Angleterre

autour de Grandes Loges provinciales, dotées d'une vaste autonomie interne, mais qui reconnaissent le centre anglais comme leur mère tutélaire, sorte de « *Commonwealth* maçonnique » plus souple que le modèle français mais qui n'accorde pas la même prééminence au principe « national ». En revanche, le Grand Orient estime que tant qu'un État territorial n'a pas d'obédience nationale reconnue par ses sœurs européennes, tout corps maçonnique souverain a le droit d'y constituer librement des ateliers : « Le Grand Orient de France aura une juridiction première entière et exécutive dans son territoire, il répandra les lumières partout où il n'y aura point de Grand Orient établi, et reconnoitra que tous les autres grands orientes peuvent le faire »<sup>2</sup>. Paris applique aussitôt cette règle à Naples et en Pologne, répondant aux critiques anglaises qui l'accusent de mauvaise foi, qu'il agit par zèle maçonnique et qu'il s'effacera dès la constitution d'un corps maçonnique souverain : « le jour où il y aura un Grand Orient, plus aucune obédience ne pourra y constituer de loge »<sup>3</sup>, ce qu'il fera effectivement dans les deux cas cités.

Les Pays-Bas autrichiens sont au premier chef concernés par la politique du Grand Orient de France comme cette minute de la Commission pour les Grands Orientes étrangers l'atteste :

Les Respectables frères commissaires ayant ensuite pris connaissance des papiers concernant l'Orient Provincial des Pays-Bas autrichiens, ont été d'avis qu'il doit lui être écrit, qu'en regardant la Grande Loge des Pays-Bas autrichiens comme Grand Orient, le Grand Orient de France est prêt à contracter avec lui un traité réciproque dont il lui envoie les articles mais qu'en regardant cette Grande Loge comme un orient particulier dépendant d'un autre Grand Orient quelconque et d'un Grand Orient avec lequel celui de France n'a pas fait de traité, ce traité ne peut point traiter d'égal à égal et se réserve le droit de délivrer des constitutions et des lettres d'agrégation aux Loges des Pays-Bas autrichiens qui recourraient à lui pour suivre son régime.

Paris ne reconnaît pas les droits de la Grande Loge Provinciale du marquis de Gages et refuse de correspondre sur un pied d'égalité avec elle, puisqu'elle n'est pas souveraine et relève d'une autorité supérieure et étrangère, la Grande Loge d'Angleterre. En outre, selon la règle édictée par le Grand Orient, les Pays-Bas autrichiens ne constituant pas un État indépendant, leur Grande Loge provinciale doit

---

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique [par la suite, BNF, Cab mss, FM] FM<sup>1</sup> 118, f° 442 r°, 23 octobre 1775.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f° 408 r°, 7 mars 1775.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 33, procès-verbaux de la Chambre symbolique n° 16407 et 16433.

disparaître au profit d'une obédience autrichienne, dont le ressort couvrirait l'ensemble des possessions des Habsbourg, sans écran intermédiaire. Le Grand Orient se félicitera d'ailleurs en 1786 de la fondation controversée d'une Grande Loge nationale des pays héréditaires autrichiens et décidera sur le champ d'entrer en correspondance avec elle<sup>1</sup>. En attendant, Paris s'autorise, comme à Naples ou en Pologne, à constituer des ateliers dans les Pays-Bas autrichiens, et passe aux actes sans plus attendre. Le 22 juin 1775, le Grand Orient accorde des patentes à la loge des *Amis de la Justice*, orient de Bruxelles, et en confie l'installation à la *Parfaite Union*, orient de Valenciennes. Le marquis de Gages proteste aussitôt contre cette intrusion dans le ressort de son obédience<sup>2</sup>. La réponse du Grand Orient dissimule mal la gêne de l'obédience parisienne. L'affaire risque en effet de donner des arguments à ses détracteurs qui font mine de regretter le temps de la Grande Loge de France où les loges provinciales disposaient d'une réelle autonomie, étaient consultées avant toute nouvelle constitution d'atelier au sein d'un même orient<sup>3</sup>...

Nous avons reconnu dans ces deux pièces l'esprit maçonnique et cordial qui vous a toujours animé ainsi que le Très Respectable Frère Marquis de Gages votre Grand Maître mais nous n'avons pu voir sans douleur que vous regardez comme une entreprise de notre part sur vos droits, les constitutions données à la Loge des amis de la justice à Bruxelles, nous vous prions d'écarter cette idée et d'être persuadés que bien loin d'avoir eu cette intention, nous n'avons jamais eu d'autres désirs que de vivre avec vous dans la plus étroite amitié et de lier une correspondance, qui ne peut être que très agréable pour nous en particulier et très avantageuse pour le bien de l'ordre en général. C'est dans cette vue et pour y parvenir Très Respectables Frères que nous avons établi une commission à l'effet d'aviser aux moyens de lier une correspondance générale avec les Grands Orients étrangers, et de préparer des conventions et concordats pour fixer les droits et les districts de chaque Grand Orient, cette commission doit incessamment rendre compte de ses opérations.

de La Lande<sup>4</sup>

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f° 459-460, 17 juillet 1786.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f° 442 r°.

<sup>3</sup> Ce qui est paradoxal, mais parfaitement révélateur de la complexité des relations Paris-provinces, si l'on songe que Montmorency-Luxembourg s'est appuyé sur les loges de province et leurs députés pour investir l'obédience.

<sup>4</sup> Il s'agit du célèbre astronome Jérôme de Lalande, vénérable des *Neuf Sœurs*, figure de premier plan du Grand Orient, alors officier honoraire. BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f°442 r°.

Le marquis de Gages appuie en effet sa défense sur le texte d'un premier traité conclu du temps de la Grande Loge de France. Or, ce traité reconnaissant son autorité et son autonomie, le Grand Orient qui, sur le plan des relations maçonniques « internationales », revendique l'héritage de la Grande de France et les traités signés par elle, est pris en faute. Les Parisiens répondent qu'ils n'ont pas eu connaissance du traité, que les archives des années 1760 ont été perdues. La Commission fait-elle preuve ici de mauvaise foi ? cherche-t-elle à se dédouaner d'une incontestable bévue ? On ne peut bien sûr l'écarter, mais d'autres exemples tirés des mêmes minutes prouvent à l'évidence qu'elle n'a pas à sa disposition les dossiers ouverts au cours des années 1760 et qu'elle n'arrive que très difficilement à faire le point des initiatives prises par ses prédécesseurs en matière de relations internationales. Elle n'obtiendra d'ailleurs que péniblement et tardivement communication d'une masse d'archives non classées à partir desquelles il lui faudra pourtant reprendre les relations et les négociations interrompues depuis plusieurs années<sup>1</sup>. En attendant, elle invite le marquis de Gages à produire une copie du traité, ce qu'il fait<sup>2</sup>.

La réponse des Parisiens est déconcertante. Ils cherchent manifestement à gagner du temps, mais ils font surtout la preuve de leur incapacité à prendre des décisions, et à concrétiser un projet ambitieux et même orgueilleux -puisqu'ils ne proposent rien moins qu'un « modèle » (*sic*) aux autres corps européens<sup>3</sup>- d'organisation de l'Europe maçonnique et de gestion des relations interobédientielles.

Au Respectable Orient Provincial des Pays-Bas autrichiens

Très Respectables Frères,

Nous avons reçu la planche que vous vous nous avés fait la faveur de nous adresser, le 30<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de cette année avec une copie du concordat passé entre votre respectable Orient Provincial et l'ancienne Grande loge de France.

Nous avons remis cette pièce et votre réclamation concernant la Loge des Amis de la justice à l'orient de Bruxelles, à la commission nommée pour tout ce

---

<sup>1</sup> années pendant lesquelles nombre de loges françaises périphériques, on l'a dit, et de francs-maçons étrangers jusque-là dans la mouvance maçonnique française, parmi lesquels le marquis de Gages, avaient opéré un transfert de légitimité et d'allégeance au profit de Londres.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f° 442, 23 octobre 1775.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f° 447 r°, planche non datée adressée au Grand Orient de Hollande (*sic*).

qui intéresse, les Grands Orient étrangers ; ces deux objets y seront examinés avec l'attention due à des frères que nous chérissons, et le rapport en sera fait à l'assemblée générale qui s'empressera de vous donner la satisfaction la plus entière. Nous attendrons la fin de ce travail avec une impatience d'autant plus vive, que nous flattons qu'elle fixera pour jamais un accord parfait entre nos deux Orient et que liant entre eux une intime correspondance, nous aurons de fréquentes occasions de profiter de vos lumières et d'assurer de notre attachement des Respectables frères aussi dignes que vous de l'estime et de l'amitiés des vrais Maçons

Tassin<sup>1</sup>.

La Commission se sépare pour les vacances d'été. En septembre, elle relance le marquis de Gages pour lui poser la même question : « qu'elle est la forme sous laquelle votre Respectable Grande Loge et qu'elle est son régime, si vous vous reconnaissez dépendant de quelque Grand Orient étranger -sous-entendu de la Grande Loge d'Angleterre-, ou totalement indépendant ? »<sup>2</sup> Le dossier s'interrompt ici. Mais la question contient déjà la position qu'adoptera le Grand Orient à l'égard du marquis de Gages. Il ne s'interdira de constituer des loges dans les Pays-Bas autrichiens que lorsqu'une obédience souveraine dans l'ensemble des territoires sous l'autorité de la monarchie des Habsbourg aura été érigée ; la Grande Loge Provinciale relève de Londres, elle ne peut donc prétendre interdire un quelconque ressort à une puissance maçonnique étrangère souveraine.

La proximité géographique seule n'explique pas la vigilance du marquis de Gages. Il ne faut pas oublier la visite que le Grand Maître provincial rendit à *Saint-Jean d'Écosse* de Marseille, c'est-à-dire au fer de lance de la résistance à la politique centralisatrice de la Grande Loge de France puis reprise et amplifiée par le Grand Orient. Stigmatisée comme réfractaire à l'autorité du centre de la chaîne d'union, *Saint-Jean d'Écosse* refusa jusqu'à l'Empire de renoncer à ses prérogatives de loge-mère constituant ses filles librement à travers le *cosmos* maçonnique, et mobilisa son réseau de correspondance pour organiser la résistance des orientes périphériques en faveur d'un « ordre maçonnique cosmopolite et libre » clairement menacé par les prétentions d'une obédience « nationale »<sup>1</sup>. Le Grand Orient interdit même aux loges de sa correspondance tout contact avec l'atelier rebelle sous peine

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f° 444 r°, 21 juillet 1777.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f° 445 r°, 4 septembre 1777.

de bannissement du corps maçonnique. Le marquis de Gages n'ignorait donc rien de la détermination de l'obédience parisienne.

Plus profondément, et ce sera notre conclusion, l'opposition du marquis de Gages au principe novateur -mais il s'agit des « dangereuses nouveautés » du XVIII<sup>e</sup> siècle- d'une Europe maçonnique organisée en corps souverains aux juridictions définies sur des bases profanes illustre l'attachement des francs-maçons des Lumières à la profession de foi cosmopolite de l'Ordre, au projet fondateur d'une République universelle des francs-maçons qui s'abstient de toute intrusion dans le champ politique et fait bon ménage tant avec la société d'ordre qu'avec le royaume de la civilité et du bon goût.

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, CCXCIII/2, 1996-1, p. 263-288.



Le cosmopolitisme des Lumières à l'épreuve :  
la *Réunion des Étrangers* à l'orient de Paris  
de la fin de l'Ancien Régime au Premier Empire

dans *Revue historique*, CCXCX/4, n°608, 1999, pp. 795-823.

Soyés notre médiateur chez nos f[rères] du Nord<sup>1</sup>.

Dans un passage célèbre de ses *Mémoires*, Casanova soutient que tout « jeune homme bien né qui veut voyager et connaître le monde et ce qu'on appelle le grand monde, qui ne veut pas se trouver en certains cas l'inférieur de ses égaux et être exclu de la participation de tous leurs plaisirs, doit se faire initier dans ce qu'on appelle la franc-maçonnerie, quand ce ne serait que pour savoir, même superficiellement, ce que c'est »<sup>2</sup>. Deux à trois mille étrangers, venus de tous les horizons, ont suivi son conseil en visitant ou en se faisant initier dans les loges maçonniques françaises<sup>3</sup>. Les frères qui leur ouvrent les portes du temple de la fraternité, ont pour leur part le sentiment de concrétiser le projet maçonnique des origines : fonder la République universelle des francs-maçons, « réunir des hommes qui sans cela seraient restés à une distance perpétuelle », découvrir et construire sa propre identité au miroir de l'autre. L'attraction qu'exerce le Paris des Lumières,

---

<sup>1</sup> *Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet*, Copenhague, F II 12 a 7, 11 janvier 1784, requête des premiers membres de la *Réunion des Étrangers*, orient de Paris, auprès du frère danois Walterstorff qu'ils veulent convaincre d'accepter le Vénéralat de leur nouvel atelier.

<sup>2</sup> Giacomo Casanova de Seingalt, *Mémoires*, introduction, notes et documents annexes de Jacques Branchu, Paris, Le Livre de Poche, 1968, tome III : (1749-1753), p. 140.

<sup>3</sup> Ils sont étudiés dans Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le Frère, l'Étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Prix Le Monde de la Recherche universitaire, Paris, Honoré Champion, *Les Dix-Huitièmes siècles*, 1998, 900 p.

capitale du royaume du bon goût et de la civilité, sur les élites cosmopolites européennes, a poussé les francs-maçons, en perpétuelle quête de reconnaissance et de légitimité, à répondre à leurs exigences en terme de sociabilité en leur proposant des foyers huppés mais chaleureux où se retrouver entre soi.

C'est ainsi qu'apparaît sur la scène maçonnique parisienne en 1784, la *Réunion des Etrangers*, fruit d'une initiative franco-danoise. En quelques semaines, la dernière née des loges parisiennes huppées se taille une réputation internationale. Jusqu'à la Révolution, elle fait jeu égal avec les principaux astres de la galaxie maçonnique : la *Société Olympique*, dont les concerts amateurs réunissent les plus grands noms de l'aristocratie européenne ainsi que les diplomates en poste à Paris, les *Amis Réunis*, temple de la haute finance internationale, l'aristocratique *Candeur* et sa loge d'adoption ouverte aux femmes, ou encore l'*Âge d'or*. La *Réunion des Etrangers* figure même dans les guides de voyage à l'intention des étrangers de condition<sup>1</sup>.

Au-delà de son succès, son histoire permet d'étudier concrètement comment un groupe de pairs fait profession de foi cosmopolite, adhère à l'universalisme des Lumières, tente de vivre son idéal maçonnique et de donner corps au projet des pères fondateurs de l'Ordre, avant de faire face aux convoitises du cosmopolitisme radical, dont le chef de file, Nicolas de Bonneville, voudrait contraindre la *Réunion des Etrangers* à brandir l'étendard. Après la tourmente révolutionnaire, la loge est confrontée à de nouveaux défis. Alors que la psychose du complot de l'étranger a profondément marqué les esprits et que l'étranger est devenu un « désignant féroce »<sup>2</sup>, la profession de foi cosmopolite, autrefois source de distinction et d'appartenance à la culture légitime, attire sur la loge les regards soupçonneux du pouvoir impérial et la disqualifie dans le champ de la sociabilité maçonnique en reconstruction. Le changement de son titre distinctif pour celui de *Marie-Louise*, étrangère « neutralisée », symbole d'une Europe française bien différente de celle

---

<sup>1</sup> [Vincent-Luc Thiery], *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou description raisonnée de cette Ville, de sa Banlieue, et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable. Par M. Thiery ; enrichie de vues perspectives des principaux monumens modernes*, A Paris, chez Hardouin et Gattey, libraires de S.A.S. Madame la Duchesse d'Orléans, au Palais Royal, sous les Arcades à gauche, N°13 et 14, 1787, tome I, pp. 278-279 ; p. 432 ; p. 734.

<sup>2</sup> Par référence à Sophie Wahnich, *L'impossible citoyen, l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, Histoire, 1997, introduction : « Etranger : un désignant féroce », pp. 7-19.

dont rêvaient Carracioli<sup>1</sup> et les fondateurs de la *Réunion des Etrangers*, montre bien le chemin parcouru en vingt-cinq ans, et annonce les déviations profanes qui caractérisent la Franc-maçonnerie du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Une loge maçonnique danoise au cœur du Paris des Lumières**

Le dossier de la *Réunion des Etrangers* à la Bibliothèque Nationale de France, ainsi qu'une série de documents inédits aimablement communiqués par les Archives du *Danske Frimurerorden* à Copenhague, permettent de préciser les circonstances de la naissance de cet atelier original, et surtout de mieux appréhender les desseins de son fondateur<sup>2</sup>.

La *Réunion des Etrangers* est officiellement fondée le 11 janvier 1784 par « Ernst-Frédéric de Walterstorff, chambellan du roi de Danemarck, M[âître] de la mère Loge Zorobabel à l'étoile Polaire sous l'O[rient] de Copenhague, Rose Croix, De présent [sic] à Paris »<sup>3</sup>. Walterstorff est né le 1<sup>er</sup> avril 1755 à Tønder dans le Sud de la péninsule du Jutland. Après un bref passage par la carrière des armes, il devient finalement juriste. En 1777, il est responsable des douanes pour le Sud Jutland. Son beau-frère, Thormaelen, lui ouvre les portes de la loge *Josua zur Corallenbaum*, orient de Schleswig<sup>4</sup>, le 26 juillet 1777. Mais dès 1778, Walterstorff part pour la colonie danoise de Sainte-Croix dans la mer des Caraïbes, comme membre du conseil de gouvernement. Il en deviendra vice-gouverneur, puis gouverneur général. Walterstorff met à profit son séjour aux Antilles, qui connaissent une prodigieuse efflorescence de régimes de hauts grades maçonniques au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour s'adonner intensément aux travaux de l'Art Royal. Il est « chevalier du Collège de Saint-André d'Ecosse établi à l'Isle de Portorico en Amérique, et du sérénissime chapitre de Rose Croix au même orient »<sup>5</sup>. Les archives danoises

---

<sup>1</sup> Louis-Antoine de Caraccioli, *Paris, le modèle des nations étrangères, ou l'Europe Française...*; par l'éditeur des lettres du pape Ganganelli, à Venise, et se trouve à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût, MDCCLXXVII.

<sup>2</sup> *Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet*, Copenhague, F II, 12 a 1.

<sup>3</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique [par la suite noté : BNF, Cab ms, FM], FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, fol. 2.

<sup>4</sup> Une planche conservée au Danemark donne d'ailleurs « Slewic » [sic], comme lieu de naissance de Walterstorff.

<sup>5</sup> *Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet*, Copenhague, F II 12 a 1.

montrent d'ailleurs que ses frères parisiens reconnaissent en lui un franc-maçon chevronné :

Soyez T[rès] C[her] F[rère], le fondateur de ce nouvel atelier en France : enrichissez le de vos découvertes personnelles et des chefs d'œuvre du Nord : aidez nous à y attirer les ouvriers des O[riens] étrangers pour nous éclairer dans nos travaux, établissons une correspondance qui porte partout la gloire de votre zèle maçonnique [...] Rappelez vous, T[rès] C[her] F[rère] que dans plusieurs circonstances, vos fraternelles observations nous ont fait pressentir combien il seroit interessant pour notre atelier d'être instruit dans l'antique régularité ; votre discrétion vous a sans doute empêché de nous éclairer plus que vous ne l'avés fait, et votre modeste silence n'a servi qu'à allumer dans nos coeurs le plus vif désir de nous procurer, par votre entremise, la faveur de voir notre atelier affilié à une loge de votre O[rient]<sup>1</sup>.

Une autre source, à laquelle nous n'avons pas pu avoir directement accès, confirme que Walterstorff aurait initialement envisagé de demander pour la *Réunion des Etrangers* des constitutions à la loge *Zorobabel zum Nordstern* (*Zorobabel à l'étoile polaire*)<sup>2</sup>. En effet, cette loge huppée de Copenhague, héritière de *St-Martin zum Nordstern Nr.1*, *Zorobabel Nr. 2* et *Phoenix Nr.4*, trois des plus prestigieuses loges danoises, remplissait une fonction voisine de celle que vise le nouvel atelier parisien : réunir aux représentants de l'aristocratie danoise éclairée, les envoyés étrangers et les visiteurs de marque. C'est ainsi qu'en son temps, le Cévenol La Beaumelle, rendu célèbre par ses démêlés avec Voltaire, visita *Zorobabel*, alors qu'il était précepteur du fils du puissant comte de Gram<sup>3</sup>. Pour des raisons que nous ignorons, la *Réunion des Etrangers* n'obtint pas de constitutions danoises. D'autre part, une lettre adressée par Gaspard de Savaron, dignitaire de la II<sup>e</sup> province de la Stricte Observance Templière, à Bernard-Frédéric de Turckheim, banquier strasbourgeois et figure de la Maçonnerie templière, indique clairement que la *Réunion des Etrangers* tenta également sa chance du côté de la Maçonnerie rectifiée -par référence à la réforme maçonnique engagée par la Stricte Observance

<sup>1</sup> *Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet, Copenhague, F II 12 a 1, planche du 5 janvier 1784.*

<sup>2</sup> Roger de Robelin, *Die Freimaurerei in Schweden im 18 Jahrhundert, Gold und Himmelblau. Die Freimaurerei, Zeitloses Ideal*, Turku Regionalsmuseum, *Austellungskatalogs 15*, Åbo, 1993, pp. 88-89.

<sup>3</sup> Claude Lauriol, *La Beaumelle. Un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978, p. 116.

Templière-, non pas en s'adressant au Danemark, mais à la II<sup>e</sup> province dite d'Auvergne, dont le siège était à Lyon et dont relevait Paris, conformément à la géographie templière. Quoi qu'en dise Gaspard de Savaron, cette requête n'était pas déraisonnable, puisque plusieurs membres de la loge, dont son fondateur, appartenaient à titre individuel à la réforme<sup>1</sup>.

« Cette [loge] des étrangers constituée par le G[rand] O[rient] de France à l'[orient] même de Paris, avoit fait des démarches pour avoir des constitutions du directoire d'auvergne : pour cela elle s'étoit adressé à notre bien Précieux et t[rès] ill[ustre] M[aître] Provincial [le duc d'Havré de Croÿ], lequel s'est conduit avec sa prudence ordinaire, et a consulté le directoire seant à Lyon, lequel l'a confirmé dans les inconveniens qu'il voyoit en acquiesçant à cette demande. Le G[rand] O[rient] a été plus facile, et a patenté cette [loge]. Je suis bien éloigné de l'en blâmer, et je trouve au contraire la chose aussi bien vuë de sa part, qu'elle l'auroit été mal de la notre si nous avions dit amen »<sup>2</sup>.

Enfin munie de constitutions du Grand Orient de France, pour la plus grande satisfaction des auteurs de la requête à Walterstorff citée plus haut, la *Réunion des Etrangers* connaît un succès immédiat, non seulement auprès des principaux membres de l'ambassade de Danemark<sup>3</sup>, mais aussi auprès des jeunes aristocrates scandinaves qui effectuent leur *Kavaliertour*. C'est ainsi que moins de deux semaines après la fondation de l'atelier, le 24 janvier 1784, Frédéric comte de Moltke, frappe à la porte du temple. Agé de vingt-et-un ans, il est descendu à l'Hôtel de Varsovie, rue neuve des Bons Enfants -où résident plusieurs membres de la loge, dont Duval de Saint-Contest- en compagnie de son gouverneur, Chrétien-Auguste

---

<sup>1</sup> « Vous êtes membre d'une loge florissante sous un O[rient] étranger, dont les travaux sont dirigés par le rit strict [*sic*] -la loge mère de Walterstorff relève donc de la Stricte Observance- ; que cela ne soit pas un obstacle à nos vœux ! Vous compterez d'ailleurs parmi vos ouvriers plusieurs frères qui sont également comme vous de la Stricte Observance » [*Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet, Copenhague, F II 12 a 1, planche du 5 janvier 1784*].

<sup>2</sup> Fonds de Turckheim, lettre de Gaspard de Savaron, nom d'ordre *a Solibus*, à Bernard de Turckheim, Lyon 11 mars 1785. A. Faivre a entrepris l'édition du fonds de Turckheim : Antoine Faivre, Une collection maçonnique inédite : le fonds Bernard-Frédéric de Turckheim, *Revue de l'histoire des Religions*, CLXXV, n°1, janvier-mars 1969, p. 47-67 ; n°2, avril-juin 1969, p. 165-191 ; Antoine Faivre et Jules Keller, Le fonds Bernard Friedrich von Türckheim. Domaine germanique, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 47<sup>e</sup> année, n° 5, février 1969, p. 321-336.

<sup>3</sup> voir le tableau ci-après.

Buchardi, de dix ans son aîné<sup>1</sup>. Moltke présente le certificat maçonnique établi à son intention par la *Triple Lumière* à l'orient de Göttingen, où il a été initié comme tant de rejetons de l'aristocratie protestante. Il est aussitôt introduit en loge, et demande sans plus attendre qu'il soit procédé à l'initiation de son gouverneur. Désormais, grâce à son affiliation à une loge du Grand Orient, mais aussi et d'abord grâce à son nom, Moltke peut visiter les loges des orientes qu'il traversera au cours de son voyage en France. Si les lacunes documentaires nous empêchent de restituer de manière satisfaisante son itinéraire, nous savons qu'il a présenté son certificat à *Saint-Jean de Jérusalem*, orient de Toulon, peu avant son embarquement pour l'Italie<sup>2</sup>. D'autre part, l'*Aufklärer* allemand Johann Joachim Christoph Bode, pilier des *Illuminaten* -les célèbres Illuminés de Bavière- le croise deux ans plus tard, le 3 mai 1787, à Eisenach, alors que Moltke rentre au Danemark après un nouveau séjour parisien<sup>3</sup>.

Le cas du jeune comte Moltke n'est pas isolé. On peut également suivre la *peregrinatio maçonnica* du comte Conrad von Trautmannsdorff et de son compagnon François-Gaspard Dobler à travers l'Europe maçonnique. Tous deux membres d'une loge de Gratz en Styrie, visitent la *Réunion des Etrangers*, après être descendus à l'Hôtel Louis le Grand, rue Julienne. Le 19 juin 1785, ils demandent à la loge parisienne un certificat, avant de visiter *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille. Le rayonnement de la *Réunion des Etrangers* déborde d'ailleurs largement le monde germano-scandinave. De séjour à Paris, les nobles frères italiens y retrouvent le comte vénitien François de Labbia qui arbore fièrement le titre de membre fondateur, tandis que deux princes Galitzin, Alexis et Michel -compagnon de Louis-Claude de

<sup>1</sup> BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, fol. 3. Walterstorff réside quant à lui, rue neuve Saint-Augustin, à l'hôtel du Danemark [*Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet*, Copenhague, F II 12 a 1.]

<sup>2</sup> BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 441, orient de Toulon, dossier de *Saint-Jean de Jerusalem*, fol. 6, *tableau des frères qui composent la R[espectable] L[oge] de St Jean de Jerusalem à l'orient de Toulon à l'époque du 20 février 1785*. Un Buchardi, Heinrich Anton, a été pasteur de la chapelle de Danemark à Paris de 1731 à 1735.

<sup>3</sup> Sächsische Landesbibliothek, Dresde, ms h 37, 2°, Bd. 3, B1. 1-79, Johann Joachim Christoph Bode, *Journal von einer Reise von Weimar nach Frankreich. im Jahr 1787*, 3 mai 1787. Bode entame alors son voyage qui le mènera à Paris au cours de l'été 1787, où il rencontrera les principaux francs-maçons de la capitale. Parmi les nombreux membres de la famille Moltke à avoir adhéré à la Franc-maçonnerie, signalons le cas de Friedrich Ludwig [1745-1824], chambellan du roi de Danemark en 1764, envoyé de Danemark à Eutin, chevalier de Danebrog en 1775, puis conseiller secret de légation en 1780. Initié en 1784 à Copenhague, il devient membre de la loge de Lübeck *Zum Füllhorn* où il accède à la maîtrise en 1792. Elu Vénérable en 1794, il est surtout membre des *Illuminaten* sous le nom d'*Osnaj* [Heinrich Schüttler, *Die Mitglieder des Illuminatenordens 1776-1787/93, Deutsche Hochschuledition Band 18*, München, Ars Una, 1991, p. 106].

Saint-Martin-, que nous avons déjà rencontrés sur les colonnes de la prestigieuse *Candeur*, orient de Strasbourg, où se pressent les princes possessionnés et les étudiants étrangers de l'Université luthérienne, obtiennent des certificats de la *Réunion des Etrangers*, qu'ils fréquentent le temps de quelques tenues<sup>1</sup>. Ces exemples témoignent de ce que l'étude approfondie des loges de transit -tant parisiennes que littorales ou frontalières- qui ouvrent largement leurs portes aux frères visiteurs, concrétisant ainsi le projet universaliste des Lumières maçonniques, apporte un éclairage inédit et précis à l'histoire du voyage et du paléotourisme au XVIII<sup>e</sup> siècle qui reste largement à écrire<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, ce prompt succès de la *Réunion des Etrangers*, qui ne se dément pas jusqu'à la Révolution, doit être mis en relation avec les aléas du séjour à l'étranger.

### membres danois de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris<sup>3</sup>

baron de Bu	chambellan du roi de Danemark
Chrétien Auguste Buchardi	gouverneur du frère comte de Moltke
Jean Wolff de Colom <sup>4</sup>	secrétaire de son excellence M. de Blome [ambassadeur de Danemark et membre de la <i>Société Olympique</i> ] -membre fondateur
Charles Duval de Saint-Contest <sup>5</sup>	chambellan, aide de camp général de sa Majesté danoise
Chrétien Frédéric Rodolphe baron de Goettingen	Gentilhomme danois
Frédéric Guillaume d'Hallefeld	gentilhomme de la chambre du roi de

<sup>1</sup> La demande de certificat d'Alexis prince de Galitzin, capitaine aux gardes de sa Majesté Impériale de toutes les Russies, natif de Moscou, âgé de 25 ans, revêtu du grade de maître, précise qu'il demeure chez un autre membre de la loge, le frère de Maschkoff, rue de Marivaux près la comédie italienne [BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 87, dossier la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, fol. 49, 14 janvier 1788]. Sur la *Candeur*, voir Pierre-Yves Beaurepaire, Un creuset maçonnique dans l'Europe des Lumières : la loge de la *Candeur*, orient de Strasbourg, *Revue d'Alsace*, tome CXXIV, 1998.

<sup>2</sup> D'autres exemples dans Pierre-Yves Beaurepaire, A la rencontre de l'Autre et du Frère : voyageurs et francs-maçons dans la France des Lumières, à paraître dans les Actes du colloque international de Compiègne, *Le Voyage en France 1740-1914*, 30-31 mai 1997, réunis par Didier Masseur.

<sup>3</sup> d'après BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris.

<sup>4</sup> On le retrouve également affilié à plusieurs autres loges parisiennes : la *Douce Union* [1783-1786], les *Amis de la Vertu* [1783-1787], les *Elus de la Parfaite Intimité* [1786-1788], les *Bons Amis* [1787-1788]. Colom est député auprès du Grand Orient de France.

<sup>5</sup> Très lié à Walterstorff, les archives danoises de la *Réunion des Etrangers* semblent avoir été constituées à partir de ses papiers privés.

	Danemark
Frédéric comte de Moltke	
Pierre-Casimir Nordingh de Witt	consul de sa Majesté danoise <sup>1</sup>
Jean-Georges Preisler	Graveur
Jean Georges Schirm	
Theodore von Schlambusch	chambellan de sa Majesté danoise
Chrétien Frédéric Schumacher	chirurgien, pensionnaire du roi de Danemark
Louis Henry Shutt	au service de M. de Walterstorff
Ernst Frédéric de Walterstorff <sup>2</sup>	chambellan du roi de Danemark, maître de la mère Loge <i>Zorobabel à l'étoile Polaire</i> , orient de Copenhague, Rose Croix -membre fondateur

### Un foyer de sociabilité chaleureux

La visite de la loge peuplée de membres de l'ambassade danoise, temple des amis choisis où l'on peut se retrouver entre soi, tromper le mal du pays, et être assisté en cas de nécessité, a quelque chose de rassurant pour tout jeune scandinave qui débarque pour la première fois à Paris. Le jeune aristocrate suédois Axel Wrede Sparre, fit lui-même l'expérience désagréable d'un bref séjour dans les geôles parisiennes, pour une malheureuse histoire de dettes. Quant au comte Johann Hartvig von Bernstorff, devenu ministre, il prévient l'ambassadeur danois Karl Heinrich von Gleichen, figure de proue de la Franc-maçonnerie européenne et parisienne : « Vous donnerez une attention particulière à la conduite, aux mœurs et aux principes de la jeune noblesse de la nation voyageant en France. Si quelqu'un d'entre elle se dérangeait à un certain point, vous vous hâteriez d'en avertir sa famille, et de prévenir ainsi sa perte ». Une lettre des membres fondateurs de la *Réunion des Etrangers* prouve d'ailleurs qu'ils ont dès l'origine conçu le projet d'un atelier qui séduirait les voyageurs de marque, et dont les travaux puiseraient aux différentes sources de l'Art Royal :

Animés du désir de nous perfectionner dans l'A[rt] R[oyal] dont nous sentons toute l'importance et l'utilité, notre zèle serait insuffisant si nous nous bornions à travailler dans les ateliers de notre O[rient]. *Ce n'est qu'en voyageant*

<sup>1</sup> d'une famille de puissants négociants bordelais.

<sup>2</sup> Walterstorff appartient également, comme le frère Colom, aux *Amis de la Vertu* [1785-1787]. Membre du Grand Chapitre général/Chapitre métropolitain [1784-1788].



*particulièrement chés l'étranger, et en comparant les diverses connoissances, qu'un ouvrier actif et intelligent parvient à donner à son œuvre la régularité, le poli, le beau fini qui sont l'annonce de la perfection, et qui lui concilient les suffrages de ses compagnons, l'estime et l'amour de ses semblables.*

Nos emplois civils ne nous laissent pas la ressource des voyages, il nous serait cependant possible, du moins nous le croyons, de concentrer dans un seul et même foyer, par une correspondance suivie, toutes les Lumières éparses dans les O[riens] étrangers en formant à celui de Paris un atelier sous le titre distinctif de la Réunion des f[rères] étrangers.

Nous osons croire qu'il n'appartient qu'à de bons maçons de concevoir un semblable projet et qu'il est digne de vous, T[rès] C[her] F[rère] de le conduire à sa perfection<sup>1</sup>.

Les correspondances échangées entre les membres de la loge, documents qui tranchent sur les sources habituellement accessibles, de nature administrative ou réglementaire, témoignent de son caractère convivial et de la place que la sociabilité dans son sens premier tient dans une loge, même huppée. Le 29 février 1784, Walterstorff écrit ainsi à Duval de Saint-Contest, chambellan du roi de Danemark :

T[rès] R[espectable] et C[her] F[rère]

Si vous n'avez pas d'autres engagements, je vous propose de venir chez le f[rère] de Wind<sup>2</sup> et moi à notre hôtel, mais nous ne vous donnerons que des huitres et du filet d'aloïau à l'Angloise, alias Beefstakes.

Voulez vous que nous allions ensuite ensemble à la Comédie française voir le Roi de Cocagne.

Quant à ce soir, nous l'exigeons de vous, et nous ferons un petit Prix avec T[ous] l[es] h[onneurs] m[açoniques] [...] J'ai la faveur d'être p[ar] l[es] n[ombres] m[ystérieux] q[ui] v[ous] s[ont] c[onnu],

Votre dévoué et sincère f[rère]

Walterstorff<sup>1</sup>

Deux mois, plus tard, nouvelle « convocation », tout aussi révélatrice des liens qui unissent les officiers de la loge parisienne :

<sup>1</sup> *Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet, Copenhague, F II 12 a 1, planche du 5 janvier 1784, signée par l'ensemble des membres de la loge et adressée au frère Walterstorff.*

<sup>2</sup> Eggert Christoph de Wind, chambellan du roi de Danemark et capitaine de ses gardes, également membre de la *Réunion des Etrangers*.

Ce Vendredi 30 avril au soir

Si vous pouvez m[on] c[her] f[rère], je vous prie de vous rendre chez moi demain matin à 9 heures à fin que nous puissions parcourir mon petit discours avant que je sois obligé de le prononcer en loge. Je vous aurai mille obligation de cette politesse sans quoi notre V[énéérable] pourroit être sifflé *omnibus honoribus*. Et que deviendrait en ce cas là le f[rère] maître des Cérémonies ou le f[rère] Expert ? Je ne me porte pas trop bien ce soir, mais je me coucherai de bonne heure pour être demain frais comme... la bouche de ma maîtresse. Dites mille choses de ma part au c[her] f[rère] d'Allefeld<sup>2</sup>.

W[alterstorff]<sup>3</sup>

Voilà qui contribue à préciser l'atmosphère de cette petite société d'élus où il fait bon vivre, de ce havre scandinave en plein Paris. Faire de la *Réunion des Etrangers* un isolat danois au sein de l'orient parisien serait cependant commettre un contresens. En effet, la loge qui se propose de mettre à la disposition de ses membres un cabinet de physique et une bibliothèque, s'ouvre à de très nombreux visiteurs. D'autre part, la *Réunion des Etrangers* affine des francs-maçons français de renom, comme l'encyclopédiste et académicien Edme Bégouillet, auteur prolifique qui projette d'écrire une *Histoire philosophique de l'Art Royal* -dédiée à la *Réunion des Etrangers*-, ou Jean-Pierre Beyerlé, pilier français de la Stricte Observance et des Philalèthes<sup>4</sup>, dont l'*Essai sur la Franc-Maçonnerie*, et le *De Conventu generali latomorum*, tous deux traduits par Adolph Freiherr von Knigge, connaissent un réel succès dans l'Empire et au-delà<sup>5</sup>.

En élevant un nouveau Temple au G[rand] A[rchitecte] de l'U[nivers] nous nous sommes proposés de former un établissement que les F[rères] étrangers qui se trouveroient à Paris puissent trouver digne de la Capitale de l'Empire François ; où l'on s'occuperoit non seulement des travaux relatifs aux trois premiers grades, comme étant les colonnes fondamentales de tout l'édifice moral de la fraternité maçonnique, mais encore de ceux qui conduisent aux connaissances sublimes de la Maçonnerie philosophique, dont la symbolique n'est que l'écorce et l'emblème [...] Vous savez en effet mieux que nous, que la

<sup>1</sup> *Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet, Copenhague, F II 8 f 9.*

<sup>2</sup> Frédéric-Guillaume d'Hallefeld, gentilhomme de la Chambre du roi de Danemark, membre de la *Réunion des Etrangers*.

<sup>3</sup> *Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet, Copenhague, F II 8 f 5.*

<sup>4</sup> Les « amis de la vérité », dont le régime était souché sur la loge des *Amis Réunis*.

<sup>5</sup> Le *De Conventu Generali Latomorum* vient d'être réédité avec une préface de Marc Mirabel, Paris, Libris éditions, 1997, LXV + 256 p.

maçonnerie embrasse l'universalité des sciences et que les vrais Philosophes la considèrent avec raison comme le dépôt de toutes les connaissances du monde primitif [...] Nous n'attendons, pour réaliser ce projet maçonnique, que quelques dispositions relatives au local où nous devons établir ce nouveau Musée, qui réunirait une Bibliothèque analogue, un Cabinet d'histoire naturelle, de Physique et de Chimie<sup>1</sup>.

La *Réunion des Etrangers* se donne ainsi les moyens de briller par l'excellence de ses travaux maçonniques et des ouvriers qui les effectuent, sans pour autant renoncer à être un foyer de sociabilité chaleureux. Elle offre à ses membres étrangers la possibilité de cultiver la « douceur d'être inclus » dans le temple des amis choisis, tout en leur ménageant de nombreuses passerelles en direction des milieux maçonniques français et de la bonne société parisienne. Les artistes danois qui sollicitent leur affiliation à la loge de Walterstorff l'ont parfaitement compris.

### **L'accueil des artistes scandinaves**

Parmi les artistes scandinaves, dont beaucoup furent les acteurs privilégiés des médiations culturelles et maçonniques entre la France et la Scandinavie<sup>2</sup>, le graveur danois Jean-Georges Preisler, élève du maître Jean-Georges Wille à Paris à partir de 1781, retiendra ici notre attention. Le père de Preisler a été l'un des premiers et plus proches amis de Jean-Georges Wille à ses débuts à Paris en 1739. Son retour au Danemark n'a pas distendu les liens qui l'unissent au désormais célèbre graveur. Bien au contraire, c'est tout naturellement qu'en 1781, Preisler père demande à Wille d'assurer la formation de son fils. A partir de 1783, Preisler est mentionné dans le *Journal* de Wille comme « notre pensionnaire », ce qu'il n'oubliera pas de mentionner dans ses documents maçonniques<sup>3</sup>. Quatre ans plus tard, Wille

---

<sup>1</sup> BNF, Cab ms, FM, Baylot FM<sup>2</sup> 177, *Planche à tracer de la cérémonie de l'inauguration de la R[espectable] L[oge] de St Jean... sous le titre distinctif de la Réunion des Etrangers, à Philadelphie, 5785.*

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Les intermédiaires maçonniques entre la France et la Scandinavie au XVIII<sup>e</sup> siècle », à paraître dans les *Actes du colloque franco-nordique, Les intermédiaires culturels entre la France et les pays nordiques au XVIII<sup>e</sup> siècle (Paris, Institut finlandais, Centre culturel suédois, 9-11 mai 1996)*, Oxford, Voltaire Foundation.

<sup>3</sup> *Mémoires et Journal de J.-G. Wille graveur du roi publiés d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque impériale par G. Duplessis*, préface de Jules et Edmond

ouvre à l'un de ses plus brillants protégés les portes de l'Académie royale de peinture et de sculpture, avec dispense pour cause d'appartenance à la confession d'Augsbourg. Dans la demeure de Wille, « véritable ambassade culturelle allemande » selon Michel Espagne et Michael Werner, Preisler a vécu pendant plusieurs années dans un environnement familial et chaleureux, car le maître a reconstitué, jusque dans les modes alimentaires, l'univers de la Baltique<sup>1</sup>. En choisissant de s'affilier à la *Réunion des Etrangers*, Preisler choisit de prolonger ces liens dans le champ de la sociabilité maçonnique. Lui qui, à la différence d'autres artistes comme Peter Adolf Hall célèbre miniaturiste suédois membre des *Amis Réunis*, n'a jamais caché son désir de rentrer au Danemark dès sa formation achevée et une certaine notoriété acquise, affiche ainsi son désir de maintenir des liens avec la mère-patrie -*via* notamment les correspondances régulières de l'atelier avec les loges de Copenhague et de la Baltique<sup>2</sup>-, et de recréer un réseau de relations danoises à Paris, où il pourra s'épanouir. L'expérience maçonnique parisienne semble d'ailleurs l'avoir séduit, puisqu'au moment de quitter Paris pour aller occuper une chaire de professeur à l'Académie royale de gravure de Copenhague, il demande et obtient du Grand Orient un certificat lui permettant de poursuivre son travail de la pierre brute en France et à l'étranger<sup>3</sup>. Dans le même

---

Goncourt, Paris, Renouard, 1857, tome II, p. 153-156. BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, fol. 47, fol. 92.

<sup>1</sup> Michael Werner, Des artistes allemands en France au XVIII<sup>e</sup> siècle: le cas Wille, dans *Allemands en France, Français en Allemagne 1715-1789, Contacts institutionnels, groupes sociaux, lieux d'échanges*, Jean Mondot, Jean-Marie Valentin, Jürgen Voss éd., *Beihefte der Francia, Band 25*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1992, p. 169-78 ; Michel Espagne, Michael Werner, La correspondance de Jean-Georges Wille. Un projet d'édition, *Francia* 17/2 (1990), p. 173-180.

<sup>2</sup> La *Réunion des Etrangers* sollicite le 16 septembre 1785 un échange de correspondance avec « la grande loge ancienne écossaise Geoffroy aux sept étoiles » de Hambourg. Jean Godefroi d'Exter, Grand Maître, et Jean Philip Beckman, Premier Surveillant, répondent favorablement à cette requête et évoquent la « réunion de concorde de cœur et d'esprit, comme le plus bel apanage de nos liaisons » [BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, fol. 25]. La loge parisienne correspond également avec des loges françaises qui comptent des Danois parmi leurs membres, notamment l'*Humanité*, orient de Saint-Quentin, à laquelle appartiennent le consul Pierre Nordingh de With et Georges Conrad de Kaozre [*sic*] chevalier de l'ordre royal du mérite et officier de vaisseau du roi de Danemark [*Ibid.*, fol. 100-101]. L'*Humanité* mérite de retenir l'attention car son « Vénérable perpétuel et honoraire » n'est autre que Savalette de Langes, garde du Trésor royal, fondateur des *Amis Réunis*, orient de Paris, et animateur des Philalèthes. Maurice Quentin de La Tour et André van Robais figurent également parmi ses membres.

<sup>3</sup> BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, novembre 1787, fol. 47 r: « Certificat pour Jean-Georges Preisler, graveur, pensionnaire du roy de Danemark, membre de l'Académie royale de Peinture et sculpture de Paris, né à Copenhague le 7 juillet 1757,

temps, Wille lui remet des lettres de chaude recommandation pour chacune des étapes de son voyage de retour. Ce sont des documents profanes, autant que nous le sachions<sup>1</sup>, mais la plupart sont destinés à des francs-maçons, qui sont par ailleurs nombreux à rendre visite à Wille<sup>2</sup>. Le graveur note dans son *Journal* : « Donné une lettre et quelques estampes à M. Preisler à remettre à M. Nicolaï, célèbre imprimeur et littérateur de Berlin -mais aussi figure clé de la Franc-maçonnerie rationaliste et des *Illuminaten*<sup>3</sup>-. Une lettre que M. Preisler remettra à M. Schülze, graveur de l'électeur de Saxe à Dresde -affilié en 1781 à la *Réunion des Arts*, orient de Paris »<sup>4</sup>. La thèse, ailleurs suggérée, d'une imbrication et d'une complémentarité des réseaux de correspondance profanes et maçonniques, paraît confortée, même si nous manquons encore d'éléments pour l'étayer parfaitement.

Toujours est-il, qu'à peine rentré au Danemark, Preisler visite *Zorobabel zum Nordstern*, orient de Copenhague. Son nom apparaît sur les procès-verbaux de la tenue du 16 janvier 1788. Preisler fait clairement mention de son appartenance à la *Réunion des Etrangers*, qui, on s'en souvient, avait un temps imaginé se faire reconnaître comme fille régulière de cette loge danoise. Il est muni d'un « quatrième grade », ce qui signifie que sur le trajet du retour, il a bénéficié d'une « augmentation de salaire » -en langage maçonnique, d'une élévation à un grade supérieur<sup>5</sup>. On

---

Maître. Demeurant quay des Augustins, Maison de Monsieur Wuille [sic] graveur ». Avant de regagner Copenhague, Preisler séjourne à Londres : *Mémoires et Journal... op. cit.*, tome II, p. 154.

<sup>1</sup> Michel Espagne qui a dépouillé la correspondance de Wille conservée aux Archives Nationales m'a indiqué qu'il n'y avait pas d'allusion à la Franc-maçonnerie dans ces documents. Je lui adresse ici mes sincères remerciements.

<sup>2</sup> Citons, parmi ces amateurs d'art et collectionneurs avertis, le négociant Vincent Lienau, membre influent de l'*Amitié*, la loge germanique de Bordeaux, et le prince polonais Adam Czartoryski. Sur Vincent Lienau, on se reportera à Michel Espagne, *Bordeaux-Baltique, la présence culturelle allemande à Bordeaux aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Bordeaux, CNRS, Centre régional de publication de Bordeaux, 1991, p. 74-75. Sur ses liens avec Wille, voir J. Mathorez, *Les étrangers en France sous l'Ancien Régime. Histoire de la formation de la population française*, Paris, Champion, 1919, tome 1, p. 261.

<sup>3</sup> Membre de la loge berlinoise *Zu den drei Weltkugeln*, son nom d'ordre parmi les *Illuminaten* est *Lucianus*.

<sup>4</sup> *Mémoires et Journal... op. cit.*, tome II, p. 156. Chrétien Godefroy Schulze était à Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Membre de la *Réunion des Arts*, il grava plusieurs matrices de diplômes maçonniques, dont l'une a été exposée en 1994 à Bordeaux. Le catalogue de l'exposition précise que « le Fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale possède au moins deux diplômes de Chrétien Godefroy Schulze [...] en 1808, un diplôme pour une loge de Paris, les *Sectateurs de Diogène* [FM<sup>5</sup> 865], et en 1809, pour une loge de Maestricht, la *Constance* [FM<sup>5</sup> 879] » [*La Franc-maçonnerie*, catalogue de l'exposition du Musée d'Aquitaine, Bordeaux 11 juin-16 octobre 1994, Paris, Dervy, 1994, notice 67, p. 111].

<sup>5</sup> Il a en effet quitté l'orient parisien avec le grade de maître.

notera enfin avec intérêt qu'un autre franc-maçon danois l'a imité deux ans plus tard, en 1790. Après un long périple à travers l'Europe, Christian Frederik Schumacher, visite en effet *Zorobabel zum Nordstern* et lui présente un certificat de la même *Réunion des Etrangers*<sup>1</sup>.

### Les sirènes du cosmopolitisme radical

Le rapide et solide succès de la *Réunion des Etrangers* au sein d'un orient peuplé de plusieurs dizaines de loges ne pouvait manquer d'attirer les regards - maçonniques et profanes- et de susciter les convoitises de la part des tenants du cosmopolitisme radical, Nicolas de Bonneville, futur fondateur du Cercle Social, en France, Karl Friedrich Bahrdt et sa *Deutsche Union* en Allemagne notamment<sup>2</sup>, qui dénoncent alors le complot jésuitique visant à infiltrer les loges et à les « retourner » en faveur des anti-Lumières. Pour Bonneville, la Franc-maçonnerie est au cœur de la lutte entre les forces des lumières et des ténèbres. Si le parti de l'ombre prend son contrôle, c'en est fini des chances d'instituer une « Confédération universelle du genre humain ». L'univers retournera au chaos, à l'obscurantisme et au fanatisme religieux. Par conséquent, il faut de toute urgence ouvrir les yeux des francs-maçons sur la gravité du péril jésuite. La milice du fanatisme catholique, obéissant à un plan démoniaque conçu par les Supérieurs Inconnus, que Bonneville

---

<sup>1</sup> Le dossier de la *Réunion des Etrangers* permet de préciser qu'il s'agit d'un chirurgien, pensionnaire du roi de Danemark. Le secrétaire de la loge de recherche danoise *Friederich Münter* a très généreusement accepté de consulter pour moi les registres de *Zorobabel zum Nordstern*, afin d'y retrouver trace de Preisler et de Walterstorff. Je lui adresse mes sincères remerciements.

<sup>2</sup> Gian Mario Cazzaniga, *Utopia sociale e radicalismo massonico in Nicolas de Bonneville, Annali di storia dell'esegesi*, n°7/1, EDB, Bologna, 1990, p. 293-310. Bahrdt s'adresse aux « amis de la raison, de la vérité et de la vertu », auquel il envoie un appel anonyme afin de donner l'alarme. Cette prise de conscience du danger qui menace les Lumières, survient pour l'essentiel après l'interdiction de la Franc-maçonnerie en Wurtemberg en 1784, la chasse aux *Illuminés* de Bavière entreprise la même année, et surtout l'accession des anti-lumières au pouvoir en Prusse en 1786 avec Frédéric Guillaume II et ses principaux conseillers, Wöllner et Bischoffwerder. Il fallait sonner l'alarme. Le pouvoir était désormais aux mains d'hommes engagés dans une société secrète réactionnaire, l'ordre des Rose-Croix d'or, qui ne scellait pas son ambition de s'infiltrer dans les loges maçonniques et les sociétés de pensée pour les retourner et attaquer l'*Aufklärung* laïque et progressiste sur son propre terrain.

identifie aux supérieurs de la Société de Jésus<sup>1</sup>, menace de s'emparer de l'ensemble des loges européennes, à moins d'un sursaut salutaire.

Bonneville utilise la peur du complot jésuitique, qui malgré l'expulsion des jésuites puis la suppression de leur ordre, demeure très présente dans l'imaginaire des Lumières<sup>2</sup>. En outre, la lutte contre les jésuites et ce qu'ils représentent, tant du point de vue religieux que du point de vue éducatif et politique, s'affirme dans la geste des Lumières en voie de formation et de sédimentation, comme un des épisodes héroïques de la lutte contre l'infâme. La suppression de leur ordre a seulement conduit les jésuites à redoubler de prudence et à user encore davantage du secret pour ne pas dévoiler leurs noirs desseins. Ils n'en sont que plus redoutables. Les racines du mal n'ont pas été arrachées. Bonneville, qui excelle dans l'art de l'amalgame, caractéristique de tout discours de persécution<sup>3</sup>, utilise l'un des mythes majeurs de la Franc-maçonnerie du XVIII<sup>e</sup> siècle et de l'antimaçonnerie, celui des Supérieurs Inconnus de l'ordre, identifiés tour à tour aux successeurs des Templiers, au prétendant Stuart et à ses principaux lieutenants, ainsi qu'aux Jésuites. Bonneville puise largement dans les thèses qui dénoncent alors en pays protestants les progrès du crypto-catholicisme au sein de l'aristocratie<sup>4</sup>. Linguiste et traducteur, comme l'*Aufklärer* Johann Joachim Christoph Bode, son œuvre ne doit pas être isolée de son contexte et du genre dans lequel elle s'inscrit. A bien des égards, Bonneville apparaît d'ailleurs comme l'équivalent français de l'Allemand

---

<sup>1</sup> La seconde partie des *Jésuites chassés de la Franc-Maçonnerie* s'intitule significativement *Mêmeté des quatre voeux de la Compagnie S. Ignace et des quatre grades de la Maçonnerie de S. Jean*. L'ouvrage a été réédité en fac-similé en 1993 par les éditions du Prieuré, en même temps que *La Maçonnerie écossaise comparée avec les trois professions et le secret des Templiers 14<sup>e</sup> siècle*. Pour le détail de la démonstration de Bonneville, voir Philippe Le Harivel, *Nicolas de Bonneville pré-romantique et révolutionnaire 1760-1828*, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 16, Strasbourg, Istra, 1923, chapitre II, p. 17-25, ainsi que Suzanne Kleinert, *Nicolas de Bonneville. Studien zur ideegeschichtlichen und literaturtheoretischen Position eines Schriftstellers der Französischen Revolution*, Heidelberg, Karl Winter, 1981, 361 p.

<sup>2</sup> Sur le sujet, l'article classique de Marcellin Desfourneaux, Complot jésuitique, complot maçonnique, *Annales Historiques de la Révolution Française*, XXVII, 1965, p. 170-186, demeure d'une lecture profitable.

<sup>3</sup> Où, rappelons-le, le persécuteur se fait persécuté. Les ressorts du discours de persécution ont été démontés par René Girard dans *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset, 1982, 298 p. Pour une étude comparée de deux discours de persécution : Pierre-Yves Beaurepaire, « *La Saint-Barthélémy des patriotes, sentiment de persécution et signes victimaires chez Agrippa d'Aubigné et Jacques-René Hébert* », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°298, octobre-décembre 1994, p. 687-693.

<sup>4</sup> Sous l'impulsion de Bode, Nicolai, Knigge et de Weishaupt, *Illuminaten* et *Aufklärer*, enfourchèrent ce cheval de bataille, et surent se montrer particulièrement convaincants.

Bode. Ses *Jésuites chassés de la Maçonnerie*, parus en 1788, empruntent d'ailleurs beaucoup à l'*Essai sur l'origine de la Franche-Maçonnerie* de Bode, à l'état de manuscrit lorsque ce dernier séjourne à Paris en 1787. Tous deux passionnés de théâtre et traducteurs, Bode et Bonneville ne sont pas seulement des adeptes et des protagonistes des Lumières radicales. Se consacrant tout entier à la diffusion de leurs idées, et au combat pour la disparition de l'Ancien Régime, ils saisissent simultanément l'importance de la presse -Bode se fait éditeur à Hambourg, tandis que le Cercle Social de Bonneville et de Fauchet fonde un véritable groupe de presse sous la Révolution<sup>1</sup>- et de la Franc-maçonnerie comme intermédiaire culturel et politique occupant une position stratégique dans le dispositif de maturation de l'opinion publique éclairée. Après avoir longuement étudié l'histoire des origines de l'Ordre -Bonneville emprunte beaucoup à Bode en la matière<sup>2</sup>-, tous deux multiplient les offensives en sa direction, pour prendre le contrôle des loges les plus dynamiques et les retourner en leur faveur.

Bientôt, projette Bonneville, au lieu des mille et une principautés orientales, nous aurons un Orient national dans chaque empire... Unissez-vous. N'élevez pas autel contre autel<sup>3</sup>.

Leur qualité de manipulateur est manifeste à cet égard. Bode et Bonneville développent en outre une véritable psychose anti-jésuite, ce qui explique leur ardeur à dénoncer et à traquer les funestes entreprises de la milice du Christ. D'autre part, Bonneville partage avec Bahrtdt, le fondateur de la *Deutsche Union*, le projet de fédérer les forces dispersées des Lumières dans la perspective d'un affrontement

---

<sup>1</sup> M. Dorigny voit dans « l'imprimerie du Cercle social : un groupe de presse au service de la Révolution » [Marcel Dorigny, « Le Cercle social ou les écrivains au cirque », dans *La Carmagnole des Muses, l'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Jean-Claude Bonnet dir., Paris, Armand Colin, 1988, p. 60]. G. Kates donne en annexe de sa thèse une liste d'ouvrages, de journaux et d'auteurs publiés par l'imprimerie du Cercle Social [Gary Kates, *The Cercle Social, the Girondins, and the French Revolution*, Princeton N. J., Princeton U. P., 1985, p. 277-294].

<sup>2</sup> Bode rédige un *Essai Sur l'Origine de la Franche Maçonnerie Sur les Sciences Sublimes et occultes cachées sous les titres, Allegories, Symboles, et hiéroglyphes de ses grades et de divers ordres qui en relèvent, Présenté aux R[espectables] f[rères] Philalèthes Assemblées au Convent de Paris 1787 Par un ancien frère*, conservé au HStA Darmstadt [Nachlaß Christian Ludwig, D 4 Konv. 583 Fasc. 8]. L'année suivante, Bonneville fait paraître ses *Jésuites chassés de la Franc-Maçonnerie et leur poignard brisé par les Maçons*.

<sup>3</sup> *La Bouche de Fer*, p. 34-35.



titanesque avec les forces de l'obscurantisme<sup>1</sup>. Le *Plan secret (geheimer Plan)* de Bahrtdt en 1788 considère que l'*Union* « *als freie Republik korrespondiert durch ganz Europa* »<sup>2</sup>. *La Bouche de Fer*, organe du Cercle Social fondé par Bonneville et Fauchet, ne dira pas autre chose : « Qui pourrait résister à la confédération des écrivains généreux qui vont former le directoire du Cercle social, et fonder une correspondance active dans la République des Lettres ? »<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, l'offensive de séduction que Bonneville lance en direction des loges maçonniques européennes, et notamment françaises et allemandes, s'éclaire d'un jour nouveau. Bonneville veut tirer profit d'un terrain déjà travaillé par l'*Aufklärung* radicale, et sensible à ses projets de correspondance universelle<sup>4</sup>. Selon le fondateur du Cercle Social, une fois la menace révélée, l'ensemble des citoyens des Lumières doit faire cause commune pour faire reculer le mal et triompher les idées et les valeurs de progrès. Or, à l'instar des *Illuminaten* et de Bahrtdt, Bonneville comprend que dans cette lutte, la Franc-maçonnerie est un enjeu stratégique considérable, puisqu'elle assure grâce à ses centaines de loges une couverture sans équivalent de l'espace européen. Ses réseaux de correspondance peuvent permettre de relayer rapidement consignes, mots d'ordre et informations en direction des élites éclairées. Il existe même, tant en Grande-Bretagne qu'en Allemagne ou en Autriche une presse maçonnique. Investir pacifiquement un tel ensemble, c'est donc gagner un temps précieux dans la course de vitesse entamée contre les ennemis des Lumières, c'est s'épargner la lente, coûteuse et aléatoire construction d'un outil équivalent<sup>5</sup>. C'est surtout contrer les forces de l'ombre, qu'elles prennent l'apparence

---

<sup>1</sup> « Dans son appel initial, le triple but que s'était fixée l'*Union* était perceptible : recueillir l'héritage des *Illuminaten*, tirer des forces de la majorité conformiste des loges, faire contre-poids aux Rose-Croix ». Günter Mühlpfordt, « *Europarepublik im Duodezformat. Die internationale Geheimgesellschaft Union - ein radikalaufklärerischer Bund der Intelligenz (1786-1796)* », dans *Freimaurer und Geheimbünde im 18. Jahrhundert in Mitteleuropa*, Helmut Reinalter éd., Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1983, p. 322.

<sup>2</sup> « En tant que République libre, l'*Union* correspond à travers toute l'Europe ».

<sup>3</sup> Cité par Dena Goodman, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca and London, Cornell U. P., 1994, p. 281.

<sup>4</sup> Jean-Pierre Brissot, ami de Bonneville, imagine lui aussi dans son premier projet de Lycée à Londres, la mise sur pied d'une *Correspondance Universelle*.

<sup>5</sup> On peut cependant regretter que les études consacrées à Bonneville, à Fauchet et au Cercle Social évacuent rapidement l'enjeu maçonnique, ou l'exposent de manière erronée. Ainsi, on ne trouve que six références à la Franc-maçonnerie dans Gary Kates, *The Cercle Social, the Girondins, and the French Revolution*, op. cit. L'auteur indique certes que les emprunts au symbolisme maçonnique sont nombreux, de même qu'il perçoit l'intérêt de la Franc-maçonnerie comme vecteur des idées du Cercle Social. Mais il affirme sans preuve que Fauchet ne fut jamais franc-maçon [*Ibid.*, p. 89], avant de mentionner un « Orient

des Jésuites ou des Rose-Croix d'or réactionnaires, en faisant des loges maçonniques autant de bastions des Lumières, avant qu'elles ne tombent sous le contrôle des partisans de la réaction et de l'obscurantisme. Pour la même raison, le noyautage des loges européennes était apparu aux *Illuminaten* comme une priorité essentielle, tant du point de vue défensif qu'offensif. La maîtrise des réseaux de correspondance tant maçonniques que de la République des Lettres s'inscrit dans la même stratégie, comme l'indique Gary Kates : « *When the Cercle Social wanted to organize a worldwide network, it cultivated Masonic lodges* »<sup>1</sup>.

Dans cette perspective, la *Réunion des Etrangers*, par son titre distinctif, par ses origines, son recrutement, son attachement à la profession de foi cosmopolite des origines de l'Ordre devient un enjeu symbolique majeur. Bonneville connaît bien le conformisme politique des loges françaises, qui n'ont jamais abandonné le vieux rêve du Jacobite Ramsay d'obtenir une reconnaissance officielle. D'ailleurs les appels que Bonneville lancera dans *La Bouche de Fer* rencontreront surtout un écho outre-Rhin. Rallier une loge en vue, qui fait profession de foi universaliste, représenterait un avantage décisif, et permettrait peut-être de faire basculer l'ensemble de l'aile maçonnique progressiste dans le camp des Lumières radicales.

Nous invitons [...] tous les clubs, toutes les loges, toutes les sociétés nationales et étrangères à s'unir à nous pour délibérer [...] Nous déclarons reconnoître pour membres de la Confédération Universelle, les Electeurs de 1789 dans tout l'Empire, les Amis de la Liberté de la Presse, tous les Francs-Maçons de l'Univers, quel que soit leur système particulier, les Amis de la Constitution, Gardes Nationales, et tous ceux qui ont été élus par le Peuple à quelque charge publique<sup>2</sup>.

Pour obtenir ce résultat, Bonneville est prêt à forcer ce ralliement, à embrigader malgré elle la *Réunion des Etrangers* dans un combat politique où elle n'a pas sa place. Pour frapper les esprits, Bonneville a choisi de dédier à la loge parisienne ses *Jésuites chassés de la Franc-maçonnerie et leur poignard brisé par les maçons*, dont la traduction allemande paraît presque aussitôt à Leipzig. Le refus

---

universel de France » composé durant la décennie 1780, de plus de 700 loges et d'environ 70 000 frères [*Ibid.*, p. 90]. Or, aucune obédience de ce nom n'a jamais existé, et l'on estime le nombre de francs-maçons à 40-50 000.

<sup>1</sup> « Quand le Cercle Social voulut mettre sur pied un réseau mondial, il s'intéressa aux loges maçonniques ». Gary Kates, *The Cercle Social, the Girondins, and the French Revolution*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>2</sup> *Le Cercle Social*, volume I, p. 15.

de la *Réunion des Etrangers*, le 9 juin 1788, d'accepter cet hommage pour le moins compromettant, et la décision prise par la Chambre des Provinces du Grand Orient de France d'interdire toute diffusion de l'ouvrage dans les loges françaises, n'y changent rien. Bonneville a réussi à impliquer malgré eux les francs-maçons ès-qualités dans son combat. Après avoir volontairement compromis les frères en leur dédiant ses écrits polémiques, Bonneville les accule à choisir ouvertement entre l'Ancien Régime, pour se voir aussitôt assimilés aux forces des ténèbres, et la Révolution, et perdre toute autonomie et même toute identité spécifique. Or, les francs-maçons ont toujours soigneusement évité d'afficher trop clairement leurs positions et leurs choix, profitant au maximum de l'ambiguïté de leur situation. Bonneville compromet ainsi des décennies d'efforts patients de la part des frères pour convaincre le pouvoir de leur qualité de loyaux sujets, de patriotes respectables, et obtenir en retour la reconnaissance que Ramsay avait déjà sollicitée de Louis XV et de Fleury.

Comment les francs-maçons pouvaient-ils rester sans réagir, lorsque *La Bouche de Fer* se réjouissait que « dans cette *Société universelle* [la Franc-maçonnerie], on n'ignore pas que tout s'y confond, Juif, Musulman, Persan, Franc, Anglais, Germain, Espagnol, Romain etc.»<sup>1</sup> ? En niant le maintien des différences nationales et confessionnelles en loge et l'existence d'interdits à l'encontre des « ennemis du nom chrétien » au sein de la Franc-maçonnerie continentale<sup>2</sup>, Bonneville mettait en porte-à-faux les francs-maçons français qui avaient toujours rejeté les accusations de leurs détracteurs, notamment ecclésiastiques, dénonçant les temples comme des lieux de confusion entre les peuples et les religions. Bonneville déniait toute légitimité à une conception chrétienne et nationale de la Franc-maçonnerie ; à ses yeux, l'Ordre ne pouvait qu'être indifférent aux appartenances confessionnelles et nationales. A moins de contre-attaquer promptement, les francs-maçons pourraient-ils faire taire les antimaçons qui s'empressaient déjà de relier les écrits de Bonneville au voyage de l'Allemand Bode en France, et de mettre en garde contre le ralliement de plusieurs loges en vue aux *Illuminés* de Bavière et à leur conspiration contre l'ordre monarchique et chrétien ?

---

<sup>1</sup> Cité par Auguste Viatte, *Les sources occultes du romantisme, Illuminisme Théosophie 1770-1820*, tome I *Le préromantisme*, Paris, Honoré Champion, éd. 1979, p. 316, note 1.

<sup>2</sup> Sur cette question, voir : Pierre-Yves Beaurepaire, Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-maçonnerie des Lumières, *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 44-2, avril-juin 1997, p. 195-212.

Sans démenti catégorique de la part de la *Réunion des Etrangers* et du Grand Orient tout entier, comment pourrait-on maintenir la relative bienveillance du lieutenant général de police à l'égard d'une société sans existence légale ?<sup>1</sup> L'auteur de *La profession de foi des francs-maçons* pressa donc ses frères de réagir, conscient du danger que la captation d'héritage symbolique au profit du Cercle Social et les amalgames Franc-maçonnerie-Confédération des amis de la vérité, cosmopolitisme maçonnique-cosmopolitisme radical auxquels Bonneville procédait sciemment, faisaient courir à l'ordre et à sa réputation de neutralité politique et de loyauté envers les autorités :

Bonneville n'est point franc-maçon [...] Hâtez-vous de désavouer cet audacieux et dur novateur. *Hâtez-vous de répéter à l'univers que vous ne fûtes jamais les ennemis d'aucun gouvernement ; d'aucune religion ; que vous ne voulez dicter de lois à personne ; que, satisfaits de celles que vous avez reçues, vous n'aspirez qu'à l'union, qu'à la paix, qu'à tous les sentiments affectueux qui honorent et font chérir l'humanité [...] que vous avez quelquefois gémi sur les abus du despotisme, mais que vous eûtes toujours en horreur le fer qu'on portait dans le sein du despote.*

Mais pour réussir sa manipulation et faire main basse sur l'Ordre maçonnique, Bonneville ne se contente pas d'une simple dédicace. Il pare patiemment son Cercle Social et son journal, *La Bouche de Fer*, de symboles et de références maçonniques. Le tétragramme et le triangle lumineux sont ainsi mis en exergue de plusieurs numéros<sup>2</sup>. Mieux, Bonneville donne au Cercle Social, comme Bahrdrdt l'avait fait avec l'*Union*, les apparences d'une société para-maçonnique, et place ouvertement son action dans le prolongement et le dépassement de la Fraternité universelle des francs-maçons<sup>3</sup>. Au-delà de sa portée philosophique, cette référence maçonnique vise bien évidemment à gagner les suffrages des francs-maçons, ainsi qu'à semer le doute dans l'esprit de nombre de frères hésitant à transgresser le dogme du non-

<sup>1</sup> BM d'Orléans, ms 1422, *Mémoires de Jean-Charles-Pierre Le Noir*, 1<sup>re</sup> partie, titre 6, Sûreté, p. 103. P. Chevallier a récemment fait le point sur cette question : Pierre Chevallier, *Le Sceptre, la Crosse et l'Équerre sous Louis XV et Louis XVI 1725-1789*, Paris, Honoré Champion, 1996, 321 p.

<sup>2</sup> *La Bouche de Fer*, n°1, octobre 1790, p. 9-10 ; *La Bouche de Fer*, n°7, octobre 1790, p. 104-107.

<sup>3</sup> Certains critiques considéraient d'ailleurs que l'usage excessif de la pompe et du symbolisme maçonniques nuisait au sérieux et à la crédibilité du projet politique de Bonneville [*Mercur de France*, 18 novembre 1790, p. 90-122].

engagement de la Fraternité ès-qualités hors du temple, et de sa non-intervention dans les affaires profanes. En se réclamant de la Franc-maçonnerie anglaise, en publiant des études documentées sur le sujet<sup>1</sup>, en cultivant des amitiés maçonniques, Bonneville escomptait rallier les francs-maçons indécis : le combat de la « Confédération des amis de la Vérité » était celui de la Franc-maçonnerie. Or, la manipulation a réussi, puisqu'à cent cinquante ans de distance, Philippe Le Harivel a été leurré par les multiples emprunts de Bonneville au symbolisme maçonnique au point de considérer le Cercle Social comme « une Loge de tendance maçonnique, comme il en existait tant à cette époque où la Franc-maçonnerie était de mode et où l'on prétendait utiliser cet organisme pour arriver à la régénération du genre humain », alors que le même auteur émet pourtant des doutes relativement à l'appartenance de Bonneville à la Franc-maçonnerie<sup>2</sup>. Surtout, Bonneville, en dépit des soupçons de plusieurs francs-maçons sur l'authenticité de son initiation maçonnique, a su personnellement revêtir tous les oripeaux de l'appartenance à la Fraternité. Alain Le Bihan le considère comme membre de la *Réunion des Etrangers* avant 1795, puis mentionne sa présence au *Centre des Amis* en 1796<sup>3</sup>. Marcel Dorigny note pour sa part que Bonneville fut « initié à la franc-maçonnerie à Londres en 1786, il en devint un fervent propagandiste<sup>4</sup>, en dépit du secret maçonnique »<sup>5</sup>. Enfin, si Charles Porset considère dans son édition critique des *Neuf Sœurs* de Louis Amiable qu'il n'existe pas de preuve tangible de son appartenance maçonnique, il

---

<sup>1</sup> Divers témoignages, dont celui des *Mémoires* de Brissot, attestent d'ailleurs des connaissances de Bonneville sur le sujet. Ses relations avec Thomas Paine et Bode, leur intérêt commun pour l'histoire des origines de la Franc-maçonnerie ont également contribué à enrichir ses réflexions, tout comme sa maîtrise des langues étrangères lui a donné accès aux nombreuses publications sur le sujet.

<sup>2</sup> Philippe Le Harivel, *Nicolas de Bonneville pré-romantique et révolutionnaire...*, *op. cit.*, p. 7. Or, l'auteur avait écrit précédemment que « Nicolas de Bonneville ne fut membre d'aucune Loge de France » [*Ibid.*, p. 4], et qualifié sa prétendue initiation en Angleterre de « pseudo-initiation » [*Ibid.*, p. 3]. G. Kates a raison de considérer que « *despite the strong ties between the Cercle Social and Freemasonry, historians err in calling the club a lodge, or even in suggesting that it developed from a lodge* » [Gary Kates, *The Cercle Social, the Girondins, and the French Revolution...*, *op. cit.*, p. 90].

<sup>3</sup> Alain Le Bihan, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, *Mémoires et documents* n°19, Paris, 1966, p. 84.

<sup>4</sup> En fait, Bonneville ne masque pas les limites de la Franc-maçonnerie. Il considère par ailleurs que sa neutralité politique et religieuse est dépassée. Le cosmopolitisme maçonnique est trop timide, il doit laisser la place à un cosmopolitisme radical propre à dissoudre les cadres de la société traditionnelle et à contrarier les autorités d'Ancien Régime. Il stigmatise les loges gagnées par le mysticisme et l'occultisme.

<sup>5</sup> Marcel Dorigny, « Le Cercle social ou les écrivains au cirque », *art. cit.*, p. 50.

estime la même année dans ses « Notes sur l'historiographie du *complot maçonnique* » que Bonneville a appartenu à l'Ordre<sup>1</sup>. On comprend dans ces conditions, que beaucoup de francs-maçons se soient laissés convaincre, et qu'une minorité avancée ait effectivement considéré que l'engagement maçonnique rejoignait celui souscrit par les membres de la Confédération des Amis de la Vérité : rallier le genre humain à « cette doctrine de l'amour qui est la religion du bonheur », ou encore, comme le dit Fauchet dans son discours d'inauguration du Cercle Social, « de commencer la confédération des hommes, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en système universel, de les faire entrer dans le gouvernement des nations, et de travailler dans un concert général de l'esprit humain à composer le bonheur du monde ».

Bonneville put d'autant plus facilement s'emparer des références maçonniques, tant symboliques que philosophiques, que nombre de loges maçonniques avaient interrompu leurs travaux dès 1789. De toute manière, s'opposer à la main basse de Bonneville et des cosmopolites radicaux sur la Franc-maçonnerie des Lumières, ses symboles et son message à portée universelle, n'était pas chose aisée. Une réaction trop violente, un rejet trop catégorique des thèses de Bonneville, c'était en effet risquer d'éloigner des loges une aile minoritaire, mais particulièrement dynamique, de frères progressistes désireux d'un changement social et politique, et soucieux de voir la sociabilité maçonnique donner l'exemple de nouveaux rapports entre les citoyens et l'autorité. D'ailleurs, Bonneville n'hésita pas à menacer ceux des frères qui n'auraient pas rejoint dans l'enthousiasme le Cercle Social. Et *La Bouche de Fer* de dénoncer les loges monarchistes, et d'en appeler contre elles aux autorités révolutionnaires... La marge de manœuvre des francs-maçons était très réduite : il fallait éviter de donner de la Franc-maçonnerie l'image conservatrice d'une structure de sociabilité incapable de marquer ses distances par rapport au pouvoir, et de faire valoir sa différence par rapport aux normes de la société d'Ancien Régime, par-delà les simples déclarations d'intention.

Face à Nicolas de Bonneville qui voulait la voir brandir le drapeau du cosmopolitisme radical, la *Réunion des Etrangers*, enjeu de toutes les convoitises, objet de toutes les récupérations, allait donc, comme l'ensemble de ses sœurs

---

<sup>1</sup> Charles Porset, « Notes sur l'historiographie du *complot maçonnique* », repris dans *Recherches sur le Dix-huitième siècle, les Lumières et la Franc-maçonnerie, I Franc-*

d'ailleurs, éprouver les plus grandes difficultés à maintenir la ligne du cosmopolitisme maçonnique des origines, respectueux des appartenances confessionnelles et nationales de chacun, attaché à une stricte neutralité politique, acceptant les frontières profanes, mais tentant de les transcender le temps d'une tenue dans l'enceinte préservée du temple de la fraternité.

### **Renoncer au cosmopolitisme des Lumières ?**

Lors de son réveil post-révolutionnaire<sup>1</sup>, la *Réunion des Etrangers* doit prendre en compte un environnement très différent de celui qui l'a vu naître. La psychose du complot de l'étranger, la prégnance de la mentalité obsidionale, font de la référence cosmopolite, autrefois signe de distinction et d'appartenance à la sphère de la culture légitime, un « désignant féroce » et discriminatoire. Le Premier Empire démontre de manière éclatante que si les francs-maçons veulent bénéficier des faveurs du pouvoir et se voir reconnaître comme l'une des « masses de granit », ils ne peuvent plus se contenter de neutralité, de loyauté, mais doivent s'engager ostensiblement aux côtés du pouvoir, au service de ses ambitions hégémoniques et renoncer au cosmopolitisme des origines, devenu par essence suspect. Le statut ambigu de l'Ordre, toléré mais non reconnu, loyal mais autonome, patriote mais cosmopolite, n'est plus viable dans une conjoncture profane nouvelle que les francs-maçons ne peuvent ignorer. L'ambiguïté fondamentale d'un Ordre qui affirme se distinguer radicalement des principes d'organisation de la sphère profane, sans jamais cesser de se déterminer par rapport à eux, a nourri un grand nombre de contradictions, que les frères ont longtemps assumées sans état d'âme mais qui éclatent désormais au grand jour. Les pressions qui s'exercent alors sur les loges françaises les plus ouvertes à l'autre, les plus impliquées dans les échanges maçonniques européens, pour qu'elles affichent clairement leur ralliement au principe d'une Franc-maçonnerie française et impériale trahissent la fin proche de la Fraternité cosmopolite des Lumières.

---

*maçonnerie*, Thèse présentée devant l'Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, le 27 juin 1992, p. 28.

<sup>1</sup> Alain Le Bihan, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France...*, *op. cit.*, p. 18 indique que les travaux reprennent en 1799. Les archives danoises montrent quant à elles que l'atelier fonctionne normalement en 1804.

Significativement, la *Réunion des Etrangers*, enjeu symbolique majeur dès sa fondation, revient alors sur le devant de la scène maçonnique. Autrefois exaltée, enviée pour son rayonnement et son prestige, la *Réunion des Etrangers* a désormais un titre distinctif qui attire sur elle le regard soupçonneux du pouvoir car à la survalorisation de tout ce qui était étranger, a succédé la crainte du forain, la psychose du complot de l'étranger. Le Grand Orient de France qui a prêté serment d'allégeance au régime, sait qu'il dispose désormais de l'arme absolue pour imposer sa loi aux loges qui défient depuis un demi-siècle son autorité et forment autant d'enclaves étrangères dans son ressort. L'obédience française n'hésite pas à l'utiliser lorsque la *Réunion des Etrangers* tente en 1803 de se faire constituer comme « loge écossaise ». *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille, la vieille et irréductible rivale du Grand Orient de France, témoigne :

Je ne vous cacherai pas M[es] T[rès] C[hers] F[rères] -rapporte le Vénérable de *Saint-Jean d'Ecosse*- qu'à cet égard on n'a pas laissé ignorer à la M[ère] Loge [de Marseille] toutes les démarches que le G[rand] O[rient] a faites pour empêcher l'Installation de La Réunion des Etrangers, des moyens qu'il a même Tenté pour la dénigrer aux yeux du gouvernement, comme étant en Correspondance avec des Ennemis de l'Etat, c'est à dire avec le S[uprême] G[rand] C[onseil] Ecossais<sup>1</sup>. Les maçons s'occupent-ils des affaires profanes et politiques Lorsqu'ils sont assemblés ; Non certainement et personne mieux que vous le sait<sup>2</sup>.

Certes le Grand Orient, par la plume de son restaurateur Roëttiers de Montaleau, se défend d'avoir agi ainsi et accuse *Saint-Jean d'Ecosse* de Marseille de propos diffamatoires :

Tant que les hommes qui ont égaré la L[oge] réfractaire de la Réunion des Etrangers, fille du Grand Orient qui s'en est séparée sans égard, sans principes, sans même acquitter le prix de ses loyers subsisteront dans le sein de cette L[oge] son égarement subsistera... Je me tais sur le procédé de la R[espectable] L[oge] de St Jean d'Ecosse qui a cru pouvoir lui accorder des constitutions ; il est trop grave par sa nature, pour que je me permette des observations. C'est au G[rand] O[rient] à [se] prononcer, des objets plus importants ne lui ont pas encore permis de s'en occuper ; mais je prévois qu'il aura de la peine à traiter avec *indulgences des calomnies atroces, notamment*

<sup>1</sup> Voir Pierre-Yves Beaurepaire, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'Orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, CCXCIII/2, 1996-1, p. 263-288.

<sup>2</sup> BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 91, dossier de *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille, fol. 16, 23 Messidor an XII.



*celle d'avoir débité qu'il a tenté d'intéresser le Gouvernement à porter son regard sur ses liaisons de la L[oge] de St Jean d'Ecosse avec des O[rrient] étrangers, en supposant des relations politiques.*

Les faux frères qui ont imaginé cette calomnie, sont bien capables de commettre une pareille infamie, mais le G[rand] O[rrient] ne hazardera point sa réputation ni ne compromettra sa dignité par des actions viles, Il sévira quand il en sera temps et punira maçonniquement, en vertu de l'autorité dont il est dépositaire et non autrement<sup>1</sup>.

Il n'empêche que l'obédience parisienne évoque la *Réunion des Etrangers* en des termes bien peu fraternels. On peut d'ailleurs penser que Roëttiers de Montaleau, qui fut avant la Révolution un pilier du Grand Chapitre Général, organisme par lequel le Grand Orient avait tenté de prendre le contrôle de la Maçonnerie des grades supérieurs -encore appelé écossais-, réagit d'autant plus violemment aux initiatives de la *Réunion des Etrangers*, que Walterstorff a participé aux travaux du Grand Chapitre Général dès sa fondation le 2 février 1784 -preuve qu'il était reconnu comme un expert en écossisme<sup>2</sup>. Devant ce qu'il perçoit comme une provocation voire une trahison, les menaces de Roëttiers de Montaleau sont à peine voilées, les correspondances que *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille et sa sœur parisienne de la *Réunion des Etrangers* entretiennent avec des obédiences étrangères et des loges réfractaires à l'autorité légitime du Grand Orient, pourraient bien les rendre suspects aux yeux du gouvernement -la paix d'Amiens signée depuis quelques mois vacille déjà-, s'il venait à les apprendre<sup>3</sup>... Dans ce contexte peu favorable, que peut bien faire l'ancienne loge danoise de Paris ? Peut-elle encore s'affirmer « attachée inébranlablement à ce principe fondamental de la Maçonnerie que tous les M[açons] répandus sur la surface de la terre ne forment qu'un seul peuple de F[rères] »<sup>4</sup>, alors qu'une loge d'Aurillac choisit de s'intituler les *Amis du Gouvernement*, et qu'un autre atelier, bientôt imité par plusieurs dizaines

<sup>1</sup> *Ibid.*, fol 10, 23 Messidor an XII.

<sup>2</sup> Voir le fac-similé de la circulaire annonçant la création du Grand Chapitre Général, dans Pierre Mollier, « Le Grand Chapitre Général de France et la fixation du Rite Français, II : La fixation des cinq Ordres Français par le Grand Chapitre Général de France », *Renaissance Traditionnelle*, n°106, avril 1996, p. 91.

<sup>3</sup> *Saint-Jean d'Ecosse* avait significativement pris soin de préciser que « dès l'instant que la paix [d'Amiens] permit les communications avec Edimbourg La L[oge] M[açonnique] de Saint-Jean d'Ecosse instruisit le S[uprême] G[rand] C[onseil] Ecossais de sa régénération et de la reprise de ses travaux [...] » [BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 91, dossier de *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille, fol. 15 v, 30 Messidor an XII].

<sup>4</sup> BNF, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, planche adressée au Grand Orient, datée du 27 mars 1803.

d'autres dans tout l'Empire, prend comme titre distinctif *Saint-Napoléon* ? Peut-elle persister dans sa volonté d'obtenir une constitution « écossaise », lorsque le Grand Orient, qui a déclaré la guerre aux puissances écossaises rétives à son autorité, insiste, statistiques en main, sur le ralliement massif des loges françaises et européennes à son obéissance, au détriment de celle des Grandes Loges britanniques, et la qualifie de « réfractaire »<sup>1</sup>, cet autre « désignant féroce » ?

Dès qu'un horizon plus calme les a permises -les tenues maçonniques qui reprennent sous le Directoire-, chacun s'est empressé à resserrer ses liens fraternels. Déjà 332 L[oges] nationales régulières, 16 L[oges] et 5 G[rands] O[riens] étrangers ont rétabli leur correspondance avec le G[rand] O[rient] de France, *il est même à considérer que dans ce nombre se trouvent comprises toutes les L[oges] constituées par l'Angleterre dans les pays conquis, lesquelles se sont empressées de se réunir au centre commun.* Je vous confie ces détails pour n'y plus revenir et entraîné par l'à propos. Je retourne à la planche qui me les a inspirés, et je dis, que le G[rand] O[rient] n'eut-il pas autant de titres de surveillance envers les Maçons français, jamais il ne se fût avili au point de tolérer qu'un O[rient] étranger s'arrogeât le droit de faire travailler sous ses maillets des L[oges] françaises.

Dans un premier temps, la *Réunion des Etrangers* fait front :

D'abord la Respectable Loge ne sauroit vous dissimuler qu'elle a été très étonnée et péniblement affectée de trouver dans votre dernier arrêté, l'expression choquante d'*irrégularité* employée pour caractériser ses travaux.

Elle a l'avantage de compter parmi ses membres un grand nombre de M[açons] très instruits qui certainement ne laisseroient échapper aucune irrégularité, et à cet égard ils s'attachent au contraire, et d'un commun accord avec tous les frères à maintenir la plus grande régularité dans les travaux de l'atelier [...] Sur quoi peut porter un pareil reproche ?

Seroit-ce sur sa persévérance à conserver le titre de Loge écossaise. Le prétexte seroit bien mal fondé.

Dès l'an 5788, la R[espectable] L[oge] de la *Réunion des Etrangers* avait pris sur l'invitation de son chapitre le titre de Loge Ecossaise, et qui que ce soit n'y a avait trouvé à dire [...]

[Or,] dans l'instant tout change de face, ce qui jusque là avait été régulier et approuvé, devient irrégulier et condamnable, on proscrie le titre d'écossais, on nie dans une circulaire l'existence de l'écossisme, on exige que la loge renonce au titre qu'elle a adopté : sur la répugnance qu'elle témoigne à le faire, on cherche sourdement à l'intimider, on la dénonce, on la menace de démolir son temple etc...

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 91, dossier de *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille, fol. 9 r, 30 Messidor an XII.

La R[espectable] L[oge] persuadée que l'humeur ou le caprice de quelques officiers du G[rand] O[rient] ne peut pas changer la nature et l'essence des choses, que l'Écossisme est le seul Rit qui ait conservé dans toute leur pureté les principes et les statuts qui nous ont été transmis de la Montagne Sainte qui est indubitablement le berceau de notre ordre, que les autres rits n'en sont que des déviations plus ou moins éloignées, et voulant éviter des difficultés et des chicanes, a pris le seul parti qui lui convenoit, et qu'elle a dû prendre, Celui de se procurer le Droit incontestable de rester loge Ecossaise<sup>1</sup>.

Elle seroit bien douloureusement affectée, si cette résolution pouvoit vous porter à élever un mur de séparation entre elle et vous, comme une phrase de votre arrêté sembleroit en annoncer l'intention... Elle a la ferme confiance que vous ne voudrez pas donner ce scandale à la Maçonnerie. Mais si malheureusement elle étoit trompée dans son attente, elle ne suivroit certainement pas un pareil exemple. Attachée inébranlablement à ce principe fondamental de la Maçonnerie que tous les Maçons répandus sur la surface de la terre, ne forment qu'un seul peuple de f[rères]<sup>2</sup>.

Finalement, sur la demande de Napoléon, le Grand Orient et la Grande Loge Générale Ecossaise<sup>3</sup>, signent un Concordat en décembre 1804. Les membres de la *Réunion des Etrangers* vont rapidement multiplier les signes d'allégeance au régime et surtout troquer la profession de foi cosmopolite pour l'exaltation de l'Europe impériale. Mais, il fallait une mise en scène savamment étudiée pour que le ralliement puisse faire taire les soupçons des autorités maçonniques et impériales. De ce point de vue, la *Réunion des Etrangers* fait un coup de maître... qu'elle paie du prix de l'indépendance et de la fidélité aux principes maçonniques. Le 19 mars 1810, elle fait le choix hautement symbolique de troquer son titre distinctif primitif pour celui de *Respectable Loge Marie-Louise*. Pour justifier ce choix et décrire l'évolution qu'il est sensé prendre en compte et refléter, le « vénérable d'honneur et perpétuel », le baron danois Walterstorff, fondateur de l'atelier vingt-cinq ans plus tôt, et depuis peu

---

<sup>1</sup> On peut lire dans une demande de certificat du 30 août 1811 en faveur du frère Antoine Wolff : « nous vous prions en conséquence de lui accorder le certificat qui constate que le TCF antoine Wolff a été reçu app[renti] comp[agnon] et Mait[re] au Rit [Ecossais] ancien accepté, âgé de vingt neuf ans, né à Schwerin en Mecklembourg faisant sa résidence à l'orient de francfort sur mein et depuis près d'un an en cet Or[ient] chez le T[rès] C[her] F[rère] Polak rue D'anjou, ou il a été reçu membre de notre Loge le Dixieme Jour du quatrieme mois de l'an de la V[raie] L[umière] 5811 » [BN, Cab ms, FM, FM<sup>2</sup> 87 bis, *Marie-Louise*, orient de Paris, fol. 3].

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, fol. 72-73, 27 mars 1803.

<sup>3</sup> Le dossier danois de la *Réunion des Etrangers* contient une invitation du Vénérable d'honneur de la loge *Saint-Napoléon*, orient de Paris, le général Kellermann, par ailleurs Grand Administrateur de la Grande Loge Générale Ecossaise en date du 4 septembre 1805 (17 fructidor an XIII) pour « une séance extraordinaire par un mandement expresse de

promu ambassadeur auprès de Napoléon, prononce alors un discours, document inédit d'un grand intérêt. Cette pièce est à verser au dossier de la « déviation profane » -expression par laquelle on désigne l'abandon des valeurs maçonniques traditionnelles au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Vous vous rappelez M[es] F[rères], qu'en formant cette L[oge] nous avons en vue d'offrir aux étrangers qui viendroient visiter cette capitale, l'occasion de faire des connaissances qui fussent utiles sans être dangereuses [*sic*], et que nous nous imposons plus particulièrement le devoir de venir au secours des f[rères] d'Orient étrangers, qui se trouveroient dans le besoin.

Les étrangers les plus distingués, qui se trouvoient à l'orient de Paris lors de notre fondation, s'empressèrent de se faire recevoir dans cette L[oge] ou de s'y affilier, et notre atelier formoit véritablement ce qu'exprimoit le nom que nous lui avons donné -*la réunion des étrangers*. Mais désormais, ce me semble, ce nom porte quelque chose de contradictoire à l'état présent des choses en général et à nos vues actuelles particulières.

Toutes les nations de l'Europe continentale se trouvent réunies : celles qui ne vivent pas immédiatement sous le sceptre glorieux du plus grand des monarques, sont unies à la France par les alliances les plus étroites, et plus encore par ce sentiment d'admiration et d'enthousiasme qu'inspire le triomphateur de leur ennemi commun. Toutes ont combattu ou combattent encore pour le même but, la liberté des mers et la paix générale.

Oui, M[es] F[rères], je ne sais quel sentiment intime de *cosmopolitisme*<sup>1</sup> me dit, qu'il n'y a plus d'étrangers à Paris et que par conséquent le nom que notre Réunion a porté convenablement autrefois, est aujourd'hui en opposition directe avec l'esprit qui nous anime. Plus d'étrangers dans la ville centrale d'intérêts, devenus ceux de l'humanité ; plus d'étrangers surtout dans cette enceinte, consacrée au resserrement des liens qui unissent les amis de la grande cause commune.

J'ai pensé, M[es] F[rères], qu'il conviendrait à votre fondateur, à un frère, qui n'est pas né en France de vous faire cette observation et de vous proposer de changer une dénomination, qui pourroit donner la fausse idée que notre L[oge] fut pour ainsi dire isolée, parmi celles qui éclairent l'orient de Paris. Quelle que soit la vénération qu'on est enclin à porter aux choses, qui ont une certaine vétusteté ; quelle que soit la prédilection que vous puissiez avoir, M[es] F[rères] pour le nom sous lequel nous avons travaillé pendant 25 ans avec succès, je suis persuadé, que vous adopterez avec enthousiasme la nouvelle dénomination, que je vais vous proposer<sup>2</sup>.

---

l'illustre f[rère] Kellermann, Grand Administrateur de l'ordre et Vénérable d'honneur de cette Respectable Loge » [*Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet, Copenhague, F II 8 f 16*].

<sup>1</sup> Souligné dans l'original.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, fol. 86 v-87 r. Au folio suivant, on trouve une brève note manuscrite qui justifie vis-à-vis du Grand Orient le changement de titre distinctif de l'atelier : « La Respectable Loge St Jean sous le titre distinctif de la Réunion des Etrangers par sa planche du 20<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois 5810 (soit le 20 mars 1810) vous demande de changer son titre en celui de Marie-Louise. Elle joint à sa demande l'extrait du Livre d'architecture par lequel la délibération a été prise à l'unanimité avec enthousiasme. Cet atelier composé en grande partie d'étrangers, a désiré consacrer

L'opportunisme politique de Walterstorff est ici manifeste, puisque l'archiduchesse Marie-Louise épousa Napoléon en avril 1810, soit un mois après le changement de titre distinctif de l'atelier. Certes, sous l'Ancien Régime déjà, des loges françaises avaient pris pour nom *Marie-Caroline de Naples*, ou *Sophie-Madeleine de Suède*, mais elles justifiaient le choix d'un patronage profane par le fait que ces deux souveraines avaient protégé les francs-maçons persécutés. Or, la profane Marie-Louise n'a jamais apporté le moindre soutien aux francs-maçons. C'est la conjoncture politique et stratégique, alors particulièrement favorable aux intérêts français, qui dicte seule le choix de Walterstorff. Les relations avec la Russie, resserrées depuis l'entrevue d'Erfurt en octobre 1808, ne se sont pas encore dégradées, et l'Empire français poursuit son expansion -il atteindra son extension maximale en 1812 avec 130 départements. L'année 1810 est non seulement marquée par l'annexion de la Hollande, mais aussi des villes hanséatiques. A Paris, J. Driancourt-Girod indique que l'ambassade de Danemark a fermé ses portes en février<sup>1</sup>. Dans ces conditions, Walterstorff abandonne clairement le cosmopolitisme maçonnique des Lumières -cosmopolitisme auquel il se réfère pourtant- au profit d'une Europe impériale française<sup>2</sup>. Il joue la carte de la victoire française, et défend l'idée que de la réorganisation du vieux continent par Napoléon, doit naître une Europe unie, fraternelle, qui aurait enfin dépassé ses vieux antagonismes pour communier dans le culte de l'Empereur. A titre personnel, et à court terme, ce choix est d'ailleurs bénéfique à Walterstorff, puisque la loge écrit au Grand Orient le 23 janvier 1811 « que le V[énéra]ble d'honneur & a perpétuité est toujours le T[rès] Ill[ustre] F[rère] Baron de Walterstorff, il n'y a ajouté à l'almanach de l'année

---

l'époque mémorable qui unit aussi étroitement deux grandes puissances & prendre pour patronne une princesse chérie des Français par ses éminentes vertues ».

<sup>1</sup> Janine Driancourt-Girod, *L'insolite histoire des luthériens de Paris, de Louis XIII à Napoléon*, Paris, Albin Michel, 1992, annexe. Voir aussi : Jean-Maurice Bizière, *La Révolution française vue de l'ambassade de Danemark à Paris (1788-1794)*, *Annales Historiques de la Révolution Française*, tome 63, 1991, n°4, p. 499-513.

<sup>2</sup> Alors que le nombre de frères étrangers s'effondre sur les colonnes de l'atelier [BNF, Cab ms, FM FM<sup>2</sup> 87 bis, dossier *Marie-Louise*, orient de Paris, fol. 13, 24 décembre 1810]. Un des piliers de la chapelle de Danemark, Bapst, héritier d'une célèbre dynastie de joailliers, qui a compté plusieurs maçons, paraît bien isolé au milieu de la bourgeoisie moyenne et des fonctionnaires impériaux. On notera également avec intérêt la présence de plusieurs membres de la famille juive Cerf-Berr, dont Théodore, premier surveillant.

dernière, que la Preuve de la Confiance que lui accorde S M Le roy de Danemark en l'ayant nommé son ambassadeur auprès de SM Napoléon Le Grand »<sup>1</sup>.

Ce faisant, Walterstorff fait de sa loge, qui a désormais pour sceau un aigle impérial couronné -toute référence maçonnique a disparu-, le fidèle et servile instrument de la propagande française. Il place délibérément l'Europe sous le joug français, et tait les conséquences néfastes du blocus continental, pourtant clairement sensibles en Baltique en 1810, comme en témoignent les *Mémoires* du Général Lejeune<sup>2</sup>. Lorsque Walterstorff ne voit dans le blocus que le moyen de contraindre l'Angleterre à la paix, et de libérer les mers, il s'aligne strictement sur le décret de Berlin, par lequel Napoléon organise le dit blocus. Le remplacement de la *Réunion des Etrangers* -« Réunion » s'effectuant sur un pied d'égalité, par-delà les frontières politiques, linguistiques et confessionnelles, sans que chaque membre n'ait besoin pour en devenir membre d'abandonner une quelconque parcelle de souveraineté, conformément au souhait de Caraccioli dans son *Europe française*-, par *Marie-Louise* -étrangère associée de force au destin de la France et de l'Empereur, qui a exigé la main d'une princesse autrichienne après Wagram-, éclaire singulièrement la manière dont l'Empire considère l'autre. A l'intérieur des 130 départements de l'Empire, ou dans les Etats satellites, soumission aux intérêts français et allégeance à l'Empereur sont la règle. En s'engageant ouvertement en faveur du régime et de l'impérialisme français, la Franc-maçonnerie française et ses dizaines de loges installées hors des frontières de 1789 compromettent durablement leur image. Sous l'Ancien Régime, elles s'étaient vues reprocher des desseins hégémoniques en Europe que le Grand Orient avait toujours niés. Avec l'Empire, elles se muent en instrument de la propagande impériale, dénaturant le message cosmopolite des origines en un discours inspiré du messianisme français. De manière symptomatique, la carte des implantations de loges françaises en Europe dressée en 1809 est la traduction maçonnique concrète de l'impérialisme français, de ses gains territoriaux et zones d'influence<sup>3</sup>. A sa manière, *Marie-Louise*, dernier avatar de la

<sup>1</sup> BNF, Cab ms, FM FM<sup>2</sup> 87 bis dossier *Marie-Louise*, orient de Paris, fol. 1 r, 23 janvier 1811. On comprend mal son absence du livre de Janine Driancourt-Girod.

<sup>2</sup> Général L.-Fr. Lejeune, *Mémoires*, d'après Marcel Chaulanges, *Textes historiques 1799-1815, l'époque de Napoléon*, Paris, Delagrave, 1979, p. 152.

<sup>3</sup> AM Strasbourg, Fonds Paul Gerschel, Franc-maçonnerie, Boîte 38/1, *Carte maçonnique de l'Empire français avec indication des villes de France et de l'Empire qui détiennent une loge*, 1809. Un autre exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale de France [Cab mss, FM icono, in-folio 37]. Il s'agit d'une carte de voyage, imprimée et aquarellée. Elle est dédiée

*Réunion des Etrangers*, symbolise la fin d'une certaine conception de l'engagement et du projet maçonniques, tandis qu'émerge le nationalisme.

---

à Charles XIII, roi de Suède et protecteur de la Franc-maçonnerie, père d'une nation magnanime. Elle a été exposée à Bordeaux en 1994 [*La Franc-maçonnerie, catalogue de l'exposition du Musée d'Aquitaine, op. cit.*, notice 432].

## Les voyages des francs-maçons : une institution européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle

à paraître dans les actes de la journée d'étude de l'Association des historiens modernistes, *Les voyages à l'époque moderne*, 1<sup>er</sup> décembre 2001.

Le 8 janvier 1759, la loge de Göteborg, *Salomon aux trois serrures*, constituée par le comte de Clermont -Grand Maître de la Grande Loge de France- à la demande du médecin Carl Friedrich Engelhardt en 1755, accorde à sept francs-maçons sur le point de s'embarquer sur un navire de la Compagnie (suédoise) des Indes orientales une patente qui les autorise à créer une loge régulière. Une lettre du 18 avril de la même année indique qu'ils sont à Cadix, où ils tiennent loge à bord du *Prince Charles*. En 1766, la loge *Prince Charles* s'est fixée à Canton où elle réunit des frères britanniques, allemands, français, espagnols et danois et bénéficie de l'assistance matérielle des administrateurs de la Compagnie des Indes orientales<sup>1</sup>.

A l'époque de la fondation de la loge *Prince Charles*, Bengt Ferner, futur Professeur à Uppsala, s'éveille à la lumière maçonnique. Son tour européen de formation de quatre ans (1758-1762) s'ouvre en effet par son initiation à Copenhague en novembre 1758 ; et quatre mois plus tard, le 9 mars 1759, nous le retrouvons en compagnie d'un Français de Stockholm, Jean Lefebvre, sur les colonnes de la *Bien Aimée*, orient d'Amsterdam, dont il signe le *Visiteurenboek*<sup>2</sup>. Lorsque le futur Gustave III de Suède et ses frères s'apprêtent à partir pour la France

---

<sup>1</sup> *Gold und Himmelblau/I Guld och Himmelsblått, Die Freimaurerei, Zeitloses Ideal/Frimureri, ett Ideal I Tiden, Ausstellungskatalog 15* (catalogue d'exposition), Turku/Åbo, Turku regionalmuseum/Åbo Landskapmuseum, 1993, p. 83.

<sup>2</sup> La Haye, Orde van Vrijmetselaren onder Het Grootosten der Nederlanden, Archief, carton 4337, 41 : 6, Registre des visiteurs de la loge la *Bien Aimée*, orient d'Amsterdam, folio 160. Bengt Ferner la visite à nouveau en compagnie de Jean Lefebvre un mois plus tard, le 13 avril 1759.



au cours de l'hiver 1770-1771, leur gouverneur le baron Carl Fredrik Scheffer, Grand Maître de la Grande Loge de Suède dont le roi Adolphe Frédéric est protecteur<sup>1</sup>, et Bengt Ferrner, devenu précepteur du prince héritier, prennent soin de faire initier Charles et Frédéric Adolphe dans la *Hofloge* -loge de cour- de Stockholm<sup>2</sup>.

Ces deux exemples illustrent d'emblée la richesse insoupçonnée de la question du voyage des francs-maçons. Elle permet de renouveler l'étude de la sociabilité maçonnique en la replaçant, non plus seulement dans la perspective habermassienne de l'émergence d'un espace public autonome, mais dans l'espace européen des Lumières en formation. Le voyage contribue à l'identification et à l'appropriation d'un territoire. Il met en jeu les trois logiques concurrentes et complémentaires d'organisation de l'espace européen au XVIII<sup>e</sup> siècle : une logique sociale et réticulaire, celle des réseaux de communication et d'affinités, de la République des Lettres et des sciences, des diasporas jacobite ou huguenote..., caractérisée par une grande intensité des échanges, mais une faible inscription spatiale dans la durée –d'où peu de traces ; une logique territoriale -celle de régimes maçonniques comme la Stricte Observance templière-, où il devient important de connaître et maîtriser l'espace pour l'organiser sur des bases rationnelles ; une logique nationale, qui parfois dérive de la précédente, mais en tout cas s'oppose à l'autonomie des réseaux de communication de la première, en créant un territoire identifié (identité politique, nationale, linguistique) et borné. Elle conduit en Suède, en France et en Autriche à l'érection de Grande Loges nationales souveraines dans leur ressort, dont les bornes sont confondues avec celles de l'Etat. Comme voyage de formation et d'initiation, le voyage des francs-maçons participe des rapports complexes entre cosmopolitisme et *Bildung*, entre affirmation de l'universel et éveil à la conscience nationale.

La circulation harmonieuse est dès l'origine au cœur du projet et des pratiques maçonniques. L'entrée en Maçonnerie, l'insertion dans la chaîne d'union fraternelle, prennent la forme de trois voyages symboliques et initiatiques. Bousculé, handicapé par sa tenue, désorienté, aveuglé, le nouvel initié éprouve les difficultés de la circulation profane, assourdissante, heurtée, faite d'affrontements, d'obstacles,

---

<sup>1</sup> Il a lui-même été initié le 14 mai 1737 à Paris dans une loge de diplomates, *Coustos-Villeroi*, alors qu'il accompagnait l'ambassadeur Carl Gustaf Tessin comme secrétaire.

<sup>2</sup> Le duc Charles de Sudermanie -futur Charles XIII- guidera lui-même les pas de son frère aîné lors de sa réception dans l'ordre au cours de l'été 1771, donc après l'accession de Gustave au trône de Suède.

d'entraves. Progressivement, il se laisse guider par les frères qui l'initient au silence, à une circulation apaisée et harmonieuse dans le sanctuaire. Au cours de son apprentissage, le franc-maçon intègre les règles de déplacement dans l'enceinte du temple et de circulation de la parole sur les colonnes où prennent place les membres de la loge. En fin de tenue, les frères éprouvent symboliquement la résistance de la chaîne fraternelle qui unit les « francs-maçons dispersés à travers les deux hémisphères ». Car la République universelle des francs-maçons est une diaspora, une nébuleuse de frères et de loges dispersés à travers l'univers depuis la chute de Babel, dont l'importance pour les francs-maçons des Lumières est supérieure à celle du temple de Salomon. Alors que l'*hybris* des hommes avait précipité sa chute, divisé les ouvriers, désormais incapables de communiquer entre eux et de s'accorder, les ouvriers de l'Art Royal veulent élever une nouvelle Babel, temple de la concorde et de l'harmonie, où la communication entre les ouvriers sera restaurée, par la pratique d'une véritable *koïnê*, cette langue des signes et attouchements maçonniques qui permet à deux francs-maçons de se reconnaître comme frères. « L'universel maçon, citoyen du monde entier, n'est étranger en aucun pays ; sans le secours de la voix, il parle, il est entendu ; sans le secours des yeux, il voit et l'on peut le reconnaître à des marques infaillibles », proclame *L'Ecole des francs-maçons*. L'utopie maçonnique comme toutes les utopies est une histoire de communication.

Si la correspondance et ses réseaux maillent et intègrent l'espace maçonnique européen, c'est le voyage qui l'anime et le mobilise. Grâce à lui, l'espace armé, articulé devient territoire. L'échange d'informations prépare, accompagne et prolonge la rencontre née du voyage, mais ne le remplace pas. Aussi, pour concrétiser le projet des pères fondateurs de 1717-1723, « permettre à des hommes qui sans cela seraient restés à perpétuelle distance », de se découvrir et de se reconnaître comme frères, pour concrétiser la profession de foi cosmopolite de l'Ordre, le voyage et l'accueil des frères visiteurs, tout particulièrement des frères étrangers, revêtent une importance capitale. Les francs-maçons ont clairement conscience que l'épreuve du voyage est essentielle car elle teste la cohésion et l'harmonie de la micro-société fraternelle qu'est la loge. En effet celle-ci s'est constituée comme un cercle d'élus, d'amis choisis, d'intimes qui se sont cooptés. Ils entretiennent en outre des relations de proximité familiale, professionnelle, géographique. Au contraire, le voyageur étranger qui sollicite l'hospitalité de ses

« frères », surgit de nulle part. Il représente cette diaspora des « francs-maçons dispersés sur les deux hémisphères », qu'on honore à la fin des agapes, mais qui confronte brutalement la loge au paradoxe de la sociabilité maçonnique qui se déploie dans les délices des affinités et amitiés locales, au point de saturer la sphère de l'entre-soi, tout en revendiquant une capacité à projeter jusqu'aux limites de l'universel ses valeurs, la chaîne d'union, sans en affaiblir la force ni l'intensité. Autrement dit, l'accueil réservé au voyageur qualifie la loge tant du point de vue de sa cohésion interne que de sa foi cosmopolite. Le secrétaire de la loge *Saint-Louis des Amis Réunis*, orient de Calais, l'affirme clairement : « Vous ne serez étrangers en aucun lieu ; partout vous trouverez des frères et des amis ; vous êtes devenus des citoyens du monde entier ! » ; exclamation à laquelle fait écho celle du jeune La Beaumelle réfugié huguenot à Genève : « Je ne suis plus étranger » ! lors de son initiation à Genève<sup>1</sup>.

Le cas de La Beaumelle nous permet d'ailleurs d'appréhender le premier élément du dispositif d'accueil et de prise en charge du voyageur par les loges implantées sur sa route. Il s'agit d'un document inédit exceptionnel qui tient à la fois du certificat maçonnique et du passeport –celui qu'appellera de ses vœux Joseph de Maistre trente ans plus tard- par lequel le Vénérable de la loge *Saint-Jean des Trois Mortiers*, orient de Genève, inconnue des historiens de la Franc-maçonnerie genevoise qui ont trop préféré les archives administratives et tardives des loges plutôt que les egodocuments -correspondances et journaux particuliers- témoins d'une sociabilité vivante et dynamique, demande pour le bénéficiaire accueil et fraternité :

Très Chers Vénérable Premier et Second Surveillants, Maîtres compagnons et Apprentis Salut

Nous le Vénérable et les Officiers de la Respectable Loge de Saint-Jean aux Trois Mortiers, primitive de Genève, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que le frère Laurent Angliviél de la Beaumelle âgé d'environ vingt deux ans, taille dégagée, haut d'environ cinq pieds deux pouces, cheveux noirs, visage ovale, yeux noirs, a été reçu apprenti et compagnon dans notre Respectable Loge. Prions toutes les Respectables Loges répandues sur la surface de la Terre, auxquelles notre cher frère se présentera, de vouloir l'y recevoir en cette qualité, et lui rendre tous les bons offices qu'il dépendra

---

<sup>1</sup> La Beaumelle à son frère Jean, 24 juin 1746, cité par Claude Lauriol, *La Beaumelle. Un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978, p. 89.

d'eux, offrant d'en faire de même envers tous les frères qui de leur part se présenteront à notre Respectable Loge avec pareil certificat. Donné aux frontières de Genève ce 14 mars 1747

Signé Albrecht maître de la loge

Daniel Argand, secrétaire<sup>1</sup>.

Deux décennies plus tard, circuleront des formulaires imprimés, parfois bilingues comme ceux qu'utilise la *Royal Arch Lodge of Ireland*, n° 198, orient de Dublin, certifiant la régularité maçonnique du porteur :

Nous Vénérable Maître et Surveillants de la loge N° 198 d'Irlande, reconnaissons [...] Que le *Frère*..... (dont la signature est ci bas) est Maçon, régulier et légitime de Grades d'Apprenti, Compagnon et Maître.

Ayant en ces Qualités travaillé avec nous de plus grande Zèle et assiduité, et des talents digne de notre Affection. Ainsi nous prions toutes les Loges où ce digne *Frère* pourra se présenter de l'admettre (après les Précautions usitées) à leurs sublimes *Travaux* sans crainte, lui faire Accueil et prêter Assistance si Besoin est, comme nous en usons avec plaisir envers tous les vrais et fidèles frères qui parmi nous se pourront présenter.

Fait en notre Loge à *Dublin*, sous notre sceau ce..... Jour du..... Mois de l'Ere Vulgaire 178..... Et de l'An de la Naissance de Vertu 578.....<sup>2</sup>.

La loge la *Parfaite*, orient de Nantes, fait observer au Grand Orient de France le 10 décembre 1773 « qu'il serait de nécessité que les certificats soient traduits en latin et signés comme au français et ce pour se conformer aux orient étrangers afin que tout maçon voyageant put être admis dans les loges du ressort desdits orient étrangers, les membres de ces loges pouvant ignorer la langue française »<sup>1</sup>.

Le volume de certificats maçonniques en circulation ne cesse d'augmenter au cours du siècle au fur et à mesure de la croissance des implantations maçonniques et des ramifications des réseaux de correspondance fraternelle. Dans certaines loges de transit comme *Saint-Louis des Amis Réunis*, orient de Calais ou *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, les secrétaires sont totalement débordés par les demandes de certificats de frères visiteurs qui souhaitent poursuivre leur périple en

<sup>1</sup> Archives privées, document aimablement communiqué par Hubert Bost.

<sup>2</sup> Musée de la Grande Loge d'Irlande, Dublin.

France munis du fameux viatique. Les demandes pressantes témoignent du crédit accordé au certificat :

Nous vous supplions fraternellement -écrit le secrétaire de la *Candeur*, loge parisienne huppée-, d'accorder un certificat [...] au frère Bertrand Doat, banquier à Bilbao en Biscaye, apprenti, compagnon et maître, reçu membre de notre loge le 21 mars 1780<sup>2</sup>.

Le frère Doat devant se mettre en route pour un voyage de dix huit mois avait fixé son départ au 27 de celui-ci [mars 1780] et ne l'a suspendu que dans l'attente du certificat du Grand Orient<sup>3</sup>.

Il faut en effet tenir compte du fait que le volume des lettres de recommandation profanes, dont se munissent les voyageurs avant leur départ, enregistre une inflation mal contrôlée, entraînant un discrédit relatif et parfois de réelles déconvenues, tandis que le certificat maçonnique garde sa valeur : il en appelle à la fraternité de celui qui le reçoit et l'examine, il sollicite les liens de l'initiation partagée. On comprend dans ces conditions que les abus soient innombrables et que certains aventuriers, habiles « gestionnaires de la mobilité » (Daniel Roche) se soient infiltrés dans les circuits maçonniques pour pénétrer jusqu'au cœur de la société des princes. Les pérégrinations européennes du Grand Cophte, associent ainsi « la religion, la magie et la franc-maçonnerie », comme le note Charlotte Elisabeth von der Recke dans son journal. A Mitau (Jelgava en Lettonie), Cagliostro fonde la loge d'adoption – ces loges ouvertes aux femmes représentent alors le principal dispositif de la Maçonnerie de société sur lequel se greffent opérations de bienfaisance, concerts et théâtre amateurs, bals<sup>4</sup>- des *Trois Cœurs couronnés* en 1779. Cagliostro s'en sert comme d'un outil pour pénétrer le cercle de l'aristocratie courlandaise animé par le comte Friedrich von Medem et sa fille Charlotte Elisabeth von der Recke –appartiennent également à la loge la tante de Charlotte Elisabeth, son oncle et une cousine-,

---

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, Fonds maçonnique (par la suite : BNF, Cab mss, FM) FM<sup>2</sup> 327, la *Parfaite*, orient de Nantes, pièce 4, planche du 10 décembre 1773.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 58 bis, dossier 1, la *Candeur*, orient de Paris, correspondance avec le Grand Orient 1775-1782, f° 38 r°-v°.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 58 bis, dossier 1, la *Candeur*, orient de Paris, correspondance avec le Grand Orient 1775-1782, f° 38 v°.

<sup>4</sup> Sur la Maçonnerie de société : Pierre-Yves Beaurepaire « Le noble franc-maçon : un modèle sociable dans la France des Lumières ? » dans les actes du colloque *La noblesse, un modèle social*, 3, 4 et 5 mai 2001, Université Michel-de-Montaigne Bordeaux III, réunis par Josette Pontet et Michel Figeac, sous presses.

obtenir les lettres d'introduction pour faire son entrée dans la société pétersbourgeoise et, une fois dans la place, y diffuser sa Maçonnerie égyptienne.

L'exemple du marquis d'Agdollo est tout aussi significatif. Michel Espagne le qualifie d'ailleurs d'« aventurier d'origine orientale, sorte de Cagliostro saxon » dans son beau livre, *Le creuset allemand. Histoire interculturelle de la Saxe XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*<sup>1</sup>, mais semble malheureusement ignorer que la Saxe a été un creuset maçonnique allemand et européen, et que bon nombre des transferts culturels qu'il étudie empruntent des vecteurs maçonniques : réseaux de correspondance, diplomates, négociants allemands, polonais, hollandais et britanniques fréquentant la foire de Leipzig, hommes du livre, graveurs allemands et danois élèves de Jean-Georges Wille, nobles italiens ou « savoisiens » -comme les Bellegarde- au service du prince électeur, ou encore pasteurs huguenots<sup>2</sup>. Agdollo, négociant d'origine arménienne, envoyé de Saxe en Russie, puis à Venise où il négocie d'importants accords commerciaux et opèrent de précieux transferts de technologie manufacturière, obtient la même année, 1766, une patente de Grand Maître provincial anglais pour la Saxe, à l'instar d'un autre aventurier, de Vignoles, qui s'enrichit aux dépens de la Grande Loge d'Angleterre comme Grand Maître Provincial pour les pays étrangers -il détourne une partie des capitations et dons gratuits que les loges continentales et coloniales adressent chaque année à Londres.

Certains candidats à l'initiation, véritables étoiles filantes sous la voûte du temple, ne restent sur les colonnes que le temps d'obtenir le précieux certificat : ainsi Auguste de Giech, comte du Saint-Empire, originaire de Thurnau en Franconie, déclare à la loge de la *Candeur*, orient de Strasbourg, venir en France « *für sein Plaisir* » ; il ne reparaît plus en loge après son initiation et l'obtention du certificat<sup>1</sup>. Le flot de voyageurs peut même contrarier le fonctionnement matériel -mais aussi linguistique- d'un atelier. Il faut bien que chaque frère puisse trouver sa place sur les colonnes du temple, et autour de la table, lors des agapes.

Les voyageurs francs-maçons associent au certificat qui permet une reconnaissance immédiate, directe, de l'état maçonnique, une ample provision de

---

<sup>1</sup> Michel Espagne, *Le creuset allemand. Histoire interculturelle de la Saxe XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, *Perspectives germaniques*, 2000, p. 141.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Europe des francs-maçons*, Paris, Belin, *Europe & Histoire*, 2002.

lettres de recommandation rédigées par des frères influents, qui éclairent l'itinéraire à suivre et, en annonçant l'arrivée prochaine, activent les dispositifs d'accueil. Voici la lettre que le marquis piémontais Alexandre Valpergue de Mazin, marquis d'Albarey, capitaine au Régiment de Piémont cavalerie, de la VIII<sup>e</sup> province de la Stricte Observance Templière, adresse à l'un des dirigeants de la V<sup>e</sup> Province, Jean de Turckheim, à Strasbourg<sup>2</sup> :

Turin ce 22eme Septembre 1784.

Très Respectable et Bien Aimé Frère,

Avez-vous reçu mes félicitations pour votre nomination à la Charge d'Ammeister ?

Vous ne doutez pas que je n'ai pris toute la part possible à ce nouveau témoignage, que vos compatriotes ont rendu à vos talents et à vos vertus.

Je ne regrettais que de vous voir perdu pour tout le temps de votre Ammeisterat, pour nous ; mais en réfléchissant à tout le bien que vous en aurez fait j'en bénis le Très-Haut.

Je sais que cette Charge importante exige l'homme tout entier, et absorbe nécessairement tout votre temps, j'espère néanmoins, que vous ne regarderez pas comme une indiscretion ou importunité de ma part la recommandation que je vous fait par celle ci de M. le Baron de Duntea, qui aura l'honneur de vous la présenter. Il m'a été recommandé par notre cher et très Digne Maître Provincial *a Falcone*<sup>3</sup>, qui m'écrit de Naples en sa faveur.

Ce jeune Seigneur appartient à une Loge de la Reforme établie à Riga, et il a été reçu au 3<sup>e</sup> Grade -maître- dans la Loge des trois Palmes à l'Orient de Leipzig<sup>4</sup>, où il était aux études. Je l'ai un peu examiné, et il m'a paru avoir de très bonnes qualités de cœur. La grande reconnaissance, qu'il m'a témoigné avoir pour le cher *a Falcone* m'a prévenu en sa faveur.

Il compte s'arrêter à Strasbourg un peu plus qu'il n'a fait ici ; et vous pouvez en juger mieux, je le recommande à votre Amitié, et vous priant d'offrir mes fraternelles salutations à tous nos Chevaliers Grands Profès en vous assurant de mon tendre et inviolable attachement, je me dis à jamais de cœur et d'âme tout à vous,

Très Respectable et Bien Aimé Frère,

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, manuscrit 5437, *Registre des Procès-Verbaux de la Loge de La Candeur constituée mère des loges du Grand Orient de Strasbourg*, f° 339, procès-verbal de la tenue du 28 février 1776.

<sup>2</sup> Pericle Maruzzi, *La Stretta Osservanza Templare e il Regime Scozzese Rettificato in Italia nel secolo XVIII*, Collana Pericle Maruzzi, volume I diretta da Augusto A. Comba e Paolo Roberti, s. l., Atanor, 1990, p. 337-338.

<sup>3</sup> Diego Naselli, des Princes d'Aragon, très proche du Lyonnais Jean-Baptiste Willermoz et de Jean de Turckheim à Strasbourg. Tous sont Grand Profès de l'ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte fondé par Willermoz.

<sup>4</sup> Brillante loge cosmopolite.

Votre très humble Serviteur et très affectionné Ami et Frère  
a Rupicapra.

A Paris, les élèves de Jean-Georges Wille originaires de la Baltique font de même. Ils s'affilient à la loge la *Réunion des Etrangers*, fondée par un diplomate danois ou à la loge des *Amis Réunis* qui réunit artistes, fermiers généraux et aristocrates européens. Lorsqu'ils reprennent leur tour de formation ou rentrent au pays, ils sollicitent un certificat du Grand Orient et des lettres de recommandation – maçonniques et profanes. L'intérêt des sources maçonniques est d'autant plus intéressant pour connaître l'ensemble de la panoplie des dispositifs d'aide au voyage que la Franc-maçonnerie est absente de la correspondance de Wille récemment éditée<sup>1</sup>. Le cas de Jean-Georges Preisler, un des élèves préférés du célèbre graveur est tout à fait révélateur. Avant de quitter Paris pour aller via Londres occuper une chaire de professeur à l'Académie royale de gravure de Copenhague, il fait établir par le Grand Orient un « Certificat pour Jean-Georges Preisler, graveur, pensionnaire du roi de Danemark, membre de l'Académie royale de Peinture et sculpture de Paris, né à Copenhague le 7 juillet 1757, Maître. Demeurant quai des Augustins, Maison de Monsieur Wille graveur »<sup>2</sup>. Wille indique dans son *Journal* qu'il a « donné une lettre et quelques estampes à M. Preisler à remettre à M. Nicolai, célèbre imprimeur et littérateur de Berlin. Une lettre que M. Preisler remettra à M. Schulze, graveur de l'électeur de Saxe à Dresde »<sup>3</sup>. Or, le célèbre libraire et *Aufklärer* Christoph Friedrich Nicolai est franc-maçon, membre de la célèbre loge berlinoise *Aux Trois Globes (Zu den drei Weltkugeln)*, préfet des *Illuminaten* à Berlin depuis 1785 -ce qui lui vaudra d'ailleurs bien des tracasseries de la part de Johann Christof Wöllner ; tandis que Schulze est affilié à la loge parisienne la *Réunion des Arts* depuis 1781. Dès son arrivée à Copenhague, Preisler visite le 16 janvier 1788, *Zorobabel zum Nordstern* (Zorobabel à l'étoile polaire), prestigieuse loge danoise auprès de laquelle la *Réunion des Etrangers* avait initialement sollicité des patentes en constitution. Il signe le procès-verbal de tenue comme titulaire du « quatrième

<sup>1</sup> Johann Georg Wille, *Briefwechsel*, éd. Par Elisabeth Décultot, Michel Espagne et Michael Werner, Tübingen, Niemeyer, 1999.

<sup>2</sup> BN, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier la *Réunion des Etrangers*, novembre 1787, f° 47 r°.

<sup>3</sup> *Mémoires et Journal de J.-G. Wille graveur du roi publiés d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque impériale par G. Duplessis*, préface de Jules et Edmond Goncourt, Paris, Renouard, 1857, tome II, p. 156.



grade », ce qui signifie qu'il a profité de son voyage de retour pour poursuivre son apprentissage maçonnique. Il avait en effet quitté Paris avec le troisième et dernier grade symbolique ou bleu, celui de maître.

De la même manière, Marlies K. Danziger a acquis la certitude que James Boswell –futur dignitaire de la Grande loge d'Ecosse- avait systématiquement recours aux certificats et aux lettres de recommandation maçonnique lors de son Grand Tour<sup>1</sup>. Elle montre qu'à chaque étape, des relations maçonniques choisies à dessein, activent les dispositifs d'ouverture du cercle de la bonne société. Dans le cadre du voyage de formation et d'information de l'administrateur, Karl von Zinzendorf, « chambellan de leur majesté impériale, conseiller aulique de commerce » n'agit pas autrement, lorsqu'il visite la *Candeur*, orient de Strasbourg, loge de l'Université luthérienne, le 13 décembre 1766 et sollicite un certificat de franc-maçon régulier<sup>2</sup>.

Comment dans ces conditions peut-on encore écrire sur le voyage dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle, en ignorant les archives des francs-maçons et leurs egodocuments ?<sup>3</sup> Mais le voyage des francs-maçons ne doit pas seulement être abordé comme une source passive d'informations sur le voyage « profane », qui serait le seul voyage digne de la recherche scientifique. Il a un intérêt en soi et surtout dans la relation complexe qu'il tisse avec les objectifs du voyage profane. Intimement lié au Grand Tour, le voyage maçonnique permet de faire son entrée dans le monde, en société, d'en observer et d'en comprendre les codes, de sonder le champ de forces de la sociabilité des Lumières pour y constituer son propre dispositif. Il participe du tour de formation, d'initiation et d'agrément, dont le dosage

---

<sup>1</sup> Danziger Marlies K., 1997, « Le jeune Boswell en voyage et ses rapports avec la Franc-maçonnerie » dans *Franc-maçonnerie. Avenir d'une tradition. Chemins maçonniques*. Catalogue de l'exposition du Musée des Beaux Arts de Tours, Tours, Alfil, p. 56-61

<sup>2</sup> Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, manuscrit 5437, *Registre des Procès-Verbaux de la Loge de La Candeur constituée mère des loges du Grand Orient de Strasbourg*, f°176, 13 décembre 1766.

<sup>3</sup> A propos de la richesse des egodocuments, voir, à titre d'exemple, l'édition électronique expérimentale du *Journal* du chevalier puis baron Marie-Daniel Bourrée de Corberon Paris-Saint-Pétersbourg-Paris, diplomate à Deux-Ponts et en Russie, franc-maçon européen de premier ordre, relais du mesmérisme, alchimiste, guide des voyageurs russes de condition dans les allées du mystère que constitue la nébuleuse des sociétés hermétistes et occultistes à Paris à la veille de la Révolution : Pierre-Yves Beaurepaire et Dominique Taurisson : <http://www.egodoc.revues.org/corberon> On pourra prolonger le travail par le traitement électronique d'autres egodocuments de francs-maçons remarquables comme le *Journal de voyage de Weimar à Paris* de Johann Joachim Christoph Bode, célèbre traducteur, chef de file des *Illuminaten* ou celui du Danois Friedrich Münter.

subtile telle une alchimie secrète permet la réussite. Les réseaux de loges et de correspondance ne sont donc pas seulement parasités par des voyageurs qui profitent sans vergogne de l'hospitalité fraternelle. Certes, Casanova conseille à « tout jeune homme bien né qui veut voyager et connaître le monde et ce qu'on appelle le grand monde, qui ne veut pas se trouver en certains cas l'inférieur de ses égaux et être exclu de la participation de tous leurs plaisirs, (de) se faire initier dans ce qu'on appelle la Franc-maçonnerie, quand ce ne serait que pour savoir, *même superficiellement*, ce que c'est ». Lui-même, initié à Lyon, reçu maître à Paris, signe le livre des visiteurs de la *Bien Aimée*, orient d'Amsterdam, en 1759 d'un titre fantaisiste destiné à impressionner ses frères : « Giacomo Casanova de la loge Saint André Grand Inspecteur de toutes les loges de France à Paris »<sup>1</sup>, mais il n'en est pas moins un franc-maçon sincère, convaincu de l'universalité des trois premiers grades.

L'ouverture des fonds « russes » de la réserve de la Bibliothèque du Grand Orient de France, le 2 janvier 2002, soit cent vingt mètres linéaires d'archives volées par les Nazis pendant l'Occupation, puis découverts par l'Armée rouge dans le château de Wölfelsdorf en Silésie en 1945, et déposées aux Archives spéciales centrales d'Etat de Moscou avant d'être rapatriées en décembre 2000, permettra de mieux comprendre l'importance des transferts culturels et maçonniques permis par ces voyages et d'apporter une importante contribution à une véritable histoire interculturelle de l'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle. Grâce à la libéralité de son conservateur, Pierre Mollier, j'ai eu la chance d'y découvrir fin décembre 2001, l'un des plus anciens livres d'architecture (registre de procès-verbaux) conservés, celui de la loge écossaise de l'*Union*, orient de Berlin, débuté le 30 novembre 1742 et tenu en français, ce qui est alors la l'habitude pour une loge huppée<sup>2</sup>. Les folios portent de fréquentes mentions de demandes de patentes reçues par la loge de la part de francs-maçons isolés ou de loges symboliques –pratiquant les trois premiers grades– désireux de constituer une loge écossaise<sup>3</sup> ou tout simplement de recevoir des francs-maçons. Le sérieux du secrétaire permet de suivre notamment les nombreux

---

<sup>1</sup> La Haye, Orde van Vrijmetselaren onder Het Grootosten der Nederlanden, Archief, carton 4337, 41 : 6, Registre des visiteurs de la loge la *Bien Aimée*, orient d'Amsterdam.

<sup>2</sup> Archives de la Réserve, Bibliothèque du Grand Orient de France, Paris, fonds 113-1, pièce 175, *Registre des personnes proposées et refusées admises et reçues dans notre très vénérable et très respectable loge écossaise de l'Union [orient de Berlin] depuis sa fondation du 30<sup>e</sup> novembre 1742 jusqu'à présent*, 139 folios.

<sup>3</sup> Les grades « écossais » désignent les grades supérieurs aux trois premiers, dits symboliques.

voyages du frère Stürtz, négociant, qu'il met à profit pour diffuser l'Art Royal et implanter l'ordre maçonnique. Il ne cesse en effet d'adresser des demandes de patentes au secrétaire de l'*Union*, tantôt pour des réceptions individuelles tantôt pour allumer les feux d'une nouvelle loge, au point de lasser le secrétaire qui note en marge du registre, rageur : « encore une nouvelle patente du 21 février 1747 pour la réception de dix frères une fois pour tout, bien entendu qu'il ne lui sera plus accordée, sous quelque prétexte que ce puisse être ! ». Le 10 septembre 1745, le frère Stürtz muni de patentes avait déjà reçu à Léna quatre maître écossais, dont deux jeunes nobles courlandais qui effectuent leur Grand Tour, les frères de Medem, et leur gouverneur, Muller, six jours après avoir allumé les feux d'une loge écossaise à Francfort où il reçoit six candidats<sup>1</sup>. Cette loge à laquelle s'affilie le prince Henri de Prusse, reçoit également la visite de l'un des principaux chefs de file du parti – francophile et monarchiste- des Chapeaux en Suède, Carl Gustaf Tessin. Il est ainsi possible de montrer, que comme son protégé et successeur Carl Fredrik Scheffer, et à l'instar de nombreux autres diplomates au XVIII<sup>e</sup> siècle, Tessin met à profit ses ambassades pour recevoir de nouveaux grades et entrer en relation intime aussi bien avec les envoyés étrangers en poste dans les capitales européennes qu'avec la société des princes. Le registre berlinois indique que « Son Excellence M. le comte de Tessin ambassadeur plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Suède a été proposé le 13 juillet 1744 par le frère Fabris de la part du frère de Siepmann résident de Saxe, pour être reçu maître écossais, accepté unanimement et reçu le 15 juillet maître écossais ». Carl Gustaf Tessin a été initié en 1735 par son beau-frère le comte Wrede-Sparre, lui-même initié à Paris dans la loge *St-Thomas n°1* le 4 mai 1731. Lorsque Carl Gustaf Tessin représente la Suède à la cour de Danemark en 1743, il fréquente quotidiennement l'ambassadeur de Russie à Copenhague, le baron Johann Albrecht von Korff, dans la résidence duquel, le Barchmann-Palast, est fondée le 11 novembre 1743 la première loge danoise. Le 4 mars 1744, Tessin y participe à la réception au grade de maître de son secrétaire de légation, le baron Erik Wrangel. Quatre mois plus tard, on l'a vu, il fait lui-même son entrée dans la Maçonnerie écossaise, c'est-à-dire des hauts grades.

Le registre berlinois montre que les cas Stürtz ou Tessin ne sont pas isolés. En cette décennie 1740 qui marque l'accélération de l'expansion européen de l'ordre

---

<sup>1</sup> Archives de la Réserve, Bibliothèque du Grand Orient de France, Paris, fonds 113-1, pièce

maçonnique, elle reçoit de nombreuses demandes de patentes de la part de frères visiteurs qui vont à leur tour créer de nouvelles loges écossaises : la *Sincérité* à Francfort-sur-le-Main (6 mars 1745) ; une loge à Halle qui sera dirigée par le frère Galafres ministre du Saint Evangile -manifestement un pasteur huguenot originaire du Languedoc, (25 novembre 1745) ; la loge des *Quatre Lunes*, en Transylvanie - sans plus de précision géographique- à la demande du « gentilhomme transylvain » Seulen (30 juin 1749) ; les *Quatre pierres cubiques*, à la demande du frère Ludwig-Ernst von Sachsen-Gotha und Altenburg, pour sa ville de résidence d'Altenburg (23 janvier 1751)... Dans la plupart des cas, la loge berlinoise n'a aucun contrôle sur la fondation -dans le cas de la Transylvanie, elle ignore même l'emplacement de la future loge, mais elle a joué un rôle essentiel, dont elle a conscience : elle a passé le témoin dans un relais qui mène grâce aux voyageurs la lumière jusqu'aux confins de l'Europe.

En retour de l'hospitalité offerte, la loge demande parfois au visiteur étranger de signer son registre d'architecture –registre de procès verbaux des tenues de loge- à moins qu'elle ne tienne un « livre des visiteurs » à l'instar des notabilités des Lumières provinciales qu'il faut avoir « visité », ou un livre d'or. Elle enregistre ainsi son rayonnement et les témoignages de sa foi cosmopolite. Le cas de la loge amstellodamoise la *Bien Aimée* est particulièrement révélateur de l'importance accordée à ces visites qui scandent tenue après tenue la vie de l'atelier et illustrent l'intégration de la communauté maçonnique atlantique<sup>1</sup>. En effet, elle a tenu à partir du 11 décembre 1754 pendant quatre décennies durant un *Visiteurenboek*, un registre où « les soussignés frères maçons étrangers ont bien voulu honorer notre loge de leur présence, et de nous en donner une marque de souvenir par leur signature »<sup>2</sup>. Au cours de la première décennie, on est frappé du nombre élevé de visiteurs munis d'un certificat de la plus ancienne loge d'Allemagne, *Absalom zu den drei Nesseln* de Hambourg, de *Minerve au Compas* de l'orient de Leipzig qui vit au rythme de la grande foire saxonne, ainsi que de loges scandinaves -par la suite les

---

175, *Registre de...l'Union*, folio 116.

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « D'un rivage à l'autre. Médiations et appropriations culturelles dans l'espace maçonnique atlantique », *L'Atlantique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial de *Dix-huitième siècle*, n°33, dirigé par Marcel Dorigny, 2001, sous presses.

<sup>2</sup> La Haye, Orde van Vrijmetselaren onder Het Grootoosten der Nederlanden, Archief, carton 4337, 41 : 6, *Registre des visiteurs de la loge la Bien Aimée*, orient d'Amsterdam, f°109.

visiteurs suédois sont à peu près absents des colonnes de la loge amstellodamoise<sup>1</sup>. Les Bordelais sont encore peu nombreux -alors que les Néerlandais sont présents en masse dans les loges maçonniques du port français, signe que leurs navires assurent l'essentiel du fret dans un commerce d'entrepôt. Mais leur nombre augmente de manière continue. L'essentiel du contingent est alors fourni par l'*Amitié* –ancienne *Amitié allemande*. Simultanément la *Bien Aimée* accueille des négociants membres des loges néerlandaises des Indes occidentales : Curaçao (*Vriendschap* - Amitié), Saint-Eustache (*Le Parfait maçon*), du Surinam (*La Zélée*, *La Concorde*) ; du Cap et des Indes orientales : Batavia (*Fidèle sincérité*), illustration de la rapide expansion outre-mer de la Maçonnerie néerlandaise. A partir des années 1770, le nombre de visiteurs britanniques et issus des colonies anglaises d'Amérique du nord augmente fortement, tandis que la loge triple quasiment son nombre de visiteurs entre 1764-1773 et 1774-1783 et élargit son aire de recrutement. Certains frères visiteurs sont particulièrement assidus, comme Jan Marquart de Curaçao qui ne manque pas de visiter la loge à chacun de ses séjours à Amsterdam et amène avec lui ses associés du moment. On est donc bien loin du tableau flatteur que Casanova donne de sa propre visite dans *Histoire de ma vie* : « C'était une faveur distinguée, car contre toutes les règles ordinaires de la maçonnerie, on n'y admettait que les vingt-quatre membres qui la composaient. C'étaient les plus riches millionnaires de la bourse. Il (le frère qui l'invita à se joindre à la loge) me dit qu'il m'avait annoncé, et que grâce à moi la loge serait ouverte en français. On fut si content de ma personne qu'on me déclara surnuméraire pour tout le temps que je resterai à Amsterdam »<sup>1</sup>. Quinze ans plus tard, le 10 octobre 1774, ce sera le tour de Jean-Paul Marat, muni d'un certificat de la loge londonienne la *Miséricorde* de signer le livre des visiteurs de la loge amstellodamoise.

---

<sup>1</sup> On trouvera un traitement cartographique des données de ce registre dans Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Europe des francs-maçons*, *op. cit.*

**Evolution de l'origine géographique des visiteurs  
de la *Bien Aimée*, orient d'Amsterdam de 1754 à 1793**

	1754-1763	1764-1773	1774-1783	1784-1793
Allemagne	42	17	35	28
dont				
Francfort	6	3	2	2
Hambourg	21	6	10	2
Leipzig	6		1	
Colonies anglaises d'Amérique du Nord			3	3
Colonies néerlandaises d'Amérique	7	9	5	6
Colonies néerlandaises des Indes orientales		2	4	3
Danemark			3	5
Empire ottoman				2
Etats des Habsbourg sauf Pays-Bas autrichiens		1		4
France	14	4	31	22
dont				
Bordeaux	1	1	5	11
Colonies			2	1
Genève et Suisse	4	1	11	7
Italie			1	2
Pays-Bas autrichiens	5	3	5	2
Pologne			3	1
Royaume-Uni	10	10	31	16
Russie		5	10	2
Suède	15	1		1
Total	97	53	142	104

<sup>1</sup> Casanova, *Histoire de ma vie*, édition présentée et établie par Francis Lacassin, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1993, tome II, p. 238.

L'accueil de milliers d'étrangers, deux à trois mille au moins pour le seul royaume de France, a conduit les francs-maçons –et non l'obédience- à créer des structures d'accueil adaptées aux attentes multiples des voyageurs. C'est le cas à Paris en 1784 de la *Réunion des Etrangers*, fruit d'une initiative franco-danoise. Mais des entreprises similaires sont attestées dans toutes les capitales européennes : citons seulement la loge des *Neuf Muses* à Londres, la *Réunion des Elus du Nord*, orient de Saint-Pétersbourg, ou *Saint-Jean des Voyageurs* à Dresde -qu'aurait complétée la loge *Etrangère* créée en 1765 pour les non-germanophones par le comte Henri de Brühl, à la demande du baron de Hund, fondateur de la Stricte Observance, selon Eugen Lennhoff et Oskar Posner. Elles figurent même dans les guides de voyage à l'intention des étrangers de condition comme le *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou description raisonnée de cette Ville, de sa Banlieue, et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable* de Vincent-Luc Thiery pour 1787<sup>1</sup>. A Paris, les fondateurs de la *Réunion des Etrangers* ont insisté sur les fonctions d'accueil fraternel et de médiations culturelles de leur loge, comme le prouve cette correspondance danoise :

Ce n'est qu'en voyageant particulièrement chez l'étranger, et en comparant les diverses connaissances, qu'un ouvrier actif et intelligent parvient à donner à son œuvre la régularité, le poli, le beau fini qui sont l'annonce de la perfection, et qui lui concilient les suffrages de ses compagnons, l'estime et l'amour de ses semblables.

Nos emplois civils ne nous laissent pas la ressource des voyages, il nous serait cependant possible, du moins nous le croyons, de concentrer dans un seul et même foyer, par une correspondance suivie, toutes les Lumières éparses dans les orientés étrangers en formant à celui de Paris un atelier sous le titre distinctif de la Réunion des frères étrangers.

Nous osons croire qu'il n'appartient qu'à de bons maçons de concevoir un semblable projet<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Vincent-Luc Thiery, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou description raisonnée de cette Ville, de sa Banlieue, et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*. Par M. Thiery ; enrichie de vues perspectives des principaux monumens modernes, A Paris, chez Hardouin et Gattey, libraires de S.A.S. Madame la Duchesse d'Orléans, au Palais Royal, sous les Arcades à gauche, N°13 et 14, 1787, tome I, p. 278-279 ; p. 432 ; p. 734.

<sup>2</sup> Den Danske Frimurerorden, Ordensarkivet, Copenhague, *F II 12 a 1, planche du 5 janvier 1784, signée par l'ensemble des membres de la loge et adressée au frère Walterstorff*.

La *Réunion des Etrangers* accueille de jeunes aristocrates sur le Grand Tour comme Frédéric comte de Moltke, qui visite l'atelier moins de deux semaines après sa fondation. A Paris, il est descendu à l'Hôtel de Varsovie, rue neuve des Bons Enfants -où résident plusieurs membres de la loge, en compagnie de son gouverneur, Chrétien-Auguste Buchardi, de dix ans son aîné<sup>1</sup>. Moltke présente le certificat maçonnique établi à son intention par la *Triple Lumière* à l'orient de Göttingen, où il a été initié comme tant d'héritiers de l'aristocratie protestante pendant ses études. Introduit en loge, il sollicite l'initiation de son gouverneur. Chaque étape de son tour de formation et d'agrément est marquée par la visite des loges locales, on le retrouve ainsi à *Saint-Jean de Jérusalem*, orient de Toulon, peu avant son embarquement pour l'Italie<sup>2</sup>. Comment ne pas penser également à Philippe-Goswyn de Neny, fils de Patrice-François, Chef et Président du Conseil de Marie-Thérèse, qui après avoir quitté secrètement les Pays-Bas autrichiens pour échapper à la carrière tracée par son père et entamer un périple qui, par Liège, Paris et Genève le mène en Italie, en Grèce puis jusqu'à Constantinople, écrit à Marie-Caroline Murray : « J'ai passé quelque temps (au cours de l'hiver 1764-1765) à Toulon, ou quelques lettres de recommandation, et la franche maçonnerie m'eurent bientôt mis en liaison avec tout le corps de la marine »<sup>1</sup> ?

Des loges d'accueil d'étudiants étrangers, comme la *Candeur*, orient de Strasbourg, pour les étudiants de l'Université luthérienne, l'*Irlandaise du Soleil Levant*, orient de Paris pour les étudiants irlandais en médecine, ou la *Vertu* orient de Leyde, dont le prince Iusupov, son Député Maître, reçoit en 1776 deux autres aristocrates russes venus étudier aux Provinces-Unies, le prince Kurakin et le comte Apraksin, traduisent une différenciation et une spécialisation de l'offre maçonnique à destination de la société pérégrine. Cette pratique de l'affiliation pendant le tour de formation n'est donc rien moins qu'une spécificité britannique. Elle concerne au contraire l'ensemble des élites européennes. Dans le cas des Russes, K. G. Razumovskii, futur président de l'Académie des sciences, est affilié à une loge berlinoise en 1743-1744 au cours de son voyage de formation, tandis qu'un demi-

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 97, dossier de la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, f°3.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 441, orient de Toulon, dossier de *Saint-Jean de Jérusalem*, f°6, *tableau des frères qui composent la R[espectable] L[oge] de St Jean de Jérusalem à l'orient de Toulon à l'époque du 20 février 1785*.



siècle plus tard, en 1792, alors que la mentalité obsidionale et la psychose du complot jacobin se sont emparé des esprits, deux jeunes membres du cercle maçonnique et rose-croix de N. I. Novikov qui avaient quitté la Russie pour poursuivre leurs études de médecine à l'étranger, M. I. Nevzorov et V. la. Kolokolnikov, sont arrêtés à Riga comme suspects de « jacobinisme »<sup>2</sup>.

Dans ces loges, que fréquentent maîtres et élèves, étrangers de condition et gouverneurs, le tour de formation se prolonge en tour d'initiation, sans jamais oublier le tour d'agrément. Il s'agit clairement de faire son entrée dans le monde, ses premières armes dans le royaume de la civilité et du bon goût, et la Maçonnerie de société y tient sa place. Le cas de Johann Friedrich Simon (1747-1829) est paradigmatique. Initié dans une loge strasbourgeoise, fondateur de la première école supérieure pour jeunes filles dans la capitale alsacienne (1779), directeur du *Philanthropinum* de Neuwied ouvert en 1783, et futur précepteur-gouverneur du jeune Klemens von Metternich à Strasbourg de 1788 à 1790, il fréquente aux côtés de son maître, le prince Franz Georg von Metternich-Winneburg, la loge *Karoline zu den drei Pfauen* (Caroline aux trois paons) de Neuwied. Metternich père et Simon sont connus dans cette même ville sous le nom d'ordre d'*Hazon* et de *Ximenes* parmi les *Illuminaten*. Autre membre de l'ordre, le Strasbourgeois Frédéric-Rodolphe Saltzmann accompagne à Göttingen au début de l'année 1773 le futur réformateur prussien Karl vom Stein (1757-1831). A la mère du jeune aristocrate qui s'inquiète de l'attraction qu'exerce la Maçonnerie sur le duo, Saltzmann confie, rassurant, que la loge compte plusieurs professeurs, le bibliothécaire, des précepteurs ; « je n'ai rien trouvé à redire à la compagnie », conclut-il. Et de conclure, « D'ailleurs, Madame, il ne faut pas croire que tous ceux qui se disent francs-maçons sont nos frères. Le nombre des soi-disant francs-maçons à Goettingue est de près de deux cents, et à peine en reconnaissons-nous vingt ou trente »<sup>3</sup>. On pourrait ainsi multiplier les exemples.

---

<sup>1</sup> Bruno Bernard, « Amours et voyages : les pérégrinations méditerranéennes de Philippe-Goswyn de Neny et sa correspondance avec Marie-Caroline Murray », *Nouvelles Annales Prince de Ligne*, 1992, tome 7, p. 196.

<sup>2</sup> Douglas Smith, *Working the Rough Stone. Freemasonry and Society in Eighteenth-Century Russia*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 1999, p. 173.

<sup>3</sup> Jules Keller, *Le théosophe alsacien Frédéric-Rodolphe Saltzmann et les milieux spirituels de son temps. Contribution à l'étude de l'illuminisme et du mysticisme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'Etat, Université des Sciences humaines de Strasbourg, 1984, tome 1, p. 148 ; p.150.

D'autres dispositifs sont déployés dans les orient littoraux européens et coloniaux pour favoriser l'accueil des négociants et des courtiers étrangers, comme on l'a vu avec la *Bien Aimée*, orient d'Amsterdam. L'*Amitié* de Bordeaux, anciennement *Amitié allemande*, traduit ainsi sur le plan maçonnique l'importance de l'horizon baltique pour le grand port du Ponant. On s'y retrouve en famille, entre associés, entre coreligionnaires. La loge entretient un impressionnant réseau de correspondance que complètent les relations particulières de ses membres et des consuls germaniques qui la fréquentent assidûment –il s'agit bien d'une instance de sociabilité des communautés germaniques. *Saint-Jean d'Ecosse* est son équivalent pour l'autre grand port français, Marseille. Par ses fondations et son recrutement, elle rayonne dans tout le bassin méditerranéen et pousse ses antennes jusque dans les Isles<sup>1</sup>. De même, les foires de rang européen ont leurs infrastructures d'accueil maçonnique : Beaucaire dispose ainsi d'une des loges filles du puissant atelier marseillais, *Saint-Jean d'Ecosse*, tandis que Leipzig accueille les négociants dans les loges *Aux Trois Palmes* –réunie avec la loge *Minerve au cercle* dans la loge *Minerve aux trois palmes-* et *Balduin*, ainsi que dans les cercles de la sociabilité négociante qui leur sont liés.

L'extraordinaire réussite de la Franc-maçonnerie auprès des voyageurs tient au fait que malgré la floraison des régimes de hauts grades et des systèmes maçonniques concurrents –mais elle est en elle-même un indice de la vitalité de l'ordre-, les trois grades bleus, d'apprenti, compagnon et maître bénéficient d'une reconnaissance générale à travers le continent européen et ouvre les portes de temples où les vertus cultivées : amour fraternel, harmonie, concorde, bienfaisance, obéissance au prince et contrôle de soi, sont identiques d'Edimbourg à Perm et de Palerme à Stockholm, donnant naissance à un authentique *habitus* maçonnique, qui reste encore largement à étudier. Casanova, en franc-maçon clairvoyant, a d'ailleurs insisté sur l'importance de ce pilier commun des trois premiers grades : « Je suis devenu franc-maçon apprenti. Deux mois après j'ai reçu à Paris le second grade, et quelques mois après le troisième, qui est la maîtrise. C'est le suprême. Tous les

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Revue Historique*, 1996, CCXCIII/2, pp. 263-288.

autres titres que dans la suite du temps on m'a fait prendre sont des inventions agréables, qui quoique symboliques n'ajoutent rien à la dignité de maître »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Casanova, *Histoire de ma vie, op. cit.*, tome I, p. 553.

## III

Une sociabilité en mutation, miroir d'une société en mouvement

## Le noble franc-maçon : un « modèle sociable » dans la France des Lumières ?

à paraître dans *La noblesse, un modèle social*, colloque des 3, 4 et 5 mai 2001, Université de Bordeaux III, Michel-de-Montaigne, Actes réunis par Josette Pontet et Michel Figeac.

La noblesse est étroitement associée au chantier de l'Art Royal dès les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, tant à Paris qu'en province. Elle concourt, selon les mots du marquis de Calvière, à la diffusion de la « mode » maçonnique jusqu'aux marges du semi-urbain -sans pour autant que le schéma d'une diffusion mécanique de la sociabilité maçonnique, par gravitation, de Paris aux métropoles provinciales, puis des grandes villes jusqu'aux plus petits organismes urbains ou péri-urbains, soit aujourd'hui recevable<sup>1</sup>. Au total, on admet depuis les travaux d'Alain Le Bihan que 15% des 40 à 50 000 francs-maçons français du XVIII<sup>e</sup> siècle sont nobles. Dans les capitales provinciales, la proportion nobiliaire augmente encore pour atteindre ou dépasser les 20% comme à Caen, Rouen ou Toulouse<sup>2</sup>. Même si, à l'échelle du royaume, le franc-maçon du deuxième ordre a majoritairement les traits d'un noble d'épée, la présence des cours souveraines, la

---

<sup>1</sup> L'importance des initiatives particulières en dehors de tout contrôle des obédiences, la création de réseaux maçonniques non pas *ex nihilo* mais *ex alio*, à partir d'un espace relationnel pré-existant mais mobilisé par d'autres activités s'avèrent décisives. Elles mettent en lumière l'existence de réseaux maçonniques en formation, inégalement formalisés et développés, très, peu ou pas articulés les uns avec les autres, mais qui ignorent, voire s'inscrivent contre, le modèle anachronique d'un centralisme maçonnique autour de l'obédience, terme qui convient d'ailleurs fort peu à la Grande Loge ou au Grand Orient de France des premières années. Au sujet des limites inférieures de la trame urbaine, on remarque, en effet, que certaines provinces comme le Roussillon atteignent des densités maçonniques tout à fait exceptionnelles, avec constitution d'ateliers hors du réseau urbain, en milieu rural.

<sup>2</sup> É. SAUNIER, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, publications des Universités de Rouen et du Havre, n° 250, 1998, pp. 216-220. M. TAILLEFER, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution 1741-1799*, Commission d'histoire de la Révolution française, Mémoires et documents XLI, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1984, p. 121.

constitution de loges de la haute robe et, autour d'elles, d'ateliers recrutant dans les juridictions inférieures et parmi les robins donnent aux orientés caennais, toulousain ou bisontin un profil tout à fait caractéristique<sup>1</sup>. Il en est de même à Bordeaux qui s'affirme, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec un effectif cumulé de plus de 2 000 francs-maçons comme une métropole maçonnique régionale, nationale, européenne et atlantique marquée à la fois par la présence du grand négoce et par celle de la noblesse qui, loin d'être absente des temples ou assiégée dans quelque loge aristocratique, participe activement à leurs travaux. Dans sa thèse, Michel Figeac évalue le nombre de francs-maçons nobles à 270 au moins, effectif composé de nobles d'épée, de parlementaires, ainsi que des négociants anoblis<sup>2</sup>.

Pourtant, malgré l'attraction qu'exerce la nébuleuse maçonnique sur la noblesse française tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, le noble franc-maçon n'a guère suscité l'intérêt des historiens. L'ouvrage pionnier de Pierre Chevallier sur *Les Ducs sous l'Acacia* est resté isolé et la thèse de Jean-Luc Quoy Bodin sur *L'armée et la Franc-maçonnerie* n'embrasse pas l'ensemble des noblesses<sup>3</sup>. La figure du négociant franc-maçon ou celle de l'avocat sont, somme toute, mieux connues. Certes, il ne faut pas sous-estimer la destruction volontaire de diplômes, correspondances, ouvrages, planches (c'est-à-dire les discours lus en loge) et autres décors maçonniques par les héritiers du XIX<sup>e</sup> siècle - ou parfois même dès le XVIII<sup>e</sup> siècle si l'on songe au duc Emmanuel de Croÿ qui élimina de sa bibliothèque les livres maçonniques acquis à Francfort-sur-le-Main en 1744<sup>4</sup> -, à l'heure où l'affiliation maçonnique a radicalement changé de signification. Mais le désintérêt de la plupart des chercheurs tient fondamentalement au retard accumulé par la recherche en histoire sociale et culturelle de la Franc-maçonnerie, aux conséquences de

---

<sup>1</sup> L'empreinte semble moins forte à Aix-en-Provence : M. CUBELLS, *La Provence des Lumières. Les Parlementaires d'Aix au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maloine, 1984, p. 353-355.

<sup>2</sup> M. FIGEAC, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996, 2 vol.

<sup>3</sup> P. CHEVALLIER, *Les ducs sous l'Acacia ou Les premiers pas de la Franc-Maçonnerie française 1725-1743*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1964, réédité trente ans plus tard augmenté de *Nouvelles recherches sur les francs-maçons parisiens et lorrains 1709-1785. Les idées religieuses de Davy de La Fautrière*, présentation et postface par Pierre Chevallier, Paris-Genève, Champion Slatkine, 1995. J.-L. QUOY-BODIN, *L'armée et la Franc-maçonnerie au déclin de la monarchie sous la Révolution et l'Empire*, préface d'André Corvisier, Paris, Économica, 1987.

<sup>4</sup> M.-P. DION, *Emmanuel de Croÿ (1718-1784). Itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières*, *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, volume hors série 5, Bruxelles, éditions de

l'égaré dans une « maçonologie » a-scientifique et à l'absence de réelle légitimité académique des études consacrées à la sociabilité maçonnique comme laboratoire et observatoire privilégiés du lien social<sup>1</sup>. Clairement, la connaissance du noble franc-maçon pâtit du ralentissement que connaissent en France les études sur la sociabilité maçonnique depuis deux décennies, retard paradoxal si l'on songe que depuis Georg Simmel jusqu'à Ran Halévi en passant par Maurice Agulhon, Jürgen Habermas et Daniel Roche<sup>2</sup>, la loge, cellule élémentaire du tissu maçonnique, a été jusqu'au début des années 1980 au cœur des travaux pionniers d'investigation sur la sociabilité. Mais la mono-exploitation d'une source facile d'accès, les tableaux de membres adressés par les loges à l'obédience et conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, le simple relevé des noms « de ceux qui en sont », au mieux une sociographie descriptive, tiennent lieu d'étude approfondie. L'absence de prosopographie des élites maçonniques -soit une fraction non négligeable de la *major et sanior pars* d'Ancien Régime- se fait cruellement sentir et tranche sur la qualité des travaux menés en Allemagne ou en Autriche, autour de Helmut Reinalter notamment. Une synthèse comparable à celle que propose Peter Clark avec *British Clubs and societies 1580-1800. The Origins of an Associational World* est à ce jour délicate à entreprendre<sup>3</sup>.

Plus grave encore, en privilégiant une source administrative, dont le contenu est orienté par les comptes rendus d'une loge à son obédience, on s'interdit d'appréhender la sociabilité maçonnique pour elle-même, non pas comme une structure, comme une société formalisée, instituée, mais comme un espace de rencontres et d'échanges entre « des hommes qui sans cela seraient restés à

---

l'Université de Bruxelles, 1987, p. 126. Francfort est au XVIII<sup>e</sup> siècle l'un des centres majeurs de l'édition maçonnique en Europe avec François Varentrapp et Johann Karl Brönnner.

<sup>1</sup> P.-Y. BEAUREPAIRE, « La recherche française en histoire de la Franc-maçonnerie : un bilan », à paraître dans *Zeitschrift für Internationale Freimaurerforschung*. À titre de comparaison, deux chaires universitaires d'études maçonniques ont été créées en 2000, à Leiden et Sheffield.

<sup>2</sup> G. SIMMEL, *Sociologie et épistémologie*, trad. fr., Paris, 1991. M. AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, 3<sup>e</sup> édition, 1984. J. HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, 1962, trad. fr., 5<sup>e</sup> édition, Paris, Payot, 1993. D. ROCHE, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, 2<sup>e</sup> édition, éditions de l'EHESS, 1984, 2 volumes. R. HALÉVI, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime. Aux origines de la sociabilité démocratique*, Cahier des Annales n° 40, Paris, 1984.

<sup>3</sup> P. CLARK, *British Clubs and societies 1580-1800. The Origins of an Associational World*, Oxford, Oxford U. P., Oxford Studies in Social History, 2000.

perpétuelle distance » pour reprendre les *Constitutions* de 1723, où chacun s'insère à sa juste place dans la cohorte des ouvriers du temple, après avoir déposé ses « métaux » (ses préjugés et vaines ambitions profanes) mais sans jamais renoncer à son identité -on est donc frère et comte en loge, Vénérable et roturier. La sociographie sommaire qui distribue les membres déclarés des loges en groupes socioprofessionnels gomme l'importance de la trajectoire individuelle au sein de la nébuleuse maçonnique, le choix de tel atelier plutôt que de tel autre, la pratique volontaire de tel grade -d'essence chevaleresque et chrétienne- plutôt que de tel autre, au profit de la détermination par l'appartenance sociale. La sociabilité devient alors une structure déterminée par un lien social contraignant pour les individus parce qu'extérieur à eux -dans la définition de Durkheim- ; les individus s'effacent derrière les groupes sociaux qui sont les véritables acteurs. Or, l'essor des recherches sur les réseaux sociaux - je pense notamment ici à Bordeaux aux travaux menés par Jean-Pierre Dedieu<sup>1</sup> - permet d'envisager un renouvellement de l'approche de la sociabilité, des trajectoires et des dispositifs individuels qui s'inscrivent dans son champ. On appréhende à présent des relations interpersonnelles qui ne doivent pas être prises isolément mais comprises comme un espace de rencontres, de transactions (c'est-à-dire d'échanges matériels, symboliques, d'informations etc.), d'affirmation et de consolidation du pouvoir ; espace de rencontres mais aussi tissu de relations dont on peut étudier le maillage, la trame, pour dévoiler l'étendue des comportements possibles. De même, la micro-histoire telle qu'elle est définie par Jacques Revel dans *L'Histoire au ras du sol* : « étudier le social non pas comme un objet doté de propriétés, mais comme un ensemble d'interrelations mouvantes à l'intérieur de configurations en constante adaptation »<sup>2</sup>, offre l'opportunité de replacer l'individu au cœur de la sociabilité.

Mais quelle que soit la dimension heuristique de la théorie des réseaux sociaux -dès lors que l'usage du réseau n'est pas seulement métaphorique et paresseux mais éprouvé au sens fort du terme par l'étude des relations, des échanges qu'il supporte dans le temps et dans l'espace-, il importe de mobiliser

---

<sup>1</sup> Citons notamment J. L. CASTELLANO et J.-P. DEDIEU (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS éditions, Amériques-Pays ibériques, 1998.

<sup>2</sup> J. REVEL, *L'Histoire au ras du sol*, préface à G. LÉVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, trad. fr., Paris, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 1989, p. XII.



d'autres sources documentaires. Car en fin de compte, que nous apprend un nom relevé sur un tableau de membres ? Peut-on vraiment en déduire mécaniquement une adhésion de l'intéressé aux idéaux des Lumières, et si oui de quelles Lumières et de quels idéaux s'agit-il ? Quel parcours le conduit à demander l'initiation maçonnique ? Dans quel environnement amical, familial, professionnel, culturel et confessionnel ? Comment s'approprié-t-il le projet maçonnique ? Que recherche-t-il dans la taille symbolique de la pierre brute ? Faute d'« inventer » de nouvelles sources, il est impossible de répondre à ces questions fondamentales et les monographies d'ateliers continueront de s'accumuler sans enrichir ni la réflexion ni mettre à profit l'observatoire maçonnique pour affiner notre connaissance des élites urbaines d'Ancien Régime. Comme l'écrit Daniel Roche, « comprendre l'action d'un réseau, la marche d'un système complexe, exige maintenant que l'on inverse la démarche et que l'on ne parte plus de la définition institutionnelle ou conceptuelle, mais de l'activité et de ses formes diverses »<sup>1</sup>.

Parmi ces sources à inventer, les *ego-documents* (correspondances, mémoires et journaux particuliers) sont essentiels car malgré la discrétion des frères sur tout ce qui touche à l'Art Royal - rappelons que la Franc-maçonnerie n'est pas une société secrète mais une société à secrets où se déroulent de véritables cultes à mystère par référence à ceux de l'Empire romain -, ils permettent d'appréhender la démarche individuelle et l'inscription de l'adhésion maçonnique dans un espace et un dispositif de sociabilité -organisés ou non en réseaux<sup>2</sup>. La quête est difficile mais quelques témoignages suffiront à montrer l'intérêt des ego-documents face à la sécheresse des matricules maçonniques. Surtout, ces sources montrent d'une part que le lien maçonnique, celui de l'initiation partagée, s'insère dans un ensemble de solidarités et d'affiliations qu'il transcende sans les nier, et d'autre part, que le noble franc-maçon est un acteur essentiel non seulement de la sociabilité maçonnique mais plus largement des mutations de sociabilité qui s'opèrent au début des années

---

<sup>1</sup> D. ROCHE, « République des Lettres ou royaume des mœurs : la sociabilité vue d'ailleurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 43-2, avril juin 1996, p. 305.

<sup>2</sup> Sur le sujet, voir *La Plume et la Toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, P.-Y. BEAUREPAIRE éditeur, avant-propos de D. ROCHE, Arras, Artois Presses Université, Histoire, 2002, actes du colloque tenu à l'Université d'Artois les 26 et 27 octobre 2000, que complètera un colloque organisé par P.-Y. BEAUREPAIRE et D. TAURISSON à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, UMR 5050 CNRS) les 24 et 25 octobre 2002 sur *Les egodocuments à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et des réseaux relationnels*.

dites de transition<sup>1</sup>. Véritable homme orchestre, à l'image d'un Jaucen de Poissac, ce conseiller au Parlement de Bordeaux originaire de Tulle étudié par Michel Figeac, il assure le passage d'une société à l'autre - des confréries pieuses et des Nobles Jeux de l'arc aux loges par exemple -, en ménageant une possibilité de retour ou de réinvestissement ; il organise et recompose l'offre de sociabilité en fonction d'attentes renouvelées -laïcisation et autonomisation ; il élabore des liaisons, informelles ou non, personnelles ou collectives, entre les différentes sociétés, et décline sur des modes complémentaires son adhésion : parrainage, patronage, association libre, engagement actif. Le noble franc-maçon apparaît fondamentalement comme un « amateur » qui multiplie les expériences en terme de sociabilité, se meut avec assurance dans le champ des sociétés en recombinaison rapide et s'épanouit dans ce cercle intime des amis choisis qu'est la loge en même temps qu'elle est un véritable pont social et culturel.

Les *Illuminaten* d'Adam Weishaupt qui pratiquaient la confession écrite régulière ne sont pas les seuls à avoir livré leurs autobiographies maçonniques. Citons ici le Boulonnais Jean-François Calame, type même du vieux maçon : « J'ai été très longtemps Premier Surveillant de la Loge du Havre, et j'y ai présidé, ainsi qu'à celle d'Arras, de Montreuil où j'y ai été requis, et d'Abbeville, je crois posséder tous les hauts grades de l'art royal, vous savez que je suis Grand Maître *ad vitam*, je connais le développement de toute la maçonnerie Je m'instruis, je travaille, je cherche, je fouille dans les livres sacrés, j'ai la Bible »<sup>2</sup>.

Ou encore le Montpelliérain Pierre de Guenet qui opère la jonction entre la Maçonnerie anglaise et la réforme allemande de la Stricte Observance Templière, la Franc-maçonnerie déiste et la Franc-maçonnerie mystique : « La liaison intime que j'ai eu avec les anglois qui m'ont reçu à Paris en 1735, mon goût à fréquenter les loges ; connu particulièrement des anciens grands maîtres et grands surveillants, j'ai assisté à toutes les grandes cérémonies et j'ai peut-être fait 1500 maçons, aussi

---

<sup>1</sup> « [...] Il faut, écrit Daniel Roche, comprendre la variété des formes de sociabilité et, ainsi, comment un public sociologiquement défini par Habermas comme bourgeois dépend étroitement de modèles aristocratiques, de même que l'on ne peut pas limiter le champ littéraire aux seuls encyclopédistes » (D. ROCHE, « République des Lettres ou royaume des mœurs ... », *art. cit.*, p. 305).

<sup>2</sup> BNF, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique (par la suite noté Cab mss, FM), FM<sup>2</sup> 179, dossier de la loge militaire de *Saint-Frédéric des amis choisis*, orient de Boulogne-sur-Mer, f°3-4, 20 mai 1766.

n'est-il pas étonnant que je sois parvenu au dernier grade »<sup>1</sup>. Dans un autre fragment autobiographique, il précise : « Il y a environ quarante ans<sup>2</sup> que je fus reçu par milord Darwentwater qui était alors Grand Maître<sup>3</sup> et qui reçût tous les seigneurs de la cour, et j'ai été témoin de tous les progrès et variations que l'ordre a essuyé, mon zèle et ma constance m'ont fait arriver à la réforme -c'est-à-dire adhérer à la Stricte Observance Templière- qui m'avoit été annoncée depuis longtemps »<sup>4</sup>.

Conscient de son rôle d'initiateur, Pierre de Guenet le revendique avec fierté : « Je crois pouvoir vous dire que c'est moi qui suis cause que la maçonnerie a été mise en vigueur dans notre Province, je fis recevoir à Paris le marquis de Montferiet et Baillarguet mes anciens amis, nous fimes aussi recevoir M Bonnier de la Moisson [sic]<sup>5</sup> qui établit une loge à Montpellier, je reçus à Paris le Marquis de Saint-Félix, et je reçus aussi M de Niquet président à mortier au Parlement de Toulouse qui y établit une Loge brillante, mais je vous parle du bon vieux tems, je m'approche de mes 71 années »<sup>6</sup>.

La lettre de dénonciation d'un conventicule maçonnique est également intéressante pour mettre en évidence la formation de cercles maçonniques non pas antérieurs -on pense trop souvent la réunion maçonnique comme devant nécessairement déboucher sur une « régularisation » par l'octroi d'une patente- mais en dehors de tout processus de reconnaissance par une obédience centrale. Voici celle qu'adresse l'official et curé de Guéret Dubreuil de Ville à l'évêque de Limoges, le 14 mai 1754 :

« Liste des francmassons qui tiennent loge à Gueret chez M. de Madot lieutenant général et qui mangent chez Pierre Glomet de la Marche, aubergiste et traiteur à l'enseigne de Notre Dame, sur la place.

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 111, collection Chapelle, tome VI, f° 406 r°.

<sup>2</sup> Sa lettre écrite de Strasbourg est datée du 22 avril 1773.

<sup>3</sup> Charles Radcliffe, Lord Derwentwater (1693-1746), fut Grand Maître à compter du 27 décembre 1736 et jusqu'en 1738. Il est probable qu'il quitta la Grande Maîtrise après que le pape eut fulminé la bulle *in eminenti* en mai 1738. La dernière mention de son activité maçonnique est de décembre 1739, lors d'une tenue à laquelle il assista en qualité d'ancien Grand Maître.

<sup>4</sup> Arch. dép. Hérault, papiers Astruc, 1E8, pièce n° 11.

<sup>5</sup> Célèbre mécène et collectionneur, Joseph Bonnier de La Mosson est l'un des fondateurs de la Franc-maçonnerie à Montpellier.

<sup>6</sup> Arch. dép. Hérault, papiers Astruc, 1E8, lettre à Astruc du 20 mai 1773.

M. de Madot  
 M de Madot du Soulier son frère  
 M. Guillon de la Villatte-Billon lieutenant criminel de Guéret  
 M. Tournyol président de l'élection à Guéret  
 M. de Fournoue de Soumande avocat et subdélégué de M. l'intendant  
 deMoulins  
 M. de Passat, capitaine de dragons au terrey près Guéret  
 M. de Laval, écuyer  
 M. de Saint Maixant écuyer  
 M. le controlleur des depots à sel à Jarnage  
 M. de Chateauclos de la Selle écuyer cousin à M. de Madot  
 M. de Chateauclos, curé d'Hem  
 M. Pecras ou Péras sous prieur des Termes.  
 le fils dudit Glomet leur aubergiste, dit-on »<sup>1</sup>.

Jamais cette assemblée de pairs qui se reconnaissent comme frères n'entreprend les démarches préalables à son institutionnalisation par la Grande Loge. Et si l'on en croit le répertoire remarquable d'Alain Le Bihan, la Maçonnerie ne fit son apparition à Guéret qu'en 1786, avec la loge des *Préjugés vaincus...*<sup>2</sup> De là en déduire le retard de la diffusion des Lumières en Limousin, il n'y a qu'un pas, que Le Bihan n'a pas franchi, à la différence d'autres auteurs. Or, ces cénacles maçonniques sont nombreux dès le premier XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont au cœur d'une véritable *Maçonnerie de société* -qui n'est rien moins qu'incompatible avec les travaux symboliques- dont les nobles sont les principaux initiateurs.

On peut citer la loge de l'intendant Lacoré à Besançon<sup>3</sup> ou, à Bayeux, Falaise et Caen la nébuleuse maçonnique du marquis Louis-François de Sérant de Saint-Loup qui diffuse l'Art Royal dans les élites bas-normandes. Un ensemble de correspondances particulières échangées au cours des années 1742-1748 éclaire l'activité de cette nébuleuse aristocratique. Sérant de Saint-Loup travaille la pierre brute en compagnie de ses cousins, de son beau-frère, et d'amis issus des meilleures familles de Falaise, d'où lui-même est originaire, ou de Caen. Liés au marquis de Vastan, intendant de Caen jusqu'en 1743, les Sérant de Saint-Loup

<sup>1</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, G 219. Je dois ce précieux document à la générosité de Michel Cassan que je remercie ici.

<sup>2</sup> A. LE BIHAN, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France. Loges de province*, Commission d'histoire de la Révolution française, *Mémoires et documents XX*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, CTHS, 1990, p. 95.

<sup>3</sup> On peut lire à son propos l'article très riche de M. GRESSET, « Le recrutement social des loges bisontines et son évolution dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Studia*

correspondent régulièrement avec Turgot, dont le marquis de Vastan est un proche, avec le cardinal de Bernis, franc-maçon notoire, ou avec le fermier général Bouret. Mais leurs réseaux s'élargissent et s'enrichissent encore, chacune des composantes de cette nébuleuse familiale développant une activité et une stratégie épistolaire spécifique. Une belle-fille de Sérant de Saint-Loup, née de Bullion, est ainsi à la tête d'un réseau de correspondance littéraire et maçonnique particulièrement riche. Elle reçoit Delisle et Marmontel. Académiciens et francs-maçons, ils appartiennent tous deux à la loge des *Neuf Sœurs*, au cours des années 1770. Il faut ajouter que la correspondance d'une cousine des Sérant, vivant à Yvetot, évoque l'existence d'une société mixte de francs-maçons à Yvetot et à Bolbec. Il s'agit là d'un coup d'éclairage irremplaçable sur une sociabilité huppée où s'entrecroisent liens maçonniques et profanes, formels et informels, sensibilité éclairée et mode maçonnique, enracinement provincial et ouverture en direction des cénacles éclairés et mondains de Paris.

On ne saurait en effet sous-estimer l'importance des tenues maçonniques abritées dans les châteaux ou les hôtels particuliers. Le cas du duc de Richmond, petit-fils de Louise de Kéroualle, recevant Montesquieu et Jean-Théophile Désaguliers, l'inspirateur des *Constitutions* de 1723, dans sa loge d'Aubigny-sur-Nère (Berry), est exemplaire d'une pratique qui n'est pas circonscrite aux *Schloßlogen* germaniques, russes ou scandinaves. Cette Maçonnerie de société que dénoncent parfois au cours des années 1770 des loges régulières par la constitution à elles octroyées par l'obédience parisienne mais disqualifiées par la surface sociale médiocre de leurs membres<sup>1</sup>, ressort également des premières investigations des ego-documents de quatre nobles francs-maçons que nous avons entrepris d'étudier :

Gabriel Abot de Bazinghen, noble boulonnais et révolutionnaire dont Alain Lottin a récemment édité le *Journal*<sup>2</sup>.

Marie-Daniel Bourrée de Corberon, intermédiaire culturel de premier ordre

---

*Latomorum & Historica. Mélanges offerts à Daniel Ligou colligés par Charles Porset*, Paris, Honoré Champion, 1998, *Varia* 18, pp. 139-153.

<sup>1</sup> On pense notamment aux attaques de l'*Amitié*, orient de Strasbourg, contre la loge huppée de la ville, la *Candeur*, qui bénéficie alors d'un recrutement et d'un rayonnement européens : « Au lieu de s'occuper des travaux de l'Art Royal, [ils] tiennent des loges de femmes, donnent des Bals et jouent la comédie dans leur loge » (BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 423, dossier *Amitié*, orient de Strasbourg, f°29).

<sup>2</sup> *Boulonnais, Noble et Révolutionnaire, Le Journal de Gabriel Abot de Bazinghen (1779-1798)*, A. LOTTIN éditeur, avec la collaboration de L. CAUX-GERME et de M. de SAINTE-MARÉVILLE, Arras, Artois Presses Université, *Histoire*, 1995.

entre la France et la Russie où il fut diplomate, arpenteur de tout ce que Paris et Saint-Pétersbourg comptent comme cercles ésotériques et allées du mystère à la tombée des Lumières.

Charles Pierre Paul Savalette de Langes, garde du Trésor royal, fondateur des *Amis Réunis*, la loge parisienne dite des « fermiers généraux », et du régime des Philalèthes d'envergure européenne, dont la correspondance n'a été que partiellement éditée<sup>1</sup>, sans appareil critique le plus souvent<sup>2</sup>.

Guillaume de Paul, académicien marseillais, collectionneur et philanthrope.

Près de Boulogne-sur-Mer, où la Franc-maçonnerie est très active dès le mitan du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré le silence des archives administratives des loges, Gabriel Abot de Bazinghen s'épanouit dans une pratique assidue de l'Art Royal dont témoigne son *Journal*. Elle s'enrichit des liens étroits noués avec les officiers des régiments français et étrangers stationnés sur le littoral, notamment avec ceux de La Marck infanterie. Abot de Bazinghen note qu'il a été « initié apprenti et compagnon franc-maçon de la Respectable Loge de Saint-Jean de la *Parfaite Union* du Régiment de la Mark infanterie allemande (en avril 1781) par le Vénérable Frère Schutter, Capitaine audit Régiment, Grand Maître et Souverain Architecte de la Loge ». Il ne cache pas sa fierté d'avoir été reçu maçon à la *Parfaite Union*, car, « la Loge royale de Saint-Jean sous la dénomination distinctive de l'*Union Parfaite* est une des plus fameuses de l'Europe ; elle émane et tenait ses patentes du Roy de Prusse qui en était membre ainsi que l'Empereur, le Roy de Suède, leurs cours respectives et toute l'Allemagne »<sup>3</sup>. Deux ans plus tard, Abot de Bazinghen apprend « avec douleur la mort de M. de Schutter, capitaine au régiment de La Mark, dans l'Inde : homme du plus grand mérite, dessinateur distingué, franc-maçon zélé et de la meilleure société ». On a là en quelques mots la définition du franc-maçon noble, digne adepte du royaume de la civilité et du bon goût.

---

<sup>1</sup> Ch. PORSET, *Les Philalèthes et les Convents de Paris, Une politique de la folie*, Paris, Honoré Champion, 1996. R. CHABOT, « Une correspondance inédite (1771-1792) entre Savalette de Langes et son cousin Dupleix de Perles », *Chroniques d'histoire maçonnique* n° 49, 1998, pp. 13-44.

<sup>2</sup> C'est le cas notamment du recueil *Les Philalèthes & alentour*, documents rassemblés par R. AMADOU, publication du centre international de recherches et d'études martinistes, Guérigny, 1994.

<sup>3</sup> *Boulonnais, Noble et Révolutionnaire*, op. cit., pp. 66-67.

Si le *Journal* témoigne que la loge est le temple des amis choisis, une famille selon la définition de Pierre Bourdieu : « elle existe comme un univers séparé, engagé dans un travail de perpétuation des frontières et orienté vers l'idéalisation de l'intérieur comme sacré »<sup>1</sup>, elle a simultanément le désir et la capacité par son inscription dans un tissu de relations sociales de s'ouvrir à d'autres pratiques que les travaux maçonniques proprement dits. C'est particulièrement net dans le cas de loges marquées par une forte présence nobiliaire, et qui, partant, bénéficient d'un périmètre social et relationnel élargi. Abot de Bazinghen est ainsi en relation étroite avec des nobles anglaises, Lady Coolebrooke et sa fille, qui séjournent régulièrement sur le continent. Or Lady Coolebrooke préside une loge d'adoption où l'épouse d'Abot de Bazinghen reçoit la lumière. Il faut ici souligner la liaison étroite entre les francs-maçons nobles et la Maçonnerie d'adoption où les sœurs accèdent par étapes à une autonomie maçonnique par rapport à leurs frères et époux -même s'il faut se méfier des excès des féministes américaines qui ont annexé le champ de la sociabilité maçonnique féminine aux polémiques de la *gender history*. En effet, les nobles en ont assuré très tôt le développement, sans pour autant éprouver la nécessité de la faire légitimer par les instances parisiennes avant la fin des années 1770, la reconnaissance et la participation des élites leur suffisant amplement.

Abot de Bazinghen, ses frères, son épouse et Lady Coolebrooke animent également une troupe de théâtre amateur. C'est là une autre caractéristique de la sociabilité maçonnique noble – et l'association aux autres traits distinctifs n'est bien sûr pas indifférente - dont témoigne aussi la correspondance échangée par Charles Pierre Paul Savalette de Langes et son cousin Dupleix de Perles -neveu de Dupleix et fils de fermier-général- à propos des représentations données au château de la Chevrette<sup>2</sup>. Lors des vacances parlementaires ou du séjour des nobles dans leurs châteaux et seigneuries rurales, le rythme de la sociabilité maçonnique urbaine se ralentit et certains ateliers, désignés significativement par leurs contemporains comme les « loges de la noblesse », les suspendent même : la *Bienfaisance* lyonnaise dont les membres passent l'été dans leurs « granges » des campagnes lyonnaises, la *Sociabilité* orient de Perpignan, ou la *Candeur* strasbourgeoise<sup>3</sup>. Mais

<sup>1</sup> P. BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1994.

<sup>2</sup> R. CHABOT, « Une correspondance inédite ... », *art. cit.*

<sup>3</sup> P.-Y. BEAUREPAIRE, « 'Il est midi, Vénérable Maître'. Le temps d'Hiram ou les rythmes de la sociabilité maçonnique au XVIII<sup>e</sup> siècle », à paraître dans les actes du colloque international

les ego-documents montrent une réalité plus subtile. En fait, le cercle maçonnique déplace son centre à la campagne ; les membres de la loge et leurs épouses y organisent des représentations théâtrales, des concerts amateurs qui prolongent ceux que donne d'ordinaire la loge de Savalette de Langes, les *Amis Réunis*, à Paris, imitée en cela par ses sœurs et rivales aristocratiques : la *Société Olympique*, *Saint-Jean d'Écosse du Contrat social* ou la loge des *Neuf Sœurs*, des réceptions brillantes. Au cours de l'année, la chasse est également l'occasion de rencontres régulières entre frères, dont d'autres journaux particuliers notamment allemands et scandinaves témoignent, de même que la saison des eaux où les nobles allument temporairement les feux d'ateliers maçonniques qui ont laissé des traces archivistiques peu exploitées à ce jour.

Autre ego-document d'un noble franc-maçon, le *Journal* du chevalier puis comte Marie-Daniel Bourrée de Corberon dont nous préparons l'édition et qui sert de support à un programme d'instrumentation électronique destiné à représenter « le monde de Corberon » à différentes époques de sa vie<sup>1</sup>, permet d'appréhender l'extension européenne de cette Maçonnerie de société où s'épanouit la noblesse : à Paris, où Bourrée de Corberon fréquente en famille les loges huppées (*Amis Réunis*, *Société Olympique*), mais aussi à Varsovie où le noble courlandais Karl von Heyking et les comtes de Brühl et de Thun l'introduisent dans les différents ateliers d'une capitale maçonnique bouillonnante<sup>2</sup>, puis à Saint-Pétersbourg. Le *Journal* témoigne aussi de l'articulation intime et remarquable de la sociabilité maçonnique avec la « culture de la mobilité » (Daniel Roche) chère aux noblesses européennes<sup>3</sup>. Il évoque la séduction qu'exercent sur une fraction de la noblesse dont l'importance est encore trop sous-estimée, les pratiques alchimiques et les nombreux cercles ésotériques qui s'épanouissent et se disputent ces membres de qualité à la tombée des Lumières. À son retour en France, Corberon sert d'introduit aux nobles

---

de Lyon, *Les rythmes de la ville (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, O. ZELLER éditeur, Université Lumière Lyon II, Centre Pierre-Léon, 28-29 avril 2000.

<sup>1</sup> A titre expérimental, l'année 1775 du *Journal* de Corberon et son traitement électronique sont mis en ligne depuis septembre 2001 et accessible sur Internet : <http://www.egodoc.revues.org/corberon/>

<sup>2</sup> Bourrée de Corberon y reçoit un nouveau grade dans son propre bureau, preuve que l'espace maçonnique se déploie de manière originale et complexe entre la sphère privée et la sphère publique, espace profane et sanctuaire du temple.

<sup>3</sup> D. ROCHE, « Voyages, mobilités, Lumières », dans *Circulation et cosmopolitisme en Europe*, *Revue de Synthèse*, numéro coordonné par H. ASSEO, juin-décembre 2002, 3-4, à paraître.



russes dans les loges maçonniques parisiennes et de guide dans les allées du mystère : cénacles hermétistes et occultistes, jusqu'en Avignon d'où convergent des quatre coins de l'Europe les Illuminés. Parallèlement, il s'affirme comme l'un des principaux diffuseurs du mesmérisme à Paris et auprès des nobles francs-maçons. Or, nul doute que ce fulgurant succès du mesmérisme au sein de la noblesse maçonnique, masculine comme féminine d'ailleurs, aussi bien à Paris qu'à Strasbourg, Lyon ou Bordeaux autour du père Hervier, constitue, lui aussi, une caractéristique et un angle d'approche de cette Maçonnerie de société où les modes se renouvellent rapidement.

Dernier noble franc-maçon entraperçu dans les limites de cette communication, Guillaume de Paul (1738-1793) représente le cas type d'un noble éclairé à la tête d'un réseau social riche et complexe, hérité et modifié, prolongé et infléchi, dans la construction duquel le lien et l'armature maçonniques sont régulièrement mis à contribution. Or, par méconnaissance du fait maçonnique, désintérêt ou prévention, cette composante maçonnique est passée sous silence à son propos, empêchant par là même la bonne compréhension du fonctionnement de ce type de réseau et d'espace relationnels. Cette remarque vaut tout aussi bien pour Coquebert de Montbret dont la biographe, qui place pourtant l'étude des réseaux au cœur de sa recherche, évacue les relations maçonniques en quelques lignes<sup>1</sup>.

Issu du négoce marseillais, héritier d'une charge de lieutenant général civil de la Sénéchaussée de Marseille, Guillaume de Paul illustre les relations complexes du *neg-otium* et de l'*otium*. Une exposition lui a été consacrée en 1993-1994 au Musée des Beaux Arts de Marseille sous le titre : *Guillaume de Paul 1738-1793 : un collectionneur marseillais au siècle des Lumières*. Membre de l'Académie de Peinture et de Sculpture depuis 1763, Directeur de l'Académie des Belles-Lettres en 1767 et 1775, c'est un amateur reconnu dont les collections de peinture et d'histoire naturelle sont admirées par les étrangers de condition de passage à Marseille. La Franc-maçonnerie n'est jamais évoquée dans le catalogue de l'exposition pourtant

---

<sup>1</sup> « S'il [Coquebert de Montbret] fut manifestement proche de plusieurs membres de la loge des Neuf Sœurs, qui fut à l'origine du Lycée, c'est toutefois en s'appuyant sur le creuset philomathique et non pas sur le réseau maçonnique que Coquebert de Montbret parvint à enseigner dans cet établissement. C'est donc sa qualité professionnelle et non l'appartenance à un réseau de sociabilité philosophique qui explique ici son intégration au Lycée » : I. LABOULAIS-LESAGE, *Lectures et pratiques de l'espace. L'itinéraire de Coquebert de Montbret, savant et grand commis d'État (1755-1831)*, Paris, Honoré Champion, 1999, *Les dix-huitièmes siècles* 31, p. 284

bien informé<sup>1</sup>, alors qu'elle compte beaucoup dans la vie de Guillaume de Paul. Il choisit de recevoir la lumière le même jour qu'un autre collectionneur, de Salze, subdélégué de l'intendant de Provence, à la loge *Saint-Jean d'Écosse*, l'une des plus puissantes d'Europe, loge du grand négoce marseillais, des consuls étrangers et des voyageurs de distinction, mais aussi de l'intendant de la marine Malouet et de principaux représentants des administrations royales civiles et militaires<sup>2</sup>. Les nobles étrangers qui visitent *Saint-Jean d'Écosse*, de Paul les invite chez lui. À partir de 1776, il effectue de très nombreux voyages en Europe, notamment en Angleterre où il visite plusieurs loges et étoffe sa correspondance maçonnique. Des artistes lui sont également adressés, notamment Philippe Jacques de Loutherbourg dont plusieurs toiles se trouvent dans sa collection. Reconnu comme un expert en connaissances maçonniques, il est invité par Savalette de Lange à participer au Convent européen des Philalèthes. En juillet 1789, il mobilise ses frères marseillais pour la création de la Société Philanthropique. Ces quelques éléments montrent l'importance des ressources maçonniques pour les réseaux relationnels et la sociabilité nobiliaires.

Les limites de cette communication sont évidentes. Mais le principal ici était d'attirer l'attention sur un dossier riche de potentialités et qui mérite d'être ouvert ou rouvert à nouveaux frais, dans la perspective d'une histoire socio-culturelle des élites en général et de la noblesse en particulier. J'ai passé sous silence les témoignages des officiers qui ont participé aux combats de la guerre de Succession d'Autriche, théâtre d'intenses échanges maçonniques dans les territoires Habsbourg, à Francfort, mais aussi aux Pays-Bas autrichiens, à une époque décisive pour l'expansion maçonnique puisque s'élaborent les systèmes de hauts grades, les bases du droit maçonnique international etc. Les correspondances existent, mais pour la plupart elles n'ont pas été étudiées. J'ai laissé de côté les stratégies matrimoniales qu'on décèle en loge, la question des parrainages et des recommandations. Tout un champ est donc à défricher et à bonifier grâce aux outils forgés par l'étude des réseaux sociaux.

---

<sup>1</sup> *Guillaume de Paul 1738-1793, un collectionneur marseillais au siècle des Lumières*, catalogue de l'exposition du Musée des Beaux-Arts de Marseille, 1993.

<sup>2</sup> P.-Y. BEAUREPAIRE, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Écosse* à l'orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, CCXCIII/2, 1996-1, p. 263-288.

## La sociabilité maçonnique à l'heure des notables et des capacités.

### Jalons pour l'étude d'une mutation décisive

dans Hervé Leuwers éd., *Elites et sociabilité urbaine : héritages, identités*, préface de Maurice Agulhon, Actes de la journée d'étude de Douai, 27 mars 1999, Lille, Presses du Septentrion, 2001, pp. 33-50.

Tous les êtres, à la vérité, ne sont pas doués d'un caractère qui convient à la *sociabilité*, mais parmi les nations, il existe une société choisie, où chaque individu se fait un plaisir autant qu'un devoir de réprimer son caractère, de vaincre ses passions, et de concourir de toutes ses forces au bien général, en sacrifiant ses propres volontés.

Discours prononcé dans le temple de la loge *Thémis*, orient de Cambrai, en présence des frères des *Amis Réunis*, s. d. [années 1820]<sup>1</sup>

De Maurice Agulhon à Ran Halévi en passant par Jürgen Habermas, la loge maçonnique d'Ancien Régime est indissociable de la « ville sociable » des Lumières<sup>2</sup>. Laboratoire pionnier d'observation et d'élaboration des structures et des pratiques de la sociabilité urbaine, miroir des élites, de leurs réseaux, de leurs stratégies et trajectoires sociales, culturelles et politiques, la loge -plus que la Franc-maçonnerie elle-même d'ailleurs- est au cœur des travaux qui ont jalonné l'étude de la sociabilité aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle : *Pénitents et francs-maçons* de Maurice

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique (par la suite : BNF, Cab mss, FM), FM<sup>2</sup> 194 II, dossier de la loge *Thémis*, orient de Cambrai, folio 66.

<sup>2</sup> On en a une belle illustration avec la précieuse synthèse de Dominique Poulot sur *Les Lumières*, Paris, PUF, *Premier Cycle*, 2000, p. 195-207.

Agulhon<sup>1</sup>, puis *Le cercle dans la France bourgeoise* du même auteur<sup>2</sup>; *Le siècle des Lumières en province* de Daniel Roche<sup>3</sup>, *L'Espace public* de Jürgen Habermas<sup>4</sup>, le colloque de Rouen en 1983 sur *Sociabilité, pouvoirs et société* marqué par une investigation tous azimuts d'un champ alors à la mode et l'institutionnalisation de la recherche sur les formes de la sociabilité avec le GRHIS de l'Université de Rouen<sup>5</sup>, celui de Bad Homburg sur *Sociabilité et société bourgeoise*<sup>6</sup>. Il faut prendre également la mesure internationale de cet investissement scientifique avec, notamment, les travaux des chercheurs allemands Reinhart Koselleck, Rudolf Vierhaus, Winfried Dotzauer, de l'universitaire autrichien Helmut Reinalter<sup>7</sup>, de Giuseppe Giarrizzo, professeur à l'Université de Catane, auteur d'une somme sur *Massoneria e illuminismo*<sup>8</sup>, et plus récemment ceux de chercheurs américains comme Daniel Gordon, sur la sociabilité comme « citoyenneté sans souveraineté »<sup>9</sup>. Malheureusement, notre connaissance de la Franc-maçonnerie du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas bénéficié d'un effet d'entraînement comparable. 1789 ou 1815 marquent en ce domaine comme en beaucoup d'autres des bornes chronologiques mais aussi disciplinaires que l'on craint de repousser pour élargir le champ d'investigation, saisir les mutations, les adaptations, voire les dépérissements des formes de la sociabilité d'Ancien Régime, et mettre en perspective les créations. Le premier XIX<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>1</sup> Maurice Agulhon, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Arthème Fayard, 1968, 2<sup>e</sup> édition, 1984, 454 p.

<sup>2</sup> Maurice Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848, étude d'une mutation de sociabilité*, Cahier des Annales n° 36, Paris, Armand Colin, 1977, 105 p.

<sup>3</sup> Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, 2<sup>e</sup> édition, éditions de l'EHESS, 1984, 2 volumes 394 p. ; 520 p.

<sup>4</sup> Jürgen Habermas, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. fr., Paris, 1986.

<sup>5</sup> Françoise Thélamon dir., *Sociabilité, pouvoirs et société*, actes du colloque de Rouen des 24-26 novembre 1983, Publications de l'Université de Rouen n°110, 655 p.

<sup>6</sup> Etienne François dir., *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850, Travaux et mémoires de la Mission historique française en Allemagne*, Göttingen-Paris, Editions recherche sur les civilisations, 1986, 319 p. Il faut également mentionner l'article de synthèse de Etienne François et Rolf Reichardt, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1987, p. 453-472.

<sup>7</sup> Parmi les nombreuses enquêtes collectives initiées par l'auteur, on ne citera ici que : Helmut Reinalter dir., *Freimaurer und Geheimbünde im 18. Jahrhundert im Mitteleuropa*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1983, éd. 1993, 403 p.

<sup>8</sup> Giuseppe Giarrizzo, *Massoneria e illuminismo nell'Europa del Sttecento*, Venezia, Marsilio, 1994, 529 p.

<sup>9</sup> Daniel Gordon, *Citizens without sovereignty. Equality and sociability in French thought, 1670-1789*, Princeton (NJ), Princeton U. P., 1994, 270 p.

pourtant décisif dans la maturation de la France contemporaine est à l'évidence le parent pauvre des études maçonniques, tant sur le plan qualitatif que quantitatif<sup>1</sup>. De manière révélatrice, l'ouvrage pionnier de Maurice Agulhon précédemment cité sur *Le cercle dans la France bourgeoise* fait exception ; il n'a pas eu le même impact sur la recherche en histoire sociale et culturelle de la Franc-maçonnerie du premier XIX<sup>e</sup> siècle que *Pénitents et francs-maçons* pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a fallu attendre la monographie que Christine Derobert-Ratel a consacrée à la loge aixoise *les Arts et l'Amitié*<sup>2</sup>, la thèse inédite de Christine Naslin sur *Sociabilité musicale et sociabilités maçonniques*<sup>3</sup>, et, un quart de siècle après la parution du *Cercle dans la France bourgeoise*, la thèse d'Eric Saunier sur *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*<sup>4</sup>, pour que le dossier soit rouvert de manière véritablement stimulante, mais relativement isolée. En effet, l'heure en est encore à l'histoire administrative et positiviste de l'Ordre, comme en témoigne la parution récente de *l'Histoire de la Franc-maçonnerie française au XIX<sup>e</sup> siècle* d'André Combes, au demeurant estimable par l'exactitude et la précision de son information<sup>5</sup>. Le train de l'histoire sociale, culturelle et de la production du politique a été à l'évidence manqué, l'auteur proposant une histoire événementielle, qui s'englué parfois dans les querelles inter-obédientielles. Or, la Franc-maçonnerie sous la Restauration ne se réduit pas au duc de Decazes, au rite de Misraïm ou aux relations complexes d'une frange maçonnique libérale avec la Charbonnerie.

A dresser ce rapide constat historiographique, on peut légitimement se demander si la connaissance de la sociabilité maçonnique ne gagne pas à sortir du champ de la « Maçonologie » officielle, néologisme malheureux mais dont l'existence et la création même, par les historiens patentés de l'Ordre, est en soi éclairante de certaines conceptions de la recherche maçonnique, pour relever du

---

<sup>1</sup> A titre de comparaison, on consultera l'ouvrage de Charles Porset, *Hiram Sans-Culotte ? Franc-maçonnerie, Lumières et Révolution. Trente ans d'études et de recherches*, Paris, Honoré Champion, *les dix-huitièmes siècles*, 24, 1998, 442 p.

<sup>2</sup> Christine Derobert-Ratel, *Les Arts et l'Amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871*, Aix-en-Provence, Edisud, 1987, 310 p.

<sup>3</sup> Christine Gaudin-Naslin, *Sociabilité musicale et sociabilités maçonniques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat de l'Université Paris IV préparée sous la direction d'Edith Weber, 1994.

<sup>4</sup> Eric Saunier, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> & XIX<sup>e</sup> siècles. 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, publications des Universités de Rouen et du Havre, n°250, 1998, 555 p.

<sup>5</sup> André Combes, *Histoire de la Franc-maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle*, Monaco, éditions du Rocher, tome I, 1998, 453 p.

champ de l'histoire sociale, culturelle et politique comme tout autre terrain et objet d'étude « profane ». Cette « sortie du temple » s'est révélée très payante pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, elle reste à opérer pour le XIX<sup>e</sup> siècle voire pour le XX<sup>e</sup> siècle, où Luis P. Martin appelle, à l'exemple de ce qui se fait en Italie ou en Espagne, à une étude des *Francs-maçons dans la cité* et de leurs cultures politiques<sup>1</sup>. Il ne faut cependant pas se cacher la difficulté d'une telle entreprise. En effet, en entrant dans les temps contemporains où la Franc-maçonnerie s'est trouvée confrontée aux enjeux politiques profanes, on pénètre en terrain miné ; les préventions et les a-priori sont nombreux, ce qui augure mal d'une approche sereine du sujet. Il faudra à l'évidence faire preuve de pédagogie, désamorcer tensions et suspicions avant d'aborder la sociabilité maçonnique du XIX<sup>e</sup> siècle, comme on peut le faire aujourd'hui, avec encore trop de réticences, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est à l'ouverture de ce chantier, ou plus exactement à sa prolongation au-delà de la séquence révolutionnaire et impériale jusqu'au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'ont fait récemment Eric Saunier en France, Steven Bullock aux Etats-Unis<sup>2</sup>, et les participants au colloque *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse* précédemment cité, en optant tous pour une coupe chronologique transrévolutionnaire -respectivement 1740-1830, 1730-1840 et 1750-1850-, que nous voudrions contribuer en proposant ici quelques pistes de recherches centrées à dessein sur les périodes méconnues de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Un préliminaire indispensable à toute étude sérieuse consiste à jeter les bases d'une véritable archéologie des formes de sociabilité maçonnique, et à souligner la permanence de l'inscription du fait et du lien maçonniques dans le registre de la sociabilité volontaire et en cours de laïcisation de part et d'autre du siècle. Ce n'est qu'après cette restitution, que l'on pourra mettre en évidence les inflexions.

On peut retenir schématiquement trois phases illustrées par les exemples suivants. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la sociabilité maçonnique se diffuse à grande échelle, les loges se multiplient, parfois excessivement, faute d'un vivier de frères ou d'initiés potentiels suffisant. Elles se dégagent encore mal du groupe des confréries.

---

<sup>1</sup> Luis P. Martin dir., *Les francs-maçons dans la cité. Les cultures politiques des francs-maçons*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, *Histoire*, 2000.

<sup>2</sup> Steven C. Bullock, *Revolutionary Brotherhood, Freemasonry and the Transformation of the American Social Order, 1730-1840*, University of North Carolina Press, Chapel Hill & London, 1996, 421 p.

La fondation sur les marges méridionales du royaume de France, à l'orient de Perpignan, le 6 novembre 1744, de la première loge catalane, dont on discute le titre distinctif : *Saint-Jean*<sup>1</sup> ou *Saint-Jean, Saint-Pierre*, reflète ce mouvement d'expansion. Son titre distinctif primitif comme celui qu'elle adopte lors de sa reconstitution par la Grande Loge de France le 18 mai 1772, *Saint-Pierre et Saint-Paul*, appartiennent au registre des noms de saints, alors dominant, comme l'étude de Ran Halévi l'a montré<sup>2</sup>. Mais en 1782, alors que la sociabilité maçonnique s'est forgée une forte identité, la loge catalane écrit au Grand Orient de France : « nous vous supplions de donner à notre loge en la reconstituant le titre distinctif de la Sociabilité en place de celui de Saint-Pierre et Saint-Paul qu'elle avait reçu lors de la précédente institution »<sup>3</sup>. Il s'agit de la seule loge française à avoir adopté ce titre distinctif, mais son choix est exemplaire de l'évolution de la sociabilité maçonnique huppée. La loge est en effet fréquemment reconnue par ses sœurs comme la « loge des Nobles »<sup>4</sup>, et, sûre de sa prééminence sociale au sein de l'orient, elle se dit elle-même « composée presque en totalité de l'élite de la Noblesse du Roussillon qui se fera un plaisir de donner l'exemple de régularité des mœurs et de la vertu »<sup>5</sup>, avant de revenir à la charge auprès de la Chambre des Provinces du Grand Orient en 1784 : « c'est une loge composée de tout ce qu'il y a de mieux à Perpignan »<sup>6</sup>, orient à la densité maçonnique très élevée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'ensemble du Roussillon d'ailleurs, que les remarquables travaux de Céline Sala permettent aujourd'hui de mieux connaître<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Mais on oublie parfois que toutes les loges sont dites « Respectable Loge de Saint-Jean ». Le titre distinctif suit ; on doit donc dire par exemple : Respectable Loge de Saint-Jean sous le titre distinctif des *Amis Réunis*.

<sup>2</sup> Ran Halévi, « Les représentations de la démocratie maçonnique au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine*, 1984, n°32, pp. 8-27.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 349, dossier de la loge la *Sociabilité*, orient de Perpignan, planche (lettre en vocabulaire maçonnique) au Grand Orient de France du 3 février 1782.

<sup>4</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 87 bis, dossier de la loge du *Parfait Silence*, orient de Perpignan, planche à la Chambre des Provinces du Grand Orient de France du 28 février 1787.

<sup>5</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 349, dossier de la loge la *Sociabilité*, orient de Perpignan, planche au Grand Orient de France du 22 mars 1783.

<sup>6</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 349, dossier de la loge la *Sociabilité*, orient de Perpignan, planche au Grand Orient de France du 22 décembre 1784.

<sup>7</sup> Céline Sala, *La Franc-maçonnerie en Roussillon. Pensée et pratiques maçonniques en Roussillon à la fin de l'Ancien Régime*, mémoire de maîtrise d'histoire moderne préparé sous la direction du Professeur Gilbert Languier, Université de Perpignan, 1998, 323 p. et *La Franc-maçonnerie en Roussillon. Le visage de la sociabilité maçonnique en Roussillon au siècle des Lumières*, mémoire de DEA d'histoire moderne préparé sous la direction du

A la même époque, une des plus brillantes loges parisiennes, les *Amis Réunis*, loge des fermiers-généralistes, de la haute banque protestante, de la finance internationale, des musiciens amateurs, et des étrangers de condition, réfléchit à la nature de la sociabilité maçonnique huppée. Elle confie à son « livre d'or », en fait son livre d'architecture ou registre de procès-verbaux, le fruit de cette réflexion, témoignage rare et précieux : les frères « voulaient former une société d'amis à peu près pareille aux clubs d'Angleterre », et de préciser en marge du registre, « ou clubs en français cotteries », puis au folio suivant : « une cotterie d'honnettes gens »<sup>1</sup>.

Il est possible de distinguer à partir de la Restauration et de la Monarchie de Juillet une troisième époque, celle de la sociabilité maçonnique de sensibilité -sinon toujours d'engagement- libérale, laïcisée, ouverte en direction du cercle bourgeois, d'une pratique philanthropique (qui a remplacé la bienfaisance du XVIII<sup>e</sup> siècle), et qui investit, souvent insensiblement, par ces biais, le champ politique. Cette troisième époque ou métamorphose, témoin de la plasticité de la sociabilité maçonnique, succède donc à celle de la loge mal dégagée du monde des confréries pieuses et charitables, puis à celle de la Franc-maçonnerie de société -apanage des élites provinciales et parisiennes mais modèle ou contre-modèle pour l'ensemble des ateliers du royaume-, non sans ménager entre ces trois formes, des phases de transition et de recouvrement partiel de l'une par les autres. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut lire ce commentaire réprobateur du sous-préfet d'Apt à propos de la loge du *Triomphe de l'Amitié*, orient de Pertuis : « la prétendue loge n'a pas cessé de se transformer en cercle et en débit de boissons. C'est là une situation déplorable (...) La franc-maçonnerie est ici un prétexte (...) Je distingue la *loge* du *cercle*<sup>2</sup>, car le droit d'ouvrir un atelier maçonnique n'implique pas celui de tenir un débit de boissons, ni de former un cercle, mais ici cercle non-autorisé et débit illicite de boissons se confondent avec la loge. Il y a donc abus et mauvaise foi »<sup>3</sup>. L'administration municipale de Pertuis fait chorus : « la loge se transforma en cercle

---

Professeur Gilbert Larguier, école doctorale de l'Université Paul-Valéry Montpellier III, 1999, 318 p.

<sup>1</sup> Archives nationales, 177 AP 1, papiers Taillepied de Bondy, *Livre d'or des Amis Réunis commencé le 16 février 1777*, folios 7-8.

<sup>2</sup> en italique dans le texte.

<sup>3</sup> Archives Alphanéry, Montfavet, lettre du 1<sup>er</sup> juin 1866 citée par Michel Chazottes, *La Franc-maçonnerie avignonnaise & vauclusienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, La Calade-Aix-en Provence, Edisud, 1993, p. 66. Il s'agit certes de témoignages du Second Empire, donc apparemment tardifs, mais la situation était tout à fait comparable trente ans plus tôt, avec pour seule différence une extension moindre du phénomène de glissement vers le cercle politique.



où l'on joua la nuit, où furent reçus des étrangers non-maçons, ce fut comme un café annexe du café Bellevue. Quant au temple de la loge, il fut rarement fréquenté, de leur propre aveu, l'atelier maçonnique fut un prétexte »<sup>1</sup>.

Quels que soient les visages que présente la micro-société maçonnique des années 1740 aux années 1860 et l'envergure sociale inégale des protagonistes ici évoqués, la sociabilité constitue bien le pilier du temple. Il s'agit de former une société de pairs -ce qui suppose la prise en compte des appartenances et réseaux sociaux-, d'élus qui se reconnaissent comme frères, dans la chaleur fraternelle du temple des amis choisis et de l'initiation partagée. Il faut également souligner que les francs-maçons se montrent, depuis l'origine, sensibles au rôle d'intermédiaire que la loge peut jouer entre une sociabilité traditionnelle, en mutation, et une sociabilité régénérée. J'utilise à dessein ces termes pour nuancer le schéma proposé par Ran Halévi dans sa thèse sur *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime*. Le clivage entre une sociabilité qualifiée de traditionnelle et une sociabilité prétendue démocratique, séduisant sur le papier, gomme en effet les nuances qui font la richesse et la complexité de la nébuleuse sociable. La loge articule différentes formes de sociabilité, non seulement en raison de la présence simultanée de ses membres dans plusieurs structures complémentaires, mais surtout parce qu'elle permet le glissement de l'une à l'autre, voire le retour, depuis la loge, vers un ancien foyer de sociabilité, quitté parce que socialement disqualifié ou devenu obsolète en raison du renouvellement rapide de l'offre sociable, puis réinvesti lorsqu'il s'avère possible de le ranimer, de le rajeunir et de le redresser socialement. Sans rechercher l'exhaustivité, on peut néanmoins citer les principaux protagonistes de ces fructueux échanges entre la loge, forme de sociabilité protéiforme et les autres formes de sociabilité : confréries de pénitents du midi, mais aussi confréries pieuses et charitables de Normandie, Nobles Jeux de l'arc, Musées, où la règle d'exclusion réciproque entre l'*otium* et le *negotium* n'a pas cours, foyers de sociabilité académique -Cercle des Philadelphes de Saint-Domingue<sup>2</sup>, Société des Philathènes de Metz, Collège des Philalèthes de Lille<sup>3</sup>-, clubs de golf en Grande-Bretagne et aux

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, lettre du 29 septembre 1866.

<sup>2</sup> James E. McClellan III, *Colonialism and Science. Saint-Domingue in the Old Regime*, part III : « The Cercle des Philadelphes (1784-1792) », Baltimore et Londres, The John Hopkins University Press, 1992, p. 181-288.

<sup>3</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Une école pour les sciences. Le collège des Philalèthes et la tentation académique des élites maçonniques lilloises à la fin de l'Ancien Régime », *Revue*

Etats-Unis, cercles... sans oublier les foyers de sociabilité étudiante et universitaire initiatique en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou en Allemagne, voire les associations loi de 1901, ou les ASBL -associations sans but lucratif- belges : qui sait que le SAMU social belge est une initiative des *Amis Philanthropes*, célèbre loge bruxelloise à qui l'on doit également la fondation de l'Université Libre de Bruxelles... ? En revanche, il convient d'opérer une distinction entre les structures précédemment citées et les sociétés secrètes qui, des Lumières radicales aux *Illuminaten* -les Illuminés de Bavière stigmatisés par l'abbé Barruel- et aux *Carbonari*, entretiennent avec la Franc-maçonnerie des rapports d'ordre tout à fait différent, puisqu'elles calquent leurs structures sur celles des loges, cherchent délibérément à les infiltrer, pour mettre au service de leur cause, l'exceptionnel réseau de correspondance maçonnique.

Après avoir insisté sur l'importance du fait de sociabilité en soi, sur ses mutations et sur le rôle de médiateur culturel privilégié que la loge maçonnique a joué dans cette transition à l'œuvre entre XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, il est possible de suggérer des pistes susceptibles d'orienter les recherches futures. En premier lieu, on a sans doute sous-estimé l'importance de la période d'occupation par les armées alliées dans la relance de l'activité maçonnique en France à partir de 1815. Alain Corbin a d'ailleurs montré que cette période très éprouvante qui a marqué la conscience collective en France, restait à explorer. Les officiers francs-maçons des régiments alliés ne se sont pas contentés de fréquenter leurs propres loges militaires. Ils ont régulièrement visité les loges civiles, s'y sont fait affilier, parfois initier. Des liens très forts se sont noués dans l'adversité du contexte profane et la fraternité du temple, aussi bien à Avesnes-sur-Helpe qu'à Cambrai, pour ne citer que des exemples pris dans le département du Nord<sup>1</sup>. Rien de très neuf en apparence, dira-t-on, puisque les loges militaires du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient également été le théâtre de semblables relations. Ce serait oublier que l'environnement a radicalement changé depuis l'Ancien Régime avec les guerres européennes de la Révolution et du Premier Empire. L'étranger est devenu un « désignant féroce »

---

*du Nord*, tome LXXXI, n° 332, études sur *Les élites dans la France du Nord (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Composition, pouvoirs et éthique sociale réunies par Philippe Guignet, octobre-décembre 1999, p. 723-744.

<sup>1</sup> On trouvera sous la cote BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 151, dossier de la loge *Aménité*, orient d'Avesnes-sur-Helpe, chemise 2, archives internes, folios 101, 152, 170, quelques exemples

(Sophie Wahnich), le cosmopolitisme des Lumières suspect, au point d'être officiellement abandonné par nombre d'ateliers. Dans ces conditions la restauration de la République universelle des francs-maçons n'était pas chose évidente<sup>1</sup>. Or, on voit ces officiers russes, anglais, danois ou prussiens se porter garants des francs-maçons français, calmer les inquiétudes des autorités préfectorales et municipales sous la Restauration, ranimer des réseaux de correspondance. En outre, ces frères ne sont pas sans influencer le glissement du cosmopolitisme maçonnique du XVIII<sup>e</sup> siècle, politiquement neutre, vers l'universalisme maçonnique du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'engagement des francs-maçons en faveur de l'émancipation des peuples. A Cambrai, Leslie Grove Jones, officier anglais, s'exprime en ces termes devant les membres de la loge *Thémis*, le 8 août 1817, peu avant de quitter la garnison pour rentrer au pays :

Le Frère qui s'adresse à vous, fut élevé sous le toit d'un des premiers hommes d'Etat de son Pays, celui qui a conseillé & affirmé le traité de 1783, qui a rendu la paix à l'Europe & scellé l'Indépendance des Etats-Unis de l'Amérique. Ce grand homme lui a appris à apprécier les hommes seulement par leurs qualités de l'esprit & du cœur & non pas de leurs naissance & de leur Nation.

La France vient d'acquérir une constitution libre, qu'elle la conserve, qu'elle la perfectionne, que la vérité & la justice s'y enracinent, que la liberté n'écloso plus pour tomber prématurément morte, mais qu'elle fleurisse, & que vous tous très digne Vénérable & tous mes frères & vos Enfants jouissent de ses fruits.

Que la justice rétributive à vous en particulier très digne Vénérable, vous rende à toutes les fonctions dont la calomnie vous a privé (maire, il a été destitué) & que vous receviez les récompenses que vos talents, vos vertus & votre patriotisme méritent & que l'approbation de vos concitoyens vous destinent.

Les Ténèbres du despotisme sont passées. Les Lumières de la justice & de la liberté viennent éclairer l'Univers. Qu'elles brillent accompagnées d'une saine & sage Philosophie qui garantira le bonheur du genre humain. Qu'elles ne se fixent pas seulement en Angleterre & en France mais qu'elles s'établissent dans tous les Etats de l'Allemagne, de l'Italie, qu'elles chassent le fanatisme & la tyrannie de l'Espagne & du Portugal & qu'elles s'enracineront dans le Sud de l'Amérique, comme elles l'ont déjà fait au Nord<sup>1</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les francs-maçons avaient pris soin de limiter leur intervention à l'accueil des réfugiés jacobites et bataves. Désormais, l'accueil des patriotes espagnols et portugais ainsi que des radicaux anglais, la participation de francs-

---

suggestifs des relations nouées par l'atelier local avec la loge militaire russe *Georges le victorieux*, orient de Maubeuge, au cours des années 1817-1819.

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *La République universelle des francs-maçons de Newton à Metternich*, Rennes, Ouest-France, *de mémoire d'homme : l'histoire*, 1999, 210 p.

maçons et de structures péri-maçonniques ou inspirées des loges maçonniques dans la lutte pour l'émancipation nationale en Amérique latine, en Grèce et en Europe orientale, débouchent sur la prise de conscience d'un nécessaire engagement politique de la Franc-maçonnerie ès-qualités, au grand dam des obédiences le plus souvent, soucieuses de donner des gages de loyauté et de neutralité politique aux autorités politiques. Les pétitions se multiplient malgré l'hostilité du Grand Orient de France, les collectes de fonds également. Les engagements individuels sont nombreux, comme celui de Antoine Leleux, imprimeur éditeur calaisien, membre de la loge de la *Persévérance*, ami de Miranda et de Bolivar, secrétaire d'Etat à la guerre et à la marine de la Nouvelle Grenade, et fondateur des principaux journaux calaisiens à la fin de la Restauration : *The Pas de Calais*, *L'Indicateur de Calais* devenu en 1831 *l'Industriel calaisien*. Conseiller municipal, en charge du bureau de bienfaisance et de l'enseignement, il devint président de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Calais, où siégeaient de nombreux francs-maçons ou anciens francs-maçons selon Christian Borde<sup>2</sup>. Bref, un parcours libéral exemplaire, dont chaque département offre des exemples qui devraient être collationnés et confrontés pour fournir la base d'une sociologie des élites maçonniques provinciales du premier XIX<sup>e</sup> siècle.

Le désir de la Franc-maçonnerie nettement perceptible sous la Restauration mais déjà sous le Premier Empire, de renouer ses anciennes relations avec la sociabilité académique et d'en ranimer les structures pour répondre aux attentes des notables et des capacités mérite également une enquête approfondie. Dans ce domaine, comme au sujet du cosmopolitisme maçonnique, la Franc-maçonnerie du premier XIX<sup>e</sup> siècle se place en héritière de la Franc-maçonnerie des Lumières, tout en s'adaptant au contexte profane nouveau, en préparant la sortie du temple et son entrée dans le champ public, à la fois profane et politique. Le cas arrageois où l'Académie avait connu au XVIII<sup>e</sup> siècle un rayonnement important grâce à son secrétaire Dubois de Fosseux, est significatif. La loge de l'*Amitié* est, sous l'Empire, la loge du maire, du préfet, le Baron de la Chaise, et de ses subordonnés de l'administration préfectorale<sup>3</sup>, qu'accompagnent les principaux magistrats d'Arras, les

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 194 II, dossier de la loge *Thémis*, orient de Cambrai, folios 91-92.

<sup>2</sup> Christian Borde, *Calais et la mer (1814-1914)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, *histoire et civilisations*, 1997, p. 57.

<sup>3</sup> Ingrid Ammeux et Vincent Cuvilliers, *Préfets, corps préfectoral et administration préfectorale du Pas-de-Calais sous le Consulat et le Premier Empire (1800-1816)*, mémoire

ingénieurs des Ponts et Chaussées, et les représentants des administrations financières<sup>1</sup>.

Sous l'impulsion de Jean-Baptiste Nicolas Courtalon, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées<sup>2</sup>, arrivé à Arras en 1805, la loge des masses de granite départementales commence par créer en novembre 1812 une salle de lecture, divisée en salle de conversation et salle de lecture et d'étude proprement dite. Elle demande et obtient du préfet et du maire, que les ouvrages en double exemplaire du Palais Saint-Vaast y soient déposés. Le préfet y ajoute les doubles éditions de sa propre bibliothèque. La salle est ensuite ouverte au public profane de neuf heures à dix-neuf heures, et devient une véritable académie de substitution : « La fréquentation de cette salle de lecture ne sera pas exclusivement autorisée aux membres de l'atelier et maçons : des étrangers même non maçons pourront être introduits dans la salle, les jours où la loge ne tiendra pas de tenue » (article 6). « La société pourra s'occuper d'agriculture, arts, commerce et autres objets d'utilité générale ». En 1817-1818, les officiers dignitaires de l'*Amitié* forment logiquement les cadres de l'Académie restaurée sous le nom de Société royale d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts<sup>3</sup>.

Toute généralisation à partir du cas d'Arras où il y a manifestement continuité entre l'Ancien Régime, le Premier Empire et la Restauration grâce à la permanence de l'engagement maçonnique et académique des représentants des Lumières techniciennes qu'incarne ici l'ingénieur Courtalon, serait cependant abusive. En effet, l'environnement politique local et départemental dans lequel travaillent les loges françaises sous la Restauration varie beaucoup et détermine largement, aussi bien

---

de maîtrise d'histoire moderne sous la direction du Professeur Alain Lottin, Université d'Artois, 1999, 314 p.

<sup>1</sup> Au sujet des élites du Pas-de-Calais au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut se référer à l'article de René Grevet, « Elites sociales et grands notables dans le Pas-de-Calais au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, tome LXXXI, n° 332, études sur *Les élites dans la France du Nord (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Composition, pouvoirs et éthique sociale réunies par Philippe Guignet, octobre-décembre 1999, pp. 775-795.

<sup>2</sup> On dispose à son sujet d'une source précieuse, l'*Eloge funèbre de J. B. N. Courtalon décédé le 2 janvier 1820, chevalier d'orient, ancien Vénérable de la Respectable Loge de l'Amitié, à l'orient d'Arras, prononcé le 19 du même mois, par le frère Martin, orateur adjoint*, dont un exemplaire est conservé aux Archives départementales du Pas-de-Calais sous la cote B 2359.

<sup>3</sup> Pour une étude plus détaillée, voir Pierre-Yves Beaurepaire, « Des Lumières à la Restauration. La tentation académique et l'exigence d'utilité publique des élites maçonniques arrageoises au XIX<sup>e</sup> siècle », *Aspects de la vie culturelle en province : Arras au XIX<sup>e</sup> siècle, mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, Arras, 2000.

l'avenir à très court terme des ateliers que leurs « projets de société » à plus longue échéance. A Arras, l'*Amitié* offre l'exemple type d'une loge qui a su négocier le tournant politique de la Restauration et se poser en loge des notables et des capacités : elle compte en 1819, le président et plusieurs juges du tribunal de commerce, le receveur général, le directeur de l'enregistrement des domaines, le maire de Saint-Laurent, de nombreux « propriétaires », des ingénieurs... plusieurs députés dont Jean-Marie Harlé père, receveur général du département du Pas-de-Calais et maître de forges en Haute-Marne, député constitutionnel régulièrement réélu de 1815 à 1824, puis en 1827<sup>1</sup>. De véritables dynasties de notables-francs maçons-académiciens se constituent, comme celle des Colin, dont le père, François Adrien Joseph, procureur au Conseil provincial d'Artois de 1776 à 1790, Vénérable de l'*Amitié* en 1772, 1780, 1782, 1784 et 1785, et dont le fils, Maurice, membre de la même loge sous la Restauration, sera maire d'Arras sous la Monarchie de Juillet de 1837 à 1847. On peut à ce propos regretter que l'affiliation maçonnique des élites du département du Pas-de-Calais n'ait pas été prise en compte par René Grevet dans son utile tableau nominatif, pas plus que dans le corps de l'article d'ailleurs, ce qui aurait permis de prendre conscience de l'ampleur du phénomène<sup>2</sup>.

Il faut insister sur le rôle des maires dans la protection ou au contraire la dénonciation des loges aux autorités, rôle qui reste à établir précisément. Leur bienveillance est gage de sérénité recouvrée pour les ateliers, inversement ils peuvent facilement les inquiéter<sup>3</sup>. Dans le cas de l'*Amitié*, le premier maire de la Restauration, Lallart de Gommecourt (1816-1820), a appartenu à la loge de 1805 à 1812. Il ne la fréquente plus, mais est toujours porté sur les tableaux de membres dans la colonne des « frères initiés dans la loge absents ou qui ne suivent plus ses travaux ». Et lorsque son successeur reçoit en janvier 1822 du préfet Siméon une demande du Ministère de l'Intérieur concernant « des affiliations secrètes particulièrement dirigées contre la dynastie légitime », il répond : « j'ai la satisfaction de vous affirmer qu'il n'existe en cette ville aucune association de la nature de celle dont vous m'entretenez ; l'esprit public y est très bon et l'attachement de ses

---

<sup>1</sup> Sur Harlé père, voir la mise au point de René Grevet, « Elites sociales et grands notables dans le Pas-de-Calais au début du XIX<sup>e</sup> siècle », art. cit., pp. 789-790.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 792-795.

<sup>3</sup> On en trouvera de nombreux exemples malheureusement livrés à l'état brut, sans analyse des enjeux politiques locaux et départementaux, dans Yannic Rome, *250 ans de Franc-maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, Liv'éditions, 1997, 331 p.

habitants à la dynastie légitime très sincère pour concevoir aucune inquiétude ». Le Préfet fait sien l'avis du maire. A Calais, en revanche, malgré l'appartenance maçonnique de notables de l'importance des Leveux père et fils -Jacques Leveux, négociant fut maire de la ville de 1790 à 1795, puis administrateur municipal jusqu'en 1798 ; son fils Jacques Quentin Hippolyte<sup>1</sup>, négociant et fabricant de tulle, par ailleurs consul des Etats-Unis, Hollande, Autriche et Portugal, sera maire de Calais de 1830 à 1842- les francs-maçons sont soupçonnés par la Préfecture du département de menées subversives, et avec eux, la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, dont ils forment les cadres -la Société d'agriculture reprend en 1819 le flambeau de la Société fondée en l'an VII<sup>2</sup>.

La question des maires et des notables locaux suggère une dernière piste. Il s'agit de s'intéresser aux catégories nouvelles qui se présentent en loge dans cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On est frappé par la percée des entrepreneurs et fabricants, dont la loge paraît véritablement le foyer de sociabilité d'élection. Ils contestent même parfois la domination des avocats héritée du XVIII<sup>e</sup> siècle, évolution dont la focalisation parfois excessive sur les avocats libéraux et républicains et sur les loges parisiennes d'étudiants en droit n'a pas toujours permis de prendre l'exacte mesure. Il serait en outre intéressant de suivre la trace des uns et des autres dans les cercles, voire dans la sociabilité académique reconstituée, afin de préciser recompositions et stratégies.

L'arrivée massive des entrepreneurs et fabricants est manifeste aussi bien à Calais parmi les fabricants du tulle anglais<sup>3</sup>, qu'à Saint-Etienne, ou en Lorraine. Elle est également sensible à Douai, où en 1827, les quatre filatures de coton de la ville sont dirigées par des francs-maçons, de même que la seule fabrique de tulle qui ne soit pas anglaise. L'engagement de ces industriels francs-maçons dans les Chambres de commerce et dans les Conseils des Prud'hommes est très marqué. A

---

<sup>1</sup> Christian Borde, *Calais et la mer (1814-1914)*, *op. cit.*, p. 56. Leveux père et fils appartiennent à une loge de notables, *Saint-Louis des Amis Réunis*, qui dès 1786 affirmait réunir « les personnes les plus distinguées du climat calaisien ». Sur cette loge et plus largement l'orient de Calais, voir Pierre-Yves Beaurepaire, « La Franc-maçonnerie calaisienne revisitée (1784-1800) », *Bulletin historique et artistique du Calaisis*, n°145-146-147, juin 1996, pp. 3-31.

<sup>2</sup> Christian Borde, *Calais et la mer (1814-1914)*, *op. cit.*, pp. 57-58.

<sup>3</sup> Malheureusement, Christian Borde n'évoque pas ce sujet dans *Calais et la mer (1814-1914)*, *op. cit.*, alors qu'il permettrait à l'évidence de mieux connaître les réseaux de relations dans lesquels s'insèrent ces hommes, voire de mieux comprendre les canaux qui ont permis

Douai où le Conseil a été créé en 1825, Roland Allender relève 40% de candidats francs-maçons aux élections de 1828 à 1842<sup>1</sup>. Ces nouveaux venus renouvellent la sociabilité maçonnique et surtout les rapports que la Franc-maçonnerie entretient avec le monde profane. Leur rôle dans la création des sociétés de secours mutuel est de ce point de vue essentiel. Dans le cas de Calais, ils créent à Saint-Pierre, faubourg industriel de la ville, deux loges d'*odd fellows*, ces « *friendly societies* » empruntant largement au symbolisme maçonnique, ce qui à l'instar des compagnonnages n'en fait pas pour autant un satellite de la sociabilité maçonnique. Méconnues en France, ces sociétés de secours mutuels ont connu un exceptionnel développement en Angleterre, où elles ont couvert le tissu socio-économique du pays d'un réseau au maillage très dense fort de 18 000 sociétés et sections en 1945 regroupant 14 millions d'adhérents<sup>2</sup>! Il y a donc beaucoup à espérer des travaux du *Friendly Societies Research Group* créé en 1999 par Dan Weinbren à Milton Keynes<sup>3</sup>, et il serait souhaitable de prospector les fonds d'archives en France pour mettre en évidence l'existence éventuelle d'autres loges d'*odd fellows*, en relation avec l'introduction de l'industrie textile britannique<sup>4</sup>.

Par le biais des sociétés de secours mutuel, du passage de la bienfaisance à la philanthropie, où les francs-maçons ont joué un rôle central étudié pour Paris par Catherine Duprat<sup>5</sup>, les francs-maçons s'engagent dans le champ politique, dans son acception large et forte, sans pour autant faire de la politique au sens restrictif du terme, ce que la plupart continuent à s'interdire. Mais le tournant, amorcé avant la fin de l'Ancien Régime, est pris. Les autorités préfectorales ne manqueront d'ailleurs pas de dénoncer ces loges d'*odd fellows* et les sociétés de secours mutuel : « Ce

---

l'introduction des techniques de fabrication du tulle anglais dans la ville, question qui demeure aujourd'hui encore relativement obscure.

<sup>1</sup> Roland Allender, « Les francs-maçons à l'orient de Douai (1800-1851) : description sociale d'un groupe en mouvement », *Revue du Nord*, tome LXXII, n°284, janvier-mars 1990, p. 66.

<sup>2</sup> La prise en charge par l'État en 1948 du *Welfare State* a conduit à un effondrement du nombre de sociétés, évaluées aujourd'hui à environ 280. Mais elles continuent à représenter des effectifs importants estimés à quatre millions et demi d'adhérents.

<sup>3</sup> *Friendly Societies Research Group, newsletter issue 1*, The Open University, Milton Keynes, may 1999, 4 p.

<sup>4</sup> Les archives des deux sociétés sont conservées aux Archives départementales du Pas-de-Calais à Dainville.

<sup>5</sup> Catherine Duprat, *Pour l'amour de l'humanité. Le temps des Philanthropes*, tome 1, Paris, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1993, 485 p. auquel il faut ajouter désormais l'ouvrage de Jean-Luc Marais, *Histoire du don en France de 1800 à 1939. Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, *Histoire*, 1999, 409 p.



que nous savons, c'est que les loges maçonniques de la Persévérance et de la Bienfaisance réunies sous le nom de Grand Eustache, ont des rapports fréquents avec les loges de Saint-Pierre, *odd fellows*, et que leur réputation passe pour être séditeuse ; on dit que les séances sont souvent ouvertes par le chant de la marseillaise ». De fait, se constituent à Calais dans le milieu des années 1820, des loges de sensibilité libérale, parmi lesquelles l'atelier d'Antoine Leleux, la *Persévérance*, pour lesquelles le refus de toute intrusion de la Franc-maçonnerie dans le champ politique n'est plus un dogme.

Les signes de cette évolution sont nombreux. On trouve dans les archives de loges comme *Thémis* à Cambrai, des documents comme le récit de l'enterrement de Manuel<sup>1</sup>, député de Vendée, ou des motions en faveur de tel maire-franc-maçon destitué. Lors de dissensions internes à l'orient ou à un atelier, les accusations qui stigmatisaient auparavant les mauvaises mœurs des frères, leur alcoolisme, ou l'introduction de profanes dans le temple, mettent désormais clairement en avant des questions politiques qui déchirent la concorde fraternelle. A Arras, la constitution de l'*Espérance* par un groupe dissident de la *Constance*, est stigmatisée par cette dernière pour carbonarisme et démagogie. L'*Amitié* n'est pas plus fraternelle dans une planche du 5 février 1835, où elle dénonce la loge comme l'instrument du journaliste Frédéric Degeorge -affilié depuis novembre 1834, membre de l'Académie depuis 1831- et de son journal le *Propagateur du Pas-de-Calais*<sup>2</sup>. Il est vrai que l'*Amitié* compte alors parmi ses officiers honoraires, Harlé père et fils ; le premier s'est nettement démarqué de Degeorge en 1829 en critiquant la virulence de ses attaques contre le ministère Martignac, tandis que le second, Charles, a quitté le 30 décembre 1830 la direction du *Propagateur* pour fonder en 1831 *Le Courrier du Pas-de-Calais*, dans le but clairement avoué de contrecarrer les thèses de Degeorge et du *Propagateur*.

Dans ce contexte, l'enquête sur les cercles d'origine maçonnique paraît indissociable de l'étude de la politisation de la sphère maçonnique au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Les loges manifestent une fois encore la plasticité de la sociabilité maçonnique et l'opportunisme de leurs membres. Des règlements

<sup>1</sup> BN, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 194 II, dossier de la loge *Thémis*, orient de Cambrai, folios 139-146.

<sup>2</sup> On trouvera une solide présentation du paysage maçonnique arrageois dans Laurence Villette, *La Franc-maçonnerie à Arras, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (1800-1937)*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine préparé sous la direction du Professeur Yves-Marie Hilaire, Université Charles-de-Gaulle Lille 3, 1988, 246 p.

spécifiques sont adoptés pour maintenir une cloison toute relative dans l'enceinte feutrée du temple entre la sphère maçonnique proprement dite et la sphère profane. Les membres de la loge pourront accéder à son local quotidiennement et se retrouver, hors des heures de tenue maçonnique, dans la salle de billard, lire les journaux auxquels l'atelier s'est abonné, boire et discuter des affaires du jour<sup>1</sup>. Au sein de la loge cambrésienne *Thémis*, une Commission des jeux est créée dont voici un extrait des conclusions :

La commission est d'avis qu'il serait utile de placer dans un lieu le plus à portée du billard, un tableau noir destiné à inscrire, pendant le jour, l'heure à laquelle commencent et finissent les parties, en indiquant par les initiales de leurs noms les f[rères] que ces parties concernent, le f[rère] servant, concierge de la loge, serait chargé de la tenue de ce tableau pendant le jour, c'est à dire jusqu'à ce que le frère servant chargé spécialement du billard, soit arrivé, les parties à la lumière seraient également inscrites sur ce tableau, et, à l'heure fixée pour la clôture du jour, le frère servant, après avoir relevé sur un registre ad-hoc le produit de la journée le ferait signer par l'un des f[rères] présents. Ce registre servirait ainsi à constater à la fin de chaque mois le produit de ce jeu<sup>2</sup>.

L'investissement est élevé -le coût du billard et de ses accessoires s'élevant à 780 francs<sup>3</sup>-, mais le succès réel, comme en témoigne la prolongation de l'ouverture de « la salle de récréation » : « la commission pense qu'il serait convenable de prolonger jusqu'à onze heures du soir l'heure à laquelle la salle de récréation doit être fermée, à cette heure les joueurs pourront terminer les parties commencées, et immédiatement après, les frères servants éteindront les lumières »<sup>4</sup>. On se rapproche du club d'hommes, discret et convivial ; le rythme de la sociabilité maçonnique change en devenant quotidien. On n'est donc pas étonné d'apprendre que les frères ont poussé la logique jusqu'à son terme en créant un cercle authentique, clairement associé à la loge puisqu'il en prend le titre distinctif : cercle

---

<sup>1</sup> Dans sa rapide évocation du cercle et du salon (trois pages...), Stéphane Rials rappelle à juste titre : « Qu'est-ce qu'un cercle ? Tout d'abord, peu importe le terme même (...) La vocation du cercle est bien mise en évidence par l'appellation d'« abonnés » qui, plus souvent que d'autres, est attribuée à ses membres : le cercle est avant tout, en ce premier dix-neuvième siècle, un lieu qui se veut confortable, et dans lequel une dizaine de journaux locaux ou de Paris -ils sont si chers- sont mis à la disposition commune d'un petit nombre de lecteurs ». Stéphane Rials, *Révolution et Contre-Révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Diffusion Université Culture/Albatros, 1987, pp. 243-244.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 194 II, dossier de la loge *Thémis*, orient de Cambrai, folio 121.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 194 II, dossier de la loge *Thémis*, orient de Cambrai, folio 125

<sup>4</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 194 II, dossier de la loge *Thémis*, orient de Cambrai, folio 121.

*Thémis*. Il faut d'ailleurs souligner qu'aussitôt créé ce cercle joue un rôle actif dans la vie politique locale.

Ces quelques orientations n'ont pas la prétention d'inventorier l'ensemble des enquêtes à mener. On pourrait également s'interroger sur le devenir au XIX<sup>e</sup> siècle des relations complexes et ambiguës que la Franc-maçonnerie d'Ancien Régime entretint avec les femmes. La disparition des loges d'adoption ne signifie pas en effet que la loge redevient une société d'hommes. Par le biais de la philanthropie, de la musique, qui connaît un exceptionnel développement dans certains ateliers - l'exemple rouennais des *Arts Réunis* étudié par Christine Naslin est significatif<sup>1</sup>, les femmes sont associées à la sociabilité maçonnique. Mais cette contribution n'a d'autre objectif que de montrer, exemples régionaux à l'appui, que la Franc-maçonnerie du XIX<sup>e</sup> siècle mérite d'être étudiée, recèle de précieuses informations pour l'histoire sociale, culturelle et politique de la France des notables, dès lors qu'on l'appréhende comme une forme de sociabilité parmi d'autres, sans a-priori *pro et contra*, et qu'on pense la sociabilité en réseau. Elle peut rendre à la prosopographie des élites urbaines du XIX<sup>e</sup> siècle des services comparables à ceux rendus par l'étude de la Franc-maçonnerie des Lumières à notre connaissance de la *major et sanior pars* urbaine du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Christine Naslin, « Musique et Franc-maçonnerie à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle : la loge des *Arts-Réunis* », *Etudes normandes*, 446<sup>e</sup> année, n°3, 1997, pp. 57-70.

## La franc-maçonnerie calaisienne du siècle des Lumières revisitée (1784-1800)

dans *Bulletin historique et artistique du Calaisis*, n°145-146-147, juin 1996, pp. 3-31.

« Ce sont les personnes les plus  
distinguées du climat calaisien »<sup>1</sup>

Le 16 août 1784, Pigault de Beymont, lieutenant des maréchaux de France et figure de proue de la Franc-maçonnerie calaisienne encore embryonnaire dresse l'état de l'ordre maçonnique sur le littoral et son arrière-pays : « Dunkerque, à 9 lieues -elle contient je crois des loges régulières ; Gravelines, à 5 lieues -loges régulières ; Saint-Omer, à 9 lieues -je crois qu'elle n'en contient pas ; Boulogne-sur-Mer à 8 lieues -contient je crois des loges régulières ; Ardres à 3 lieues -n'en contient pas »<sup>2</sup>. Désireux d'obtenir pour sa loge des lettres de constitution qui régularisent des tenues maçonniques réunissant alors 14 frères, de Beymont insiste sur l'utilité de fonder une loge aux portes maritimes du royaume. De fait, l'activité maçonnique semble avoir été très réduite avant la fin de la guerre d'Indépendance américaine. Le tableau de la Grande Loge de France cite bien une loge de *Saint-Jean* constituée en 1744, avec pour Vénérable l'abbé de Perousi, mais aucun document d'archive n'est parvenu jusqu'à nous qui décrive cet atelier<sup>3</sup>. Elle existait encore en 1774, mais le Grand Orient n'avait alors aucune indication précise la concernant. L'histoire de la

---

<sup>1</sup>Remarque des commissaires de la loge de *La Philadelphie* à l'orient de Gravelines lorsqu'ils suggèrent au Grand Orient d'accorder des lettres de constitution à la loge de *Saint-Louis des Amis Réunis* à l'orient de Calais le 19 septembre 1784. Bibliothèque Nationale, Cabinet des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 192, f°17 r°.

<sup>2</sup> BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°11 r°.

<sup>3</sup> Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France. Loges de provinces*, Paris, Commission d'histoire de la Révolution française, *Mémoires et documents XX*, éd. 1990, pp. 56-57. Fondation évoquée dans Jocelyne Bournonville, *Les Francs-maçons des Lumières à l'Empire : un exemple de sociabilité à Lille, Valenciennes et Dunkerque, 1733-1815*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1989, p. 95. Je remercie très sincèrement l'auteur de m'avoir autorisé à consulter son travail aux Archives départementales du Nord (3J 634).

Franc-maçonnerie calaisienne commence donc véritablement au lendemain du traité de Versailles, avec la naissance des loges de *Saint-Louis des Amis Réunis* puis de *La Parfaite Union*, soit beaucoup plus tard que dans la plupart des orientes français, où les années 1760 et surtout 1770 sont décisives. Ce vide singulier, et tardivement comblé, dans la couverture de l'espace français par le réseau des loges maçonniques n'a guère retenu l'attention des chercheurs qui se sont penchés sur l'histoire régionale de l'Ordre. Intrigué par la naissance tardive des deux loges civiles de Calais au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons décidé de rouvrir leurs dossiers à partir de sources jusqu'ici peu exploitées, ou qui n'avaient pas été confrontées les unes aux autres.

Mettant à profit les progrès significatifs enregistrés par la recherche maçonnique depuis bientôt trois décennies, nous avons souhaité revisiter l'histoire des loges calaisiennes en explorant des pistes jusqu'ici délaissées au profit de la seule chronique événementielle de la vie des ateliers. Quelles sont les composantes sociales des différentes loges ? Recrutent-elles dans les mêmes strates de la société calaisienne ? D'après quels critères un profane désireux d'accéder à la lumière de l'initiation, ou un franc-maçon souhaitant s'affilier à une loge calaisienne, opte pour l'un ou l'autre de ces ateliers ? A l'instar de nombre de leurs consoeurs du siècle des Lumières, les loges calaisiennes ont-elles ébauché puis élargi et renforcé des réseaux de correspondance et d'amitié ? Les archives mentionnent des contacts nombreux entre les loges civiles et les loges des régiments qui se sont succédés dans la garnison locale, à savoir *La Parfaite Union* du régiment de Vivarais, à Calais en août 1783 et la loge du *Heureux Hasard* du régiment de Royal-Vaisseaux au complet à Calais en octobre de la même année. Les militaires de passage trouvent-ils ainsi le moyen de s'intégrer à la société locale ? Les civils calaisiens profitent-ils du prestige des nobles officiers engagés dans la sphère maçonnique pour faire valoir leur cause auprès du Grand Orient ?

Mais surtout, connaissant d'une part, les origines britanniques de l'Ordre maçonnique, le rôle qu'ont pu tenir des frères anglais séjournant en France dans son introduction dans le royaume, et d'autre part, la fonction de tête de pont dans les liens trans-Manche assurée par Calais, l'histoire des loges locales acquiert alors une singulière importance pour qui s'intéresse au fait maçonnique dans l'Europe des Lumières, et aux relations maçonniques internationales. Le champ des relations sociales, économiques, culturelles, humaines qui s'établissent entre le continent et

les Iles britanniques peut être abordé sous un angle nouveau, différent, et confirmer ou infléchir les résultats obtenus à partir d'autres approches. Il ne s'agit rien moins que d'évaluer quel impact les visites des francs-maçons étrangers en transit par l'orient de Calais ont eu sur la vie, les connaissances et les pratiques de ces ateliers ? De nouveaux grades et rites étaient-ils par leur intermédiaire introduits en France, acclimatés, acculturés ? Une telle recherche peut légitimement tenter de mettre à jour, comme nous l'avons fait pour Metz en d'autres lieux, la richesse de la vie maçonnique des francs-maçons de la frontière, leur prise de conscience de leur rôle comme fédérateur d'une Franc-maçonnerie qui revendique sa dimension cosmopolite et européenne. Enfin, il est possible d'étudier les thèmes des discours prononcés dans les loges pour sonder la perméabilité des élites locales aux messages des Lumières et l'efficacité de leurs vecteurs.

Pour ce faire, nous avons étudié les différents dossiers des loges symboliques calaisiennes conservés à la Bibliothèque Nationale, ainsi que des chapitres de hauts grades auxquels elles ont donné naissance<sup>1</sup>. La consultation du fonds ancien de la médiathèque de Calais s'est également révélée particulièrement fructueuse : registres de procès-verbaux -en langage maçonnique, livre d'architecture- et ensemble de correspondances s'y trouvent<sup>2</sup>. Enfin, la bibliographie existant sur le sujet, qui compte quelques travaux récents, a au moins partiellement renouvelé l'étude de référence mais incomplète - seule la loge de *Saint-Louis des Amis Réunis* est en effet étudiée- de G. Tison, écrite il y a bientôt 70 ans<sup>3</sup>. Même si elle met trop peu en valeur l'approche socio-culturelle de la sociabilité maçonnique au siècle des

<sup>1</sup> BN, Cab. mss., FM<sup>2</sup> 191, FM<sup>2</sup> 192.

<sup>2</sup> Je suis heureux d'exprimer ici toute ma gratitude à M<sup>me</sup> Sonia Hennequin qui m'a ouvert les riches fonds dont elle a la charge, et qui faute de moyens et faute de temps sont encore loin d'être tous inventoriés. Citons ici les plus importants : mss 185, registre de *la Loge Saint-Louis des Amis Réunis* 1784-1789 et 1804 ; carton 1 (896), correspondances entre *Saint-Louis des Amis Réunis* et le Grand Orient, 1784-1808, correspondances entre *La Parfaite Union* et le Grand Orient 1784-1805 ; carton 3 (898), don Wiart ; carton 4 (899).

<sup>3</sup> G.Tison, « Origines de la Franc-maçonnerie à Calais de 1784 à 1789 » in *Bulletin de la société historique du Calaisis*, n°54, 1926, 76 p. En dépit de son titre, G. Tison concentre son enquête sur *Saint-Louis des Amis Réunis* et néglige *La Parfaite Union* ; certaines archives lui ont par ailleurs manqué. Les articles suggestifs d'A. Vion concernent essentiellement la période contemporaine, qui vient de faire l'objet d'un mémoire de maîtrise : Delphine Sapinault, Fabien Versaevel, *La Franc-maçonnerie à Calais de 1800 à 1936*, sous la direction du Professeur Yves-Marie Hilaire, Université Charles-de-Gaulle, Lille III, 1994, 234 p. + un volume d'annexes non paginées. La thèse de l'Ecole des Chartes de Jocelyne Bournonville, bien que centrée sur l'étude des francs-maçons de Valenciennes, Lille et Dunkerque, aborde l'activité maçonnique de l'ensemble des orientés situés au nord de la Somme.

Lumières, et omet généralement le contexte européen qui influe fortement sur la vie de l'Ordre, elle nous a fourni un éclairage non négligeable.

### **Les origines du fait maçonnique à Calais à la fin de l'Ancien Régime**

Si l'expansion de la Franc-maçonnerie dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est un « fait social » national pour reprendre le mot de Paul Leuilliot, partir à la redécouverte des francs-maçons calaisiens du siècle des Lumières, c'est d'emblée restituer toute son importance à l'initiative locale. En effet, la lumière maçonnique n'a pas été relayée jusqu'à Calais sur l'injonction de l'obédience parisienne ou par le fait d'une intervention étrangère, en l'espèce britannique. La décision de donner naissance à une loge régulière munie de constitutions en bonne et due forme est le fruit de la persévérance d'une poignée de francs-maçons calaisiens soutenue par les membres des loges militaires des unités qui se succédèrent dans la garnison locale<sup>1</sup>. Le 3 juillet 1784, ils s'adressent en ces termes à la Chambre des Provinces du Grand Orient : « Nous trouvant ici rassemblés en nombre suffisant de maçons réguliers, désirant établir une loge régulière sous vos auspices ; et perfectionner nos connaissances maçonniques en suivant vos ordres et vos règlements. Nous osons vous prier très respectables grands officiers de vouloir bien nous accorder les constitutions du Grand Orient afin de légitimer les travaux que nous allons entreprendre. Nous vous prions en outre de vouloir bien permettre que notre zèle et nos connaissances maçonniques vous soient attestés par les deux loges régulières du régiment de Vivarais et de Royal-Vaisseaux, la première sous les soins du Vénérable maître Dupred qui vous rendra de nous un compte satisfaisant »<sup>2</sup>. L'orient calaisien a abrité, on le sait, des francs-maçons avant l'été 1784. On peut légitimement affirmer que la loge qui est sur le point d'obtenir sa constitution sous le titre distinctif de *Saint-Louis des Amis Réunis* existe déjà irrégulièrement<sup>3</sup>. La chaude

<sup>1</sup> Prenant part à la discussion qui suivit le colloque d'histoire maçonnique organisé à Paris le 14 octobre 1995 sur le thème des *Grands convents maçonniques*, Mme Florence de Lussy, conservateur du fonds maçonnique à la Bibliothèque Nationale, Cabinet des manuscrits, a souligné le rôle primordial des individus dans l'expansion maçonnique au siècle des Lumières aux dépens d'hypothétiques initiatives prises par les obédiences centrales.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM<sup>2</sup> 192, f°1r°.

<sup>3</sup> Pour autant, il ne nous semble pas raisonnable de croire qu'elle soit l'héritière de la loge de *Saint-Jean*. D'ailleurs, les frères de *Saint-Louis des Amis Réunis*, n'auraient pas manqué de souligner qu'ils réveillaient le flambeau maçonnique à Calais, et qu'ils ranimaient une des plus anciennes -et donc prestigieuses- loges françaises.

recommandation de ses « parrains » maçonniques au Grand Orient le prouve. Les frères de *La Parfaite Union*, orient du régiment de Vivarais soulignent que « ces frères sont très instruits de nos mystères et qu'ils méritent d'être constitués et formés en loge tant par leurs qualités civiles que Maçonniques »<sup>1</sup>, tandis que la loge militaire du régiment de Royal-Vaisseaux relate que les commissaires qu'elle a dépêchés pour inspecter les impétrants : « le frère chevalier de Linières premier surveillant, le frère baron de Vergennes orateur, le frère chevalier d'Osseville maître des cérémonies [qui] se sont présentés à ladite loge... et nous ont déclaré avoir été reçu en loge d'apprenti, l'avoir fait fermer et ouvrir successivement celle de Compagnon et de Maître et avoir trouvé leurs travaux réguliers et la Loge très bien composée dans tous ses membres »<sup>2</sup>. Et de conclure : « d'après ce rapport nous pensons qu'une telle loge ne peut qu'augmenter l'Art Royal, étant composée de Bons et Zélés maçons ».

Les frères de *La Philadelphie* à l'orient de Gravelines font chorus et adressent aux francs-maçons calaisiens un hommage appuyé, qui tranche sur les relations habituelles entre loges géographiquement proches marquées davantage du sceau de la jalousie et de la méfiance que de celui de l'amitié fraternelle. « Nous avons eu la satisfaction toute fraternelle -témoignent-ils- de voir ces différents travaux exécutés par les trois premières lumières -c'est-à-dire le Vénérable, les premier et second surveillants- et les autres officiers dignitaires, avec toute la précision et l'exactitude qu'on ne rencontre ordinairement que dans des anciennes loges régulières et bien composées. Nous y avons remarqué la plus grande décence, jointe à la rigidité, régner avec un ton fraternel et tendre qui font concevoir la plus haute idée des travaux dont cette loge va s'occuper après sa constitution. Au surplus -mais n'en doutons pas, c'est l'essentiel aux yeux des frères du siècle des Lumières-, tous ses membres nous sont connus, ce sont les personnes les plus distinguées du climat calaisien, par les bonnes mœurs, la sévérité des principes, les talents et les qualités les plus estimables. Nous leur devons à tous ce témoignage flatteur et qu'ils méritent à tant de titres »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°5v°, 4 août 1784.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°3r°, 4 août 1784. Comme toute loge symbolique, l'atelier calaisien travaille aux grades d'apprenti, compagnon, et maître. Les premiers surveillants, orateur et maître des cérémonies sont des officiers de la loge qui inspectent les impétrants.

<sup>3</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°17 r°, 19 septembre 1784.



Obtenir recommandations et parrainages est à cette époque un atout considérable à faire valoir auprès du Grand Orient pour obtenir promptement des lettres de constitutions qui régularisent les travaux maçonniques. Les qualités profanes des commissaires mandatés par les loges militaires inspectrices ne peuvent également qu'influencer le Grand Orient qui se montre alors de plus en plus exigeant quant à la composition sociale des ateliers et à l'orthodoxie des pratiques maçonniques. Son administrateur général, le duc de Montmorency-Luxembourg, premier baron chrétien du royaume, veut contrôler et endiguer l'élargissement du recrutement en direction des strates intermédiaires du tiers état. Cependant, *Saint-Louis des Amis Réunis*, à l'instar de nombre de communautés maçonniques rencontre dès l'origine des difficultés matérielles qui entravent le fonctionnement serein de l'atelier et diffèrent son installation officielle. En effet, la loge n'a pas de temple couvert, c'est-à-dire en langage maçonnique, dissimulé, protégé des regards profanes : « le local de la loge de Saint-Louis des Amis Réunis est établi à l'Hôpital Militaire de cette ville. Ce bâtiment est sous l'inspection immédiate des officiers qui y sont préposés et qui font corps avec la loge ; les clefs de chaque appartement sont dans leurs mains, elles doivent y être. D'un moment à l'autre, tout peut être fermé. Personne n'aurait droit de s'en plaindre. Nous ne devons avoir aucun démêlé, et si contre toute attente cela arrivait, ils ne pourraient et ne doivent point se civiliser : on pourrait refuser la porte ; les effets de la loge, les constitutions même ; il faudrait se taire. La sentinelle placée à l'entrée de ce bâtiment, pour le service du roy, remplirait son devoir en empêchant qu'il n'en sorte rien et qu'il n'y entre personne. Le roy peut d'un moment à l'autre changer ces officiers, et leurs successeurs qui pourraient n'être point nos frères seraient les maîtres de s'emparer de tout et même de profaner le temple »<sup>1</sup>.

Il est clair en effet, que cet hébergement dans un bâtiment royal d'une communauté maçonnique ne pouvait qu'être transitoire<sup>2</sup>. L'érection d'un temple maçonnique autonome, littéralement « sanctuarisé » s'imposait. D'autant que la crainte de voir le temple profané fait alors partie intégrante de l'horizon mental des

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°14r°, 17 septembre 1784.

<sup>2</sup>De telles pratiques sont alors fréquentes. Entre autres exemples, en Normandie, où *La Triple Union* à l'orient de Fécamp, largement composée de moines francs-maçons, a très probablement été abritée par l'abbaye bénédictine du lieu ou ses dépendances. Jean-Paul Lefebvre-Filleau, *Moines francs-maçons du Pays de Caux*, Nanterre, Chlorofeuilles, 1991, pp. 55-65.

Francs-maçons des Lumières<sup>1</sup>. Ces difficultés inhérentes à la fondation de tout atelier maçonnique une fois surmontées, la vie maçonnique put prendre son essor à Calais, et différentes sources attestent qu'elle fut, les premières années du moins, dynamique.

### ***Saint-Louis des Amis Réunis, une loge au recrutement choisi***

L'*Encyclopédie*, dans le long développement qu'elle consacre aux francs-maçons souligne d'entrée que « la société ou l'Ordre des francs-maçons est la réunion de personnes choisies qui se lient entre-elles par une obligation de s'aimer comme frères »<sup>2</sup>. Or de fait, sur le plan social, le temple n'est pas ouvert à qui veut. La première restriction est financière, car pratiquer l'Art Royal n'est pas à la portée de toutes les bourses. Dès ses premières semaines d'existence, un atelier doit engager des dépenses importantes. Ainsi, le 12 août 1784, *Saint-Louis des Amis Réunis* débourse 120 livres pour ses constitutions, 48 livres au titre du don gratuit annuel -à la fois subsides et cotisation à verser au Grand Orient-, 9 livres pour recevoir l'état imprimé du Grand Orient pour l'année en cours, ainsi que 12 livres pour obtenir de l'obédience les certificats de franc-maçon régulier que réclament plusieurs membres. Participations exceptionnelles à des œuvres de bienfaisance, collectes ordinaires pour la « caisse des pauvres », participations financières aux agapes maçonniques, travaux et décorations du temple... représentent en outre autant de sorties d'argent non négligeables pour les frères, d'autant plus importantes qu'une loge est soucieuse de briller et d'en imposer sur la scène maçonnique régionale. Passée cette première barrière filtrant l'accès à la lumière de l'initiation, la

---

<sup>1</sup>Sur les premières profanations des temples maçonniques, on lira avec profit l'ouvrage de référence de Pierre Chevallier, *La première profanation du temple maçonnique ou Louis XV et la Fraternité 1737-1755*, Paris, Vrin, 1968, 207 p. Les ouvrages anti-maçonniques, véritables best-sellers de l'époque se présentent comme des divulgations des secrets maçonniques, du fonctionnement de la loge. L'auteur du *Maçon démasqué ou le vrai secret des francs-maçons* présente ainsi son projet : « Je suis un transfuge qui déserte la Maçonnerie pour rentrer dans le camp des profanes. La lumière dont vous m'avez fait part ne doit point être ensevelie sous le boisseau, il est temps de la placer sur le chandelier pour dessiller les yeux des aveugles mortels. Souffrez que je dissipe l'épaisseur de leurs ténèbres, et que ma main arrache le bandeau sacré qui voilait vos mystères » Lefebvre-Filleau (éd.), Thom Wolfon, *Le Maçon démasqué ou le vrai secret des Francs-Maçons mis au jour dans toutes les parties avec sincérité et fins déguisements*, Londres, 1746, Nanterre, Chlorofeuilles, 1992, p.7. Aux yeux des frères, ils représentent autant de profanations.

<sup>2</sup>*Encyclopédie*, volume XX, tome 3. C'est nous qui soulignons.

seconde est tout aussi dissuasive et sélective, il s'agit du vote des frères, par lequel la requête de l'impétrant est acceptée ou rejetée<sup>1</sup>. Et, de fait, le recrutement de *Saint-Louis des Amis Réunis* apparaît d'emblée particulièrement choisi. On s'y retrouve entre soi et les élites calaisiennes en ont fait leur foyer de sociabilité maçonnique.

Pour connaître cet atelier, nous disposons, comme pour *La Parfaite Union*, de tableaux de membres ainsi que de renseignements complémentaires particulièrement précis fournis par deux listes de frères fournies au Grand Orient pour qu'il confectionne à leur intention des certificats de franc-maçon régulier. Ces sources recoupées, il apparaît que dès les origines, la loge recrute parmi les officiers militaires nobles et les agents des administrations militaires. Les représentants de l'Etat de finances, pour reprendre l'expression d'E. Le Roy Ladurie, y sont également largement représentés de même que ceux de l'Amirauté. Quelques négociants à la solide réputation ferment la marche. Le tableau ci-dessous reproduit la première liste de demandes de certificats<sup>2</sup>. Outre l'intérêt de pouvoir étudier la composition socio-professionnelle de l'atelier naissant, elle permet de connaître les noms de l'ensemble des membres fondateurs.

### **Les fondateurs de *Saint-Louis des Amis Réunis***

Jean Salembier	Lieutenant de frégate    Maître
Marie Jean Guillaume de La Courcière	Ancien officier d'infanterie
Antoine Louis Philippe Marie Duriés	Conseiller du roy au siège de l'Amirauté
Jean-François Prevost	Contrôleur des Aides
Henry Jacques Marie Pigault de Beaupré	Ancien officier
Pierre Martin Judith Eléonore de Those	Lieutenant général de l'Amirauté
Pierre Antoine Audibert l'aîné	Négociant
Achille Charles Marie Audibert	Capitaine des quais
Alexis Nicolas Joseph Vaillant	Receveur général des Fermes du roy
Louis François Marc Hirbon de Mervoÿ	Capitaine de cavalerie
Nicolas Thomas Magrath	Officier d'infanterie

<sup>1</sup> Pour rejeter une candidature, un membre de la loge place une boule noire dans l'urne, d'où l'expression « blackbouler ».

<sup>2</sup>D'après BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°34r°, 20 décembre 1784.

Jacques Gaspard Guillaume Leveux	Négociant
Jean Baptiste François Henry de Camÿn	officier d'infanterie
François Le Franc	Contrôleur des Vingtièmes
Pierre François de Rheims	Commissaire des guerres

La seconde liste de demandes de certificats, en date du 18 août 1786, reflète l'élargissement de la base du recrutement de l'atelier en direction du monde du négoce et professions intellectuelles et artistiques. Parallèlement, nous savons que les effectifs de la loge ont doublé, passant de 14 à 28 membres, auxquels il faut ajouter 4 « associés libres »<sup>1</sup>.

Pierre Henry Dupont de Lens	né à Calais	Négociant	31 ans
François Michel	né à Limoges	Docteur en médecine	53 ans
Pierre Antoine François Berthe	né à Calais	Capitaine de paquebot de malle	47 ans
Jean Gaston de Croos	né à Calais	Négociant	27 ans
Jean Rodolphe Sabin Dupuis	né à Calais	Surnuméraire des vingtièmes	23 ans
Antoine Guillaume Chréreau de la Volière	né à Vienne (Autriche)	Peintre absent pour le moment.	

L'intérêt de ces listes est de montrer que *Saint-Louis des Amis Réunis* recrute parmi les Calaisiens qui disposent d'une surface sociale, d'une respectabilité, et d'une confortable réputation dans leurs domaines respectifs telles que la loge soit désireuse de les recevoir en son sein. Pour autant, il ne s'agit nullement d'une loge aristocratique, imperméable à toute pénétration de la part des strates supérieures du tiers état, comme bon nombre d'orientés en ont compté au siècle des Lumières. Sans doute les effectifs relativement limités de la population calaisienne, et des élites locales interdisaient-ils une telle ségrégation sociale, dans la mesure où l'atelier souhaitait se développer et gagner des adhérents. *Saint-Louis des Amis Réunis* est cependant consciente de la qualité de son recrutement ; aussi, lorsqu'un nouvel

atelier est sur le point de voir le jour au sein de l'orient calaisien, *La Parfaite Union*, les membres de *Saint-Louis des Amis Réunis* tiennent à mettre en garde leurs frères contre tout laxisme en la matière. La pratique de l'Art Royal ne peut être proposée à des profanes dont le statut social, les qualités civiles les rendent indignes d'un tel honneur, et risqueraient d'entâcher la respectabilité de l'ensemble de la communauté maçonnique calaisienne, si d'aventure ils étaient admis en son sein : « D'après les faits T[rès] R[espectables] F[rères], nous ne pouvons pas dire qu'il y ait nécessité de rejeter la demande en constitution dont il s'agit ; mais nous croyons devoir vous faire observer qu'il est intéressant pour prévenir tout désordre de n'y accéder qu'après avoir recommandé très sérieusement :

1° de pratiquer les vertus maçonniques dans la plus grande étendue possible, et de se conduire à tous égards de manière irréprochable, sans quoi cette loge s'exposerait à être rayée du tableau, ce qui serait beaucoup plus humiliant pour elle que de n'avoir pas été constituée ;

2° d'apporter le plus grand soin dans le choix des sujets qui se proposeraient pour être initiés, et de rejeter constamment ceux dont l'irrégularité des mœurs ou la vilité de l'état serait un juste motif d'exclusion »<sup>2</sup>.

La mise en garde, signée par Hibon de Mervoy, Vénérable, et par l'ensemble des officiers de *Saint-Louis des Amis Réunis*, est sans la moindre ambiguïté : pour les francs-maçons du XVIII<sup>e</sup> siècle, les vertus maçonniques ne peuvent se cultiver et s'approfondir qu'entre pairs. La loge est un cercle d'élus ; l'ouvrir au tout-venant de la société profane, c'est risquer d'y introduire la discorde, la jalousie. La réaction des francs-maçons calaisiens confirme ce que nous avons déjà montré après d'autres : l'égalité maçonnique est une égalité entre semblables<sup>3</sup>.

Les sources de l'histoire maçonnique calaisienne nous offrent également un autre témoignage du recrutement choisi de *Saint-Louis des Amis Réunis*. Ses membres ont en effet envisagé la régularisation d'une loge d'adoption, c'est-à-dire d'une loge féminine, souchée sur l'atelier masculin. « Il y a à peu près deux ans, écrivent-ils le 14 mars 1787 au Grand Orient, que quelques uns de nos frères firent

---

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°67 r°.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, dossier *La Parfaite Union*, f°3v°.

<sup>3</sup> Michel Vovelle, « L'élite ou le mensonge des mots » in *Annales Economie Sociétés Civilisations*, 29<sup>e</sup> année, n°1, janvier-février 1974, pp.49-72. Pierre-Yves, Beaurepaire *Les Francs-Maçons à l'orient de Clermont-Ferrand au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Publications de l'Institut

la proposition à notre R[espectable] L[oge] de former une loge d'adoption. La matière mise en délibération, elle fut rejetée, non à la pluralité des voix, mais bien parce que plusieurs de nos frères craignirent que cela ne les engageât dans des dépenses extraordinaires, et au-dessus de leurs facultés. Cependant nos femmes, nos sœurs, nos parentes, nos amies maçonnes depuis longtemps ne cessent de nous solliciter de vouloir bien régulariser leurs travaux et leur atelier formé sous le titre de *La Bienfaisance* »<sup>1</sup>.

Or, au XVIII<sup>e</sup> siècle, seules les loges aristocratiques ou qui recrutent parmi les élites du tiers état, admettent une pratique maçonnique féminine, et recherchent la présence des sœurs à l'occasion des fêtes, bals, représentations et concerts donnés par la loge. A l'inverse, les loges au recrutement inférieur, socialement parlant, se distinguent encore mal des structures de sociabilité d'Ancien Régime exclusivement masculines : confréries de pénitents, académies, sociétés ludiques...<sup>2</sup> Enfin, la lecture que donnent les dirigeants de la loge des premiers événements de 1789 vient confirmer nos impressions antérieures. La loge affiche sa fidélité au monarque, tout comme elle souligne le nécessaire assujettissement du fils à son père : « *Adorez le G[rand] A[rchitecte] D[e] L['] U[nivers] avec une entière soumission au décrets de sa providence* -s'exclame le frère Lefrancq secrétaire de *Saint-Louis des Amis Réunis* devant la loge de *La Parfaite Union*. Ayez pour notre auguste monarque ce tendre et respectueux attachement qui caractérise la nation française. Obéissez aux lois, aimez et secourez vos frères dans leurs besoins selon vos facultés. Respectez la société dont vous faites partie, en vous respectant assez vous même pour ne jamais admettre parmi vous que des hommes estimables et vertueux. Tels sont mes frères nos principaux devoirs »<sup>3</sup>. Si les membres de *Saint-Louis des Amis Réunis* appellent

---

*d'Études du Massif-Central*, volume XLI, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 1991, 365 p.,

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, ff°63-64, 14 mars 1787. Prudents et soucieux de régularité maçonnique, les frères s'en remettent à la décision du Grand Orient, qui tolère à cette époque les loges d'adoption sans les reconnaître officiellement. Le dossier de la loge ne comporte pas la réponse de l'obédience à la requête calaisienne.

<sup>2</sup>Sur ce point, on pourra se reporter à Jean-Luc Marais, *Les Sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Anjou, Maine, Touraine, La Botellerie, édition Ivan Davy, 1986, 203 p. ; Ran Halévi, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime. Aux origines de la sociabilité démocratique*, Cahier des Annales n°40, Paris, 1984, 118 p.

<sup>3</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°14 r°. A la Noël 1784, la loge réprimande le frère Mouron, pourtant majeur, coupable à ses yeux d'avoir désobéi à son père en passant contre la volonté de celui-ci en Angleterre.

de leurs vœux la communion des élites, rejettent la réaction aristocratique et la crispation nobiliaire, l'idée que le *peuple* puisse s'émanciper de la tutelle des notables leur paraît inconcevable et insupportable : « Le Vénérable ayant observé de nouveau ainsi qu'il avait été précédemment que la Révolution qui vient de s'opérer et les troubles qui règnent par tout le royaume, la licence et les excès où se porte en général le peuple qui juge et agit sans examen et en suivant sa première impulsion, mettaient l'Ordre et particulièrement cette R[espectable] L[oge] en danger de voir ses assemblées secrètes et ses membres exposés aux soupçons et aux insinuations les plus fausses, les plus cruelles et les plus injurieuses (...) que des assemblées qui ne sont consacrées qu'au bien de l'humanité puissent être soupçonnées d'avoir un autre but et de favoriser soit un parti soit un autre de ceux qui divise actuellement ce royaume », la loge en a tiré les conséquences et décidé d'interrompre ses travaux pour se mettre en sommeil<sup>1</sup>.

On comprend dès lors l'insistance d'Hibon de Mervoy à mettre en *garde La Parfaite Union* devant tout laxisme dans son recrutement. Les élites calaisiennes sont numériquement peu importantes, or elles ont choisi *Saint-Louis des Amis Réunis*. Qui peut bien, dans ces conditions, recruter *La Parfaite Union* sans fatalement abaisser excessivement le niveau social de l'orient ? semble dire le Vénérable. Les membres de *Saint-Louis des Amis Réunis* sont à l'unisson des élites urbaines des Lumières pour qui « le dressage culturel » du peuple, pour reprendre l'expression de Benoît Garnot, est d'une urgente nécessité<sup>2</sup>. Une telle conception des rapports sociaux et de l'engagement maçonnique limite nécessairement les effectifs d'un atelier. Il n'épuise donc pas la forte demande qu'enregistrent les structures de la sociabilité nouvelle à la fin de l'Ancien Régime, au premier rang desquelles les loges maçonniques, de la part des couches intermédiaires du tiers état. La société calaisienne offre donc les ressources humaines permettant l'érection d'un second atelier, relativement plus ouvert socialement que le premier.

---

<sup>1</sup> Délibération de *Saint-Louis des Amis Réunis* en date du 11 décembre 1789 qui décide l'interruption de ses travaux, citée par G. Tison, « Les origines de la Franc-maçonnerie à Calais... », art. cit., p. 16-17.

<sup>2</sup>Benoît Garnot, *Le Peuple au siècle des Lumières, échec d'un dressage culturel*, Paris, Imago, 1990, p. 2

## Fondation de la *Parfaite Union* : la Franc-maçonnerie confirme son implantation à Calais

Si *La Parfaite Union* n'a pas, à la différence de *Saint-Louis des Réunis*, bénéficié de l'intérêt de G. Tison, ses archives montrent cependant que son histoire est riche d'enseignements. Sa requête en constitution, adressée au Grand Orient le 13 mai 1785, est rapportée par Jean Claude de La Ville, chevalier profès de l'ordre du Christ, ancien avocat au Parlement de Paris, officier du Grand Orient<sup>1</sup>. Après avoir consulté les loges de *Saint-Louis des Amis Réunis* à Calais et de *La Philadelphie* à Gravelines, l'obédience répond favorablement, et l'installation de l'atelier a lieu le 4 septembre 1785<sup>2</sup>. Les frères de *La Parfaite Union* ont obtenu plus rapidement que de coutume leurs constitutions. Pour ce faire, ils n'ont rien négligé : versement de 150 livres au titre des constitutions et du don gratuit, placement en apprentissage d'une orpheline de 15 ans en signe d'attachement à l'une des valeurs cardinales de la Franc-maçonnerie des Lumières : la bienfaisance...<sup>3</sup> Comme *Saint-Louis des Amis Réunis*, le nouvel atelier obtient des attestations des loges de *La Parfaite Union*, orient du régiment de Vivarais et de *La Philadelphie*, orient de Gravelines. Leurs membres et ceux de *Saint-Louis des Amis Réunis* considèrent que les frères du nouvel atelier « jouissent de la réputation de se conduire honnêtement dans leur état et avec probité »<sup>4</sup>. En les inspectant ils ont remarqué dans leurs travaux « beaucoup de justesse et d'exactitude, au reste -ajoutent-ils- le local est décent, proprement orné et bien couvert ». Enfin, le nouvel atelier tient, le jour de son installation à entendre la messe en corps aux Capucins de Calais « afin de demander au G[rand] A[rchitecture] D[e] L['] U[nivers] de vouloir bien répandre les bénédictions du ciel sur le temple qui allait être élevé à la Vertu et à l'humanité ».

Tous les éléments semblent donc réunis pour que le nouvel atelier soit parfaitement reconnu par ses pairs, intégrés aux structures maçonniques locales et régionales. Pourtant, une fois l'ensemble des sources disponibles étudié, on ne peut réprimer un certain doute. La naissance de *La Parfaite Union* ne nous semble pas

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°1, demande enregistrée le 23 mai 1785.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°11 r°.

<sup>3</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°11 r°, la loge verse 12 livres par mois au sieur Hens perruquier.

<sup>4</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°3 r°-v°.



avoir été accueillie avec le même enthousiasme que celle de *Saint-Louis des Amis Réunis*. Premier indice, et il est essentiel, la mise en garde du Vénérable de *Saint-Louis des Amis Réunis* quant au recrutement de l'atelier : il faut « apporter le plus grand soin dans le choix des sujets qui se proposeraient pour être initiés, et rejeter constamment ceux dont l'irrégularité des mœurs ou la vilité de l'état serait un juste motif d'exclusion »<sup>1</sup>. Mais Hibon de Mervoy laisse encore bien davantage transparaître son sentiment quant à l'opportunité de constituer *La Parfaite Union*, lorsqu'il écrit au Grand Orient : « D'après les faits T[rès] R[espectables] F[rères] nous ne pouvons pas dire qu'il y ait nécessité de rejeter la demande en constitution ». Voilà qui ressemble fort à une acceptation par défaut. *Saint-Louis des Amis Réunis* n'a aucun motif pour s'opposer à la régularisation de l'atelier, mais le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'applaudit pas chaudement à la nouvelle. Observons d'ailleurs que, lorsque sous l'Empire, en 1806, *La Parfaite Union* souhaite ériger un chapitre de hauts grades, la réaction de l'autre loge calaisienne est similaire à celle qu'elle avait eue 20 ans plus tôt<sup>2</sup>. Sans afficher clairement et ouvertement son opposition au projet, elle en appelle au bon sens du Grand Orient. « La faible population ne comporte pas deux chapitres, le nôtre peut suffire, affirme-t-elle », avant d'indiquer à nouveau le 25 avril 1807 : « nous crûmes devoir -la modération est manifestement toujours de mise- dans ce visa en référer à votre prudence, pour déterminer si le petit orient de Calais qui ne comporte pas plus de 6 000 âmes de population peut avoir deux chapitres »<sup>3</sup>. A toute époque, et la fraternité maçonnique n'y change rien, il est difficile d'admettre de voir son monopole de fait battu en brèche par l'intrusion d'un concurrent...

---

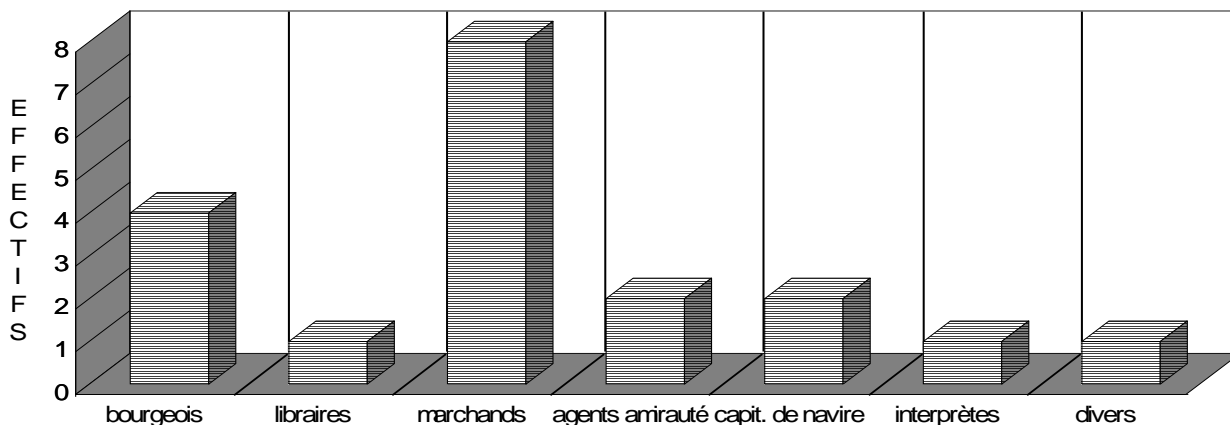
<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°3 v°.

<sup>2</sup>Un chapitre est une structure maçonnique où les francs-maçons travaillent aux grades supérieurs (ou rouges) aux grades symboliques (ou bleus) d'apprenti, compagnon et maître pratiqués dans les loges symboliques.

<sup>3</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°38, Chapitre de *Saint-Louis des Amis Réunis*, 3 décembre 1806.

## LA PARFAITE UNION EN 1785

COMPOSITION SOCIALE



Ce serait cependant une erreur que d'exagérer les différences entre les deux ateliers. Nul divorce, aucun affrontement direct entre eux, alors qu'ils sont légion dans les annales maçonniques du XVIII<sup>e</sup> siècle. *Saint-Louis des Amis Réunis* tient avant tout à faire valoir son antériorité et sa précellence sociale. En outre, le recrutement de *La Parfaite Union* -nous y reviendrons- n'est nullement populaire. La loge recrute au sein de couches relativement aisées du tiers état. De son côté, l'hostilité affichée de *Saint-Louis des Amis Réunis* à l'encontre de tout laxisme dans le recrutement des loges, n'empêche nullement ses membres de communier avec l'idéologie ambiante des Lumières, d'en appeler à l'égalité, et de souligner que les francs-maçons ne tiennent en aucune façon compte... des distinctions sociales ! Le paradoxe n'est qu'apparent -la Franc-maçonnerie du XVIII<sup>e</sup> siècle est d'ailleurs pétrie de paradoxes et les assume fort bien. Elle réserve *de fait* l'égalité à une poignée d'élus, ce qui ne l'empêche pas de clamer bien haut son attachement au principe de l'égalité parmi les hommes. Ainsi le discours suivant n'est-il pas tenu par quelque officier de la *Parfaite Union* mais par le frère Lefrancq, secrétaire de *Saint-Louis des Amis Réunis*, à l'occasion de l'installation de *La Parfaite Union*, soit lors d'une tenue maçonnique particulièrement solennelle : « Mes frères, quel spectacle plus consolant

pour l'humanité si souvent outragée que celui qui s'offre à nos yeux : la naissance, les rangs, la fortune n'ont point d'empire dans ce temple auguste, séjour de la vertu et de l'égalité. Les hommes y entrent dans l'ordre de la nature ; et les plus élevés en dignité, loin de mépriser ceux que le sort a rendu leurs inférieurs, s'empressent au contraire de les reconnaître pour leurs frères et de leur témoigner une véritable affection. Voilà mes frères l'heureux effet des principes de notre ordre sacré. Est-il une âme honnête et sensible qui ne fasse des vœux pour sa propagation »<sup>1</sup>. En dépit des ambiguïtés d'ailleurs constitutives de la sociabilité des Lumières, malgré les contradictions entre le discours affiché et les actes, les deux ateliers, *Saint-Louis des Amis Réunis* et *La Parfaite Union* assurent à la veille de la Révolution, par la complémentarité de leur recrutement, une solide couverture de l'orient calaisien.

### **Ouverture à l'autre et cosmopolitisme**

La Franc-maçonnerie n'a pu voir le jour à Calais sans l'impulsion et la détermination d'une poignée de frères convaincus. Mais la situation géographique de l'orient a manifestement favorisé son désenclavement et son expansion. En effet, tandis que la majorité des communautés maçonniques ne vivent leur appartenance au cosmos maçonnique que sur le plan théorique, les francs-maçons calaisiens occupent manifestement quant à eux une position privilégiée de contact, aux frontières maritimes du royaume. Leur orient vit au rythme des liens transmanches, l'activité de leurs ateliers s'en trouve nécessairement influencée. Il est d'ailleurs significatif de constater que dès l'installation de *La Parfaite Union* à l'orient de Calais, l'ouverture à l'autre et le cosmopolitisme, alors au cœur de l'engagement maçonnique, sont exaltés en présence des deux loges calaisiennes réunies : « *Mes frères*, -proclame le frère Lefrancq, secrétaire de *Saint-Louis des Amis Réunis*- qui venez de recevoir la sanction des députés du Grand Orient de France, connaissez tout le bonheur dont vous jouirez désormais. Unis au centre de la Maçonnerie française vous avez l'avantage d'être membres de la société la plus respectable et la plus étendue de l'univers. Vous ne serez étrangers en aucun lieu : partout vous trouverez des frères et des amis ; vous êtes devenus des citoyens du monde entier,

---

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°14 v°. C'est nous qui soulignons.

mais ayez sans cesse devant les yeux les obligations que vous impose le titre qui vient de vous être conféré »<sup>1</sup>.

Concrètement, l'ouverture à l'autre -qui est en même temps un semblable de par la commune appartenance à la Fraternité maçonnique, ce qui n'est pas sans ambiguïté, ni problème- se manifeste d'abord sous la forme de l'accueil des francs-maçons étrangers de passage. Calais est en effet fondamentalement un lieu de transit à la fin de l'Ancien Régime, alors que Boulogne-sur-Mer fixe davantage une population immigrée désireuse de s'établir socialement, professionnellement et de faire souche, comme le souligne Laurent Petit<sup>2</sup>. Accueillir un nombre croissant d'étrangers en transit suppose l'existence d'infrastructures capables d'offrir des services variés : douanes, change, location ou achat de voiture, restauration, hébergement... car il faut rappeler que le paléo-tourisme naît effectivement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Or, la réputation en la matière de Calais, principale porte d'accès au continent, n'est plus à faire. La renommée des deux grands hôtels calaisiens, *Au Lion d'Argent* et *Dessin*, est telle outre-Manche que les guides de voyage du temps en ont fait autant d'étapes obligées pour les touristes anglais débarquant à Calais<sup>3</sup>. D'autres hôtels moins cotés et de nombreuses auberges et tavernes viennent compléter les structures d'accueil. Un tel afflux touristique suppose également le recours aux services de traducteurs et interprètes, car depuis que le Grand Tour n'est plus l'apanage de l'aristocratie britannique mais tend à gagner les membres de la *gentry*, de plus en plus de visiteurs ne maîtrisent pas le français.

Or, on constate que les professions directement impliquées dans l'accueil des touristes étrangers -voire dans le contrôle des flux qu'impliquent ces arrivées, dans le cas des agents de l'Amirauté- sont fortement représentées dans les loges calaisiennes, notamment à *La Parfaite Union*. Sur les 18 membres que recense le

---

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°14 v°. C'est nous qui soulignons.

<sup>2</sup> Laurent Petit, *Les étrangers dans une société provinciale : Boulonnais et Calais (1780-1820)*, mémoire de maîtrise, Université de Lille III, 1991, pp. 87-91 ; p. 114. L'auteur montre également qu'après les guerres de la Révolution et de l'Empire, la situation s'inverse : Calais accueille désormais pour une plus longue durée une communauté étrangère importante, à dominante britannique.

<sup>3</sup> Comme on peut le voir au Musée de Calais, les hôteliers n'hésitent d'ailleurs pas à vanter les qualités de leurs établissements. Ainsi, « *Joseph Ducrocq a l'honneur d'informer le public que ledit hôtel -Hôtel the Silver Lion at Calais- vient d'être considérablement augmenté et meublé dans le goût anglais. Les voyageurs qui voudront bien lui faire l'honneur de descendre chez lui peuvent être persuadés qu'on n'épargnera rien pour les bien recevoir. Ils y trouveront des vins de la meilleure qualité et l'assortiment le plus complet* » (Inv 51 121. Eau forte XVIII<sup>e</sup> siècle).

tableau de la *Parfaite Union* de mai 1785, on relève déjà la présence de deux interprètes : Frédérick Lutz, revêtu du grade de maître, originaire de Magdebourg en Prusse, né le 18 février 1753, et Pierre Degachère, maître également, originaire de Calais où il est né le 12 août 1762 ; tous deux demeurent rue Royale<sup>1</sup>. Sur le tableau du 24 juin 1786, si Pierre Degachère a quitté Calais pour Nîmes, le contingent d'interprètes et autres maîtres de langues de la loge s'est étoffé. Jacques Bode, interprète né à Tübingen le 3 septembre 1762 y figure aux côtés de Henry Gotchau, maître de langues né à Oels dans la Silésie prussienne le 17 novembre 1756. Tous deux ont été initiés à Calais, de même que leur frère et confrère originaire de Mende en Gévaudan, le Français Pierre Girard, né le 21 août 1762<sup>2</sup>. L'initiation de ces deux francs-maçons allemands à Calais, leur jeune âge attestent le rôle de l'adhésion maçonnique dans la socialisation de l'étranger et dans l'intégration de l'autre à une communauté de substitution où il se sent reconnu comme pair et où il peut se sentir chez lui. Surtout la présence de ces frères étrangers au sein du temple calaisien témoigne de ce que la profession de foi cosmopolite des origines n'est pas de pure forme. Au contraire, chacune de ces initiations réalise le projet maçonnique de fraternité universelle. Et comment ne pas penser que cette acclimatation au milieu maçonnique calaisien est parfaitement réussie, lorsque l'on constate qu'en 1788, à 33 ans, Henry Gotchau est élu Premier Surveillant, soit deuxième officier de la loge par ordre d'importance<sup>3</sup> ? Dans ces conditions, on peut déjà légitimement avancer que l'accueil des francs-maçons étrangers en transit à Calais qui viennent frapper au temple de *La Parfaite Union* est également chaleureux et fraternel ; l'étude des archives de *Saint-Louis des Amis Réunis* élargira cette première impression à l'ensemble de l'orient.

Autre groupe de francs-maçons calaisiens appelés de par leur profession à entrer en rapport quotidien avec les étrangers de passage : les aubergistes-traiteurs. Au sein de *La Parfaite Union*, loge qui rassemble les éléments dynamiques du commerce, de l'artisanat et des services, ils occupent même fréquemment des postes de premier plan dans la direction de l'atelier. Sur le tableau des membres de la loge au 24 juin 1786, la famille Caron est présente en force avec F. Caron père,

---

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°67.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°70.

<sup>3</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°72. Jacques Bode est quant à lui devenu hospitalier de *La Parfaite Union* c'est-à-dire qu'il est chargé par ses frères de l'accueil des frères visiteurs et de l'assistance aux pauvres.

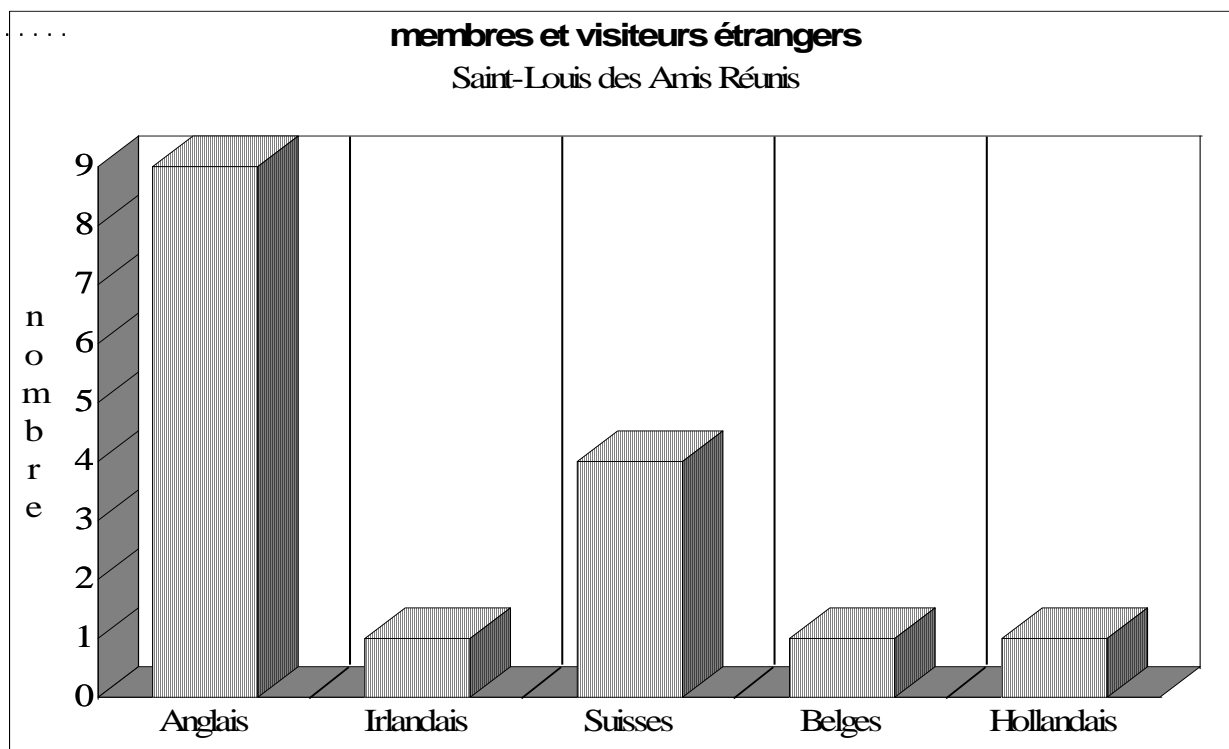
traiteur, agrégé à la loge -ce qui signifie qu'il a été initié dans un autre atelier- il assure les fonctions de maître d'hôtel, parfaitement adaptée à ses qualités profanes ; son fils aîné F. Caron est orateur de l'atelier tandis que Louis, initié dans la loge en est le premier expert en 1788<sup>1</sup>. Autres jeunes aubergistes traiteurs à fréquenter *La Parfaite Union* à la veille de la Révolution : Pierre Détang, maître, né à Calais le 25 mai 1763, auquel il convient d'ajouter Janssens et Lejouille, qui sont pointés absents sur le tableau de 1788. La dynastie des Dessin, figure emblématique de l'hôtellerie calaisienne, a elle aussi ses représentants sur les colonnes de l'atelier, avec Pierre, maître des postes, né à Calais en octobre 1763 et Antoine, né le 9 novembre 1764, Second surveillant de la loge en 1785<sup>2</sup>. Gravitent autour de ces aubergistes-traiteurs divers artisans et commerçants. Ainsi Michel Birlé, né le 20 juillet 1760 à Calais, qui fournit aux voyageurs des voitures et les répare, ou encore Benoit Debrus dit Moncaurel, marchand tonnelier. Voilà qui, au total, en dit long sur l'importance des liens trans-Manche et du paléotourisme dans l'animation de Calais et du Calaisis au XVIII<sup>e</sup> siècle, et montre combien l'étude du recrutement des loges maçonniques est un biais intéressant pour saisir les lignes de force d'une société locale, dessiner les contours de ses élites, saisir ses dynamiques internes et ses carences.

Si la composition socio-professionnelle de *Saint-Louis des Amis Réunis* semble, *a priori*, moins prédisposer ses membres à entrer en contact avec l'autre, l'étude des archives de l'atelier prouve que les francs-maçons étrangers, principalement anglais, furent nombreux à frapper aux portes de son temple, et qu'ils y furent chaleureusement accueillis. La profession de foi cosmopolite du frère Lefrancq a donc été réalisée.

---

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°70 ; f°72.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°67 ; f°72.



En accueillant ces francs-maçons étrangers, la loge s'ouvre à de nouveaux horizons, saisit les opportunités qui lui sont offertes d'étoffer son réseau de correspondance déjà important pour l'époque mais essentiellement français. En effet, même si les archives sont trop souvent silencieuses sur le sujet, il faut savoir que les syncrétismes maçonniques s'opèrent sur les terres de la frontière. C'est là que les pratiques, les rituels maçonniques différents se rencontrent, sont comparés, appréciés, acclimatés et intégrés au patrimoine préexistant qu'ils viennent fertiliser et enrichir. Ces échanges sont d'autant plus fructueux qu'ils ne sont pas unidirectionnels.

**Loges civiles et militaires de la correspondance  
de *Saint-Louis des Amis Réunis***

titre distinctif de la loge	orient
La Parfaite Union	Calais
L'Etoile Polaire	Abbeville
La Parfaite Harmonie	Abbeville
La Française d'Aquitaine	Bordeaux
La Tempérance	Boulogne-sur-Mer
La Vertu	Clairvaux
Amitié et Fraternité	Dunkerque
Les Philalèthes (des Amis Réunis)	Lille
La Réunion des Elus	Marseille
Les Amis Réunis	orient du Régiment d'Armagnac
Les Frères d'armes	orient du Régiment de Berry Cavalerie
L'Heureux Hasard	orient du Régiment de Roya Vaisseaux
Loge militaire	orient du Régiment de Viennois
La Parfaite Union	orient du Régiment de Vivarais
La Concorde	Strasbourg

*Saint-Louis des Amis Réunis* donne la lumière à des profanes étrangers comme l'Irlandais Patrice Magrath, officier du régiment de Berwick, le 11 décembre 1784 ; elle affine le frère Fourmentin de la loge de Londres n° 122, ou encore le frère Rush de la loge de Mount Moriah le 10 avril 1785. Plusieurs officiers au service de France voient également la lumière à Calais. Pour les étrangers désireux de séjourner un certain temps en France, *Saint-Louis des Amis Réunis* a pu fonctionner comme la première halte d'un périple maçonnique effectué en parallèle avec un séjour culturel, artistique et touristique... L'exemple de Laurent François Gérard Van der Puyl est de ce point de vue tout à fait significatif. Originaire d'Utrecht, ce peintre hollandais est reçu apprenti à 38 ans le 23 mai 1787, compagnon le 31 mai, maître le 5 juin ! En moins de 15 jours, il s'est donc vu conférer les trois grades symboliques, ce qui est cependant assez fréquent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais la notoriété du



personnage y est sans nul doute pour quelque chose, et *Saint-Louis des Amis Réunis* n'est pas la seule loge du littoral à l'honorer et à tirer profit de sa présence sur ses colonnes pour affirmer sa réputation de loge huppée. *Amitié et Fraternité*, principale loge dunkerquoise se flatte de compter ce peintre « distingué » comme visiteur en juillet 1788, il est alors revêtu de hauts grades. Van der Puyl offre à la loge de faire le portrait de son ancien Vénérable, le frère Baage, d'origine norvégienne, à l'occasion de son jubilé : il a dépassé les 50 ans d'engagement maçonnique<sup>1</sup>. Les deux loges calaisiennes s'ouvrent donc à l'autre, mais leurs compositions sociales différentes conditionnent partiellement la distribution des étrangers entre elles. *La Parfaite Union* initie des interprètes et des capitaines de navire allemands, accueille des négociants anglais, tandis que *Saint-Louis des Amis Réunis* donne la lumière à des nobles officiers, à des artistes ou affilié des membres de la *gentry* britannique.

Si les étrangers de passage sont manifestement à l'aise au sein de la sociabilité maçonnique et de ses structures, et les utilisent pour prendre contact avec la société calaisienne, les membres des deux ateliers calaisiens savent eux aussi toute la valeur d'un certificat de franc-maçon régulier. Il s'agit aux yeux de *Saint-Louis des Amis Réunis* qui en demande au Grand Orient, « d'une preuve authentique qui les mette à même d'être reconnus de tous les frères réguliers dans toute l'étendue de l'établissement de la Franc-maçonnerie française »<sup>2</sup>. Les frères de *La Parfaite Union* sont tout aussi conscients de la valeur du certificat comme véritable viatique et passeport maçonniques dans toute l'Europe. Un des certificats demandés, écrivent-ils au Grand Orient « est pour un capitaine étranger -il s'agit de Johann Gottfried Krieger né à Königsberg le 25 mai 1764- qui doit partir pour la Baltique sous 8 à 10 jours et (...) si nous ne le recevons pas pour ce temps, ce digne frère se trouvera privé du plaisir de se présenter dans les différents ateliers qu'il pourra rencontrer dans ses voyages, chose à laquelle nous vous supplions d'avoir égard »<sup>3</sup>.

Ouverture à l'autre, cosmopolitisme affiché et vécu, n'impliquent cependant nullement que les loges calaisiennes aient été au siècle des Lumières sous influence et qu'elles aient constitué les têtes de pont de l'influence maçonnique anglaise sur le

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 228, dossier *Amitié et Fraternité*, 16 juillet 1788, ff°40-41 ; f°94-95.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, 20 décembre 1784, f°34r°.

<sup>3</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, f°34v°.

continent. A plusieurs reprises nous avons déjà combattu ces thèses : elles sont anachroniques, et ne correspondent pas à la réalité des relations maçonniques au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les ateliers calaisiens sont autonomes, ils ne sont pas nés de la décision de la Grande Loge de Londres de constituer des implantations d'obédience anglaise sur le continent. Il n'y a d'ailleurs pas de référence à Calais pour cette époque dans les listes des loges constituées par Londres que J. Lane a publiées. Le caractère tardif des fondations locales milite d'ailleurs en ce sens puisque *L'Anglaise* de Bordeaux remonte à 1733 et que les premières loges parisiennes d'origine anglaise datent de 1725. Rappelons tout d'abord que les prétendues fondations ou patentes anglaises accordées à plusieurs ateliers du Nord de la France sont apocryphes. Les origines anglaises d'*Amitié et Fraternité* à l'orient de Dunkerque et la paternité jacobite de la patente du *Chapitre de l'Amitié* à Arras ou de celle qui aurait été accordée à *La Constance* également à l'orient d'Arras sont de l'ordre du mythe. La situation est d'ailleurs identique dans le sud du royaume, ainsi à Marseille<sup>1</sup>. L'absence de liens étroits entre les loges calaisiennes et la Franc-maçonnerie anglaise malgré une proximité géographique évidente est à rapprocher des résultats enregistrés récemment par la recherche maçonnique, qui tendent à réévaluer à la baisse la part prise par les frères anglais dans la diffusion de la Franc-maçonnerie sur le continent. Les loges bordelaises sont autant et même davantage marquées par l'influence « allemande » que par l'anglaise ; ce sont des Irlandais qui donnent leur première impulsion aux orientés toulousain et biterrois<sup>2</sup>. Nous rapprocherions volontiers la situation de Calais, orient portuaire, de celle du Havre, où il vient d'être prouvé que la Franc-maçonnerie n'avait pas été importée d'Angleterre<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Voir notre article, « Le rayonnement international et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'Orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle, à paraître in *Revue Historique*.

<sup>2</sup> Michel Taillefer, *La Franc-maçonnerie toulousaine : 1741-1799*, Paris, CTHS, 1984, pp. 18-24 ; Jean-Pierre Lassalle, « Origine des loges biterroises » in *Cahiers de la Grande Loge d'Occitanie*, juin-novembre 1990.

<sup>3</sup> Michel Lecureur, Olivier Pringard, *La Franc-maçonnerie au Havre, 1738-1815*, Luneray, éditions Bertout, 1994, 290 p. La sociabilité maçonnique diffère ainsi d'une autre invention britannique, le club sportif, si l'on songe à la création en 1872 du *Le Havre Athletic Club* par des anciens de Cambridge et d'Oxford.

## Les francs-maçons calaisiens et la querelle des hauts grades

Une des caractéristiques de la Franc-maçonnerie française, puis continentale dans son ensemble, est d'avoir succombé au siècle des Lumières à la séduction des hauts grades maçonniques et de leurs régimes qui connaissent alors un provignement pour le moins incontrôlé. Les francs-maçons calaisiens n'ont pas échappé à la tendance générale. Recevoir, certes moyennant espèces sonnantes et trébuchantes, des grades aux noms ronflants et prestigieux : Chevalier de l'Orient, Souverain Prince de Rose-Croix... dans le cadre d'une cérémonie d'inspiration chevaleresque et chrétienne ; revêtir des insignes maçonniques indiscutablement magnifiques : tabliers en soie, cordons et bijoux maçonniques, ne pouvait que flatter l'orgueil des frères. Pour les représentants du tiers laborieux et industriel, c'était pouvoir temporairement s'évader du monde de la boutique et de l'échoppe, du vacarme et de l'agitation du port, pour pénétrer dans un univers qui hors du temple leur resterait indubitablement fermé. Par l'accès aux hauts grades, un franc-maçon se sentait vraiment un élu -c'est d'ailleurs le nom de l'un d'entre eux. On comprend donc que *Saint-Louis des Amis Réunis*, soucieuse de maintenir sa prééminence au sein de l'orient, ait souhaité rapidement créer un chapitre de hauts grades. Le 16 juin 1785, la loge demande au Grand Orient la régularisation de son chapitre, et l'on apprend que celle-ci lui fut accordée le 29 juin 1785 ; en 1787 son affiliation est mentionnée sur le tableau du Grand Chapitre Général, organisme par lequel le Grand Orient tente alors de s'approprier le contrôle des hauts grades qui lui avait jusqu'alors complètement échappé<sup>1</sup>. Or de fait, la fondation du chapitre de *Saint-Louis des Amis Réunis* est tout à fait irrégulière aux yeux du Grand Orient -la puissance constituante lui est étrangère-, d'où le désir de la loge d'obtenir pour lui une affiliation régulière<sup>2</sup>. Si créer un chapitre répond aux attentes des francs-maçons, cela risque également de provoquer des dissensions internes -alors fréquentes au sein des loges- car les hauts grades introduisent une hiérarchie au

<sup>1</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, dossier chapitre *Saint-Louis des Amis Réunis*, f°1 ; f°31 r°.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, dossier chapitre *Saint-Louis des Amis Réunis*, f°4r°. « Notre intention est de suivre dans tous les temps ce qui peut être agréable au Grand Orient quoique notre chapitre de Rose-Croix régulièrement établi dans notre loge de Saint-Louis des Amis Réunis relève du Directoire Ecossais de Strasbourg par le Respectable frère

sein du chapitre, d'où une certaine jalousie des frères qui n'en sont pas revêtus. L'harmonie, valeur cardinale de la Franc-maçonnerie en est affectée. En outre, les loges symboliques et les membres qui les composent craignent, souvent à juste titre, de passer sous le contrôle des chapitres souchés sur elles. Ceux-ci groupent en effet une minorité de frères<sup>1</sup> et s'octroient le privilège de pouvoir seuls conférer les hauts grades ; ils considèrent en outre que les loges symboliques sont trop laxistes dans leur recrutement et que les chapitres, plus sélectifs, doivent assurer un véritable magistère sur l'ensemble des frères. Une lettre du 20 octobre 1785 adressée au Grand Orient, signée par Hibon de Mervoy Vénérable, de Beymont, ex-Vénérable et Lefrancq Secrétaire, nous éclaire sur les tensions internes à la loge : « Vous nous avez fait la faveur de nous mander qu'il n'était dû aucun honneur aux chevaliers Rose Croix dans la loge dont ils sont membres, autres que ceux résultats des dignités qu'ils possèdent dans la dite loge. Cette décision, Très Respectables Grands Officiers, paraît n'admettre aucune restriction. Cependant quelques uns de ceux d'entre nos frères qui sont revêtus du grade de Rose-Croix prétendent avoir le droit de se tenir toujours à l'orient, au lieu d'occuper les places qui leur sont destinées sur les colonnes en raison des offices qu'ils exercent. Cette prétention contraire à votre décision, tendrait à anéantir l'égalité maçonnique et pourrait mettre du trouble et de la division dans un lieu où l'union et la paix doivent régner »<sup>2</sup>. Dans une correspondance ultérieure, Hibon de Mervoy pose clairement le problème et son enjeu : c'est toute la philosophie de la Franc-maçonnerie des origines qui se trouve remise en cause par la volonté des titulaires de hauts grades conférés au sein des chapitres de bénéficier de privilèges au sein des loges symboliques. « La vraie et bonne maçonnerie ne consistait que dans les trois grades symboliques d'apprenti, compagnon et maître ; c'était avec ces grades que la paix, l'union et l'harmonie s'étaient toujours maintenues parmi les vrais maçons, que les hauts grades à partir de ceux là n'étaient que des ajoutés, malheureusement nuisibles puisqu'avec eux l'orgueil, la vanité et le despotisme étaient souvent entrés dans les loges au point d'en bannir la paix »<sup>3</sup>. Si les esprits se calmèrent ensuite progressivement, ces

---

[Pigault] *de Grandcourt notre fondateur qui en est membre, nous venons de nous décider à nous affilier au Chapitre de France* ».

<sup>1</sup>Les membres du chapitre calaisien ne sont que 7, tous officiers militaires ou membres des administrations militaires.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°38 r°, 20 octobre 1785.

<sup>3</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, f°42 v°, 14 novembre 1785.

tensions sont révélatrices des contradictions de la Franc-maçonnerie des Lumières et des difficultés qu'éprouvent les frères à abandonner les « métaux » aux portes du temple, c'est-à-dire ambition, soif de gloire...

### Désaffection et mise en sommeil des loges calaisiennes

Les loges calaisiennes répondent indiscutablement à une demande de la société locale. Les allocutions prononcées lors des tenues par les frères témoignent de ce que le discours, l'atmosphère des Lumières perfusent dans le corps des sociétés provinciales : cosmopolitisme, égalité naturelle sont régulièrement évoqués. Mais les ateliers ont été rapidement confrontés à la désinvolture de leurs membres ; l'absentéisme est l'une des plaies de la Franc-maçonnerie passée et... actuelle. Les membres des loges rechignent également à participer aux dépenses importantes causées par l'entretien du temple. En outre, à la veille de la Révolution, d'autres demandes se font jour que ne peuvent satisfaire les loges. Une loge maçonnique n'est ni un club politique, ni une société de lecture. C'est *Saint-Louis des Amis Réunis* qui, la première, est touchée par cette crise de fréquentation<sup>1</sup>. La question de la mise en sommeil de l'atelier est même posée à ses membres le 5 novembre 1787. Un formulaire leur est remis, ils doivent indiquer clairement s'ils restent ou s'ils abandonnent l'atelier. La plupart des frères témoignent de leur attachement à la loge et de leur désir de la maintenir en éveil. Mais que valent ces témoignages de fidélité ? Certes l'activité de l'atelier connaît un sursaut après cette tenue dramatique. Mais rapidement l'activité reprend sa pente descendante. Simultanément, *La Parfaite Union* connaît des difficultés comparables, et souffre d'un manque de régularité dans ses échanges épistolaires avec le Grand Orient<sup>2</sup>. Un membre de *Saint-Louis des Amis Réunis* nous éclaire sur les raisons profondes de la désaffection à l'égard des loges maçonniques locales -le phénomène touche d'ailleurs l'ensemble de la Franc-maçonnerie française pour des raisons similaires- : « Comme on ne [nous] rassemble presque jamais et toujours pour la forme, le frère Podevin trouve que la Maçonnerie n'a plus d'objet. Si de nouveaux règlements ne rendent cette société

<sup>1</sup> Significativement, le Grand Orient reproche alors à l'atelier un relâchement dans la rédaction des planches -c'est-à-dire des courriers- qui lui sont adressées.

<sup>2</sup>BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 191, 28 août 1787, f° 34 v°. « *Tous les frères instruits qui requièrent l'exécution des règlements du Grand Orient ne sont pas écoutés par ceux qui les ignorent, ce qui rend la loge absolument anarchique* ».

sinon utile du moins agréable, il croit devoir se retirer ». Le déphasage est désormais patent entre les préoccupations de l'opinion publique en cours de maturation et les sujets des discours maçonniques prononcés pour l'édification morale des frères : le silence, l'amour de l'humanité, l'horreur pour les vices et l'amour de la vertu, la dépravation des mœurs...

*Saint-Louis des Amis Réunis* se met donc en sommeil au début de la période révolutionnaire, en décembre 1789. *La Parfaite Union*, quant à elle, interrompt tout commerce épistolaire avec le Grand Orient à partir du 11 mars 1789 pour ne reprendre sa correspondance que le 15 mai 1800, même si une planche du frère André Pichon datée du 16 floréal an XII nous apprend que « la loge de *La Parfaite Union* fut rétablie en 1793 », sans doute pour peu de temps. Après la période révolutionnaire, la Franc-maçonnerie connaît un réveil sensible, tandis que la présence militaire dans les ports du littoral ou dans leur hinterland immédiat donne naissance à des ateliers comme *Les Amis Réunis sur les côtes de l'Océan*, dont les tableaux de membres pour 1804 et 1805 montrent en effet que cette loge recrute exclusivement parmi les agents de l'administration militaire « de l'armée des côtes de l'océan », dont la plupart viennent de la Drôme et du Sud-Est<sup>1</sup>. De leur côté les loges civiles calaisiennes ne peuvent échapper à la « déviation profane » que connaît sous l'Empire l'ensemble de la Franc-maçonnerie française : pour être reconnue comme l'une des « masses de granit » qui soutiennent la France de Napoléon, la Fraternité doit faire allégeance au pouvoir. Les discours maçonniques se vident de leurs élans chaleureux de la fin de l'Ancien Régime, pour n'être plus que platitudes et flagorneries. Une page de l'histoire maçonnique est alors tournée.

---

<sup>1</sup>D'ailleurs, elle n'a pas d'orient fixe et se réunit tantôt à Calais, tantôt à Saint-Omer. BN, Cab. mss., FM, FM<sup>2</sup> 192, 11 prairial an XII, f°12r°.

« Il est midi, Vénérable Maître ».

## Le temps d'Hiram

ou les rythmes de la sociabilité maçonnique au XVIII<sup>e</sup> siècle

à paraître dans les Actes du colloque international de Lyon *Les rythmes de la ville (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Université Lumière Lyon II, Centre Pierre-Léon, 28-29 avril 2000, réunis par Olivier Zeller.

Malgré une bibliographie spécialisée qui dépasse aujourd'hui les deux cent mille entrées<sup>1</sup>, force est de constater que la question des rythmes de la sociabilité maçonnique n'a pas suscité l'intérêt des historiens de la Franc-maçonnerie. Cette indifférence historiographique est d'autant plus surprenante que le temps et les rythmes maçonniques instituent la loge comme une société à secrets et la liturgie maçonnique comme un culte à mystères. L'impétrant rédige son testament philosophique, prend conscience de la vanité du temps profane dans l'obscurité du cabinet de réflexion, meurt à la vie profane, pour naître à la vie initiatique et inscrire son nom dans la généalogie des fils d'Hiram et sur le rôle des ouvriers de l'Art Royal. Désormais, l'apprenti, qui répond à la question : « quel âge avez-vous ? », par « trois ans vénérable maître » progresse vers la lumière au rythme des apprentissages et des « augmentations de salaire » -c'est-à-dire des élévations de grades, chaque grade lui permettant d'augmenter son âge maçonnique. D'emblée, s'impose donc à lui la rupture avec le temps et les rythmes profanes urbains.

### Un espace-temps sacré, des rythmes harmonieux

Le mythe fondateur d'Hiram, architecte du temple de Salomon assassiné par les mauvais compagnons qui cherchaient à lui dérober son mot de reconnaissance de maître, afin d'être agrégés frauduleusement à la maîtrise, enseigne aux frères

---

<sup>1</sup> L'édition augmentée par Beyer de la *Bibliographie der Freimaurerei* d'August Wolfstieg en relevait déjà près de 50 000 en 1926. On dispose aujourd'hui d'un bon outil de travail avec la synthèse de Charles Porset : *Hiram Sans-culotte ? Franc-maçonnerie, Lumières et Révolution. Trente ans d'études et de recherches*, Paris, Honoré Champion, les dix-huitièmes siècles n°24, 1998, 442 p.

que ceux qui ne respectent pas le rythme lent de la découverte initiatique, qui refusent la patience et l'humilité du temps d'apprentissage, saisis par l'orgueil, la vanité profane, l'*hybris* qui rend fou, seront fatalement châtiés. La mort d'Hiram que le franc-maçon revit au grade de maître, et qu'il venge symboliquement dans les grades supérieurs, rythme l'itinéraire individuel du maçon et la trajectoire collective de la micro-société maçonnique. Comme l'a montré Mircea Eliade, il ne s'agit pas seulement de commémoration de morts mythiques, mais de réinvestissement temporel<sup>1</sup>. Les frères investissent le temps d'Hiram, s'approprient sa mémoire - l'homme maçonnique est fondamentalement au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles un homme de mémoire- pour recouvrer la parole perdue, celle qui a délié la chaîne d'union des ouvriers de la Babel maçonnique. Symboliquement, le rameau d'eucalyptus qui fleurit sur la tombe d'Hiram au milieu du désert illustre que le temps sacré n'est pas corruptible comme la chair du maître assassiné et abandonné par les mauvais compagnons.

Par l'initiation, le nouveau franc-maçon pénètre dans un espace-temps où la turbulence et les heurts qui régissent et déchirent le monde profane sont bannis. La concorde et la régularité maçonnique supposent des rythmes maçonniques harmonieux. On remarquera ici combien les francs-maçons européens de l'an 2000 concentrent leurs critiques à propos de la Franc-maçonnerie américaine, par ailleurs plurielle, sur son incapacité à échapper aux travers de l'espace-temps profane : les francs-maçons quêtent dans la rue avec leurs décors maçonniques pour les œuvres fraternelles ; « on peut devenir 30<sup>e</sup> -en référence au trentième degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté qui en compte trente-trois- en un week-end », sont les critiques les plus souvent formulées.

Les rythmes de la sociabilité maçonnique s'inscrivent dans un calendrier maçonnique qui fait référence à la date supposée de la fondation du monde, il y a quatre mille ans : on dira donc l'année de la vraie lumière 5782, pour l'an profane 1782 ; quant au mois, l'année maçonnique commence en mars : le 1<sup>er</sup> jour du premier mois de l'année de la vraie lumière 5782 correspond ainsi au 1<sup>er</sup> mars 1782<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Mircea Eliade, *Le sacré et le profane*, Paris, Paris, Gallimard, 1965, éd. 1991, folio essais 82, pp. 63-100.

<sup>2</sup> James Anderson emprunte cette datation à J. Usler. Il y fait référence dès les premières lignes des *Constitutions*, édition de 1723, et il y revient longuement dans celle de 1738 : *Les Constitutions d'Anderson, traductions sur les textes de 1723 et 1738* par Georges Lamoine, Toulouse, SNES, 1995, p. 36 ; pp. 100-103. Les différentes variantes sont bien présentées



Cet espace-temps maçonnique constitue désormais un sanctuaire, le temple, symboliquement « couvert » -c'est-à-dire protégé des agressions profanes. Tout franc-maçon qui se présente en retard à une tenue de loge doit se présenter au frère couvreur et se faire reconnaître comme maçon pour ne pas rompre le rythme harmonieux qui sied aux travaux maçonniques. Comment ne pas penser ici à *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu* : « L'arène, la table à jeu, le cercle magique, le temple, la scène, l'écran, le tribunal, ce sont là tous, quant à la forme et à la fonction, des terrains de jeu, c'est-à-dire des lieux consacrés, séparés, clôturés, sanctifiés, et régis à l'intérieur de leur sphère par des règles particulières. Ce sont des mondes temporaires au cœur du monde habituel, conçus en vue de l'accomplissement d'une action déterminée ? Dans les limites du terrain de jeu règne un ordre spécifique et absolu. Et voici un nouveau trait, plus positif encore, du jeu : il crée de l'ordre, il est ordre. Il réalise dans l'imperfection du monde et la confusion de la vie, une perfection temporaire et limitée. Le jeu exige un ordre absolu. La plus légère dérogation à cet ordre gâte le jeu, lui enlève son caractère et sa valeur » ?<sup>1</sup>

Mais il s'agit également d'inscrire les progrès de l'Art Royal et du chantier du temple de la République universelle des francs-maçons dans l'histoire immémoriale d'un Ordre qui se forge une généalogie prestigieuse, constituée des plus célèbres bâtisseurs et architectes de l'Antiquité ainsi que de leurs protecteurs, depuis Vitruve et Octave-Auguste au moins. Ce faisant, les fondateurs de l'Ordre issus de la *Royal Society* newtonienne et du mouvement de l'*antiquarianism* peuvent relativiser les crises contemporaines -mythiques ou avérées- qu'a connues la Maçonnerie depuis la guerre civile. Ces aléas de l'histoire ne doivent pas détourner les francs-maçons du chantier de Babel, une Babel redressée, à la communication harmonieuse. Que pèse l'indolence du Grand Maître Christopher Wren, dénoncée par le pasteur James Anderson dans l'édition de 1738 des *Constitutions*, face à l'impressionnante cohorte des réalisations des ouvriers de l'Art Royal ?<sup>2</sup>

Cet espace-temps étant défini, la tenue -ou travaux de loge- s'ouvre symboliquement à midi, lorsque la lumière est à son zénith -avec des variantes selon

---

dans l'article « datation » d'Alain Bernheim, *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, Paris, Librairie générale française, « Encyclopédies d'aujourd'hui », 2000, pp. 200-202.

<sup>1</sup> Johan Huizinga, *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, traduit du néerlandais par Cécile Seresia, Paris, Gallimard, 1951, éd. 1988, tel, p. 30.

<sup>2</sup> *Les Constitutions d'Anderson, traductions sur les textes de 1723 et 1738* par Georges Lamoine, *op. cit.*

les grades : « au point du jour » au quatrième degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté au début du XIX<sup>e</sup> siècle par exemple. Le Vénérable, qui préside les travaux, se tient à l'orient, source de la lumière. Les apprentis occupent la colonne du septentrion parce qu'ils ne peuvent encore supporter qu'une faible lumière. Les deux surveillants, à l'occident, paient les ouvriers du temple entre les deux colonnes *Jakin* et *Boaz* -celles du temple de Salomon- à la fermeture des travaux, c'est-à-dire en heure symbolique, minuit -ou à la nuit tombante, au quatrième degré précédemment cité. Les difficultés commencent pour la loge, lorsqu'il lui faut fixer l'heure profane de la convocation de l'assemblée de loge hebdomadaire qu'imposent théoriquement les statuts. Il s'agit d'une question essentielle pour notre sujet, car elle met en jeu l'interférence entre les rythmes maçonniques et profanes insérés tous deux dans un temps urbain dont la sociabilité maçonnique, bien qu'elle se prétende utopique et « uchronique », ne peut s'abstraire, tant les francs-maçons sont également des citoyens avec leurs activités professionnelles et confessionnelles, leurs loisirs et leur vie de société profane, leur vie d'époux et de pères de famille. Autrement dit, la question des rythmes maçonniques spécifiques s'inscrit dans le cadre plus large de l'étude d'une forme de sociabilité qui se prétend en rupture avec le monde profane, voire qui se pose en contre-modèle harmonieux, mais qui s'épanouit en fait dans les interstices de la société d'ordre, de la « ville sociable » de l'Ancien Régime<sup>1</sup>, dont elle doit maîtriser les rythmes pour ne pas se trouver à contre-temps, d'autant que la pluri-appartenance est la règle. Dans cette sociabilité en réseau qui maille l'espace urbain jusqu'à le saturer parfois, les francs-maçons sont également pénitents -en Savoie (Joseph de Maistre), à Montpellier (Cambacérès, d'Aigrefeuille), à Tulle, en Provence, à Toulouse, à Béziers, ou encore au Puy-en-Velay...-, chevaliers de l'arc -à Dunkerque, Paris ou Clermont, confrères en Normandie et ailleurs, académiciens, salonniers, amateurs, et partout des notables d'envergure diverse, mais qui doivent tenir leur rang en paraissant où ils doivent être vus.

A Toulouse, en 1783, la loge des *Cœurs Réunis* ouvre traditionnellement ses travaux à 16 heures tous les jeudis<sup>2</sup>. A Dunkerque, *Amitié et Fraternité* choisit 17 heures en hiver, 18 heures en été, et midi ou « une heure de relevée » si des agapes

---

<sup>1</sup> Dominique Poulot, *Les Lumières*, Paris, PUF, *Premier cycle*, 2000, pp. 167-205, et sur la Franc-maçonnerie proprement dite, pp. 197-205.

<sup>2</sup> Michel Taillefer, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution 1741-1799*, *Commission d'histoire de la Révolution française, Mémoires et documents XLI*, Paris, CTHS, 1984, p. 160.

sont prévues<sup>1</sup>. A Perpignan, comme dans la plupart des orient, l'heure de la tenue n'est pas fixée mais dépend du frère qui convoque l'assemblée : d'une tenue à l'autre, la convocation mentionne 16 ou 18 heures. Mais devant les plaintes de nombreux frères, empêchés d'assister aux tenues pour raisons professionnelles, la loge toulousaine décide de « les tenir le dimanche à deux heures de relevée, persuadés que ce changement en ôtant tout prétexte d'absence, engagera tous les frères à être plus assidus aux tenues ». Les loges tâchent d'ailleurs de s'accorder sur les heures de convocation afin de favoriser les échanges de visiteurs, marque de civilité et de bon voisinage maçonnique. On remarquera surtout l'attention manifeste à ne pas interférer avec le temps de l'Eglise, à ne pas empêcher les frères de faire leurs devoirs de chrétien à une époque où « le vrai franc-maçon ne saurait être qu'un bon chrétien ». Pour cette raison, la *Réunion des Elus*, orient de Montbrison, précise que les tenues ne pourront avoir lieu les dimanches et jours de fêtes<sup>2</sup>. Plus généralement, on remarque que les frères s'abstiennent de se réunir les jours des fêtes religieuses : *Amitié et Fraternité* qui s'assemble le mercredi ou le jeudi selon les années, supprime notamment la tenue du 8 juin 1787 en raison de la procession de la Fête-Dieu et celle du 21 avril 1791 qui correspond au Jeudi saint. La tenue du 25 mars 1789 est reportée au lendemain en raison de la fête de l'Annonciation<sup>3</sup>. Surtout, les travaux sont toujours interrompus pendant la semaine sainte. On notera cependant, que dans certains orient les tenues sont relativement fréquentes le dimanche ; c'est le cas à Toulouse, où les membres de l'*Encyclopédique* sont convoqués plusieurs heures après la messe. Un frère servant, citoyen passif de la cité maçonnique, est chargé de porter les convocations.

Le passage à l'orient éternel d'un franc-maçon décédé donne lieu à un office religieux auquel la loge assiste en corps, le plus fréquemment dans l'église d'un couvent d'un ordre régulier ami (les récollets et les augustins notamment ou les

---

<sup>1</sup> Archives privées, Livre d'architecture de la Respectable Loge *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, auquel le Président de l'Institut d'études et de recherches maçonniques Septentrion m'a généreusement donné accès.

<sup>2</sup> Jacky Nardoux, *La Franc-maçonnerie forézienne. Des origines à la Monarchie de Juillet 1748-1831*, Roanne, chez l'auteur, 1999, p. 196. En cas d'absolue nécessité, l'article 6 de l'*Esquisse des Statuts et Règlements de la R[espectable] L[oge] de Saint-Jean sous le titre distinctif de la Réunion des Elus* prévoit néanmoins la possibilité de déroger à l'article 5, mais à la condition expresse que la tenue ait lieu « après les offices ».

<sup>3</sup> Archives privées, Livre d'architecture de la Respectable Loge *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, folio 185 : « Nota la L[oge] n'a pas eu lieu hier à cause de la fête de l'Annonciation de N. D. »

bénédictins de Saint-Maur connus pour abriter des loges dans l'enceinte même de leurs abbayes normandes et lorraines), ou dans la chapelle d'une confrérie de pénitents dans le sud de la France. La loge se cotise pour faire dire des messes en mémoire du défunt. Les refus ecclésiastiques de célébrer sont exceptionnels. Les francs-maçons font par ailleurs célébrer des *Te Deum* à l'occasion de la fin de la guerre de Sept Ans, de la victoire franco-américaine de Yorktown, ou lorsque la famille royale connaît un heureux événement comme la naissance du Dauphin ou celle du duc de Normandie. Avec prudence et allégeance à la monarchie, la Franc-maçonnerie cherche à s'extérioriser comme un corps de sujets loyaux et fidèles composés de chrétiens, de notables de bonnes mœurs, qui mériterait une reconnaissance d'utilité publique pour laquelle elle milite depuis sa fondation<sup>1</sup>.

La localisation des temples pose également problème. Si la loge a opté pour la discrétion d'une maison dans les faubourgs, il lui faut prendre en compte le temps de déplacement des frères pour la rejoindre, puis, au terme de la tenue, regagner leur domicile ; les protestations à ce sujet sont nombreuses. Inversement, un temple en centre-ville est facile d'accès, mais les francs-maçons peuvent être facilement découverts par les profanes du voisinage, si la tenue a lieu trop tôt dans l'après-midi. En définitive, on opte souvent pour une assemblée nocturne, lorsque les rythmes urbains profanes se sont apaisés, laissant la place à la vie domestique et à une vie de société plus intimiste. Cette sociabilité de la nuit entretient cependant les fantasmes des antimaçons sur les conventicules maçonniques où se trament conspirations, luttes d'influence, où l'on procède à des initiations contre-nature... La nuit est propice au dérèglement, rebelle au procès de civilisation. Quant aux curieux, et ils sont nombreux parmi les profanes, hier comme aujourd'hui, ils imaginent, parfois non sans raison, ces clubs d'hommes en société bachiques dont les agapes - à l'origine, la tenue de la loge se prolonge en salle humide en tenue de table- sont des prétextes à des beuveries, voire à des scènes de débauche. On pense ici à *La Nuit*, gravure de la série *The Four Times of Day* (1738), de William Hogarth, formé à l'école du maître Ellis Gamble à qui l'on doit la gravure anti-maçonnique *The Mystery of Masonry brought to light by the Gorgomons* (1724). Au terme de la célébration, particulièrement arrosée, de l'anniversaire de la restauration de Charles II Stuart, le

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « De l'opportunité d'être politiquement et socialement corrects. Les francs-maçons, l'Etat et la société d'ordres au XVIII<sup>e</sup> siècle », Luis P. Martin (dir.), *Les*

29 mai 1660, le Vénérable de la loge *Hand and Appel Tree* -à laquelle Hogarth appartient lui-même depuis 1725, Thomas de Veil, juge de paix, lieutenant-colonel de la milice récemment promu Inspecteur général des exportations et des importations sort ivre de la taverne qui abrite traditionnellement en Angleterre les travaux de loge pour rentrer péniblement chez lui, lourdement appuyé sur le tuileur de sa loge<sup>1</sup>, qui n'est autre que Andrew Montgomery, Grand Officier de la Grande Loge. La nuit permet à la sociabilité maçonnique de s'épanouir discrètement, mais elle ne concourt pas à l'image de distinction d'une société d'élus revendiquant sa reconnaissance par la *sanior et major pars* que les francs-maçons veulent cultiver. Hogarth qui nourrissait des sentiments peu fraternels à l'endroit de Thomas de Veil, magistrat sévère mais lui-même débauché, n'a pas manqué d'en profiter.

Se fait alors jour la volonté des francs-maçons de distinguer au sein même de l'espace-temps maçonnique un domaine profane et un domaine strictement maçonnique, afin de concilier les rythmes de deux sociabilités auxquelles les frères sont attachés. Lorsque la micro-société maçonnique s'est structurée en se dotant d'un noyau stable, d'un réseau de relations avec les loges voisines, et d'un vivier d'initiés potentiels où puiser régulièrement, il est temps pour elle de fixer son temple et procéder à son aménagement intérieur. Mais elle se dote également d'appendices dont l'importance dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles est croissante. Il s'agit d'un jardin -le jardin avec ses déclinaisons domestique et publique est un théâtre majeur de la sociabilité urbaine, d'une salle de lecture, dont les heures d'ouverture sont fixées réglementairement. Les frères peuvent y trouver les journaux profanes auxquels la loge s'est abonnée, un fonds de livres maçonniques souvent restreint, jouer aux cartes -sauf, théoriquement du moins, aux jeux d'argent-, et surtout s'entretenir, avec la réserve qu'imposent le savoir-vivre et l'éducation, de leurs affaires profanes dans l'enceinte feutrée du temple. On adjoint finalement un billard autour duquel les membres de la loge peuvent se retrouver tous les jours -l'atelier disposant d'un concierge-, en dehors des heures de tenue. A Cambrai, au cours des premières années de la

---

*francs-maçons dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

<sup>1</sup> Le tuileur doit préparer l'impétrant en vue de sa réception, porter les convocations aux tenues et tracer le tableau de loge à la craie. Francis Delon, « Tuileur », *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, op. cit., p. 868. On doit au même auteur l'article « Hogarth » qui nous a permis d'identifier les deux francs-maçons représentés dans *La Nuit*. (*Ibid.*, pp. 407-408).

Restauration, le succès imposera de prolonger l'ouverture de « la salle de récréation » : « la commission pense qu'il serait convenable de prolonger jusqu'à onze heures du soir l'heure à laquelle la salle de récréation doit être fermée, à cette heure les joueurs pourront terminer les parties commencées, et immédiatement après, les frères servants éteindront les lumières »<sup>1</sup>.

A Dunkerque, la loge du négoce *Amitié et Fraternité* aménage le rez-de-chaussée de son local, situé dans les nouveaux quartiers construits au XVIII<sup>e</sup> siècle où séjourne la bourgeoisie négociante, en une salle de retraite ouverte tous les jours aux maçons ainsi qu'aux profanes amis. On y trouve *L'Esprit des journaux et des Pays-Bas de Leyde (sic)*<sup>2</sup>, des rafraîchissements, et des « croustillades » y sont fréquemment organisées. Certaines loges d'Écosse poussent l'évolution à son terme en créant des clubs de golf parmi les plus prestigieux comme *St-Andrews*, qu'elles annexent aux ateliers. En France, à Dunkerque, Lorient et Clermont-Ferrand notamment, des loges se lient organiquement avec des Nobles Jeux de l'Arc afin d'associer tirs chevaleresques et pratiques de l'Art Royal dans le cadre et le rythme bien tempéré qui sied aux sociétés d'élus. Il est clair également que le glissement vers le club à la mode britannique ou vers le cercle à la mode du premier XIX<sup>e</sup> siècle français modifie profondément le rythme de la sociabilité maçonnique urbaine. Les membres de la prestigieuse loge parisienne des *Amis Réunis* ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, eux qui évoquent dans leur livre d'architecture (registre de procès-verbaux de tenues) leur désir de « former une société d'amis à peu près pareille aux clubs d'Angleterre » ; et de préciser en marge : « ou clubs en français cotteries », « une cotterie d'honnêtes gens ». Pour continuer de répondre aux attentes des élites urbaines, particulièrement exigeantes en terme de sociabilité, la loge doit offrir un cadre chaleureux, discret et fraternel, en dehors du temps maçonnique strict, qui n'est pas nécessairement celui que les frères recherchent le plus : l'importance de l'absentéisme au XVIII<sup>e</sup> siècle est là pour en témoigner. Il s'agit à la fois de la principale plaie de la vie de la microsociété fraternelle, qui entrave jusqu'au fonctionnement de l'atelier, lorsque le nombre insuffisant de présents empêche le renouvellement des officiers, mais aussi d'un *topos* du discours maçonnique officiel.

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 194 II, dossier de la Respectable Loge *Thémis*, orient de Cambrai, folio 121.

<sup>2</sup> *Esprit* qui ne figure pas dans *Les gazettes européennes de langue française (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, textes réunis par Henri Duranton, Claude Labrosse et Pierre Rétat, « Répertoire des gazettes », Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1993, pp. 331-346.

Les loges se plaignent du peu d'assiduité de leurs membres une fois initiés ; les blâmes et les amendes infligés, les délégations de frères, les menaces de radiation n'y changent pas grand chose. L'absentéisme met certes à mal le rythme régulier avec lequel le chantier doit progresser vers la lumière et l'édification du temple à la gloire du Grand Architecte de l'Univers, d'autant qu'il s'agit d'un engagement volontaire. Mais il s'explique aussi fondamentalement par la monotonie des tenues maçonniques ordinaires qui ne sont rythmées que par l'annonce des candidatures de profanes, la collation de grades, la lecture de quelques correspondances issues de loges amies ou de l'obédience, l'instruction des apprentis, la lecture éventuelle d'une planche symbolique, et la circulation du tronc des pauvres. On doit distinguer théoriquement les tenues de délibération qui concernent le fonctionnement de la loge des tenues d'instruction où les jeunes frères font leur apprentissage ; mais, en réalité les deux se confondent, et l'on distingue plutôt les tenues ordinaires des tenues extraordinaires convoquées lorsqu'un visiteur de marque paraît ou qu'un incident exige la réunion de la loge. Les livres d'architecture rendent fidèlement le caractère répétitif et terne de ces tenues. Dans ces conditions, la lassitude des frères n'a rien d'étonnant. Mais il faut bien comprendre que ces tenues ne représentent qu'une composante de la sociabilité maçonnique ; il en est d'autres, dues par ces sources officielles, qui impulsent un tout autre rythme à la vie de la cellule élémentaire du corps maçonnique qu'est la loge. Ce sont elles qui expliquent pour l'essentiel le succès de l'Ordre au XVIII<sup>e</sup> siècle, un Ordre à l'écoute des élites d'Ancien Régime et en phase avec les rythmes urbains.

Les loges aristocratiques, bientôt imitées par les loges à dominante bourgeoise, proposent en effet à leurs membres et à leurs épouses -qui accèdent au temple sur le mode de la minorité chaperonnée, avec le principe de l'adoption maçonnique- des bals, des dîners<sup>1</sup>, des concerts amateurs qui font la réputation de la *Société Olympique* ou des *Amis Réunis*, et mettent en scène des pièces de théâtre. Le théâtre de société est un élément marquant de la sociabilité maçonnique, notamment provinciale. Correspondances et journaux intimes en témoignent, ainsi parmi bien d'autres celui du noble boulonnais Abot de Bazinghen.

Bazinghen évoque l'existence à Boulogne-sur-Mer en 1781 d'une loge d'adoption où sont initiées les représentantes de la bonne société locale, dont sa

propre épouse. La Grande Maîtresse est Milady Coolebrooke, tandis que sa fille, Miss Coolebrooke aînée, est Première Directrice, équivalent féminin du Premier Surveillant des loges masculines. Le *Journal* précise, que le lendemain de l'initiation de M<sup>me</sup> de Bazinghen, « le frère Comte de la Mark -Vénérable de la loge militaire de la *Parfaite Union*, donna un superbe banquet à l'issue duquel et à deux heures du matin les Dames Coolebrooke partirent pour Soissons où elles avoient louées une maison quittant Boulogne »<sup>2</sup>. Les époux Bazinghen avaient fait connaissance des dames Coolebrooke quelques mois plus tôt, en partageant avec elles la distribution d'une pièce montée par une troupe de théâtre amateur au recrutement choisi<sup>3</sup>.

Cette multiplication d'activités profanes vient-elle faire sonner les métaux profanes dans le temple et y semer la cacophonie, pour mieux détourner les ouvriers de leur devoir ? Certains détracteurs de cette Franc-maçonnerie de société le dénoncent effectivement de manière virulente, ainsi à Strasbourg où ils s'en prennent à la loge de la *Candeur* : « au lieu de s'occuper des travaux de l'Art royal, [ils] tiennent des loges de femmes, donnent des Bals et jouent la comédie dans leur loge ». En fait, il semble plutôt que ces différentes pratiques, ces différents rythmes aient fait bon ménage. Surtout, on l'a dit, le caractère figé, répétitif et finalement assez creux des tenues maçonniques, une fois la réception (ou initiation) passée, entraîne chez de nombreux frères, lassitude, ennui, désengagement progressif, voire démission. L'exemple de la maladie de langueur qui s'empare de *Saint-Louis des Amis Réunis*, orient de Calais, est révélateur : de 1784 à 1789, la loge se réunit à 139 occasions, dont 44 en 1784, 36 en 1785, 18 en 1786, 6 en 1787, 22 en 1788 et 13 en 1789. Interrogé sur la manière de relancer l'activité de l'atelier, un frère, Podevin, déclare : « comme on ne se rassemble presque jamais et *toujours pour la forme*, le frère Podevin trouve que la Maçonnerie n'a plus d'objet ; si de nouveaux

---

<sup>1</sup> à distinguer des agapes maçonniques qui prolongent en salle humide la tenue maçonnique proprement dite.

<sup>2</sup> Alain Lottin éditeur, avec la collaboration de Louissette Caux-Germe et Michel de Sainte-Maréville, Boulonnais, *Noble et Révolutionnaire. Le journal de Gabriel Abot de Bazinghen (1779-1798)*, Arras, Artois Presses Université, collection Histoire, 1995, p. 68.

<sup>3</sup> Du point de vue parisien, la correspondance du fondateur de la loge des *Amis Réunis* et du régime des Philalèthes, Savalette de Langes, et de son cousin Duplex de Perles fournit un témoignage précieux de l'investissement du théâtre de société par la sociabilité familiale et maçonnique pendant la belle saison, alors que la prestigieuse loge parisienne a temporairement éteint ses feux. On vit désormais au rythme des répétitions, des visites de courtoisie et des représentations au château de la Chevrette. Robert Chabot, « Correspondance inédite (1771-1792), entre Savalette de Langes et son cousin Duplex de Perles », *Chroniques d'histoire maçonnique*, n°49, 1998, p. 13-43.



règlements ne rendent cette *société sinon utile du moins agréable*, il croit devoir se retirer ». En insufflant un rythme nouveau à la sociabilité maçonnique, par l'introduction d'activités variées mais qui ont toutes pour but d'entretenir et d'enrichir le lien qui unit des pairs qui se reconnaissent comme frères en Maçonnerie, la loge trouve le moyen de répondre à l'attente de ses membres. Elle permet également à son activité de ne pas s'interrompre totalement au cours de l'été, lors des vacances du Parlement ou du départ des officiers militaires pour leurs garnisons. On notera d'ailleurs qu'après avoir tenté de maintenir leurs feux allumés tout au long de l'année -à Perpignan par exemple, on se refuse à « prendre des vacances »-, nombre de loges décident d'adopter pour leurs tenues administratives le calendrier profane, en l'espèce académique et parlementaire, et de se mettre en vacances au cours de l'été, ou de la mi-septembre à la mi-novembre. C'est pour cette raison qu'à Lyon, Jean-Baptiste Willermoz ne put rappeler ses frères partis à la campagne veiller à la bonne exploitation de leurs granges, lors du passage impromptu du duc de Sudermanie frère de Gustave III de Suède<sup>1</sup>. Les témoignages abondent : à Perpignan, où les magistrats du Conseil souverain du Roussillon peuplent les colonnes de la *Sociabilité*, la loge écrit au Grand Orient qu'elle cesse de se réunir pendant que ses membres sont à la campagne<sup>2</sup>. La situation est identique à la *Bienfaisance*, orient de Lyon ou à *Saint-Jean* de Metz. En développant une convivialité tous azimuts, qu'illustrent notamment les « ambigus » auxquels *Saint-Jean d'Ecosse* de Marseille convie régulièrement ses membres, les « pique-nique » organisés par *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, les rendez-vous de chasse, les ateliers ambulants qui allument leurs feux au cours de la saison des eaux à Spa, les francs-maçons aspirent à embrasser l'ensemble du champ de la sociabilité, tant dans sa dimension spatiale -dans et hors du temple- que chronologique. Le rythme maçonnique peut même devenir un rythme quasi-domestique lorsque l'on maçonne

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le Frère. L'Etranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, *les dix-huitièmes siècles* 23, 1998, p. 305.

<sup>2</sup> Céline Sala, *La Franc-maçonnerie en Roussillon. Pensée et pratiques maçonniques en Roussillon à la fin de l'Ancien Régime*, mémoire de maîtrise d'histoire moderne préparé sous la direction du Professeur Gilbert Larguier, Université de Perpignan, 1998, 323 p. et *La Franc-maçonnerie en Roussillon. Le visage de la sociabilité maçonnique en Roussillon au siècle des Lumières*, mémoire de DEA d'histoire moderne préparé sous la direction du Professeur Gilbert Larguier, école doctorale de l'Université Paul-Valéry Montpellier III, 1999, 318 p.

en famille, ainsi chez le grand maçon autrichien Ignaz von Born<sup>1</sup>, ou chez Louise de Kéroualle duchesse de Portsmouth et son petit-fils le duc de Richmond, ancien Grand Maître de la Grande Loge de Londres qui reçoit Montesquieu dans sa loge personnelle du château d'Aubigny-sur-Nère après l'avoir initié à la loge *The Horn* à Londres en 1730. C'est pourquoi le rythme de la sociabilité maçonnique ne se réduit pas au calcul de la fréquence des tenues -plus proche de celui des messes dominicales que des tenues académiques écrit à bon droit Michel Taillefer-, qui ne peut donner au mieux qu'un indicateur de l'activité institutionnelle d'une loge dont l'âme est ailleurs, dans le lien de l'initiation partagée et de l'amour fraternel. On se limitera donc ici au cas significatif de la loge dunkerquoise *Amitié et Fraternité*, dont le livre d'architecture a été exhumé il y a peu. Elle a une tenue hebdomadaire avant 1787, tantôt le mercredi, tantôt le jeudi, puis, les frères étant moins assidus, ils optent pour l'alternance entre une tenue au grade d'apprenti -préférée aux autres car tous les frères peuvent être présents- et une tenue de hauts grades un jeudi sur deux. Jusqu'à la Révolution, la loge hésite entre mercredi et jeudi. Quoi qu'il en soit, il importe avant tout de prendre en compte un ensemble de pratiques qui échappe au temps maçonnique officiel pour se déployer dans le registre de la sociabilité informelle et que seuls les documents particuliers des frères, notamment les invitations reçues qui sont totalement inexploitées à ce jour, permettent de restituer dans leur intensité.

### **Gérer les interférences entre rythmes maçonniques et rythmes profanes urbains**

Si la sociabilité maçonnique a bâti son succès sur la réponse aux attentes en terme de sociabilité des élites urbaines, il était inévitable que les rythmes urbains vinssent ébranler la sérénité et la concorde du sanctuaire maçonnique. Ces interférences résultent de la contradiction fondamentale d'un Ordre maçonnique qui s'affirme utopique et uchronique, en rupture fondamentale avec la société du temps, mais ne cesse en fait de se déterminer par rapport à elle, pour la séduire et gagner

---

<sup>1</sup> Edith Rosenstrauch-Königsberg, *Freimaurer, Illuminat, Weltbürger. Friedrich Münters Reisen und Briefe in ihren europäischen Bezügen, Brief und Briefwechsel im 18. und 19. Jahrhundert als Quellen der Kulturbeziehungsforchung Bd.2*, Essen, Reimar Hobbing Verlag, 1987, 186 p. et, du même auteur, *Freimaurerei im Josephinischen Wien. Aloys Blumauers Weg vom Jesuiten zum Jakobiner*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1975.

sa reconnaissance. Comme les normes sociales ont perfusé l'ensemble du corps maçonnique, les rythmes de la société profane ont pénétré avec elle le temps maçonnique. C'est particulièrement vrai sur le littoral, zone d'implantation précoce et massive des temples maçonniques, où les loges vivent clairement au rythme du grand négoce et des entrées de navires. Les loges doivent faire face à l'afflux de visiteurs munis de leur certificat de franc-maçon qui ne parlent souvent pas français et dont l'irruption massive peut doubler ou tripler l'effectif ordinaire de l'atelier et pose toutes sortes de problèmes : nécessité de trouver des interprètes, voire d'en salarier comme à *Saint-Louis des Amis Réunis*, orient de Calais, gestion du nombre de convives aux agapes... sans compter que le rythme harmonieux de la famille maçonnique qui cultive les charmes de l'entre-soi se trouve nécessairement bousculé par le risque de submersion par ces étrangers qui n'en sont pas moins des frères. C'est particulièrement vrai à Beaucaire où la modeste loge *Saint-Jean d'Écosse* fille de Marseille doit accueillir plusieurs dizaines de visiteurs issus de toute l'Europe médiane, méditerranéenne et du Levant à l'occasion de la foire internationale de la Madeleine, avant de retrouver la sérénité d'un temple provincial. Les frères des ateliers de transit cachent souvent mal leur lassitude, voire leur ressentiment. Des loges spécifiques sont parfois allumées comme l'*Amitié allemande* de Bordeaux, ouverte par les grands négociants germaniques de la ville aux capitaines de navire en provenance de la Baltique. Les secrétaires des ateliers sont pressés de demander au Grand Orient des certificats qui permettront aux voyageurs de visiter les loges françaises dispersées sur les deux hémisphères : ce certificat « est pour un capitaine étranger [Johann Gottfried Krieger, de Königsberg] qui doit partir pour la Baltique sous 8 à 10 jours et (...) si nous ne le recevons pas pour ce temps, ce digne frère se trouvera privé du plaisir de se présenter dans les différents ateliers qu'il pourra rencontrer dans ses voyages, chose à laquelle nous vous supplions d'avoir égard » écrit le secrétaire de la *Parfaite Union* de Calais<sup>1</sup>. Parfois, les voyageurs en quête du précieux viatique que représente le certificat maçonnique face aux aléas du voyage, n'hésitent pas à venir déranger le Vénérable à son domicile pour faire acte de candidature. Il faut dire que les guides et itinéraires de voyage mentionnent fréquemment les loges des étapes traversées, et qu'il existe de véritables atlas maçonniques. La densité de loges est telle sur les principaux nœuds

---

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 191,

de communication que les voyageurs arrivent souvent à leurs fins. Certains refusent même de respecter les étapes : dépôt de candidature, examen de la candidature et ballottage, réception, ce qui suppose trois tenues de loges pour être reçu franc-maçon. Ils demandent à être reçu maçon sur le champ par un comité restreint de frères. L'initiation se fait donc au domicile même du Vénérable. Si celui-ci refuse, l'impétrant s'en va trouver la loge rivale dans l'espoir de la convaincre, comme c'est le cas pour un jeune Anglais de dix-huit ans à Nîmes. Les règlements exigent pourtant des frères la prudence : « si un étranger demandait à être reçu, l'examen doit être plus long et rigoureux, on écrira dans le lieu de sa naissance pour le connaître, et si on en reçoit un témoignage avantageux, il sera reçu ». Souvent, c'est la loge elle-même qui prend des libertés avec les rythmes maçonniques traditionnels, en procédant à une collation anticipée de la maîtrise, ou en passant sous silence qu'un fils de maçon (louveteau ou *lowton*) est mineur. La *Candeur* de Strasbourg le reconnaît d'ailleurs sans ambages :

Lors de la tenue du 18 août 1766, [le Vénérable] a fait lecture d'une lettre de la loge de Chambéry [notre sœur] qui nous prie de faire accueil au prince d'Holstein l'un de leurs membres, nous l'avons fait inviter ainsi que d'autres visiteurs ; et quoique par l'article 19 de nos reglemens nous devions proposer les profanes huit jours avant de les baloter, il se présente pour être reçu maçon le Baron de Lasberg, Chambellan et lieutenant colonel au service du duc de Wurtemberg, comme nous avons fait la loi, nous avons la liberté de l'enfreindre en faveur de la fête que nous célébrons aujourd'huy<sup>1</sup>.

Il est évident que les qualités profanes du candidat sont prises en compte pour accélérer le traitement de la demande -avec parfois dispense d'épreuves d'initiatiques- ou pour le ralentir lorsque la candidature ne paraît pas la bienvenue. Surtout, il est parfois difficile d'attendre l'âge de vingt-cinq ans qu'exige l'obédience parisienne pour l'accès à la maîtrise. La planche que la *Dauphine*, orient de Saint-Malo, loge de marins et de négociants, adresse au Grand Orient à ce sujet témoigne des rythmes spécifiques aux orient littoraux et aux populations maritimes :

---

dossier de la Respectable Loge de la *Parfaite Union*, orient de Calais, folio 34 verso.

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, manuscrit 5437, *Registre des Procès-Verbaux de la Loge de La Candeur constituée mère des loges du Grand Orient de Strasbourg*, folio 173.

Nous sentons bien que le Grand Orient a dû prendre ce parti pour des loges de la capitale et de l'intérieur du royaume dont les membres sont sédentaires et voyagent rarement ou ne voyagent que très tard. La jeunesse de Saint-Malo est bien différente de celle des autres villes. Ils ont souvent fait des voyages de Chine et de l'Inde à l'âge où les Parisiens sortent à peine de leur enveloppe et les loges de notre orient ont cru devoir donner des dispenses à ceux qui ont vu la mort de près par intrépidité.

Il n'est pas naturel de repousser de nos Temples ceux qui, dès l'âge de douze ans, sont voués à la défense de la patrie et au service d'un commerce plein d'activité<sup>1</sup>.

### **Quand la fièvre s'empare des ateliers : les temps forts du calendrier maçonnique**

Il est une autre fièvre qui rompt le rythme régulier et somme toute quelque peu monotone des tenues ordinaires de loge. Les pulsations de l'atelier s'accroissent, les dissensions internes se manifestent au grand jour, aiguillonnées par les ambitions personnelles. Les préparatifs des élections qui doivent permettre de renouveler le collège des officiers de la loge occupent les esprits et sont régulièrement prétextés à des chicanes qui témoignent de l'importance de l'enjeu. En effet, le corps maçonnique français a connu dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle un profond bouleversement de ses institutions -je refuse à dessein d'employer le terme de démocratisation qui me paraît relever du contre-sens- qui donne un rythme nouveau à la vie de la cellule maçonnique. Désormais la loge est un corps politique -cette « sociabilité sans souveraineté » qu'étudie Daniel Gordon<sup>2</sup>-, dont les citoyens sont appelés tous les ans, quelques semaines avant la Saint-Jean d'Été -fête patronale de l'Ordre-, à élire leur Vénérable et ses officiers. La cellule maçonnique vit au rythme annuel de ces élections alors qu'auparavant le Vénérable était inamovible, propriétaire de son maillet, de « sa » loge. Il profitait même d'un juteux « retour sur investissement » en faisant payer fort cher la collation des grades. Il s'agit donc bien d'une révolution, puisqu'à la continuité assurée par un Vénérable à vie, symbole d'une Maçonnerie de tradition où la régularité se capitalise avec les ans, se substitue le principe profane d'une charge élective où la communauté évalue la capacité des

<sup>1</sup> Planche du 10 septembre 1787 citée par Yannic Rome, *250 ans de Franc-maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, Liv'Éditions, 1997, p. 169.

<sup>2</sup> Daniel Gordon, *Citizens without sovereignty. Equality and sociability in French thought, 1670-1789*, Princeton (NJ), Princeton U. P., 1994, 270 p.

candidats à présider à sa destinée sur des bases qui ne sont pas de l'ordre de la connaissance initiatique. Ces élections sont censées doter la loge d'une direction représentative, et donc de garantir l'harmonie interne, mais elles suscitent évidemment leur lot de confrontations, de brigues, voire de schismes. Le principe de l'élection suggère également un *cursus honorum* qui rythme la vie maçonnique individuelle dans sa composante administrative et institutionnelle, et permet, à condition de disposer d'une honorabilité profane attestée et d'un réseau d'amitiés interne à la loge, d'accéder au Vénéralat après avoir occupé les charges stratégiques de premier surveillant et d'orateur. On voit même fréquemment tel franc-maçon, se sentant barré dans sa loge de réception par un frère de plus grande envergure ou doté d'un entregent plus influent, choisir de s'affilier à une loge plus modeste, mais où il pourra plus aisément et en moins d'années se frayer un chemin jusqu'à l'orient.

Seconde accélération du rythme de la sociabilité maçonnique, ces fêtes de l'Ordre que l'on ne dit pas encore solsticiales : Saint-Jean d'Eté (24 juin) et Saint-Jean d'Hiver (27 décembre), qui scandent le calendrier maçonnique et permettent à l'atelier, pour la première, d'introniser sa nouvelle direction, de faire entrer les capitations, et d'apporter la démonstration de son dynamisme et de son rayonnement local et provincial en invitant toutes les loges de sa correspondance à lui adresser des visiteurs ou tout au moins la liste de leurs membres. Objet d'une préparation méticuleuse, la Saint-Jean d'Eté est fréquemment l'occasion d'aménagements intérieurs du temple. On cherche à attirer quelques visiteurs maçons de marque, le plus souvent des représentants de la haute noblesse d'épée en garnison ou opportunément de passage dans l'orient. Significativement, les officiers de l'obédience centrale sont moins recherchés. Ici aussi, on n'hésite pas à décaler la célébration de quelques jours afin que les Saint-Jean organisées par les loges voisines ne se chevauchent pas. Il faut également prendre en compte les difficultés éventuelles de circulation lors de la Saint-Jean d'Hiver<sup>1</sup>. La loge organise une messe d'obligation en l'honneur de son patron, à laquelle les francs-maçons se rendent en corps. Si l'on cherche un minimum de discrétion, on ne craint cependant pas une certaine publicité, afin de mettre en valeur la prestance et la bonne

---

<sup>1</sup> Les archives de la loge *Aménité*, orient d'Avesnes-sur-Helpe, dans le département du Nord, contiennent plusieurs témoignages à ce sujet. Bibliothèque nationale de France, Cabinet des

composition du cortège, dont la feuille locale se fait fréquemment l'écho avec complaisance. Le prêtre qui officie appartient à la loge ou à une loge voisine. Les deux Saint-Jean sont l'occasion pour la loge et ses invités de faire acte de bienfaisance maçonnique en prenant en charge la dot d'une future mariée pauvre, la mise en apprentissage d'un enfant trouvé, ou de faire un don à l'Hôtel-Dieu. De retour dans le temple, le Vénérable, l'Orateur de l'atelier et les principaux invités prononcent des discours de circonstance, louant la régularité maçonnique de la puissance invitante ou célébrant les vertus maçonniques. Sur le mode académique, les plus remarquables d'entre eux seront imprimés et adressés aux loges de la correspondance. Les agapes terminent la fête maçonnique, et sont parfois suivies, au profane, avec l'intervalle que le recueillement de la fête de l'Ordre exige, d'une fête donnée dans l'hôtel particulier d'un frère fortuné -parlementaire, militaire de haut rang ou financier- où les épouses sont conviées à un bal.

### Conclusion

Cette contribution n'a fait qu'esquisser des perspectives de recherche qui devront être précisées, infléchies, rectifiées dans une étude plus approfondie. Certains aspects notamment n'ont pas été évoqués en profondeur comme la question de la laïcisation des rythmes maçonniques qui marque la sortie de la sociabilité maçonnique du champ de la sociabilité d'Ancien régime où elle s'est épanouie beaucoup plus longtemps que ne l'a cru Ran Halévi, pour entrer dans celui de la sociabilité laïcisée et, à terme, politisée du premier XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les résistances à cette laïcisation, qui peuvent être, hier comme aujourd'hui, maçonniques et/ou politiques, en appellent elles-mêmes au caractère irréductible du temps d'Hiram et des rythmes maçonniques, pour sanctuariser la sphère maçonnique. Ce « temps du refus » est ainsi exprimé au cœur de la radicalisation révolutionnaire par la loge nantaise des *Cosmopolites de Saint-Jean de Jérusalem* qui refuse l'introduction du calendrier républicain, maintient les deux fêtes de l'ordre,

---

manuscrits, FM, FM<sup>2</sup> 151, dossier de la Respectable Loge *Aménité*, orient d'Avesnes, dossier 2.

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « La sociabilité maçonnique à l'heure des notables et des capacités. Jalons pour l'étude d'une mutation décisive » à paraître dans les Actes de la journée d'étude *La sociabilité des élites urbaines : tradition et renouveau (1795-1880)*, Douai, 27 mars 1999, Lille, Presses du Septentrion, 2000.

la Saint-Jean d'été « qui est d'obligation indispensable pour tous les maçons répandus à la surface de la terre » et la Saint-Jean d'hiver, « fête si mémorable et si chère à tous les bons maçons », et continue de priser le grade de Souverain Prince de Rose-croix d'essence chrétienne et chevaleresque<sup>1</sup>.

Si la question de la mise au rythme profane de la sociabilité maçonnique est aussi fondamentale, c'est bien parce qu'elle conditionne l'entrée dans le champ politique au tournant du siècle. Or, en amont, la sociabilité maçonnique du XVIII<sup>e</sup> siècle qui nous a occupé ici réfléchit la société profane englobante, reflète ses attentes, les reçoit, y répond, entretenant un singulier dialogue avec l'Ancien Régime, ses normes et ses rythmes, jusque dans sa quête patiente de la patente qui l'institutionnaliserait. Elle se montre clairement sensible aux rythmes profanes urbains, mais refuse toute intrusion du politique dans le temple. Or, la Révolution d'abord, qui impose aux frères l'adoption du calendrier républicain en lieu et place du calendrier maçonnique avant d'interdire les loges<sup>2</sup>, puis le libéralisme politique, la déboussolent en la confrontant brutalement aux rythmes du politique et de ses combats. Ce temps, ces rythmes ne sont plus ceux de la Franc-maçonnerie d'Ancien Régime, qui répond significativement à ce qu'elle perçoit à la fois comme une agression et comme une disqualification - « j'ai perdu le style maçonnique » et j'ai « des occupations plus urgentes et beaucoup plus conséquentes que celle de la Maçonnerie » écrit le Vénérable toulonnais des *Elèves de Minerve* au Grand Orient- en se mettant en sommeil, en ralentissant ses pulsations jusqu'à l'hibernation, pour réveiller ses feux lorsque l'ordre des notables (*ordo ab chao*) a repris le dessus, assurant sérénité et concorde sociale.

---

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique, FM<sup>3</sup> 422 : *A la gloire du G[rand] A[rchitecte] De l'un[ivers]. Livre d'Architecture théorique. 91 feuilles cotés et paraphés par le Vénérable de la R[espectable] L[oge] St Jean érigé en cet O[rient] sous le titre distinctif des Cosmopolites de St Jean de Jérusalem. Daté du 1er du Xe mois 5796 [soit le premier décembre 1796]. Signé Jourdain Rose Croix Vénérable.*

<sup>2</sup> Le livre d'architecture d'*Amitié et Fraternité* qui se poursuit à travers la séquence révolutionnaire en offre une bonne illustration. Parallèlement, la loge caviarde en 1792 son sceau imprimé, dont le centre était occupé par trois fleurs de lys. En 1799, tout en conservant sa forme originelle, elle remplace les fleurs de lys par des faisceaux de licteurs, puis en 1804 par deux rangées d'étoiles surmontées d'une couronne.





## Lumières maçonniques et christianisme

à paraître dans les actes du colloque international de Lyon, *Christianisme et Lumières*, janvier 2001, ENS Lettres et Sciences Humaines, *Dix-Huitième siècle*, 34, 2002.

Encore une des causes de la Révolution ! Les épreuves de l'initiation sont terribles. Cause de dispute dans les ménages. Mal vue des ecclésiastiques. Quel peut bien être son secret ?  
Gustave Flaubert, *Dictionnaire des idées reçues*.

Les Lumières maçonniques seraient-elles antichrétiennes ? À cette question, les commanditaires des stucs qui ornent la bibliothèque de l'abbaye des Prémontrés de Bad Schussenried, aménagée de 1754-1761, répondent sans hésiter par l'affirmative, en associant les francs-maçons, reconnaissables à leurs tabliers, à Voltaire et Rousseau, coupables de leurrer l'humanité, de la détourner du salut pour l'erreur<sup>1</sup>. Un bas-relief de marbre blanc d'une cinquantaine de centimètres de haut représentant « Apollon avec le masque de Voltaire » semble leur donner raison<sup>1</sup>. L'objet porte en effet au dos une inscription du XIX<sup>e</sup> siècle qui le présente comme la porte d'un « tabernacle profanatoire » (sic) d'un établissement d'enseignement supérieur libre de la rue Dauphine, qui n'est autre que la Société Apollonienne, dont la création par la « loge de Voltaire », les *Neuf Sœurs*, préfigure la fondation du Musée de Paris de Court de Gébelin et illustre l'implication des loges maçonniques dans les initiatives pédagogiques et le renouvellement des structures académiques au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ces deux témoignages « artistiques » inédits émergent d'un dossier qui n'a jamais bénéficié d'une instruction sereine et distanciée, malgré une bibliographie

---

<sup>1</sup> J'adresse ici mes vifs remerciements à Madame Christine Lamarre, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Bourgogne, qui m'a appris l'existence de ces stucs.

maçonnerie et antimaçonnerie forte de dizaines de milliers de titres. La profession de foi ouvertement chrétienne de l'immense majorité des francs-maçons européens du XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence de nombreux clercs sur les colonnes de loges, et l'hospitalité offerte à plusieurs loges par des abbayes bénédictines, n'ont pas pesé lourd face aux préjugés et aux fantasmes, nourris au XVIII<sup>e</sup> siècle par la clôture des temples et la discrétion des tenues sous les auspices du Grand Architecte de l'Univers, et alimentés tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle par les combats menés sur le front de la laïcité par l'aile maçonnique la plus engagée contre le conservatisme catholique. Les deux camps ont donc un intérêt commun à brouiller les origines afin de servir leurs causes et de légitimer leur antagonisme irréductible.

Perçue à tort comme une société secrète alors qu'elle est par essence une société à secrets, théâtre de l'affirmation discrète des élites dans le havre feutré du temple des amis choisis, la Franc-maçonnerie reste suspectée d'avoir favorisé la dissolution du lien social, familial, confessionnel, la fragilisation de l'identité chrétienne, monarchique et linguistique en réunissant sur les bases de la fraternité « des hommes qui sans cela seraient restés à perpétuelle distance ». Déjà, lorsqu'au début de la Révolution, Nicolas de Bonneville affirme dans la *Bouche de Fer* : « dans cette *Société universelle* [la Franc-maçonnerie], on n'ignore pas que tout s'y confond, Juif, Musulman, Persan, Franc, Anglais, Germain, Espagnol, Romain etc.», pour contraindre les loges à faire leur entrée dans le champ politique, dans le sillage des Lumières radicales, le démenti et la réaction outrée des frères passent inaperçus, tandis que les détracteurs de l'Ordre se frottent les mains. Les accusations d'un Monseigneur de Belzunce, figure de l'Eglise catholique, qui dénonçait dès l'orée des années 1740 « les assemblées où sont indifféremment reçus gens de toute nation, de toute religion et de tout État »<sup>2</sup> sont donc *a posteriori* validées. Ce crime d'indifférenciation forme alors le noyau de la *Verschwörungstheorie* (théorie de la subversion) avec l'Internationale protestante-philosophique<sup>3</sup>. Constamment réactualisé, il constitue encore aujourd'hui la clé de lecture réactionnaire des

---

<sup>1</sup> Lettre à l'auteur de M. François Massé de Lépinay, Conservateur général du Patrimoine à la Direction de l'architecture et du patrimoine du Ministère de la culture et de la communication.

<sup>2</sup> Bibliothèque municipale de Carpentras, ms 891, ff°68-71, mandement épiscopal de Mgr de Belzunce, 14 janvier 1742.

<sup>3</sup> La *conspiracy theory est au cœur* de la rencontre internationale organisée par Margaret C. Jacob et Paolo Fabbri à l'Université de Californie à Los Angeles, Centre d'étude des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, les 8 et 9 juin 2001 sur le thème *The Masonic Legacy as myth and reality*.

Révolutions européennes et américaines des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles et plus largement de tous les bouleversements dès lors qu'on peine à donner du sens au non-sens.

Le risque de confusion de la Franc-maçonnerie des Lumières avec la frange minoritaire mais particulièrement visible de la Franc-maçonnerie du XIX<sup>e</sup> siècle engagée dans les combats de la philanthropie et du libéralisme puis de l'anticléricisme militant, est omniprésent et fatal, comme l'illustre l'inscription du XIX<sup>e</sup> siècle sur le bas-relief XVIII<sup>e</sup> siècle de la Société Appollonienne déjà évoqué. Or, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'immense majorité des francs-maçons s'accorde à penser que « le chrétien, voilà le vrai franc-maçon » et que « ceux qui ont la circoncision pour baptême » sont de droit exclus du temple de la Fraternité. G. E. Lessing le rappelle dans le quatrième de ses *Dialogues pour des francs-maçons* :

-*Ernst* : Elle [la tolérance] existerait encore ? si elle n'avait jamais existé ! Fais venir un juif éclairé et fais lui faire sa demande ! « Oui », dit-on, « un juif ? » *Le franc-maçon doit être chrétien*. Peu importe quelle sorte de chrétien. Sans différence de religion ne veut dire que sans différence entre les trois religions officiellement tolérées dans le Saint Empire Romain. Es-tu de cet avis ?

-*Falk* : Moi, certainement pas<sup>1</sup>.

On pourrait cependant rétorquer qu'en 1717-1723, les promoteurs de la Grande Loge d'Angleterre inaugurent le chantier de la République universelle des francs-maçons dans un esprit d'ouverture à l'autre qui paraît transcender les bornes de la chrétienté. Seuls les athées stupides et les libertins irrégieux, qui risquent de dissoudre la concorde et l'harmonie fraternelles sont exclus du temple de la Fraternité. L'influence de la *Royal Society* newtonienne et latitudinaire est manifeste sur le rédacteur des *Constitutions*, James Anderson, lui-même « anticonformiste » puisque pasteur presbytérien en Angleterre, où l'Eglise anglicane et non la *Kirk* est l'Eglise établie, et son inspirateur Jean-Théophile Désaguliers, pasteur anglican d'origine huguenote et disciple de Newton. L'Ordre est fondé sur le principe du plus petit dénominateur commun : travailler à la gloire du Grand Architecte de l'Univers.

De leur côté, les francs-maçons aspirent dès l'origine à obtenir pour leur Ordre une reconnaissance d'utilité publique, sous forme de parrainages monarchiques ou d'une charte d'*incorporation* en Angleterre (la Grande Loge se dotera d'ailleurs d'un

---

<sup>1</sup> Gotthold Ephraïm Lessing, « Quatrième dialogue », *Dialogues pour des francs-maçons*, trad. fr. (*Le Mans*, 1992, Le Borrego), p. 55.

chapelain). Leur conformisme social et culturel est manifeste : la loge maçonnique est le temple des amis choisis, des élus qui revendiquent l'appartenance à la *major et sanior pars*, à laquelle ils offrent un havre où resserrer ses liens et afficher discrètement la cohésion des élites. La non-intrusion de l'Ordre dans la sphère politique et religieuse est logiquement érigée en dogme : elle fonde encore la régularité maçonnique aux yeux de l'immense majorité des francs-maçons dans le monde, par opposition aux obédiences dites adogmatiques, libérales au sens du premier XIX<sup>e</sup> siècle et progressistes. Les francs-maçons du XVIII<sup>e</sup> siècle ont donc rapidement borné la République universelle des francs-maçons, en en excluant les figures de l'altérité irréductible : juifs, noirs et musulmans, handicapés, dont le maintien hors du temple qualifie la sociabilité maçonnique en la fermant. La République universelle des francs-maçons épouse rapidement les contours de l'Europe chrétienne et de ses appendices coloniaux.

L'exemple de Saint-Esprit-lès-Bayonne, véritable « niche juridique » (Anne Zink) est particulièrement révélateur puisque les Juifs y sont considérés non comme juifs mais comme Portugais. Au terme d'une crise douloureuse qui se noue autour de l'élévation de francs-maçons juifs, co-fondateurs de la loge bayonnaise de la *Zélée*, à des hauts grades d'essence chevaleresque et chrétienne, notamment celui de Souverain Prince de Rose Croix, une majorité de frères chrétiens fait sécession, faute d'avoir pu expulser les juifs de la chaîne d'union. Elle fonde l'*Amitié* et justifie en ces termes l'exclusion des juifs de la Fraternité maçonnique : « Cette admission [de membres juifs] empêcha nombre de frères respectables par leurs qualités civiles et maçonniques de se présenter pour se faire affilier.... Nous savons tous que l'homme est l'égal de l'homme, qu'une des plus belles vertus du vrai maçon est de rappeler cette vérité ; mais nous savons aussi que la douceur, l'honnêteté, la politesse doivent former la base de la société, si on veut y trouver de l'agrément ». C'est bien le maintien dans le cercle sélectif de la culture légitime, dont les normes d'inclusion et d'exclusion sont fixées par le royaume de la civilité et du goût, qui est en jeu ici. Et après être arrivés à leurs fins, ils concluent non sans satisfaction : « Les membres qui s'opposaient à notre union et à notre prospérité ne sont plus à même

de nous nuire ; nous avons goûté enfin le bien précieux d'être vraiment *une assemblée d'amis* »<sup>1</sup>.

L'essor des hauts grades d'essence chrétienne et chevaleresque à partir du mitan du siècle accentue encore le caractère chrétien de cette Europe maçonnique. On peut dans ces conditions s'intéresser aux relations qui s'établissent au sein de ce cosmos chrétien entre francs-maçons catholiques et protestants.

Force est de constater en premier lieu que les efforts de neutralisation de la sphère maçonnique sont manifestes, ce qu'atteste un franc-maçon interrogé par le tribunal de l'Inquisition de Lisbonne : « Il était défendu de parler de religion car il y avait des catholiques et des hérétiques ; on évitait donc toute discussion qui aurait pu altérer la bonne entente »<sup>2</sup>. Éviter toute provocation, c'est entreprendre le difficile apprentissage de la différence et de son respect, sans pour autant renoncer à ses propres valeurs. Non seulement ouvrir le temple à tous les chrétiens, mais ne pas blesser les uns et les autres par une manifestation maladroite de sa foi qui puisse être mal interprétée, tels sont les sentiments qui président également en décembre 1774 à la rédaction par l'*Aimable Concorde*, orient de Rochefort, de son nouveau règlement intérieur :

Art. 4 : il n'est pas essentiel que cette fête (la Saint-Jean Baptiste, fête de l'Ordre) soit célébrée le jour même [...] Tous les membres de la loge étant convoqués trois jours à l'avance se rendront à l'église indiquée pour assister à une Haute Messe qui sera chantée en musique s'il se peut. *Les F[rères] Protestants et autres ne seront point tenus d'y être*<sup>3</sup>.

Nous avons affaire ici à une loge représentative du conformisme social et politique des loges françaises de l'Ancien Régime. On notera qu'elle voue à la malédiction, au bannissement et à l'oubli tout membre coupable de félonie et de trahison à l'égard du prince ; en revanche, elle manifeste clairement sa volonté, y

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 159 bis, dossier de l'*Amitié*, orient de Bayonne, f°11 v°, 12 juillet 1783.

<sup>2</sup> José Antonio Ferrer-Benimeli s. j., *Les archives secrètes du Vatican et de la Franc-maçonnerie, Histoire d'une condamnation pontificale*, préface de Michel Riquet s. j., traduit de l'espagnol par G. Brossard (Paris, Dery-Livres, 1989), p. 167.

<sup>3</sup> *Chapitre Premier. Statuts et Règlements Généraux de la Maçonnerie*, l'*Aimable Concorde*, orient de Rochefort, publiés par Francis Masgnaud, *Franc-Maçonnerie et Francs-Maçons en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime et la Révolution*, préface de Jean Glénisson (La Rochelle, Rumeur des Âges, 1989), p. 84.

compris en s'adressant à l'obédience, de maintenir la concorde entre francs-maçons chrétiens. Les dissensions du monde profane doivent être contenues hors du temple. Ce faisant, la loge refuse de céder aux pressions qu'exercent localement les représentants des autorités politiques et religieuses. En effet, les protestants de Saintonge et d'Aunis sont en butte à la fin de l'Ancien Régime à l'hostilité de l'évêque de La Rochelle, Mgr de Crussol d'Uzès, qui, par un mandement épiscopal du 26 février 1788, dénonce l'Édit de Tolérance comme une « loi qui semble confondre et associer toutes les religions et toutes les sectes, [qui] est une suite des nouveaux principes politiques humains qui sont aujourd'hui si communs suivant lesquels la population et le commerce font seuls la gloire et la prospérité des empires »<sup>1</sup>. Pour sa part, l'intendant de Guyenne, se montre défavorable à l'anoblissement par le roi du puissant négociant et célèbre franc-maçon de La Rochelle, Jean-Baptiste Nairac, en raison de sa foi réformée<sup>2</sup>.

En terre protestante également, les francs-maçons doivent aussi se justifier auprès de leurs Églises, comme on le verra plus loin. Dans ces conditions, certains frères de la Stricte Observance Templière qui unit protestants et catholiques dans une Maçonnerie résolument chrétienne et chevaleresque, ont cherché à faire du temple un laboratoire où catholiques et protestants prépareraient ensemble la « réunion des sectes chrétiennes ». Joseph de Maistre l'affirme dans son *Mémoire au duc de Brunswick en 1782* : les francs-maçons ne doivent pas perdre l'occasion de sublimer leur Ordre cosmopolite en un Ordre œcuménique, travaillant à la gloire du Grand Architecte de l'Univers. On saisit par là combien son projet de République universelle, de passeport maçonnique universel se distingue du chaos d'une

---

<sup>1</sup> Le duc de Crussol était à la même époque député des *Amis Intimes*, orient du régiment du Perche, auprès du Grand Orient...

<sup>2</sup> Nairac appartenait à la *Concorde*, orient de La Rochelle. L'intendant de Bordeaux écrit : « Je ne saurais donner mon entier suffrage aux sieurs Nairac. C'est sans doute à regret que je leur refuse mais la religion prétendue réformée dont ils font profession me paraît dans les principes de notre constitution former un obstacle puissant à leurs désirs. Il ne s'agit pas en effet ici seulement d'un état de liberté que l'humanité et peut-être la politique ont accordé aux protestants individuellement mais encore d'une distinction qui est la récompense des actions d'un grand éclat ou d'une grande utilité. Enfin il se pourrait que les familles qui professent la religion de l'État, et qui ont rendu d'aussi grands services que les sieurs Nairac vissent d'un mauvais œil une distinction si honorable devenir le partage des protestants » [Francis Masgnaud, ouvr. cité, pp. 164-65].

« République universelle (avec) une liberté absolue des consciences<sup>1</sup> » que stigmatise Nicolas Bergasse, intime de Madame de Krüdener, et on comprend mieux pourquoi l'Europe chrétienne de la Stricte Observance Templière a inspiré les fondateurs de la Sainte-Alliance.

Pour Joseph de Maistre, les sensibilités sont moins exacerbées, et l'indifférence religieuse croissante a au moins permis de désamorcer les tensions nées de la Réformation. Des tentatives de rapprochement, autrefois vouées à l'échec, sont donc envisageables<sup>2</sup>:

Dans cet état de choses, ne serait-il pas digne de nous, Monseigneur, de nous proposer l'avancement du christianisme, comme un des buts de notre ordre ? Ce projet aurait deux parties, car il faut que chaque communion travaille sur elle même et travaille à se rapprocher des autres [...] Le moment est encore plus favorable, car les systèmes empoisonnés de notre siècle ont au moins produit cela de bon que les esprits, à peu près indifférents sur la controverse, peuvent se rapprocher sans se heurter. Il faut être de nos jours versé dans l'histoire pour savoir ce que c'est que *l'Antéchrist*, et *la prostituée de Babylone*. Les théologiens ne dissertent plus sur *les cornes de la Bête*. Toutes ces injures apocalyptiques seraient mal reçues aujourd'hui : chaque chose porte son nom. Rome même s'appelle *Rome*, et le pape, Pie VII<sup>3</sup>.

Joseph de Maistre propose de travailler discrètement, sereinement, à la réunion des Églises chrétiennes dans le retrait des temples maçonniques. Car « jamais cette réunion n'aura lieu, tant qu'elle se traitera publiquement »<sup>1</sup>. Les frères doivent aplanir, sans éclat, progressivement, les différends qui minent les Chrétiens. « Il faut [donc] établir des comités de correspondance composés surtout des prêtres des différentes communions que nous aurons agrégés et initiés : nous travaillerons lentement mais sûrement. Nous n'entreprendrons aucune conquête qui ne soit propre à perfectionner le *grand œuvre*. Il faudrait bien se garder de mettre le feu à la

---

<sup>1</sup> Elle est dénoncée par Nicolas Bergasse, intime de la baronne de Krüdener, qui joua un rôle essentiel dans la diffusion du magnétisme animal dans la bonne société et les élites maçonniques. Jean-Denis Bergasse, *D'un rêve de réformation à une considération européenne. MM. les députés Bergasse (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, (Cessenon, chez l'auteur, 1990), p. 417.

<sup>2</sup> On notera que Joseph de Maistre se contredit, puisqu'il déplorait à la même époque le véritable syndrome du cryptocatholicisme qui interdisait tout dialogue inter-confessionnel serein en Allemagne.

<sup>3</sup> Joseph de Maistre, *Mémoire au duc de Brunswick, Œuvres II, Écrits maçonniques de Joseph de Maistre et de quelques-uns de ses amis françois-maçons*, éd. critique par Jean Robotton, Centre d'Etudes Franco-Italien, Universités de Turin et de Savoie (Genève, Slatkine, 1983), p. 107.



mine avant d'être sûrs de l'effet ; et comme, suivant l'expression énergique d'un ancien père, l'univers fut autrefois surpris de se trouver arien, il faudrait que les chrétiens modernes se trouvassent surpris de se voir réunis »<sup>2</sup>.

En affirmant que l'Ordre maçonnique est prédisposé par sa nature cosmopolite et chrétienne à prendre en charge la réunion des Églises chrétiennes, à s'investir dans le projet œcuménique qui s'affirme depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, l'auteur du *Mémoire au duc de Brunswick* fait écho aux discours de plusieurs francs-maçons protestants de premier plan, parmi eux Frederic-Rodolphe Saltzmann correspondant assidu de Jean-Baptiste Willermoz, et médiateur culturel entre la France et l'Allemagne. De cette position de contact, il peut, en relation avec ses frères Jean et Bernard-Frédéric de Türckheim prendre conscience des enjeux d'un œcuménisme maçonnique et chrétien et des menaces qu'une rupture entre catholiques et protestants ferait courir à leur Ordre<sup>4</sup>. « C'est le cœur plein de tristesse -écrit Saltzmann, fils de pasteur- que nous avons considéré longuement les scissions qui existent entre les différentes parties de l'Eglise chrétienne universelle... l'humanité entière devrait s'unir pour écarter les obstacles qui empêchent une réconciliation »<sup>5</sup>. De son côté, Bernard-Frédéric de Türckheim, futur président du Consistoire général de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, appelait catholiques, calvinistes et luthériens à dépasser les affrontements confessionnels, pour se retrouver dans la foi du Christ : « Mon cœur ne connut point de différence de confession : je fus persuadé que là où l'on adore le Seigneur J. Christ, il n'y a pas d'idolâtrie, que les formes extérieures des confessions sont des instituts des hommes, plus ou moins rapprochés du but essentiel ». Et d'adresser au Grand

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>3</sup> Anne-Louise Salomon, *Frédéric-Rodolphe Saltzmann 1749-1820, son rôle dans l'histoire de la pensée religieuse à Strasbourg* (Paris, Berger-Levrault, 1932), p. 43-50 ; p. 53 ; p. 59 ; p. 61-64.

<sup>4</sup> Jules Keller insiste sur l'existence de trois courants distincts au sein du Directoire de Bourgogne. Celui des protestants convaincus, mais libéraux, autour de Blessig, professeur de théologie protestante, et de Bernard-Frédéric de Türckheim. Un groupe emmené par les barons de Landsperg, Durckheim et de Lutzelbourg, insensible à tout mysticisme. Enfin, le groupe auxquels se rattachaient Frédéric-Rodolphe Saltzmann et Jean de Türckheim, adeptes d'un christianisme supraconfessionnel [Jules Keller, *Le théosophe alsacien Frédéric-Rodolphe Saltzmann et les milieux spirituels de son temps. Contribution à l'étude de l'illumination et du mysticisme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'Etat sous la direction de Gonthier-Louis Fink, Université des sciences humaines de Strasbourg, UFR des langues, littératures et civilisations étrangères, 1984, p. 289].

<sup>5</sup> Cité par Anne-Louise Salomon, *ouvr. cité*, p. 45.

Maître de la Stricte Observance une vibrante profession de foi universaliste : « N'ayant jamais étudié les Dogmes religieux, ne connaissant pas même la source de la Division des humains, *j'eus une tolérance maçonnique universelle, des principes religieux très universels* »<sup>1</sup>. Pour ces Strasbourgeois, membres de loges qui voyaient affluer à chaque tenue de nombreux étrangers, venus d'Angleterre, d'Allemagne, de Pologne, de Russie, de Suède et des provinces baltes, le cosmopolitisme maçonnique était une réalité tangible<sup>2</sup>.

De son côté, le diplomate français, de noblesse catholique, Marie-Daniel Bourrée de Corberon, qui confie à Charlotte Behmer, sa future épouse allemande et protestante : « tu connais mon opinion sur les différences ridicules qui séparent nos églises »<sup>3</sup>, espère beaucoup de la diffusion des idées de Swedenborg :

D'un côté il ôte au Protestantisme son insuffisance de culte, de cérémonies, de croyance même ; au Catholicisme le despotisme des prêtres, le despotisme d'une foi aveugle, etc., etc. Et il résulte de sa refonte des trois confessions un composé sublime de bonté et de justice, de mystère et de lois, de merveilles et de raison dont le tout ensemble fait désirer au Chrétien Philosophe que Swendenborg ait raison, et que sa révélation ne soit pas mensongère<sup>4</sup>.

Le dialogue entamé entre les francs-maçons catholiques et protestants implique donc la plupart des grandes figures de la Franc-maçonnerie rectifiée. Il s'est cependant rapidement soldé par un échec, car si le lien maçonnique, par sa nature initiatique, permet d'ouvrir dans le temple un espace de concorde et d'amour fraternels, en revanche, il peine hors du temple, dès lors que chacun a retrouvé ses « métaux », à transcender les antagonismes politiques, sociaux et confessionnels. De fait, le dialogue annoncé s'est fréquemment mué en controverse, y compris chez ses plus chauds partisans. Joseph de Maistre n'écrit-il pas dans le *Mémoire au duc de Brunswick*, quelques lignes après avoir prôné la réunion des chrétiens dans les

---

<sup>1</sup> Fonds de Türcnheim, lettre de Bernard-Frédéric de Türcnheim au duc de Brünswick, 26 février 1787.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Un creuset maçonnique dans l'Europe des Lumières : la loge de la *Candeur*, orient de Strasbourg », *Revue d'Alsace*, 1998, tome 124, fascicule 602, p. 89-120.

<sup>3</sup> Médiathèque Ceccano, Avignon, ms 3059, *Journal* de Marie-Daniel Bourrée de Corberon - dont nous préparons actuellement l'édition électronique avec Dominique Taurisson (CNRS), f° 98, mardi 3 avril 1781.

<sup>4</sup> Médiathèque Ceccano, Avignon, ms 3060, *Journal* de Marie-Daniel Bourrée de Corberon, copie d'une lettre de décembre 1785 adressée à M. de Vauvilliers.

loges, et fixé comme but au convent de Wilhelmsbad d'établir « le règne de Christ par l'union des Églises » : « Il n'est pas douteux que l'ouvrage devrait commencer par les catholiques et les luthériens d'Augsbourg, dont les symboles ne diffèrent pas prodigieusement. Quant, aux calvinistes, s'ils sont de bonne foi, ils doivent convenir qu'ils ont étrangement défiguré le christianisme. Ainsi, c'est à eux de nous faire des sacrifices » ?<sup>1</sup> Lorsqu'il propose d'organiser le corps maçonnique européen en s'inspirant du fonctionnement de l'Église catholique, la maladresse de Joseph de Maistre confine à la provocation.

En fait, de part et d'autre, on est encore bien loin de la tolérance et du respect de la différence. La sérénité des discussions est perturbée par les retombées de la crise du cryptocatholicisme. L'atmosphère devient même parfois rapidement délétère. Friedrich Tieman s'en fait l'écho dans la correspondance échangée avec le maître lyonnais Jean-Baptiste Willermoz : « J'ai trouvé dans mon dernier voyage, l'Allemagne dans une crise violente [...] Trois ou quatre ouvrages publiés cette année, et des frères fort instruits dans cette partie m'ont appris que les jésuites jouent un rôle inouï et inconcevable dans la maçonnerie [...] que leur doctrine a passé aux princes Frères a *Victoria* (Ferdinand de Brunswick-Lunebourg-Wolfenbüttel), a *Leone Resurgente* (Charles de Hesse-Cassel), au Roi de Prusse etc. et que tous ceux là sont catholiques et jésuites dans le cœur [...] Ces bruits répandus par toute l'Allemagne, ont suspendu le plus grand nombre des Loges. Toutes se réunissent pour s'opposer au progrès du jésuitisme, toutes crient à l'alarme »<sup>2</sup>. Véhiculée par les Lumières radicales, Nicolai et Bode en tête, la psychose du complot jésuitique visant à s'emparer des loges et de leurs réseaux ébranle la Franc-maçonnerie allemande et scandinave et au-delà l'ensemble des francs-maçons protestants. La presse maçonnique se fait l'écho de rumeurs de conversion parmi les princes protestants et dignitaires maçonniques. Le célèbre *Freymaurer-Zeitung* de Neuwied rapporte à propos du roi de Suède que « *das Gerücht verbreitet sich immer mehr, daß der König von Schweden zur catholischen Religion übergangen sei. Ein gewisses Blatt will versichern, die Protestanten hätten*

<sup>1</sup> Joseph de Maistre, ouvr. cité, p. 108.

<sup>2</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, fonds Willermoz, ms 5869, lettre de Tieman à Willermoz du 14 octobre 1786. Citée par Antoine Faivre, « Friedrich Tieman und seine deutschen und russischen Freunde », in Eva H. Balász, Ludwig Hammermayer, Hans Wagner, Jerzy Wojtowicz éd., *Beförderer der Aufklärung im Mittel- und Osteuropa. Freimaurer, Gesellschaften, Clubs* (Essen, Reimar Hobbing Verlag), pp. 299-300.

*es veranlaßt, weil sie eifersüchtig darüber gewesen sein, daß der König einer Messe des Abbé Vogler<sup>1</sup> beigewohnt habe ! »<sup>2</sup>*

Les Illuminés d'Avignon attirent alors des protestants venus de toute l'Europe, et notamment de Suède, d'Angleterre et de Prusse. Or, le bruit se répand qu'une conversion préalable au catholicisme est obligatoire pour être admis dans le cercle théurgique de l'abbé Pernéty<sup>3</sup>. Bientôt une véritable paranoïa s'installe<sup>4</sup>. Un échange de lettres entre le médecin piémontais Sébastien Giraud, intime de Willermoz, et son ami strasbourgeois Bernard-Frédéric de Türrckheim en est l'illustration.

Que je vous apprenne -écrit de Turin, Sébastien Giraud le 5 février 1784- une singulière nouvelle qui vous fera rire ! Avant la mort du Prétendant [Stuart -en qui certains voyaient le Supérieur inconnu des francs-maçons et l'héritier du Temple]: le roi de Suède est allé le voir, a eu plusieurs conférences avec lui, & enfin lui a demandé pour la somme de Mille louis d'or la résignation de sa place de Grand Maître de l'O[rdre] des T[empliers] que celui-ci lui a résigné de très grand cœur comme vous imaginez ; & en conséquence il lui a donné une Patente, dont la Suède va se prévaloir.

Bernard-Frédéric de Türrckheim prit pour sa part l'affaire très au sérieux, et répondit à Sébastien Giraud sur un ton qui témoigne de sa réceptivité aux rumeurs de conversion :

Meiningen le 15 mai 1784.

---

<sup>1</sup> Georges Joseph Vogler, compositeur et organiste.

<sup>2</sup> « La rumeur selon laquelle le roi de Suède se serait converti au catholicisme ne cesse de s'amplifier. Un certain journal assure que les protestants en seraient les instigateurs parce qu'ils auraient été jaloux de ce que le roi aurait assisté à une messe dite par l'abbé Vogler ». *Freymaurer-Zeitung*, n° 6, Neuwied d. 15 Januar 1787, p. 44.

<sup>3</sup> Antoine Faivre note à ce sujet : « Les Illuminés d'Avignon, appelés aussi "rois du nouvel Israël", groupaient dès les années quatre-vingts un nombre grandissant d'Avignonnais et d'étrangers. Des Anglais, des Suédois, changeaient de foi pour obtenir le droit d'être reçus, ce qui tendrait à prouver que dans cette secte, le catholicisme était obligatoire » [Antoine Faivre, « Un familier des sociétés ésotériques au dix-huitième siècle : Bourrée de Corberon », *Revue des Sciences Humaines*, avril-juin, 1967, repris dans Antoine Faivre, *Mystiques, Théosophes et Illuminés au siècle des Lumières, Studien und Materialien zur Geschichte der Philosophie, Band 20* (Hildesheim-New-York, Georg Olms, 1976), p. 166, note 110].

<sup>4</sup> « Obsédé par l'idée d'un complot fomenté à partir de Rome, en passant par Lyon -et les CBCS de son ancien ami Jean-Baptiste Willermoz-, contre la religion protestante, [Bernard-Frédéric de] Türrckheim va sonner le rappel de tous les bons protestants, à commencer par les chefs théoriques de la Maçonnerie templière, le Duc de Brunswick et le Landgrave de Hesse » [Jules Keller, ouvr. cité, p. 291].

D'après des nouvelles de Rome, trouvées à Gotha, le roi de Suède n'aurait non seulement acheté les Droits prétendus ou imaginaires du Prince Stuart sur la Grande Maîtrise Générale de l'Ordre, mais le roi se serait lui même fait Catholique Romain, & aurait fait réhabiliter par le Pape l'ancien O[rdre] du T[emple] dont les officiers à la suite du roi portaient, à ce qu'on dit, la petite croix rouge tout ouvertement sur l'habit & donc on ferait entrer encore la Croix par la suite dans le Grand Ordre de Suède connu sous le nom de Séraphins.

Dans ce contexte, il est facile de croire que Jean-Baptiste Willermoz et ses Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte ont pris la tête d'un complot papiste. La conversion au catholicisme des frères Bacon de la Chevalerie et d'Hauterive, sous l'impulsion de Willermoz, en apporte la preuve supplémentaire. Par ailleurs, les nombreuses maladroites de Willermoz, qui affiche sans retenue sa foi catholique, sont ressenties comme autant de provocations<sup>1</sup>. Ainsi, lors de son admission dans l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte, Bernard-Frédéric de Türckheim sursaute en entendant l'« Agent inconnu »<sup>2</sup> rappeler le dogme de « l'infaillibilité de l'Eglise officielle », et s'émeut lorsque le même Agent inconnu en appelle à la « défense de la religion par l'Épée ». Triste et amer, Türckheim demande des explications à Willermoz : « J'ai gémi davantage Mon Ami lorsque vous m'avez dit, que vous n'aviez pu répondre à la note de la V<sup>e</sup> province [de Bourgogne, dont Strasbourg est le chef-lieu dans la géographie templière] sur la défense de la religion par l'Épée, tandis qu'il n'existait qu'Une religion de Jésus-Christ ». Deux mois plus tard, il revient à la charge : « je m'élève contre l'Épée donnée à l'apprenti maçon pour la défense de la religion sur les Ordres du souverain [...] que tous les Chrétiens non Romains abhorrent »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> La position de son bras droit, Périsset Duluc, à l'égard des protestants n'est d'ailleurs pas dénuée d'ambiguïté. S'il est favorable à l'importation de Bibles et d'ouvrages théologiques protestants, il écrit : « Mais je suis bien éloigné d'approuver l'entrée d'ouvrages de controverse, qui ne tendraient qu'à aigrir les esprits et à introduire des divisions funestes, au lieu de la tolérance que vous réclamez. C'est dans ces sentiments qu'à moins qu'il ne survînt des ordres supérieurs, dont je vous avertirais à temps, je consens, comme syndic, au libre passage, en notre chambre syndicale, de tous les livres de prières et de simples instruction, Bible, etc. Je vous préviens qu'en aucune circonstance je ne dois être cité à ce sujet » [Périsset Duluc à la Société Typographique de Neuchâtel, 16 octobre 1775, dans Robert Darnton, *Edition et sédition, l'univers de la littérature clandestine au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Gallimard, NRF essais, 1991), p. 264, note 91].

<sup>2</sup> Marie-Louise de Vallière, chanoinesse de Monspey.

<sup>3</sup> On consultera avec profit le manuscrit 5868 conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon, Fonds Jean-Baptiste Willermoz, et donc accessible au public, à la différence du fonds de Türckheim.

Loin d'être rassuré, Bernard-Frédéric de Türckheim comprend que toute perspective de rapprochement s'est évanouie. De part et d'autre, les vieux démons ont resurgi, ainsi que des accusations vieilles de plusieurs siècles<sup>1</sup>. Türckheim écrit en ces termes à Willermoz : « Je vois mon Cher Ami qu'il se conserve un Esprit parmi vous qui n'est pas entièrement dégagé des restes du 13<sup>e</sup> siècle, et que cette charité douce et tendre, cette instruction universelle des hommes est subordonnée à des considérations particulières qui feront ou bien échouer les desseins les plus chers à l'humanité, ou amèneront les chrétiens contre leurs frères »<sup>2</sup>. La réponse du frère lyonnais, d'une grande virulence, met fin à tout espoir. Le conflit entre l'identité religieuse et l'identité maçonnique est patent ; l'antagonisme religieux et l'incompréhension de l'autre ont pris le pas sur la tolérance et la fraternité maçonnique. Après avoir souligné le courage des francs-maçons protestants qui se sont convertis au catholicisme à l'incitation de l'« Agent inconnu », Willermoz lance en direction de Bernard-Frédéric de Türckheim que « le prétendu zèle des Réformateurs n'avait de mobiles que leur orgueil et leurs passions et [...] [que] les souverains qui soutinrent leur zèle l'épée à la main, n'avaient quant aux plus grand nombre d'autres persuasions que celles que leur dictaient leur politique, la haine et d'autres passions ». Et d'ajouter : « Une séparation fondée sur des passions et sur l'anéantissement des dogmes les plus essentiels n'a pu produire un culte vrai et pur »<sup>3</sup>.

Ce parcours rapide des principales pièces du dossier des relations complexes et ambiguës entre les Lumières maçonniques et le christianisme n'a que pour seule ambition de mettre une fois de plus l'accent sur le remarquable poste d'observation d'une société avec ses lignes de force, ses fractures, ses enjeux et ses recompositions, les trajectoires qui la traversent, la révèlent, la confortent ou la déstabilisent, qu'offre la Franc-maçonnerie, véritable miroir de l'étendue des possibles. L'étude des discours normatifs, des pratiques discriminatoires, du difficile dialogue entre francs-maçons protestants et catholiques permet en effet à l'historien

---

<sup>1</sup> Voir les ouvrages généraux de Barbara de Negrone, *Intolérances. Catholiques et protestants en France (1560-1787)* (Paris, Hachette, 1996), 232 p. et de Thierry Wanegffelen, *L'Edit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)* (Paris, Le Livre de poche Références, 1998), 349 p.

<sup>2</sup> Cité par Jules Keller, ouvr. cité, p. 283.

<sup>3</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, fonds Jean-Baptiste Willermoz, ms 5868.

de sonder les mentalités du temps, de mettre à jour la peur de l'autre, sa prégnance et ses lignes de force. En étudiant comment l'identité maçonnique se structure, on s'aperçoit, que loin d'évacuer les autres identités -profanes, religieuses, nationales...-, elle les recoupe, non sans contradiction ni friction. Si elle s'en accommode parfois, elle ne les ignore jamais.

Une étude de la laïcisation de la sphère maçonnique au cours de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la transition des années 1770-1830 permet de compléter l'approche retenue ici, en mettant en évidence le glissement de la charité à la bienfaisance -valeur essentielle des Lumières, de la bienfaisance à la philanthropie, clé de voûte du libéralisme, pris dans l'acception du terme au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle, avant que les impératifs de la solidarité, voire de la lutte contre l'exclusion, ne conduisent à radicaliser les engagements et à accentuer leur charge politique ; c'est par ce canal, que l'aile maçonnique progressiste entre en politique au XIX<sup>e</sup> siècle, aussi bien en France qu'en Belgique ou en Italie et qu'elle affronte l'Eglise catholique qui a investi de longue date la sphère caritative, hospitalière et éducative<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour une première esquisse, voir Pierre-Yves Beaurepaire, « Les métamorphoses de la philanthropie maçonnique des Lumières au Samu social : naissance d'une culture politique », à paraître dans les actes du colloque de Lille, *Culture et démocratie : les formes paradoxales de la voie associative*, Université Charles-de-Gaulle Lille 3, 23-25 novembre 2000, réunis par Laurence Allard et Odile Parsis-Barubé, (Lille, Presses du Septentrion, 2001).

Les métamorphoses de la philanthropie maçonnique  
des Lumières au Samu social :  
naissance d'une culture politique

à paraître dans les actes du colloque de Lille, *Culture et démocratie : les formes paradoxales de la voie associative*, Université Charles-de-Gaulle Lille 3, 23-25 novembre 2000, réunis par Laurence Allard et Odile Parsis-Barubé.

### Un enjeu essentiel

Des travaux pionniers de Georg Simmel à ceux de Maurice Agulhon, de Jürgen Habermas à la thèse de Ran Halévi sur l'émergence d'une sociabilité démocratique<sup>1</sup>, la loge maçonnique apparaît comme un terrain privilégié d'observation des formes paradoxales de la voie associative. Rien d'étonnant à cela, car la loge maçonnique s'affirme dès le premier XVIII<sup>e</sup> siècle comme un laboratoire dont les chercheurs, qui s'intitulent eux-mêmes Philalèthes, « amis de la vérité », travaillent à ménager de nouveaux espaces de sociabilité non patentée -à la différence des académies ou des confréries-, dans les interstices de la société d'ordres, mais sans rupture avec elle. Plus que la quête de la pierre philosophale qui n'attire qu'une poignée d'entre eux, les francs-maçons s'emploient à élaborer et éprouver une équation à l'équilibre instable entre les attentes des élites urbaines en terme d'*otium* et de réunion feutrée et récréative, l'aspiration à la reconnaissance d'utilité publique et le besoin croissant d'une autonomisation de la sphère privée.

Pourtant une conception rigide du « lien social », une vision institutionnelle du « fait social » héritées de Durkheim et relayée chez les historiens par Ernest Labrousse et ses élèves, ont freiné le renouvellement des études sur la sociabilité maçonnique<sup>2</sup>. Les chercheurs ont privilégié la mono-exploitation des listes de membres qu'adressent chaque année les loges à l'obédience, le traitement

---

<sup>1</sup> HALEVI, 1984.

<sup>2</sup> BEAUREPAIRE, 2001.



sociographique de ces données afin d'établir une typologie plus ou moins fine des ateliers : loge « noble », loge « bourgeoise »... L'accent est mis sur l'institutionnalisation de la sociabilité maçonnique, sur les structures -obédiences, loges, chapitres-, sur l'affrontement centre-périphérie, les liens organiques et officiels entre l'obédience et les « loges de sa correspondance ». Les catégories sociales ou socio-professionnelles deviennent les véritables protagonistes de la construction du temple, quand leur connaissance et leur délimitation ne sont pas les seuls mobiles qui poussent un historien du social ou du culturel à ouvrir les archives administratives des loges conservées au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Leur présence ou leur absence sur les tableaux sont aussitôt interprétées comme un signe d'ouverture aux Lumières, d'abstention ou d'opposition, de cohésion des élites ou d'un splendide isolement de la part des privilégiés. L'individu, ses postures changeantes, ses goûts, sa réceptivité aux modes, les stratégies qu'il déploie et reformule, les recompositions de son réseau de relations interpersonnelles sont gommés, de même que la sociabilité informelle au profit d'une sociabilité institutionnalisée.

Ce faisant, notre connaissance de la sociabilité maçonnique marque le pas et a manqué le train de l'étude renouvelée des réseaux sociaux<sup>1</sup> ou de la micro-histoire<sup>1</sup>, pour s'en tenir le plus souvent à une sociographie descriptive des francs-maçons, à une collection de monographies de loges ou d'orientes. Sans renoncer aux acquis des trente dernières années, il temps de mettre l'accent sur les espaces et réseaux de sociabilité -dès lors qu'on ne se limite pas à l'utilisation métaphorique de la notion de réseau mais qu'on restitue de manière dynamique et en profondeur, en trois dimensions en quelque sorte, les transformations, l'intensité et la fréquences des échanges qu'il supporte- plutôt que sur les structures. Sans nier l'appartenance des protagonistes à des groupes, leur inscription sociale, culturelle, professionnelle ou confessionnelle, sans contester leur statut d'« héritier » de réseaux, il importe de varier la focale, de suivre leur trajectoire heurtée à travers l'espace et l'offre de sociabilité, de parcourir l'étendue des possibles, et d'étudier comment ils choisissent et articulent leurs « associations ».

C'est dans ce projet global de renouvellement des études sur la sociabilité au cours de la « transition » des années 1760-1830 -que l'on préfère aujourd'hui à la

---

<sup>1</sup> CASTELLANO et DEDIEU, 1998, pp. 7-30.

rupture révolutionnaire- que s'inscrit cette communication. De la charité chrétienne à la bienfaisance en cours de laïcisation, de la philanthropie libérale à l'affirmation des exigences de solidarité<sup>1</sup>, puis aux combats politiques contre l'exclusion, la philanthropie est un marqueur précieux pour suivre les inflexions, recompositions et réactions à l'œuvre dans le champ de la sociabilité maçonnique entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle, et par-delà un miroir pour les enjeux qui travaillent, fracturent et recomposent la société profane. On ne sera dès lors pas étonné d'observer qu'à chaque phase -sans pour autant adhérer à une logique de « modernisation » mécanique et ininterrompue de la charité maçonnique-, des oppositions apparaissent au sein des loges et de la Franc-maçonnerie, sanctionnées par des mises hors-jeu volontaires ou non d'une fraction des francs-maçons, voire par des schismes et des anathèmes. On peut en effet considérer que la philanthropie maçonnique et ses lectures à géométrie variable sont à l'origine de la rupture entre Franc-maçonnerie autoproclamée régulière et incarnée par la Grande Loge Unie d'Angleterre et les obédiences qu'elle reconnaît et la Franc-maçonnerie qui se revendique comme adogmatique, notamment le Grand Orient de France, le Grand Orient de Belgique et les obédiences qui en partagent les vues. La philanthropie maçonnique met en effet en jeu la sécularisation de la sphère maçonnique, sa porosité à l'égard des souffrances et des tensions qui minent la sphère profane, et par-delà la laïcisation de la société, de l'éducation, de l'assistance etc., ainsi que l'anticléricalisme.

Les francs-maçons sont conscients de l'actualité du débat et de l'urgence de repenser le projet social de la Franc-maçonnerie pour répondre à la crise que traverse actuellement l'Ordre. La Grande Loge Unie d'Angleterre et ses sœurs américaines sont en effet confrontées à un effondrement de leurs effectifs, à un vieillissement rapide de la pyramide des âges, et cherchent à s'ouvrir sur le monde profane, à communiquer avec lui. Longtemps arc-boutées sur leur liaison intime et organique avec l'*Establishment*, érigeant en dogme leur refus de toute intrusion dans la cité autre que sous la forme de « charités », elles doivent aujourd'hui donner un sens à l'engagement maçonnique. Simultanément, au sein de la Maçonnerie dite libérale ou adogmatique, certains s'interrogent sur la manière dont les francs-maçons peuvent réinvestir le champ social, entendre ses attentes, ses doutes, son désespoir

---

<sup>1</sup> REVEL, 1996. LEPETIT, 1995, p. 65.

parfois, et y répondre. A Milan, le 2 décembre 2000, le Grand Orient d'Italie, obédience régulière mais ouverte en direction de la Franc-maçonnerie adogmatique lançait symboliquement le débat sur la « Franc-maçonnerie : une société ouverte et libre ? » par une rencontre organisée avec la *Société Umanitaria*, institution héritière de la philanthropie du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Entre bienfaisance et philanthropie**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque une étape décisive dans la transition et la laïcisation des pratiques charitables, par un premier glissement vers la bienfaisance, valeur cardinale des Lumières, inséparable de la contestation par l'opinion publique en cours de maturation de l'encadrement ecclésiastique de l'éducation et de la charité. A la tombée des Lumières, noblesse et bourgeoisie libérales accentuent l'évolution en posant les termes et les contours d'un véritable engagement philanthropique. Dans ce schéma, la loge maçonnique joue un rôle d'interface, de pont entre la sociabilité traditionnelle des confréries, notamment de pénitents, et une sociabilité renouvelée, qui préfère la sphère privée comme théâtre de l'affirmation des élites et de leur rôle social aux processions soigneusement réglées de la *major et sanior pars* dans la ville. La plasticité de la sociabilité maçonnique, qu'on peut qualifier à bon droit de société caméléon, sa capacité à articuler des objets et des attentes multiples autour du lien de l'initiation partagée, permettent aux élites maçonniques de mettre sur pied des dispositifs efficaces et de mobiliser leur entourage en faveur de la philanthropie. Citons ici le cas de Guillaume de Paul, franc-maçon de premier plan -il est membre de la loge *Saint-Jean d'Écosse*, orient de Marseille, loge du grand négoce protestant, et invité au Convent des Philalèthes de Paris comme expert maçonnique-, académicien de province, collectionneur et amateur reconnu, lieutenant-général civil de la Sénéchaussée de Marseille, qui mobilise son réseau de relations pour la fondation de la Société philanthropique de Marseille en 1789-1790.

Il faut cependant faire preuve de prudence méthodologique. On ne peut en effet affirmer que les francs-maçons qui peuplent les bureaux de charité, les bureaux des hôpitaux le font à-qualités. Il s'agit bien évidemment du devoir d'assistance aux pauvres des élites urbaines conscientes de la nécessité de détendre le lien social,

---

<sup>1</sup> DUPRAT, 1993. MARAIS, 1999.

mais l'engagement et les valeurs maçonniques permettent de prolonger et de dépasser ce devoir d'assistance en une authentique philanthropie. Or, il est incontestable que les loges maçonniques européennes, non seulement multiplient les interventions ponctuelles en faveur des frères en difficulté et des profanes nécessiteux, en faisant circuler la boîte des pauvres à chaque tenue, en finançant la mise en apprentissage d'orphelins, les dots de jeunes filles pauvres et vertueuses, mais entreprennent également des projets plus ambitieux dont l'audience est considérable tant dans la sphère maçonnique qu'au-delà. Tels sont la construction d'orphelinats en Suède, de bibliothèques publiques, ou le financement de lits d'hôpitaux par le Grand Orient de France -après qu'il eut hésité entre l'armement d'un navire de ligne pour aider les « Insurgents » américains ou d'un navire scientifique destiné à poursuivre les expéditions de Cook et Bougainville.

### **La philanthropie comme sortie du temple et entrée dans la cité**

Au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la donne politique a profondément modifié la perception de la sociabilité et du projet maçonniques, désormais coincés entre une frange libérale contestatrice de l'ordre établi et une pensée contre-révolutionnaire qui stigmatise la Franc-maçonnerie et les Lumières comme responsables du chaos révolutionnaire, les obédiences maçonniques cherchent à désamorcer les craintes des autorités, à leur donner des gages d'innocence politique et d'utilité publique. Pour ce faire, elles s'emploient à isoler les noyaux contestataires, à neutraliser la sphère maçonnique, et maintiennent le dogme de la non-intrusion des francs-maçons dans le champ politique et religieux.

Dans cette perspective, le Grand Orient de France condamne aussi bien les initiatives des loges libérales en faveur des patriotes grecs, polonais, portugais, brésiliens, l'implication des loges dans la création de cercles politiques et leurs relations avec les *friendly societies*<sup>1</sup>, sociétés de secours mutuels d'origine anglaise, dont on a quelques exemples à Calais notamment où elles s'implantent en même temps que l'industrie du tulle dans les faubourgs ouvriers. Pour l'obédience parisienne, la Franc-maçonnerie est « une simple (*sic*) association de bienfaisance et de charité », comme si aucune évolution ne s'était produite depuis 1717-1723. Mais

---

<sup>1</sup> FRIENDLY SOCIETIES, 1999.

le Grand Orient ne peut endiguer les initiatives philanthropiques qui s'écartent de plus en plus de la bienfaisance maçonnique traditionnelle pour mettre l'accent sur les dysfonctionnements de la régulation par l'État et les municipalités de la pauvreté et tenter d'y pallier par l'organisation non plus de secours ponctuels mais de structures aptes à prendre en charge l'assistance dans la durée.

La recherche de la cohésion sociale et du rapprochement entre les classes mobilise activement la bourgeoisie maçonnique libérale. C'est particulièrement vrai à Mulhouse avec la Société industrielle fondée le 24 décembre 1815, suite à un projet présenté par le typographe Godefroi Engelmann à la loge *Parfaite Harmonie* dès 1812. 12 des 25 fondateurs de la Société sont en effet issus de la *Parfaite Harmonie*, forte de 15 membres. En 1819, la loge réfléchit à la création d'un établissement d'enseignement mutuel et se dote d'un comité en vue de la mise en place d'« un enseignement mutualiste pour les enfants ouvriers ». En 1826, elle complète son dispositif avec un projet de caisse d'épargne pour ouvriers.

L'initiative n'est pas isolée. C'est ainsi qu'à l'orient de Caen, l'*Œuvre de Thémis*, met sur pied un programme de distributions massives et régulières de vivres, de bois et de vêtements. Les créations de caisses de secours mutuels et de prévoyance se multiplient, car avec la Restauration le recrutement social des loges s'est démocratisé. Progressivement, les pratiques et discours moralisateurs diminuent au profit d'un engagement plus militant. En 1846, *L'Humanité*, orient de Toulon, qui cherche à mettre sur pied une « Association humanitaire », dénonce précisément l'obstacle que représente le discours moralisateur pour une véritable action philanthropique :

Le moraliste dit des choses magnifiques sur la pratique de la vertu ; mais qu'il se place lui-même, par la pensée, sur un méchant grabat, dans un complet dénuement, en présence d'une femme exténuée de privations, et d'enfants en bas âge (...), et qu'il me dise si la vertu est facile au milieu de tant d'angoisses.

*L'Association humanitaire* pose la liberté d'expression et de conscience comme fondement de son fonctionnement et envisage une caisse de secours et de retraite ouverte aux femmes, crèches et asiles, centre de vaccinations gratuites... Le Grand Orient finit lui-même par prendre acte de la conversion philanthropique de la

bienfaisance maçonnique en créant une *Maison de secours mutuels* le 21 mars 1840.

Mais, il est clair que la Franc-maçonnerie belge a une longueur d'avance dans une conception militante de la philanthropie et de l'engagement maçonniques, ce qui se comprend aisément si l'on prend en compte le poids des institutions catholiques dans l'encadrement social, politique, éducatif et caritatif du pays. Pierre-Théodore Verhaegen, Vénérable de la loge des *Amis Philanthropes*, fondateur de l'Université Libre de Bruxelles estime que la Franc-maçonnerie doit être le « noyau autour duquel viennent se greffer toutes les nuances de l'opinion libérale », ce qu'elle sera effectivement. Dans ce domaine comme dans celui de la laïcité, l'exemple belge sert de modèle à la frange libérale du Grand Orient de France : rappelons que le Grand Orient de Belgique et ses loges renoncent aux auspices du Grand Architecte de l'Univers à partir des années 1868-1872, devançant ainsi le Grand Orient de France de plusieurs années (Convent de 1877). A Bruxelles, en 1868, la loge des *Amis Philanthropes*, véritable laboratoire d'initiatives politico-maçonniques, crée les *Ateliers réunis*, coopérative alimentaire soutenue par la municipalité en la personne du bourgmestre libéral et franc-maçon Jules Anspach<sup>1</sup>. Le cas bruxellois montre à l'envi qu'on ne saurait dissocier cet engagement philanthropique d'un engagement libéral et laïc militants, car Anspach favorise également la propriété communale des cimetières, ouverts désormais aux libres penseurs, suicidés, morts sans baptême.

Mais comme pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'étude de la philanthropie maçonnique et des structures qui en sont les supports nécessite une prudence méthodologique. En effet, les sociétés créées sont certes d'origine maçonnique mais à but distinct et profane. Se posent alors aux frères comme pour les Musées du XVIII<sup>e</sup> siècles ou les sociétés de concert souchées sur les loges, la question des liens institutionnels avec la Franc-maçonnerie. La plupart du temps, ils sont rapidement mis en cause par les protagonistes eux-mêmes, qui tiennent à distinguer les associations et à isoler le champ maçonnique du champ profane. Ces liens sont parfois complètement occultés, et seule une étude approfondie de la composition des sociétés, des affiliations, des parrainages, la mise en œuvre d'egodocuments (correspondances et journaux particuliers) permettent d'établir l'origine maçonnique de telle société à but philanthropique. L'observateur du champ maçonnique contemporain est

---

<sup>1</sup> DESPY-MEYER, 2000.

significativement en butte à la même difficulté. Il s'agit là d'une réalité méconnue et pour cause. De nombreux travailleurs sociaux affiliés à titre individuel à l'Ordre maçonnique ont découvert tardivement que telle association loi 1901 avec laquelle ils étaient amenés à travailler était en relation quasi-organique avec une loge ou une structure maçonnique, mais qu'elle se refusait farouchement à le reconnaître aux yeux du profane. Ces liens échappent totalement au profane, à moins qu'ils ne contribuent à nourrir les fantasmes autour des réseaux maçonniques. Il importe également de relever cette différence culturelle profonde avec la Franc-maçonnerie anglo-saxonne, régulière, qui refuse de s'engager dans le champ politique mais multiplie les fondations maçonniques visibles et revendiquées : hôpitaux, orphelinats, centre de recherches médicales.

L'évolution enregistrée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle au profit d'un engagement philanthropique et libéral accentué ne signifie pas que la recherche d'une reconnaissance d'utilité publique, très forte dès l'origine de l'Ordre lorsque les officiers de la Grande Loge de Londres sollicitaient l'octroi d'une *charter of incorporation*, a disparu. Au contraire, elle est pour la Franc-maçonnerie française du XIX<sup>e</sup> siècle une assurance de pouvoir maintenir le chantier du temple ouvert, le moyen de désamorcer les craintes du pouvoir et les attaques des détracteurs. La reconnaissance d'utilité publique assure la visibilité de la philanthropie maçonnique, sans « profaner » le temple. C'est ainsi qu'à Lyon, la loge du *Parfait Silence* crée en 1840 une Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville, reconnue d'utilité publique en 1850 et bénéficiant de subventions municipales et départementales. A Paris, en 1853, la loge des *Amis bienfaisants et des imitateurs d'Osiris Réunis* envisage de créer une école industrielle gratuite destinée aux enfants pauvres.

### **Impératif éducatif et engagement politique**

Nous avons déjà noté que l'engagement philanthropique est indissociable des combats pour la laïcité, notamment dans le champ éducatif. De fait, la philanthropie maçonnique déborde largement et logiquement l'assistance pour investir le champ éducatif. Il ne s'agit en aucun cas d'une rupture du XIX<sup>e</sup> siècle. Au siècle précédent, les Lumières radicales, notamment les *Illuminaten*, ont clairement mis l'accent sur l'enjeu éducatif au cœur du combat contre les anti-Lumières et les ténèbres de l'ignorance. Nombre de pédagogues novateurs ont été francs-maçons et ont tenté

d'articuler expériences pédagogiques et parcours initiatique, la Franc-maçonnerie étant fondamentalement conçue comme une école de vertu, un atelier d'apprentissage. Citons Basedow et ses disciples, les enseignants du *Philanthropinum* de Dessau ou de Göttingen, Pestalozzi, mais aussi les Mauristes de Sorèze. Différents travaux ont également montré l'impulsion maçonnique décisive dans la création des Musées de Paris, Bordeaux ou du collège des Philalèthes de Lille, davantage ouverts sur le *neg-otium* et ses préoccupations utilitaires que les Académies provinciales.

Il y a donc moins rupture que prolongement et dépassement entre XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Car l'engagement philanthropique et l'impératif éducatif s'inscrivent dans un contexte de laïcisation croissante de la sphère maçonnique et de développement d'une sensibilité libérale. Ils deviennent alors les axes privilégiés d'intervention des francs-maçons dans le champ de la cité pour la transformation sociale et jouent un rôle décisif dans la constitution de leur culture politique des francs-maçons puisqu'ils les confrontent directement à l'Eglise et aux milieux catholiques<sup>1</sup>.

On retrouve en fer de lance, les francs-maçons libéraux belges et notamment des *Amis Philanthropes*, orient de Bruxelles. Dès les années 1820, ils apportent leur soutien aux écoles d'enseignement mutuel et à la méthode lancastérienne -où les meilleurs élèves deviennent moniteurs- relayée sur le continent par la *British and Foreign School Society*, patronnée par les deux Grands Maîtres anglais, duc de Kent et de Sussex. Ils font de même à l'égard des écoles gardiennes qui favorisent la préparation à la lecture, et des salles d'asile -futurs jardins d'enfants. Plus connue est la fondation en 1834 de l'Université Libre de Belgique, puis de Bruxelles, par les *Amis Philanthropes* emmenés par leur Vénérable, le juriste Pierre-Théodore Verhaegen, soucieux de riposter au projet des évêques de Belgique de fonder à Malines une Université catholique. Les mêmes *Amis Philanthropes* organisent le 14 juin 1846 à l'Hôtel de ville de Bruxelles -véritable fief maçonnique puisque la quasi-totalité des bourgmestres qui l'occupent entre 1830 et 1909 appartiennent aux loges bruxelloises- le premier congrès libéral.

Le conflit ouvert entre le « parti laïc » et le « parti catholique » en Belgique explique l'engagement à visage découvert des *Amis Philanthropes* dans la cité. Les

---

<sup>1</sup> MARTIN, 2000.



combats pour le progrès social nourrissent la culture politique des francs-maçons et légitiment leur engagement dans la cité : en 1854, l'article 135 des *Règlements généraux* du Grand Orient de Belgique qui interdisait en loge les discussions politiques et religieuses est abrogé. En 1858, l'obédience pose la question cruciale : « Faut-il établir l'instruction laïque et obligatoire » ? après avoir évoqué en 1854 « l'éducation de la femme du point de vue maçonnique ». Les loges réfléchissent aux contenus des programmes éducatifs et les *Amis Philanthropes* incluent la gymnastique pour les garçons, et les travaux manuels. Parallèlement, ils tentent de faire réglementer le travail des enfants, mais échouent en 1872. En 1887-1888, la loge des *Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis* ne consacre pas moins de 11 tenues à la question de la réorganisation de l'enseignement primaire.

Au tournant du siècle, alors que l'affaire Dreyfus déchire la France, le mouvement rapide et massif des Universités populaires, 230 créations entre 1899 et 1914 !- marque également du côté français une nouvelle accentuation de l'engagement maçonnique sous le signe de laïcité et de la philanthropie. Lors du Convent de septembre 1901, 137 loges du Grand Orient de France adoptent une proposition de la *Bonne Foi*, orient de Saint-Germain en Laye invitant « les loges à encourager le développement des universités populaires et des œuvres post-scolaires, d'en diriger l'esprit et d'en fonder de nouvelles où elles le jugeront utile, sous forme d'initiative profane ».

Mais même dans les loges maçonniques libérales engagées dans une philanthropie militante, les divisions se font jour lorsque émergent de nouvelles revendications. Ainsi la gratuité de l'enseignement va de pair avec la lutte en faveur du suffrage universel. La bourgeoisie maçonne libérale et censitaire se divise alors : c'est la naissance des *Amis Philanthropes 2 et 3*.

### **La Franc-maçonnerie a-t-elle vocation à lutter contre l'exclusion ?**

Dès lors, la Franc-maçonnerie adogmatique ne cessera d'aborder les grands problèmes de société : le médecin René Sand, issu de l'Université Libre de Bruxelles, est à l'origine de la création du ministère de la Santé publique. Au *Droit Humain*, il suscite à partir des années 1930 des discussions sur la médecine sociale et préventive : lutte contre la tuberculose, mortalité infantile, handicapés, alcoolisme, surveillance sanitaire de la population. Les sujets des conférences organisées par

les loges engagées dans ces réflexions sont éclairants. Pour 1932-1933, on relève notamment la vie cellulaire, la culture des tissus, les fondements biologiques des théories racistes, l'eugénisme. Ces travaux sont prolongés après-guerre par des rencontres hors du temple sur l'alternative entre médecine sociale ou médecine libérale, sur la contraception et l'avortement -évoqués au sein du Grand Orient de Belgique dès le milieu des années 1930...

On comprend dès lors que la voie philanthropique puis de lutte contre l'exclusion, qui conduit logiquement les *Amis Philanthropes* à lancer l'idée et à participer au financement du SAMU social bruxellois, a donné naissance à une Franc-maçonnerie que tout sépare ou à peu près de la Franc-maçonnerie régulière d'obédience anglo-saxonne. Mais il faut resté nuancé, car on observe depuis quelques mois un singulier mais éclairant chassé croisé : la Franc-maçonnerie régulière britannique malmenée y compris par l'*Establishment* politique cherche à communiquer en direction de l'opinion publique pour justifier son utilité publique, en mettant en avant l'action de ses *charity funds*, tandis que certains au sein de la Franc-maçonnerie adogmatique ou libérale mettent en avant la nécessité de faire retour dans le temple. Pour Bruno Etienne notamment, la Franc-maçonnerie libérale a perdu sa spiritualité voire son identité en s'engageant abusivement dans la sphère politique. Cette crise profonde interroge la culture politique des francs-maçons et sa légitimité même au terme de trois siècles de métamorphoses de la philanthropie maçonnique. Elle impose plus que jamais aux francs-maçons d'explorer les formes paradoxales de la voie associative.

#### Bibliographie :

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, 2001, « La sociabilité maçonnique à l'heure des notables et des capacités. Jalons pour l'étude d'une mutation décisive », dans Hervé Leuwers éd., *Elites et sociabilité urbaine : héritages, identités*, préface de Maurice Agulhon, Actes de la journée d'étude de Douai, 27 mars 1999, Lille, Presses du Septentrion, 2002, pp. 33-50.

CASTELLANO Juan Luis, DEDIEU Jean-Pierre, 1998, *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS éditions, Amériques-Pays ibériques.

DESPY-MEYER Andrée, 2000, *Bruxelles. Les francs-maçons dans la cité*, Bruxelles, Marot.

DUPRAT Catherine, 1993, *Pour l'amour de l'humanité. Le temps des Philanthropes*, tome 1, Paris, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1993.

*Friendly Societies*, may 1999, *Research Group, newsletter issue 1*, The Open University, Milton Keynes.

HALEVI Ran, 1984, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime. Aux origines de la sociabilité démocratique*, *Cahier des Annales* n°40, Paris.

LEPETIT Bernard dir., 1995, *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel.

MARAIS Jean-Luc, 1999, *Histoire du don en France de 1800 à 1939. Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, *Histoire*.

MARTIN Luis P. dir., 2000, *Les francs-maçons dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes Presses universitaires de Rennes, *Histoire*.

REVEL Jacques dir., 1996, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Le Seuil, *Hautes études*.

## La ville en jeu.

L'évolution des jeux d'adresse à la fin de l'Ancien Régime :  
un processus de folklorisation et de marginalisation sociale ?

à paraître dans Philippe Guignet éd., *Le peuple des villes dans l'Europe du nord-Ouest de la fin du Moyen Âge à 1945 (II)*, colloque de Lille, 22-24 novembre 2001, Université Charles-de-Gaulle Lille 3, Lille, Presses du Septentrion.

Longtemps abandonnés au fourre-tout des arts et traditions populaires, les jeux d'adresse et notamment les tirs qui retiendront ici notre attention, intéressent somme toute assez peu les historiens modernistes<sup>1</sup>. Un projet de colloque international sur *Jeux, culture et société du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle* programmé en avril 1997 à l'Université de Paris-Nord a finalement échoué en raison de la réticence des partenaires institutionnels et financiers habituels des rencontres scientifiques<sup>2</sup>. C'est en définitive la fondation Benetton pour la recherche qui a ouvert sa revue *Ludica* aux auteurs des communications et accueilli les *Materiali per un colloquio*. L'association quasi permanente des jeux d'adresse avec les jeux de hasard et de société<sup>3</sup>, pour le moins surprenante si on prend le temps d'y réfléchir, est symptomatique d'un manque de légitimité scientifique d'un sujet pourtant essentiel, car les jeux d'adresse constituent un espace de négociation et de transaction entre leurs acteurs et le public qui les regarde, les reconnaît, s'en détourne ou les félicite, entre les acteurs et les autorités qui tentent d'encadrer les jeux. Les jeux d'adresse

---

<sup>1</sup> Médiévistes et contemporanéistes interviennent davantage au sein de la Société française d'histoire du sport.

<sup>2</sup> R. Muchembled, « Jeux, cultures et sociétés » dans *Ludica, annali di storia e civiltà del gioco, Fondazione Benetton Studi Ricerche*, 3, 1997, pp. 103-107.

<sup>3</sup> On en a encore un exemple récent avec le numéro thématique d'*Histoire urbaine*, par ailleurs tout à fait intéressant, sur « Les loisirs et la ville : espaces, institutions, pratiques », n°1 juin 2000. En revanche, la même revue ouvrira bientôt ses colonnes à un article de Christine Lamarre justement intitulé : « Les jeux militaires au XVIII<sup>e</sup> siècle : une forme de sociabilité urbaine négligée ».

comme aujourd'hui le sport, par les valeurs qu'ils mettent en scène, qu'ils « incarnent » parfois, sont pour l'historien de précieux miroirs des tensions qui structurent mais aussi fragilisent les sociétés qui les produisent, des mentalités collectives, des codes de distinction ou de discrédit symbolique de telle ou telle pratique. Les historiens ont souvent repris à leur compte sans examen préalable les jugements « définitifs » sur la décadence de ces pratiques, l'hémorragie des effectifs, la condamnation unanime de leur inutilité publique par la *major et sanior pars* qui refuse désormais de les parrainer ou de s'y associer. Le procès de civilisation aurait eu progressivement raison des jeux d'adresse, enclenchant un processus de folklorisation. Dans *Fête et révolte. Des Mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Yves-Marie Bercé considère ainsi que les « tirs furent très tôt laissés aux boutiquiers ou aux paysans », et que « les notables n'intervenaient plus » dans ces « sociétés de fantaisie »<sup>1</sup>. Or, une étude précise montre qu'il n'en est rien<sup>2</sup>. La qualification ou disqualification folklorique apparaît également sous la plume de Pierre Goubert dans *Louis XIV et vingt millions de Français* ou sous celle de Mona Ozouf dans *La fête révolutionnaire*<sup>3</sup>.

Pourtant, Norbert Elias lui-même montre dans *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, recueil d'études rédigées avec Eric Dunning, comment les jeux d'adresse sont précisément des éléments déterminants du dispositif de contrôle de soi, de maîtrise des affects et d'extirpation de la violence. Mais il est clair que, malgré les efforts de Roger Chartier, ce livre n'a pas eu le même impact sur les historiens que d'autres ouvrages d'Elias<sup>4</sup>. Le propos vaut également pour le travail pionnier de Johan Huizinga, mais critiqué par les deux auteurs de *Sport et civilisation* : *Homo*

---

<sup>1</sup> Y.-M. Bercé, *Fête et révolte. Des Mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1976, p. 116.

<sup>2</sup> P.-Y. Beaurepaire, « Les Nobles Jeux d'arc à la fin de l'Ancien Régime : miroir d'une sociabilité en mutation », *Société et religion en France et aux Pays-Bas XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, textes réunis par Gilles Deregnacourt, Arras, Artois Presses Université, col. « Histoire », 2000, pp. 539-551.

<sup>3</sup> « On vit dans de nombreuses villes, écrit Pierre Goubert, de gros marchands acheter un office de lieutenant, de capitaine, de major, de colonel des compagnies bourgeoises : il leur donnait, avec quelques privilèges fiscaux, le droit de parader avec baudrier à la tête de folkloriques compagnies d'arquebusiers, de tireurs à l'arc et de chasseurs de papegais » : P. Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 1966, éd. 1977, p. 250 ; M. Ozouf, *La fête révolutionnaire (1789-1799)*, Paris, Gallimard, 1976, éd. 1988, folio, 474 p. 11.

<sup>4</sup> N. Elias, E. Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, avant-propos de Roger Chartier, Paris, Fayard, 1994, 396 p.

*ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*<sup>1</sup>. Quand les Journées du Patrimoine mettent les jeux d'adresse à l'honneur en 1998, ils sont qualifiés de « jeux traditionnels », et lorsque le Comité des travaux historiques et scientifiques s'intéresse à eux au milieu des années 1990 en organisant lors de ses congrès nationaux des tables-rondes pluriannuelles sur le thème « Des jeux aux sports », une écrasante majorité de communications concerne l'histoire du sport. Les jeux d'adresse ne semblent avoir eu d'existence que pour préparer le « processus de sportivisation » (*sic*), ce qui est tout à fait discutable, car la discontinuité entre jeu et sport est la règle : le jeu qu'invente William W. Ellis dans la *public school* de Rugby, n'est pas le sport football-rugby, pas plus que le noble jeu de l'arc que pratique les chevaliers de l'arc n'est le tir à l'arc sportif codifié par la Fédération française de tir à l'arc.

Il me semble au contraire que ces jeux d'adresse et notamment les tirs qui sont très largement répandus sur le territoire français -j'ai compté plusieurs centaines de nobles jeux de l'arc, arbalète et arquebuse en activité au XVIII<sup>e</sup> siècle- méritent d'être abordés à nouveaux frais, en méditant la remarque de Natalie Zamon Davis dans *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistance au XVI<sup>e</sup> siècle* : « Je suis frappée [...] par la créativité sociale de ces gens que l'on croit d'ordinaire si routiniers, par leur capacité à s'approprier d'anciennes formes de sociabilité pour les adapter à leurs besoins »<sup>2</sup>. Les tirs témoignent en effet des relations complexes entre les élites et le peuple urbain, que n'épuisent pas la question du désarmement du peuple, de l'éradication de la violence ordinaire, ou la thèse d'une différenciation croissante entre sociabilité des élites et sociabilité populaire. Les incidents survenus lors de concours de tir reflètent des tensions -et partant des enjeux- palpables.

Pour éviter les confusions, il convient tout d'abord de distinguer les Jeux, le plus souvent qualifiés de nobles, des confréries de Saint-Sébastien, Saint-Georges et Sainte-Barbe, et des compagnies d'arc, d'arbalète et d'arquebuse. D'autres dénominations comme l'académie des buttes à Orléans sont attestées<sup>3</sup>, mais sont beaucoup plus rares. Dans cette nébuleuse de l'arc, arbalète et arquebuse, on

---

<sup>1</sup> J. Huizinga, *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, trad. du néerlandais, Paris, 1951, éd. 1988, Tel, 340 p.

<sup>2</sup> N. Zamon Davis, *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistance au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1976, p. 187.

<sup>3</sup> E. et Cl. Roland, *Archers et arbalétriers dans le duché d'Orléans*, Comité départemental de tir à l'arc du Loiret, Orléans, 1986, 63 p. ill.

enregistre une triple évolution au profit des nobles jeux. On observe tout d'abord une sécularisation progressive, bien qu'inégale et non linéaire, qui conduit à l'affaiblissement du lien organique entre noble jeu et confrérie, voire à la disparition d'un nombre important de confréries. Pour autant, les chevaliers ne renoncent en aucun cas à honorer leur saint patron, mais ils agrègent l'activité confraternelle au Jeu. Ensuite, les compagnies d'exercice de tir issues du Moyen Age sont progressivement déclassées sur le plan militaire au fur et à mesure de l'évolution des armes à feu et des techniques de défense. Alors qu'elles ont toujours revendiqué leur différence et à la prééminence sur les compagnies bourgeoises, elles ont de plus en plus de difficulté à faire admettre leur prétention et à maintenir la qualité sociale de leur recrutement, comme on le verra. Le plus souvent, leurs membres cherchent même, en leur appartenant, à échapper au service dans la milice bourgeoise. Troisième évolution, les nobles jeux participent de l'autonomisation croissante de la sphère sociable et de la constitution d'un espace public. L'« invention de la tradition » permet aux nobles jeux du XVIII<sup>e</sup> siècle de s'inventer un passé chevaleresque, confraternel et militaire, tout en étant en phase avec la demande sociable des élites : ils nouent ainsi un fructueux « commerce de société » avec les loges maçonniques<sup>1</sup>.

On compte plusieurs centaines de ces nobles jeux en France et les concours provinciaux ou bouquets en Picardie, qu'ils organisent, réunissent chaque année des dizaines de sociétés, et plusieurs centaines de participants, comme en témoigne la remarquable *Relation du Grand Prix rendu à Beaune en août 1778* par l'abbé Courtépée<sup>2</sup>. Ces concours font l'objet de relations imprimées, de gravures etc. Les nobles jeux occupent le terrain abandonné par les compagnies de tir en se proclamant leurs héritiers et les gardiens de la mémoire civique. Ils cultivent le souvenir des grandes heures de la ville, investissent l'espace urbain lors des fêtes en l'honneur d'une victoire militaire -comme à Chartres après Fontenoy, de l'entrée d'un souverain étranger –Christian VII de Danemark en 1768 à Dunkerque. Mais le vocabulaire distingue encore mal les nobles jeux des confréries et des compagnies,

---

<sup>1</sup> P.-Y. Beaurepaire, *Nobles jeux de l'arc et loges maçonniques dans la France des Lumières. Enquête sur une sociabilité en mutation*, Montmorency, Ivoire-Clair, col. « les architectes de la connaissance », 2002, 245 p.

<sup>2</sup> *Relation du Grand Prix rendu à Beaune en août 1778 (par l'abbé Courtépée, prêtre, préfet du collège de Dijon)*, à Dijon, chez Causse, 1779, VI-126 p., reprint Emotion Primitive, Saint-Egrève, 2001.

car les jeux ont intérêt pour justifier leur appropriation symbolique de l'héritage et de la mémoire des confréries et des compagnies de tir, à associer à leur dénomination ludique celle de confrérie et de compagnie de tir ou d'exercice. Surtout, lorsque les compagnies bourgeoises bénéficient d'un regain d'intérêt à la veille de la Révolution, les nobles jeux en profiteront pour réactiver ce patrimoine symbolique, mettre en avant leur passé glorieux en la matière et revendiquer le premier rang parmi elles. A Caen, ils aspirent ainsi à la créer une force de police ayant le pas sur la milice bourgeoise<sup>1</sup>. Ils seront finalement agrégés à la garde nationale. Mais cette confusion volontairement entretenue a aussi des effets indésirables, car les jeux prêtent le flanc aux critiques des détracteurs des confréries et des compagnies jugées inutiles, coûteuses, qui n'hésitent pas à pratiquer l'amalgame, dont certains historiens pressés ne sont pas les dernières victimes.

Les tirs, les nobles jeux et les confréries sont en effet l'objet de nombreuses attaques à la fin du XVII<sup>e</sup> et tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les autorités ecclésiastiques cherchent à débouter les acteurs des jeux d'adresse de leur prétention à inscrire conjointement leur pratique dans la sphère ludique et dans la sphère sacrée. Cette lutte s'inscrit bien évidemment dans le cadre plus large des efforts entrepris par l'Église tridentine pour extirper de la sphère sacrée ce qu'elle juge être profane. Le *Procès de l'Oiseau à Comines en 1700-1702* offre un remarquable témoignage des prétentions des chevaliers et du refus catégorique des autorités ecclésiastiques de leur donner raison. En s'opposant à la bénédiction du papegay ou papegault, oiseau de bois multicolore fixé au sommet de la perche que prennent pour cible les tireurs lors de la compétition annuelle qui désigne le roi du jeu, « morceau de bois qui va devenir l'objet du vain amusement du peuple et souvent l'occasion et la source de plusieurs scandales », le chapitre collégial de Comines « s'est conformé aux pieuses intentions du Roi en ne permettant plus de mêler ainsi le sacré avec le profane », « qui sont profanations de la maison d'oraison »<sup>2</sup>. Le vicaire général de l'évêque de Tournai fait chorus : « Le respect que Nous avons pour les choses Saintes nous inspire de l'horreur pour celles qui sont

---

<sup>1</sup> G. Lavalley, *Les compagnies du Papegay particulièrement à Caen. Etude historique sur les sociétés de tir avant la Révolution*, Paris, E. Dentu, 1878, reprint, Emotions Primitive, 2001, p. 174-180.

<sup>2</sup> J.-M. Duvosquel, « Le procès de l'Oiseau à Comines en France en 1700-1702 ou la fin d'une coutume au diocèse de Tournai : la bénédiction de l'oiseau des confréries de tir » dans



profanes & superstitieuses, telle est la pratique de bénir l'Oiseau dans l'Eglise & de le conduire ensuite comme en triomphe après l'avoir tiré, jusqu'au pied des Autels pour chanter le Te Deum ou faire d'autres Prières & actions de grâces ». Il ajoute : « On fait un si monstrueux mélange du sacré & du profane ». La religion du serment et les épreuves initiatiques en vigueur au sein de la chevalerie de l'arc sont également l'objet d'une condamnation virulente : dans les rituels de la chevalerie de l'arc que nous avons mis au jour, le jardin de l'arc est assimilé au jardin des oliviers, le tireur boit la coupe d'amertume et revit la passion du Christ lors de la cérémonie d'initiation, les chevaliers célèbrent la cène...<sup>1</sup>.

De leur côté, les autorités municipales prennent également pour cible les compagnies de tir, pour en dénoncer, véritable *topos*, l'inutilité. Un mémoire du Magistrat de Lille en 1743 souligne que « ces idées (concernant leur prétendue utilité militaire) s'évanouissent par la seule considération que la plus grande partie pour ne pas dire tous ceux qui les composent sont artisans ou fabricants, mariés et établis dans la ville, ce qui prouve qu'ils ne sont d'aucune ressource pour les troupes du roi »<sup>2</sup>. Le mémoire s'appuie sur l'arrêt du Conseil du roi « qui supprime les confréries bourgeoises d'arbalétriers, d'archers et de tireurs d'armes et réunit leurs biens à l'hôpital général » :

Sa Majesté ayant reconnu par les éclaircissements qu'elle a fait prendre que l'utilité qui a servi de motif à l'établissement de ces confréries a cessé depuis longtemps, que de pareilles sociétés toujours dispendieuses pour les familles causent quelquefois du dérangement dans l'ordre public et que les biens qu'elles ont acquis ou qui leur ont été donnés ne sauraient avoir une destination plus légitime que le soulagement des pauvres, ouï le rapport Sa Majesté étant en son conseil a éteint et supprimé éteint et supprime à perpétuité les confréries ou compagnies d'arbalétriers d'archers et de tireurs d'armes<sup>3</sup>.

A Douai, les échevins estiment en 1770 que « les exercices dont elles se font un amusement et qui sont ordinairement accompagnés de repas, enlèvent plusieurs pères de familles à leurs véritables occupations en les jetant dans des dépenses toujours superflues et qui incommode souvent plusieurs d'entre eux en sorte que

---

*Mémoires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, publication extraordinaire, Vormezeele, I, 1984, pp. 79-80.

<sup>1</sup> P.-Y. Beaurepaire, *Nobles jeux de l'arc et loges maçonniques dans la France des Lumières. Enquête sur une sociabilité en mutation*, op. cit., chapitre III.

<sup>2</sup> Arch. mun. de Lille, Carton aux Affaires générales n°9, dossier 18.

<sup>3</sup> Arch. mun. de Lille, Carton aux Affaires générales n°9, dossier 18.

l'extinction de ces compagnies ne saurait qu'être avantageuse aux membres qui les composent sans être préjudiciable à personne »<sup>1</sup>. L'opinion du subdélégué d'Hesdin selon laquelle les tirs constituent un bon moyen de limiter la fréquentation des cabarets, paraît bien isolée : « Si on enlève aux gens ce rendez-vous commun et décent, ils seront forcés d'aller chercher leur délassement dans les cabarets, lieux dangereux pour les hommes à cause des querelles qui y arrivent, autant que pernicieux pour les mœurs si les jeunes filles se permettent d'y faire leurs assemblées »<sup>2</sup>.

Mais on ne saurait prendre ces documents comme des descriptions objectives de la situation. En effet, de telles condamnations ne sont pas sans arrière-pensée. Les municipalités souhaitent mettre la main sur les terrains d'exercice ou les immeubles concédés aux compagnies en arguant de leur inutilité publique et supprimer leurs exemptions fiscales et de service dans la milice bourgeoise.

A Orléans, la municipalité décide ainsi en 1746 la « suppression de l'académie des buttes de la ville... » pour établir en lieu et place une caserne :

Messieurs les maire et échevins ayant reconnu l'inutilité de l'académie des buttes de cette ville dont les assemblées étaient depuis longtemps des occasions de débauche et d'ivrognerie et plusieurs bourgeois s'étant excusés d'accepter les places de capitaine et autres officiers de ladite académie et là y ont fait cesser les exercices dès l'année 1746, et sur le mémoire qu'ils ont envoyé au conseil de Monseigneur le duc d'Orléans contenant les raisons qui leur en faisaient désirer la suppression, Monsieur de la Granville, chancelier de Monseigneur le duc d'Orléans leur a écrit la lettre suivante par laquelle Son Altesse Sérénissime approuve la suppression de ladite académie et permet à Messieurs les maire et échevins de disposer de l'emplacement et des bâtiments de ses buttes qu'ils le jugeront convenable pour le bien de la ville et de ses habitants, et en conséquence lesdits sieurs maire et échevins ont en la présente année 1747 fait construire et pratiquer dans la grande galerie desdites buttes un corps de caserne destiné à loger les recrues et dans d'autre galerie qui règne depuis la petite porte d'entrée jusqu'au fond du buterreau, ils ont fait pratiquer une écurie de 30 à 345 stalles<sup>3</sup>.

A Béthune en 1729, la position du gouverneur, Dupuy-Vauban, neveu du grand Vauban n'est pas différente. On lit dans son *Mémoire pour servir l'établissement d'un*

<sup>1</sup> Arch. mun. de Douai, EE 30, 17 septembre 1770.

<sup>2</sup> Arch. dép. du Pas-de-calais, C 566, 24 janvier 1781.

<sup>3</sup> Reproduit dans E. et Cl. ROLAND, *Archers et arbalétriers dans le duché d'Orléans, op. cit.*, p. 51.

*hôpital pour les troupes à Béthune* que : « l'Empereur Charles-Quint est le dernier qui les -les archers- mit en usage. Ils lui servaient pour escorter les poudres, il n'ont aucune utilité et cette compagnie est réduite à un petit nombre arbitraire d'hommes de basse naissance et dégénérés en société de fainéantise et de débauche. Ces archers se sont conservés à jouissance des maisons qui leur étaient affectées (...) Elles sont actuellement louées »<sup>1</sup>. En les disqualifiant du point de vue de l'utilité générale et de leur surface sociale, le gouverneur cherche en fait à obtenir l'expulsion des chevaliers de l'arc pour établir un hôpital militaire. Une perspective de l'Hôpital général de Béthune, huile sur toile anonyme du XVIII<sup>e</sup> siècle montre précisément les archers s'exerçant au tir à la perche dans l'enceinte des bâtiments<sup>2</sup>.

On reproche également aux tirs d'être l'occasion de désordre -on retrouve là le même discours dépréciateur que pour les bachelleries. A Lille, le duc de Boufflers proscrit l'utilisation d'armes à feu : « Etant informé qu'à l'occasion des défis qui se font dans différentes communautés de la Châtellenie de Lille, entre les Confréries établies, pour s'exercer à l'Arc ou à l'Arbalète, quelques-unes des Confréries s'écartant de l'objet de leur établissement, se servent d'armes à feu. Et reconnaissant les inconvénients qui en peuvent résulter, en cas de dispute entre les Confréries, & aussi dans le cas où quelques-uns des confrères pourraient dans leurs marches rencontrer du gibier. Pour prévenir ces désordres, Nous avons défendu & défendons expressément, à toutes Compagnies d'Archers & Arbalétriers, de se servir d'armes à feu » sous peine d'amende et d'emprisonnement<sup>3</sup>. Or si les compagnies lilloises sont finalement rétablies dans le deuxième tiers du siècle, un incident survenu lors du tir du roi de l'oiseau en juin 1781 sert de prétexte à certains libellistes pour exprimer à nouveau l'idée qu'il y a sûrement meilleur moyen d'utiliser les finances publiques<sup>4</sup>. L'oiseau avait été vissé au sommet de la perche pour empêcher sa chute. La supercherie découverte provoque la fureur de certains participants au tir et une échauffourée. La correspondance échangée entre le

---

<sup>1</sup> Vincennes, Services historique de l'Armée de Terre, M. de Vauban, *Mémoire pour servir l'établissement d'un hôpital pour les troupes à Béthune*, 1729, article 8, section 1, carton 1 n°29 (1).

<sup>2</sup> Vue perspective de l'Hôpital général, anonyme, XVIII<sup>e</sup> siècle, huile sur toile, Saint-Omer, Hôpital d'Helfaut.

<sup>3</sup> Arch. mun. de Lille, Carton Affaires générales 9, dossier 12, 22 mai 1738.

<sup>4</sup> Arch. mun. de Lille, Carton Affaires Générales 657, *Description de ce qui s'est passé à Lille à la fête des oiseaux, le lundi 18 juin 1781. Par une jeune citoyenne, mariée cette année à un chevalier de la Confrérie de Saint-Sébastien. D'un grand mal peut naître souvent un grand bien*, A Dunkerque, chez la Vérité, imprimeur-libraire, 1781, 8 p.

secrétaire à la Maison du Roi et les intendants n'est pas plus favorable aux tirs. A propos d'une demande de confirmation de privilèges faite par les chevaliers de Crépy-en-Valois en 1782, le secrétaire d'Etat écrit à l'intendant Morfontaine : « Je vous prie de faire vérifier (...) si les circonstances actuelles n'exigeraient pas que ces privilèges fussent supprimés ou au moins fort restreints »<sup>1</sup>. Concernant une requête similaire, présentée par les arquebusiers de Montreuil-sur-Mer, il se fait plus direct et écrit à l'intendant Dagay : « Je crois n'avoir point besoin de vous prévenir qu'en général le roi est peu disposé à favoriser ces sortes d'établissements qui sont bien rarement utiles et souvent sujets à des inconvénients »<sup>2</sup>.

On a déduit de ces attaques et de beaucoup d'autres que la condamnation était générale, qu'elle touchait aussi bien les compagnies, les confréries que les nobles jeux, et que les élites urbaines se seraient alors détournés des jeux d'adresse pour leur préférer le cadre feutré de la vie de société, de la sphère privée et d'une sociabilité nouvelle (salons, loges maçonniques). Elles les auraient abandonnés au peuple, donc à la décadence sociale. Or, la réalité est beaucoup plus complexe et nuancée.

En premier lieu, l'hostilité du pouvoir central et municipal à l'égard des compagnies d'arc, d'arbalète et d'arquebuse n'est pas systématique. A Cambrai, par exemple, elles conservent une certaine considération ; « en Hainaut belge et en Tournaisis, les Magistrats se gardèrent de remettre en cause les compagnies bourgeoises » selon Philippe Guignet<sup>3</sup>. Mais surtout, les sociétés dissoutes, dont les biens « sont réunis à l'Hôpital général », aussi bien à Lille qu'à Douai, sont des compagnies d'arc, d'arbalète, et d'arquebuse, dépendantes des municipalités, composées d'individus à la surface sociale modeste, sans réseau relationnel influent. Ces corps ne bénéficient d'aucun patronage prestigieux. Leur fonction d'origine, l'exercice de tir, est encore très prégnante. Dans ces conditions, ils prêtent le flanc à la critique au nom de leur déclasserment et inutilité militaire. Ce ne sont pas des nobles « jeux ». Ces derniers, associations volontaires et autonomes de notables, revendiquent certes des traditions militaires, mais ils reconnaissent sans détour préférer taquiner le papegay plutôt que s'astreindre aux exercices militaires : « Le

<sup>1</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 478, folio 324 recto, dépêches année 1782.

<sup>2</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 478, folio 331 verso, dépêches année 1782.

<sup>3</sup> Ph. Guignet, *Le pouvoir dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, Editions de l'EHESS, 1990, p. 436.

courage est bon mais (...) vive la guerre en temps de paix ! »<sup>1</sup>, s'écrient-ils à l'unisson. Ils s'épanouissent dans la sphère ludique et entretiennent de fort bonnes relations avec les autorités municipales. Une lecture attentive des documents cités plus haut montre qu'il est nullement question de supprimer les jeux, à la différence des compagnies. Et lorsque le duc de Boufflers mentionne explicitement des jeux faisant usage d'armes à feu, il s'agit de jeux ruraux, « villageois », que les jeux citadins ne reconnaissent pas comme noble jeu, comme société chevaleresque. Enfin, ceux qui demandent la confirmation de privilèges financiers n'ont rien de remarquable qui pourrait susciter quelque bienveillance, et adressent leur requête dans un contexte particulièrement défavorable, puisqu'en 1782, les finances royales sont dans un état lamentable pour cause de guerre d'indépendance américaine. Leur chance d'être entendu est donc infime.

Au contraire, lorsqu'un noble jeu digne de ce nom et reconnu comme tel sollicite le concours des autorités et le patronage des élites pour organiser sa fête annuelle ou la tenue d'un Grand Prix, ils ne lui font pas défaut. Une étude précise montre qu'aussi bien à Dunkerque, Clermont, Port-Louis, Dôle et Nantes<sup>2</sup>, les nobles jeux continuent à occuper la scène sociable : la bonne société se presse lors des concours annuels du roi de l'oiseau ; les allées du jardin de l'arc servent de promenade, et les jeux organisent bals et réceptions. A Dunkerque, le noble jeu de l'arbalète prévoit que « le lendemain du tirage de l'oiseau de prix on donnera à l'hôtel [de l'arbalète] un ambigu où seront invités les Dames de la confrérie suivi d'un bal »<sup>3</sup>. Le commandant de la place tire les flèches d'honneur et offre ses musiciens. Lorsque les chevaliers-francs-maçons clermontois invitent, « tout Clermont s'y portait »<sup>4</sup>. A Dijon, l'épouse de l'intendant « prend du plaisir » à participer à la fête des arquebusiers<sup>5</sup>. J'ai en outre montré ailleurs qu'ils étaient capables de répondre aux nouvelles demandes des élites urbaines en terme de sociabilité : la confrérie de

---

<sup>1</sup> Rapportée par A. Lombard-Jourdan, « La compagnie des chevaliers de l'arquebuse à Saint-Denis (1656-1790) dans *Paris et Ile-de-France, mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, tome 34, 1983, p. 326.

<sup>2</sup> Guy Saupin a indiqué lors du débat qui a suivi cette communication que, sur la base d'une recherche en cours, les chevaliers du Papegault faisaient partie de la frange de la population nantaise la plus réceptive aux modes nouvelles.

<sup>3</sup> Arch. mun. de Dunkerque, dossier 510, folio 219 recto, folio 242 recto, folio 247 recto.

<sup>4</sup> Le Peletier d'Aunay, *La vie mondaine à Clermont-Ferrand au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après des lettres inédites*, Aurillac, 1911, p. 29.

<sup>5</sup> D. Ligou, « Les chevaliers de l'arquebuse à Dijon au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Le Jeu au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Edisud, 1976, p. 76.

Saint-Georges, orient de Dunkerque, demande sa constitution en loge maçonnique par le Grand Orient, et le Noble Jeu clermontois fusionne avec la loge *Saint-Maurice*<sup>1</sup>.

Pour autant, et c'est ce qui nous apparaît comme le plus intéressant dans le cadre de ce colloque, les élites urbaines qui ont inscrit les jeux d'adresse dans le registre de sociabilité, sont confrontées à l'existence de tirs populaires, voisinage et cousinage dangereux qu'elles cherchent à cantonner à bonne distance ou à contrôler afin de ne pas disqualifier socialement et culturellement leur propre pratique.

La principale menace vient des jeux d'adresse sur animaux vivants. Le volatile peut être soit placé au sommet de la perche, où il remplace le papegai de bois des nobles jeux, ainsi à Amiens on tire sur une oie vivante<sup>2</sup> ; on peut encore ligoter l'animal sur un piquet ou le fixer sur une cible. Le tireur devient alors un tireur-sabreur, et tente, les yeux bandés, de « décoller » l'animal. L'enquête menée par Michel Hary, *Décapiter pour jouer*, prouve que toute l'Europe, des Iles britanniques à la Bohême les pratique<sup>3</sup>. Ces jeux sanglants, contraires au procès de civilisation, choquent. Presse, mémoires et correspondance s'en font l'écho. Le témoignage de la nièce de Gilbert Romme, Miette Tailhand-Romme est particulièrement significatif de l'antagonisme entre ces deux cultures : « Tu penses bien -écrit-elle à une amie- que si j'étais maîtresse de suivre mon goût je préférerais aller à Montaigut où il y a bal et réunion brillante plutôt que d'assister à une fête où l'on a la cruauté d'aller par désœuvrement voir tirer le cou de l'oie »<sup>4</sup>. Outre-Manche, le *Gentleman's Magazine* fait chorus en jugeant ces pratiques infamantes<sup>5</sup>. Ces tirs sont perçus comme le signe tangible de la violence du vulgaire, de la part de sauvagerie des mentalités populaires, et comme le révélateur des obstacles à l'acculturation du peuple, à la diffusion des Lumières.

---

<sup>1</sup> P.-Y. Beaurepaire, *Nobles jeux de l'arc et loges maçonniques dans la France des Lumières. Enquête sur une sociabilité en mutation, op. cit.*

<sup>2</sup> A. Janvier, *Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de coulevrinières et d'arquebusiers des villes de Picardie*, Amiens, Duval et Herment, 1855, p. 85.

<sup>3</sup> M. Hary, *Décapiter pour jouer*, Merdrignac, Le Maire, 1986, tome I (le tome II n'a jamais paru), 153 p.

<sup>4</sup> R. Bouscayrol éd., *Les lettres de Miette Tailhand-Romme 1787-1797*, Aubière, 1979, lettre 96, p. 135.

<sup>5</sup> R. Holt, *Sport and the British, a modern history*, Oxford-New-York, Oxford University Press, 1990, p. 31.

Second problème : le peuple urbain peut-il être admis dans des sociétés de tirs chevaleresques, dont les membres se reconnaissent comme pairs ? Certains répondent clairement par la négative en quittant les jeux et en investissant la sphère privée. C'est le cas à Lille, de Pierre Leuridan, Germain de Petitpas seigneur de Carvin, Erasme Vamlecq, François de Decker qui décident de se réunir « entre eux » *-inter privatos parites-*, « dans un jardin qu'ils occupent », où « leurs entrées sont de pure volonté, -et où- ils n'y reconnaissent aucun maître »<sup>1</sup>. Face au jeu de l'arbalète composé d'artisans et de cabaretiers de Wazemmes qui leur reprochent de « singer de tirer l'arbalète » dans des jardins de la ville, ils revendiquent auprès du Magistrat « une liberté établie sur le droit naturel qui est immuable » : « les défenseurs ne sont que de simples particuliers, lesquels exercent entre eux leur adresse, ils n'ont aucune règle, statut ni règlement privilèges ni serment, en un mot ne composent pas une compagnie et confrérie, ni rien qui puisse en approcher, et ne prétendent pas en composer mais usent entre eux d'une liberté permise à un chacun sans bruit ni querelle et ce serait violer la liberté et le droit naturel que d'entreprendre de donner atteinte à leur liberté »<sup>2</sup>.

Pour freiner l'hémorragie et réaffirmer leur excellence sociale, les nobles jeux réforment leurs statuts et règlements au XVIII<sup>e</sup> siècle pour relever socialement le seuil d'accès. A Paris, le duc Montmorency-Luxembourg accepte en 1786 de réformer le jeu de l'arc et de lui assurer les dividendes de son illustre patronage en terme de légitimité sociale, mais il estime que la société ne doit recruter ses membres « que dans le Corps des Marchands ou dans les Arts libres », « un homme de métier » n'y a pas sa place<sup>3</sup>. Significativement, c'est le même Montmorency-Luxembourg qui a procédé en 1773 à la réforme aristocratique du Grand Orient de France, en fermant les portes des temples aux « mécaniques » présents en nombre significatif du temps de la Grande Loge, notamment à Paris.

A Pont-de-Vaux, en Bourgogne, les nouveaux statuts adoptés en 1763 stipulent, qu'afin d'« assurer à jamais à cette [société du Royal Exercice de l'Arquebuse] la réputation qu'elle s'est acquise, d'être de toutes les compagnies de la Province, une de celles où règnent plus particulièrement le bon ordre, l'union & la

<sup>1</sup> Arch. mun. de Lille, carton Affaires Générales 9, dossiers 4, 10, 16, 18.

<sup>2</sup> Arch. mun., carton Affaires générales 9, dossier 4, 24 septembre 1705.

<sup>3</sup> *Ordonnance de Monseigneur le duc de Montmorency-Luxembourg portant règlement... (1786)*, transcrite dans comte A. de BERTIER, V. CORDIER, A. GUGLIELMINI, *Le tir à l'arc*, Paris, Hachette, 1900, p. 295-328.

politesse », « on ne recevra Chevaliers que des officiers d'épée ou de robe, des Gentilshommes, Avocats, Médecins, Chirurgiens, Notaires, Procureurs, Commissaires, Bourgeois & Marchands notables »<sup>1</sup>. Au dire de l'abbé Courtépée auteur de la *Relation du Grand Prix rendu à Beaune en 1778*, elle a ainsi pu garder sa réputation d'excellence sociale :

Cette Compagnie [de l'Exercice de l'Arc à Beaune] de vingt-huit chevaliers exerçant en août 1778, et de soixante-seize en décembre dernier, a toujours fraternisé avec celle de l'Arquebuse : elle s'est distinguée au dernier Prix par l'esprit d'union, par la manière affable et généreuse dont elle a fait ses honneurs. On peut assurer aussi qu'elle a partagé la reconnaissance de tous les chevaliers étrangers.

Plusieurs officiers et gentilshommes, charmés de la politesse de Mrs de l'arc, se firent agréger à cette Compagnie. Ces nouveaux reçus ne pouvant assez tôt se procurer un uniforme, et voulant cependant avoir des marques de chevalerie, se parèrent d'un ruban 'boiteux', des couleurs de l'arc. Les épouses des chevaliers s'ornèrent d'un pareil ruban, comme des chanoinesses, et le portèrent à toutes les fêtes du jeu de l'arc »<sup>2</sup>.

Les chevaliers se souviennent que l'ordonnance royale du 26 janvier 1715 leur donnait le pas sur les compagnies de la garde bourgeoise sur la base que les jeux étaient composés « de l'élite des bourgeois et habitants »<sup>3</sup>. Pour être crédibles comme sociétés d'élus, susciter le respect et l'admiration du public, et ne pas prêter à rire, ils doivent en effet prouver en permanence leur distinction, la cohésion de leur groupe, en un mot convaincre qu'ils sont les héritiers d'une vénérable tradition et non pas des chevaliers de pacotille. Dès lors, l'attention aux qualités physiques du candidat est seconde. « Honneur et adresse », telle est la devise que de nombreux jeux font graver sur les médailles des chevaliers, et l'ordre des valeurs a son importance. La précision du tir n'est prise en considération qu'une fois l'impétrant ballotté favorablement et admis par l'assemblée des pairs dans l'enceinte du jeu.

L'adresse ne doit pas supplanter la naissance, mais se conjuguer à elle : le roi ne doit pas l'emporter sur le prévôt ou le connétable au sein du jeu. D'où la constitution d'une double hiérarchie, afin de donner le pas aux dirigeants choisis parmi les notables sur les vainqueurs des prix. Il ne faut pas abandonner la direction

<sup>1</sup> *Relation du Grand Prix rendu à Beaune en août 1778*, op. cit., p.88-89.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 103-104.

<sup>3</sup> V. Fouque, *Recherches historiques sur les corporations des archers, arbalétriers et des arquebusiers*, Chalon-sur-Saône-Paris, 1852, p. 83-84.



de la société à des tireurs habiles mais d'extraction sociale inférieure. On retrouve ici une des clés des enjeux sociaux du sport aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, la rivalité entre amateurs et professionnels : les « amateurs » d'extraction sociale supérieure ne veulent pas abandonner la direction des instances sportives aux « professionnels », en soutenant que l'excellence sportive n'est pas seulement physique, mais d'abord une question d'état d'esprit chevaleresque, dont les variantes se nomment fairplay, courtoisie ou sportivité. Le jeu d'adresse comme le sport doivent se pratiquer de manière désintéressée. La « classe de loisir » (Thorstein Veblen) entend se réserver le contrôle des associations sportives, et faire des clubs un entre-soi. C'est tout l'enjeu du combat livré au XIX<sup>e</sup> siècle notamment par les nobles jeux flamands huppés pour interdire l'accès des cibles aux tireurs qui ne parlent pas le français. Il s'agit par le biais linguistique, d'élever de nouvelles barrières discriminatoires à base sociale, puisque la bonne société flamande maîtrise le français, tandis que la masse de la population est néerlandophone<sup>1</sup>.

Les relations des tirs provinciaux rapportent des incidents symptomatiques des tensions sociales. Ainsi lors du Prix provincial de Montereau en 1773 où l'un des concurrents « pour soutenir l'honneur de la chevalerie [de l'arc] souffletée, fit geste de tirer l'épée, et parut oublier que foncièrement il n'était qu'un tailleur de corps »<sup>2</sup>. Le repas offert avait été également le théâtre d'une casse générale d'assiettes. A Dole, les chevaliers de l'arquebuse, d'extraction sociale supérieure aux chevaliers de l'arc, dénoncent ces « professions mécaniques » qui « ne sont chevaliers que par le carquois et la flèche », armes roturières : « le fusil ne convient pas à ces chevaliers qui n'ont pas le droit d'en porter et dont la plupart ignore peut-être la manière de s'en servir »<sup>3</sup>. Ils accusent la municipalité de complaisance avec les tireurs à l'arc -ils sont dispensés du paiement du droit de bourgeoisie, et refusent de les voir participer sur un pied d'égalité aux processions religieuses et aux entrées royales. La décision en

---

<sup>1</sup> « French had always been represented as a social and intellectual status symbol, observe Roland Renson, eagerly adopted by the 'nouveaux riches' and was cautiously preserved in leisure class circles ». Dans ces conditions, « in order to preserve their noble traditions and their conservative value against the intruder called modern sport, some archery guilds in Flanders further developed closed societies of French speaking elites » : R. RENSON, « The Flemish archery guilds from defense mechanisms to sports institution » dans R. RENSON, P. P. De Nayer, M. Ostyn (éd.), *The history, the evolution and diffusion of sports and games in different cultures, Proceedings of the 4th International HISPA Seminar*, Leuven, Belgium, April 1-5 1975, Bruxelles, Bloso, 1976, p. 142].

<sup>2</sup> *Les arquebusiers des provinces de Brie... à Montereau-faut-Yonne en 1773, op. cit.*, p. 15.

<sup>3</sup> D. Bienmiller, *La chevalerie de l'arc à Dole au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dole, CPJ, 1972, p. 53.

1744 du jeu de l'arc d'adopter un uniforme de parade rutilant, de couleur bleue -on parle d'ailleurs des Bleus- pour rivaliser avec les Rouges -les arquebusiers, révèle tout à la fois l'opposition sociale et la rivalité entre les deux corps.

Les tirs doivent participer à la pédagogie de la fête réglée. Si l'unanimité l'emporte encore sur l'exclusivisme social, car le peuple n'est pas seulement spectateur, il participe aussi aux réjouissances, il doit le faire à sa place, c'est-à-dire à distance respectueuse. Il faut donc veiller à ne pas multiplier les tirs hors du cadre des Jeux institués, codifiés : ils sont d'ailleurs disqualifiés comme initiatives émanant de la part de cabaretiers ou d'entrepreneurs de jeux soucieux de faire de l'argent.

De ce durcissement social résulte la multiplication des créations populaires dans les faubourgs, la plupart du temps autour d'un cabaret. Les créations sont d'ailleurs nombreuses pour une sociabilité réputée moribonde. Citons seulement pour Lille et ses environs, la demande de création d'une confrérie de Saint-Sébastien par François Joseph Planque marchand brasseur à Wazemmes, propriétaire d'une maison à usage de cabaret portant enseigne le Lion d'or située Faubourg Notre-Dame adressée le 27 octobre 1787<sup>1</sup>, ou encore à La Madeleine, celle d'Ignace Pettvain, cabaretier à l'enseigne du petit trou, dont les auteurs n'hésitent pas à mettre en avant l'utile délasserment qui éloignera les hommes des débits de boisson et des rixes pour obtenir l'autorisation des autorités municipales<sup>2</sup>. On lit dans le règlement du tir annexé à la demande d'Ignace Pettvain, article 6, que « les confrères et autres étant dans les berceaux ne pourront jurer ni proférer le mot de diable non pas même pisser contre lesdits berceaux -cibles-, ni péter ou faire quelque autre action [in]décente à peine que leur chapeau sera mis à la broche s'ils n'aiment mieux payer six deniers d'amende au profit du serviteur de la dite confrérie »<sup>3</sup>. À l'évidence, il ne s'agit pas d'un noble jeu, mais d'un tir populaire, ce que confirme un autre passage de la demande.

Aujourd'hui encore, les compagnies de tir traditionnelles -elles revendiquent par cette dénomination leur fidélité à la tradition du tir chevaleresque- présentent les

<sup>1</sup> Arch. mun. de Lille, carton Affaires Générales 9, dossier 22, 27 octobre 1787.

<sup>2</sup> Arch. mun. de Lille, carton Affaires Générales 9, dossier 1.

<sup>3</sup> Arch. mun. de Lille, carton Affaires Générales 9, dossier 1, 9 septembre 1702 : « Comme son dit cabaret est conversé et fréquenté de beaucoup de braves gens, des principaux fermiers et d'une bonne partie de la jeunesse dudit lieu qui en attirent d'autres et en attireraient encore davantage s'ils avaient selon leur désir l'établissement d'une confrérie telle que de l'arbalète sous le titre de Saint-Georges avec le règlement comme ont plusieurs autres cabarets à la campagne ».

mêmes enjeux mais à fronts renversés. Les chevaliers de l'arc se recrutent surtout dans les milieux populaires, tandis que les tireurs à l'arc sportif sont plus jeunes et d'extraction sociale supérieure. La cohabitation au sein des compagnies n'est pas évidente, car les chevaliers tendent à former un cercle exclusif uni par la pratique d'un « ésotérisme populaire » selon l'expression de l'ethnologue Bruno Locqueneaux -les tireurs ordinaires ignorent parfois jusqu'à son existence, renâclent à se couler dans le moule sportif moderne et à abandonner la direction de la compagnie à des tireurs non initiés dans la chevalerie d'arc<sup>1</sup>.

Les jeux d'adresse sont de « puissants vecteurs de sociabilité qui rapprochent, relient, intègrent, mais qui peuvent aussi exclure ou menacer »<sup>2</sup>. Loin d'être des sociétés de fantaisie (Yves-Marie Bercé) ou des compagnies folkloriques (Pierre Goubert), ils s'inscrivent dans les mutations du champ de la sociabilité urbaine qu'ils contribuent à éclairer. Ils méritent de bénéficier du « parti de l'estime » (Saint-John Perse) qui seul peut permettre de restituer le champ de la sociabilité urbaine comme un espace de négociation et de transaction complexe en permanente recomposition, loin des oppositions simplistes entre, d'une part, une sociabilité traditionnelle, holiste et déclassée et, d'autre part, une sociabilité moderne, individualiste et démocratique, formulées par Ran Halévi.

---

<sup>1</sup> L. Locqueneaux, *Les chevaliers du noble jeu de l'arc. Un ésotérisme populaire entre convivialité et intégrisme*, mémoire de maîtrise d'ethnologie sous la direction de Maurice Gruault, Université Paris VII-Denis Diderot, 1995, 295 p.

<sup>2</sup> R. Muchembled, « Jeux, cultures et sociétés », art. cit., p. 103.

## Les Nobles Jeux d'arc à la fin de l'Ancien Régime : miroir d'une sociabilité en mutation

dans *Société et religion en France et aux Pays-Bas XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin, textes réunis par Gilles Deregnacourt, Arras, Artois Presses Université, Histoire, 2000, pp. 539-551.

Après la publication en 1997 par le Musée d'Ethnologie régionale de Béthune des *Bras de fer. Le tir à l'arc sur perche verticale*, l'exposition consacrée en 1998 à Bruxelles aux archiducs *Albert et Isabelle* a montré l'importance des Nobles Jeux d'arc, d'arbalète et d'arquebuse dans le champ de la sociabilité urbaine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et la richesse de leur patrimoine artistique<sup>1</sup>. Des sources manuscrites encore peu exploitées comme le *Registre de la confrérie de Saint-Sébastien* - associée au Noble Jeu d'arc- de Malines pour les années 1544 à 1779 ont été présentées à cette occasion<sup>1</sup>. Les rédacteurs des notices du catalogue de l'exposition ont fort bien compris les enjeux sociaux, culturels et politiques de ces Nobles Jeux. Leur démarche qu'il faut relier au regain d'intérêt pour les jeux traditionnels manifesté lors des Journées du Patrimoine 1998 tranche sur l'oubli dans lequel les Nobles Jeux sont tombés en France depuis un siècle. C'est pourquoi nous voudrions mettre à profit cette conjoncture favorable pour rouvrir une enquête débutée il y a sept ans sous la direction du Président Alain Lottin et enrichie de découvertes archivistiques récentes. Il s'agit de montrer que l'étude des Nobles Jeux éclaire sous un angle inédit et original le champ de la sociabilité au XVIII<sup>e</sup> siècle, et remet en cause l'opposition hâtivement marquée entre une sociabilité traditionnelle en perte de vitesse, socialement et culturellement déclassée, dont les Nobles Jeux seraient l'avatar folklorique, et une sociabilité nouvelle, en rupture avec la société d'ordres, dont la loge maçonnique serait le prototype. La richesse, la force et la

---

<sup>1</sup> C. Carpentier-Bogaert, V. Deloffre, D. Fasquelle, J.-M. Potriquet, *Les bras de fer, le tir à l'arc sur perche verticale*, documents d'Ethnologie régionale du Nord-Pas-de-Calais n°7, Béthune, Musée d'Ethnologie régionale, 1997, 215 p. *Albert et Isabelle*, catalogue de l'exposition de Bruxelles consacrée aux Archiducs, Bruxelles, MRAH-Brepols, 1998, 311 p.

variété des liens, malheureusement méconnus ou passés volontairement sous silence, tissés entre Nobles Jeux et loges maçonniques au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'avec d'autres formes de sociabilité un peu rapidement estampillées comme éclairées, doivent au contraire nous inciter à privilégier les notions d'appropriation culturelle et de mutation de sociabilité.

Les chevaliers qui composent les Nobles Jeux d'arc, d'arbalète et d'arquebuse sont également des confrères qui honorent respectivement saint Sébastien, saint Georges, et sainte Barbe. Ils revendiquent le souvenir des milices urbaines de l'époque médiévale mais aussi l'héritage du code d'honneur chevaleresque. Ces tireurs qui se réunissent autour des cibles mais plus généralement au XVIII<sup>e</sup> siècle sous une perche, au sommet de laquelle on fixe le papegai<sup>2</sup> à abattre, se sont acquis une solide réputation de bons vivants, dont Rembrandt se faisait déjà l'écho avec *La Ronde de nuit* des arquebusiers du capitaine Cock. Leurs agapes et leurs réjouissances sont célèbres, au point de choquer parfois les représentants du clergé qui reprochent aux chevaliers-confrères de mélanger le sacré et le profane<sup>3</sup>. Désireux d'investir l'ensemble du champ de la sociabilité d'Ancien Régime, les Nobles Jeux sont confrontés au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'affaiblissement du caractère militaire et confraternel de leurs sociétés, à la difficile affirmation de valeurs authentiquement sportives, ainsi qu'à la concurrence de la sociabilité nouvelle auprès des élites. Ils sont donc un précieux miroir où se reflète une société en mutation.

#### **La fonction sociale des Nobles Jeux<sup>4</sup>**

Sociétés ludiques, les Nobles Jeux ont une « fonction sociale » essentielle, même si leurs détracteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle affirment qu'avec l'abandon de leur rôle de milices bourgeoises, ils ont perdu toute utilité publique. Les historiens se sont parfois laissé abuser par ces témoignages partiels, et les ont généralisés à l'ensemble des

---

<sup>1</sup> Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Manuscrit Ser. 12.732.

<sup>2</sup> du nom de l'oiseau de bois multicolore sur lequel les tireurs éprouvent leur adresse.

<sup>3</sup> J.-M. Duvosquel, « Le procès de l'Oiseau à Comines en France en 1700-1702 ou la fin d'une coutume au diocèse de Tournai : la bénédiction de l'oiseau des confréries de tir », *Mémoires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, publication extraordinaire, Vormezeele, I, 1984, p. 79-80.

<sup>4</sup> Par référence à J. Huizinga, *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, trad. du néerlandais, Paris, 1951, éd. de 1988, 340 p.

Jeux, au point d'évoquer une « décadence folklorique », comparable à celle qui toucherait l'ensemble des instances de la sociabilité traditionnelle à la fin de l'Ancien Régime<sup>1</sup>. Or, cette appréciation est exagérée, voire inexacte, notamment dans le cas des Nobles Jeux citadins qui incarnent la pratique du tir chevaleresque. En effet, les Nobles Jeux contribuent à la cohésion d'un groupe de pairs, de semblables. En revendiquant symboliquement la fonction militaire, en cultivant le souvenir des milices urbaines, c'est un riche passé que convoquent les chevaliers. L'appartenance au Noble Jeu s'inscrit dès lors dans le dispositif déployé par la *major et sanior pars* pour se poser en gardienne de la mémoire urbaine, de la tradition de l'autonomie municipale qu'incarnèrent durant des siècles les milices bourgeoises. A partir de là, en étudiant précisément la composition sociale de ces Nobles Jeux, on constate que leur recrutement demeure sélectif au siècle des Lumières. A Clermont en Auvergne, le Noble Jeu d'Arc recrute parmi les membres de la loge maçonnique la plus huppée de l'Orient, *Saint-Maurice*<sup>2</sup>. Même constatation au Puy-en-Velay, où l'Ordre de Saint-Hubert approche les cent membres et regroupe la bonne société locale, noble et roturière<sup>3</sup>. A Paris, le duc de Montmorency-Luxembourg, premier baron chrétien du royaume et administrateur général du Grand Orient de France, préside lui-même aux destinées du Noble Jeu d'arc<sup>4</sup>, tandis qu'à Dijon, les parlementaires sont nombreux parmi les chevaliers de l'arquebuse. Ce recrutement huppé est d'abord la conséquence des rigoureux critères sociaux exigés pour espérer être admis au sein du Jeu. A Pont-de-Vaux, en Bourgogne, les nouveaux statuts adoptés en 1763 stipulent, qu'afin d'« assurer à jamais à cette (Société du Royal Exercice de l'Arquebuse) la réputation qu'elle s'est acquise, d'être de toutes les compagnies de la Province, une de celles où règnent plus particulièrement le bon ordre, l'union & la politesse », « on ne recevra Chevaliers que des officiers d'épée ou de robe, des Gentilhommes, Avocats, Médecins, Chirurgiens, Notaires, Procureurs,

---

<sup>1</sup> Y.-M. Bercé, *Fête et révolte. Des Mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1976, p. 116.

<sup>2</sup> B.N., ms., FM<sup>2</sup> 215, dossier *Saint-Maurice*, orient de Clermont-Ferrand, tableau du 1<sup>er</sup> mai 1785.

<sup>3</sup> B.M. Puy-en-Velay, ms. 90, pièce 15.

<sup>4</sup> Bibliothèque Historique de la ville de Paris, 8° 6108, *Almanach des compagnies d'arc, arbalète [sic] et arquebuse, ou les muses chevalières, pour l'année 1789 ; par M. Pelletier, de l'ancienne Académie royale d'Écriture, Chevalier de l'Arc de la ville de Paris*, Paris, Au Champ de Mars, 1789, 97 p.

Commissaires, Bourgeois & Marchands notables »<sup>1</sup>. Le statut social de l'impétrant importe bien davantage que l'adresse du tireur. Le temps des sociétés de tir n'est pas encore venu ; la dimension chevaleresque du Jeu, son rôle d'affirmation d'une excellence sociale sur le terrain de la sociabilité et de la fête demeurent l'essentiel. La pratique de ce type de jeu nécessite d'ailleurs de la part du chevalier des disponibilités financières importantes, ce qui nous éloigne du tir médiéval auxquels se livraient le peuple urbain et les ruraux. Il faut participer à la construction, à l'extension, puis à l'entretien des hôtels de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse, des jardins, de la chapelle de la confrérie...

Garantir un recrutement choisi, c'est pour les Jeux pouvoir bénéficier du patronage et de l'adhésion des élites dont la présence qualifie la société. Dès lors, l'attention aux qualités physiques du candidat est seconde. « Honneur et adresse », telle est la devise que de nombreux Jeux font graver sur les médailles des chevaliers, et l'ordre des valeurs a son importance. La précision du tir n'est prise en considération qu'une fois l'impétrant ballotté favorablement et admis dans l'enceinte du Jeu. Un tireur à l'arc venu des couches inférieures de la société, quelle que soit son adresse, ne franchit pas les différents obstacles placés sur le chemin qui mène aux cibles ou à la perche. On demande certes à l'impétrant qui vient d'être admis, à l'aspirant, de prouver son adresse : il doit faire choir l'oiseau fixé au sommet de la perche, pour devenir « Franc-archer ». Sinon il « ne pourra, conformément aux *Règlements généraux du Noble Jeu de l'arc*, assister à aucune délibération et ne pourra donner son avis en aucune façon et sur aucun sujet concernant le jeu ». Mais d'une part, l'échec ne signifie pas son exclusion du Jeu, et d'autre part, il peut multiplier les entraînements et les tentatives, en bénéficiant des conseils des anciens. Il est clair que ces sociétés n'ont pas achevé la transition qui mène du jeu traditionnel au sport. La précision du tir ne paraît pas estimée d'un point de vue proprement sportif. L'épreuve que doit réussir l'aspirant chevalier participe fondamentalement du rite de passage. L'aspirant pour être agrégé comme pair, doit d'abord être mis à l'épreuve ; il est maintenu en marge du groupe, puisqu'il ne participe ni aux délibérations, ni aux fêtes du Jeu, avant de devenir « franc-archer », c'est-à-dire membre à part entière, lorsqu'il a fait ses preuves d'abord sur le plan social, moral puis sur le plan physique.

---

<sup>1</sup> *Relation du Grand Prix rendu à Beaune en août 1778 par l'abbé Courtépée, prêtre, préfet*

Dans leur quête de reconnaissance sociale, les Nobles Jeux sont soucieux de s'afficher aux côtés des représentants du pouvoir, de communier avec la bonne société dans la célébration des fêtes organisées par les municipalités. Dans les entrées solennelles et visites princières une place de choix leur est réservée. En mai 1768, les Jeux dunkerquois sont à l'honneur lors de la cavalcade qui accompagne l'entrée du roi de Danemark, Christian VII, dans la ville<sup>1</sup>. Lorsque les autorités municipales se livrent à une démonstration de fidélité à l'égard de la famille royale, de soumission à l'Etat, elles mettent à contribution les chevaliers. A Chartres par exemple, en 1745, pour fêter la victoire de Fontenoy, ce sont les Chevaliers de l'Oiseau Royal qui viennent chercher le corps de ville pour le conduire à la cathédrale entendre le *Te Deum*. Et Bernard Garnot observe que « la cérémonie a été calme et ordonnée, comme doit l'être la société, chacun restant à sa place, le peuple passif et réceptif, les élites actives et généreuses »<sup>2</sup>. Déjà, l'ordonnance royale du 26 janvier 1715 qui leur donnait le pas sur les compagnies de la garde bourgeoise, justifiait ce privilège par le fait que les Jeux étaient composés « de l'élite des bourgeois et habitants »<sup>3</sup>. Lorsque le corps des chevaliers, en représentation, défile dans un ordre impeccable, c'est bien l'ensemble des élites citadines qui se reconnaissent en lui. Mais le triomphe des chevaliers a véritablement lieu à l'occasion du concours annuel qui désigne le roi de l'oiseau. Cette fête est l'occasion d'une préparation minutieuse, car il s'agit d'investir, une journée durant, le cœur de la ville et d'afficher aux yeux de tous, la magnificence du Jeu, l'excellence de ses membres. Peintres et graveurs sont ensuite mis à contribution pour immortaliser la scène.

C'est le cas, à Bruxelles, le 15 mai 1615, lorsque l'infante Isabelle abat le papegai fixé sur l'église du Sablon. Après Marie de Hongrie en 1534, Marguerite de Parme en 1587, elle est à son tour acclamée reine du Serment des Arbalétriers. Une médaille fut frappée à cette occasion. Isabelle fit construire quatre pavillons aux angles du jardin d'exercice du Serment qu'elle autorisa à porter ses couleurs. Trois ans plus tard, au cours de l'été 1618, les archiducs Albert et Isabelle rendent visite à la ville de Gand. La Gilde de Saint-Georges -Noble Jeu de l'arbalète- fixe alors le tir

---

*du collège de Dijon*, à Dijon, chez Causse, 1779, p. 88-89.

<sup>1</sup> A.M. Dunkerque, dossier 510, fol. 192, mai 1768.

<sup>2</sup> B. Garnot, *Le Peuple au siècle des Lumières, échec d'un dressage culturel*, Paris, Imago, 1990, p. 104.

<sup>3</sup> V. Fouque, *Recherches historiques sur les corporations des archers, arbalétriers et des arquebusiers*, Chalon-sur-Saône-Paris, 1852, p. 83-84.



annuel du roi de l'oiseau le 5 août. Dans un tableau commandé par la gilde, Isabelle vise l'oiseau. Mais comme les rédacteurs du catalogue de l'exposition *Albert et Isabelle* l'ont bien perçu, l'œuvre met avant tout en scène l'excellence sociale de la gilde, la cohésion des élites<sup>1</sup>, leur communion avec les archiducs, tandis que le peuple assiste au spectacle à distance, séparé par un rideau de hallebardiers. Il y a donc une pédagogie de la fête, mais l'unanimité nous paraît encore l'emporter sur l'exclusivisme social, car le peuple n'est pas seulement spectateur, il participe aussi aux réjouissances, mais à sa place, c'est-à-dire à distance respectueuse. Les Nobles Jeux ont fait leur la formule d'Horace et de Cicéron : *otium cum dignitate*. Les concours manifestent la fonction sociale et politique de la fête et du Jeu. Les chevaliers multiplient les signes en direction de la société, de ses différentes composantes. Occupant la ville comme la scène d'un théâtre, ils montrent simultanément qu'ils reconnaissent la valeur du mérite -leur roi tient son sceptre de son adresse- et qu'ils adhèrent à l'organisation en corps, hiérarchisée de la société d'Ancien Régime. Les témoignages d'allégeance au pouvoir royal, religieux, municipal sont sans équivoque. La foule doit enregistrer la solidité des liens qui unissent les élites, l'ordre et la concorde qui président au concours et qui tranchent sur le déroulement des fêtes populaires, notamment des concours de tirs, marqués par la violence, les insultes, les débordements en tout genre<sup>2</sup>.

Cet investissement temporaire de la cité, les chevaliers le prolongent et le matérialisent durablement par la construction d'hôtels magnifiques, à Corbeil, à Dijon ou à Dunkerque<sup>3</sup>, de chapelles pour les confréries, comme à Bruges, l'entretien de splendides jardins dont les allées deviennent, ainsi à Nantes, un lieu de promenade dominicale très prisé par la bonne société. Ils publient également de luxueuses relations des Prix provinciaux, et commandent gravures et peintures qui immortaliseront la journée. On ne peut donc à bon droit les réduire au rang de compagnies « folkloriques »<sup>1</sup>. Le jeu est une activité sérieuse qui enregistre fidèlement les contrastes, les valeurs et les aspirations d'une société. A défaut d'une adresse toujours remarquable, la réussite sociale des Nobles Jeux citadins paraît

---

<sup>1</sup> *Catalogue...*, *op. cit.*, notice 288, p. 208.

<sup>2</sup> On peut à ce sujet se reporter à A. Lottin, *Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979, 445 p., notamment p. 311-316.

<sup>3</sup> A Arras, les arquebusiers prévoient la construction d'une salle de spectacle dans le jardin du Jeu.

donc incontestable. Cependant, la diversification de l'offre en terme de sociabilité à partir du mitan du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'émergence de nouvelles attentes, représentent pour les Nobles Jeux autant de défis à relever pour ne pas se voir déclassés et délaissés par les élites.

### **Les enjeux d'une sociabilité en mutation**

Les Nobles Jeux sont en effet clairement confrontés au « procès de civilisation » mis en évidence par Norbert Elias. La violence physique n'a plus sa place dans le quotidien des rapports sociaux ; le corps débridé, non maîtrisé qui s'exprime dans la fête traditionnelle est dénoncé, tout comme l'explosion incontrôlée des désirs et des pulsions à l'occasion des réjouissances populaires. Dès lors, les attaques des élites éclairées et des détracteurs des jeux traditionnels se concentrent sur les concours de tirs sur animaux vivants, alors largement répandus<sup>2</sup>. Particulièrement sanglants, ils sont perçus comme le signe tangible de la violence du vulgaire, de la part de sauvagerie des mentalités populaires, et comme le révélateur des obstacles à l'acculturation du peuple, à la diffusion des Lumières. Pour les Nobles Jeux citadins, le risque est réel de se voir disqualifiés par ces cousins pour le moins gênants. Leurs détracteurs ne manquent en effet pas l'occasion de pratiquer l'amalgame entre le tir populaire et le tir chevaleresque, au point d'abuser les historiens<sup>3</sup>. Mais si de telles erreurs sont fréquentes, c'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les bourgs et les petites villes, certains Jeux sont en retard sur leurs parents citadins par rapport au « procès de civilisation ». Tout en pratiquant le tir sur oiseau de bois et en se donnant des allures de Nobles Jeux, ils associent dans le même concours, abominable confusion !, le tir chevaleresque au décollement du cou de l'oie. Ainsi, à Eperlecques, près de Saint-Omer, les archers de Monseigneur Saint-Sébastien, bannissent tout blasphème au sein du Jeu, toute grossièreté, toute violence envers un confrère, prouvant par là que l'acculturation des ruraux est en marche ; mais ils témoignent aussitôt de ses limites et du poids de traditions qui choquent la sensibilité éclairée : ils pénètrent à cheval dans le cimetière pour en faire le tour, le roi du Jeu

---

<sup>1</sup> Selon l'expression de P. Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 1966, éd. 1977, p. 250.

<sup>2</sup> M. Hary, *Décapiter pour jouer*, Merdrignac, Le Maire, 1986, 153 p.

<sup>3</sup> Ainsi, M. Ozouf, dès l'introduction de *La fête révolutionnaire (1789-1799)*, Paris, Gallimard, 1976, éd. 1988, p. 11.

désigne sa reine à la suite d'un concours où les prétendantes doivent décoller le cou d'un coq préalablement entaillé<sup>1</sup>. La tête empalée sur l'épée royale est remise comme trophée à la reine. Sachant que le chevalier du Noble Jeu honore sa dame en lui offrant un gant immaculé, on perçoit mieux le gouffre qui sépare ces Jeux à la fois parents et radicalement distincts : c'est celui qui sépare la nature de la culture, la manifestation non contenue de la virilité et -à peine voilée- de la sexualité, des usages du royaume de la civilité et du bon goût. Outre le discrédit qui menace l'ensemble des Jeux, les chevaliers sont également confrontés aux progrès rapides des structures de sociabilité nouvelle, loges maçonniques et sociétés de lecture, qui drainent vers elles la société éclairée. La concurrence est redoutable si l'on pense au glissement des pénitents provençaux vers les loges maçonniques étudié par Maurice Agulhon<sup>2</sup>. Les élites quittent massivement des confréries, dont les processions traditionnelles paraissent désormais anachroniques, et dont l'élargissement de la base sociale du recrutement leur déplaît. Elles aspirent à une sociabilité laïcisée, intériorisée, annonçant ainsi la mutation décisive du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais à la différence des pénitents, les Nobles Jeux citadins ont souvent su s'adapter au vaste mouvement de « transfert des besoins de sociabilité » qu'évoquait Louis Trénard.

### **Noble Jeu et loge maçonnique d'Ancien Régime : deux structures de sociabilité initiatique aux fonctions complémentaires**

Au dernier siècle de l'Ancien Régime, chevaliers de l'arc et francs-maçons entament un singulier dialogue. Doubles appartenances, fondation de loges par les Nobles Jeux, animation de ces derniers par les ateliers, influences mutuelles au niveau des rituels... en témoignent. Malheureusement, qui veut les étudier, se heurte, non pas de la part de la Franc-maçonnerie, dont les archives sont pour l'essentiel conservées dans des dépôts publics pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais de la part des sociétés d'arc, à un silence réprobateur, voire au refus catégorique de communiquer archives et témoignages. Les sociétés d'arc traditionnelles perçoivent toute étude de

---

<sup>1</sup> J.-M. Persyn, « Fêtes confraternelles au village d'Eperlecques avant 1789 », *Bulletin trimestriel de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie*, tome XX, fascicule 374, mars 1963, p. 53-57 et R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France Moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1978, éd. 1991, p. 371-374.

<sup>2</sup> M. Agulhon, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Arthème Fayard, 1968, 2<sup>e</sup> édition, 1984, notamment p. 198 et suivantes.

leurs rituels et pratiques initiatiques comme une divulgation de leurs secrets, voire comme une profanation. Si quelques timides allusions à ces liens sont décelables dans la publication récente du Musée d'Ethnologie de Béthune<sup>1</sup>, les rédacteurs de l'enquête se sont pour certains heurtés à de grandes difficultés dans la réunion de la documentation nécessaire, et pour d'autres auto-censurés. De même, le conservateur du Musée de l'Archerie, qui se considère comme le gardien d'un « secret » initiatique, se refuse à toute « divulgation ». L'obstacle est donc réel.

Sans étudier en détail chacun des éléments d'un dossier par nature incomplet, parcourons ici les pièces les plus significatives. Le 15 février 1786, la *Confrérie des chevaliers de l'Arbalète sous le nom de Saint-Georges de cette ville de Dunkerque* s'adresse au Grand Orient de France : « elle désire de voir légitimer par le Grand Orient des travaux maçonniques qui se font dans son local par la plupart d'entre eux qui en partie sont déjà maçons réguliers, ils ont besoin à cet effet de Patentes qu'ils vous prient de bien vouloir leur procurer et au moyen desquelles ils exigeront chez eux, une loge régulière sous le nom de Saint-Georges »<sup>2</sup>. Les demandeurs joignent à leur requête le *Tableau de la très respectable loge sous le titre de Saint-Georges à l'Orient de Dunkerque où règnent le silence, la paix, et l'union*. On ignore si leur requête a reçu une réponse favorable, mais la pratique de l'Art Royal<sup>3</sup> par les chevaliers de l'arbalète-francs-maçons semble en tout cas avoir perduré, puisque la liste des biens de la société mis en vente à la Révolution comprend des objets maçonniques<sup>4</sup>.

On peut rapprocher le cas dunkerquois de celui de la *Confrérie (sic) des Chevaliers du Papegault* de Port-Louis en Bretagne. Dès 1760, ce Noble Jeu se meut en une Société du Serpent d'Or qui recrute ses membres dans la bonne société de Port-Louis et de Lorient. Les représentants de la Compagnie des Indes y sont en force. Tout Chevalier du Serpent d'Or doit faire profession de la religion catholique et romaine, garder le secret sur le contenu des délibérations de la société, et passer des épreuves initiatiques, au cours desquelles, comme dans toute société initiatique, l'impétrant apprend les signes de reconnaissance et mots de passe, ici :

---

<sup>1</sup> C. Carpentier-Bogaert, V. Deloffre, D. Fasquelle, J.-M. Potriquet, *Les bras de fer, le tir à l'arc sur perche verticale*, op. cit., p. 19 ; p. 138.

<sup>2</sup> B.N, ms. FM<sup>2</sup> 229, dossier *Saint-Georges*, orient de Dunkerque, planche du 15 février 1786.

<sup>3</sup> terme désignant les travaux maçonniques.

<sup>4</sup> Lettre de J.-M. Potriquet à l'auteur, 23 décembre 1998.

*Qui vive ? David fuyant la persécution de Saül*, prête serment et reçoit l'accolade, signe qu'il est admis dans la Société et reconnu comme un pair. La double appartenance à la Franc-maçonnerie et à la Société du Serpent d'Or est importante, notamment au niveau des cadres dirigeants des deux sociétés<sup>1</sup>.

Dans certains cas, chevaliers des Nobles Jeux et francs-maçons ont même décidé de formaliser les liens entre les deux structures. Le 15 novembre 1784, à Clermont, en Auvergne, la plus importante des loges de l'orient, *Saint-Maurice*, s'unit aux chevaliers du Jeu de l'arc et adopte les *Statuts et Règlements particuliers pour le Gouvernement de la Loge de St-Maurice et de la Compagnie des chevaliers du Jeu de l'arc réunis et ne formant qu'un même Corps* qui institutionnalisent des liens beaucoup plus anciens entre les deux sociétés<sup>2</sup>. Une liste de chevaliers pour l'année 1763 livre en effet 52 noms, dont 42 figurent sur les tableaux de membres de *Saint-Maurice* pour la période 1776-1779. Une lettre du 17 juillet 1778 que la loge adresse à la Chambre des provinces du Grand Orient, nous apprend que la loge se réunit au Pavillon de l'Arc « devenu commun aux deux sociétés par la réunion de la loge avec la compagnie »<sup>3</sup>. On peut légitimement supposer qu'à Dunkerque, le Noble Jeu de l'arbalète et la loge de *Saint-Georges* ont noué des liens similaires.

Les Nobles Jeux parisiens sont également concernés par des liens étroits avec l'Ordre maçonnique dès la décennie 1740, alors que les descentes policières sont encore fréquentes chez les restaurateurs qui accueillent les tenues maçonniques. Le sieur Podevin rapporte ainsi une surprenante assemblée du Noble Jeu de l'Arquebuse de Paris :

(Le dimanche 23 janvier 1746), Messieurs les chevaliers de l'Arquebuse de Paris assemblés au nombre de 45 chez Lejeune traiteur rue Saint-Paul furent interrompus par un Anglais qui vint avec une lettre de Procope médecin maître de loge qui ne put se trouver à l'assemblée attendu qu'il se recevait ce jour-là des francs-maçons. Le contenu de la lettre était qu'il exhortait ses frères à faire du bien à un Anglais qui était du parti du Prétendant (Stuart) et un de ses enfants, c'est à dire qu'il était franc-maçon et de sa façon pour quoi un des frères de l'assemblée, nota que de 45 qui formaient l'assemblée il y avait 40

<sup>1</sup> Y. Rome, *250 ans de Franc-maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, Liv'Editions, collection Létavia recherches, 1997, p. 326-327.

<sup>2</sup> P.-Y. Beaurepaire, *Les Francs-maçons à l'Orient de Clermont-Ferrand au XVIII<sup>e</sup> siècle*, publications de l'Institut d'Etudes du Massif Central, XLI, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 1991, pp. 322-331.

<sup>3</sup> B.N., ms. FM<sup>2</sup> 215, dossier *Saint-Maurice*, orient de Clermont-Ferrand, planche du 17 juillet 1783.

francs-maçons, prit son chapeau et fit le tour à la quête et vint jusqu'à un particulier qui n'étant pas franc-maçon dit qu'il avait fait ses charités le matin, et qu'il s'étonnait comment M. Procope avait exposé un homme à l'aveu de 45 personnes<sup>1</sup>.

L'appartenance massive des chevaliers à l'Ordre maçonnique est attestée. Quarante ans plus tard, les liens concernent même l'Administrateur général du Grand Orient de France, le duc de Montmorency-Luxembourg, qui préside de fait aux destinées de l'obédience depuis sa création -le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans étant Grand Maître en titre. En 1786, Montmorency-Luxembourg procède à la réforme du Noble Jeu de l'Arc parisien en signant une *Ordonnance... portant règlement sur l'administration, et servant de Statuts audit corps des Chevaliers de l'Arc de la ville de Paris*<sup>2</sup>. On ne doit bien sûr tirer aucune conclusion hâtive de ce double engagement. Mais plusieurs sources permettent de mettre en évidence clairement les liens individuels et collectifs des chevaliers parisiens avec la Franc-maçonnerie. En 1789, paraît l'*Almanach des compagnies d'arc, arbalète et arquebuse, ou les muses chevalières, pour l'année 1789 ; par M. Pelletier, de l'ancienne Académie royale d'écriture, Chevalier de l'Arc de la ville de Paris*. L'ouvrage donne la liste des membres « du corps de MM. les Chevaliers de l'arc de la ville de Paris », et celle « du corps de MM. les Chevaliers de l'Arquebuse ». Leur confrontation avec le précieux répertoire des *Francs-maçons parisiens* d'Alain Le Bihan permet d'établir que plus de 60% des chevaliers de l'arc ont vu la lumière, et surtout que 50% ont appartenu à la même loge : *Saint-Julien de la Tranquillité*<sup>3</sup>. Si l'on considère les seuls chevaliers-francs-maçons, cet atelier recueille plus de 84% des affiliations.

Il importe de souligner ici qu'à la différence du glissement des pénitents provençaux vers les loges maçonniques étudié naguère par Maurice Agulhon, les chevaliers concernés ne quittent en aucun cas des Nobles Jeux moribonds -en Ecosse, le Noble Jeu semble même au contraire avoir concurrencé la Maçonnerie à

<sup>1</sup> Bibliothèque de l'Arsenal, Archives de la Bastille, dossier 11556, fol. 343, dimanche 23 janvier 1746, rapport du sieur Podevin.

<sup>2</sup> Cette ordonnance a été publiée dans A. de Bertier, V. Cordier, A. Guglielmini, *Le tir à l'arc*, Paris, Hachette, 1900. p. 295-328.

<sup>3</sup> A. Le Bihan, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France (Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, *Mémoires et Documents XIX*, Paris, 1966, 490 p.

la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ils s'ouvrent à une nouvelle structure de sociabilité, à de nouvelles activités, sans renoncer au Noble Jeu. Conscients de la parenté structurelle entre leurs deux sociétés : sociétés d'initiés, d'élus cooptés par leurs pairs, ils s'efforcent d'articuler leur double appartenance et multiplient les emprunts aux rituels maçonniques. Il ne s'agit nullement de transposition servile et artificielle de l'initiation maçonnique au sein des Nobles Jeux qui ne sont en aucune manière des sociétés para-maçonniques. Les membres tiennent à conserver la spécificité de leurs deux sociétés. Les emprunts forment un matériau de réemploi, ils font l'objet d'une véritable appropriation culturelle de la part des chevaliers de l'arc.

D'autres indices confirment l'existence d'une véritable initiation des candidats à l'entrée au sein des Nobles Jeux. La redécouverte dans les Archives départementales de l'Aube de la transcription par Gerost en 1825 du catéchisme de réception chevaleresque employé par le Noble Jeu d'arc de Villenauxe daté de 1762, confronté à l'édition partielle par Etienne Moreau-Nélaton du mémoire de Nicolas-Brice Legros daté de 1751, *La manière de faire le serment à ceux qui veulent se faire recevoir du noble jeu de l'arc* (Seringes-et-Nesles, arrondissement de Château-Thierry) nous permet de reconstituer l'initiation d'un chevalier<sup>2</sup>. On y découvre que l'arc, les flèches, et les cibles sont dotés d'une signification symbolique. Le chevalier effectue un parcours initiatique à travers le jardin du Jeu où il revit symboliquement la passion du Christ. A chacune des épreuves, il doit manifester sa foi chrétienne. Mais le jardin de l'arc représente également le jardin d'Adam. Comme l'écrit G. Roy, « cet Eden, cet enclos quadrangulaire, est l'image du Monde. Un monde en réduction, fini et infini (...) C'est le Temple à ciel ouvert »<sup>3</sup>. On note d'ailleurs qu'à l'instar du candidat à l'initiation maçonnique qui effectue des voyages symboliques dans l'enceinte du temple et meurt à la vie profane, le futur chevalier boit la coupe d'amertume.

C'est cette commune appartenance à la sphère initiatique, qui permet à la rencontre entre francs-maçons et chevaliers du Noble Jeu de se transformer en une relation intime. Il n'est d'ailleurs pas indifférent de souligner que lorsque l'Edit de

---

<sup>1</sup> D. Stevenson, *The origins of Freemasonry, Scotland's century 1590-1710*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 188-189.

<sup>2</sup> A.D. Aube, Gerost, *Histoire de Villenauxe*, 1825, cahier 6 : *Secret de la Compagnie de Villenauxe*, 1762. E. Moreau-Nélaton, *Fleurs et bouquets. Etude sur le jeu d'arc dans l'arrondissement de Château-Thierry*, Paris, Champion, 1912, in-8°, p. 190-194.

<sup>3</sup> G. Roy, *Folklore de Champagne, Les archers*, SAFAC n°64, s.l., 1969, p. 25

1786 de Joseph II ébranle la Franc-maçonnerie dans les Pays-Bas autrichiens, les membres des *Frères réunis*, orient de Tournai, choisissent de camoufler leur loge en Confrérie de Saint-Sébastien, car c'est à leurs yeux la structure de sociabilité la plus apte à leur permettre de poursuivre sereinement les travaux de l'Art Royal <sup>1</sup>...

L'intérêt que se portent mutuellement francs-maçons et chevaliers s'explique également par le fait que Nobles Jeux et loges offrent des réponses complémentaires aux besoins de sociabilité. La distinction et l'excellence que les francs-maçons cultivent à l'abri du temple, les chevaliers les entretiennent au sein du jardin de l'arc, mais les affichent également aux yeux du public. Tant les Nobles Jeux huppés que les clubs de golf créés par les élites maçonniques britanniques sont les prémices de la fameuse « classe de loisir » du XIX<sup>e</sup> siècle théorisée par Thorstein Veblen : les notables se construisent un réseau de structures d'accueil, répondant à leurs attentes culturelles, ludiques et sportives, où l'on se retrouve entre soi, conscient de sa distinction sociale, mais sans chercher à l'afficher aussi ostensiblement que par le passé<sup>2</sup>. Nombre de Nobles Jeux se laïcisent, abandonnent toute référence aux symboles militaires, et délaissent les parades urbaines, pour se retrouver en privé dans le jardin de l'arc. A Lille, Pierre Leuridan, Germain de Petitpas seigneur de Carvin, Erasme Vamlecq, François de Decker et d'autres tireurs, trouvent les structures traditionnelles trop pesantes ; aussi décident-ils de se réunir « entre eux » *-inter privatos parites-*, « dans un jardin qu'ils occupent », où « leurs entrées sont de pure volonté, (et où) ils n'y reconnaissent aucun maître »<sup>3</sup>.

Mais si ces notables préfèrent cultiver dans la chaleur et le confort de leur cercle étroit la cohésion des élites et n'aspirent plus à l'afficher lors des parades qui menaient les Nobles Jeux à travers la ville, leur souci de maintenir les barrières sociales à l'entrée de leurs sociétés est évident. On a là une des principales clés pour comprendre pourquoi ils ont longtemps résisté à la transformation du jeu en sport. Devenir un sport signifierait pour le tir à l'arc exister de manière autonome par rapport à la société englobante et ses normes. La valorisation de l'adresse au détriment du statut social des membres serait alors essentielle. Or, certains

---

<sup>1</sup> B. Van der Schelden, *La Franc-maçonnerie belge sous le régime autrichien (1721-1794)*, Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> fascicule, Louvain Librairie universitaire, 1923, p. 339-340.

<sup>2</sup> T. Veblen, *Théorie de la classe de loisir*, trad. de l'anglais *The theory of the leisure class*, the Macmillan Company, 1899, Paris, Tel Gallimard, 1978, 278 p.

<sup>3</sup> A.M. Lille, carton Affaires Générales 9, dossiers 4, 10, 16, 18.



membres admettent mal de voir les portes d'une communauté d'amis choisis dont les membres sont d'abord des pairs avant d'être des tireurs à l'arc, ouvertes à des archers plus adroits mais d'un rang social inférieur et qui joueraient malgré tout les premiers rôles. La classe de loisir est à l'origine des associations sportives, des clubs, mais elle entend bien s'en réserver le contrôle, car le loisir, l'*otium*, est le privilège de l'aristocratie. C'est tout l'enjeu du combat livré notamment par les Nobles Jeux flamands huppés pour interdire l'accès des cibles aux tireurs qui ne parlent pas français. Il s'agit par le biais linguistique, d'élever de nouvelles barrières discriminatoires à base sociale, puisque la bonne société flamande maîtrise le français, tandis que la masse de la population est néerlandophone. Ce type de pratique annonce déjà le débat majeur de l'histoire du sport au XIX<sup>e</sup> siècle, celui qui oppose les amateurs issus de la classe de loisir, aux représentants des milieux populaires, davantage enclins au professionnalisme, pour pouvoir mettre à profit leur talent. En insistant sur la nature chevaleresque, désintéressée de la pratique sportive, le but des amateurs anglais et de leurs émules continentaux, est toujours de maintenir l'emprise d'une minorité aisée sur le sport et ses structures.

## IV

Franc-maçonnerie, pouvoir et Révolution française

## Les loges maçonniques littorales face à la politique centralisatrice des obédiences parisiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle

dans Gérard Le Bouëdec et François Chappé dir., *Pouvoirs et littoraux du XVe au XX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international de Lorient des 24-26 septembre 1998, Presses Universitaires de Rennes, *Histoire*, 2000, pp. 181-189.

La Franc-maçonnerie des Lumières entretient un rapport privilégié avec les littoraux. Les orientes maritimes ont abrité plusieurs centaines de loges qui assurent une couverture de l'espace littoral sans égale dans le champ de la sociabilité. Les négociants, capitaines de navire -marchands et militaires-, courtiers, interprètes, mais aussi touristes en voyage d'agrément ou en Tour de formation ne s'y sont pas trompés. Français et étrangers -Irlandais, Allemands de la Baltique, Scandinaves, Néerlandais surtout- s'y font initier ou affilier par milliers, comme j'ai tenté de le montrer dans ma thèse<sup>1</sup>. Il s'agit parfois d'une adhésion de quelques jours ou de quelques semaines, le temps de négocier une cargaison, ou de poursuivre son périple. Mais l'affiliation peut aussi participer à un dispositif d'intégration à long terme à la société locale. Les puissantes loges du négoce maritime, à Bordeaux l'*Anglaise* - on devrait dire en fait l'*Irlandaise*, compte tenu de l'origine de ses fondateurs- et l'*Amitié* -à l'origine *Amitié allemande*- ; à Marseille, *Saint-Jean d'Ecosse*, figure de proue de la Franc-maçonnerie méditerranéenne et temple du grand négoce protestant ; à Dunkerque *Amitié et Fraternité*... s'affirment comme des puissances maçonniques extraverties. Leur horizon maçonnique se dilate au fur et à mesure que leur horizon commercial et maritime s'élargit<sup>2</sup>. Elles multiplient les fondations d'ateliers outre-mer et se consacrent largement à la mise sur pied et à l'entretien de

---

<sup>1</sup> Beaurepaire (Pierre-Yves), *L'Autre et le Frère, l'Etranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998, *Les dix-huitièmes siècles* 23, 872 p.

<sup>2</sup> Beaurepaire (Pierre-Yves), « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, CCXCIII/2, 1996-1, p. 263-88.

réseaux de correspondance unissant leur avant-pays à leur *hinterland*. La présence dans les principaux ports de parents, partenaires commerciaux, coreligionnaires et concitoyens renforce les liens entre ces différentes loges. Elles constituent un véritable réseau de correspondantes qui se recommandent mutuellement leurs membres et leur assurent un accueil fraternel sur présentation du certificat maçonnique, précieux viatique. Elles nouent également des liens privilégiés avec leurs puissantes sœurs des marges continentales du royaume : la *Bienfaisance* de Lyon, la *Candeur*, orient de Strasbourg notamment, et s'éloignent progressivement du centre parisien, avant de le défier ouvertement. Elles sont de ce fait la cible principale de la politique centralisatrice du Grand Orient qui amorce au début des années 1770 la reconquête de l'espace maçonnique français et l'élimination systématique des puissances maçonniques concurrentes -étrangères et indigènes- au nom de la souveraineté qu'il revendique sur l'ensemble de la Franc-maçonnerie française.

Il est incontestable que les loges périphériques, littorales et continentales, ont profité de l'affaiblissement de la Grande Loge de France -prédécesseur du Grand Orient- au cours des années 1760 pour s'ériger en puissances maçonniques régionales dotées d'une large autonomie et contester l'autorité du centre parisien. Palliant les défaillances administratives de la Grande Loge, craignant d'être isolées du reste de la chaîne d'union en raison de l'interruption de la correspondance entre les loges et l'obédience et de leur situation périphérique, elles accélèrent la mise sur pied de leurs propres réseaux de correspondance maçonnique à partir des réseaux de correspondance négociants, confessionnels et familiaux de leurs membres<sup>1</sup>. Arguant de l'excellence -sociale et maçonnique- de leur recrutement, de leur strict respect de la régularité -forme maçonnique de l'orthodoxie, qui partage aujourd'hui encore le monde maçonnique entre réguliers et irréguliers-, elles dénoncent avec virulence la multiplication des loges « sauvages » et l'ouverture croissante des temples en direction des strates inférieures du tiers état.

---

<sup>1</sup> *Idem*, « Au cœur de l'expansion maçonnique au siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », Albert (Pierre) dir., *Correspondre jadis et naguère, Actes du 120<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, colloque sur *La Correspondance jadis et naguère*, Aix-en-Provence, 23-29 octobre 1995, Paris, éditions du CTHS, 1997, p. 337-47. Cette étude de la correspondance maçonnique et de ses réseaux est actuellement poursuivie dans le cadre d'un programme européen d'*Edition électronique des correspondances philosophiques et huguenotes* et d'*Atlas de la communication à l'âge classique*.

Le Languedocien Pierre de Guenet qui entreprend d'unir l'ensemble des loges périphériques du royaume autour d'un projet de réforme maçonnique constate :

Toute l'Allemagne, la Russie, l'Italie, rejettent de son sein par une réforme générale ces prétendus frères, qui les uns par leur Etat, les autres par leurs mœurs ne doivent point être membres de cette Grande République ; il n'y a plus d'anarchie qu'en France, la maçonnerie y est un objet d'amusement, pour la plupart une occasion d'Escroquerie, ou de godaillerie, la frivolité doit-elle seule avoir notre faveur et seront nous les derniers à ramener la maçonnerie à sa première institution, ce n'est qu'en la suivant qu'on peut parvenir à son but<sup>1</sup>.

A Marseille, Bordeaux ou Dunkerque, les puissantes loges littorales entreprennent de soumettre à leur autorité les ateliers de moindre importance, et de coopérer entre elles afin de réorganiser la Franc-maçonnerie française. Pour ce faire, elles procèdent souvent à un transfert d'allégeance en faveur d'une obédience britannique -la Grande-Bretagne étant perçue comme le conservatoire de l'orthodoxie maçonnique. C'est le cas aussi bien à Marseille avec *Saint-Jean d'Ecosse* qui se tourne vers Edimbourg, à Bordeaux avec l'*Anglaise* qui obtient des constitutions en 1766 de la Grande Loge d'Angleterre, en Languedoc où l'influence irlandaise est importante, à Brest où l'*Heureuse Rencontre* obtient des constitutions de Londres sous le titre distinctif de loge n°184, ou encore au Havre. On observe un mouvement similaire sur les marges continentales du royaume, à Strasbourg et à Lyon notamment. Au sein d'un corps maçonnique en pleine déliquescence, une constitution britannique est gage de respectabilité et vaut certificat d'orthodoxie, comme l'explique une des filles de l'*Anglaise* de Bordeaux au Grand Orient au milieu des années 1770 :

Monsieur et très Respectable frère

La R[espectable] mère qui nous a donné le jour n'existe plus à la vérité, mais sa mémoire sera toujours révérée de sa fille ; elle luy doit d'autant plus que c'est dans le moment de l'anarchie de la Maçonnerie en France qu'elle en a reçu l'Etre. c'est à cette Malheureuse Epoque que quelques maçons de cet orient désirant s'assembler d'une manière légale préférèrent un rayon de la M[açonnerie] anglaise d'ou a lui primitivement la vraie lumière repandue sur la

---

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique [par la suite : BNF, Cab mss, FM], FM<sup>1</sup> 111, collection Chapelle, tome VI, f°445 r°, 22 janvier 1765.

surface de la terre, aux lieux qui partoient du soleil éclipsé de l'orient de Paris [...]¹.

Et la loge de revendiquer un statut à part parmi les loges françaises :

Nous, nous formons R[espectable] F[rère], une classe particulière et privilégiée, nos constitutions émanées d'un orient anglais nous donnent une existence légale, nos travaux connus et approuvés par nombre de loges nationales nous associent aux leurs ; nos plans jugés réguliers et quelques fois applaudis de nos compatriotes nous ont appris que *nous ne sommes point Etrangers à cet Egard* [...]

### ateliers français constitués par les Grandes Loges anglaises des « Anciens » et des « Modernes »

orient	nom de l'atelier	date de la constitution	matricule
Aubigny-sur-Nère		12 août 1735	
Bordeaux	<i>l'Anglaise</i>	8 mars 1766	
Brest		7 décembre 1773	
Grenoble		18 mars 1767	388
Le Havre	<i>la Sagesse</i>	8 octobre 1766	375
Marseille		15 juin 1763	115
Paris	<i>King's Head</i>	1734	90
Strasbourg	<i>la Candeur</i>	2 mai 1772	429
Valenciennes		1733	127

Par la suite, et sans rompre pour autant avec la franc-maçonnerie britannique, plusieurs loges se rangent dans le camp de la réforme maçonnique entreprise par la Stricte Observance Templière. C'est le cas à Bordeaux avec *l'Harmonie*, à La Rochelle ou encore à Montpellier. Le but est le même : restaurer la Franc-maçonnerie primitive, rompre avec un centre parisien jugé incapable de mener à

¹ BNF, Cab mss, FM, FM² 344, dossier *Anglaise de l'Amitié*, orient de Périgueux, planche du 9 août 1774 au « très respectable Frère Rozier président de l'atelier des provinces [sic] au

bien la nécessaire réforme et qui bride les initiatives des puissances maçonniques régionales. Or, l'obédience étrangère, qu'elle soit britannique ou germanique dans le cas de la Stricte Observance Templière, géographiquement distante, accorde aux loges françaises une grande autonomie. Elles peuvent même espérer obtenir leur reconnaissance comme mère loge -autorisée à constituer de nouveaux ateliers- ou prendre la tête d'une Grande Loge Provinciale. Il ne faut d'ailleurs pas imaginer que les Grandes Loges provinciales représentent une véritable courroie de transmission entre le centre et la périphérie<sup>1</sup>. Car, à l'instar des comtés carolingiens érigés en principautés, elles ont rapidement pris leurs distances avec l'obédience mère -quand elles ne sont pas entrées en conflit avec elle.

Pour s'octroyer plus d'autonomie encore, sans pour autant renoncer au prestige d'une constitution britannique, certaines loges littorales ont même recours à de fausses patentes -la plupart du temps d'origine jacobite. Elles élaborent parfois de véritables légendes de fondation -ainsi *Saint-Jean d'Ecosse* à Marseille ou la puissante *Amitié et Fraternité* à Dunkerque- qui font remonter leur création à l'aube de l'expansion maçonnique en France. Pionnières de l'ordre, elles sont légitimées à refuser les nouveautés que propose le Grand Orient, et à imposer leur autorité à l'ensemble des loges de leur zone d'influence. Elles ont d'ailleurs souvent pris le soin, comme *Saint-Jean d'Ecosse*, d'obtenir de la prétendue puissante constituante, la liberté de créer des ateliers où elles veulent, sans avoir le pouvoir de transmettre ce droit à leurs loges filles<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces puissances maçonniques littorales s'accorde avec les obédiences britanniques pour concevoir la République universelle des francs-maçons comme un ordre « cosmopolite et libre », véritable confédération de grandes loges provinciales reconnaissant la suzeraineté de Londres ou d'Edimbourg. Elles

---

[grand orient de France](#) », f°9-10.

<sup>1</sup> Comme le Grand Orient de France l'avait un temps imaginé. Voir à ce sujet : Bibliothèque municipale de la Rochelle, mss 634, *Rapport fait par le frère Guillotin, orateur de la Chambre des Provinces, à la L[oge] nationale, concernant les Mères Loges Provinciales -le 20 juillet 1773, 3 folios.*

<sup>2</sup> L'article 2 des *Règlements Généraux, extrait des Anciens Registres à l'usage des loges écossaises avec les changements faits à la grande assemblée tenue à Edimbourg le 11 juillet 1742 pour servir de règle à toutes les loges de ce rit*, sert parfaitement les prétentions de la mère loge marseillaise à monopoliser le pouvoir constituant au détriment de ses filles : « Toutes les loges établies dans l'Etranger, par la Respectable Métropole Loge d'Edimbourg, directement seront regardées comme mères loges, et en cette qualité auront le droit et pouvoir de constituer des loges écossaises, mais elles n'auront point celui de transmettre ce pouvoir ».

applaudissent au propos de Joseph de Maistre qui considère que « si nous allons encore adopter un gouvernement qui nous cantonne chacun chez nous, tous les maçons ne seront qu'un tas de sable sans chaux ; et, dépourvus de toute conscience en Europe, il y aura des maçons et point d'ordre maçonnique »<sup>1</sup>. Dans ces conditions, les loges littorales allaient devenir tout à la fois l'obstacle et la cible de l'ambitieux projet de remise en ordre du corps maçonnique entrepris par le Grand Orient, successeur de la Grande Loge, dès le début des années 1770.

Pour asseoir son autorité, d'emblée contestée, tant à l'intérieur des frontières du royaume qu'à l'extérieur, le Grand Orient cherche à imposer coûte que coûte sa souveraineté à l'ensemble des loges de son ressort -défini sur la base des frontières politiques donc profanes- et à imposer aux obédiences européennes, notamment britanniques, les principes d'un droit maçonnique international fondé sur le respect de l'intégrité des ressorts respectifs d'obédiences « souveraines et nationales »<sup>2</sup>. Averti de l'aisance avec laquelle les francs-maçons de la périphérie se meuvent dans deux univers emboîtés, l'espace maçonnique français et la Fraternité européenne, il faut au Grand Orient mener simultanément une politique de reprise en main de la Franc-maçonnerie sur le plan intérieur et sur le plan international. Une commission pour les Grands Orient étrangers est mise sur pied « a l'effet d'aviser aux moyens de lier une correspondance générale avec les G[rand] O[rient] étrangers, et de préparer des conventions et concordats pour fixer les droits et les districts de chaque G[rand] O[rient] »<sup>3</sup>. Elle procède à un état des lieux des enclaves étrangères sur le territoire français, car en tentant de faire coïncider les limites de son autorité et celles du royaume, l'obédience parisienne butte inévitablement sur ces fondations étrangères, essentiellement britanniques, souvent nettement plus anciennes, donc plus

<sup>1</sup> [MAISTRE—Maistre](#) (Joseph de), *Mémoire au duc de Brunswick, Œuvres II, Ecrits maçonniques de Joseph de Maistre et de quelques-uns de ses amis francs-maçons*, éd. critique par Robotton (Jean), Centre d'Etudes Franco-Italien, Universités de Turin et de Savoie, Genève, Slatkine, 1983, ~~in *Oeuvres II, Ecrits maçonniques de Joseph de Maistre et de quelques-uns de ses amis francs-maçons*, éd. critique par Jean Robotton, Centre d'Etudes Franco-Italien, Universités de Turin et de Savoie, Genève, Slatkine, 1983~~, p. 113.

<sup>2</sup> L'article deux du projet de traité entre le Grand Orient de France et la Grande Loge d'Angleterre conçu par les officiers de l'obédience française pose notamment que « le g[rand] o[rient] de France aura une juridiction première entière et exécutive dans son territoire ».

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, f°442 r°, 23 octobre 1775. Ses travaux sont étudiés dans Beaurepaire (Pierre-Yves), *L'Autre et le Frère. L'Étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., chapitre III : « Construire l'Europe maçonnique : les obédiences françaises et leur politique étrangère ».



prestigieuses que les créations « indigènes ». L'*Anglaise* de Bordeaux est la première visée, *Saint-Jean d'Ecosse* de Marseille la suit de peu. Un des membres influents de la Commission, le docteur Guillotin, écrit notamment que « cette loge Anglaise de Bordeaux a été établie depuis le traité -de 1765 par lequel les obédiences française et anglaise s'engageaient mutuellement à ne pas constituer de nouveaux ateliers dans le ressort de l'autre- et en est une infraction : raison de plus pour l'obliger à se réunir à la Grande Loge de France »<sup>1</sup>. Il s'agit bien évidemment d'un symbole, et la Franc-maçonnerie est friande de symboles. Si l'*Anglaise* de Bordeaux plie, le Grand Orient progresse dans sa maîtrise de l'espace maçonnique français, en réduisant les enclaves anglaises, et impose sa conception d'un territoire « national » relevant d'une obédience « nationale ». Il combat les prétentions anglaises à se maintenir sur le continent. Sommées de se faire reconstituer par le centre parisien, les loges littorales munies de constitutions étrangères -fausses ou authentiques peu importe ici-, sont donc soumises à de très fortes pressions. Il en va de la crédibilité des dirigeants parisiens.

Il faut d'ailleurs souligner la cohérence -théorique- des politiques de réorganisation de la Franc-maçonnerie française et de la Fraternité européenne, que le Grand Orient de France met en œuvre simultanément. Dans les deux cas, c'est un modèle centre/périphérie qui doit s'imposer, en l'espèce une relation directe entre les unités élémentaires, les ateliers maçonniques, et le centre national, qui constitue, confirme, contrôle et protège ; toute médiation par des centres secondaires comme les grandes loges provinciales étant rejetée -c'est bien ce qui provoque un tollé parmi les puissances maçonniques régionales. Les arguments développés par le Grand Orient pour convaincre les frères étrangers sont significativement identiques à ceux qui doivent emporter l'adhésion des frères provinciaux : le centre unique est un régulateur de la vie maçonnique, il évite les schismes, l'anarchie, la raison dicte son adoption -l'image du soleil et de ses rayons est utilisée. Par ailleurs, pour imposer ses vues à qui ne serait pas d'emblée convaincu, le Grand Orient fait preuve de la même rigueur, en fixant une règle intangible : sur le plan international, il n'entretiendra de relations qu'au plus haut niveau, d'obédience à obédience ; sur le plan intérieur, il interdit toute relation avec une loge qui n'aurait pas demandé des lettres de constitutions au Grand Orient. Le Grand Orient entend enfin fusionner les

---

<sup>1</sup> Archives de la Grande Loge d'Ukraine, 1752 M. Note de Guillotin, 2 octobre 1775.

réseaux de correspondance des loges et en assurer seul le fonctionnement et le contrôle. Aux yeux des dirigeants parisiens, les loges locales ont tout intérêt à se limiter à un dialogue exclusif avec leur obédience nationale : « Une correspondance avec l'étranger entraîne toujours de graves inconvénients. La distance des lieux occasionne des retards dangereux, et il peut même arriver que toute communication soit interrompue, alors une loge reste isolée et languit, privée des avis et des secours dont elle a besoin. Au contraire, une correspondance avec un Grand Orient national n'est exposée à aucun danger et produit les plus grands avantages »<sup>1</sup>. En se réappropriant l'exclusivité de la correspondance avec l'étranger -l'une des clés du succès et du rayonnement des loges littorales-, le Grand Orient escompte rallier à son projet d'organisation de l'Europe maçonnique la plupart des obédiences étrangères, de la même manière qu'il utilise la correspondance interne comme moyen de diffuser et d'imposer ses vues aux loges françaises. Comme il l'écrit aux officiers du Grand Orient de Hollande, « établir une correspondance entre tous les grands orientes étrangers, c'est procurer de nouvelles lumières aux maçons des différents royaumes, et les encourager à la pratique de toutes les vertus en leur présentant de nouveaux modèles à suivre »<sup>2</sup>.

A diverses reprises, le Grand Orient est amené à préciser sa conception de l'ordre maçonnique :

Il est nécessaire pour le bien de l'ordre que tous les maçons d'un même Royaume, marchent sous les mêmes Etendarts. C'est le seul moyen de dissiper les schismes, de rapprocher les rits et d'établir l'uniformité des travaux<sup>3</sup>.

Nous avons invité cette L[oge] à se réunir au centre maçonnique de sa nation. le bien général, le droit naturel, la raison veulent que les maçons d'un même Royaume ne reconnoissent qu'une seule puissance législatrice, autrement la diversité des loix et des Rites fait naître les schismes et tend à la destruction de notre société<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, Commission pour les Grands Orientes étrangers, f° 454 v°, lettre du 7 mars 1785.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, Commission pour les Grands Orientes étrangers, f° 447 r°.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, Commission pour les Grands Orientes étrangers, ff°454-4455.

<sup>4</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>1</sup> 118, Commission pour les Grands Orientes étrangers, f°461 r°, 22 octobre 1787.

La seule organisation possible et légitime de l'espace maçonnique français est celle proposée par le Grand Orient, à savoir une structure centralisée, où une obédience unique œuvre dans l'intérêt de tous, sans corps intermédiaire<sup>1</sup>. A la raison et au droit naturel invoqués par l'obédience française, répond dans les textes britanniques et des loges littorales, l'attachement à une structure irréductible aux contingences profanes. Le Grand Orient de France propose donc un modèle concurrent de celui bâti par la Grande Loge d'Angleterre autour de Grandes Loges provinciales, dotées d'une vaste autonomie interne, mais qui reconnaissent le centre anglais comme leur mère tutélaire, sorte de « *Commonwealth* maçonnique » plus souple que le modèle français mais qui n'accorde pas la même prééminence au principe « national ». Et de fait, la démarche française pose le problème essentiel de la cloison étanche qui doit séparer les sphères maçonnique et profane, leurs valeurs respectives, qui n'existent qu'en s'opposant les unes aux autres. L'analyse des règles adoptées par la Grande Loge de New-York en 1796, puis par la plupart des Grandes Loges américaines au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, au grand dam des obédiences britanniques, prouve d'ailleurs que les principes défendus par le Grand Orient avait un avenir ; mais, avant 1789, l'attachement à l'autonomie des loges et au modèle d'un ordre cosmopolite était manifestement le plus fort<sup>2</sup>.

Devant le refus des loges réfractaires de céder et de renoncer à leurs liens avec les obédiences étrangères, le Grand Orient décide de les exclure de la communauté maçonnique, et interdit par voie de circulaire à toutes les loges françaises de correspondre avec elles sous peine d'une sanction similaire. D'où les protestations de certaines loges qui acceptent par ailleurs, bien qu'à contre-cœur, le principe d'une obédience nationale et souveraine, mais s'émeuvent des violations des principes maçonniques par le centre parisien :

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet *L'Arbre des M[açons] et ses fruits. Allégorie offerte au T[rès] R[espectable] F[rère] Tassin. Présid[en]t de la Ch[am]bre d'Administrat[i]on du G[rand] O[rient] sous les Auspices du T[rès] S[ouverain] G[rand] M[âitre]*. *Le Grand Orient de France, Paris, 1782* [Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des estampes, fonds en cours de classement], représentation d'une obédience sereine, à l'autorité légitime et « naturelle ». *L'Arbre des M[açons]* est reproduit dans le cahier photographique de *L'Autre et le Frère... op. cit.*

<sup>2</sup> Cette règle d'exclusivité territoriale - « *exclusive Jurisdiction* »- est complétée par celle du « transfert de juridiction » -*Comprehensive Jurisdiction*-, elle aussi héritée du Grand Orient de France, qui exige, que lorsqu'une Grande Loge « régulière » est formée dans un pays, toutes les loges préexistantes doivent rendre leurs patentes et en solliciter de nouvelles auprès de la nouvelle obédience.

Le bon ordre, nous le savons, exige que chaque Grand Orient soit le point central de la circonférence nationale, chaque peuple forme dans le corps maçonnique un cercle excentrique qui comme dans la machine du monde a ses lois particulières, mais qui toutes dérivées de l'ordre général bien loin d'en troubler l'harmonie en rendent le plan plus admirable. *Renfermés dans l'orbite de l'astre français nous ne résistons point à son attraction*, ses lois seront à l'avenir les nôtres, et nous nous y conformerons sans effort ; *toute correspondance étrangère nous sera interdite ?* le tableau que nous avons fourni n'en offre aucune qui puisse nous rendre suspects ; notre R[espectable] Mère étoit la seule loge de constitution étrangère avec laquelle nous ayons correspondu ; *on verroit avec peine une subordination à l'Etranger ? Cette expression nous a toujours paru incompatible avec la liberté maçonnique, nous existons librement*, et si nous croyons attenter à cette liberté nous rejeterions bien loin l'idée même de la confirmation [des patentes anglaises] que nous demandons.

Sans critiquer ouvertement le Grand Orient qu'elle soutient face à l'*Anglaise* de Bordeaux, la puissante loge du négoce bordelais, l'*Amitié*, n'en met pas moins en garde l'obédience parisienne contre une politique centralisatrice maladroite et surtout peu réaliste, compte tenu de la relative faiblesse des moyens administratifs de l'obédience : « Vos travaux sont immenses T[rès] R[espectables] F[rères] mais nous croyons voir qu'au lieu de simplifier la machine, vous multipliez les circuits »<sup>1</sup>...

Pour briser la résistance des loges littorales réfractaires, le Grand Orient tente alors de susciter des forces d'opposition locale et de diviser les orientés, voire d'isoler les loges mères en régularisant les travaux de leurs filles, en échange du renoncement à toute forme de soutien à leur mère, comme en témoigne l'*Anglaise* :

Nous voyons les L[oges] auxquelles nous avons donné l'existence telles que celle de Coignac [*sic*] en Saintonge de l'*Amitié* à Périgueux affiliées et reçues à bras ouverts dans votre sein. Nous voyons à Paris l'*Anglaise* de l'Union, l'Irlandaise du Soleil Levant, St Jean d'Ecosse du Contrat Social, au cap français, à Toulouse, et dans tant d'autres endroits de notre Globe des L[oges] qui comme la notre sont fondées sur les constitutions anglaises reconnues de vous néanmoins et en correspondance avec vous. pourquoi nous trouvons-nous exclus de la règle générale? et quel est le motif d'une pareille exclusion ?

<sup>1</sup> La planche se poursuit ainsi - : « -Nous avons toujours fait de la maçonnerie un amusement, une récréation et un délassement pour nos cœurs -; vous en faites un travail, vous multipliez les obligations et plus il y en a moins on les remplit, plus par conséquence on se trouve en faute. La grande maxime des législateurs doit toujours être d'en éviter l'occasion -» [BNE, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 169 bis, dossier de l'*Amitié*, orient de Bordeaux, f°48 v°].

veillés T[rès] C[hers] F[rères] nous en instruire. C'est la grace que nous sollicitons auprès de vous<sup>1</sup>.

L'obédience parisienne multiplie également les interventions auprès des obédiences britanniques pour qu'elles abandonnent leurs ateliers français, en vain. Les dirigeants français menacent alors de multiplier les fondations sur les terres des Grandes Loges provinciales anglaises du royaume de Naples, des Pays-Bas autrichiens ou encore outre-mer. Et, lorsque, à partir du Directoire, la réorganisation du corps maçonnique peut être à nouveau entreprise, on constate que le Grand Orient n'a nullement renoncé à son projet d'érection d'une obédience nationale et souveraine. Mieux, il dispose désormais d'une arme redoutable, qu'il n'hésite pas à brandir pour obtenir la soumission des puissances maçonniques réfractaires, à commencer par *Saint-Jean d'Ecosse* de Marseille qui symbolise la résistance à l'ordre parisien. En effet, le cosmopolitisme des Lumières, réservé aux *happy few*, mondain, politiquement neutre, laisse la place à un universalisme militant bien différent<sup>2</sup>. Avec la radicalisation révolutionnaire, la mentalité obsidionale s'empare des esprits, la psychose du complot de l'étranger se répand et l'étranger devient ce « désignant féroce », selon l'expression de Sophie Wahnich<sup>3</sup>. Les loges maçonniques cosmopolites deviennent suspectes -elles le resteront longtemps et la *Réunion des Etrangers*, orient de Paris, devra troquer son titre distinctif pour celui de *Marie-Louise*, étrangère « neutralisée », associée de force à la destinée de l'Empire français et de l'Europe napoléonienne. Le Grand Orient menace donc *Saint-Jean d'Ecosse* de dénoncer au gouvernement les coupables liens qu'elle aurait maintenus avec Edimbourg et la qualifie de réfractaire, autre désignant féroce dans le contexte révolutionnaire.

Si *Saint-Jean d'Ecosse* réagit aux attaques du Grand Orient en s'enfermant dans un splendide isolement, appuyée sur ses nombreuses fondations et son réseau

<sup>1</sup> BNE, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 170, *l'Anglaise*, orient de Bordeaux, dossier 1, f° 23 r°-v°, 31 octobre 1780. Finalement *l'Anglaise* obtint sa reconstitution par le Grand Orient de France. Mais elle en fut à nouveau exclue en 1785, la Chambre d'administration du Grand Orient décida alors sa proscription. Une planche imprimée envoyée à toutes les loges françaises leur interdisait toute relation avec elle.

<sup>2</sup> Beaurepaire (Pierre-Yves), *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, Paris, EDIMAF, 1998, 128 p.

<sup>3</sup> Wahnich (Sophie), *L'impossible citoyen, l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, Histoire, 1997, p.7.

de correspondance, la plupart des loges littorales font tôt ou tard acte de soumission. Seule, l'*Heureuse Rencontre*, orient de Brest, réussit à maintenir ses liens avec Londres sans rompre avec Paris au pris d'un dédoublement et d'un travail administratif accru. La même communauté de frères donne en effet naissance à une loge *bifrons*, loge n°184 au sein de la Grande Loge d'Angleterre des anciens, *Heureuse Rencontre* aux yeux du Grand Orient. Intégrant le haute grade anglais de *Royal Arch* à l'échelle des hauts grades français, elle maintient un pont entre les deux maçonneries rivales.

Le champ de la sociabilité est donc particulièrement fécond pour l'histoire des pouvoirs et l'histoire maçonnique riche d'informations pour l'histoire des sociétés littorales. Les enjeux de la lutte entre un modèle maçonnique parisien, centralisateur et national d'une part et un modèle cosmopolite, périphérique où les puissances régionales sont dotées d'une très large autonomie d'autre part, dépassent largement la sphère maçonnique, pour recouper et éclairer les tensions qui se font jour au sein de la sphère profane. Le projet européen d'*Edition des correspondances philosophiques et huguenotes* et d'*Atlas de la communication à l'âge classique* qui prévoit la cartographie des réseaux de correspondance maçonnique permettra de mieux représenter les solidarités qui se nouent entre loges périphériques et étrangères pour modérer l'attraction du centre parisien et de préciser les contours des espaces de substitution dans lesquels les loges réfractaires des marges du royaume -maritimes et continentales- s'épanouissent.

document annexe : le modèle centralisateur du Grand Orient de France

source : *Circulaire Concernant la Syndicalisation des L[ogues]*, s. d. [vers 1773].

T[rès] C[hers] F[rères]

Le Grand-Orient de France, sans cesse occupé à chercher les moyens qui doivent assurer la stabilité de l'Ordre, & lui rendre sa première splendeur, vous propose le plan qui lui paroît le plus convenable pour anéantir les abus & rétablir l'harmonie entre toutes les Loges de la Nation ; il en résultera l'uniformité dans le gouvernement, la facilité dans la correspondance, la diminution des frais, la prompte expédition dans les affaires, le soulagement de l'administration qui sera partagée, & pour laquelle, chaque Loge particulière concourra ; le débarras d'une foule de procès qui seront terminés dans la Province ; des lumières dans les affaires déjà instruites & jugées, mais dont il sera fait appel à Paris ; un choix plus scrupuleux des sujets ; des constitutions uniquement accordées aux L[ogues] R[égulières] dans le travail, & par les mœurs des F[rères] qui doivent les composer ; en un mot, le peuple Maçon sera rassemblé dans une seule famille, dont chaque individu correspondra avec le centre commun, & dont les rayons du centre se dirigeront sur chaque individu. Tel est le bien que se propose le Grand-Orient de France, par l'établissement des grandes Loges Provinciales ou des mères-Loges.

Cependant le Grand-Orient, loin de faire usage des prérogatives que la nation lui a confiées, regarde comme la base fondamentale de l'Ordre & la règle absolue de sa conduite, la liberté pleine & entière dont doit jouir chaque Loge particulière ; en conséquence il n'ordonne pas, mais il invite ; il prie de se syndiquer comme il sera dit ci-après ; & laisse la liberté aux Loges, ou de se réunir plusieurs ensemble, ou de rester séparées. Le Grand Orient s'adresse à des Maçons zélés, qui désirent autant que lui la gloire de l'Ordre : c'est aussi sur quoi sont fondées les plus douces espérances qu'il a de voir ces corps isolés ne composer plus qu'une seule & même famille de Frères.

On entend par grande Loge Provinciale un Corps composé des Maîtres, ex-Maîtres, & d'un Député de chaque Loge, ou de tout autre manière que les Loges jugeront à propos : ce corps est établi dans une Province pour veiller à la discipline & au maintien de la paix & de l'harmonie, entre les loges du district<sup>1</sup>.

1. En divisant le Royaume suivant les trente-deux Généralités, alors la Capitale de la Généralité deviendra le point central du siège de la Loge qui sera appelée la grande Loge provinciale de \*\*\*<sup>2</sup>.

2. Comme quelques-unes des Généralités ont beaucoup d'étendue, & comme l'éloignement de la Capitale seroit peut-être un obstacle au bien général, les Loges éloignées pourront se circonscrire au nombre qu'elles jugeront convenable, mais non

<sup>1</sup> « On vous prie de suspendre toute réflexion jusqu'après lecture entière ».

<sup>2</sup> « Plus le nombre des loges qui se réuniront sera considérable, moins la machine sera compliquée, &... &... on prie les F[rères] d'y faire attention ; l'objet le mérite, le bien de l'Ordre l'exige ».

pas au-dessous du nombre trois ; les Loges ainsi réunies formeront des mères-loges qui seront appelées grande Loge Provinciale de la Ville de \*\*\*.

Le Grand-Orient laisse au zèle & à la prudence des Maçons éclairés des Provinces le soin de se syndiquer, parce qu'étant sur les lieux, ils sont plus à même que lui de décider ce qu'il conviendra le mieux à leur intérêt, & sur-tout au bien de l'Ordre ; il les invite à mettre le plus promptement possible ce plan à exécution, & il leur fait observer que la trop grande multiplicité des grandes Loges P[rovinciales] nuirait peut-être à la simplicité & à la promptitude qu'il se propose d'établir dans ses opérations ; il désire surtout que chaque G[rande] L[oge] P[rovinciale] soit dans son district ce que le Grand-Orient de France est pour toutes les Loges de la Nation : le plan suivant va développer cette idée, & démontrer que chaque Loge particulière aura part à l'administration générale, & qu'elle n'y sera plus étrangère, comme elle y étoit auparavant [...].



## De l'opportunité d'être politiquement et socialement corrects Les francs-maçons, l'Etat et la société d'ordres au XVIII<sup>e</sup> siècle

dans Luis P. Martin dir., *Les francs-maçons dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, pp. 15-38.

Le retard accumulé par la recherche maçonnique est criant<sup>1</sup>. Elle a manqué les grandes inflexions de la recherche en histoire sociale et culturelle, pour s'isoler de plus en plus. Nombre d'historiens de la Franc-maçonnerie s'enlisent encore dans la vaine quête des origines de l'Ordre, et renoncent difficilement à ses légendes de fondations -sans jamais les étudier comme constructions mythiques, à la manière des ethnologues. Pour reprendre l'expression de Charles Porset, ils agissent en « croyants », et ce faisant disqualifient leur objet d'étude du point de vue scientifique. On nous rétorquera que le regretté Pierre Chevallier a largement contribué à l'émergence d'une histoire scientifique de la Franc-maçonnerie française, conforme aux canons universitaires. De fait, les mérites de Pierre Chevallier sont incontestables, mais force est d'admettre que son travail privilégie l'histoire administrative et parisienne des obédiences françaises plutôt que l'histoire de la sociabilité et des sensibilités maçonniques<sup>2</sup>. Fidèle à l'école positiviste à une époque

---

<sup>1</sup> On se reportera avec profit à la riche et brillante présentation historiographique de Charles Porset : « La Franc-maçonnerie française au dix-huitième siècle. Etat de la recherche. Position des questions (1970-1992) », J. A. Ferrer Benimeli coordinador, *La Masoneria Española entre Europa y America*, II, VI Symposium Internacional de Historia de la Masoneria Española, Zaragoza 1-3 de julio 1993, Zaragoza, 1995, Gobierno de Aragon, Departamento de Educacion y Cultura, pp. 903-995, ainsi qu'au dernier livre de l'auteur : Porset Charles, *Hiram Sans-Culotte ? Franc-maçonnerie, Lumières et Révolution. Trente ans d'études et de recherches*, Paris, Honoré Champion, 1998, *Les dix-huitièmes siècles*, n°24.

<sup>2</sup> Chevallier Pierre, *La première profanation du temple maçonnique ou Louis XV et la fraternité 1737-1755*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1968, 207 p. Chevallier Pierre, *Les ducs sous l'Acacia ou Les premiers pas de la Franc-Maçonnerie française 1725-1743*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1964, 230 p. Chevallier Pierre, *Les ducs sous l'Acacia ou Les premiers pas de la Franc-Maçonnerie française 1725-1743. Nouvelles recherches sur les francs-maçons parisiens et lorrains 1709-1785. Les idées religieuses de Davy de La*

-les années 1960 et 1970- où l'histoire sociale et culturelle s'affirme et renouvelle notre approche des sociétés d'Ancien Régime, Pierre Chevallier rédige une chronique précise et documentée du premier siècle de l'Ordre maçonnique en France. Les enquêtes qui mettent en évidence la richesse du fait maçonnique dans l'histoire sociale et culturelle de la France d'Ancien Régime, et soulignent l'importance des réseaux maçonniques dans le champ de la sociabilité éclairée sont pour la plupart l'œuvre de chercheurs extérieurs aux milieux de la recherche maçonnique<sup>1</sup>. Partant, leurs travaux ne modifient pas sensiblement la perception de la sociabilité maçonnique et de ses enjeux au sein de la communauté des « maçonnologues ». C'est dans les milieux de la recherche profane, qu'ils rencontrent la plus grande audience. Certes, l'emploi du terme « sociabilité » se diffuse au sein de la recherche maçonnique, mais la réflexion sur les valeurs heuristiques de la notion de « sociabilité », sur ses enjeux, n'a jamais été véritablement entreprise. L'essai de Ran Halévi reste isolé<sup>2</sup>, alors qu'il aurait pu susciter un débat riche et fructueux. Les seules critiques émanent de Gérard Gayot, dont les travaux pionniers semblent volontairement ignorés par l'histoire maçonnique officielle<sup>3</sup>. Au mieux, la sociologie maçonnique se contente de répertorier les francs-maçons et de les distribuer, souvent de manière statique, selon les ordres de la société, ou entre un certain nombre de groupes socio-professionnels. La prosopographie maçonnique est quasi-inexistante ; les seuls travaux qui l'ont amorcée émanent encore une fois de chercheurs en histoire sociale et culturelle qui ont été amenés au cours de leurs enquêtes à mettre en évidence la fréquence des

---

*Fautrière*, présentation et postface par Pierre Chevallier, Paris-Genève, Champion Slatkine, 1995, 336 p.

<sup>1</sup> Roche Daniel, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, 2<sup>e</sup> édition, éditions de l'EHESS, 1984, 2 volumes 394 p. + 520 p. Roche Daniel, *Les Républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, 393 p. Agulhon Maurice, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1968, 2<sup>e</sup> édition, 1984, 454 p.

<sup>2</sup> Halevi Ran, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime. Aux origines de la sociabilité démocratique*, *Cahier des Annales* n°40, Paris, 1984, 118 p.

<sup>3</sup> Gayot Gérard, « Les problèmes de la double appartenance : protestants et francs-maçons à Sedan au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XVIII, juillet-septembre 1971, pp. 415-29. Gayot Gérard, *La Franc-maçonnerie française, textes et pratiques (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, 1980, éd. 1991, folio histoire, 251 p. Gayot Gérard, « War die französische Freimaurerei des 18. Jahrhunderts eine Schule der Gleichheit ? », Bödeker Hans Erich, François Etienne éd., *Aufklärung/Lumières und Politik. Zur politischen Kultur der deutschen und französischen Aufklärung*, *Deutsch-Französische Kulturbibliothek, Band 5, Transfer*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1996, pp. 235-248.

appartenances maçonniques et leur importance dans le cadre d'une stratégie globale de promotion sociale des *outsiders* ou d'affirmation par les *insiders* de leur excellence sociale. La cartographie des réseaux maçonniques et la mise en évidence de leur interconnexions avec les réseaux professionnels, familiaux, confessionnels, de clientèle et d'amitié, restent pour l'essentiel à entreprendre, alors que les initiatives se multiplient dans les champs voisins de l'histoire littéraire ou de l'histoire des pratiques sociales et culturelles<sup>1</sup>. Des perspectives existent cependant : De Michel Taillefer à Eric Saunier, de nombreux travaux d'histoire régionale permettent aujourd'hui une nouvelle approche du fait maçonnique, en échappant au prisme parisien déformant<sup>2</sup>. Les travaux de Charles Porset ont profondément renouvelé nos connaissances de la Franc-maçonnerie des Lumières, en un siècle où l'irrationnel le dispute à la raison<sup>3</sup>. Paradoxalement, la profession de foi cosmopolite de l'Ordre maçonnique n'a guère suscité d'études sur la République Universelle des francs-maçons jusqu'à ces dernières années, tout juste avons-nous tenté de montrer l'intérêt qu'il y aurait à en entreprendre l'exploration<sup>4</sup>. Il nous faut aujourd'hui interroger les représentations et les sensibilités maçonniques, ébaucher les contours des identités maçonniques, appréhender l'espace maçonnique qui se déploie entre l'espace clos du temple, l'orient local, la province, les bornes de l'Etat territorial, qu'il transcende pour s'étendre à l'Europe dont il ranime les anciens découpages carolingiens ou templiers, avant de repousser les limites du temple à celles de

---

<sup>1</sup> C'est le sens de notre participation au réseau scientifique européen qui se met actuellement en place avec le soutien du CNRS et des instances communautaires pour établir une *Edition électronique des correspondances philosophiques et huguenotes* et réaliser un *Atlas de la communication à l'âge classique*.

<sup>2</sup> Taillefer Michel, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution 1741-1799*, Commission d'histoire de la Révolution française, Mémoires et documents XLI, Paris, CTHS, 1984, 312 p. Saunier Eric, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des dix-huitième et dix-neuvième siècles : 6000 francs-maçons de 1770 à 1830*, thèse de doctorat nouveau régime sous la direction de Claude Mazauric, présentée devant l'Université de Rouen en 1995, ANRT de Lille III, 4 microfiches (à paraître aux Presses Universitaires de Rouen-Le Havre).

<sup>3</sup> Amiable Louis, *Une loge maçonnique d'avant 1789, la loge des Neuf Soeurs, augmenté d'un commentaire et de notes critiques de Charles Porset*, Paris, EDIMAF, 1989, XIV-399 p.-239 p. Porset Charles, *Les Philalèthes et les Convents de Paris, Une politique de la folie*, Paris, Honoré Champion, 1996, 776 p.

<sup>4</sup> Beaurepaire Pierre-Yves, *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, Paris, EDIMAF, 1998, 128 p. Beaurepaire Pierre-Yves, *L'Autre et le Frère. L'Etranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Prix Le Monde de la Recherche Universitaire, Paris, Honoré Champion, 1998, *Les dix-huitièmes siècles* 23, 872 pages. Beaurepaire Pierre-Yves, *La République Universelle des francs-maçons. Des Lumières aux Révolutions*,

l'*oikoumène*, avec, en permanence, le souci de faire sortir la recherche maçonnique de son isolement.

C'est dans cette perspective d'ensemble que nous voudrions proposer ici une réflexion sur les contradictions -donc la richesse- de la Franc-maçonnerie comme structure aux marges de la sociabilité légitime et patentée, qui s'affirme en s'opposant radicalement aux principes d'organisation de la sphère profane, sans pour autant renoncer à l'obtention d'une reconnaissance officielle d'« utilité publique » par l'Etat, et de distinction par la *major et sanior pars*, dont la présence ou l'absence dans le temple des amis choisis qualifie ou disqualifie cette société de pairs qui se reconnaissent comme frères par rapport aux normes de la culture légitime. Il nous apparaît en effet qu'explorer ces contradictions permet d'aborder le champ de la sociabilité d'Ancien Régime sous un angle original, et de mettre en évidence les tensions qui s'y font jour, les trajectoires qui s'y inscrivent. Voilà qui nous conduira à nous interroger sur la dimension heuristique de la notion de « société neutre » proposée puis discutée par Jacob Katz<sup>1</sup>, à questionner sur pièces la thèse de la sociabilité maçonnique comme « origine de la sociabilité démocratique » soutenue par Ran Halévi ; avant de confronter le fruit de notre réflexion au travail récent de l'historien américain Daniel Gordon sur la sociabilité comme citoyenneté sans souveraineté<sup>1</sup>.

### **A la recherche d'une patente royale**

L'étude des relations de la Franc-maçonnerie avec l'Etat et ses représentants, montre que les francs-maçons nourrissent deux aspirations à la fois contradictoires et complémentaires. Ils fondent l'autonomie de la sphère maçonnique en se distinguant radicalement des principes d'organisation de la sphère profane. Dans le même temps, ils se veulent des sujets puis des citoyens exemplaires, et tant en Angleterre qu'en France, en Scandinavie ou encore en Prusse, ils n'ont jamais cessé de rêver à une reconnaissance officielle. Conscients que leur Ordre se situe en

---

Rennes, Ouest-France, collection *De mémoire d'homme : l'histoire* dirigée par Lucien Bély, à paraître.

<sup>1</sup> Katz Jacob, *Juifs et francs-maçons en Europe 1723-1939*, trad. fr. de *Jews and Freemasons in Europe 1723-1939*, Cambridge (Mass.), Harvard U. P., 1970, Paris, Cerf, 1995, 370 p.

lisière de la sociabilité patentée, et soucieux d'en pérenniser l'existence, ils multiplient les initiatives pour institutionnaliser le fait maçonnique. De son côté, le pouvoir a parfaitement compris que maintenir les loges en lisière de la sociabilité patentée et reconnue comportait de nombreux avantages. La perspective sans cesse différée mais jamais abandonnée d'une reconnaissance officielle incite les frères à multiplier les signes d'allégeance et de fidélité, d'autant que la présence de hauts dignitaires du régime voire de membres des familles royale puis impériale pouvait apparaître comme une première étape vers cette institutionnalisation. D'autre part, elle conduit les loges à une auto-censure et à une auto-police particulièrement efficaces, ainsi qu'à prévenir toute inquiétude des autorités. C'est là une constante au moins jusqu'à la Restauration. On peut alors se demander si la Franc-maçonnerie n'est pas davantage une société neutralisée qu'une « société neutre » (Jacob Katz).

La recherche d'un patronage royal prélude à une institutionnalisation de la Franc-maçonnerie est manifeste dans les *Constitutions* de 1723 et de 1738. D'emblée, le pasteur presbytérien James Anderson présente Adam comme « notre premier ancêtre, créé à l'image de Dieu, le grand architecte de l'Univers », sous les auspices duquel l'ensemble des francs-maçons du XVIII<sup>e</sup> siècle travaillent<sup>2</sup>. Faire d'Adam le premier maçon n'a rien d'original ni de choquant, si l'on se replace dans le contexte de l'époque. Pour justifier le régime monarchique comme le seul régime tout à la fois raisonnable et admissible par Dieu, il est ainsi habituel de faire d'Adam le premier roi... Anderson dresse ensuite la longue liste des grands bâtisseurs et des princes mécènes, aussitôt promus Grands Maîtres ou protecteurs de la Maçonnerie. Ce faisant, il élabore la longue et prestigieuse généalogie des pionniers de l'Art Royal : art des rois, et roi des arts. Salomon, « Grand Maître de la loge de Jérusalem » retient longuement l'attention d'Anderson. Il est vrai que la construction du temple Salomon est le récit de fondation par excellence de la Franc-maçonnerie. Après avoir intégré Pythagore, sans omettre « l'île savante de Sicile, où s'épanouit le prodigieux géomètre Archimède », Anderson qualifie « le grand Vitruve, de père de

---

<sup>1</sup> Gordon Daniel, *Citizens without sovereignty. Equality and sociability in French thought, 1670-1789*, Princeton (NJ), Princeton U. P., 1994, 270 p.

<sup>2</sup> Lamoine Georges éd. et trad., *Les Constitutions d'Anderson. Traductions sur les textes de 1723 et 1738*, Toulouse, SNES, 1995, p. 36. L'édition de 1738 des *Constitutions*, sans abandonner la référence à Adam, insiste davantage sur le rôle de Noé et de ses fils. L'article premier des *Devoirs des maçons francs et acceptés* insiste également sur le fait que les francs-maçons « conviennent tous des trois grands articles de Noé, suffisants pour préserver le Ciment de la Loge » (*Ibid.*, p. 214).

tous les vrais architectes jusqu'à ce jour. Mais il n'oublie pas le rôle de protecteur de l'authentique Maçonnerie qu'ont assumé les princes. « On peut donc raisonnablement admettre, soutient-il, que le glorieux Auguste devint le Grand-Maître de la loge de Rome ; non seulement il fut le patron de Vitruve, mais améliora beaucoup le sort des compagnons, comme il ressort des nombreux édifices magnifiques qui marquèrent son règne et dont les vestiges constituent le modèle et la mesure de la *maçonnerie authentique* »<sup>1</sup>. La notion de modèle normatif est déjà présente, préfigurant la définition d'une Franc-maçonnerie régulière, et partant d'une Franc-maçonnerie irrégulière, enjeu qui empoisonne aujourd'hui encore les relations maçonniques internationales.

A ce point du récit d'Anderson, on aurait tort de disqualifier son entreprise comme aberrante, et de n'y voir qu'un pêle-mêle absurde de toutes les constructions célèbres depuis l'Antiquité, des princes qui les ont initiées, ainsi que des architectes et autres géomètres qui les ont réalisées. A l'époque d'Anderson, où il est classique de faire d'Adam le premier roi, la première Grande Loge de Londres cherche à se constituer un capital symbolique prestigieux, à s'inscrire dans une tradition d'excellence. Surtout, comme toute association nouvelle dans une société traditionnelle, elle est en quête de patronages influents, de protections, et de reconnaissance officielle, gage de durée, de prospérité, voire de survie, car l'autorité politique s'inquiète naturellement de l'émergence de structures de sociabilité non patentées.

En montrant que les plus grands princes de l'histoire ont soutenu la Maçonnerie et participé aux travaux de l'Art Royal, on peut légitimement espérer que les princes actuels daigneront la regarder d'un œil bienveillant, et qu'ils accepteront de lui accorder leur royal patronage. Dès la dédicace de l'édition des *Constitutions* de 1738, la requête est clairement adressée à la dynastie des Hanovre qui règne depuis 1715 à Londres :

« Puissant Seigneur,

Le marquis de Carnavon notre Très Respectable Grand Maître, son Député et ses Surveillants, et la Fraternité m'ont ordonné, à moi l'auteur, de dédier humblement en leur nom ce livre des *Constitutions* à Votre Altesse Royale (...)

---

<sup>1</sup> Lamoine Georges éd. et trad., *Les Constitutions d'Anderson...*, *op. cit.*, pp. 48-49.

Votre Altesse Royale sait bien que notre Fraternité a souvent reçu la protection de personnages royaux dans le passé, ce pour quoi l'Architecture eut très tôt le titre d'Art Royal ; et les Francs-Maçons se sont toujours efforcés de mériter cette protection par leur loyauté.

Car en nos Loges nous ne nous mêlons point d'affaires d'Etat ni de quoi que ce soit qui puisse donner ombrage aux Magistrats civils, qui puisse rompre l'harmonie de nos propres communications ou affaiblir le ciment de la Loge.

Et quelles que soient nos opinions respectives sur d'autres sujets (laissant à chacun la Liberté de Conscience) en tant que Maçons nous concourons harmonieusement dans cette noble Science et cet Art Royal, dans les vertus sociales ; nous nous montrons sincères et loyaux et évitons ce qui pourrait offenser les Puissances de la Terre, sous lesquelles nous nous assemblons paisiblement de façon solennelle, comme nous le faisons aujourd'hui d'heureuse manière en ces Iles sous votre Royal Père et notre souverain Seigneur

Le Roi George II.

La Fraternité toute entière dûment pénétrée du très grand Honneur que vous lui faites en devenant leur Royal Frère et Protecteur, m'ont commandé de signifier à votre Royale Personne leur Gratitude, leur fraternelle affection, et leurs humbles Devoirs à votre Royale Princesse, en lui souhaitant d'être l'Heureuse Mère de nombreux fils, dont les Descendants seront aussi les Protecteurs de la Fraternité à travers les Siècles futurs

En ceci les Maçons Francs et Acceptés sont unanimes, et nul ne saurait l'être plus cordialement, en toute Humilité, que,

Puissant Seigneur,  
de Votre Altesse Royale  
le fidèle et sincère  
James Anderson »<sup>1</sup>.

Pour convaincre la dynastie allemande originaire du Hanovre d'apporter son patronage à la Grande Loge, gage de reconnaissance officielle, il fallait donc bien évidemment évoquer le rôle des précédents rois d'Angleterre dans l'implantation, la diffusion, et la protection de la Maçonnerie dans les Iles britanniques. Façon de faire comprendre aux « voyageurs allemands », pour reprendre le qualificatif peu amène que leur avait lancé Bolingbroke en 1715, qu'ils pouvaient aisément faire figurer leurs noms dans une longue tradition, tout à la fois monarchique et anglaise. Anderson l'a fort bien compris. Il saisit aussi qu'insister sur l'intervention décisive des rois d'Angleterre dans l'organisation harmonieuse et rigoureuse de la Maçonnerie opérative au Moyen Age, permet à la fois de solliciter des princes actuels semblables parrainage et patronage à ceux dont bénéficièrent les maçons opératifs sous leurs lointains prédécesseurs, et d'établir une filiation directe entre Maçonnerie spéculative

---

<sup>1</sup> Lamoine Georges éd. et trad., *Les Constitutions d'Anderson...*, op. cit., pp. 96-97.

et Maçonnerie opérative, rejetant toute idée d'une solution de continuité entre les deux.

Anderson met l'accent sur le rôle du roi Athelstan, « de sang saxon »... comme les Hanovriens qu'Anderson nomme les « rois saxons de Grande-Bretagne » dans l'édition de 1738<sup>1</sup>. Athelstan aurait accordé aux maçons « une charte pour demeurer en Noble Loge, avec de bonnes ordonnances, tirées de vieux écrits par son fils le Prince Edwin brillant Maître-Général qui assembla bientôt à York les Frères et en cette Loge les leur communiqua toutes », confie Anderson<sup>2</sup>. Les fondateurs de la Grande Loge de Londres ne feraient donc que renouer avec les pratiques des fondateurs de la Maçonnerie opérative médiévale. Loin d'être une dangereuse nouveauté, leur fondation serait en fait une restauration.

Significativement, la deuxième édition, de 1738, ne se limite pas à la compilation des récits légendaires des travaux des pionniers de l'Art Royal. Elle couvre non seulement l'ensemble du Moyen Age, mais les temps modernes jusqu'à la succession hanovrienne au trône d'Angleterre. Une telle entreprise suppose un esprit imaginatif, si l'on admet que la Franc-maçonnerie spéculative n'existe pas avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en Angleterre. Elle exige aussi une réelle connaissance de l'histoire proche et troublée de l'Angleterre des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, une grande maîtrise des enjeux politiques, car il ne s'agit pas de froisser Georges II, le prince de Galles, ou le parti whig au pouvoir. Or, imagination, érudition, prudence et sens politique ne font pas défaut à Anderson. Marie-Cécile Révauger observe à raison que « tout tend à prouver que les propos d'Anderson ont été [...] bien pesés, et que leurs conséquences politiques et religieuses ont été mesurées avec précision »<sup>3</sup>.

Subtilement, le pasteur presbytérien escamote rapidement la Révolution et le Commonwealth de Cromwell. Dans le chapitre consacré à la Franc-maçonnerie en Irlande, le paragraphe consacré à cette période sanglante de l'histoire irlandaise est caractéristique de l'habileté d'Anderson, puisqu'il réussit à créditer les Hanovre de la restauration de l'Art Royal :

---

<sup>1</sup> Lamoine Georges éd. et trad., *Les Constitutions d'Anderson...*, *op. cit.*, p. 187.

<sup>2</sup> Lamoine Georges éd. et trad., *Les Constitutions d'Anderson...*, *op. cit.*, p. 53 (édition de 1723) ; p. 152 (édition de 1738).

<sup>3</sup> Révauger Marie-Cécile, « Franc-maçonnerie et religion en Grande-Bretagne : vers une religion d'Etat », dans Porset Charles, Révauger Marie-Cécile, *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des Lumières*, Actes du colloque international de Grenoble, Université de Grenoble III-Stendhal, 2 et 3 avril 1993, 1998, Paris, Honoré Champion, 1998, *Les dix-huitièmes siècles* 19, p. 29.



« La Maçonnerie fit des Progrès en Irlande sous les Règnes de Jacques I<sup>er</sup> et Charles I<sup>er</sup> jusqu'au moment des Guerres civiles, et tout l'Edifice s'écroula jusqu'à la Restauration en 1660. Ensuite elle fut remise en honneur par les Disciples d'Inigo Jones (célèbre architecte) sous le Règne de Charles I<sup>er</sup> <sup>1</sup> et jusqu'aux Guerres du roi Jacques II. Mais après que le roi Guillaume -il s'agit de Guillaume d'Orange, vainqueur de la Glorieuse Révolution de 1688- eut ramené la paix, les Arts et les Sciences furent à nouveau cultivés sous les Règnes de la Reine Anne et du Roi George I<sup>er</sup> »<sup>2</sup>.

Lorsqu'il agrège les plus grands architectes à la généalogie des Grands Maîtres qui ont présidé aux destinées de l'Art Royal, Anderson fait preuve de la même prudence. Dans l'édition de 1723, il ne fait que deux brèves références, en notes infrapaginales, au célèbre Christopher Wren (1632-1723), architecte en chef de l'église Saint-Paul, qui s'illustra lors de la reconstruction de Londres après le terrible incendie de 1666. Wren vit encore à cette date. Mais en 1738, dans la seconde édition des *Constitutions*, alors que Wren est mort depuis quinze ans - « passé à l'orient éternel » nous dit le pasteur presbytérien- Anderson en fait un authentique franc-maçon, Grand Maître de surcroît. Mais c'est pour mieux regretter son manque de zèle, et créditer les vainqueurs de la Glorieuse Révolution d'Angleterre de la renaissance de l'Art Royal<sup>3</sup>. La référence à la Glorieuse Révolution de 1688 ayant chassé le roi Stuart Jacques II du trône était particulièrement habile, car elle ne pouvait que complaire aux Hanovre à une époque où ceux-ci redoutaient encore les entreprises des partisans des Stuart -les jacobites-, avant qu'elles ne s'achèvent en tragédie lors du désastre de Culloden en 1746. Anderson lie clairement la prospérité de l'Ordre maçonnique au régime né en 1688-1689 et à la dynastie sur le trône depuis 1714.

On perçoit déjà l'aspiration à une reconnaissance officielle de la Grande Loge de Londres par l'Etat. Elle se maintient d'ailleurs tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'accroissant même en fonction du contexte politico-religieux intérieur et extérieur. L'appartenance à l'*Establishment*, selon l'expression de Marie-Cécile Révauger, garantit à la Grande Loge réputation et distinction, mais la « charte d'incorporation » (*charter of incorporation*) que le Grand Maître duc de Beaufort sollicite en 1769

<sup>1</sup> Erreur de transcription pour Charles II ?

<sup>2</sup> Lamoine Georges éd. et trad., *Les Constitutions d'Anderson...*, *op. cit.*, p. 176.

<sup>3</sup> Lamoine Georges éd. et trad., *Les Constitutions d'Anderson...*, *op. cit.*, p. 187.

permettrait de renouer avec la tradition légendaire d'Athelstan et d'Edwin organisant la Maçonnerie opérative et lui accordant privilèges et protection. Mieux, l'octroi de cette charte par la Chambre des Lords, signifierait que l'Ordre maçonnique, désormais reconnu corporation publique, bénéficierait d'un soutien financier de l'Etat. Au moment où la Grande Loge lance le projet très coûteux, voire pharaonique, de construction de *Freemasons' Hall*, afin de matérialiser dans l'espace londonien la puissance de la Fraternité et le dynamisme de ses « ouvriers », une telle garantie n'était pas négligeable. Il faut d'ailleurs remarquer que les principales critiques à l'encontre de ce projet d'« incorporation » sont émises par des membres étrangers de loges anglaises ou par les dignitaires de loges continentales patentées par Londres et qui craignent que leurs propres souverains ne réagissent défavorablement à une démonstration trop appuyée des liens unissant la Grande Loge et la monarchie anglaise. Le marquis de Gages, Grand Maître provincial anglais pour les Pays-Bas autrichiens -actuelle Belgique-, regrette notamment que cette initiative mal venue puisse donner l'impression fautive aux puissances politiques continentales que la Franc-maçonnerie, oubliant son engagement de neutralité politique absolue et de soumission au souverain légitime, s'affiche comme un relais de l'influence politique anglaise sur le continent. Plus prudent que le duc de Beaufort, Anderson s'était contenté de suggérer un parrainage officiel, arguant du fait que le prince de Galles était « Maître Maçon et Maître d'une Loge ».

Avec la Révolution française, les Grandes Loges britanniques sont à nouveau conscientes du danger que la dénonciation du complot maçonnique par les contre-révolutionnaires et que l'interdiction des « sociétés secrètes » par l'Etat peuvent représenter pour leur Ordre. Songeons à l'effet désastreux causé par la parution en 1797 des *Preuves d'une conspiration contre toutes les religions et gouvernements d'Europe* réunies par l'universitaire écossais John Robison<sup>1</sup>. En outre, multiplier les témoignages d'allégeance au régime et de fidélité à la dynastie permettrait à la fois de faire taire les critiques -ce qui est en fait loin d'être évident- et de se distinguer des « sociétés secrètes » pour mieux concrétiser les tentatives d'institutionnalisation.

---

<sup>1</sup> Robison John, *Proofs of a Conspiracy against all the religions and governments of Europe, carried on the secret meetings of Freemasons, Illuminati and reading societies, collected from good authorities*, London, T. Cadell & W. Davies, 1797. On peut lire sur ce sujet l'ouvrage passionnant de Rogalla von Bieberstein Johannes, *Die These von der Verschwörung 1776-1945, Philosophen, Freimaurer, Juden, Liberale, und Sozialisten als*

C'est ainsi que la Grande Loge des Modernes publie opportunément cette adresse au roi, quelques mois après que la France révolutionnaire lui a déclaré la guerre :

Il est écrit, Sire, dans les fondements de notre Ordre, que nous ne nous livrerons pas durant nos assemblées à des discussions religieuses ou politiques : en effet notre ordre fraternel étant composé d'hommes de nations diverses, professant des doctrines religieuses différentes, et attachés à des systèmes de gouvernements opposés, de telles discussions, qui dressent les esprits les uns contre les autres, pourraient offenser ou semer la désunion parmi les frères. Une crise cependant, aussi imprévisible que la crise actuelle, justifie à notre sens une exception à cette règle ; notre premier devoir en tant que Britanniques l'emportant sur tout autre considération, nous joignons, sans plus tarder, notre voix à celle de nos concitoyens pour proclamer l'attachement très fort, que nous ressentons tous, au gouvernement assuré par le Roi, la chambre des Lords, et la Chambre des Communes, établi par la Glorieuse Révolution de 1688<sup>1</sup>.

L'exemple britannique prouve que la sphère maçonnique qui s'affirme « cosmopolite et libre », « de tous les temps et de tous les pays » ne peut être insensible aux contingences politiques profanes. Alors même que le cosmopolitisme des Lumières maçonniques, apanage des *happy few* qui peuplent le royaume de la civilité et du bon goût était politiquement neutre<sup>2</sup>, refusant toute intrusion dans la sphère profane, cette neutralité devient sans valeur lorsque la mentalité obsidionale et la psychose du complot de l'étranger s'emparent des esprits. Pis, cette neutralité pourrait faire naître dans l'esprit des autorités doutes et suspicion quant à la fidélité des francs-maçons au souverain et à l'Etat, d'autant que les anti-maçons ne manquent pas l'opportunité de faire l'amalgame entre le cosmopolitisme maçonnique, politiquement neutre, et l'universalisme militant des *Illuminaten* et des Lumières radicales. La survie de l'Ordre exige qu'il s'aligne de lui-même et spontanément -c'est essentiel pour ne pas prêter le flanc aux critiques de ses détracteurs- sur les positions que tout sujet ou citoyen exemplaire se doit de

---

*Verschwörer gegen die Sozialordnung*, Herbert Lang, Bern, Peter Lang, Frankfurt-am-Main, 1976, 292 p.

<sup>1</sup> « *The following address to His Majesty from the Grand Lodge of the Antient Fraternity of Free and Accepted Masons is said to be the production of a nobleman of high rank in the political world* », *The Sentimental and Masonic Magazine*, Dublin, juillet 1793, pp. 44-45, traduit par Révauger Marie-Cécile, « Franc-maçonnerie et religion en Grande-Bretagne : vers une religion d'Etat », art. cit., p. 38.

<sup>2</sup> Beaurepaire Pierre-Yves, *Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, op. cit.

défendre ; autrement dit qu'il stigmatise l'universalisme militant de la Révolution française, qu'il confonde ses affidés en Grande-Bretagne et jusque dans les rangs des Grandes Loges elles-mêmes où quelques-uns de ces faux-frères se sont glissés, et qu'il prête serment d'allégeance aux autorités légitimes. Pour les mêmes raisons, les loges maçonniques françaises seront conduites sous la Révolution et sous le Premier Empire à renoncer à leur profession de foi cosmopolite et à s'aligner intégralement sur les positions politiques des régimes successifs. Dans les deux cas, la Franc-maçonnerie abandonne sa neutralité, politiquement intenable, pour se voir « neutralisée », investie par des valeurs et des principes profanes, et finalement liée au sort des régimes politiques en place.

En France, le souhait des francs-maçons d'obtenir une reconnaissance officielle de leur Ordre, remonte également aux premières décennies de l'Ordre. Le chevalier jacobite André-Michel Ramsay, Grand Orateur de la Grande Loge de France, ne cache pas qu'il souhaite initier Louis XV aux mystères de la Franc-maçonnerie. Lorsqu'il soumet le manuscrit de son célèbre *Discours* au Cardinal de Fleury, c'est clairement dans le but de calmer l'inquiétude du ministre de Louis XV au sujet des conventicules maçonniques et de le convaincre à la fois de la moralité et de l'utilité publique de l'Ordre. Si Fleury avait donné son accord, la Franc-maçonnerie se serait engagée sur la voie de la reconnaissance officielle. C'est pourquoi l'ancien précepteur du roi s'est bien gardé de le donner. Le dessein est identique lorsque, après la défaite navale de l'amiral de Grasse à la bataille des Saintes, à la fin de la guerre d'Indépendance américaine, la *Candeur*, loge parisienne de la noblesse militaire libérale, propose de lancer une souscription à travers l'ensemble de la sphère maçonnique, sans se soucier de la régularité ou de l'irrégularité maçonnique des loges contactées, afin de réunir l'argent nécessaire à l'armement d'un navire de ligne dénommé *Le Franc-maçon*, qui serait offert au roi. Les francs-maçons ès-qualités répondraient à la perte de plusieurs navires coulés par la *Royal Navy* en sujets zélés et en citoyens soucieux de la défense des intérêts de la France, au même titre que les frères du roi, les comtes d'Artois et de Provence, ou que les Etats de Bourgogne -c'est-à-dire des individus et des corps reconnus par l'Ancien Régime- qui s'étaient engagés à contribuer au remplacement des navires perdus.

La Respectable Loge de La Candeur proposa en 1782 à tous les M[açons] de France, soit réguliers soit irréguliers, de se joindre à elle pour la construction

d'un Vaisseau de cent dix canons, qui seroit nommé *Le Franc-Maçon* & commandé par un Capitaine M[açon], pour être offert à Sa Majesté au nom de tous les F[rères] ; elle espéroit que son projet seroit adopté par cent mille M[açons] (!) en état de fournir 12 livres par tête, ce qui auroit produit une somme de 1 200 000 livres<sup>1</sup>.

Pour le Vénérable de la *Candeur*, Gouy d'Arsy, la loge parisienne « veut dans la conjoncture actuelle luy [au Grand Orient] donner une preuve nouvelle de sa vénération, et de son attachement fraternel en le suppliant de luy faire la faveur de se réunir à elle pour coopérer au Grand Ouvrage qui va sortir des mains de tous les maçons du royaume, pour être placé aux pieds du trône. Elle pense qu'il seroit imparfait si tant d'illustres et zélés ouvriers n'en faisoient pas un chef d'œuvre, et leurs noms si connus dans nos fastes sont faits pour parer et honorer la liste qui sera présentée au souverain »<sup>2</sup>.

Certes, le projet de la *Candeur* trouble certains frères qui se demandent si les francs-maçons peuvent financer l'armement du *Franc-maçon*, dont on voudrait qu'il fût toujours commandé par un frère, sans violer le pacifisme foncier d'un Ordre qui refuse toute participation aux affrontements qui déchirent la sphère profane. Ainsi, pour *Saint-Jean d'Ecosse* de Marseille, ce projet est « contraire à l'esprit de paix et de fraternité qui doit lier tous les francs-maçons de la terre, sans égard à leurs diverses patries » ; il lui paraît « plus convenable de faire un fond pour le soulagement des marins, de leurs femmes, de leurs enfants, et de tous ceux qui auroient été les tristes victimes du fléau destructeur qui s'est étendu sur l'Europe, l'Asie et l'Amérique dont tous vrai franc-maçon gémit, et hatte la fin par ses vœux »<sup>1</sup>. Malgré ces voix discordantes, les promoteurs du projet insistent sur l'importance de l'enjeu : si le roi accepte l'hommage des francs-maçons, si *Le Franc-maçon* est incorporé dans les rangs de la marine royale et qu'il bat pavillon français, c'est du

---

<sup>1</sup> *Discours sur l'origine, les progrès, et les révolutions de la Franc-maçonnerie philosophique, contenant un Plan d'Association & un Projet Maçonique de bienfaisance, pour l'Erection d'un double Monument en l'honneur de Descartes Par le F[rère] Béguillet, Avocat au Parlement, Secrétaire Général de la L[oge] de la Réunion des Etrangers*, A Philadelphie, 1784, p. 42. Charles Porset vient de mettre au jour de nouveaux documents relatifs à l'armement du *Franc-maçon* : « Matériaux inédits relatifs à la loge des Neuf Sœurs », Porset Charles éd., *Acta Latomorum et historica, Mélanges offert à Daniel Ligou*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 347-373.

<sup>2</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique (par la suite : BNF, Cab mss, FM) FM<sup>2</sup> 58 bis, la *Candeur*, orient de Paris, dossier 1, f°44.

même coup l'ensemble de la Franc-maçonnerie française qui, de tolérée, verrait son existence et son utilité publique reconnues. L'échec final du projet, du fait des réticences du Grand Orient, ne signifie nullement le renoncement des francs-maçons à obtenir une reconnaissance officielle, une institutionnalisation de leur Ordre. En 1789 et 1791, la question est à nouveau posée au Grand Orient : « Notre ordre sera-t-il privilégié »<sup>2</sup>? Sous l'Empire, les francs-maçons français acceptent de renoncer à leur profession de foi cosmopolite et à leur neutralité politique pour devenir une masse de granite du nouveau régime. A Paris, la loge de la *Réunion des Etrangers* fondée par le diplomate danois Ernst-Frédéric von Walterstorff en 1784 troque son titre distinctif pour celui de *Marie-Louise*, symbole de l'étrangère neutralisée, liée, bon gré mal gré au destin de l'Europe française et de son maître<sup>3</sup>. Il est vrai que le Grand Orient n'hésite alors pas à instrumentaliser la peur de l'autre, la psychose du complot de l'étranger contre les loges cosmopolites réfractaires à son autorité.

On comprend ainsi qu'en France comme en Angleterre, la recherche par la Franc-maçonnerie d'une reconnaissance officielle passe à la fois par une véritable pédagogie de l'innocence, grâce à laquelle les francs-maçons doivent convaincre du caractère inoffensif de leurs travaux, et par une démonstration sans cesse réitérée de leur fidélité au régime.

### **Désarmer les craintes du pouvoir et le convaincre de l'utilité publique de la Franc-maçonnerie**

En 1740, on pouvait lire dans un hebdomadaire zurichois, *der Brachmann*, cette définition du franc-maçon du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Un Franc-Maçon est un homme qui, là où il vit, se soumet aux lois et ordonnances du pays. Nous avons entre nous une authentique amitié, sans que la profession de la religion altère notre union. Car de même que l'homme et la femme de religions différentes peuvent s'aimer mutuellement en toute paix et sécurité ainsi la diversité des religions peut exister entre nous sans influence

---

<sup>1</sup> Archives privées Jacques Choisez (Bruxelles), *Livre d'architecture de la Respectable Loge Saint-Jean d'Ecosse*, planche du 22<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de l'an de la Vraie Lumière 5782.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 254<sup>1</sup>, *Les Amis Réunis*, orient de Lille, dossier correspondance avec le Grand Orient, f°148 v°, 26 août 1791.

<sup>3</sup> Beaurepaire Pierre-Yves, « Le cosmopolitisme des Lumières à l'épreuve : la *Réunion des Etrangers* à l'orient de Paris de la fin de l'Ancien Régime au Premier Empire », *Revue historique*, 1998, n°4.

dangereuse. A Constantinople nous laissons les musulmans complètement libres de reconnaître et de diffuser les dogmes de Mahomet. A Rome, on peut sonner toutes les cloches, faire des processions, porter d'un lieu à un autre les ossements des saints, et autres choses du même genre ; cela ne trouble pas la paix et la satisfaction du Franc-Maçon ; il ne le regarde pas comme quelque chose contre quoi il doive lutter. *Un Franc-Maçon est avant tout un bon citoyen et un bon sujet*, là où il se trouve, parce que toutes nos ordonnances tendent à établir la paix, la sécurité et la raison, la liberté et la justice dans le monde. Et si nous constatons que quelqu'un de notre société a commis quelque chose de mauvais ou d'injuste, immédiatement il est expulsé de notre compagnie, et considéré comme mort, comme autrefois chez les pythagoriciens, comme s'il n'avait jamais vécu dans le monde<sup>1</sup>.

Près d'un demi-siècle plus tard, le marquis de Gages, Grand-Maître provincial pour les Pays-Bas autrichiens, défend la même thèse. Le franc-maçon se doit d'être un sujet exemplaire et de complaire aux autorités : « les maçons sont si éloignés de causer de l'ombrage et de l'inquiétude aux Puissances auxquelles ils sont soumis, que *leur premier devoir est de chercher à leur plaire...* Nous avons l'avantage de connaître la sagesse qui règne dans nos Loges ; on y inspire la douceur et l'urbanité... sans mêler dans nos entretiens aucune affaire d'Etat, ni de religion »<sup>2</sup>. Cette attitude, les francs-maçons français et anglais l'ont fait leur tout au long du siècle qui suit l'érection de la Grande Loge de Londres. Même lorsque les autorités se révèlent injustes envers les frères et entravent les progrès de la Lumière, les francs-maçons doivent se soumettre, car seule une soumission inconditionnelle aux autorités, et l'exemplarité de leur conduite morale désarmeront leurs adversaires. C'est ce qu'en avril 1785, le président de la Grande Loge provinciale de Provence tente de faire admettre à la loge avignonnaise la *Parfaite Union*, qui voudrait exister au grand jour, alors que la Franc-maçonnerie est officiellement proscrite dans les Etats pontificaux, et sollicite des constitutions du Grand Orient de France :

Ils -les maçons français- ont gémi des contrariétés et des obstacles que l'exercice de cet art sublime a trop longtemps éprouvés dans cet Orient. Le plus sûr moyen de les vaincre est de vous faire connaître par l'exercice des vertus utiles à l'humanité. Si notre association secrète et mystérieuse peut

---

<sup>1</sup> *Der Brachmann*, 1740, tome 42, p. 329.

<sup>2</sup> Extrait d'une planche du marquis de Gages, Grand Maître provincial des Pays-Bas autrichiens, adressée à l'ensemble des ateliers de son ressort. Cité par Van der Schelden Bertrand, *La Franc-maçonnerie belge sous le régime autrichien (1721-1794), Etude historique et critique*, Université de Louvain, *Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie*, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> fascicule, Louvain, Librairie Universitaire, 1923, p. 158.

paraître suspecte à des gouvernements soupçonneux, il faut la légitimer par des actes de bienfaisance. C'est à la conduite du maçon à faire l'apologie de la maçonnerie. Soyez justes, bons, honnêtes dans vos mœurs ; aimez vos frères, aimez tous les hommes, secouez les malheureux, montrez vous constamment bon ami, bon parent, bon citoyen, sujet fidèle et en faisant respecter le nom de maçon, vous forcerez ceux qui vous gouvernent à vous accorder leur protection ou vous les ferez rougir de vous la refuser<sup>1</sup>.

L'orateur de l'atelier est d'ailleurs parfaitement conscient que « dans la position où cette respectable loge se trouve, en butte au fanatisme de l'ignorance, le moyen le plus sûr d'éteindre ses armes, c'est de lui opposer les noms et les vertus des citoyens honorés de l'estime générale ». Lorsqu'ils sont victimes de l'injustice, les francs-maçons doivent se soumettre. Ce n'est qu'ainsi qu'ils feront la preuve de leur innocence et de leur bonne foi. Toute résistance est impensable aux yeux des francs-maçons qui ont totalement intériorisé l'idée que l'obéissance aux ordres du prince, fussent-ils injustes, était l'honneur des frères. De surcroît, dans leur situation en marge de la sociabilité légitime, toute désobéissance risquerait de réduire à néant des décennies d'efforts pour faire taire les inquiétudes du pouvoir et obtenir la reconnaissance publique de l'ordre, aussi vivement désirée à Paris qu'à Londres ou à Stockholm.

La non-intrusion des francs-maçons ès-qualités dans le champ politique est donc érigée en dogme. La seule intervention admise et même souhaitée des francs-maçons dans la sphère profane se limite à des actes de charité, tantôt discrets, parfois au contraire bénéficiant du maximum de publicité, afin de souligner l'utilité de l'Ordre. C'est d'ailleurs aujourd'hui l'une des principales divergences entre, d'une part les Grandes Loges anglo-saxonnes autoproclamées régulières et les obédiences qui sont reconnues par elles à travers le monde, et d'autre part, les obédiences « progressistes » qui, sur le modèle du Grand Orient de France contemporain estiment que les francs-maçons sont légitimés à participer aux grands débats politiques -au sens plein du terme.

Pour autant, la neutralisation politique de la sphère maçonnique n'est pas l'unique condition à réunir pour espérer une reconnaissance officielle de l'Ordre. Les loges doivent séduire -le marquis de Gages n'écrit-il pas que les francs-maçons doivent « plaire »- les élites dont la présence dans le temple, discrète mais nullement

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 153, dossier la *Parfaite Union*, orient d'Avignon, discours du président de la Grande Loge de Provence, 15 août 1785.



secrète, qualifient l'assemblée et ses membres, et les font entrer dans la sphère de la « culture légitime » -une culture légitime dont, au siècle des Lumières, les instances ne sont plus nécessairement « patentées » par la monarchie, mais qui dans le cas des salons, des Musées et autres chambres de lecture se distinguent des Académies par une plus grande liberté de parole et de fonctionnement, sans pour autant rompre avec la société englobante. Les archives recèlent des dizaines de témoignages de l'empressement avec lequel les frères sollicitent et reçoivent tel représentant de l'aristocratie ou de la monarchie administrative ès-qualités. En reconnaissant qu'au-delà du discours maçonnique, les frères sont sensibles aux qualités profanes attestées des postulants, ils ont l'opportunité de désamorcer la principale menace qui pèse sur eux : le crime d'indifférenciation, dont Roger Girard a montré qu'il s'agissait d'une composante essentielle du discours victimaire. Il suffit de lire le mandement épiscopal de Monseigneur de Belzunce en 1742 ou les rapports du procureur du roi au présidial d'Orléans pour comprendre que les autorités partagent avec les détracteurs de l'Ordre -ici Belzunce- la crainte que la communauté maçonnique donne naissance à une véritable contre-société, où deux des piliers de l'Ancien Régime, la société d'ordres et l'identité définie par l'appartenance à un corps ou à une communauté, seraient remplacés par une ouverture à tous, sans prise en compte, donc sans respect, de leur identité « nationale », sociale et religieuse.

Dans son mandement épiscopal, Mgr de Belzunce stigmatise les « assemblées où sont indifféremment reçus gens de toute nation, de toute religion et de tout Etat. Et parmi lesquels ensuite une union intime qui se démontre en faveur de tout inconnu et de tout étranger dès lors que, par quelque signe concerté, il a fait connaître qu'il est membre de cette mystérieuse société »<sup>1</sup>. A Orléans, Le procureur du roi au présidial d'Orléans, Leclerc de Douy, s'émeut dans deux rapports au chancelier d'Aguesseau, de ce que les francs-maçons « forment un corps composé de différents états et conditions, unis par les liens d'une confraternité réciproque qui ne leur permet plus de s'appeler que du nom de *frère*. La noblesse et le roturier, l'officier et l'artisan, honteusement confondus, jouissent ensemble des mêmes avantages. La qualité d'hommes qu'ils envisagent seule, les uns dans les autres, qui les rend tous égaux par la nature, leur fait oublier toute distinction de rang et de

naissance, et même de religion, jusqu'au point de n'avoir aucun scrupule à s'associer avec l'hérétique, l'infidèle et l'idolâtre... Je le sais d'un franc-maçon étranger qui m'en est convenu »<sup>2</sup>.

Le péril est réel pour les francs-maçons. Soit, ils réussissent à convaincre que le franc-maçon est par excellence un sujet fidèle et obéissant, et que l'ordre respecte les identités nationale, politique, confessionnelle et linguistique de chacun de ses membres, et ils peuvent conjurer la menace en désarmant les inquiétudes des autorités. Soit, ils ne peuvent offrir de gages convaincants, et le pouvoir pourrait fort bien prêter une oreille plus attentive aux discours antimaçonniques -dont le ressort principal est précisément la menace que l'Ordre fait peser sur la communauté politique et religieuse en niant les identités particulières, en mêlant l'autre et le semblable.

Comme nous l'avons montré ailleurs, les francs-maçons ont dans leur immense majorité opté pour un conformisme intégral aux normes de distinction sociale codifiées par la *major et sanior pars* ; l'assouplissement des critères de sélection ou au contraire leur durcissement répondent également au souci de s'aligner sur la conjoncture sociale profane et sur les exigences des élites. L'exclusion de fait, voire de droit, de tous ceux dont l'altérité absolue troublerait l'harmonie d'une communauté d'amis choisis et la disqualifierait aux yeux des profanes, est patente. Juifs, sangs mêlés dans les colonies et dans une moindre mesure musulmans, n'ont pas leur place dans les temples français du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. L'altérité physique apparaît même souvent comme incompatible avec la reconnaissance fraternelle. Au sein d'un orient doté de plusieurs loges, il est clair que la distribution des candidats à l'initiation ne se fait pas seulement en fonction d'une amitié profane que l'ont veut galvaniser en la transformant en fraternité initiatique. Comme le déplorait déjà Lessing dans ses *Dialogues pour des francs-maçons*, le récipiendaire est reconnu, préalablement à son interrogatoire par les membres de la loge et à sa soumission aux épreuves initiatiques, comme un pair,

---

<sup>1</sup> Bibliothèque municipale de Carpentras, mss 891, f° 68-70, mandement épiscopal du 14 janvier 1742.

<sup>2</sup> Sur l'affaire d'Orléans, voir Ferrer-Benimeli José A. s. j. , *Les archives secrètes du Vatican et de la Franc-maçonnerie, Histoire d'une condamnation pontificale*, préface de Michel Riquet s. j., traduit de l'espagnol par G. Brossard, Paris, Dery-Livres, 1989, pp. 383-387.

<sup>3</sup> Beaurepaire Pierre-Yves, « Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-maçonnerie des Lumières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 44-2, avril-juin 1997, pp. 195-212, enquête préliminaire qui devrait être approfondie et nuancée.

digne d'être reçu comme frère<sup>1</sup>. Les francs-maçons assument d'ailleurs très bien cette recherche d'une excellence sociale. A l'orient de Calais, *Saint-Louis des Amis Réunis* affirme fièrement être composée des « personnes les plus distinguées du climat calaisien »<sup>2</sup>, et son Vénérable ne manque pas de faire la leçon à la nouvelle loge de l'orient, de recrutement social inférieur, la *Parfaite Union* : il faut « apporter le plus grand soin dans le choix des sujets qui se proposeraient pour être initiés et rejeter constamment ceux dont l'irrégularité des mœurs ou la vilité de l'état serait un juste motif d'exclusion »<sup>3</sup>. Ce qui n'empêche pas le secrétaire de *Saint-Louis des Amis Réunis* d'insister, lors de la tenue d'installation de la nouvelle loge, sur le fait que la distinction maçonnique repose sur des normes strictement maçonniques :

Mes frères, quel spectacle plus consolant pour l'humanité si souvent outragée que celui qui s'offre à nos yeux : la naissance, les rangs, la fortune n'ont point d'empire dans ce temple auguste, séjour de la vertu et de l'égalité. Les hommes y entrent dans l'ordre de la nature ; et les plus élevés en dignité, loin de mépriser ceux que *le sort* a rendu leurs inférieurs, s'empressent au contraire de les reconnaître pour leurs frères et de leur témoigner une véritable affection. Voilà mes frères l'heureux effet des principes de notre ordre sacré<sup>4</sup>.

A Bayonne, les francs-maçons hostiles à l'appartenance de juifs à leur loge exposent sans détour leurs motifs : « Cette admission -de membres juifs- empêcha nombre de frères respectables par leurs qualités civiles et maçonniques de se présenter pour se faire affilier (...) Nous savons tous que l'homme est l'égal de l'homme, qu'une des plus belles vertus du vrai maçon est de rappeler cette vérité ; mais nous savons aussi que la douceur, l'honnêteté, la politesse doivent former la baze de la société, si on veut y trouver de l'agrément ». Après être arrivés à leurs fins, ils concluent non sans satisfaction : « Les membres qui s'opposaient a notre

---

<sup>1</sup> « -*Ernst* : Cette égalité que tu m'as indiquée comme base de l'Ordre, cette égalité qui emplissait toute mon âme d'un espoir si inattendu : pouvoir la respirer enfin en société d'hommes capables de penser au-delà des modifications de la société bourgeoise, sans en trahir une qui serait au désavantage d'un tiers » (Lessing Gotthold Ephraïm, *Dialogue pour des francs-maçons, Premier dialogue*, éd. fr. 1992, Le Mans, Le Borrego, p. 55).

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 192, dossier *Saint-Louis des Amis Réunis*, orient de Calais, f°17 r°, 19 septembre 1784.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 191, dossier *La Parfaite Union*, orient de Calais, f°3 v°.

<sup>4</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 191, dossier *La Parfaite Union*, orient de Calais, f°14 v°.

union et a notre prospérité ne sont plus a même de nous nuire ; nous avons gouté enfin le bien précieux d'être vraiment une assemblée d'amis »<sup>1</sup>.

Il faut enfin souligner que, tant en Angleterre qu'en France, en Savoie -avec Joseph de Maistre- ou en Allemagne lorsque le Strasbourgeois Frédéric-Rodolphe Saltzmann y était précepteur, les frères insistent sur le fait que, si les loges sont sensibles aux qualités profanes de l'impétrant, par contre les rapports d'égalité maçonnique -et non d'identité- qui s'établissent par-delà les distinctions sociales dans le sanctuaire du Grand Architecte n'ont de sens qu'au sein d'une communauté fraternelle réunie dans son temple pour la durée d'une tenue. Ils n'ont pas droit de cité hors du temple, ce qui ne signifie bien évidemment pas que les liens tissés par l'initiation soient rompus, mais qu'à chaque sphère ses codes, ses normes et ses références. La confusion des sphères profane et maçonnique est source de chaos, tandis que la clôture de la sphère maçonnique est facteur d'ordre et d'harmonie. William Preston déclare dans le *Freemason's Magazine* en août 1794 que « l'égalité entre maçons est une marque de condescendance temporaire et volontaire de la part de supérieurs à l'égard d'inférieurs le temps d'une tenue de loge (et pas plus longtemps), dans le dessein louable de promouvoir le grand principe de l'ordre, l'amour fraternel. Quand ils quittent la loge, cependant, chaque homme retrouve immédiatement son rang et sa position, et honneur est rendu à qui de droit ». De son côté, Saltzmann écrit à la mère du futur ministre prussien Karl vom Stein qu'« il ne faut pas croire que tous ceux qui se disent francs-maçons sont nos frères. Le nombre des soi-disant francs-maçons à Goettingue est de près de deux cents, et à peine en reconnaissons-nous vingt ou trente »<sup>2</sup>. Ces démonstrations s'avéraient d'autant plus nécessaires que certains plaidoyers pour l'égalité maçonnique avaient pu d'être détournés par les anti-maçons pour en faire des incitations à la remise en cause des distinctions sociales et à la destruction de la société d'ordres.

Les francs-maçons du XVIII<sup>e</sup> siècle inscrivent donc leur refus d'engagement politique ès-qualités et leur conformisme social dans une véritable pédagogie de l'innocence afin de prévenir et de désarmer les critiques. Le besoin de sociabilité à

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 159 bis, dossier de l'*Amitié*, orient de Bayonne, f°11 v°, 12 juillet 1783.

<sup>2</sup> Keller Jules, *Le théosophe alsacien Frédéric-Rodolphe Saltzmann et les milieux spirituels de son temps. Contribution à l'étude de l'illuminisme et du mysticisme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'Etat sous la direction de Gonthier-Louis Fink,

l'état brut, le désir de se retrouver entre soi sont mis en avant, non sans raison. Joseph de Maistre insiste sur le fait que la loge « étoit purement une société de plaisir dont le gouvernement n'avoit absolument rien à craindre »<sup>1</sup>. De fait, les frères semblent avoir convaincu la plupart de leurs contemporains, en tout cas ceux dont l'opinion compte, la *major et sanior pars*. L'abbé Grégoire se fait l'écho de l'opinion éclairée lorsqu'il se refuse à accorder le moindre crédit aux « crimes d'irrégion, de libertinage, de séditions » dont certains détracteurs de l'Ordre accusent les francs-maçons, pour estimer, au contraire que la Franc-maçonnerie n'est « qu'une association qui, au goût pour l'amusement, associe quelques actes de bienfaisance »<sup>2</sup>. Les autorités sont également rassurées sur le compte des francs-maçons comme en témoignent les *Mémoires* de Jean Charles Pierre Le Noir, ancien Lieutenant-général de police de Paris :

Les loges des francs-maçons n'étaient pas réputées encore en 1785 que comme des délassements innocents, ou plutôt comme des restes d'une institution puérile portant les attributs de la mysticité ; depuis plus de vingt-cinq ans il n'était arrivé aucun désordre notable, et ces loges dont on faisait remonter à plusieurs siècles l'existence en Europe, ne présentaient plus à Paris les dangers que le gouvernement, lorsqu'il les poursuivit 50 ans auparavant, avait cru y apercevoir. Les maîtres et orateurs des loges connues n'y parlaient ni contre la religion, ni contre l'Etat. Encore en 1785 j'ai reçu des députés de différentes loges de Paris et des environs de cette ville, pour me prévenir que telle loge serait ouverte tel jour, qu'il y aurait danse, musique et repas, et à la suite une quête en faveur des prisonniers. L'on a prétendu que les sectes dangereuses de francs-maçons, d'illuminés, de cabalistes, s'étaient retirées dans quelques provinces de France et dans les pays étrangers. Des avis anonymes que je reçus à ce sujet en 1784 -lors de l'interdiction de la Franc-maçonnerie en Würtemberg et de la chasse aux *Illuminaten* en Bavière- ne parurent pas mériter de la part du gouvernement d'être pris en considération<sup>3</sup>.

Le conformisme des francs-maçons, leur volonté de se poser en sujets exemplaires, membres d'une Fraternité inoffensive, ne seraient-ils cependant pas

---

Université des Sciences Humaines de Strasbourg, UFR des langues, littératures et civilisations étrangères, 1984, tome 1, p. 150.

<sup>1</sup> Maistre Joseph de, *Mémoire sur la Franc-Maçonnerie adressé au baron Vignet des Etoles, Oeuvres II, Ecrits maçonniques de Joseph de Maistre et de quelques-uns de ses amis francs-maçons*, éd. critique par Jean Robotton, Centre d'Etudes Franco-Italien, Universités de Turin et de Savoie, Genève, Slatkine, 1983, p. 125.

<sup>2</sup> Grégoire Abbé, *Histoire des sectes religieuses*, Paris, 1810, tome I, p. 403.

<sup>3</sup> Bibliothèque municipale d'Orléans, mss 1422, *Mémoires de Jean Charles Pierre Le Noir*, 1<sup>ère</sup> partie, titre 6, Sûreté, p. 103.

dictés par la fragilité de leur Ordre, toléré et non reconnu, plutôt que par un choix librement consenti ? La question doit être posée. Tout d'abord, il est évident que les frères ont consciemment cherché à éviter de donner prise à leurs détracteurs, comme en témoigne cet extrait du livre d'or de la prestigieuse loge des *Amis Réunis*, à l'orient de Paris :

(On demande au frères) de promettre de respecter au moins extérieurement la religion que l'on professe, de s'interdire toute plaisanterie tendante à la tourner en dérision, de ne se livrer même à aucune discussion sur cette matière qu'avec des personnes sûres et vis à vis desquelles on n'ait point à redouter ou de leur causer du scandale ou de troubler leur tranquillité, enfin d'en remplir autant que la conscience peut le permettre les devoirs auxquels on ne peut manquer sans scandaliser les autres<sup>1</sup>.

De même, lorsque l'Ordre fut victime en France de tracasseries policières et judiciaires dans les décennies 1730 et 1740, ses membres eurent souvent la prudence de cesser de se manifester trop ouvertement, sans pour autant cesser de se réunir. La vie d'une structure de sociabilité non patentée exige prudence et compromis. Pour autant, il est clair que les francs-maçons ont parfaitement intégré les normes de la société d'Ancien Régime. Ce sont des hommes d'ordre, membres d'une société d'ordres, soucieux de se voir reconnus comme membres de la *major et sanior pars*. Leur conformisme n'est pas feint. D'ailleurs, les autorités ne se seraient pas laissées longtemps abuser par ces démonstrations d'allégeance, si elles étaient dépourvues de toute sincérité.

Lors du réveil maçonnique que connaît le Directoire, ou encore lors de la Restauration, l'attitude des loges maçonniques françaises est identique. Elles font assaut d'allégeance et adressent aux autorités de nombreux gages de fidélité. Ainsi, en 1792, à Dunkerque, la plus puissante loge de l'orient, *Amitié et Fraternité*, caviarde son sceau imprimé<sup>2</sup>, dont le centre était occupé par trois fleurs de lys. En 1799, tout en conservant sa forme originelle, elle remplace les fleurs de lys par des faisceaux de licteurs<sup>3</sup>, puis en 1804 par deux rangées d'étoiles surmontées d'une

<sup>1</sup> Archives Nationales, 177 AP 1, papiers Taillepiéd de Bondy, *Livre d'or des Amis Réunis commencé le 16 février 1777*, 31 janvier 1785, ff° 1-3.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 228<sup>1</sup>, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, dossier 1, f° 78 r°.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 228<sup>1</sup>, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, dossier 2, f°1, 20 septembre 1800.

couronne<sup>1</sup>. Dans le même temps, la loge a laïcisé ses fêtes : la célébration des deux Saint-Jean est remplacée par celles des deux solstices, le calendrier républicain est introduit, de même que la référence à la République une et indivisible et à la protection de la loi. Dès le réveil officiel de la loge, le 10 septembre 1797, le Vénérable fait prêter à ses frères le serment de fidélité à la République :

L'an 5<sup>e</sup> de la République Française une et indivisible, le 24 fructidor, 10<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois, [...] Tous les Frères étant à l'ordre, le Vénérable prononça un discours sur l'amour de la patrie, l'attachement à la République française, le Respect aux lois et l'obéissance aux autorités constituées, Vertus que tous les Vrais maçons doivent pratiquer sans relâche et qui sont la base de notre doctrine.

Ce discours fut vivement senti et applaudi par tous les Frères dont les intentions toujours ne respirent que la gloire et prospérité de la République [...]

Le Vénérable fit faire à tous le serment de fidélité à la République française avec toute la décence et les formalités requises pour cet important objet, tous les Frères promirent avec effusion de cœur amour à la Patrie, attachement sincère et invariable à la République et de remplir avec toute l'exactitude possible des devoirs et obligations de citoyens français<sup>2</sup>.

L'ancien Vénérable d'*Amitié et Fraternité*, Emmery, consul de Suède, colonel de la Garde Nationale, député à la Législative, maire de Dunkerque, incarne la bourgeoisie révolutionnaire hostile à la radicalisation montagnarde. Victime de la Terreur, il revient à la tête de la Garde Nationale pour réprimer l'émeute populaire du 20 juillet 1795. Son allégeance à Bonaparte le porte à la mairie le 25 thermidor an X puis au Corps Législatif en 1806. Elu orateur le 30 juin 1800, son discours donne le ton d'une Maçonnerie consulaire où les notables locaux peuvent à nouveau se retrouver entre pairs dans un foyer de sociabilité chaleureux et confortable, à l'abri des regard indiscrets, mais sûrs de leur appartenance reconnue aux élites, dans la tranquillité de l'ordre retrouvé et du respect de l'autorité légitime :

La maçonnerie sort d'un long sommeil. Il a fallu du courage pour réunir cette suite de frères qui venaient goûter le charme de la véritable égalité, pour se livrer aux doux épanchements de l'amitié et aux vertus bienfaites et hospitalières qui distinguent notre Ordre. Si de tels hommes ont donné de

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 228<sup>1</sup>, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, dossier 2, f°8 r°, 11 janvier 1805.

<sup>2</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives de Maurice Bacquart, « Le 'Réveil' de la loge ».

l'ombrage à ceux qui gouvernaient par la terreur et avec un sceptre de fer, ils doivent être assurés de toute la protection de ceux qui sont désormais chargés de nos grandes destinées. *Tranquilles sous les rapports publics, ils font assurer notre bonheur sous les rapports particuliers*<sup>1</sup>.

Sous la Restauration, les francs-maçons recourent encore aux méthodes éprouvées qui ont permis par le passé de désamorcer les craintes des autorités et de les convaincre de leur allégeance au nouveau pouvoir. A Nantes, *Mars et les Arts* inaugure dès le 3 décembre 1815, un buste de Louis XVIII, tandis que dans le département du Nord, à Avesnes-sur-Helpe, la loge *Aménité* est sollicitée par un frère pour souscrire à une gravure à la gloire de Louis XVIII et de la Charte :

Mes Très Chers Frères,

La Charte constitutionnelle étant un des plus hauts bienfaits dont la France est redevable au meilleur des Monarques, je me suis imposé la tâche de faire retracer, dans une gravure, la cérémonie solennelle où le Père de ses sujets en fut le sage législateur ; événement mémorable qu'on ne saurait assez souvent reproduire aux yeux de toutes les classes de la société, afin de rappeler sans cesse, en public et dans le sein des familles, que l'amour des Français doit être aussi infini envers leur souverain légitime, que sa bonté envers ses sujets est ineffable.

Je me fais un devoir d'envoyer à votre Très Respectable Loge la planche de la gravure de ce sujet national, qui excite le plus grand intérêt, surtout parmi ceux qui, comme vous, mes Très Chers Frères, savent apprécier *les avantages d'un gouvernement représentatif sagement tempéré*.

La conception du dessin de cette gravure n'est que l'ouvrage de l'effusion d'un cœur admirateur de la constante sollicitude de Sa Majesté pour le bonheur de ses peuples, et l'entreprise que j'ai formée a pour but d'exprimer ces sentimens qui doivent être universels, de les retracer à la postérité par une production des arts, et que la publication de cette production puisse encore concourir à la bienfaisance (...)

Le Roi, en maintenant irrévocablement la résolution de conserver intacte à nos arrière-neveux la loi fondamentale de l'Etat, s'est de nouveau acquis des droits éternels à la vénération et à la reconnaissance publique. Quant à nous, éclairés par la Vraie Lumière, nous nous serrerons plus étroitement encore, de cœur, d'esprit et de force, autour du monarque qui ne vit et ne veut vivre que pour notre bonheur. Tant de sagesse et de bienfaits exciteront à jamais nos acclamations, et le triple vivat manifestera notre allégresse unanime<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives de Maurice Bacquart, copie du livre d'architecture d'*Amitié et Fraternité*, discours du frère Emmery, 30 juin 1800.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 151, dossier *Aménité*, orient d'Avesnes, f°148-149 planche imprimée, 22 janvier 1817.



Faut-il considérer que tous ces frères méritent de figurer dans le *Dictionnaire des Girouettes* publié en 1815 ? Le rôle de l'historien n'est pas de porter de tels jugements de valeur. Il faut par contre souligner que les francs-maçons insistent sur le fait qu'en tant que tels ils appartiennent à une société qui, dès l'origine, a pris le parti de prêter serment d'allégeance aux autorités légitimes successives. Ainsi voit-on des frères traverser l'Ancien Régime, la Révolution, le Consulat, l'Empire et atteindre la Restauration, sans états d'âme particuliers. C'est de ce point de vue, que l'on peut considérer la Franc-maçonnerie comme une société neutre, au sens où les engagements et les affrontements politiques personnels n'ont pas le droit de cité dans le temple. Cette neutralité permet même aux frères de se retrouver après des périodes troublées et des choix politiques différents voire antagonistes, dans un cercle apaisé où l'harmonie est érigée en vertu cardinale. Seuls les extrémistes sont bannis de cette communauté d'amis choisis dont les options individuelles sont transcendées, sans être niées, par la puissance de l'initiation, par essence d'une autre nature. Les exemples ne manquent pas au lendemain de la Révolution.

A Mons, la *Concorde* témoigne de la fonction pacificatrice assumée par la loge maçonnique. Au premier rang des officiers élus en 1800, qui pour la plupart avaient travaillé la pierre brute sur les colonnes des loges montoises sous l'Ancien Régime, figurent en effet, Théodore Anthoine, Vénérable, ancien conseiller au Conseil souverain de Hainaut, qui avait émigré de 1794 à 1795, puis était redevenu simple avocat. Son second surveillant, Jean-Baptiste Fonson avait lui au contraire été désigné comme maire de Mons lors de la seconde invasion française en 1794. Le secrétaire de la *Concorde*, Charles Foncez, s'était plus encore fait remarquer comme jacobin ardent. Président de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité en 1792, partisan convaincu de la réunion du département de Jemappes à la France, conseiller général du département, il avait été désigné comme député aux Cinq-Cents en l'an VI. Était également membre de la loge, sans pour autant occuper un poste d'officier, Jean-Baptiste Hippolyte Rosier, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel, jacobin farouche au dire de Maurice Arnould<sup>1</sup>, mais rallié à Bonaparte puisque l'un des premiers citoyens du département à recevoir la légion

---

<sup>1</sup> Arnould Maurice A., « La reprise d'activité maçonnique à Mons et dans le département de Jemappes sous le Consulat et l'Empire », *Mélanges offerts à Christine Piérard, Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome 74, 1990, p. 13.

d'honneur. Le frère Séverin Lamine, Premier Surveillant expose ainsi leur projet commun : « Ces frères ainsi réunis, mais parmi lesquels il y avoit eu sur la plus heureuse des révolutions connues *différentes opinions* jusqu'au 18 brumaire, et voulant en faire disparaître la plus légère nuance, sont convenus de former une nouvelle Loge sous le nom de la Concorde »<sup>1</sup>.

Mais il convient également de remonter à l'origine de la Grande Loge de 1717 pour comprendre l'intérêt que représente dans un contexte conflictuel un havre de paix civile et religieuse, d'où les tensions qui déchirent la sphère profane sont bannies. Les milieux qui dominent la Grande Loge lors de la rédaction des Constitutions de 1723 sont très liés à la *Royal Society* et aux latitudinaires favorables à l'ouverture en direction des « dissidents » protestants qui ont participé à la lutte contre Jacques II Stuart et les partisans d'une monarchie absolue papiste. Rappelons que James Anderson qui appartenait à l'Eglise établie en Ecosse, la puissante *Kirk* presbytérienne, était un dissident en Angleterre où l'Eglise anglicane était l'Eglise établie. Une fois exclus, les athées, les antitrinitaires -hérétiques par excellence-, les libertins -au sens de déistes-, et bien évidemment les catholiques, les temples maçonniques pouvaient permettre aux dissidents de participer à la vie sociale et de faire se rencontrer des hommes qui « sans cela seraient restés à perpétuelle distance ».

Il apparaît donc clairement que ce choix précoce et durable de neutraliser la sphère maçonnique a incontestablement permis à l'Ordre de survivre aux aléas de la conjoncture profane. Mais il n'en est pas moins à l'origine de renoncements douloureux, voire d'une « profanation » de la sphère maçonnique. Par ailleurs, il disqualifie la sociabilité maçonnique aux yeux des Lumières radicales et de leurs héritiers du XIX<sup>e</sup> siècle qui de Nicolas de Bonneville et des *Illuminaten* aux Carbonari désespèrent d'obtenir de la Franc-maçonnerie qu'elle entre ouvertement en politique et n'espèrent plus que dans l'infiltration des réseaux maçonniques, persuadés qu'ils sont qu'une véritable course de vitesse s'est engagée entre les représentants des anti-Lumières -Compagnie de Jésus, Rose Croix d'or...- et eux-mêmes pour la prise de contrôle des loges. Un Bonneville n'hésitera d'ailleurs pas à compromettre les francs-maçons aussi bien avec le complot jésuitique qu'avec les Lumières radicales

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 556, dossier de la *Concorde*, orient de Mons, f°14.

afin de les pousser à s'engager, à choisir leur camp<sup>1</sup>. Par ailleurs, la maladie de langueur qui atteint la plupart des ateliers maçonniques dès le début de la Révolution traduit bien le fait que la loge maçonnique n'est pas le support de sociabilité adéquat pour une entrée en politique de l'opinion publique en cours de maturation. De Calais, où un frère déclare que « la Maçonnerie n'a plus d'objet », à Toulon, où un ancien Vénérable des *Elèves de Minerve* écrit au Grand Orient en 1792 que « nous avons des occupations plus urgentes et beaucoup plus conséquentes que celles de la maçonnerie »<sup>2</sup>, le constat est le même<sup>3</sup>.

Par contre, il est clair que le mode de fonctionnement de la cellule élémentaire du tissu maçonnique qu'est la loge -élections des officiers, reddition annuelle des comptes, soumission des comptes-rendus de tenues au vote des membres...-, les rapports parfois conflictuels avec l'obédience centrale et la recherche par certaines loges d'une plus grande autonomie par rapport au centre de la chaîne d'union ont fait du temple un lieu privilégié d'acculturation, d'appropriation culturelle. Les frères y entendent le discours des Lumières, élaborent de nouveaux modes de relations entre pairs qui visent à réduire les sources de tensions sociales. Le temple fonctionne comme un laboratoire où l'on expérimente consciemment et inconsciemment un modèle de civilité et d'urbanité propice à la sociabilité et au respect de l'autre. Ce faisant, on y prend conscience des maux qui assaillent la sphère profane, on apprend à les reconnaître et à en prévenir l'intrusion dans la sphère maçonnique. Mais faut-il voir pour autant dans la micro-société maçonnique un prototype de la sociabilité démocratique et dans les règles qui la régissent une dénonciation de la société d'Ancien Régime, comme le voudrait Ran Halévi ? Ce serait en fait gommer les ambiguïtés d'un modèle de sociabilité dont le succès tient à ce qu'il ménage une transition entre, d'une part les formes de sociabilité traditionnelle -confréries de pénitents, Nobles Jeux d'arc, arbalète ou arquebuse d'essence chevaleresque...- marquées par la force des liens qui unissent les pairs qui se sont reconnus et choisis comme tels, et, d'autre part, les formes de sociabilité nouvelle où

<sup>1</sup> Beaurepaire Pierre-Yves, *L'Autre et le Frère...*, *op. cit.*, pp. 651-667.

<sup>2</sup> Cité par Agulhon Maurice, *Pénitents et francs-maçons...*, *op. cit.*, p. 187.

<sup>3</sup> Ce qui ne signifie pas absence d'activité maçonnique au cours de la décennie révolutionnaire. Voir sur ce point Beaurepaire Pierre-Yves, « Le réveil des structures maçonniques locales sous le Directoire et au début du Consulat », à paraître dans les Actes de la table ronde de Valenciennes, *Le lien politique et social local sous le Directoire et au début du Consulat*, 13 et 14 mars 1998, Lille, Presses du Septentrion, Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999, 15 p.

l'individu construit sa propre identité sans l'« incorporer » dans une identité collective, et détermine sa propre trajectoire. La mise en évidence par Daniel Gordon de l'éclosion au sein de la sphère sociable d'une « citoyenneté sans souveraineté » correspond mieux au fait maçonnique et à sa trajectoire dans le champ de la société et de la culture d'Ancien Régime, que le schéma trop tranché proposé par Ran Halévi<sup>1</sup>. Au prix d'une neutralisation politique et de manifestations régulières de leur fidélité aux autorités, les francs-maçons ont pu, à la fois revendiquer la qualité de sujet exemplaire et construire une identité collective et individuelle hors des cadres profanes -et non pas contre eux-, celle de citoyen de la République Universelle des francs-maçons, dont le XIX<sup>e</sup> siècle devait sonner le glas, car le cosmopolitisme huppé et conformiste qui qualifiait la Franc-maçonnerie au siècle des Lumières aux yeux des élites, la disqualifie désormais aux yeux des partisans d'un universalisme militant, et la rend suspecte aux autorités.

---

<sup>1</sup> Même si la Franc-maçonnerie est peu présente dans l'ouvrage de Daniel Gordon.

## Le réveil des structures maçonniques locales sous le Directoire et au début du Consulat

dans Jacques Bernet, Jean-Pierre Jessenne, Hervé Leuwers éd., *Du Directoire au Consulat, I. Le lien politique et social local sous le Directoire et au début du Consulat*, Actes de la table ronde de Valenciennes, 13 et 14 mars 1998, Lille, Presses du Septentrion, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 20, 1999, pp. 97-110.

### Un champ à explorer

Coincée entre ces deux prétendus âges d'or de l'histoire de l'ordre que sont le XVIII<sup>e</sup> siècle et le Premier Empire, l'histoire des loges maçonniques sous le Directoire et au début du Consulat demeure à l'état de friches au milieu d'un champ d'investigation dont la mise en valeur a indiscutablement bénéficié au cours des vingt-cinq dernières années des apports de la recherche en histoire culturelle et sociale. Parmi une production surabondante et souvent médiocre, on cherche en vain une étude d'ensemble sur le sujet. L'essai de Daniel Ligou, *Franc-maçonnerie et Révolution*<sup>1</sup>, n'est pas la synthèse que l'on pouvait espérer, alors que son auteur avait justement contesté le hiatus d'une histoire maçonnique qui s'interrompait en 1789 pour renaître toute armée du crâne de Roettiers de Montaleau sous le Directoire. Les études pionnières d'Albert Mathiez dans les années 1920, d'André Bouton dans les années 1950<sup>2</sup>, de Gérard Gayot dans les années 1970<sup>3</sup>, de Michel Taillefer dans les années 1980<sup>4</sup>, sont restées finalement assez isolées à l'exception

---

<sup>1</sup> Daniel Ligou, *Franc-maçonnerie et Révolution française 1789-1799*, Paris, Chiron-Detrad, 1989, 295 p.

<sup>2</sup> André Bouton, *Les francs-maçons manceaux et la Révolution française [1741-1815]*, Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1958, 352 p.

<sup>3</sup> Gérard Gayot, « Serviteurs et partisans : les francs-maçons ardennais à l'époque du Consulat et de l'Empire », *Revue du Nord*, tome LII, n°206, juillet-septembre, pp. 339-366.

<sup>4</sup> Michel Taillefer, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution 1741-1799*, Commission d'histoire de la Révolution française, *Mémoires et documents XLI*, Paris, CTHS, 1984, 312 p.

notable de la riche thèse d'Eric Saunier sur la Franc-maçonnerie normande<sup>1</sup> et de quelques articles, dont celui de Maurice Arnould sur la Franc-maçonnerie dans les « départements réunis »<sup>2</sup>. Le bicentenaire du réveil du Grand Orient de France n'a pas suscité d'importants travaux<sup>3</sup> ; les actes du colloque organisé par l'Institut d'Etudes et de Recherches Maçonniques les 4 et 5 mars 1989 sur *La Franc-maçonnerie dans la Révolution Française* dont la parution était programmée en 1994, n'ont toujours pas été publiés<sup>1</sup>.

En négligeant le fait maçonnique sous le Directoire et au début du Consulat, la recherche maçonnique a commis deux erreurs d'appréciation stratégique. D'une part, elle a tout simplement donné sa caution à l'histoire maçonnique officielle du Grand Orient impérial qui métamorphose le Grand Vénérable -il refusa le titre de Grand Maître- Roettiers de Montaleau, fidèle gardien du feu sacré au milieu de la tempête terroriste, en vestale du temple du Grand Architecte de l'Univers. Le Grand Vénérable aurait ensuite ranimé avec l'aide désintéressée de quelques frères le flambeau de l'Art Royal, avant de le relayer pour la plus grande gloire de l'ordre jusqu'aux bornes de l'*oekoumène* maçonnique. Comme si, dans la sphère maçonnique comme dans la sphère profane on décidait avec une évidente synchronisation de créditer le seul grand homme du retour à l'ordre... D'autre part, en

---

<sup>1</sup> Eric Saunier, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des dix-huitième et dix-neuvième siècles : 6000 francs-maçons de 1770 à 1830*, thèse pour le doctorat d'histoire nouveau régime, sous la direction de Claude Mazauric, présentée à l'Université de Rouen en 1995, ANRT de Lille III, 4 microfiches, à paraître aux Presses universitaires de Rouen-Le Havre. Du même auteur : « Réaction politique et lieux de sociabilité en l'an III : l'exemple de la Franc-maçonnerie havraise », *L'an III, 120<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 1995*, Paris, CTHS, 1997, p. 411-423.

<sup>2</sup> Maurice A. Arnould, « la reprise d'activité maçonnique à Mons et dans le département de Jemappes sous le Consulat et l'Empire », *mélanges offerts à Christine Piéard, Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome 74, 1990, p. 1-39, qui permet des comparaisons avec la thèse de l'Ecole nationale des Chartes de Jocelyne Bournonville : *Les francs-maçons, des Lumières à l'Empire : un exemple de sociabilité à Lille, Valenciennes et Dunkerque, 1733-1815*, 1989, 2 vol. multigraphiés, dont un exemplaire coté 3 J 334 est consultable aux Archives départementales du Nord.

<sup>3</sup> Présentant un précieux bilan historiographique des travaux consacrés à la Franc-maçonnerie française au XVIII<sup>e</sup> siècle de 1970 à 1992, Charles Porset ouvre la rubrique « Remarques diverses sur les francs-maçons et la Révolution » par cette observation : « L'ampleur de cette bibliographie (sûrement partielle) donne la mesure des travaux menés, depuis une vingtaine d'années, sur le thème de la maçonnerie et des Lumières » [Charles Porset, « La Franc-maçonnerie française au dix-huitième siècle. Etat de la recherche - Position des questions (1970-1992) », J. A. Ferrer Benimeli éd., *La Masoneria española entre Europa y America*, II, Gobierno de Aragon, Zaragoza, p. 977]. D'emblée, la Franc-maçonnerie révolutionnaire est escamotée au profit de la Franc-maçonnerie des Lumières, elle-même perçue comme précurseur de la sociabilité « régénérée ».

appréhendant une fois encore le fait maçonnique à travers le prisme parisien déformant et réducteur, l'historiographie maçonnique a manqué l'occasion d'éclairer des trajectoires provinciales spécifiques, des temporalités variables, de mettre en évidence l'autonomie des loges -structures élémentaires de la sociabilité maçonnique- par rapport aux décisions du centre parisien, bref de restituer le fait maçonnique dans sa diversité.

Paradoxalement, cette lacune historiographique provient pour partie de la mise à la disposition des chercheurs d'un fonds exceptionnel, le fonds maçonnique du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France. Son classement par orient et par loge, permet à tout chercheur, même novice en histoire maçonnique, d'obtenir en quelques minutes pour la ville souhaitée, un ou plusieurs dossiers contenant correspondances officielles et tableaux de membres. Cette facilité d'accès a d'évidents effets pervers. Le fonds maçonnique du Cabinet des manuscrits est trop souvent la source unique de nombreux travaux. Dès lors, l'histoire d'une communauté maçonnique se nourrit principalement de textes normatifs et de correspondances administratives échangées entre la loge et son obédience. Elle se prive de l'observation des formes de vie et de sociabilité maçonniques hors des cadres du Grand Orient, riches et variées, mais disqualifiées par ces sources officielles comme « irrégulières » et « sauvages ». Au mieux, cette histoire intègre l'étude de la composition socio-professionnelle de l'atelier, mais telle qu'elle apparaît sur les tableaux annuels que la loge adresse au centre parisien, c'est-à-dire de manière statique et figée. Partant, l'autonomie d'un foyer de sociabilité local, son existence informelle en marge des structures patentées de la sociabilité maçonnique -on oublie trop souvent que la constitution d'un atelier ou sa demande en constitution ne constituent en aucune façon son acte de naissance « biologique »- se trouvent oblitérées, balayées du champ d'investigation.

Les conséquences d'une telle démarche sur la connaissance de la période qui nous intéresse ici sont évidemment néfastes. Du fait de la léthargie du Grand Orient entre 1793 et 1795/1796, et de l'interruption des travaux de la Chambre Symbolique véritable centre nerveux du corps maçonnique, dont le fonctionnement reposait entièrement sur la correspondance directe entre le centre et chacune des unités élémentaires de la chaîne d'union -interruption dont témoigne le silence du registre

---

<sup>1</sup> Sommaire des interventions dans *Ibid.*, p. 977.

de la Chambre Symbolique pour les années 1795-1798<sup>1</sup>, il est normal de ne pas trouver dans la plupart des dossiers de la Bibliothèque Nationale de documents d'archives pour cette période. De là en conclure que toute vie maçonnique s'est évanouie, il n'y a qu'un pas, la plupart du temps allègrement franchi, malgré la mise en garde de Daniel Ligou<sup>2</sup>. Pour la même raison, on date avec une grande mais vaine précision le réveil maçonnique provincial des premiers signaux adressés par les loges locales en réponse à la circulaire par laquelle Roettiers de Montaleau avertit l'ancien réseau de correspondance du Grand Orient que le centre de la chaîne d'union a repris force et vigueur. Ce faisant, on oublie que bon nombre d'ateliers ont attendu prudemment que l'ordre revienne dans la sphère maçonnique comme dans la sphère profane, avec le Consulat, pour réactiver leurs échanges épistolaires avec le centre parisien, d'autant qu'ils craignaient que les loges fussent visées par l'article 362 de la constitution de l'an III. Plus grave, on escamote la période décisive qui précède, où les orient provinciaux ont été le théâtre d'initiatives locales et volontaristes de reconstruction des temples, de reconstitution des effectifs des loges, de remise en service de leurs réseaux de correspondance, de refonte concertée des organigrammes régionaux de l'ordre, en réactivant les solidarités éprouvées des années antérieures à la Révolution, tout en intégrant la nouvelle donne politique et sociale nationale et locale. Les demandes d'autorisation adressées par les francs-maçons aux administrations communales et aux préfets « permettent [ensuite] de mesurer les stratégies de reconnaissance et d'institutionnalisation mises en place » par les loges, « mais aussi d'apprécier le système de censure des autorités politiques », à l'instar de ce que propose Jean-Luc Chappey pour « les sociétés savantes à l'époque consulaire »<sup>3</sup>. C'est la richesse de cette période de réveil du corps maçonnique, qu'il convient d'étudier, non à partir du centre parisien, mais des cellules élémentaires, et ce d'autant plus que les francs-maçons qui les investissent et s'y investissent sont conscients que la sociabilité

---

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits, fonds maçonnique [désormais noté : BNF, Cab mss, FM], FM<sup>1</sup> 19, *Procès-verbaux de la Chambre symbolique - fruit de la réunion en 1789 de la Chambre des provinces et de la Chambre de Paris- de 1789 depuis 1799*. Il n'y a pas de procès-verbaux pour les années 1795-1798 (voir folio 603).

<sup>2</sup> Daniel Ligou, « La Franc-maçonnerie et la Révolution française », *Actes du colloque international d'histoire maçonnique du 20 mai 1989 : Franc-maçonnerie et Révolution française dans le Bassin méditerranéen*, Marseille, 1990, p. 19-20.

<sup>3</sup> Jean-Luc Chappey, « Les sociétés savantes à l'époque consulaire », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 1997, n°3, p. 454.



maçonnique n'est pas obsolète, qu'elle demeure un enjeu dans un champ politique, social et culturel en plein renouvellement. Il y a de ce point de vue de suggestives comparaisons à faire avec les travaux récents qui éclairent d'un jour nouveau le champ de la sociabilité profane à l'époque du Directoire et du Consulat <sup>1</sup>.

### **Des sources à découvrir**

Les sources existent pourtant, y compris dans le fonds maçonnique du Cabinet des manuscrits, à condition de faire l'effort de prospector hors des dossiers de correspondances administratives des loges avec le Grand Orient. Leur exploitation n'a pas véritablement commencé, à quelques exceptions près. Une première série de sondages révèle pourtant des indices indiscutables et prometteurs d'une vie maçonnique certes heurtée et troublée mais bien réelle, sous le Directoire et au début du Consulat. Surtout, elle incite à ne plus considérer les cas havrais ou toulousain comme des isolats, mais à ne négliger aucune région.

Si l'on part du fonds maçonnique du Cabinet des manuscrits, il convient tout d'abord d'y rechercher des livres d'architecture -c'est-à-dire les registres de procès-verbaux des tenues maçonniques- des loges qui ont travaillé la pierre brute sous le Directoire et le Consulat. Le livre d'architecture n'est certes pas « la » source idéale. Les procès-verbaux sont en effet stéréotypés, rédigés en style administratif ; ils ne laissent qu'indirectement filtrer les problèmes auxquels la communauté des frères est confrontée, ses espoirs et ses craintes. Mais le livre d'architecture présente l'insigne avantage de restituer la vie de la loge, au jour le jour, tenue après tenue. Celui de la loge *Les Cosmopolites de Saint-Jean de Jérusalem*, orient de Nantes, illustre tout le potentiel que recèle ce type de sources pour mettre en évidence le réveil des

---

<sup>1</sup> Jean-Luc Chappey rappelle justement que « la période consulaire, dans la continuité du processus de reconstitution et de réorganisation des institutions savantes amorcé sous le Directoire, se caractérise en effet par un essor important de la sociabilité culturelle, sous des formes aussi diverses que les salons, les cabinets de lecture ou les institutions pédagogiques » [*ibid.*, p. 451-452].

structures maçonnique locales<sup>1</sup>. Sans ce registre, on ignorerait jusqu'à l'existence de cette loge fondée en 1796 et qui n'a pas laissé d'autres archives<sup>2</sup>.

La première tenue d'apprenti a lieu le 10 décembre 1796. Composée d'une dizaine de membres qui pour la plupart ont fréquenté les colonnes des loges nantaises avant 1789, elle marque d'emblée sa volonté de se poser en héritière de la Maçonnerie d'Ancien Régime, de témoigner par sa « stricte observance » de la tradition maçonnique, du caractère immuable des travaux d'un Art Royal imperméable aux bouleversements de la sphère profane. Son titre distinctif fait clairement référence à la plus vieille loge nantaise, *Saint-Jean de Jérusalem*, ainsi qu'à la loge des *Cosmopolites de Sainte-Cécile* fondée en 1772. Les frères suivent scrupuleusement les anciens rituels et notent avec précision le déroulement des cérémonies d'installation<sup>3</sup>. Politiquement modérés, voire réactionnaires, ces frères refusent de laïciser leurs travaux et d'abandonner les références catholiques de l'Art Royal. Les deux fêtes de l'ordre, la Saint-Jean d'été « qui est d'obligation indispensable pour tous les maçons répandus à la surface de la terre » et la Saint-Jean d'hiver, « fête si mémorable et si chère à tous les bons maçons » sont célébrées conformément à la tradition. Les hauts grades d'essence chrétienne, comme celui de Rose-Croix demeurent prisés. Le calendrier révolutionnaire n'a pas sa place dans le temple du Grand Architecte de l'Univers. Les candidats à l'initiation, un courtier de marchandises et un courtier de navire, déclarent leur appartenance à l'Eglise catholique. Le registre montre également que la loge ne vit pas repliée sur elle-même, elle reçoit des visiteurs, les frères Fernay, de Paris, et Burgevin « membre d'une loge régulièrement constituée à l'orient de Nantes » dont nous ignorons le nom. La volonté de cette poignée de gardiens de la tradition maçonnique

---

1 BNF, Cab mss, FM, FM<sup>3</sup> 422 : *A la gloire du G[rand] A[rchitecte] De l'un[ivers]. livre d'Architecture théorique. 91 feuilles cotés et paraphés par le Vénérable de la R[espectable] L[oge] St Jean érigé en cet O[rient] sous le titre distinctif des Cosmopolites de St Jean de Jérusalem. Daté du 1er du Xe mois 5796 [soit le premier décembre 1796]. Signé Jourdain Rose Croix Vénérable.*

<sup>2</sup> La loge ne figure pas dans le précieux répertoire d'Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France (2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, *Mémoires et documents n°20*, Paris, 1967, XXXIV-456 p., 2<sup>e</sup> éd., 1990, 456 p.

<sup>3</sup> La présentation du profane Charles Le Comte est suivie d'un « scrutin secret conformément aux anciens règlements et usages ». Après le scrutin organisé pour renouveler les officiers de la loge, « tous les frères s'approchent de l'autel et il est ouvert ». Lors de l'installation du collège d'officiers nouvellement élu, les frères « prennent place selon la forme prescrite par les Règlements de la Ma[çonnerie] ».

de ne laisser pénétrer « dans un lieu où règnent la discrétion, la fidélité et la justice »<sup>1</sup>, aucune nouveauté issue de la sphère profane régénérée est manifeste. Après quatorze tenues, du 10 décembre 1796 au 10 novembre 1797, le registre s'interrompt. La confrontation de cette source avec d'autres registres maçonniques contemporains est cependant éclairante puisqu'elle révèle la sensibilité et la diversité des réactions des loges -sans compter celles des individus-maçons- aux bouleversements politiques et religieux du moment.

En effet, si l'on considère le livre d'architecture d'une loge hors du commun, véritable atelier *bifrons* « connu au Grand Orient de France sous le titre de l'Heureuse Rencontre et a celui d'Angleterre sous le n° 184 », on constate que sans cesser de revendiquer son qualificatif de loge anglaise au réveil officiel de l'atelier le 30 septembre 1797<sup>2</sup>, ses membres font clairement référence à la « République française une et indivisible » et remplace le grade de *Royal Arch*, d'origine anglaise, qui faisait leur succès avant 1789<sup>3</sup>, par celui de Parfait Arche. Le souci de retirer des formules, sceaux et autres titres maçonniques, toute référence à la Franc-maçonnerie des Lys apparaît également clairement dans les documents des loges du département du Nord, sans qu'il soit le plus souvent possible de faire la part exacte, non pas tellement de l'opportunisme des frères, mais de leur souci de ne pas donner prise à leurs détracteurs prompts à dénoncer les loges comme autant de refuges royalistes, et de leur degré d'adhésion aux mots d'ordre du Directoire<sup>4</sup>.

A Dunkerque pourtant, *Amitié et Fraternité* qui domine la Maçonnerie littorale de la Mer du Nord depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne se contente pas d'écarter prudemment toute référence à l'Ancien Régime. Les normalisations successives des références et signes maçonniques auxquelles se livrent les représentants de la bourgeoisie négociante et juridique qui peuplent ses colonnes avec une remarquable

---

<sup>1</sup> L'autre version, plus traditionnelle est : « en un lieu éclairé, où règnent le silence, la paix et le concorde ».

<sup>2</sup> Archives départementales du Finistère, 40 J 47, *Livre d'architecture de la Respectable Loge anglaise n° 184*. Travaux officiellement interrompus en octobre 1792. Par souci de montrer la continuité de la loge, les procès-verbaux de 1792 et de 1797 sont rédigés sur le même folio (f°69 r°).

<sup>3</sup> f° 72 v°.

<sup>4</sup> Le 15 nivôse an V, *Saint-Jean du Désert*, orient de Valenciennes, observe « que pour fermer la bouche aux personnes qui cherchent à nuire à notre institution, il conviendrait de rayer des planches de convocation les mots *statuts de l'ordre* et d'y substituer, ceux *par les règlements* » [BNF, Cab mss, FM, FM<sup>3</sup> 668, livre d'architecture de *Saint-Jean du Désert*, orient de Valenciennes, f° 18]. A Dunkerque, l'existence d'une planche évoquant l'ancien Grand Maître Philippe duc d'Orléans, déclenche une polémique.

continuité de la fin de l'Ancien Régime à la fin de l'Empire, ne sont pas seulement d'opportunistes et flagorneurs gages de loyauté et d'allégeance au pouvoir en place. Elles manifestent aussi leur adhésion sincère à la Révolution, puis leur aspiration à un retour à l'ordre et à la modération, qui achève la Révolution sans remettre en cause ses acquis. Le Vénérable, Thibault, célèbre l'égalité qui règne entre maçons « qui ont repoussé jusqu'à l'extinction le délire de ces préjugés absurdes en renversant l'édifice gothique et bizarre des prédilections antisociales »<sup>1</sup>. Mais les maçons restent des élus qui se retrouvent dans le temple de l'entre-soi : la loge rappelle donc dans ses statuts de 1798 qu'« on ne pourra jamais recevoir un frère servant au grade Maître Bleu »<sup>2</sup>. Les registres de la loge dont Thibault tint le maillet de 1790 à 1801, permettent ainsi d'appréhender comment un groupe de notables somme toute assez stable a traversé la décennie révolutionnaire et réussi, par-delà des choix politiques individuels différents, décalés, voire contradictoires, à reconstituer une communauté maçonnique prospère dès le début du Consulat.

Dès 1792, la loge caviarde son sceau imprimé<sup>3</sup>, dont le centre était occupé par trois fleurs de lys. En 1799, tout en conservant sa forme originelle, elle remplace les fleurs de lys par des faisceaux de licteurs<sup>4</sup>, puis en 1804 par deux rangées d'étoiles surmontées d'une couronne<sup>5</sup>. Dans le même temps, la loge a, à l'inverse de l'atelier nantais, laïcisé ses fêtes : la célébration des deux Saint-Jean est remplacée par celles des deux solstices, le calendrier républicain est introduit -non sans provoquer de fréquentes erreurs de concordance pour le secrétaire- de même que la référence à la République une et indivisible et à la protection de la loi. Dès le réveil officiel de la loge, le 10 septembre 1797, le Vénérable fait prêter à ses frères le serment de fidélité à la République.

L'an 5<sup>e</sup> de la République Française une et indivisible, le 24 fructidor, 10<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois, la Loge d'apprenti et compagnon ayant été convoquée, le Vénérable frère Thibault président à l'Orient et les chers Frères Foissey et

<sup>1</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives de Maurice Bacquart, copie du livre d'architecture d'*Amitié et Fraternité*, discours du frère Thibault, 21 juin 1801.

<sup>2</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives de Maurice Bacquart, Statuts et règlement intérieur d'*Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, 1798.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 228<sup>1</sup>, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, dossier 1, f° 78 r°.

<sup>4</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 228<sup>1</sup>, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, dossier 2, f°1, 20 septembre 1800.

<sup>5</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 228<sup>1</sup>, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, dossier 2, f°8 r°, 11 janvier 1805.

Deschamps, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> surveillants à l'Occident, la Loge fut ouverte avec toutes les formalités ordinaires et usitées parmi les Maçons. Tous les Frères étant à l'ordre, le Vénérable prononça un discours sur l'amour de la patrie, l'attachement à la République française, le Respect aux lois et l'obéissance aux autorités constituées, Vertus que tous les Vrais maçons doivent pratiquer sans relâche et qui sont la base de notre doctrine.

Ce discours fut vivement senti et applaudi par tous les Frères dont les intentions toujours ne respirent que la gloire et prospérité de la République [...]

Le Vénérable fit faire à tous le serment de fidélité à la République française avec toute la décence et les formalités requises pour cet important objet, tous les Frères promirent avec effusion de coeur amour à la Patrie, attachement sincère et invariable à la République et de remplir avec toute l'exactitude possible des devoirs et obligations de citoyens français<sup>1</sup>.

La proximité du coup d'Etat du 18 fructidor rendait certes opportune une manifestation d'attachement à la République propre à écarter les soupçons qui pesaient sur les temples maçonniques refuges royalistes. Mais on peut tout aussi légitimement faire remarquer qu'en pleine période d'instabilité politique, alors que les soupçons pèsent effectivement sur les loges renaissantes, le moment n'était pas le mieux choisi pour rouvrir les travaux maçonniques, sauf si les convictions républicaines des membres de la loge étaient sincères et attestées. D'autre part, le livre d'architecture nous apprend que la prestation de serment est par la suite réitérée, « de bon gré et sans contrainte » à chaque tenue.

L'étude attentive du registre d'*Amitié et Fraternité* montre également clairement le maintien d'une activité maçonnique entre 1793 et 1797<sup>2</sup>, qu'il faut rapprocher à la fois des très nombreuses références aux loges septentrionales faites par le registre des procès-verbaux de la Chambre Symbolique du Grand Orient dès la reprise des correspondances provinciales<sup>3</sup> et surtout de l'envoi de plusieurs

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives de Maurice Bacquart, « Le 'Réveil' de la loge ».

<sup>2</sup> Les procès-verbaux de 1797 et de 1798 font notamment référence à des frères dunkerquois inconnus avant 1792 et initiés avant la reprise officielle des travaux. C'est le cas d'Etienne Martin, négociant à Dunkerque, élu le 5 décembre 1797 secrétaire de la loge, poste qui permet d'exclure une initiation dans un autre orient suivi d'une affiliation récente à *Amitié et Fraternité*. De même, le frère Vandercruce, homme de loi et juge de paix, est agrégé le 9 janvier 1798 en qualité d'ancien membre de la loge, alors que c'est sa première mention dans les archives de la loge. Sur le tableau de 1799, il est indiqué comme titulaire du haut grade de Maître Parfait.

<sup>3</sup> La Chambre Symbolique reçoit en effet de nombreuses planches qui émanent des *Vrais Bataves*, de la loge *Liberté-égalité-fraternité* à l'orient de la légion franche étrangère, et d'*Amitié et Fraternité*, toutes trois à l'orient de Dunkerque, ainsi que des *Amis Réunis*, orient

missions d'inspection par le centre parisien qui craint manifestement de voir, comme fréquemment sous l'Ancien Régime, des orientes périphériques animés de forces centrifuges et d'aspiration à l'autonomie.

Les rapports de ces véritables représentants en mission que sont les grands officiers parisiens à la reprise des travaux du Grand Orient forment de fait la deuxième source maçonnique à privilégier, tant d'ailleurs pour les réactions qu'ils suscitent au sein des loges provinciales que pour leur contenu<sup>1</sup>. Ils sont d'autant plus utiles pour les départements septentrionaux que les rapports des préfets lors de l'enquête de 1811 font défaut et que la recherche d'informations dans l'océan documentaire de la série F 7 des Archives Nationales ne portera ses fruits que dans le cadre d'une prospection méthodique, collective et de longue haleine<sup>2</sup>.

Les loges du Nord et des départements belges ont reçu rapidement la visite d'officiers du Grand Orient. En janvier 1799, Randon Lucenay, Grand Premier Surveillant est à Dunkerque. Il y visite la *Trinité*, lui remet les dernières circulaires du Grand Orient et l'encourage vigoureusement à reprendre sa correspondance avec le centre parisien, alors que la loge hésite en raison de l'article 362 de la constitution de l'an III :

Je partage avec vous ce que ce sentiment d'obéissance doit caractériser imperturbablement tous les maçons [...] Il ne faut pas s'écarter des lois sans doute, mais il faut pas non plus leur donner plus d'extension que les législateurs n'ont prévu de le faire : car ce serait alors tomber dans un abus plus dangereux [...] Cette matière a été sagement & longuement discutée. Nombre de législateurs membres des deux conseils officiers du Grand Orient ont fait des réflexions lumineuses & en renouvelant l'article de nos Reglemens auquel nous avons fait serment de nous conformer, il a été arrêté que notre correspondance aurait lieu comme avec le passé & que si quelque loge

---

de Lille, qu'on donne pourtant généralement pour léthargique en 1793. A la reprise des travaux de la Chambre Symbolique, les procès-verbaux relatifs à la reprise d'activité des loges septentrionales sont de loin les plus nombreux : *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, la *Fidélité* et les *Amis Réunis*, tous deux à l'orient de Lille, la *Philanthropie*, orient de Saint-Quenin, et la bientôt fameuse loge des *Amis Philanthropes*, orient de Bruxelles.

<sup>1</sup> Voir notamment pour les loges du Nord de la France, le rapport de Riffé de Caubray, dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque municipale de Lille, sous la cote BR 8° 4319 ; ainsi que les interventions de Randon Lucenay : BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 229<sup>1</sup>, *Trinité*, orient de Dunkerque, dossier 1, f°35-36.

<sup>2</sup> L'enquête fait suite au Code Pénal de décembre 1809, dont l'article 291 stipule que « nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques, ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société ».

s'écartoit de nos principes, elle seroit invitée à ne pas sortir du cercle que nous nous sommes prescrits. Les législateurs qui ont jetté un grand jour sur cette discussion sont de zélés amis du gouvernement, de la paix et de la tranquillité, & s'ils avaient prévu que nous puissions nous écarter de ce principe, ils n'auraient pas accepté les places ou la confiance de nos frères les ont appelés<sup>1</sup>.

En 1802, l'avocat P. N. Riffé de Caubray, effectue une longue tournée d'inspection. Dans les départements belges, il visite notamment les ateliers de Bruxelles, Louvain, Mons, Tournai et Liège. Il prévoit à juste titre l'ouverture rapide de nombreuses loges dans les départements septentrionaux. Ces tournées sont autant de reprises en mains après une trop longue autonomie. D'où les réactions violentes d'*Amitié et Fraternité* au séjour de Randon Lucenay à Dunkerque, accusé d'être un aventurier et de faire commerce de la Maçonnerie. Pour comprendre les enjeux de la reprise il faut se souvenir que pour beaucoup d'orientes périphériques, l'âge d'or de la Franc-maçonnerie d'Ancien Régime ne coïncide pas avec l'affirmation du Grand Orient, mais avec les difficultés de sa devancière, la Grande Loge ; alors que les historiens de l'ordre présentent naturellement un point de vue opposé. En effet, la faiblesse du centre a permis aux puissantes loges périphériques de développer leurs propres réseaux de correspondance, enjeu de pouvoir essentiel dans la République universelle des francs-maçons<sup>2</sup>, tant en France qu'à l'étranger, et de s'imposer comme centre régional autonome, quitte pour cela à opérer un transfert d'allégeance en faveur d'une obédience étrangère, prestigieuse et... lointaine. Or, le Grand Orient s'est constamment efforcé d'éliminer tout écran entre le centre de la chaîne d'union et les unités élémentaires du corps maçonnique. Les Grandes Loges Provinciales ne peuvent être à ses yeux que de simples courroies de transmission sans la moindre autonomie. L'obédience française bannit systématiquement du corps maçonnique les loges qui tiennent leurs constitutions d'une obédience étrangère et ne reconnaissent pas son autorité. Or, au cours de la Révolution comme lors de la maladie de la langueur dont souffrit la Grande Loge à la fin des années

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 229<sup>1</sup>, *Trinité*, orient de Dunkerque, dossier 1, f° 35, 8 avril 1800.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le Frère, l'Étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat préparée sous la direction d'Alain Lottin et soutenue à l'Université d'Artois le 10 janvier 1997, pp. 65-84. Voir aussi notre article « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'Orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, CCXCIII/2, 1996-1, pp. 263-88.

1760, les loges ont eu à nouveau l'opportunité de s'organiser sur une base fédérale, en favorisant l'émergence de structures locales et départementales. Toulouse a vu naître, sinon un Grand Orient méridional comme on le dit parfois, du moins un comité général des loges puis un Grand Orient provisoire qui conteste la légitimité du Grand Orient parisien, tandis qu'à Bordeaux s'est formée une Fédération maçonnique. En 1792, à Dunkerque, *Amitié et Fraternité* avait déjà rédigé des observations critiques sur le projet de réorganisation du corps maçonnique proposé par le Grand Orient. On y perçoit clairement l'aspiration à une décentralisation maçonnique, à l'autonomie des loges locales, et la ferme volonté que les « loges de département » que l'on envisage de créer soient l'émanation des loges locales et non pas investies par le pouvoir parisien dont elles seraient les relais.

III que le Grand Maître devrait être qualifié de Grand Maître *Général* par ce qu'il conviendrait que chaque Département eut son Grand Maître particulier sous la qualification du *Grand Maître du Département de...*

IV que quant à l'inamovibilité ou l'amovibilité du Grand Maître Général, il est d'abord essentiel, que le Respectable frère qui est actuellement élevé à cette dignité, soit légalement choisi par le concours de toutes les Loges et que cette élection soit renouvelée tous les trois ans à époque fixe, en laissant à toutes les loges la liberté de réélire le même frère ou de choisir tout autre, possédant tous les grades et sans autre distinction, que celle de ses Vertus et de ses talents.

VI que le Grand Maître Général ne sera pas tenu de résider à Paris attendu qu'il peut se faire représenter par ses Vice-Présidents, mais quel que soit le Département qu'il habitera, il sera regardé par tous les maçons comme chef suprême de toutes les Loges collectives et individuelles.

X Si quelques unes de ces Loges ont pris la qualité de Provinciales, nous ignorons les motifs de cette qualification encore moins les raisons [...]

XI que c'est donc mal à propos et contraire au régime maçonnique de vouloir ériger ces prétendues Loges Provinciales en Loges de Départemens.

XII que si le Grand Orient croit qu'il est convenable d'établir des Loges de Départemens, il ne doit aucunement s'attacher, ni à la localité centrale ni à aucune dénomination subreptice, mais il doit uniquement considérer la manière dont une Loge s'est conduite depuis son érection, soit dans le zèle et les lumières qu'elle aura constamment montrés, soit dans son attachement aux Vrais Principes de l'ordre... et à mérite égal donner la préférence à la plus



ancienne<sup>1</sup>. Encore faut-il que ce soit de l'agrément de toutes les loges situées dans un même département [...]

XIII que chaque Département aurait son Grand-Maître particulier, comme il a été dit plus haut et serait choisi par le concours de toutes les Loges d'un Département.

Enquêter sur les prises de position des frères provinciaux par rapport au mouvement fédéraliste nous paraît s'imposer.

Sous le Directoire et le Consulat, on voit clairement les loges renaissantes réactiver leurs anciens réseaux de correspondance malgré l'article 362 de la constitution de l'an III. A Valenciennes, *Saint-Jean du Désert* met à profit l'héritage de l'Ancien Régime, à savoir une densité maçonnique nettement plus forte dans le Hainaut qu'autour de Lille, pour reprendre contact avec les frères du Quesnoy, d'Avesnes, de Condé... qui n'ont pas encore retrouvé le chemin des loges, et adresser régulièrement des planches aux loges de Mons, Bruxelles et Tournai<sup>2</sup>. Mais les francs-maçons du réveil se révèlent aussi capables de réorganiser leurs réseaux en y incluant de nouveaux partenaires. On voit ainsi quatre membres de la jeune et prometteuse loge des *Amis Philanthropes*, orient de Bruxelles, visiter *Amitié et Fraternité* dès novembre 1798. C'est même le frère Jullien, Second Surveillant des *Amis Philanthropes*, qui procède le 18 thermidor an X à l'installation de *Saint-Frédéric des Amis Choisis*, orient de Boulogne-sur-Mer<sup>3</sup>. De leur côté, les Dunkerquois renouent les liens étroits qui les associaient aux Provinces-Unies sous l'Ancien Régime en inscrivant un atelier de Flessingue sur leur réseau de correspondance. Si les loges sont conscientes de la nécessité d'une correspondance avec le centre pour coordonner la réfection de la chaîne d'union, elles aspirent à plus d'autonomie dans la gestion de leurs réseaux. Significativement, c'est l'époque où aux deux extrémités de la République, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, et

---

<sup>1</sup> *Amitié et Fraternité* ne veut en aucune manière être subordonnée à une loge lilloise plus jeune et beaucoup moins prestigieuse qu'elle.

<sup>2</sup> Jocelyne Bournonville, *Les francs-maçons, des Lumières à l'Empire...*, op. cit., p. 190 donne une carte de la correspondance de la *Parfaite Union*, orient de Valenciennes, en 1805-1810.

<sup>3</sup> Copie du procès-verbal de la tenue du 18 thermidor an X transmise par M. Michel de Sainte-Maréville que je remercie très vivement. Les historiens belges de la Franc-maçonnerie ont beaucoup travaillé sur les *Amis Philanthropes*. Voir notamment J.-J. Hoebanx, « Quelques aspects de la vie d'une loge bruxelloise, les *Amis Philanthropes*, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire (1798-1813) », Hervé Hasquin éd., *Visages de la Franc-maçonnerie belge du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Editions de l'ULB, 1983, pp. 89-125.

*Saint-Jean d'Ecosse*, vieille et puissante loge marseillaise, éternelle réfractaire à l'autorité du Grand Orient, mettent en avant leurs origines « écossaises », leurs constitutions étrangères qu'elles vieillissent à dessein. Mais le Grand Orient renaissant montre clairement sa détermination à remporter définitivement la lutte entamée dès les années 1772-1773. Le principe d'une Franc-maçonnerie nationale, avec à sa tête une obédience souveraine sur tout le territoire de la République doit s'imposer à tous. Et Roettiers de Montaleau de menacer clairement les loges récalcitrantes de profiter de la mentalité obsidionale ambiante pour faire intervenir les autorités. Toute correspondance avec l'étranger, par essence suspecte, ne pourrait que nourrir les légitimes inquiétudes des autorités si elles venaient à en être informées<sup>1</sup>. Quant à la requête des loges belges de voir s'élever une Grande Loge Provinciale, elle sera rejetée en 1805.

Les archives profanes recèlent également de précieuses sources d'information pour mettre en évidence le réveil des structures maçonniques. Elles conservent en effet les demandes d'autorisation que les frères doivent, conformément à la constitution de l'an III, adresser à l'administration municipale pour tenir loge, ainsi que les déclarations -en cas de réponse favorable- par laquelle la loge porte à la connaissance des autorités la liste de ses membres, leur lieu et dates de réunion. Ces documents permettent de dater avec beaucoup plus de précision que les correspondances échangées avec le Grand Orient le passage de la sociabilité informelle à la sociabilité formelle. Les termes de l'autorisation et les délais de son obtention sont également un bon indice des réticences éventuelles des autorités municipales ou, au contraire, des avantages que procure la présence de maçons en leur sein.

En juin 1799, les fondateurs de la loge nantaise *Mars et les Arts* dont les premiers travaux remontent à janvier adressent leur demande aux administrateurs du canton et municipalité de Nantes : « Une société de citoyens. Citoyens administrateurs, Plusieurs citoyens, dont les noms sont en bas, vous préviennent qu'ils ont l'intention de se réunir dans le local ci-devant La Retraite des hommes de Saint-Clément pour prendre quelques moments de délassement et employer ces

---

<sup>1</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le Frère...*, op. cit., pp.709-711 ainsi que Pierre-Yves Beaurepaire, « Au coeur de l'expansion maçonnique au siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », Pierre Albert dir., *Correspondre jadis et naguère, Actes du 120<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Aix-en-Provence, 23-29 octobre 1995, Paris, éditions du CTHS, 1997, p. 337-47.

mêmes moments à pratiquer les vertus et la bienfaisance. Ils espèrent que vous accorderez votre assentiment à une société qui n'a d'autre désir que la prospérité de la République »<sup>1</sup>. Il leur est répondu très favorablement en quelques jours. Il est vrai que parmi les trois signataires de l'autorisation, figurent deux membres d'une autre loge nantaise, *Paix et Union* : Peccot et Bernard. A Brest, l'arrêté municipal qui autorise la reprise des travaux de l'*Heureuse Rencontre* en novembre 1796 se contente de rappeler les conditions fixées par les articles 362, 363 et 368 de la Constitution : « ne s'occuper ni des affaires politiques, ni de tout esprit de corporation et sous la réserve, par l'administration, de descendre dans cette maison quand elle le jugerait convenable ».

### Les enjeux du réveil maçonnique

La tendance à opposer la Franc-maçonnerie d'Ancien Régime et la Franc-maçonnerie consulaire puis impériale, accusée d'avoir initié le processus de « déviation profane » de l'ordre, empêche de prendre conscience de la permanence des défis auxquels les francs-maçons ont été confrontés dès les origines de l'ordre, et de la récurrence des enjeux. Or, c'est parce que les francs-maçons sont de longue date habitués à affronter les défis qui leur sont lancés sous le Directoire et le Consulat qu'ils manifestent une claire conscience des enjeux du réveil et des stratégies à adopter. Sur ce plan, la Maçonnerie révolutionnaire s'inscrit indiscutablement dans la continuité de celle d'Ancien Régime.

Le premier défi que doivent relever les francs-maçons est interne à la communauté des frères. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur le fait que la commune appartenance à la chaîne d'union n'a nullement induit des choix politiques collectifs<sup>2</sup>. Les trajectoires sont individuelles, et partant, multiples, heurtées, conflictuelles. Toute idée de solidarité politique entre frères est éminemment contestable, pour la bonne raison que la Franc-maçonnerie refuse toute prise de

<sup>1</sup> Archives départementales de Loire-Atlantique, 28 J 49.

<sup>2</sup> A titre d'exemple, voir Pierre-Yves Beaurepaire *Les Francs-Maçons à l'Orient de Clermont-Ferrand au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Université Blaise-Pascal, Institut d'Etudes du Massif Central, 1991, volume XLI, 365 p. et Philippe Bourdin, *Des lieux, des mots, les révolutionnaires. Le Puy-de-Dôme entre 1789 et 1799*, Publication de l'Institut d'Etudes du Massif-Central, collection Prestige, VII, 1995, 512 p.

position politique -elle prête en corps serment de loyauté et de fidélité aux autorités légitimes successives, ce qui est très différent- et considère que les sphères publique et politique d'une part, maçonnique d'autre part, sont par essence incompatibles. Pour autant, comment les francs-maçons vont-ils cohabiter, au sens plein du terme, dans le temple de la concorde fraternelle retrouvée, en assumant leurs trajectoires individuelles, y compris leurs conséquences les plus dramatiques, sans introduire dans le temple les germes de la discorde ? ou sans feindre la réconciliation, ce qui à terme risque d'induire les mêmes conséquences ?

Il s'agit en fait de savoir si la communauté maçonnique a les capacités de permettre à ses membres de transcender leurs différences et leurs oppositions profanes, sans les nier, puisqu'elles sont constitutives de leur identité. Or, les pères fondateurs de 1717-1723 avaient déjà perçu ce défi comme essentiel pour l'ordre maçonnique, puisque sa capacité à s'affirmer comme société neutre, pour reprendre le concept forgé par Jacob Katz, était gage de survie et d'enrichissement mutuel entre l'autre et le frère. Rappelons que les *Constitutions* de 1723, ont été largement influencées par les représentants de la *New Philosophy* de la *Royal Society*, et mises en forme par le représentant d'une minorité religieuse dans l'Angleterre de l'Eglise établie, puisque le pasteur écossais James Anderson était presbytérien. Les *Constitutions* veillent donc à évacuer les débats politiques et religieux de l'enceinte du temple, et n'en bannissent que les seuls extrémistes, dont les positions radicales sont jugées incompatibles avec l'idéal de dialogue et de rapprochement : c'est le cas des unitariens notamment. Dès lors, affirment les rédacteurs, le dialogue peut être engagé car la maçonnerie est « le moyen de nouer une amitié fidèle parmi des personnes qui seraient restées à une distance constante ».

Or la neutralisation de la sphère maçonnique se pose lors du réveil, non seulement sur le plan politique mais aussi religieux. Le livre d'architecture de *Saint-Jean du Désert*, orient de Valenciennes, enregistre à quelques tenues d'intervalle la réception du profane « Anselme Thuillier, âgé de 34 ans, juge de paix du canton du couchant à Valenciennes, professant la religion de l'honnête homme », celle de Xavier Mortier, 45 ans. Commissaire provisoire du gouvernement près de l'administration du canton professant la religion dominante », ainsi que celles de

plusieurs profanes professant la « religion naturelle »<sup>1</sup>. Le calendrier des tenues maçonniques est élaboré avec grand soin pour respecter les grandes fêtes religieuses et « donner aux frères le loisir d'assister à la fête nationale ».

Mais cette neutralisation réussie de la sphère maçonnique, propice à son élection par les représentants de la bourgeoisie révolutionnaire comme foyer de sociabilité de choix, passe fondamentalement par le parti des frères de tourner la page. Symboliquement, la loge laisse un feuillet vierge dans son registre, puis reprend le compte-rendu des travaux maçonniques. Les références à la Révolution et à la mise en sommeil de l'atelier sont volontairement allusives. On fait mention des « entraves et oppositions que nous avons essuyées »<sup>2</sup>, on évoque, « les circonstances » ou « des événements impérieux »<sup>3</sup>. En définitive, les attaques, dont les dossiers des *Amis Réunis*, orient de Lille, ou de *Saint-Louis des Amis Réunis*, orient de Calais contiennent des exemples, sont assez rares :

[Vénérable de *Saint-Louis des Amis Réunis*, Pigault-Maubailarcq promet le retour à l'ordre et à la prospérité, après le chaos révolutionnaire :] Un long orage révolutionnaire avait suspendu nos travaux. Nos temples violés, nos autels renversés, nos colonnes abattues, nos outils brisés, tout présageait une destruction totale. Déjà la ronce parasite croissait dans ce sanctuaire abandonné par ses sectateurs les plus zélés ; le silence de la mort régnait dans son enceinte, et la mousse mélancolique, fille du tems et de la vétusté, couvrait ces ruines vénérables, témoins muets des travaux de nos pères.

Des tems plus tranquilles succédèrent à cet orage ; et les Enfants de la Veuve saisis de respect et de douleur à l'aspect de ces colonnes jadis orgueilleuses et alors ensevelies sous l'herbe, comme le voyageur à l'aspect du chêne antique frappé par la foudre, se réunirent et résolurent incontinent de rétablir l'ancienne gloire de ce temple, en réparant les injures du tems et du vandalisme [...] Bientôt les colonnes se rafermirent sur leurs bases, l'architecture défigurée se rétablit, les portes furent replacées, l'ordre régna dans le sanctuaire<sup>4</sup>.

Si la Révolution est peu évoquée dans les archives maçonniques, le réveil maçonnique est l'occasion de sceller la concorde fraternelle retrouvée, par-delà les

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>3</sup> 668, Livre d'architecture de *Saint-Jean du Désert*, orient de Valenciennes, du 15 août 1796 au 29 décembre 1800, f° 56 v° (1<sup>er</sup> ventose an VIII) ; f° 53r°, (4 nivôse an VIII).

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 229<sup>l</sup>, *La Trinité*, orient de Dunkerque, dossier correspondance (1784-1850), f°28 v°.

<sup>3</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>3</sup> 301, Registre d'architecture de la loge *Les Amis Réunis*, orient de Lille, f°5, 3 prairial an VII ; f°10, 27 fructidor an VII.

<sup>4</sup> Document aimablement communiqué par M. Michel de Sainte-Maréville à qui je renouvelle mes sincères remerciements.

options politiques différentes voire antagonistes qu'ont pu prendre les membres de l'atelier au cours de la radicalisation révolutionnaire. L'aspiration à une réconciliation nationale trouve ainsi sa traduction dans la sphère maçonnique. A Mons, la *Concorde* nous offre également un exemple saisissant de la fonction pacificatrice assumée par la loge maçonnique.

Au premier rang des officiers élus en 1800, qui pour la plupart avaient travaillé la pierre brute sur les colonnes des loges montoises sous l'Ancien Régime (*La Vraie et Parfaite Harmonie*, alors loge du Grand Maître Provincial pour les Pays-Bas autrichiens marquis de Gages ; et *La Parfaite Union*), figurent en effet, Théodore Anthoine, Vénérable, ancien conseiller au Conseil souverain de Hainaut, qui avait émigré de 1794 à 1795, puis était redevenu simple avocat. Son second surveillant, Jean-Baptiste Fonson avait lui au contraire été désigné comme maire de Mons lors de la seconde invasion française en 1794. Le secrétaire de la *Concorde*, Charles Foncez, s'était plus encore fait remarquer comme jacobin ardent. Président de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité en 1792, partisan convaincu de la réunion du département de Jemappes à la France, conseiller général du département, il avait été désigné comme député aux Cinq-Cents en l'an VI. Était également membre de la loge, sans pour autant occuper un poste d'officier, Jean-Baptiste Hippolyte Rosier, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel, jacobin farouche au dire de Maurice Arnould<sup>1</sup>, mais rallié à Bonaparte puisque l'un des premiers citoyens du département à recevoir la légion d'honneur. Le frère Sévérin Lamine, premier surveillant expose ainsi leur projet commun : « Ces frères ainsi réunis, mais parmi lesquels il y avoit eu sur la plus heureuse des révolutions connues *différentes opinions* jusqu'au 18 brumaire, et voulant en faire disparaître la plus légère nuance, sont convenus de former une nouvelle Loge sous le nom de la *Concorde* »<sup>1</sup>.

A Dunkerque, les membres d'*Amitié et Fraternité*, dont plusieurs ont été victimes de la Terreur montagnarde adhèrent sans difficulté au projet politique du Directoire. Leur Vénérable n'avait-il pas dès le 29 décembre 1791 lu une planche rédigée par quelques maçons parisiens qui proposaient « de former un ouvrage périodique dégagé de tout esprit de parti, qui joindra à l'expression fidèle de la loi et

---

<sup>1</sup> Maurice A. Arnould, « La reprise d'activité maçonnique à Mons et dans le département de Jemappes... », art. cit., p. 13 auquel on recourra pour la liste de l'ensemble des membres de la loge.

de la vérité des faits, des observations instructives dont le but principal sera de maintenir la Constitution, de rallier tous les esprits et de ramener enfin le calme si nécessaire au bonheur des individus et à la prospérité » ? La loge avait applaudi au projet et proposé de « travailler au maintien de la liberté et au bien-être de notre commune patrie »<sup>2</sup>.

Pour comprendre tout à la fois le succès du réveil maçonnique et la capacité des francs-maçons à relever les défis qui leur sont lancés sous le Directoire et le Consulat, il convient à présent d'insister sur l'amalgame réussi entre vieux maçons rescapés de l'Ancien Régime et nouveaux initiés, entre les représentants de la bourgeoisie négociante et juridique qui formaient déjà avant 1789 le noyau dur de bon nombre d'ateliers parmi les plus dynamiques et les représentants locaux et départementaux du pouvoir profane : sous-préfets et préfets, fonctionnaires des administrations fiscales, officiers supérieurs et généraux. Si l'on excepte les loges d'Ancien Régime au recrutement nobiliaire important, qui peinent à rallumer leurs feux du fait de l'émigration de bon nombre de leurs cadres -c'est le cas de la *Parfaite Union* de Valenciennes, par exemple-, on ne peut que constater la fidélité des francs-maçons d'avant 1789 à leur engagement maçonnique et à leur loge d'origine<sup>3</sup>. Symboliquement, le maillet de Vénérable a d'ailleurs été confié, lorsque c'était possible, à des frères qui l'avaient tenu avant la Révolution, claire démonstration de la continuité des travaux maçonniques. A Dunkerque, les officiers de la puissante *Amitié et Fraternité* ont tous une longue carrière maçonnique derrière eux, et la mémoire vivante de la loge, le frère Jean Bagge, d'origine norvégienne, dont nous avons relaté ailleurs l'épopée maçonnique et profane avant et après que son navire n'échoue sur les côtes dunkerquoises en 1745, est toujours présent après plus de soixante ans de vie maçonnique ! Thibault, docteur en médecine est Vénérable de 1790 à 1801. La loge sait également parfaitement mettre en scène le retour de « son » grand homme, en l'espèce le frère Emmery, fêté avec pompe le 30 novembre 1798. Ancien Vénérable, consul de Suède, colonel de la Garde Nationale, député à la Législative, maire de Dunkerque, Emmery incarne la bourgeoisie révolutionnaire hostile à la radicalisation montagnarde. Victime de la Terreur, il

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 556, dossier de la *Concorde*, orient de Mons, f°14.

<sup>2</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives de Maurice Bacquart, tenue du 29 décembre 1791, planche lue par le Vénérable Thibault.

<sup>3</sup> La confrontation des tableaux d'*Amitié et Fraternité* pour 1787, 1792 et 1799 montre ainsi la grande stabilité de la composition du collège des officiers de la loge.

revient à la tête de la Garde Nationale pour réprimer l'émeute populaire du 20 juillet 1795. Son allégeance à Bonaparte le porte à la mairie le 25 thermidor an X puis au Corps Législatif en 1806. Elu orateur le 30 juin 1800, son discours donne le ton d'une Maçonnerie consulaire où les notables locaux peuvent à nouveau se retrouver entre pairs dans un foyer de sociabilité chaleureux et confortable, à l'abri des regard indiscrets, mais sûrs de leur appartenance reconnue aux élites, dans la tranquillité de l'ordre retrouvé et du respect de l'autorité légitime :

La maçonnerie sort d'un long sommeil. Il a fallu du courage pour réunir cette suite de frères qui venaient goûter le charme de la véritable égalité, pour se livrer aux doux épanchements de l'amitié et aux vertus bienfaites et hospitalières qui distinguent notre Ordre. Si de tels hommes ont donné de l'ombrage à ceux qui gouvernaient par la terreur et avec un sceptre de fer, ils doivent être assurés de toute la protection de ceux qui sont désormais chargés de nos grandes destinées. Tranquilles sous les rapports publics, ils font assurer notre bonheur sous les rapports particuliers <sup>1</sup>.

C'est indiscutablement cette convergence des aspirations de la bourgeoisie révolutionnaire modérée et du projet politique du Directoire puis du Consulat qui explique l'attrait de la sociabilité maçonnique pour les notables locaux, et en fait un terrain de rencontre et d'échanges privilégiés entre notables locaux et représentants civils et militaires du nouveau régime. Ce faisant, les loges du Directoire et du Consulat n'ont nullement innové ou entamé un fatal processus de déviation profane. Les loges d'Ancien Régime, faute d'obtenir la reconnaissance officielle à laquelle elles ne renoncèrent jamais tout à fait, avaient recherché force parrainages des intendants et de leurs subdélégués, des représentants des administrations royales, des colonels de régiment et commandants de place, de la haute-robe... Le procédé est identique pour la période qui nous intéresse. Négociants et hommes de lois appellent à leurs côtés commissaires de la République puis préfets et généraux de brigade, souvent précédés en éclaireurs de leurs secrétaires pour les premiers et d'officiers supérieurs pour les seconds<sup>2</sup>. L'effet d'entraînement est immédiat pour la loge qui affine en nombre les représentants des administrations fiscales, ainsi que de

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Dunkerque, archives de Maurice Bacquart, copie du livre d'architecture d'*Amitié et Fraternité*, discours du frère Emmery, 30 juin 1800.

<sup>2</sup> On n'a d'ailleurs pas assez insisté sur la fréquence sous l'Ancien Régime de la présence des secrétaires d'intendance et des subdélégués sur les colonnes de la plupart des loges des généralités.



nombreux médecins, officiers de santé et directeurs d'hôpitaux, sur la présence desquels on n'a guère insisté jusqu'ici. Pour autant, les officiers de la loge ne sont pas dépossédés de leur postes de responsabilité, c'est là un fait essentiel. Ces parrains et autres gages d'allégeance au nouveau pouvoir sont fréquemment absentéistes et n'imposent pas la plupart du temps aux loges une lourde tutelle. L'efficacité de ce type d'affiliation est par ailleurs bien réelle. On ne retiendra ici que deux exemples parmi plusieurs dizaines<sup>1</sup>.

A Lorient, le 21 floréal an IV (20 mai 1796), le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale, Lapotaire, franc-maçon, écrit au Général La Valette, également franc-maçon, pour lui demander l'autorisation de tenir loge à Lorient. Il précise que « la liste de la majeure partie des frères de cette réunion vous tranquillisera sûrement, leur civisme et leur amour pour la patrie ne vous paraîtra pas équivoque ». L'administration du département à laquelle le général La Valette a transmis le dossier « rend hommage aux principes de fraternité professés par les francs-maçons, longtemps auparavant que les Français eussent eu le courage de les proclamer », elle se dit convaincue « que c'est le feu sacré longtemps resté couvert sous la cendre dans cette Société qui a déterminé la Révolution », et se veut confiante quant à la décision d'autorisation que la commune de Lorient rendra conformément à la loi<sup>2</sup>. Lors de la Restauration, c'est à la même soumission aux autorités que la loge *La Parfaite Union*, orient de Rennes, devra de pouvoir continuer ses travaux. Le 1<sup>er</sup> décembre 1815, son Vénérable écrit au préfet d'Ille-et-Vilaine : « Nous avons promis, sous la foi du serment, de nous occuper, en aucune manière, des affaires et des événements politiques [...] S'il est vrai qu'on cherche à se procurer nos noms, je vous les donnerai sans en omettre un seul. Si l'autorité veut connaître nos statuts et règlements particuliers, je les lui communiquerai. Si elle désire être instruite du jour et de l'heure de nos réunions, je l'en préviendrai ». Sur foi de quoi, le préfet demande au ministre Decazes, le 4 juin 1816, de « permettre la réunion de cette société dont font partie plusieurs habitants et fonctionnaires publics qui ont donné des preuves non équivoques de leur dévouement au roi ». Deux

---

<sup>1</sup> Voir par exemple François Collaveri, *La Franc-maçonnerie des Bonaparte*, Paris, Payot, 1982, p. 26-29.

<sup>2</sup> Archives départementales du Morbihan, L 291, 21 floréal an IV.

semaines plus tard, Decazes répond que « la réunion de cette société peut être autorisée puisque vous n'y voyez aucun inconvénient »<sup>1</sup>.

La pédagogie de l'innocence que les francs-maçons ont adopté dès les origines de l'ordre a donc porté ses fruits et permis à la structure en marge de la sociabilité légitime et patentée, qu'est la Franc-maçonnerie, de traverser l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans ce domaine également, on observe clairement la permanence des enjeux et la récurrence des défis, qu'exprime le 23 frimaire 1796 Louis Florimond Fustier dans *Le Messenger du Soir*, en réponse aux inquiétudes suscitées par le réveil des structures maçonniques :

Rassurez les bons citoyens sur l'esprit de la maçonnerie dont les autorités constituées sont pour la plupart membres. Soyez même convaincus que la reproduction des loges est un des pronostics les plus certains du retour, peut-être plus prochain qu'on ne le pense, de la paix, de l'aisance et de la gaieté dans notre Patrie, et, si la force de mes raisonnements échoue contre vos préjugés, le seul moyen que je connaisse pour les détruire totalement c'est de demander à y être admis. Depuis le sage Plutarque, qui fut initié au mystère d'Isis, le prototype de toutes les institutions maçonniques, bien des curieux ont pris le même parti et aucun n'a eu lieu de s'en repentir. Votre dévoué concitoyen : Fustier<sup>2</sup>.

Fustier sera désigné le 16 octobre 1803 député de la loge *Les Amis du Gouvernement*, orient d'Aurillac, auprès du Grand Orient...

Les francs-maçons nourrissent en fait deux aspirations contradictoires et complémentaires. Ils fondent l'autonomie de la sphère maçonnique en se distinguant radicalement des principes d'organisation de la sphère profane. Dans le même temps, ils se veulent des sujets puis des citoyens exemplaires, et n'ont jamais cessé de rêver à une reconnaissance officielle. On le constate dans les démarches du chevalier de Ramsay en direction de Fleury et de Louis XV, en Angleterre avec la charte d'incorporation dans les années 1760. Le projet d'armer *Le Franc-Maçon* pour l'offrir à la marine royale après la défaite des Saintes contre la *Royal Navy* au même titre que les navires offerts par les frères de Louis XVI et les Etats de Bourgogne, insiste sur le fait que les francs-maçons français ont là l'opportunité d'obtenir une reconnaissance officielle puisqu'il serait toujours commandé par un officier franc-

<sup>1</sup> Yannic Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie en Bretagne, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan, Le Faouët*, Liv' éditions, collection Létavia recherches, 1997, 156 p.

<sup>2</sup> Cité par François Collaveri, *La Franc-maçonnerie des Bonaparte*, op. cit., p. 27.

maçon. En 1789 et 1791, la question est à nouveau posée au Grand Orient : « Notre ordre sera-t-il privilégié »<sup>1</sup>? Elle est plus que jamais d'actualité sous le Directoire et le Consulat.

De son côté, le pouvoir a parfaitement compris que maintenir les loges en lisière de la sociabilité patentée et reconnue comportait de nombreux avantages. La perspective sans cesse différée mais jamais abandonnée d'une reconnaissance officielle, dont la présence de hauts dignitaires du régime voire de membres des familles royale puis impériale pouvait apparaître comme une première étape, incite les frères à multiplier les signes d'allégeance et de fidélité. D'autre part, elle conduit les loges à une auto-censure et à une auto-police particulièrement efficaces, et à prévenir toute inquiétude des autorités. Bonaparte l'a parfaitement compris. Mais, il convient de rappeler ici qu'il n'innove pas. L'attitude de l'Ancien Régime est la même à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle du Directoire également.

Paris le 7 Vendémiaire 7<sup>e</sup> année de la République française

Le Ministre de la Police générale de la République au Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du Nord.

J'ai reçu citoÿen, votre lettre du 22 messidor, par laquelle vous me soumettez la question de savoir si vous pouvez tolérer des réunions de francs-maçons qui ont le projet de se former à Lille. J'observe que le premier des droits de l'homme consiste à faire ce qui ne nuit pas à autrui, et que ce qui n'est pas défendu par les lois ne peut être empêché. Il résulte de ces principes consignés dans les articles 1. 2 & 7 de la déclaration des droits de l'homme, que les sociétés de francs-maçons qui d'ailleurs n'ont été prohibées par aucune loi, peuvent se réunir librement, pourvû néanmoins qu'elles ne dégènèrent pas dans des associations contraires à l'ordre public, telles que celles prévues par l'article 360 de l'acte constitutionnel.

Pour obvier à cet abus, il est convenable que les sociétés dont il s'agit déclarent au magistrat de police le lieu de leur réunion quelles soient constamment sous sa surveillance, qu'il puisse pénétrer dans leur enceinte quand il le juge à propos ; et les faire fermer lorsqu'il le croit nécessaire sauf à en référer à l'autorité supérieure.

D'après ces explications que je vous recommande de ne pas perdre de vue, je vous autorise à tolérer les loges de francs-maçons.

Salut et Fraternité  
Le Carlier<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 254<sup>1</sup>, *Les Amis Réunis*, orient de Lille, dossier correspondance avec le Grand Orient, f°148 v°, 26 août 1791.

Grâce aux articles 360 et suivants, les autorités maintiennent donc une pression constante sur les loges, meilleur moyen de garantir leur fidélité, tout en se montrant en réalité souples et confiantes dans le civisme de leurs membres, à l'image de Félix Gros, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Lille :

Citoyens,

Je vous transmets copie d'une réponse du Ministre de la Police Générale au commissaire du Directoire près le Département du Nord, relativement à vos réunions ; vous y verrez qu'elles sont parfaitement autorisées, tant qu'elles ne dégèneront pas en association contraires à l'ordre public ; vous y verrez aussi que vous devez déclarer le lieu de vos assemblées au Magistrat de police, que vous devez être continuellement sous sa surveillance, et qu'il peut s'introduire parmi vous, toutes les fois qu'il le juge convenable. Je suis très persuadé, citoyens, qu'en usant de vos droits, vous savez vous conformer à vos devoirs, que les lois et les autorités constituées seront toujours environnées de votre respect et qu'en bons maçons, vous ne cesserez de travailler avec ces derniers à édifier le bonheur général.

Salut et Fraternité,

Félix Gros<sup>2</sup>

Lorsque des administrations municipales manifestent quelque inquiétude, le département et le ministre les tranquillisent quant au civisme des frères, tout en se gardant bien d'accorder une quelconque reconnaissance officielle à leurs loges. Les loges continuèrent donc à offrir de nombreux gages de fidélité et d'allégeance au pouvoir, tout en s'efforçant de mettre en scène leur fidélité afin d'en retirer les justes avantages, à l'image d'*Amitié et Fraternité* qui interroge le Grand Orient : « Le célèbre Bonuâparte [*sic*] est maçon d'après tout ce que nous en avons appris. Mais nous n'en n'avons pas la certitude. Veuillez nous informer si effectivement il est frère,

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 255, *La Fidélité*, orient de Lille, dossier 1800-1849, pièces non cotées. Maurice A. Arnould étudie cette lettre à partir d'une autre copie dans « Une lettre de l'an VII écrite par le ministre de la police générale et relative à la Franc-maçonnerie », *Valentiana*, n°3, juin 1989, pp. 114-117.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 255, *La Fidélité*, orient de Lille, dossier 1800-1849, pièces non cotées, 3 nivôse an VII.

en quel loge il a été reçu, & quel grade il possède ; afin que nous puissions le reconnaître et décorer son buste qui orne notre atelier »<sup>1</sup>.

A l'instar de la Franc-maçonnerie sous la Restauration, encore mal connue, les loges du Directoire et du Consulat méritent donc d'être redécouvertes, leurs archives mises au jour et confrontées, afin de mettre en évidence la permanence d'une structure de sociabilité en marge de la reconnaissance officielle, et ses capacités à s'adapter aux bouleversements successifs qui ébranlent la sphère profane et renouvellent l'offre en terme de sociabilité, pour demeurer le théâtre feutré où les frères mettent en scène l'égalité des pairs, bien loin des frontières artificiellement tracées par Ran Halévi entre une sociabilité traditionnelle et une sociabilité moderne<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 228<sup>1</sup>, *Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, dossier 2 : correspondance 1800-1847, f° 3 r°; 8 brumaire an X.

<sup>2</sup> Ran Halévi, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime. Aux origines de la sociabilité démocratique*, *Cahier des Annales* n°40, Paris, 1984, 118 p. dont nous avons contesté les thèses dans : « A la croisée des chemins de la sociabilité. Les Nobles Jeux de l'arc en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Sport, éducation et art XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, Actes du 119<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, colloque Jeux et sport IV*, Amiens, 1994, Paris, CTHS, *Jeux et sports dans l'histoire* 4, septembre 1996, p. 275-287, et « Une rencontre insolite : Nobles Jeux de l'Arc et loges maçonniques au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Renaissance Traditionnelle*, n°107/108, juillet-octobre 1996, 27<sup>e</sup> année, p. 141-64.

*Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*  
démasqués  
Discours de persécution et crimes d'indifférenciation  
chez F. N. Sourdat de Troyes

dans *Dix-Huitième siècle*, n°32, 2000, pp. 483-497.

La dénonciation de la collusion entre protestants et francs-maçons, étrangers de l'intérieur et négateurs de l'identité française et catholique, est une constante du discours anti-maçonnique et anti-protestant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais notre propos n'est pas ici de rouvrir une énième fois ce corpus dans une perspective traditionnelle, afin de réfuter le mythe de l'Internationale des Lumières qui, sous la conduite des Illuminés de Bavière d'Adam Weishaupt, aurait fomenté les événements de 1789 puis tenté de plonger l'ensemble du continent européen dans le chaos de l'Apocalypse révolutionnaire<sup>1</sup>. Il s'agit en fait de proposer une relecture de l'ouvrage attribué à F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, à la lumière des travaux que le philosophe René Girard a consacrés à la mentalité obsidionale et aux discours de persécution, afin d'en démonter les ressorts, de montrer comment les discours de persécution se répondent les uns et les autres - quand ils ne se pillent pas sans vergogne- pour mieux se renforcer, et finalement comprendre comment autorités et société ont pu être réceptives à ces produits d'une imagination délirante, fantasmatique, fruits de la rencontre de la peur irrépressible du forain, de l'autre, et de la crainte des conventicules secrets<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour une première approche de ce *corpus*, nous renvoyons à Jacques Lemaire, *Les origines françaises de l'anti-maçonnisme (1744-1797), Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, vol. hors série 2, Editions de l'U.L.B., Bruxelles, 1985, 131 p. Une bibliographie plus complète est disponible dans Paul Fesch, *Bibliographie de la Franc-maçonnerie et des sociétés secrètes*, Bruxelles, 1976.

<sup>2</sup> En introduction à *Mythology of the Secret Societies*, John M. Roberts présente magnifiquement son projet comme « *a reconnaissance in an area of highly organised nonsense* » [John M. Roberts, *The Mythology of the secret societies*, London, Secker and

La mise en relation des complots maçonnique et protestant, comme par la suite la « révélation » d'un complot commun jésuites-francs-maçons, puis d'un complot judéo-maçonnique, permettent d'offrir une explication globale aux crises, et de confondre un seul et même coupable, dissimulé sous un masque sans cesse renouvelé : l'autre absolu, celui qui transgresse toutes les normes, et qui, par une conduite littéralement monstrueuse, déchaîne les forces du chaos. Sourdat de Troyes, lui, ne s'est pas laissé duper. L'ancien policier qu'il est, a démonté les stratagèmes des comploteurs et mis au jour la longue liste de leurs forfaits passés et présents : « Lorsque, dans le cours de l'époque actuelle ; les révolutionnaires proscrivirent les rubans verts, ce fut moins parce que c'étoit la couleur de M. le Comte d'Artois, que parce que cette couleur auroit rappelé que les révoltés de 1705 l'avoient arborée ; ce qui auroit montré l'affinité réelle entre cette époque de 1705 et l'époque actuelle »<sup>1</sup>. Le discours antimaçonnique mobilise un ensemble de peurs inconscientes et les relie à des événements historiques pour donner plus de crédit à son propos. Jacques René Hébert utilise les mêmes procédés dans *Le Père Duchesne*, lorsqu'au lendemain de la mort de Louis XVI, il assimile Marie-Antoinette à une nouvelle Catherine de Médicis, et prévient les Sans-Culottes par la voix du Père Duchesne qu'une nouvelle Saint-Barthélémy se prépare<sup>2</sup>.

Rappelons tout d'abord, d'un point de vue méthodologique, qu'un « texte de persécution » est, selon René Girard, une combinaison de données vraisemblables - ici la Franc-maçonnerie comme lieu de rencontre privilégié entre l'autre et le semblable, tous deux se reconnaissant par-delà leurs différences comme frères, et les relations des protestants français avec la diaspora huguenote- et invraisemblables -les francs-maçons et les protestants comme piliers d'un complot ourdi à travers toute l'Europe pour renverser l'ordre légitime et nier l'identité française et catholique- dont l'amalgame sert à justifier la persécution de celui que l'on perçoit comme son propre persécuteur<sup>3</sup>. La dénonciation du crime d'indifférenciation

---

Warburg, 1972, p. 1]. Pour l'objet qui nous occupe ici, il s'agit de donner « du sens au non-sens », c'est-à-dire de démonter les ressorts du discours de persécution.

<sup>1</sup> F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, Neuchâtel, chez les Libraires Associés, et se trouve à Paris chez les Libraires Marchands de Nouveautés, 1797, p. 422, note 1.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « *La Saint-Barthélemy des patriotes*, sentiment de persécution et signes victimaires chez Agrippa d'Aubigné et Jacques-René Hébert », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°298, octobre-décembre 1994, n°4, pp. 687-693.

<sup>3</sup> Nous avons auparavant tenté d'évaluer la valeur heuristique de la grille de lecture proposée par René Girard appliquée aux textes historiques, en nous livrant à l'étude comparée du

apparaît comme son ressort essentiel. Ce crime qui met en péril l'identité et l'intégrité de la communauté dominante, est en effet l'un des quatre « stéréotypes de la persécution » caractéristiques des discours de persécution, selon René Girard. Les trois autres sont: la crise, dramatique confrontation entre les forces du bien et du mal, de l'ordre légitime et de la subversion ; les signes victimaires qui désignent le coupable, la trahison, l'origine étrangère, l'appartenance à une autre confession... ; et enfin l'éradication du mal par le déchaînement d'une violence salvatrice. Le crime d'indifférenciation en abolissant la norme, l'ordre social et culturel, plonge la cité dans le chaos. Le cosmopolitisme et la tolérance dans lesquels les pères fondateurs -protestants- voyaient des gages de neutralité et d'innocence, se révèlent être des armes redoutables. La Franc-maçonnerie, en mêlant et en confondant volontairement origines sociales, nationales et confessionnelles, nie les identités communautaires. Elle ne projette donc rien moins que le chaos. Sont ainsi mises à jour les raisons profondes de l'amalgame aberrant entre juifs, protestants, philosophes cosmopolites et francs-maçons, voire entre jésuites et francs-maçons, unis dans un même complot. Le discours antimaçonnique vise non seulement à dénoncer la menace spécifiquement maçonnique, mais à dévoiler les liens qui unissent les différentes entreprises criminelles mettant en péril l'identité française et catholique, la société d'ordres et la monarchie. Pour donner sens à la crise de l'Ancien Régime et à la Révolution, il tente de reconstituer à partir d'éléments épars le scénario d'une formidable entreprise de subversion de l'ordre établi<sup>1</sup>.

Si dans les *Mémoires pour écrire l'histoire du jacobinisme*, Barruel ne s'attaque pas aux origines étrangères de la Franc-maçonnerie française, et se montre même particulièrement indulgent envers les francs-maçons britanniques,

---

premier livre des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, *Misères*, et de l'*Oraison funèbre de Louis Capet* parue au lendemain de la mort de Louis XVI dans *Le Père Duchesne*.

<sup>1</sup> La Triple Alliance dévoilée par Sourdat de Troyes dans *Les véritables auteurs de la Révolution de France* en offre un bon exemple. « Nous arrivons -confie l'auteur- à l'époque [le règne de Louis XVI] où chacune des branches de la triple alliance ou pacte de famille, ayant acquis assez de force pour les réunir utilement et les mettre en activité, se trouva en état de fournir son contingent. Le philosophisme pouvoit livrer la cour et les ministres, les femmes et les intrigans, tous les économistes, les adeptes et les encyclopédistes. Le jansénisme s'étoit fait ouvrir les cabinets des magistrats et dominoit dans les tribunaux. Le calvinisme s'étoit chargé des pétitions, de fournir de l'argent, les arsenaux et des hommes tout dressés pour tous les rôles nécessaires dans une Révolution » [F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, op. cit., p. 432]. On remarquera le choix de désignants empruntés à l'histoire des relations internationales des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.



c'est qu'il est l'hôte de Edmund Burke, lui-même franc-maçon<sup>1</sup>. Modération et prudence sont donc de mise. Par contre, ses devanciers comme ses héritiers n'ont pas manqué de stigmatiser l'anglomanie des élites françaises, et de dénoncer la Franc-maçonnerie comme relais des ambitions anglaises sur le continent<sup>2</sup>. L'antimaçonisme à l'instar du mouvement anti-philosophique puise abondamment dans le fonds de commerce de l'anglophobie. Une étape est franchie lorsque les progrès de la Franc-maçonnerie sur le continent sont reliés au complot cromwellien qui connaît ainsi un regain d'audience considérable. C'est la thèse que défend l'abbé Larudan, un des plus célèbres antimaçons du siècle :

Cromwell donna à son ordre le titre d'ordre des Francs-Maçons parce que son but étoit de bâtir en liberté un nouvel édifice, c'est-à-dire de réformer le genre humain en exterminant les rois et les puissances dont cet usurpateur était le fléau. Or, pour donner à ses partisans une idée sensible de son dessein, il leur proposa le rétablissement du Temple de Salomon et c'est dans ce projet que l'on doit admirer encore davantage la vaste intelligence de cet homme extraordinaire<sup>3</sup>.

Ici, Larudan associe le franc-maçon au protestant et au régicide ; il en fait l'instrument d'une volonté terrible et démoniaque, celle de Cromwell. Ces « qualités » sont autant de signes victimaires qui désignent le coupable du crime d'indifférenciation, et qui doivent alerter les bons sujets : la France catholique et monarchique est menacée de mort. En appelant à la vigilance et en démasquant le sens caché de l'engagement maçonnique, l'anti-maçon se pose en vrai patriote.

Dans le sillage de Larudan, l'abbé Antoine Estève Baissie -docteur en théologie et directeur du séminaire diocésain de Montpellier- dévoile la coalition francs-maçons-philosophes-*Internationale protestante*<sup>4</sup>. La critique de l'anglomanie

---

<sup>1</sup> Burke appartenait, comme Wilkes, à la *Jerusalem Lodge n°44* de Londres, qui devint d'ailleurs par la suite la *Burke Lodge*. Marie-Cécile Révauger, *Le fait maçonnique au XVIII<sup>e</sup> siècle en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis*, préface de Daniel Ligou, Paris, Edimaf, 1990, p. 75-79.

<sup>2</sup> John M. Roberts montre qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Lord Palmerston était fréquemment présenté par les anglophobes comme « Grand Maître de tous les Maçons de l'Univers », responsable des révolutions en Italie, Sardaigne et Hongrie [John M. Roberts, *The Mythology of the Secret Societies*, *op. cit.*, p. 2 note 1].

<sup>3</sup> Larudan, *Les Francs-Maçons écrasés. suite du livre intitulé l'Ordre des Francs-Maçons trahi*, Amsterdam, 1747, XXVIII-338 p. cité par Daniel Ligou, *Franc-maçonnerie et Révolution française 1789-1799*, Paris, Chiron-Detrad, 1989, p. 183. L'ouvrage a connu quatre éditions.

<sup>4</sup> Abbé Antoine Estève Baissie, *L'Esprit de la Franc-maçonnerie dévoilé, relativement au Danger qu'elle renferme*, Rome, Chez les Marchands de Nouveautés, 1790, 80 p.

du franc-maçon français, prélude à la dénonciation de l'*Internationale maçonnique*, de l'ordre apatride, est en effet reliée aux accusations de trahison proférées à l'encontre des protestants français, qui forment des vœux pour une invasion du royaume par les puissances étrangères protestantes afin d'être libérés du joug catholique. Sont amalgamées ainsi deux menaces, celle de l'étranger de l'extérieur, l'Anglais, auquel les francs-maçons obéissent, et celle de l'étranger de l'intérieur, le calviniste, auquel les loges s'ouvrent largement. Par leurs réseaux de correspondance, ces dernières le mettent en outre en contact avec ses frères du Refuge. Les attaques de ce type sont redoutables, car elles réussissent aisément à semer le doute dans l'esprit de l'opinion. Il ne saurait y avoir d'« indifférence à la différence ». Le fait même que les communautés protestantes et juives forment des *diasporas*, qu'elles entretiennent des liens étroits par-delà les frontières, et que, de son côté, la Franc-maçonnerie soit par essence cosmopolite, à visée universelle, donne des arguments à leurs détracteurs, une apparence de crédibilité à leurs attaques, sans qu'ils n'aient besoin de prouver, faits à l'appui, la réalité d'une trahison, d'une allégeance à une puissance étrangère. La riposte même des accusés, loin de les dédouaner, les charge, car elle entretient le débat et la suspicion. Comme l'a finement noté Auguste Viatte : « Que dire de ceux qui se mêlent de polémiques ? Ils accepteront comme pain bénit les réquisitoires de Barruel ; révoquez-les en doute, ils vous suspecteront tout aussitôt de liaisons révolutionnaires »<sup>1</sup>. Cette tentation d'en finir une fois pour toutes avec des attaques dont l'injustice est durement ressentie, déborde largement le champ de l'histoire moderne<sup>2</sup>. La dénonciation du « parti de l'étranger », du faux frère, du traître en

---

<sup>1</sup> Et l'auteur d'illustrer sa remarque : « Les uns, que hante l'antisémitisme, verront un 'judaïsant' dans Saint-Martin ; le nom du rabbin Falc revient-il quelquefois dans les papiers de Chefdebien, ils le souligneront et se tiendront assurés des origines israélites de l'occultisme. D'autres formuleront les pires accusations sans même prendre la peine de lire attentivement les textes » [Auguste Viatte, *Les sources occultes du romantisme, Illuminisme Thésophie 1770-1820*, tome I *Le préromantisme*, Paris, Honoré Champion, éd. 1979, p. 10-11].

<sup>2</sup> Il est significatif de constater qu'en 1990, un auteur, à la fois historien et héritier d'une mémoire, Henri Dubled, sous-titre son article sur « Les protestants français et l'étranger dans le midi de 1685 à 1710 » : « pour répondre à une vieille accusation » -qui blesse manifestement toujours autant [*Annales du Midi*, tome 102, n°191, juillet-septembre 1990, pp. 427-449]. Henri Dubled observe d'emblée que « jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et même au-delà, ainsi en 1870, l'historiographie catholique [...] a jeté à la tête des protestants de France l'accusation suivante : appel à l'étranger, recours à l'Internationale réformée, complot, trahison et autres formules analogues. Cette accusation était liée d'ailleurs dans l'esprit de la droite française de l'époque, légitimiste, nationaliste et ultramontaine, à

puissance, se révèle quant à elle toujours aussi redoutable, car elle réveille la vieille peur de l'« étranger de l'intérieur », auquel on a ouvert généreusement et imprudemment les portes de la cité, où il prémédite et prépare ses futurs méfaits sans crainte d'être démasqué. Toutes les déclarations d'innocence n'y changent rien : par ses origines même, par sa part d'altérité, l'autre toléré, accepté au sein de la communauté d'accueil, risque en permanence de se voir renvoyé son altérité irréductible, inassimilable, avec les conséquences les plus graves. Il est un corps étranger, qui met en péril la survie même du groupe dominant et de son identité. Stigmatisé comme bouc émissaire, son expulsion hors de la communauté peut seule ramener l'harmonie et la concorde entre les semblables « authentiques ».

La lecture des émeutes nîmoises de 1790 que propose l'historiographie anti-révolutionnaire, antimaçonnique et anti-protestante, est caractéristique du discours de persécution. Le persécuteur s'y pose en persécuté, dénonce l'étranger de l'intérieur comme faux frère, en même temps qu'il dévoile sa collusion avec ses semblables de l'Internationale des francs-maçons, philosophes et autres révolutionnaires apatrides. L'interprétation de la crise, particulièrement habile, entraîne une large adhésion des persécuteurs qui s'estiment persécutés, car elle repose sur la combinaison d'un ensemble de faits, qui *isolément* sont vrais ou vraisemblables. Leur mise bout à bout et leur mise en relation sont certes totalement inexacts, mais la supercherie disparaît au « montage », comme cela peut se produire dans un reportage truqué. Dans ces conditions, l'observateur crédule ou prédisposé à adhérer à ce type d'explication de la crise, se laisse manipuler sans difficulté.

---

l'assimilation des protestants à la gauche ; et de parler des relations du protestantisme et de la franc-maçonnerie, et du dreyfusisme très général des milieux protestants au moment de l'Affaire » [*Ibid.*, p. 427].

Il faut reconnaître que ce type d'écrit apologétique fait souvent par maladresse le jeu des accusateurs. Henri Dubled écrit par exemple : « Certes l'Internationale protestante a existé et existe toujours, mais qui l'a en partie forgée sinon le catholicisme par les persécutions, plus particulièrement en France ? L'Eglise romaine n'est-elle pas d'ailleurs aussi une internationale ? Les liens entre le protestantisme et la maçonnerie furent assez forts en France autrefois car il s'agit de deux philosophies qui ont été persécutées » [*Ibid.*, p. 427]. Pour défendre l'innocence des « persécutés », l'auteur se place manifestement sur le terrain choisi par les accusateurs, leur abandonnant ainsi l'initiative.

## L'Internationale protestante et maçonnique et les émeutes nîmoises de 1790

Le choix d'une étude de cas classique, les émeutes nîmoises, est volontaire. En effet, si les événements de Nîmes sont aujourd'hui bien connus, il est frappant de constater que la plupart des travaux qui leur ont été consacrés passent sous silence la place centrale que la coalition francs-maçons-protestants-philosophes-étrangers tient dans la lecture contre-révolutionnaire de cette crise<sup>1</sup>. Coalition dont l'existence, grosse de périls pour la France catholique et monarchique, excuse voire justifie comme salutaire, le déchaînement de violence du petit peuple catholique nîmois dont les élites protestantes furent les victimes. Pourtant, John M. Roberts avait étudié dès 1971 « *The Origins of a Mythology : Freemasons, Protestants and the French Revolution* », puis évoqué un an plus tard dans *The Mythology of the Secret Societies*, un ouvrage attribué à Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, qui faisait de Nîmes le centre du complot révolutionnaire et maçonnique qui devait submerger l'Ancien Régime<sup>2</sup>. Mais John M. Roberts considère l'ouvrage de Sourdat pour lui-même, sans le relier aux événements effectivement survenus à Nîmes. Il manque ainsi l'occasion de mettre en évidence le principal ressort du discours de persécution, la conspiration, et de démonter son mécanisme, donner sens à une crise complexe, non en recherchant les causes multiples, mais en désignant du doigt un seul coupable aux multiples visages -franc-maçon, étranger, calviniste, philosophe-. Reprendre la lecture que Sourdat de Troyes donne de la crise de Nîmes, permet de montrer comment le discours antimaçonnique utilise la peur latente de l'autre, l'entretient afin

---

<sup>1</sup> Notamment ceux de James N. Hood, qui font référence : James N. Hood, *The riots in Nîmes in 1790 and the Origins of a Popular counter-revolutionary Movement*, Princeton, 1968 ; James N. Hood, « Protestant-Catholic Relations and the Roots of the First Popular Counterrevolutionary movement in France », *The Journal of Modern History*, 43/2, juin 1971, pp. 245-275 ; James N. Hood, « Permanence des conflits traditionnels sous la Révolution : le Gard », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome XXIV, octobre-décembre 1977, pp. 602-640. On lira également avec profit les études plus récentes d'Anne-Marie Duport, notamment *Terreur et Révolution. Nîmes en l'an II 1793-1794*, préface de Michel Vovelle, Paris, Jean Touzot, 1987, 328 + 69 p.

<sup>2</sup> John M. Roberts, « *The Origins of a Mythology : Freemasons, Protestants and the French Revolution* », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, University of London, Institute of Historical Research, XLIV, n° 109, mai 1971, p. 78-97 ; John M. Roberts, *The Mythology of the Secret Societies*, *op. cit.*, p. 185-188. F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, *op. cit.*

qu'elle habite durablement le lecteur, qui ainsi conditionné utilisera ensuite « spontanément » l'équation *franc-maçon-protestant-étranger-philosophe=négateurs de l'identité française et catholique* comme clé de lecture efficace des crises passées et à venir.

Sourdat de Troyes ne se contente pas de relire les événements de 1790. On peut même soutenir, qu'ils sont secondaires dans son texte. C'est la machination qui lui importe en priorité, la préparation méticuleuse et implacable de la conjuration qui précipitera la France monarchique et catholique dans l'abîme. Son ouvrage puise d'ailleurs largement dans des écrits anti-protestants et anti-maçonniques antérieurs. Ainsi, il n'est pas le premier à faire de Nîmes le centre de la conspiration. On peut en effet lire dans *l'Histoire des Jacobins en France ou examen des principes anarchiques et désorganisateur de la Révolution française [...] par un député aux Etats Généraux de 1789* de Le Riche, publiée à Hambourg en 1795, que La Fayette rencontra Rabaut Saint Etienne à Nîmes en 1787 et que ce dernier lui aurait remis le plan « d'une république fédérative, plan formé par les calvinistes en 1582, qui se trouverait déposé dans les archives de la ville de Nîmes »<sup>1</sup>.

Publiés en 1797, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789* exploitent l'anglophobie ambiante et la psychose du complot anglais qui occupe de manière récurrente le centre de l'imaginaire politique en France. Sourdat de Troyes met en perspective l'ensemble des crises du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant et après 1789, comme signes d'une implacable conspiration étrangère<sup>2</sup>. Dès la guerre de Succession d'Autriche, un séminaire protestant aurait été créé à Lausanne pour servir les intérêts anglais.

La guerre de 1740 fournit au calvinisme une occasion. Cette guerre avoit favorisé ses intelligences d'habitude, et il les avoit reprises secrettement avec l'Angleterre. Cette puissance entretenoit à *Lausanne* un séminaire de ministres luthériens que la Hollande alimentoit, et qui, indépendant du magistrat et du souverain même de cette ville, fournissoit une pépinière de ministres. Ceux-ci s'introduisoient clandestinement dans le royaume, en nourrissoient les peuples de leurs principes. Des semences de révolte éclatent en 1743 à Montbéliard ; les calvinistes s'opposent, à main armée, à la prise de possession du curé

<sup>1</sup> Le Riche, *Histoire des Jacobins en France ou examen des principes anarchiques et désorganisateur de la Révolution française [...] par un député aux Etats Généraux de 1789*, Hambourg, Hoffman, 1795, tome I, p. 16.

<sup>2</sup> Albert Mathiez, *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale*, Paris, 1918, 190 p. et surtout Sophie Wahnich, *L'impossible citoyen, l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, *Histoire*, 1997, 406 p.

catholique [...] En 1740, les *luthéro-calvinistes* prennent les armes dans le Languedoc. Il fallut y envoyer des régimens de dragons. S'ils ne poussèrent pas plus loin leur révolte armée, ils propagèrent avec plus d'activité leur révolte clandestine<sup>1</sup>.

L'habileté « diabolique » de Sourdat de Troyes est ici manifeste. Il fait clairement allusion au séminaire de Lausanne qui formait les pasteurs destinés aux cultes clandestins en France ainsi qu'aux sociétés paramaçonnique (*Ordre des chevaliers de l'Etoile*) et culturelle (*Céphalégie*, affiliée à l'Ordre des chevaliers de l'Etoile) qui s'y étaient formées -elles seront interdites par le gouvernement de Berne en 1745. Sourdat de Troyes prépare tous les éléments du complot qu'il dévoilera le moment venu sans se soucier du respect de la chronologie. Selon A. Dardier que suivent Daniel Ligou et A. Mercier-Faivre, l'Ordre de l'Etoile s'était implanté à Nîmes. Jean-Paul Rabaut, que Sourdat de Troyes -mais aussi Barruel et Galart de Montjoieuvoient aux gémonies, sera initié en 1749<sup>2</sup>. Quant à Antoine Court de Gébelin, représentant des protestants de Languedoc auprès de la Cour de Versailles dans les difficiles négociations pour l'obtention de l'édit de Tolérance, il est Secrétaire Général de la Céphalégie en 1751<sup>3</sup>. Surtout, il est un franc-maçon très actif, tant aux *Neuf Sœurs* qu'aux *Amis Réunis*, où ses recherches personnelles servent clairement de programme de recherche aux Philalèthes -ces « amis de la vérité » étudiés par Charles Porset. Les liens entre Lausanne et Nîmes, entre protestants et francs-maçons, entre l'Ordre de l'Etoile et la Franc-maçonnerie donnent une apparence de vraisemblance à la thèse de Sourdat de Troyes, qui lui suffit amplement pour confondre l'ennemi et lui arracher son masque.

En 1789, les conspirateurs disposent de moyens bien supérieurs à ceux qu'ils avaient au mitan du siècle, puisque les francs-maçons se sont ralliés à leur cause. Mais pour mener à bien leur noir dessein sans être découverts, il leur faut des complices qui de l'intérieur même des sphères du pouvoir puissent prévenir toute

---

<sup>1</sup> F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, op. cit., pp. 427-428. Les termes en italique le sont dans l'original.

<sup>2</sup> Daniel Ligou, « Franc-maçonnerie et protestantisme en France au siècle des Lumières, Charles Porset, Marie-Cécile Révauger éd. *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des lumières*, Paris, Honoré Champion, 1998, *Les dix-huitièmes siècles* 19, p. 51.

<sup>3</sup> Anne Marie Mercier-Faivre, « Franc-maçonnerie et protestantisme : le mythe des origines à travers le *Monde Primitif* de Court de Gébelin (1773-1782) », dans Charles Porset, Marie-Cécile Révauger éd. *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des lumières*, op. cit., p. 58-59.

tentative pour les empêcher de nuire<sup>1</sup>. Ce complice n'est autre que Necker. Genevois, calviniste, banquier -donc par nature attaché à des intérêts qui se moquent des frontières étatiques et des peuples, il capitalise les signes victimaires qui le désignent comme coupable idéal, et par voie de conséquence comme bouc émissaire. On le retrouve à la tête de la conjuration aussi bien dans *L'Ami du roi, des français, de l'ordre et sur-tout de la vérité par les continuateurs de Fréron* de Galard de Montjoie que dans *La France sauvée, ou la plus exécration dévoilée*, publication anonyme de novembre 1790. Il symbolise en outre la pénétration de l'autre jusqu'au cœur de la cité et du gouvernement, lorsque la vigilance des bons citoyens a été endormie<sup>2</sup>:

Le ministère entier étoit *calvinisé*, et les Calvinistes pouvoient tout impunément [...] Non seulement ils exerçoient publiquement et sans opposition, leurs prétentions ; mais ils antcipioient sur les violences qu'ils se promettoient d'exercer un jour, à titre de souveraineté, sur les Catholiques. On connoît celles dont ils se rendirent coupables en 1786, à *Orthès* ; en 1787, dans le diocèse de *Valence*, et généralement dans tous les lieux où ils se trouvoient en force<sup>3</sup>.

Or, selon Sourdat de Troyes, Necker n'est pas seulement un complice, il est la tête pensante du complot<sup>4</sup> :

Dans l'intervalle de ses deux ministères, M. Necker avait assisté (s'il n'avait pas convoqué) à une assemblée tenue à Nîmes, et qui scella l'union de la triple alliance<sup>5</sup>. Il ne s'y étoit pas rendu seul : Lafayette, Dumouriez -passé à l'ennemi lorsque Sourdat de Troyes publie son ouvrage-, Clavière -lui-même d'origine

---

<sup>1</sup> Sourdat de Troyes serait un ancien lieutenant de police, ce qui n'est pas indifférent pour comprendre sa « lecture » des événements.

<sup>2</sup> On ne peut pas ne pas penser ici aux calomnies dont Michel de l'Hospital fut la victime durant les guerres de religion.

<sup>3</sup> F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, op. cit., p. 442-443.

<sup>4</sup> A propos de Necker et des financiers languedociens calvinistes, Guy Chaussinand-Nogaret écrit : « La 'neckromanie' languedocienne et plus spécialement des Montpelliérains n'est sans doute pas étrangère aux liens qui les unissaient à de nombreux réfugiés -installés à Genève » [Guy Chaussinand-Nogaret, *Les financiers de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, EPHE VI<sup>e</sup> section, Centre de recherches historiques, *Affaires et gens d'affaires XXXV*, Paris, SEVPEN, 1970, p. 178-179].

<sup>5</sup> Dans un discours de persécution, aucune image, aucun terme n'est neutre, ni insignifiant. La « Triple Alliance » rappelle à la mémoire collective la coalition des ennemis de la France qui ont si durement éprouvé le royaume durant la guerre de Succession d'Espagne. Cette fois, Anglais, Hollandais, calvinistes de toutes origines s'attaquent à la France de l'intérieur. Les murs de la cité ne les ont pas arrêtés, et ils entendent bien poursuivre en toute impunité leur travail de sape.

suisse-, l'abbé Raynal, et autres chefs d'émeute, encyclopédistes, philosophes, etc., francs-maçons, calvinistes. Là fut repris le plan tant de fois conçu et avorté [...] de mettre la France en république [...] La conjuration, enfin, y reçut sa dernière perfection, elle fut annoncée presque aussitôt par l'allégorie ingénieuse qui ne fut entendue que de peu de personnes ; de la bête du Gévaudan, dont les gravures d'abord fort multipliées dans le royaume, furent promptement retirées par le parti, afin de ne pas laisser au peuple le temps d'en pénétrer le sens<sup>1</sup>.

L'allégorie de la Bête du Gévaudan est significative<sup>2</sup>. C'est un complot monstrueux qui se trame, véritablement diabolique, puisqu'il s'agit de renvoyer la France au chaos, et les conjurés le reconnaissent comme tel. La description est bien évidemment délirante, mais elle fait essentiellement appel aux angoisses de l'inconscient collectif. Dès lors, l'apparence de la crédibilité suffit à convaincre.

Le plan une fois mis au point, les conjurés entreprennent son exécution. C'est là que la Franc-maçonnerie, ses réseaux de correspondance européens, ses centaines de loges, qui accueillent des inconnus comme des frères, indépendamment de toute origine confessionnelle, sociale ou nationale, interviennent. Pour Sourdat, comme pour plusieurs de ses prédécesseurs, notamment Cadet de Gassicourt, la Franc-maçonnerie offre avant tout aux comploteurs un soutien « logistique » incomparable, une couverture de l'espace européen sans équivalent, permettant d'inoculer en un temps réduit le poison mortel à la totalité du corps social, et de provoquer le chaos dans toute l'Europe en un temps record<sup>3</sup>. Pour l'auteur, manifestement inspiré par le publiciste royaliste Boyer-Brun, c'est Rabaut Dupuy qui fut le principal organisateur de cette participation des

---

<sup>1</sup> F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789...*, op. cit., p. 448.

<sup>2</sup> Sur la Bête du Gévaudan dans la presse des Lumières, voir la contribution de F. Souchet et de S. Charles à l'ouvrage collectif *Les Gazettes européennes de langue française (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*. Table ronde internationale, Saint-Etienne, 21-23 mai 1992. Textes réunis par Henri Durantou, Claude Labrosse et Pierre Rétat, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1993, 351 p.

<sup>3</sup> Sourdat de Troyes n'a d'ailleurs pas oublié d'inclure Nicolas de Bonneville au nombre des comploteurs : « Bonneville, dans son *Esprit des Religions*, écrivait que, 'pour anéantir la vermine sacerdotale et rétablir le culte de la vérité, le culte de la loi ; il falloir s'occuper d'une religion universelle, former une république, anéantir toutes les sectes. Il faut, ajoutait-il, que le peuple français concentre dans ses mains, la souveraineté des Rois et l'autorité des Pontifes'. Ce fut cette proposition qui fut mise en pratique par l'assemblée constituante» [F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France...*, op. cit., p. 460].



francs-maçons français à la subversion de l'ordre légitime<sup>1</sup>. Et sa démonstration, aberrante sur le fond, mais particulièrement habile, ne peut manquer d'emporter l'adhésion d'un grand nombre de lecteurs que la crise révolutionnaire, sa complexité laissent désarmés.

Rabaut Dupuy, est le frère du célèbre pasteur Rabaut Saint-Etienne<sup>2</sup>, député aux Etats-Généraux puis à la Constituante, qui s'est illustré comme défenseur des droits de la minorité calviniste avant l'Edit de Tolérance. Sous l'impulsion de Rabaut Dupuy, relate Sourdat de Troyes, Nîmes devint « le centre de la cabale franc-maçonnique », le centre opérationnel de l'ensemble des menées subversives pourrait-on dire si l'on ne craignait pas l'anachronisme, distribuant les tâches entre «les adeptes de tous les pays», contrôlant leur exécution et orchestrant une bonne communication entre eux. A l'instar de la plupart des antimaçons, l'auteur considère que la Franc-maçonnerie est en elle-même plus ridicule que redoutable<sup>3</sup>. Mais faciles à infiltrer et à manipuler -l'histoire des *Illuminaten* de Bavière vient pour une fois confirmer les dires de Sourdat de Troyes-, les loges une fois investies par les comploteurs, s'avèrent de redoutables instruments<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Boyer-Brun attribue en effet aux frères Rabaut Dupuy et Rabaut Saint-Etienne l'établissement des loges maçonniques nîmoises après 1783 dans son *Calendrier de la ville de Nîmes pour 1789*. Voir A.-M. Duport, *Terreur et Révolution à Nîmes en l'an II 1793-1794*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>2</sup> Rabaut Saint-Etienne, contrairement à ce qu'on peut lire fréquemment, n'a pas été reçu franc-maçon. Brève mention dans Ch. Porset, « Commentaire critique » de Louis Amiable, *Une loge maçonnique d'avant 1789, la loge des Neuf Soeurs, augmenté d'un commentaire et de notes critiques de Charles Porset*, Paris, EDIMAF, 1989, p. 144. Rabaut Saint-Etienne n'est pas épargné par Sourdat de Troyes, qui écrit à son sujet : « Rabaud de Saint-Etienne étoit en relation avec tous les empyriques de la philosophie. Il s'étoit lié, en 1782, avec Mesmer ; en 1784, avec Cagliostro ; en 1785, avec La Fayette, en 1786, avec la cabale académique, les Bailly, les Dionis du Séjour... et M. de Malherbes, ministre honnête, homme qui passa pour être l'ami du Roi, mais l'étoit encore plus de la philosophie, dont il étoit l'oracle » [F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France...*, *op. cit.*, p. 450-451].

<sup>3</sup> « Cette institution, puérile en elle-même, avoit adopté tous les attributs de la mysticité, dans un assemblage de rites et de pratiques, aussi méprisables que ridicules » [F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France...*, *op. cit.*, p. 451].

<sup>4</sup> On peut remarquer que dès 1742, N[ogaret], l'auteur de l'*Apologie pour l'Ordre des Francs-Maçons* tentait de contrer l'accusation selon laquelle les loges maçonniques, aussi inoffensives fussent-elles, pouvaient abriter des membres aux intentions nettement moins louables, et qui se jouaient sans peine de la naïveté des frères qui leur ouvraient les portes de la Fraternité :

«*Quatrième objection* : Que les Assemblées Mystérieuses des Francs-Maçons, pouvoient faciliter à des Conspirateurs le moïen de former des Assemblées clandestines, sous prétexte qu'ils seroient de cet Ordre. Il seroit très injuste de faire retomber sur l'Ordre, le danger imaginaire que ses Assemblées Mystérieuses ne servissent de prétexte à des Conspirateurs, pour en former, sous le même titre, qui tendissent au dommage de l'Etat. Si

Dès 1783, Rabaud du Puy, secondé des principaux calvinistes, fonde trois loges à Nîmes, la loge *Philanthropique*, la loge de *Bienfaisance*, la loge de *Henri IV et Sully*. On y attiroit tous les hommes dont l'esprit de crédulité ou d'effervescence pouvoit profiter aux vues du parti. Rabaud du Puy y fournit tous les protocoles et formules ; celles de la déclaration des récipiendaires étoit la formule familière aux Huguenots : je suis chrétien ; et si quelque récipiendaire répondoit : je suis catholique romain, on substitoit l'autre dans l'acte de réception. Le duc d'Orléans fut reconnu chef des loges ; on en prit occasion de mettre sur les croix emblématiques de ces loges, les trois lettres L. P. D., qui, pour le public et les confrères non-initiés, sembloient être les initiales de Louis-Philippe d'Orléans ; mais leur véritable sens étoit, *Lilium pedibus destrue*. Les loges de Nîmes étoient affiliées à la loge-mère de Paris, et y avoient des représentans, MM. Tassin<sup>1</sup> et Joly<sup>2</sup>.

Relevant du Grand Orient de France, ces trois loges nîmoises bénéficient de son réseau de correspondance pour gagner des adeptes, drainer des fonds dans toute l'Europe « sous le nom de *rétributions franc-maçonniques* », pour payer les fauteurs de troubles, détourner les grains des marchés... et propager des rumeurs, dont bien évidemment, celles qui donnent naissance à la Grande Peur. Sourdat de Troyes assure même que « Rabaud du Puy montoit à Nîmes cette correspondance universelle, qui devoit lier au succès de l'entreprise tous les adeptes de tous les pays »<sup>3</sup>. Le terrain ainsi préparé, la subversion peut s'opérer dès que les conjurés de Nîmes en donneront l'ordre :

Ce fut par les franc-maçons, que se répandit, au mois de juillet 1789, le même jour, à la même heure, dans tout le royaume, l'allarme des prétendus brigands [...] C'étoit à Nîmes, qu'étoit le trésor ; c'étoit-là qu'aboutissoient tous les canaux, qui, répondans aux différens repaires des Calvinistes, amenoient et

---

cette Maxime étoit une fois reçüe, à quoi le Public n'en seroit-il pas réduit ? Combien de Sociétés utiles, combien d'Etablissements avantageux, ne fauroit-il pas supprimer, eu égard aux Abus qui pouvoient en résulter dans la suite, et qui éfectivement en résultent quelquefois ?

« Mais sans m'écarter de mon sujet, je suis en droit de dire, que jamais Assemblées clandestines de Conspirateurs, n'aïant encore eu aucun lieu, sous le Nom ou le prétexte d'Assemblées de l'Ordre ; ce seroit la plus grande de toutes les injustices, que de vouloir insister sur un danger aussi peu fondé » [*Apologie pour l'Ordre des Francs-Maçons par Mr. N\*\*\* Membre de l'Ordre. Avec deux chansons. Nouvelle édition augmentée par l'Auteur, A La Haye Chez Pierre Gosse, et à Dresde Chez George Conrad Walther, MDCCXLV, Réponse à la « quatrième objection », n. p. ]*

<sup>1</sup> d'une célèbre famille de banquiers protestants, membre des *Amis Réunis* étudiée par Pierre-François Pinaud.

<sup>2</sup> F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France...*, op. cit., pp. 451-452.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 451.

distribuoient les contributions, et d'un coup de levier, mettoient toutes leurs machines en mouvement ; de là, on insurgeoit tous les Calvinistes du royaume et ceux du Fauxbourg Saint-Antoine, qui, au nombre de plus de 30 mille, suffisoient pour entraîner le peuple parisien<sup>1</sup>.

Le complot protestant et l'insurrection *orchestrée* des faubourgs parisiens justifient en retour l'explosion de violence *spontanée* et salvatrice du petit peuple catholique de Nîmes. Cette inversion du couple persécuteur-persécuté est caractéristique du discours de persécution.

Mais une fois la déstabilisation de l'ordre légitime amorcée en France, les comploteurs ont l'intention d'étendre le chaos à l'ensemble de l'Europe. Par essence cosmopolite, la Franc-maçonnerie leur sert de cheval de Troie dans chacune des places à prendre. Apparemment inoffensive<sup>2</sup>, largement tolérée, elle a pu prospérer en toute impunité. Le réveil tardif des autorités n'y change rien, le mal est fait :

A cette époque, la franc-maçonnerie, qui jusqu'alors n'avoit eu pour objet apparent, qu'une association ou confrairie de plaisir et d'oisiveté ; qui se faisoit une maxime de ne se mêler de rien, et même de bannir scrupuleusement de ses assemblées, toute espèce de discussion ni politique, ni sur le gouvernement, prit une toute autre attitude, une autre importance ; elle devint une coalition sérieuse, et elle engendra la *propagande*, dont la devise, gravée sur un des cachets de M. de Menou, étoit, *ennemi du culte et des Rois* ; et cette propagande embrassa et empoisonna en un instant toutes les nations de l'Europe, qui d'elles-mêmes, sans le savoir, fournirent des fonds à la révolution française. Les Calvinistes arboroiert de toutes parts les signes et les caractères de la rébellion. On ne craignit point de mettre sur une des principales portes de Nîmes, les cinq lettres P. P. P. P. P.; *Pauvre Peuple Protestant, Prends Patience*<sup>3</sup>.

Pour révéler le sens caché de la crise nîmoise et nationale, Sourdat de Troyes amalgame habilement des faits authentiques, qu'il interprète de manière abusive et même aberrante, mais qui assurent une certaine crédibilité à sa démonstration et endorment le sens critique du lecteur, à des faits plausibles mais non avérés, ainsi qu'à de pures inventions -pour l'essentiel de prétendues révélations sur les comploteurs et leurs projets. Les francs-maçons n'en auront que plus de mal à se

---

<sup>1</sup> F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France...*, *op. cit.*, pp. 452-453.

<sup>2</sup> On a vu que ses membres comme ceux qui s'en moquent évoquent sa « puérité ».

<sup>3</sup> F. N. Sourdat de Troyes, *Les véritables auteurs de la Révolution de France...*, *op. cit.*, p. 456.

dépêtrer des accusations proférées<sup>1</sup>. Comment prouver au profane, qui par nature doit ignorer tout ce qui se dit ou se fait dans le temple, que le remarquable réseau de correspondance maçonnique ne supporte que des échanges de « planches symboliques » inoffensives, à une époque où la peur du forain revient en force sur la scène politique, où tout sentiment de xénophilie est suspect, où tout contact avec l'étranger devient synonyme de trahison<sup>2</sup>?

En premier lieu, l'existence des trois loges stigmatisées par Sourdat de Troyes est avérée. La *Bienfaisance* est constituée par le Grand Orient le 12 mai 1785 pour prendre rang au 6 décembre 1784. Rabaut Dupuy en fut effectivement Vénérable. De son côté la loge *Henri IV et Sully* -l'auteur ne manque pas l'occasion de gloser sur son titre distinctif- est reconnue par la même obédience le 2 juin 1785, pour prendre rang au 27 avril de la même année. Enfin, la *Philanthropique* se voit accorder des patentes le 31 mars 1785, pour prendre rang au 26 octobre 1784<sup>3</sup>. La fondation rapprochée de ces trois loges est postérieure de quelques mois à l'année indiquée par Sourdat de Troyes, 1783. Si Rabaut Dupuy est Vénérable de l'une d'elle, lui-même et son frère Rabaut Saint-Etienne n'ont pas implanté *ex-nihilo* la Franc-maçonnerie en terre nîmoise. Mais il est habile de la part de l'auteur, de montrer que dès la première phase de la subversion de l'ordre légitime terminée par la victoire des Insurgents américains, les comploteurs parmi lesquels La Fayette, s'attaquent au royaume en l'un de ses points faibles, une terre catholique gangrenée par la présence calviniste.

Il est également exact que les loges nîmoises ont entretenu des contacts avec des ateliers français et étrangers à majorité protestante. *Le Tableau alphabétique*

---

<sup>1</sup> Joseph Uriot, lucide, avait perçu cette difficulté un demi-siècle plus tôt : « Cette déclaration [d'innocence de la Franc-maçonnerie] devrait assurément calmer nos Ennemis, mais ils demandent autre chose qu'une protestation de notre innocence. Pour cesser d'être suspects, ils veulent que nous nous rendions méprisables ; il faut manquer à sa parole -en divulguant le contenu des travaux maçonniques-, il faut commettre une indiscretion pour mériter leur bienveillance » [Joseph Uriot, *Lettre d'un Franc-Maçon à M<sup>r</sup> de Vaux ; conseiller de Sa Majesté le Roy de Pologne ; Duc de Lorraine. Et de S. A . E. Le comte Palatin du Rhin. Nouvelle édition*, A Francfort sur le Meyn, MDCCXLIII, p. 10-11].

<sup>2</sup> Voir par exemple Pierre-Yves Beaurepaire, « Le cosmopolitisme des Lumières à l'épreuve : la *Réunion des Etrangers* à l'orient de Paris de la fin de l'Ancien Régime au Premier Empire », à paraître dans la *Revue historique*, 1998, 25 p.

<sup>3</sup> La Franc-maçonnerie nîmoise a fait l'objet d'un mémoire de maîtrise auquel nous n'avons pas eu accès : Jean-Marie Mercier, *Franc-maçonneries et sociabilités nîmoises sous l'Ancien Régime et la Révolution française, 1743-1794*, maîtrise d'histoire, Université de Paris I, 1989, 257 p. Mais il manque encore un ouvrage d'ensemble sur la Franc-maçonnerie languedocienne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

des loges de la correspondance du Grand Orient de France communique les noms des Vénérables d'*Henri IV et Sully* et de la *Philanthropique*. Il s'agit de Boyer-Devillas et Roque, tous deux négociants protestants<sup>1</sup>. Nous n'avons pas pu retrouver à la source les tableaux de correspondance des loges de Nîmes, mais des planches émanées de ces dernières peuvent être localisées dans les archives de l'*Amitié bordelaise*, loge à forte population étrangère, négociante et protestante, ainsi que dans celles de son homologue marseillaise, *Saint-Jean d'Ecosse*<sup>2</sup>. Ces deux puissants ateliers entretenaient également des correspondances institutionnelles et individuelles -de frère à frère- avec des loges allemandes, suisses et genevoises<sup>3</sup>. Les archives du Grand Orient de Genève conservent même la trace, malheureusement imprécise, de l'existence d'une correspondance directe avec une loge nîmoise<sup>4</sup>. Les rares relations de voyage qui mentionnent la visite de temples maçonniques, et la participation aux tenues qui s'y déroulent, font également état de contacts entre loges maçonniques languedociennes et francs-maçons protestants en provenance d'Allemagne, des Cantons ou des Provinces-Unies<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Anne-Marie Duport, *Terreur et Révolution à Nîmes en l'an II 1793-1794*, op. cit., p. 39.

<sup>2</sup> BNF, Cab mss, FM, FM<sup>2</sup> 169 bis, dossier *Amitié*, orient de Bordeaux, *Tableau des loges avec lesquelles correspond celle de l'Amitié à l'orient de Bordeaux*, f° 183. Mais il s'agit de l'*Humanité*, non des trois ateliers évoqués par Sourdat de Troyes. Jacques Choisez, *La Respectable Loge de Saint-Jean d'Ecosse, mère loge écossaise à l'orient de Marseille, entre 1762 et 1787*, troisième édition multigraphiée, Bruxelles, chez l'auteur, 1987, p. 48 ; p. 75-78.

<sup>3</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le Frère, l'Etranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, *Les dix-huitièmes siècles* 23, 1998, 872 p.

<sup>4</sup> Mention, sans plus de précision, dans Alain Bernheim, *Les débuts de la Franc-maçonnerie à Genève et en Suisse, avec un Essai de Répertoire et de Généalogie des Loges de Genève (1736-1994)*, préface d'André Binggeli, Grand Maître de la Grande Loge Suisse, Alpina, Genève, éditions Slatkine, 1994, p. 338. Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France (2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, *Mémoires et documents n°20*, Paris, 1967, XXXIV-456 p., 2<sup>e</sup> édition, 1990, p. 173-74. Sourdat de Troyes publia quant à lui son ouvrage à Neuchâtel.

<sup>5</sup> *Reise durch die südlichen Provinzen von Frankreich kurz vor dem Ausbruche der Revolution. In Briefen*, Zürich, Orell, Geßner, Fùßli und Comp., 1790, 1795, témoignage méconnu et pour le moins surprenant d'un voyageur allemand, Johann Georg Fisch, illustre une thèse antagoniste, celle d'une mainmise catholique sur les loges du sud de la France. A lire Fisch, il ne serait question dans les temples languedociens que de reconquête catholique et jacobite de l'Angleterre [voir par exemple, la septième lettre, datée du 5 avril 1787]. Or, s'il est incontestable que les jacobites ont été après 1745 fortement implantés dans la région [voir Guy Chaussinand-Nogaret, *Les financiers de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle...*, op. cit.], et que des Irlandais ont diffusé la Franc-maçonnerie à Toulouse et à Béziers, il est plus que douteux que des loges expressément jacobites aient jamais existé en Languedoc à la veille de la Révolution. Par ailleurs, Nîmes n'est pas Montpellier. Le récit de Fisch paraît en quelque sorte le contrepoint protestant des allégations de Sourdat de Troyes -les deux ouvrages ont été publiés en Suisse à deux ans d'intervalle. Fisch a sans doute été

Mais surtout, Sourdat de Troyes exploite habilement les liens qui existent entre la manufacture et le négoce languedociens calvinistes d'une part et la *diaspora* du Refuge d'autre part<sup>1</sup>. Liens familiaux, culturels, professionnels, financiers, maintenus et développés par des moyens aussi variés que les séjours réguliers, les alliances matrimoniales, la correspondance, les réseaux de lettres de change, l'accueil de pasteurs... Il est alors facile pour l'auteur de dénoncer la trahison, le double jeu de ces entrepreneurs et négociants, ralliés en apparence au catholicisme, mais réformés de cœur attendant l'heure de la revanche<sup>2</sup>. Le réseau de correspondance ouvert sur l'étranger, outil économique, instrument d'une expansion commerciale et financière, source de cohésion familiale, vecteur d'échanges culturels et maçonniques, éveille facilement la suspicion, la peur et nourrit les fantasmes<sup>3</sup>. L'exemple de la dynastie des négociants huguenots Claparède, originaires de Nîmes, alliés aux plus grands noms du négoce protestant et de la Franc-maçonnerie de Marseille<sup>4</sup>, les Audibert, les Seymandy, les Hugues, présents sur toutes les places européennes, de Leipzig à Amsterdam et Genève<sup>5</sup>, soutiens actifs de Necker -ils souscrivirent massivement à ses différents emprunts<sup>6</sup>- fascinait incontestablement. Dans le même temps, une telle réussite, la relation organique de l'entreprise avec le Refuge protestant, éveillaient jalousies et rancœurs.

---

également influencé par la thèse du « cryptocatholicisme ». Développée par Bode et Nicolai outre-Rhin, elle dénonce l'infiltration des loges maçonniques par le parti jésuitique.

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir Guy Chaussinand-Nogaret, *Les financiers de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., troisième partie : « En marge du royaume », p. 159-213. L'auteur consacre par ailleurs un intéressant développement aux débuts de la Franc-maçonnerie à Montpellier et au rôle pionnier de Guenet, mais il ne dit rien des liens et des superpositions de réseaux - maçonniques, familiaux, culturels, commerciaux et financiers- entre Languedoc et Refuge.

<sup>2</sup> Guy Chaussinand-Nogaret note que « c'est l'originalité du protestantisme languedocien que d'avoir pu, par ce refuge intérieur que constitue l'adhésion de principe au catholicisme, s'intégrer si parfaitement à la machine monarchique sans cesser de rester profondément attaché à la *diaspora* cosmopolite » [*Ibid.*, p. 161]. On pourrait cependant faire la même remarque pour le grand négoce marseillais -il est vrai, fort lié au négoce et au monde de la finance languedociens.

<sup>3</sup> La Beaumelle, calviniste et franc-maçon convaincu, échangea durant ses études à Genève une abondante correspondance avec son père et son frère restés en Languedoc. Il s'y plaint régulièrement de l'interception et de l'ouverture du courrier en provenance de Genève, de rumeurs colportées, de dénonciations aux autorités, et des pressions sur sa famille qui en résultèrent. Claude Lauriol, *La Beaumelle. Un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978, 602 p.

<sup>4</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Ecosse* à l'orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, CCXCIII/2, 1996-1, p. 263-288.

<sup>5</sup> Guy Chaussinand-Nogaret, *Les financiers de Languedoc...*, op. cit., p. 174.

<sup>6</sup> Sans être franc-maçon lui-même, Necker fréquenta les milieux maçonniques de Genève.

La prégnance et la récurrence de ces discours de persécution, dont l'ouvrage attribué à F. N. Sourdat de Troyes fournit un bon exemple, sont incontestables du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, leurs conséquences sont redoutables pour les boucs émissaires qu'ils stigmatisent comme coupables de crimes indifférenciateurs. Il importe à présent de dépasser l'étude de cas, pour, la preuve de la pertinence de la grille de lecture des discours de persécution proposée par Roger Girard ayant été apportée, jeter les bases d'une véritable archéologie de la persécution, pour mieux en démonter les ressorts, et donc en parer les coups.

The Masonic Cosmopolitan Brotherhood  
and Scenarios of the Conspiracy Theory  
in the Eighteenth through the Twentieth Centuries

à paraître dans *The Masonic Legacy : myths and reality*, Actes du colloque de UCLA, CLark Library, Los Angeles, 8-9 juin 2001, réunis par Paolo Fabbri, Université de Bologne, et Margaret C. Jacob, University of California Los Angeles.

In France, since the beginning of the year, Freemasonry occupies the media scene. One does not count any more the headlines of the newspapers and the TV information magazines on the Masonic networks, the financial, legal and political scandals implying freemasons, or the secret negotiations with the Corsican nationalists. The fratricidal confrontations between rival Grand Lodges feed this market regularly. A film of television proposed on prime time the Masonic initiation of a young high-ranking civil servant by a corrupted politician. A comic strip in eight volumes on the secret triangle revealing a world conspiracy between Freemasonry and the Vatican was a great success. A survey carried out by two journalists, *The Invisible Brothers*, is at the head of the sales of bookshop.

These demonstrations are not new, they mark only one peak of intensity in a kind as old as Freemasonry itself : the speech of disclosure, which pokes and nourishes the curiosity and the voyeurism of the public. But these writings or reports use references and diagrams that one also finds in the speeches of persecution : the occult networks (the invisible brothers are a modern version of the Unknown Superiors of 18<sup>e</sup> Century) ; the secret society corrupting, reflection of a political institutional, social and spiritual crisis ; perverse strategies of worldwide interests.

By this mean, the general mode of representation of Freemasonry has been influenced by anti-maconnism and by the conspiracy, even in the academic sphere (such University or city would be under Masonic influence), policy (critics of the Prime



Minister on the Masonic “conventicules” and their intervention in the Corsican negotiations), legal (the Prosecutor Eric de Montgolfier denounced the existence of Masonic networks in the South of France which would block the investigations of justice). François Furet himself gave again a scientific legitimacy to the theory of the “machine” of the “sociétés de pensée” by Augustin Cochin. This situation underlines, in my opinion, the long-term success of the explanatory scenario of the Conspiracy Theory. Regularly updated to answer the current fears and the interrogations, this tested scenario offers on the mode of the revelation to naive a precious key of reading, of comprehension of the contemporary crises. It offers sense to the nonsense.

However, this scenario has been already achieved by the end of the Enlightenment and during the Revolution, that gives him a historical depth. It still draws its strength from its plasticity, from its capacity to explain all the crises like metamorphosis of a timeless conspiracy.

I thus propose to dismount the wheels of this scenario to expose his operation and the reasons of his frightening effectiveness. But before, I believe that it is necessary to understand the Masonic plan from its origins till nowadays, and in counterpoint the anti-Masonic literature, as a communication stake. This is an essential point, because Freemasonry is communication. First, in the utopian field : from Babel to the Web (with the virtual Masonic lodges), via the Republic of Letters networks, the huguenot nebula, the dream of a liberal International during the first half of the 19<sup>e</sup> century, the “esperanto” and the dream of a universal tongue, the Society of the Nations and the Universal Declaration of the Human Rights, the Masonic work with establish an harmonious communication, without interference with the social, religious, political conflicts and rivalries, between brothers and beyond the limits of the temple, between human beings. This communication passes/goes through by a common language, signs of recognition, networks of correspondence and recognition (the Masonic passport of Joseph de Maistre at the end of the 18<sup>th</sup> century) which overflow the borders (political, denominational, linguistic). As of the 18<sup>th</sup> century, this communication uses the electric metaphor : immediate and universal communication, reinforced by the link of the ritual initiation. However, this communication is also in the heart of the speeches of Masonic disclosure and of the Conspiracy theory. But it appears there like reversed, perverted. Significantly, the electric metaphor is also used, but in an opposite way. The Masonic networks convey

the virus of the social conflicts to destroy the legitimate order. They are activated, handled by conspirators who do not build an harmonious Babel, but seek to plunge the world in chaos : *Illuminaten* ; the plot of the Protestants, republicans, philosophers at the end of the Ancien Régime ; *Carbonari* and secret societies ; the "Perfide Albion" and British Imperialism ; the worldwide sionist plot ; "World Company" -term used in France to denounce the economic globalization and the monopoly of the big business companies. This scenario needs just regular up to dates sessions of the technological supports to the networks (newspapers, radio, television, Internet), but the phantasm of the secret and planetary network remains unchanged. That is the very reason of the recurrent efficiency of the Conspiracy Theory and of the discourses of persecution that spread it : it activates old fears in sleep and uses a delirious explanatory model but which proved reliable.

For a more precise analysis of the scenario of the theory of the conspiracy, I've selected the book by F. N. Sourdats de Troyes, *The True Authors of the Revolution of France of 1789*, published in Neuchâtel in 1797. The Masonic and Protestant conspiracy, like thereafter the revelation of the Masonic connections with Jesuit order or Jews plots, makes it possible to propose a global explanation to the crises, and to confuse a single culprit, dissimulated under an unceasingly renewed mask : the absolute alien, who transgresses all the standards, and who by a literally monstrous control, unchains the forces of chaos. Sourdats, former Police officer, proposes to his readers to dismount the stratagems of the plotters and to join together the material proofs of their crimes last and present :

"When, in the course of the current period, the revolutionaries proscribed the green ribbons, it was less because it was the distinctive color of Mr. the Count of Artois, that because this color would have recalled the one the rebels of 1705 beard and shown real affinity between this time of 1705 and current time".

A "text of persecution" (René Girard), like *The True authors of the Revolution* by Sourdats, is a combination of credible (the European wide correspondence networks, the meeting of Catholic and Protestants in the Masonic lodges) and incredible facts (Freemasons and Protestants pillars of a European plot to reverse legitimate monarchic order, and to destroy French identity and catholic). Their amalgam is used to justify the persecution of those who one perceives like its own persecutor.

The denunciation of the “undifferentiation crime” is the first of the four “stereotypes of persecution” characteristic of the discourse of persecution, according to René Girard. This undifferentiation crime is clearly mentioned in the first anti-Masonic essays and exposures during the early 18<sup>th</sup> century : sodomy, the confusion between social hierarchies, black and white people in the colonial lodges, christian and non-christians, catholics and protestants. The three others stereotypes are : the crisis, dramatic confrontation between the forces of the good and the evil ; the “victimary signs” (“signes victimaires”) that designate the culprit : its foreign identity, religious minority...; and finally, the eradication of the evil by the outburst of a saving violence. The undifferentiation crime by abolishing the standards, the normal behaviour, the cultural, plunges the city in chaos. The cosmopolitanism and the tolerance in which the fathers founders (Protestant) of Freemasonry saw pledges of neutrality and innocence, prove to be frightening weapons. Freemasonry, while mixing and by confusing voluntarily social, national and denominational origins, erases the Community identities. That’s the very reason of the aberrant amalgam between Jews, Protestants, cosmopolitan philosophers and Freemasons, even between Jesuits and freemasons, in a same plot. The Anti-Masonic speech not only aims denouncing the specifically Masonic threat, but at revealing the secret connections between the various criminal companies putting in danger French and catholic identity and the monarchic order. To give sense to the collapse of the Ancien Régime and to the Revolution, it tries to reconstitute the scenario of a monstrous subversive enterprise.

V  
Divers

*La Saint-Barthélemy des patriotes*, sentiment de persécution et signes  
victimaux chez Agrippa d'Aubigné et Jacques-René Hébert

dans *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°298, octobre-décembre 1994, n°4, pp. 687-693.

*Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné ainsi que les numéros du *Père Duchesne* représentent deux sources d'un intérêt incontestable pour l'étude de la mentalité obsidionale. Deux extraits, l'un du premier livre des *Tragiques*, *Misères*, l'autre de *L'Oraison funèbre de Louis Capet* parue le 22 janvier 1793 dans le numéro 212 du *Père Duchesne* serviront de matériau de base à l'analyse du sentiment de persécution que nous nous proposons de mener<sup>1</sup>. Il s'agit en effet de deux « textes de persécution » selon la définition de R. Girard, c'est-à-dire de combinaisons de données vraisemblables, ici l'hostilité de Louis XVI à la Révolution d'une part, celle de Catherine de Médicis aux huguenots d'autre part, et d'éléments invraisemblables tels que pratiques de sorcellerie, de l'inceste, de l'égorgeant quasi rituel, dont l'amalgame sert à justifier la persécution de celui que l'on perçoit comme son propre persécuteur<sup>2</sup>. On peut également isoler et mettre en lumière dans ces deux extraits les « stéréotypes de la persécution » caractéristiques de ce type de texte. Ils sont traditionnellement au nombre de quatre : tout d'abord *la crise*, ici la Révolution à un tournant dramatique et les guerres de religion ; puis *les crimes d'indifférenciation* qui la caractérisent, c'est-à-dire des crimes qui abolissent la norme, l'ordre social et culturel et plongent dans le chaos ; ensuite *les signes victimaux* qui désignent le

---

<sup>1</sup> Nous utilisons l'édition critique avec introduction et commentaire par A. Grenier et J. Platard, Société des textes français modernes, d' Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques, Épître aux lecteurs, préface en vers et Livre I : Misères*, Paris, Nizet, 1983, 139 p. Pour le *Père Duchesne* on peut se référer à la réimpression de 1969 aux Éditions sociales avec une introduction d'Albert Soboul reprise dans *Portraits de révolutionnaires*, Paris, Messidor-Éditions sociales, 1986, p. 159-219.

<sup>2</sup> René Girard, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, Grasset, 1978, pp. 136-162. Un autre ouvrage de l'auteur prolonge l'analyse, *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset, 1982, 298 p., notamment le chapitre premier « Guillaume de Machaut et les juifs » et le chapitre II, « Les stéréotypes de la persécution ». René Girard a eu l'extrême gentillesse il y a quelques années de lire une première ébauche de cette lecture croisée d' Agrippa d'Aubigné et de Hébert, et de nous faire part de son appréciation.

coupable et future victime, comme la trahison, l'association avec l'étranger... ; et enfin *l'erradication du mal* par le déchaînement d'une violence salvatrice. Au sein des œuvres respectives de d'Aubigné et d'Hébert le choix de ces extraits se justifie également par la proximité saisissante des deux textes, des crises qu'ils peignent, illustration du caractère récurrent de l'illusion victimaire, des stéréotypes qu'elle véhicule ; proximité qui débouche finalement sur l'identification consciente et déclarée des deux situations, des deux persécutions.

Par le biais de cette confrontation s'offre donc la possibilité d'approcher la grille de lecture des événements révolutionnaires que propose Hébert à ses lecteurs, grille qui fait écho aux lectures populaires de la crise, et tire sa force de ce qu'elle mobilise des références historiques et mythiques dont la prégnance dans la conscience parisienne est particulièrement forte. En faisant de Marie-Antoinette une « nouvelle Médicis », en accusant Louis XVI de fomenter une « nouvelle Saint-Barthélemy », Hébert relie la crise actuelle et future à une crise passée dont les persécuteurs et leurs méfaits sont -croit-on- clairement identifiés, il oriente ainsi ses lecteurs et mobilise leur imaginaire collectif.

*L'Oraison funèbre de Louis Capet* a donc paru le lendemain de l'exécution de Louis XVI, soit le 22 janvier 1793. Hébert livre au lecteur la liste des exactions commises par le roi, et pour expliquer trahisons, perfidies sans nombre, il en vient à la nature monstrueuse de Louis XVI qui n'a cessé d'empirer depuis l'enfance. C'est à travers le prisme de cette monstruosité qu'Hébert interprète l'ensemble de l'action politique du roi, avant de mettre en garde les patriotes contre la capacité du mort à nuire après son supplice, notamment par l'intermédiaire de sa femme et de sa progéniture, alors même que Louis XVI n'est plus. La crise politique est donc l'extension à l'ensemble du corps social et à la sphère publique, de la confusion, de la perte de normes qui marquent la sphère privée du roi et fondent sa monstruosité.

Au début de l'année 1793 la situation extérieure n'est pas défavorable. L'armée est victorieuse : après avoir pris Mayence le 1<sup>er</sup> octobre 1792, triomphé à Jemmapes le 6 novembre et envahi de ce fait la Belgique, elle a annexé la Savoie le 27 novembre et organisé l'administration des territoires occupés en décembre. La vraie menace semble plutôt intérieure, et de ce fait beaucoup plus redoutable et angoissante. En janvier 1793, les massacres de septembre sont encore dans tous les esprits, le complot aristocratique nourrit angoisses et fantasmes. On a découvert

le 20 novembre 1792 l'armoire de fer des Tuileries puis son contenu compromettant. L'ennemi est donc aux portes mais c'est de l'intérieur qu'il assiège la cité. On a là un trait classique des textes de persécution. Hébert sait parfaitement faire écho aux angoisses du lecteur patriote, et montrant comment tous les actes du roi s'enchaînent comme autant de phases d'un plan mûrement médité pour égorger les patriotes, il mobilise tous les stéréotypes de persécution.

Avant de donner libre cours à sa volonté destructrice, Louis s'est d'abord uni « à une femme aussi atroce que lui » qui le secondera avec ses frères pour « déchirer les entrailles du pauvre peuple », il renvoie ceux qui pourraient entraver ses actions criminelles : « Le hasard lui avait donné un bon ministre, il le chassa aussitôt. » A partir de là, il peut commencer à tromper, à duper le peuple avant de jeter bas le masque : « Pour mieux égorger le peuple il fit semblant de le soulager ». L'ennemi intérieur procède de manière insidieuse, ensorcelle, endort les défenses qui ne s'attendent pas à être ainsi surprises, il n'en est que plus redoutable. Mais lorsque les élus du peuple résistent à son plan funeste, lorsque les soldats refusent d'égorger le peuple, la victoire n'est pas acquise pour autant. Bien au contraire, la menace grandit pour les patriotes car Louis XVI se fait encore plus dissimulateur : « Amené à Paris avec l'assemblée il nous prépare de nouvelles farces, ce n'est plus par la force qu'il cherche à nous vaincre, mais par la ruse, il jure de faire notre bonheur et d'élever son fils en homme de bien. » Tout est mis en reuvre pour nuire : l'argent corrupteur ; le parjure sur la constitution ; le massacre des patriotes -« il se sert des armes que nous lui mettons entre les mains pour nous égorger... après avoir fait égorger les bons citoyens de Nancy, au Champ-de-Mars, après avoir mis nos colonies à feu et à sang » ; la trahison -« après avoir livré la France aux étranger ». Louis XVI capitalise tous les signes victimaires, il ne lui reste plus qu'à donner le signal de la destruction finale du peuple, de l'immolation des patriotes, savoir « une nouvelle Saint-Barthélemy » qui doit embraser tout le pays. On remarque comment Hébert cherche à donner une lecture cohérente des actions du roi, qui s'organisent toutes autour de la trahison et de la folie meurtrière, une explication unique de tous les événements dramatiques de la Révolution, aussi différents que les massacres de Nancy, du Champ-de-Mars ou les troubles dans les Antilles. Ce type de discours est d'abord une quête du sens, et devant la complexité des événements, la multiplicité de leurs causes qui déroutent le patriote, l'imaginaire prend le relais du réel,

remplace l'exposé confus de faits contradictoires par la dénonciation d'un complot, de son instigateur, offrant ainsi un fil d'Ariane, qui permet *a posteriori* de remonter le cours de la crise, et par la même occasion d'y mettre fin en en supprimant la cause première.

Dernière étape, essentielle, de la constitution de Louis XVI en bouc émissaire, Hébert montre que ses avanies sont en fait le produit d'une nature monstrueuse, qui secrète le mal depuis l'enfance, vouée par les prêtres à faire souffrir. « Son mauvais naturel s'est fait connaître dès l'enfance », observe-t-il. Si la France est tourmentée, meurtrie, si celui qui aurait dû rester le père des Français égorge à présent ses enfants c'est que dès sa propre enfance, synonyme normalement de douceur et d'innocence, « il tuait ce sang froid le chien qui venait le lécher, il tourmentait avec plaisir les vieillards, les infirmes, les boiteux, les aveugles ». La crise sociale, la perte de normes ne se prolonge donc pas dans la sphère privée, elle en est au contraire le résultat<sup>1</sup>.

Louis XVI porte donc le vice au plus profond de lui pour reprendre une expression d'Agrippa d'Aubigné, c'est bien « la nature qui se dénature », la monstruosité au sens propre qui permet la diabolisation de l'adversaire. Et Hébert stigmatise -au sens propre du terme -un autre trait de la crise, de la perte de normes, l'union de Louis XVI avec un être scélérat, Marie-Antoinette, qui a des relations incestueuses avec le fruit de leur accouplement, le Dauphin. En fin d'article la mention de la « bougre de race » doit être prise dans son acception première ; suprême insulte, mais aussi suprême condamnation. En effet, dès lors face au Mal il n'y a que la purge totale qui soit salvatrice, l'expulsion totale du bouc émissaire, et Hébert de se féliciter de la mort du tyran. Mais c'est aussitôt pour mieux mettre en garde les patriotes : son sang peut encore souiller -on retrouve l'image classique de la « pollution » -, sa « race » n'est pas éteinte - « Ils sont encore un grand nombre, sa femme et sa bougre de race vivent encore ; vous n'aurez de repos que lorsqu'ils seront détruits. Petit poisson deviendra gros, prenez-y garde, foutre, la liberté ne tient qu'à un cheveu ». En outre, c'est une véritable malédiction que le supplicié a

---

<sup>1</sup> Que l'on pense au destin tragique d'Œdipe, le processus est le même, l'inceste, la boiterie, sont des « signes victimaires » qui révèlent la crise, l'indifférenciation qui règne dans la sphère privée, et cette monstruosité privée débouche ensuite sur un comportement politique tout aussi monstrueux aux yeux d'un Athénien du V<sup>e</sup> siècle, la tyrannie, la direction de la cité par un étranger, ainsi que sur une épidémie de peste. Voir à ce propos les analyses de



lancée : « En mourant il s'est flatté que son fils régnerait un jour et le vengerait en faisant tout le mal (*sic*) qu'il n'a pu faire lui-même. » Et l'esprit du mal est bien près de se perpétuer par les dépouilles de Louis qu'on s'arrache pour en faire autant de reliques, par la canonisation du défunt à laquelle souhaite procéder le pape : « Le pape va en faire un nouveau saint... déjà les vieilles dévotes racontent des miracles de ce nouveau saint ».

Pour expliquer la crise, les souffrances de la France, Hébert ne fait pas appel à l'analyse des événements politiques, ne tente pas de démonter la logique interne des actions royales retardatrices pour maintenir coûte que coûte l' Ancien Régime, il n'en appelle pas non plus à la conscience politique de ses lecteurs ; tout cela a complètement disparu derrière l'évocation d'un monstre, des pratiques quasi nécromanciennes des prêtres, derrière la diabolisation de l'adversaire, qui font appel à l'imaginaire traditionnel, à un vieux fond d'angoisses plus ou moins refoulées mais qui resurgissent très rapidement en cas d'illusion victimaire, de sentiment de persécution. Ce genre de discours qui vaudra à Hébert la haine de Robespierre est toutefois d'une redoutable efficacité, puisqu'il a fortement contribué à la condamnation de Marie-Antoinette<sup>1</sup>. Il n'est que de penser au mythe du *Protocole des Sages de Sion* étudié par N. Cohn, aux fantasmes suscités par les initiations maçonniques, pour saisir la force et la récurrence des éléments constitutifs d'un tel discours<sup>2</sup>.

Si l'on considère à présent l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné, *Misères* s'ouvre sur un tableau de la France absolument hallucinant. Tout repère a disparu, le pays est livré à l'indifférenciation, à la barbarie donc au chaos : « Ô France désolée ! ô terre sanguinaire. / Non pas terre, mais cendre, mais cendre ! ô mère, si c'est mère / Que trahir ses enfans aux douceurs de son sein / Et quand on les meurtrit les serrer de sa main » (vers 89-92). Ce pays où la mère étrangle ses enfants au lieu de les protéger, où « Les Rois, qui sont du peuple et les Rois et les pères, / Du troupeau domesticq sont les loups sanguinaires » (vers 197-198), où « Le père estranglé au lict le fils, et le cercueil / Préparé par le fils sollicite le père » (vers 211-213) est plus qu'un pays

---

Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet, *Œdipe et ses mythes*, Bruxelles, Complexe, 1986, éd. 1988, 148 p.

<sup>1</sup> Voir à ce propos les textes étudiés par Chantal Thomas, *La reine scélérate*, Paris, Le Seuil, 1989.

<sup>2</sup> Norman Cohn, *Histoire d'un mythe, la « conspiration juive et les protocoles des Sages de Sion*, trad. fr. de *Warrant for genocide*, Paris, Gallimard, 1967, éd. 1992, pp. 31-33.

en guerre, c'est un pays où la « Nature sans loy, folle se dénature » (vers 485). Ici encore la crise suppose l'absence de normes, et cette situation monstrueuse ne peut s'expliquer par l'analyse de faits historiquement marqués et attestés, savoir les atrocités perpétrées lors des guerres de religion, mais bien plutôt par le déchaînement de puissances démoniaques sous l'empire desquelles la France se trouve. Les pères assassins, les fils parricides, les mères étrangleuses ne sont en effet que les jouets déboussolés aux mains des « deux esprits meurtriers » de la France qui se sont voués à sa destruction : Catherine de Médicis et son âme damnée le Cardinal de Lorraine. Catherine de Médicis accumule les monstruosité. Elle est femme, or elle gouverne dans un pays où la pseudo-loi salique l'interdit formellement : « Le sacré sceptre au poing d'une femme impuissante, / Aux despens de la logique prirent les Gaulois / Des Saliens François pour loy des autres loys » (vers 734-736). Elle est mue par une soif de meurtre bestiale : « Tu n'as ta soif de sang qu'à demi arrosée, / Ainsi que d'un peu d'eau la flamme est embrasée » (vers 780-781). Et la monstrueuse Catherine continue au fil des vers d'accumuler les signes victimaires. Elle est étrangère -on se rappelle l'importance de ce signe pour disqualifier Marie-Antoinette- et pourtant à la tête de la France, elle est donc doublement marginale, du dedans comme femme au pouvoir, et du dehors comme étrangère et reine. Les Italiens dont elle s'entoure sont experts en poison, et la conseillent dans ses pratiques de sorcellerie et de nécromantie : « Elle infecte le ciel par la noire fumée / Qui sort des naseaux » (vers 890-891). Le discours glisse donc vers la démonologie.

Dès lors, en comparaison de Catherine de Médicis, les monstres de l'Antiquité eux-mêmes font bien pâle figure : « O qu'en Lybie Anthée, en Crette le taureau / Que les testes d'Ydra, du noir sanglier la peau / Le lion Nemean et ce que cette fable / Nous conte d'outrageux fut au pris supportable » (vers 843-846). Son sinistre compagnon, le Cardinal de Lorraine est tout aussi démoniaque. « Quand en mesme sujet se fit le monstrueux / Adultere, paillard, bougre et incestueux » (vers 1004), tous signes victimaires exprimés de manière ramassée en un vers et autant de transgressions des normes qui valent la condamnation suprême. La mort même de ceux qui furent responsables de ce qu' « On vid les loix sous les pieds trepignees, / Par eux la populace à bandes mutinees / Trempa dedans le sang des vieillards les couteaux / Estrangla les enfants liez en leurs berceaux » (vers 1037-1040) est

encore source de supplices pour la malheureuse France avant que cette purge exorcise le Mal.

Comme Hébert identifie explicitement Marie-Antoinette à « une nouvelle Médicis », et dénonce une « nouvelle Saint-Barthélemy », on pourrait peut-être se demander si ce journaliste qui possède une certaine culture classique et un certain talent littéraire n'a pas pu lire d' Aubigné et s'en inspirer. Si le texte de persécution est le fruit d'une manipulation afin d'orienter les foules révolutionnaires, qu'Hébert sait propres à être touchées par ce type de message, il perdrait de sa valeur objective pour sonder la mentalité révolutionnaire, d'autant qu'Hébert a une fâcheuse et méritée réputation de démagogue. Cet argument de la « manipulation » a d'ailleurs été traditionnellement opposé aux textes de persécution, pour leur dénier toute validité comme source, R. Girard et N. Cohn entre autres s'en sont fait l'écho<sup>1</sup>. Il apparaît en fait que lorsque les propagateurs des discours de persécution savaient pertinemment que certaines accusations étaient non fondées, ainsi pour *Les Protocoles des Sages de Sion*, cela ne remettait nullement en cause à leurs yeux la validité de leur thèse, puisque la menace était quant à elle bien réelle. Si Hébert n'adhérait pas à l'illusion victimaire, pourquoi publier un tel document, au lendemain de la fin de la crise *réelle*, de la mort de Louis XVI ? En outre, une manipulation supposerait qu'Hébert ait pu maîtriser dans le détail les mécanismes du discours de la persécution, ce qui est peu crédible, et même si tel était le cas, cela ne changerait rien au problème, en effet cette manipulation aurait pour but d'accorder le plus possible la version de la crise que donne l'article, à la mentalité du lecteur, et prouverait de ce fait l'importance de l'illusion victimaire et du sentiment de persécution au détriment de la conscience politique dans la mentalité révolutionnaire. Retenons donc que Hébert, pour donner sens à une période troublée et complexe, ressent à la fois et confusément le besoin *conscient* d'établir un parallèle et donc un ensemble de repères, avec une autre grande crise, historiquement datée, dont la mise en relation ne peut que susciter l'émotion et accentuer la tension dramatique, et *inconscient* d'une explication qui soit à la mesure de la menace c'est-à-dire qui s'affranchisse du réel, qui soit de l'ordre du mythe, du fantasme. Ce double registre explique son succès. Le besoin d'une explication rationnelle par ses insuffisances ou

---

<sup>1</sup> René Girard, *Le bouc émissaire*, op. cit., pp. 40-47.

sa trop grande complexité conduit à laisser la place à l'imaginaire et à ses constructions délirantes.

On pourrait toutefois encore mettre en doute la portée de la mise en garde d'Hébert comme des craintes d'Agrippa d'Aubigné, en suggérant que le danger, la menace semblent avoir cessé. Catherine de Médicis et son âme damnée le Cardinal de Lorraine sont morts, quant à Louis XVI il vient d'être exécuté, Marie-Antoinette et le Dauphin étant eux aussi bien incapables de nuire enfermés qu'ils sont derrière les barreaux du Temple. Mais c'est encore une fois vouloir donner une lecture historique, rationnelle de la crise. Or, celle-ci a rapidement quitté le domaine du réel pour celui de l'imaginaire et du fantasmatique, et dans l'illusion persécutaire, c'est lorsque la menace semble sur le point de disparaître qu'elle est en fait la plus redoutable, car elle n'a plus rien à perdre, lance ses dernières forces maléfiques dans le combat. Plus grave, elle possède le don redoutable de resurgir après avoir endormi l'attention. Aussi, c'est à une destruction totale qu'appelle Hébert, il faut erradiquer le mal à la racine donc massacrer la progéniture -symptomatiquement c'est le terme de « race » qui est employé - et surtout ne pas prendre à la légère, comme acte d'une dérisoire superstition le culte des reliques royales, sa possible canonisation, car ne pas réagir c'est courir le risque de voir la menace se pérenniser, le mal plonger de nouvelles racines alors qu'on le croyait extirpé. En pleine lutte pour la déchristianisation, l'avertissement d'Hébert n'est pas maladroit, et permet au combat de rebondir. Cet article ne clôt pas une crise révolutionnaire arrivée à son terme avec le supplice du roi et l'enfermement de la famille royale, il annonce un déchaînement redoutable des forces qui se sont vouées à la destruction de la Révolution, il galvanise ainsi ses partisans dont l'énergie aurait pu retomber en suscitant de nouvelles angoisses associant le réel à l'imaginaire.

sélection parmi les 45 articles rédigés pour l'*Encyclopédie de la Franc-maçonnerie* coordonnée par Eric Saunier, Paris, Librairie générale française, « Encyclopédies d'aujourd'hui », 2000, 982 p.

Salaire

Académies

Archives

Colonies

Confréries

Fraternité

Montmorency-Luxembourg

Russie

Servant

Signature

Musées

Océan indien

Frédéric II

Clermont-Ferrand

Babel

Bordeaux

Livre

Mère loge

## Salaire :

Sur le chantier du temple de Salomon, les Surveillants se tenaient devant les colonnes, et à la restitution par les apprentis et compagnons de leur mot de reconnaissance, -celui que les mauvais compagnons avaient cherché à dérober à Hiram-, ils leur versaient leur salaire. Comme l'« augmentation de salaire » sanctionne une étape franchie par le franc-maçon dans le perfectionnement de ses outils et le progrès de sa démarche, les statuts imposent un intervalle minimum avant la promotion au grade supérieur. La *Paix* de Toulouse retient un « interstice » d'un mois, avant que les apprentis puissent être reçus compagnon, et cinq mois avant que ces derniers soient élevés au « sublime grade de maître », la loge se réservant bien évidemment le droit « de prolonger ou de diminuer ce temps à proportion du zèle qu'ils auront témoigné ». L'augmentation de salaire doit faire l'objet d'une requête préalable et d'un vote secret unanime.

Le « salaire d'Hiram », expression retenue par Ch. Porset, évoque à l'inverse des grades conférés aux ouvriers du temple, les sommes exigées pour l'acquisition de ces différents degrés. Leur montant témoigne bien de la réalité des obstacles financiers posés devant le futur initié. Aux *Vrais Amis* (Lyon), le grade d'apprenti coûte 72 livres, celui de compagnon 24, et le grade de maître 48 livres. A titre de comparaison, le salaire d'un ouvrier non qualifié du bâtiment est alors d'une livre par jour. On remarquera également que « la barrière la plus haute » est placée à l'entrée. Si la baisse des frais de réception est souvent attestée dans la deuxième moitié du siècle, elle n'est nullement générale et linéaire et on sait que la bourse des maçons est souvent sollicitée pour rénover le temple ou embellir le rituel du banquet. Par ailleurs, la soif de hauts grades se révèle particulièrement coûteuse pour les frères qui collectionnent certificats et décors prestigieux. Le marquis de Chefdebién évalue le total de ses dépenses pour l'acquisition de hauts grades à 140 000 livres dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Académies :

Les académies occupent une place de choix dans la République des Lettres et dans le champ de la sociabilité d'Ancien Régime. Instances de légitimation sociale et culturelle, reconnues par le Prince et ses représentants qui leur accordent des lettres patentes, elles participent au maillage de l'espace culturel européen par leurs réseaux de correspondance, les sujets qu'elles mettent au concours, les travaux qu'elles concourent à diffuser, et les membres étrangers qu'elles affilient. Ce faisant, leurs préoccupations rencontrent celles des bâtisseurs de la République universelle des francs-maçons, et les animateurs de réseaux maçonniques sont fréquemment à la tête de réseaux académiques, qui s'imbriquent et se complètent. Mais, il existe une première différence fondamentale entre les structures de sociabilité académique et maçonnique. L'académie appartient à la sociabilité patentée, tandis que la loge existe en dehors de toute reconnaissance officielle. D. Roche a cependant montré à partir de l'observatoire privilégié des académies provinciales de la France d'Ancien Régime, que la loge comme l'académie cherchaient à s'afficher comme le théâtre feutré de l'affirmation de la *major et sanior pars* (littéralement, la partie la plus grande et la plus saine de la société, donc les élites). La reproduction académique des élites et des représentants de la monarchie administrative (gouverneur, intendant de province, agents des administrations financières), de l'Eglise (haut clergé séculier et régulier) ainsi que de l'Etat de justice (parlements et cours souveraines), est une réalité. A eux, la direction de l'académie et les sièges d'honoraires. Si l'académie s'ouvre aux franges les plus relevées de la bourgeoisie de robe et à talents, celles que l'on appellera les « capacités » au XIX<sup>e</sup> siècle, elle privilégie sans complexe l'*otium*, le loisir aristocratique, sur le *neg-otium*, cette agitation perpétuelle de la marchandise qui empêche de « vivre noblement ». Elle limite donc, voire ferme, l'accès des représentants du négoce et de la fabrique, à la reconnaissance académique, alors qu'elle cherche à conjuguer culture classique et utilitarisme. On comprend dès lors que dans les capitales provinciales, la sociabilité maçonnique ait davantage séduit et drainé les élites du négoce. Les activités purement intellectuelles de l'atelier sont finalement réduites face à la pratique d'un rituel, de la bienfaisance, d'une sociabilité festive, et au travail sur le symbolisme maçonnique. Même si l'avocat devient plus facilement orateur que le négociant, ce dernier ne risque pas de se trouver en position d'infériorité face aux détenteurs d'un capital culturel

académique, alors qu'il serait souvent peu à son aise, et éloigné de ses préoccupations, à l'académie. Il faut cependant faire preuve de nuance, car les loges ont, elles aussi, souvent fait leur cette règle d'exclusion réciproque entre *otium* et *neg-otium* : on observe alors un véritable chassé-croisé entre les représentants de la robe et des offices (magistrats et avocats en parlement) et ceux du négoce, rendu possible par l'existence de plusieurs ateliers. En Maçonnerie aussi, on se retrouve entre soi, et une loge huppée ne manque pas d'indiquer sur son tableau de membres, leurs qualités académiques éventuelles. Il importe donc de prendre en considération la donne sociale locale, pour éviter toute systématisation. L'exemple marseillais est symptomatique. En effet, la surface économique et sociale des négociants protestants marseillais est telle qu'ils peuvent entrer en nombre à l'académie, en même temps qu'ils dominent la chambre de commerce de Marseille, et la loge la plus prestigieuse de l'orient : *Saint-Jean d'Ecosse*. Musiciens amateurs, collectionneurs avertis et reconnus, ils bénéficient d'une reconnaissance complète, d'autant que la rivalité entre le négoce et la robe se fait à distance, le Parlement qui pourrait leur damer le pion dans les foyers de sociabilité maçonnique et académique les plus huppés de la ville, ainsi que dans les salons provinciaux, étant implanté dans la cité rivale d'Aix-en-Provence et non à Marseille. Par contre, à Metz, le Parlement qui compte de nombreux maçons domine l'Académie, où les négociants ont le plus grand mal à pénétrer. On peut même douter à bon droit de leur motivation réelle : cherche-t-on vraiment à faire partie d'un cercle où l'on ne sera jamais reconnu comme un pair, un semblable ? Le nombre de loges est enfin incomparablement plus élevé que celui des académies, et la plasticité de la sociabilité maçonnique très supérieure. Créer une loge est chose aisée, même si la pérenniser et obtenir sa régularisation par l'obédience, est plus difficile. Sans parler de sociabilité démocratique, il est clair que l'accès à la sociabilité maçonnique est, toutes choses égales, beaucoup plus aisé que l'entrée à l'académie, dès lors que l'impétrant ne vise pas un atelier que sa surface sociale lui ferme de fait sinon de droit. Le paysage présenté par la sociabilité rouennaise témoigne bien de cette « nécessité » d'ouvrir des loges pour assurer une relative descente sociale des Lumières. En effet, même ouverte, l'Académie locale, qui compte à peine une soixante de membres titulaires dont la moitié appartient aux ordres privilégiés, en ne captant qu'une dizaine de maçons (tous issus des trois ateliers les plus prestigieux), ne peut assurément répondre à la demande de la bourgeoisie locale dominée, dans cette cité



manufacturière, par le monde du négoce. Parmi les 700 frères répartis en 12 loges en 1789 émerge ainsi un impressionnant cortège de 238 notabilités économiques pour lequel la loge est parfaitement en phase avec un désir d'adhésion à des Lumières que l'on veut pragmatiques et moins exigeantes que celles réfractées par les pratiques de l'Académie.

C'est sans doute dans cette perspective d'élargir et de mettre au goût du jour les cadres contraignants de la sociabilité académique, qu'il faut interpréter les initiatives lancées par les loges maçonniques dans le champ académique ou péri-académique : musées, collège des Philalèthes lillois (Lille n'ayant pas d'académie), société des Philathènes de Metz, cercle des Philadelphes de Saint-Domingue, chambres de lecture... Dans tous les cas, les barrières de l'*otium* et du *neg-otium* sont transgressées, les orientations prises privilégient une sociabilité plus autonome par rapport aux cadres de l'Ancien Régime, des préoccupations davantage en phase avec les attentes du temps : sciences appliquées, agronomie, architecture, éducation, langues étrangères... Pour les francs-maçons amateurs, au sens du XIX<sup>e</sup> siècle, voilà des foyers parfaitement adaptés, où s'ébauchent hors des contraintes et pesanteurs académiques les contours de la « classe de loisir » (*leisure class*) du XIX<sup>e</sup> siècle.

On remarque d'ailleurs que les loges reprennent l'initiative sous le Premier Empire, alors que la sociabilité académique n'est pas relancée avant la Restauration et que, dans les rares Académies qui parviennent à resurgir durant la période napoléonienne, l'ouverture au monde maçonnique est plus large qu'autrefois. L'exemple de l'Académie d'Arras, qui avait bénéficié d'un réseau de correspondance exceptionnel au XVIII<sup>e</sup> siècle grâce à son secrétaire, le franc-maçon Dubois de Fosseux, est également significatif. La loge des élites et de la préfecture, l'*Amitié*, obtient la création en 1812 d'une salle de lecture, ouverte au public maçon et profane. Cette salle devient société, se préoccupe officiellement d'agriculture, de lettres, de sciences et d'art, et ranime le flambeau académique qu'elle transmet en 1818 à l'Académie reconstituée. Le XIX<sup>e</sup> siècle offre encore beaucoup d'exemples à étudier, celui notamment des sociétés d'antiquaires qui se démarquent des académies, et s'inspirent clairement de la vogue anglaise de l'*antiquarianism*, dont on sait qu'elle fut très forte dans les rangs de la *Royal Society* londonienne et des milieux dirigeants de la Grande Loge de 1717, et qu'elle inspira le travail du pasteur Anderson pour les éditions de 1723 et de 1738 des *Constitutions*.

## Archives :

La démarche maçonnique est fondamentalement une quête du sens, quête de la parole perdue, celle d'Hiram assassiné par les mauvais compagnons, celle de l'après-Babel et des « frères dispersés sur les deux hémisphères ». De fait, la Franc-maçonnerie se perçoit très tôt comme une diaspora, une nébuleuse de points lumineux perdus dans la nuit profane. Dès lors, elle entretient avec l'archive une relation intense et complexe. Transcrire les rituels, c'est risquer que des profanes s'en emparent. Préserver les mystères de l'initiation, les mots de passe, signes et attouchements, suppose donc de privilégier une transmission orale, garantie contre les altérations par une pratique consommée de l'art de la mémoire, héritée de la Renaissance, plutôt que la consignation par écrit des rituels de l'Ordre. Les francs-maçons britanniques attachent d'ailleurs toujours une extrême importance à cette mémoire orale. Cependant, et la multiplication des livres de divulgation l'atteste dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les francs-maçons ont eu très tôt recours à l'écrit, pour transcrire statuts et règlements, procès-verbaux de tenues, catéchismes et rituels, donnant naissance ainsi aux premières archives maçonniques. En effet, si les archives peuvent trahir les frères, elles sont également le conservatoire de la mémoire de l'Ordre. D'où l'attitude ambivalente des francs-maçons, faite de méfiance -qui conduit à prendre garde de consigner ce qui doit rester connu d'une seule poignée d'élus, ou ce qui pourrait susciter les craintes du pouvoir d'Etat-, et de séduction. Car très tôt, les francs-maçons ont le « goût de l'archive » (A. Farge). Ils sont fortement influencés par le mouvement anglais de l'*antiquarianism*, ces « antiquaires » qui partent à la recherche d'une mémoire, d'une langue, d'un patrimoine architectural (Stonehenge, châteaux médiévaux), des récits mythiques et légendaires qu'il faut consigner, inventorier avant qu'ils ne disparaissent. Les *antiquarians* sont d'ailleurs nombreux dans les milieux dirigeants de la *Royal Society* et de la Grande Loge de Londres. Dans leur sillage, James Anderson et la commission qui l'entoure plongent dans les archives des opératifs à la recherche des matériaux qui permettront d'établir l'histoire légendaire de l'Art Royal, promu Art des Rois, de fonder la prétention de la Grande Loge de Londres à capter l'héritage des plus célèbres architectes et géomètres que le monde a connus depuis l'Antiquité, et à revendiquer le patronage de la nouvelle dynastie des Hanovre. La connaissance des archives devient donc un enjeu de pouvoir symbolique, et même politique,

puisque le but avoué est de rechercher un patronage royal, puis l'*incorporation*, c'est-à-dire la reconnaissance de l'utilité publique de la Grande Loge sanctionnée par sa reconnaissance officielle. Lorsque Anderson, relayé dans les années 1760 par le duc de Beaufort, envisage cette entrée de la Grande Loge dans l'*Establishment*, il fait clairement référence à la Charte de 978 que le roi saxon Athelstan aurait octroyé à son propre fils (ou son frère selon les éditions des *Constitutions*), le prince Edwin, « Maître général » des maçons assemblés à York. Il faut clairement comparer l'action d'Anderson à celle du collège des Pontifes de la Rome antique, dont les *Annales* tout à la fois forgent et consignent l'histoire et la mémoire officielle de la cité. Les archives opératives ont été malencontreusement brûlées, lit-on dans les *Constitutions* ; elles ne risquent pas de trahir les prétentions de leurs interprètes...

Pour comprendre cette séduction de l'archive, il faut insister sur le pouvoir symbolique que confère la charte de fondation prestigieuse voire mythique (patente jacobite, patente du Grand Orient de Bouillon), ou le diplôme décerné par les Supérieurs Inconnus (Templiers, Rose-Croix...). Les faux sont innombrables, souvent connus de tous, comme la patente du docteur Gerbier (qu'utilisera le Grand Orient pour légitimer la reprise en mains des régimes de hauts grades par le Grand Chapitre Général), mais qui a vraiment intérêt à semer le discrédit, symbolique et financier, sur la masse de titres maçonniques en circulation ? En effet, à l'instar des fausses chartes médiévales, ces pièces s'acquièrent fort cher et peuvent en retour s'avérer fort rémunératrices par les délégations de pouvoirs constituants qu'elles autorisent.

Au niveau élémentaire, celui de la loge, l'importance des archives est tout aussi essentielle. Elles conservent la mémoire de l'atelier, notamment le livre d'architecture (le registre de procès-verbaux de la loge), qui retrace au fil des séances les efforts des frères dans le travail de la pierre brute, et leur détermination à ne pas fléchir sur le chemin semé d'embûches qui mène vers la lumière. Les archives portent trace des jours ordinaires de la vie d'une communauté maçonnique, mais aussi des grandes heures : installation, fêtes solsticiales, élection du Vénérable et des officiers dignitaires, visites d'hôtes de marque... Déposer un discours prononcé à cette occasion dans les archives de la loge, selon l'expression consacrée, est une marque de l'estime que la communauté porte à l'orateur, et de la qualité qu'elle reconnaît à sa « planche ». La garde des sceaux et archives (deux symboles de l'identité de l'atelier associée de manière révélatrice) est donc une

charge importante, sur laquelle on n'insiste pas assez. Elle revient souvent au Vénérable sorti de charge, manière de souligner la pérennité de l'atelier. Lire et adopter le procès-verbal de la tenue rédigé par le frère secrétaire, au début des travaux de l'assemblée suivante, prend également un sens très fort. Cette pratique réalise l'accord des frères sur ce qu'ils ont vécu et décidé ensemble : travail sur le chantier de l'Art Royal, initiation partagée d'un nouveau membre, décisions réglementaires adoptées, votes entérinés, sanctions adoptées... La loge est une, elle peut l'inscrire dans ses archives, donc dans sa mémoire.

On comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi lors de dissensions internes, les archives deviennent un enjeu de convoitise essentiel dans la lutte entre les factions qui se déchirent pour le contrôle d'un atelier. S'emparer des archives, y compris par la violence ou l'effraction, c'est s'emparer de la mémoire de l'atelier, de son capital de légitimité. On s'empresse de rayer les décisions de la faction adverse sur le livre d'architecture, voire d'en arracher les pages, afin de nier leur existence même.

Les archives maçonniques exercent la même fascination sur les antimaçons. Ils y voient très tôt une arme pour dévoiler l'Ordre, ses « pratiques puérides », ou au contraire révéler à la lumière –profane- les complots tramés dans l'ancre ténébreux des « arrière-loges » (Barruel). Tel lieutenant de police fait publier des rituels maçonniques, pour tourner les frères en ridicule ; les autorités bavaroises qui font la chasse aux *Illuminaten* rendent publiques leurs archives et éditent des recueils des meilleures pièces. Les *Documents maçonniques* de Bernard Faÿ ne font pas autre chose sous Vichy. Ils ont une prédilection particulière pour les archives maçonniques du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont ils publient les pièces sensées refléter la pénétration du venin philosophique dans l'opinion et expliquer l'inexplicable : le surgissement du chaos révolutionnaire. C'est d'ailleurs aux services de B. Faÿ, dix-huitiémiste distingué, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, en charge de la lutte contre les sociétés secrètes, que l'on doit la profanation des locaux et temples du Grand Orient, la saisie des archives de l'Ordre, et leur dépôt pour exploitation, partisane, à la Bibliothèque Nationale. Ils forment aujourd'hui l'essentiel du fonds maçonnique du département des manuscrits, composé des correspondances administratives entre les loges, civiles et militaires, la Grande Loge et surtout le Grand Orient de France, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, des archives centrales de l'obédience, d'un nombre plus restreint de livres d'architectures des loges, d'écrits maçonniques, de patentes,

diplômes et rituels. L'ensemble constitue un fonds remarquable, accessible à tous, mais qu'il est nécessaire de compléter par la prospection de sources profanes, ou d'archives privées des frères, afin de pallier le caractère stéréotypé de correspondances essentiellement administratives, d'autant plus dommageable lorsqu'on explore une composante essentielle du champ de la sociabilité d'Ancien Régime. Il s'agit donc d'un véritable défi pour l'historien de la Franc-maçonnerie qui doit inventer d'autres archives : baux de location d'un temple signés devant notaire, correspondance privée, occurrences relatives à la Franc-maçonnerie dans des journaux intimes, livres de comptes des loges, et d'autres pratiques de l'archive, afin de réaliser la prosopographie des élites maçonniques sans laquelle la sociologie maçonnique se réduit à un triste et squelettique profil socio-professionnel de tel atelier.

Or, il se trouve que le front pionnier des archives maçonniques s'anime depuis l'effondrement du bloc communiste. Les archives que les Nazis avaient saisies dans l'Europe occupée et notamment en France, parallèlement et concurremment à l'action des services vichystes déjà évoquée, avaient été transportées en Prusse-orientale. « Libérées » par l'Armée Rouge, elles ont à l'instar des « archives du communisme » été déplacées à Moscou, classées et inventoriées par le KGB et les services qui l'ont précédé. Elles forment aujourd'hui, les 27 000 dossiers des Archives spéciales de la rue Vyborgskaïa, à Moscou. Plusieurs milliers concernent la France du XVIIIème siècle, et parcourir leur inventaire sommaire suffit à réaliser combien leur ouverture permettrait de renouveler l'histoire d'orient aussi importants que celui de Bordeaux, et au-delà de l'ensemble de la Franc-maçonnerie française, que peuvent éclairer également les fonds d'archives riches et accessibles du Grand Orient des Pays-Bas à La Haye, et de la Bibliothèque universitaire de Poznan. Des questions financières, un certain manque de coordination dans les efforts en direction des autorités russes ont ralenti le traitement du dossier. Cependant le microfilmage de l'ensemble des dossiers concernant les Pays-Bas autrichiens et la Belgique obtenu par l'Université Libre de Bruxelles et son Institut d'Histoire des Religions, est porteur d'espoir. De même, en attendant l'ouverture des fonds ex-soviétiques, les anciennes archives secrètes de Prusse, fonds maçonniques et des *Illuminaten*, conservées à Merseburg, en ex-RDA, ont été transférées à Berlin. Un catalogue des fonds a été publié. Il s'agit d'un ensemble documentaire de premier ordre, qui intéresse la France via la Stricte Observance, la correspondance des loges

allemandes avec des loges françaises. Le recours au français comme langue officielle maçonnique au XVIII<sup>e</sup> siècle facilite l'accès à certains dossiers, mais les obédiences allemandes ont exigé et obtenu que toute consultation soit soumise à leur accord préalable. Il semble cependant si l'on en croit l'évolution perceptible aujourd'hui à Londres aux archives de la Grande Loge Unie d'Angleterre que l'accès des chercheurs, maçons d'obédiences réputées irrégulières, voire profanes, aux archives des obédiences soit plus aisé. La dernière source d'espoir pour l'étude de la Franc-maçonnerie latine, dont les archives sont lacunaires en raison de la répression qui s'est exercée contre elle, réside bien sûr dans l'ouverture récente des archives du Saint-Office.

## Colonies :

Le XVIII<sup>e</sup> siècle enregistre un essor sans précédent des échanges avec les colonies, notamment avec les « Isles » de l'arc caraïbe qui exportent vers les métropoles européennes, sucre, coton, indigo, café... pour le plus grand profit des maisons de commerce installées à Bordeaux, Bristol, Nantes, Amsterdam ou bien Hambourg, et de leurs négociants qui se pressent sur les colonnes des loges littorales huppées. Si la France a perdu les « arpents de neige » du Canada (Voltaire), elle a recouvré ou préservé l'essentiel de son patrimoine, ses îles à sucre (Martinique, Guadeloupe et Saint-Domingue), terres d'élection de la Franc-maçonnerie coloniale, qui séduit les habitants (les colons), autant que les représentants civils de la monarchie et les officiers en garnison. Alejo Carpentier l'a rappelé dans son roman *Le siècle des Lumières*, mais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les témoignages abondent, que l'on songe à celui du franc-maçon Moreau de Saint-Méry dans sa célèbre *Description topographique... civile, politique et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue*, ou aux *Documents Sharp* qui mettent au jour la richesse de l'écosystème colonial. Du côté britannique, il est à noter qu'une loge est fondée au Bengale dès 1730, et que la Jamaïque compte un atelier dès 1739. Les Néerlandais ne sont pas en reste tant dans les Indes occidentales qu'orientales (Océan Indien), à tel point que le Grand Maître provincial anglais pour l'étranger, de Vignoles, s'inquiète de leurs fondations outre-mer, dont il dresse la longue liste en 1776 : Saint-Eustache, Curaçao, « Bengale », Surinam, Batavia, Ceylan, Le Cap, Nagapatam, « côte de Coromandel »... On constate en fait que la carte des fondations maçonniques épouse fidèlement les horizons commerciaux des grands ports. Lorsque Marseille se lance dans les échanges avec les Antilles, ses principaux négociants qui dominent la chambre de commerce et la principale loge de l'orient, *Saint-Jean d'Ecosse*, entreprennent de constituer des ateliers dans les principaux orientes de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et de la Martinique. On n'est pas étonné d'y retrouver leurs correspondants attirés, les colons qui fournissent les capitaines des navires des maisons bordelaises ou marseillaises en produits coloniaux. La diffusion de l'Art Royal accompagne fidèlement l'expansion coloniale : on enregistre la même profusion d'initiatives, renforcée par la distance par rapport à la métropole et aux autorités de tutelles, la multiplication des régimes de hauts grades écossais (on sait la place des Antilles dans l'élaboration de la

Maçonnerie de Perfection et dans la genèse du Rite Ecossais Ancien et Accepté) et des fondations, les mêmes à-coups, lors des crises qui secouent les échanges coloniaux ou des guerres entre la France et l'Angleterre.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, le succès de la Franc-maçonnerie ne tient pas à la pauvreté supposée du monde colonial en foyers de sociabilité attractifs, et en phase avec les modes métropolitaines. Au contraire, les colonies sont un formidable théâtre d'innovation en terme de sociabilité, à l'instar de Saint-Domingue, la perle des Antilles françaises, où l'on a découvert depuis peu, que le Cercle des Philadelphes, unique académie coloniale française, était escorté par un nombre stupéfiant de sociétés d'agriculture, de botanique, de cabinets de lecture... Les colonies espagnoles d'Amérique latine connaissent également une très active vie de société, où l'on lit les ouvrages des Lumières françaises introduits malgré la censure et l'Inquisition grâce au commerce interlope. Or, la part des francs-maçons dans ces initiatives se révèle décisive. Le Cercle des Philadelphes est clairement à mettre à leur crédit, la diffusion des formes de sociabilité éclairées dans les ports du Rio de la Plata également.

La Franc-maçonnerie coloniale offre cependant un visage très différent lorsqu'on s'intéresse à la composition de ses ateliers, et qu'on la compare à la composition de la société coloniale. La diffusion des Lumières dans et par les loges maçonniques est incontestable, mais elle se limite clairement aux colons. La crainte de saper les bases de l'ordre colonial, la hantise des révoltes d'esclaves, justifient aux yeux des francs-maçons le maintien hors du temple de la fraternité, des noirs et des « sangs mêlés » qui incarnent littéralement le risque de dissolution de l'identité blanche et européenne, s'ils ne sont pas maintenus à bonne distance. Sur ce point, l'inflexibilité des francs-maçons français des colonies tranche sur l'évolution des cercles dirigeants du Grand Orient qui, influencés notamment par la Société des Amis des Noirs, à laquelle ils fournissent un nombre non négligeable de membres, se montrent plus ouverts à la fin de l'Ancien Régime, à l'idée d'une possible initiation d'hommes libres de couleur. La Franc-maçonnerie coloniale est une sociabilité d'élus, où les « petits blancs » pénètrent difficilement, elle n'est pas un laboratoire de l'émancipation des esclaves.



## Confréries :

En 1966, l'étude pionnière de Maurice Agulhon sur la *Sociabilité méridionale*, révélait la parenté structurelle et l'analogie formelle entre la confrérie de pénitents provençale et la loge maçonnique, et mettait en évidence un glissement incontestable des élites de l'une à l'autre au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Vingt-cinq ans avant la parution de l'essai de Ran Halévi sur les *Origines de la sociabilité démocratique*, M. Agulhon contestait par avance la thèse d'une rupture dans le champ de la sociabilité d'Ancien Régime dont la Franc-maçonnerie serait responsable, privilégiant l'idée d'une transition, d'une mutation de sociabilité, dont les francs-maçons seraient les acteurs. Entre confrérie en amont et cercle en aval, la loge opérerait sans rupture cette mutation de sociabilité : laïcisation, individualisation de la démarche et de l'engagement, autonomisation de la sphère sociale par rapport aux pouvoirs encadrants (autorités politiques, municipales et religieuses), mais aussi politisation, au sens d'une entrée dans la cité, par le canal des mutations de la bienfaisance chrétienne à la philanthropie laïque notamment. Une telle analyse met en valeur la plasticité des formes de sociabilité dites traditionnelles ou d'Ancien Régime, leur capacité à muter pour répondre aux attentes de leurs membres affiliés ou potentiels. Certes, dans le cas des Pénitents provençaux, on enregistre le départ de la *major et sanior pars* vers la Franc-maçonnerie, de même que les confrères de Saint-Sébastien quittent les Nobles Jeux d'arc pour les loges, mais il ne s'agit pas d'une rupture, ou d'un départ sans idée de retour. La sociabilité doit se penser en réseaux, les affiliations multiples sont courantes, et selon la réputation d'une structure, son dynamisme, l'influence d'un de ses membres qui attire de nouveaux adhérents ou les dissuade, et toutes sortes d'autres causes plus ou moins conjoncturelles, des options sont arrêtées qui ne sont pas définitives. Si une confrérie réussit à redresser la barre de son recrutement en terme de qualités civiles, alors les représentants des élites urbaines peuvent bien consentir à y revenir, ou en tout cas à figurer sur les listes.

Le cas provençal n'est pas isolé. A Avignon (Cl. Mesliand), en Savoie (J. Nicolas), au Puy-en-Velay (P.-Y. Beaurepaire), dans le midi toulousain (M. Taillefer), on découvre des relations d'une grande richesse entre les loges et les confréries de pénitents, avec des variantes intéressantes. A Toulouse, où malgré leur situation financière délicate et un certain déclin spirituel, les confréries réussissent à maintenir

une composition sociale enviable, elles freinent l'hémorragie vers les loges, sans pour autant cesser d'entretenir de bonnes relations avec les francs-maçons, qu'elles accueillent dans leurs chapelles pour les messes d'obligation et les offices funèbres. En fait, c'est bien la complémentarité de ces structures qui se manifeste tout autant que leur concurrence. Leurs membres n'ont d'ailleurs pu qu'être sensibles aux parentés structurelles : il s'agit de sociétés d'hommes, d'amis qui se reconnaissent comme frères après une cooptation et un rituel de réception, de pairs qui élisent leurs cadres tout en se montrant sensibles aux hiérarchies profanes, et qui pratiquent la sociabilité festive et la bienfaisance chrétienne.

Il existe cependant bien d'autres confréries que les confréries de pénitents dont l'implantation géographique ne déborde pas les pays de langue d'oc. Confréries de métier, Confréries du rosaire, confréries pieuses et charités aux dénominations multiples, confréries du Saint-Sacrement (à ne pas confondre avec la compagnie du même nom), ont donc été étudiées dans les provinces de la moitié Nord du royaume, notamment en Normandie (M. Bée, E. Saunier), où l'implantation est massive -plus de mille charités et confréries pour la seule Haute-Normandie. Les analyses comparatives portant sur le personnel des loges et confréries paraissent confirmer les pistes précédentes. L'appartenance simultanée à la loge et à la confrérie ne pose aucun problème, elle apparaît comme complémentaire, augmentant la couverture d'un espace de relations sociales. Elle augmente avec l'attrait pour la sociabilité, on retrouve toujours un noyau de personnes qui investissent la plupart des foyers sociables d'un lieu, de la chambre de lecture à la loge en passant par la fabrique et la confrérie, et la capacité d'entraînement de ces individus parmi les membres de leurs propres réseaux de relations. Mais la clé de la symbiose ou de l'osmose entre les deux structures réside dans leur composition sociale. Si un déséquilibre s'opère au détriment des élites urbaines au sein d'une confrérie, suite à des départs ou à l'entrée de nouveaux membres de rang social inférieur, la loge récupère fréquemment les transfuges. Inversement, si une confrérie réussit à relever son niveau social, alors les représentants de la *major et sanior pars* reviennent (ainsi au Havre, à la confrérie du Saint-Sacrement avant la Révolution), sans nécessairement quitter la loge, par le biais de l'affiliation croisée, qui atteint son maximum lorsque les compositions sociales sont homogènes et que les relations ne sont pas altérées par des incompatibilités de personnes. Bref, l'étude des relations entre confréries et loges, toujours en chantier, certaines confréries à *numerus clausus* demeurent

notamment à étudier, démontre l'intérêt de la sociologie des réseaux sociaux pour appréhender les échanges qui structurent la sociabilité d'Ancien Régime et en modifient la configuration.

## **Fraternité :**

La fraternité est le ciment qui unit les francs-maçons dispersés sur les deux hémisphères. On en éprouve symboliquement la force à la fin d'une tenue, lorsque les « Amis devenus frères », pour reprendre le titre distinctif d'une loge provençale du XVIII<sup>e</sup> siècle, forment la chaîne d'union, et la secouent par trois fois. Cette fraternité est intimement liée aux mystères de l'initiation partagée. C'est pour cela qu'elle est, dès l'origine, à peu près incompréhensible au commun des profanes. Comment est-il possible de reconnaître pour frère un inconnu, un étranger ? De l'incompréhension à l'hostilité, il n'y a parfois qu'un pas, aisément franchi. La fraternité universelle professée par les francs-maçons est dénoncée dans les discours antimaçonniques comme un crime d'indifférenciation. Elle nie les identités religieuses, confessionnelles, linguistiques, politiques et sociales, les sexes, en faisant de tous les initiés, au masculin comme au féminin, des semblables. Elle crée le chaos. On saisit clairement la confusion entre fraternité et égalité. Certains discours peuvent d'ailleurs semer le doute dès lors que l'on se méprend sur le sens de l'égalité entre frères. Ainsi lit-on dans *Le secret des francs-maçons* de Joseph Uriot : « Lorsque nous sommes rassemblés, nous devenons tous frères, le reste de l'univers nous est étranger, le prince et le sujet, le gentilhomme et l'artisan, le riche et le pauvre y sont confondus, rien ne les distingue, rien ne les sépare, la vertu les rend égaux ». En fait, les bornes de la fraternité universelle sont soigneusement délimitées par les francs-maçons. Il s'agit d'un cosmos borné, non d'un univers en expansion. Juifs sur le continent européen, à l'exception notable des Provinces-Unies et de quelques ateliers plus tolérants, « sangs mêlés » et noirs dans les colonies françaises, musulmans de manière moins systématique, sont maintenus à bonne distance. Ils ne peuvent légitimement prétendre à l'initiation et à la fraternité : Ramsay envisageait déjà « l'instauration d'un lien respectable pour unir tous les chrétiens de toutes les nations dans une même confraternité ». La même discrimination préalable frappe les handicapés et les castrats italiens, bref tous ceux dont l'altérité irréductible est incompatible avec la fraternité qui unit les élus. Gotthold Ephraïm Lessing reproche d'ailleurs avec véhémence et lucidité à ses frères dans *Dialogues pour des francs-maçons*, de n'admettre comme frères que des hommes qu'ils reconnaissent préalablement comme pairs, hors du temple, dans le monde profane. Comment dès lors concilier cette fraternité élective et sélective avec le

projet des *Constitutions* de 1723 : « permettre à des hommes qui sans cela seraient restés à une perpétuelle distance » de se connaître, de s'apprécier et de se découvrir comme frères ? On remarquera d'ailleurs que l'usage du mot fraternité est fortement concurrencé par celui de l'amitié ou de l'amour, même qualifiés de fraternels –« ils doivent cultiver une amitié fraternelle entre eux, la base et la gloire de cette ancienne et respectable fraternité » (1735). La loge, unité élémentaire du tissu maçonnique, réunit avant tout des « amis choisis », soudés par l'initiation partagée. Elle s'insère dans la République universelle des francs-maçons par ce sentiment de « fraternité » qui unit l'ensemble des maillons de la chaîne d'union. A l'emboîtement des échelles, correspond l'emboîtement des sentiments.

La fraternité est également fréquemment circonscrite à la sphère maçonnique, puisqu'elle tient fondamentalement à l'initiation. Si tous les hommes sont des frères, l'initiation sépare fondamentalement le franc-maçon du profane. Dès lors, la fraternité et la solidarité que tout frère éprouve en tant qu'homme pour ses semblables (*sic*) prennent la forme de la bienfaisance, pierre angulaire du discours des Lumières, profanes et maçonniques. La pratique de la bienfaisance au profit des profanes en détresse est en effet une composante essentielle de la sociabilité maçonnique –elle s'exerce d'ailleurs également au profit des francs-maçons nécessiteux. M. David souligne que « de la vieille charité/fraternité rapportée à l'amour de Dieu, ils [les francs-maçons] ont fait la bienfaisance, en lui assignant d'ailleurs un champ d'application des plus vastes, marier les filles, libérer les prisonniers pour dettes, octroyer des bourses d'études [...], aider les veuves, soulager les victimes des cataclysmes naturels [...] En somme, toute cette vaste zone que de nos jours [...], nous plaçons sous l'égide du 'social' ». Mais elle connaît de profondes transformations à partir de la tombée des Lumières : elle se laïcise, s'éloigne de la charité chrétienne, pour se muer progressivement en philanthropie. Cette mutation décisive est bien connue depuis les travaux de C. Duprat notamment, et l'on sait quelle part les francs-maçons y ont joué... jusqu'à aujourd'hui : le « Samu social » belge est par exemple une initiative de la loge des « Amis Philanthropes » (*sic*) de Bruxelles. Mais avec la philanthropie, les francs-maçons entrent en politique, au sens où ils transgressent le dogme de leur non-intervention ès-qualités dans la sphère profane. Une prise de conscience s'opère. La fraternité a désormais vocation à être vraiment universelle, à englober l'humanité dans sa totalité, et la fraternité proprement maçonnique née de l'initiation a vocation à faire de tout être humain,

initié en puissance, un frère. Cet éveil à la philanthropie est d'ailleurs associé à l'émergence d'un universalisme maçonnique militant, qui se démarque du cosmopolitisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, politiquement neutre, pour afficher sa sensibilité à l'éveil des nationalités, et exprimer sa solidarité active aux peuples en lutte pour leur émancipation en Europe orientale et balkanique, ou en Amérique latine. Il s'agit donc d'une véritable rupture, à l'origine de la plupart des incompréhensions entre les obédiences dites latines qui ont procédé à cette transformation, et les obédiences autoproclamées régulières qui privilégient encore une fraternité confinée à la sphère maçonnique et une charité à destination des profanes nécessiteux.

**Montmorency-Luxembourg, Anne Charles Sigismond de (15 octobre 1737-13 octobre 1803) :**

Colonel de Hainaut-Infanterie depuis 1761, reçu franc-maçon l'année suivante, lieutenant-général des armées du roi (1784), le duc de Montmorency-Luxembourg est le représentant type de la haute noblesse d'épée qui a fait des loges huppées son lieu de sociabilité d'élection. Le tableau de la loge éponyme, *Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg*, pour 1775 est éloquent. Aux côtés du duc, Vénérable, son fils, Anne de Montmorency est premier surveillant, le prince de Rohan-Guéméné second surveillant. Les accompagnent les ducs de Lauzun, de Fronsac, le marquis de Fitz-James, la figure cosmopolite du prince de Ligne, le prince de Nassau... Dès la mort du comte de Clermont, en 1771, les regards se tournent vers Montmorency-Luxembourg pour restaurer l'autorité du centre parisien de la chaîne d'union. Administrateur général du Grand Orient de France jusqu'en 1789, qui le voit refuser la Révolution et partir en émigration, Montmorency-Luxembourg passe pour avoir conçu et mené à bien la révolution qui dépouille les maîtres parisiens de leurs privilèges (quasi-propriété de leurs patentes, inamovibilité) et de leur autorité au sein de la Grande Loge, et instaure l'élection du vénérable et de ses officiers dignitaires. S'agit-il pour autant d'une révolution démocratique ? On serait davantage tenté d'y voir une reprise en mains aristocratique de l'Ordre. Certes, la présence d'aristocrates remonte aux origines de la Franc-maçonnerie française. P. Chevalier l'a évoquée dans un ouvrage classique, *Les ducs sous l'Acacia*. De ce point de vue, l'installation du duc de Chartres, futur duc d'Orléans, le 22 octobre 1773, s'inscrit dans la continuité de la grande maîtrise du comte de Clermont, dont on réévalue actuellement l'action à la tête de la Grande Loge. Deux princes du sang se succèdent à la tête de la Franc-maçonnerie des lys. Par ailleurs, la nouvelle fonction d'Administrateur général, maillon essentiel de la chaîne de commandement de l'obédience, est confiée au « premier baron chrétien du royaume », le duc de Montmorency-Luxembourg. Il n'empêche, la rupture est réelle. En effet, la décennie 1760, si importante dans l'histoire de l'Ordre en France, a vu se multiplier les forces centrifuges et les tentations de schisme maçonniques. Les puissantes loges provinciales au recrutement choisi, à l'élitisme déclaré, n'ont plus de mots assez violents pour dénoncer le laxisme social de la Grande Loge, qui confirme des loges

au recrutement indigne de l'Art Royal, alors que le temple devrait être le havre de la *major et sanior pars*. De Strasbourg à Bordeaux, en passant par Lyon, on appelle à la nécessaire réforme de la Maçonnerie française. Les écrits se multiplient en ce sens et font mouche. Ils sont en effet l'œuvre de vieux maçons comme Pierre de Guenet, qui bénéficient d'une incontestable autorité morale. De par leur situation géographique, ces orientés périphériques et frondeurs, car il s'agit bien d'une fronde aristocratique, sont aux avant-postes de la Franc-maçonnerie française, mais aussi des réformes maçonniques qui s'affirment alors en pays germaniques, et qui prennent un tour nettement aristocratique : c'est le cas de la Stricte Observance Templière, dont Pierre de Guenet sera l'un des promoteurs en France. Les mêmes et d'autres ne ferment pas non plus la porte à un transfert d'allégeance en faveur de Grandes Loges britanniques, perçues comme les conservatoires de la tradition, donc du bon ordre maçonnique et social. Montmorency-Luxembourg est parfaitement averti des menaces qui pèsent sur la Maçonnerie française, dont les principaux piliers régionaux risquent de prendre la tête d'un mouvement, non plus seulement de contestation, mais de sécession. Il lui faut donc réagir avec force et détermination, montrer qu'il est l'homme du redressement du centre parisien, du resserrement social de l'Ordre maçonnique au profit des ordres privilégiés et de la bonne bourgeoisie. Ainsi, le Grand Orient pourra contenir la fronde des loges provinciales huppées. Les ateliers ont deux ans à compter de décembre 1774 pour se faire reconstituer par la nouvelle obédience et déposer leurs constitutions primitives. Dans la constitution de nouvelles loges, la Chambre des provinces veille tout particulièrement aux qualités profanes des postulants. Il doit être clair désormais pour tous, qu'une loge rassemble des amis choisis, vertueux, et que le temps où l'on tolérait les « loges de cabaret », marquées par un laisser-aller présenté comme la suite logique de l'introduction dans le temple de gens mécaniques ou de tous petits bourgeois qui n'y ont pas leur place, est révolu. Entre une loge ancienne, mais de composition sociale médiocre, et une loge plus récente, mais au recrutement huppé, la Chambre des provinces donne sans état d'âme l'avantage à la seconde. La noblesse profane prime sur la noblesse maçonnique. Remarquons que Montmorency-Luxembourg procède de même en 1786, lorsqu'il reprend en mains le Noble jeu de l'arc parisien.

Mais l'Administrateur général ne se contente pas d'une révolution aristocratique. Car il lui faut toujours faire face à l'hémorragie qui emporte les



éléments périphériques les plus actifs de la Maçonnerie vers des obédiences étrangères, britanniques ou germaniques, quand elles ne décident pas, à l'instar de *Saint-Jean d'Écosse* de Marseille, forte de son réseau de loges-filles et correspondantes, de dénier toute légitimité au Grand Orient, et de fonder leur propre correspondance -terme qui désigne les loges relevant de l'obédience du Grand Orient. Montmorency-Luxembourg entreprend donc une politique de centralisation volontariste, et parfois implacable (les loges rétives ou désignées comme bouc-émissaire, notamment l'*Anglaise* de Bordeaux, sont mises au ban de la communauté maçonnique) alors qu'il s'était appuyé sur les francs-maçons de province pour prendre le contrôle de la Maçonnerie française. Il s'agit de reconquérir le ressort de la souveraineté d'une obédience qui se proclame désormais « nationale », et attend des loges qui en relèvent, discipline et régularité (dans les comptes-rendus, le paiement des dons gratuits, la pratique des hauts grades, et surtout le choix des membres). La cohérence aristocratique et centralisatrice de la politique de l'Administrateur général est donc réelle, et si le manque de moyens de la Chambre des Provinces laisse aux loges une autonomie locale et régionale qu'il ne faut pas sous-estimer, d'autant qu'elle s'enrichit d'une pratique du commerce épistolaire qui échappe largement à l'attraction du centre, à son grand dam d'ailleurs, le Grand Orient s'est donné les moyens avec son Administrateur général, la Chambre des provinces, et l'accroissement de la correspondance administrative, qui crée une chaîne d'information, de normalisation et de dépendance, de réaliser son modèle d'organisation du corps maçonnique. C'est un modèle centre/périphérie qui doit s'imposer, une relation directe entre les unités élémentaires, les ateliers maçonniques, et le centre national, qui constitue, confirme, contrôle et protège ; toute médiation par des centres secondaires comme des grandes loges provinciales dotées d'une large autonomie est rejetée, elles ne peuvent être au mieux que des courroies de transmission. L'image du soleil dont les rayons irradie l'ensemble du corps maçonnique sans écran est employée. Cette centralisation est incontestablement la marque du duc de Montmorency-Luxembourg.

## Russie :

L'histoire de la Franc-maçonnerie en Russie s'est très tôt inscrite dans la grande querelle entre slavophiles et occidentalistes qui marque de son empreinte la culture russe à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle. Aux yeux des slavophiles, toute innovation venue d'Occident est condamnable en soi, car elle remet en cause la Russie millénaire, sa spécificité irréductible. Pour les occidentalistes, au contraire, les Lumières ne se lèvent pas à l'Est, mais sont à quérir à l'Ouest si l'on veut acculturer le peuple russe et amarrer la Russie à l'Europe, ce qui fait question au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme l'exprime *Le Russe à Paris* (Voltaire) : « je viens m'éclairer, m'instruire auprès de vous ». Appliquée à la Franc-maçonnerie, ces approches diamétralement opposées des influences occidentales donnent le tableau d'une Maçonnerie importée pour le plus grand profit de l'aristocratie russe, ou, au contraire d'une Maçonnerie dont le caractère proprement russe s'affirme très vite aux dépens du greffon étranger, préservant ainsi l'Ordre de la corruption qu'aurait connue la Fraternité occidentale. Tatiana Bakounine n'hésite pas à écrire dans un texte de 1967 qui fait encore référence, faute d'ouvrages accessibles en français, que « lorsqu'on cherche à comparer la Franc-maçonnerie russe avec celle de l'Occident (supposée monolithique), on est frappé par l'absence presque totale de charlatanisme et d'intrigue chez les Russes ». La légende de l'introduction par Pierre le Grand, figure emblématique de l'occidentalisme, de la Franc-maçonnerie en Russie, à son retour d'Angleterre, où il aurait été initié en 1698 par l'architecte Christopher Wren, témoigne de ce que la perception du fait maçonnique russe est biaisée par le prisme slavophile-occidentaliste.

La part jouée par les francs-maçons occidentaux dans la diffusion de l'Art Royal est cependant avérée. En 1731, le capitaine John Philips est nommé Grand Maître provincial anglais pour la Russie, mais rien ne prouve qu'il ait pu assumer cette charge. C'est son successeur, James Keith (1696-1758), un noble jacobite, passé au service d'Espagne, puis de Russie en 1728, qui donne l'impulsion décisive. Il est nommé Grand Maître provincial anglais en 1740. S'il quitte la Russie pour la Prusse dès 1747, la greffe a incontestablement pris. En effet, très tôt, et beaucoup plus qu'on ne l'a dit, les élites aristocratiques russes ont été attirées par l'Art Royal, se font faites initier, et ont diffusé la mode de s'assembler entre soi pour travailler la pierre brute. Il faut insister sur les voyages effectuées par les représentants des

grandes familles russes en Occident : voyages d'agrément, mais aussi de formation, qui se transforment vite en séjours de longue durée, voire en semi-résidence. La France est concernée au premier chef : Paris bien sûr, mais aussi Strasbourg, qui assure la formation des futurs médecins russes, et Montpellier, lieu de villégiature favori des Russes en France. Dans tous ces orient, l'affiliation maçonnique des Russes est massive. A leur retour en Russie, ils fondent des ateliers, ou les pratiques rapportées de France sont appropriées, acculturées. De véritables syncrétismes maçonniques s'opèrent, d'autant que les Russes ramènent souvent avec eux en Russie des précepteurs, maîtres d'armes..., qui les suivent dans le temple de la fraternité. On retrouve par exemple plusieurs maîtres d'escrime montpelliérains sur les colonnes d'un temple de Saint-Pétersbourg. En Russie, la Maçonnerie apparaît d'ailleurs très tôt, comme dans les pays germaniques d'ailleurs, associée à l'éducation et à la diffusion des idées nouvelles : professeurs d'Université, libraires-éditeurs, précepteurs, écrivains se pressent dans les loges. Ce mouvement sera encore accentué par le martyr de la Maçonnerie russe, N. I. Novikov, au cours des années 1780. Ces liens sont démultipliés par les tours de formation qu'effectuent les enfants de l'aristocratie russe à travers l'Europe sous la conduite de précepteurs-gouverneurs qui les conduisent fréquemment jusque dans le temple. L'exemple du Saxon Tiemann, initiateur de tant de jeunes Russes et Baltes est caractéristique. On pense également aux relations qu'entretient Gilbert Romme avec le jeune Pavel Stroganov, fils du comte Stroganov, Grand Officier du Grand Orient de France.

Cette expansion de la Franc-maçonnerie russe devait nécessairement attirer sur elle l'attention des autorités. La première enquête officielle a lieu en 1756, sous le tsar Pierre III, mais elle conclut au caractère inoffensif de l'Ordre. Dès lors, son succès ne se démentit pas. On retient surtout l'action du nouveau Grand maître provincial anglais, un Russe désormais en la personne de Ivan P. Yelaguin nommé le 28 février 1772, après que la *Parfaite Union* de Saint-Pétersbourg a été enregistrée sur la matricule de la Grande Loge d'Angleterre (Modernes). En 1774, cinq nouvelles loges sont enregistrées, parmi lesquelles les *Neuf muses*, *Uranie* à Pétersbourg, ou *Clio* à Moscou. Les loges de Yelaguin totalisent plus de deux cents membres, issus en majorité de la noblesse de service (civile et militaire) russe, et de l'aristocratie. Ce n'est là cependant qu'un pan de la Maçonnerie russe, beaucoup plus complexe, travaillée par des influences nombreuses, et objet de nombreuses convoitises. La Russie est en effet un creuset où tous les régimes maçonniques

tentent de s'implanter. Les ambitions politiques et stratégiques voisinent d'ailleurs avec les visées maçonniques, ainsi dans le cas des Suédois, traditionnels rivaux de la puissance russe en Baltique (un chapitre de rite suédois, puis une grande loge provinciale russe de rite suédois sont créés en 1778-1780), ou des Prussiens (le système de Zinnendorf est très présent en Russie, où le prince Gagarin en est le puissant promoteur). Le développement rapide de cercles hermétistes et occultistes, dont les liens avec la Franc-maçonnerie sont difficiles à préciser mais étroits, notamment en raison d'appartenances multiples, complique encore les choses. Elle fait de la Russie un extraordinaire terreau où s'épanouit l'irrationnel, comme l'atteste le journal du diplomate français Bourrée de Corberon, qui en est à la fois le protagoniste et le spectateur.

Dans ces conditions, Catherine II, qui n'a pas la bienveillance de son époux exécré Pierre III, pour l'Ordre, commence par se moquer d'une société d'hommes qui écartent les femmes de leurs assemblées et se livrent à des jeux puérils. Elle aura toujours du mal à distinguer la Franc-maçonnerie du martinisme, dont on connaît l'influence en Russie, et des « illuminés », sans qu'on sache si elle vise les *Illuminaten* ou les illuministes. Mais c'est surtout l'idée que les loges pourraient accueillir ses opposants et être sous l'influence des puissances voisines et rivales (Suède et Prusse, notamment par le biais des Rose-Croix d'or), qui l'amène à intervenir de manière de plus en plus répressive à l'encontre de l'Ordre. En 1782, les sociétés secrètes sont proscrites, mais la Franc-maçonnerie ne figure pas sur la liste. Le tournant survient lorsque Catherine décide de s'en prendre à la figure emblématique de la Franc-maçonnerie russe de ces années-là, N. I. Novikov. Initié en 1775, mais rapidement déçu par le « système de Yelaguin », Novikov, élabore le projet d'un Ordre chrétien, à distance des écueils rationaliste et occultiste, et philanthropique. A partir des presses moribondes de l'Université de Moscou dont il prend le contrôle, il développe une activité éditoriale considérable, crée une bibliothèque, un fonds d'assurance pour répondre aux crises frumentaires, qui fait merveille. Il développe les liens entre Franc-maçonnerie et système éducatif, et gagne un nombre croissant d'étudiants à ses vues. Il utilise la presse pour s'en prendre à Catherine II, aux « vices » du gouvernement, dénonce les jésuites (1784) que la tsarine favorise. En retour, Catherine II publie en 1785-1786, trois pièces satiriques (dont *Le Shaman sibérien*), où elle stigmatise « l'une des plus étranges aberrations à laquelle la race humaine ait jamais succombé ». Les ouvrages de

Novikov sont soumis à la censure, mais sans grand succès pour le pouvoir. La Révolution française révolte Catherine II qui craint la contagion de la « jacobinière », achève de la détourner des Lumières françaises et de la convaincre de l'urgence de sévir une nouvelle fois contre Novikov, dont la gazette de l'Université atteint désormais un tirage de 4 000 exemplaires. Parallèlement, elle suspecte la Franc-maçonnerie, qui attire de plus en plus les intellectuels russes, de relations coupables avec son propre fils et opposant politique, le duc Paul. La Maçonnerie est dénoncée comme un nouveau « Raskol » dans la société russe, par référence au schisme des vieux-croyants, accusation suprême dans l'Ancien Régime russe, où ceux-ci sont tout à la fois boucs émissaires et victimes expiatoires. En 1792, de nouvelles perquisitions ont lieu au domicile de Novikov afin de trouver les preuves de ses relations avec la « secte ». On ne trouva que des ouvrages et documents maçonniques, qui « firent l'affaire ». Novikov fut arrêté, interrogé et condamné à 15 ans de détention. Le prince N. N. Troubetskoï, et deux anciens généraux, francs-maçons de premier plan, furent bannis de la capitale. Les attaques visèrent également un autre frère, le comte Alexandre Radishev, auteur d'un ouvrage hostile au pouvoir, *Un voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou*. Condamné à mort, il fut déporté en Sibérie, avant d'être libéré par Paul I<sup>er</sup>.

## Servant :

Le frère servant est, par référence à la Constitution française de 1791, le « citoyen passif » de la République universelle des francs-maçons. Les tableaux de membres que les loges adressent annuellement à leur obédience et aux loges de leur correspondance, les placent clairement à l'écart de la communauté des frères, des semblables. Traditionnellement, les servants, qui assurent les fonctions de concierge et l'entretien du temple, sont choisis parmi les domestiques des notables de la loge, ou dans des catégories professionnelles dévalorisées, comme certains métiers de l'alimentation ou du bois. Ils sont salariés par l'atelier. A Loches, par exemple, la loge leur verse 40 livres par an, ce qui représente l'équivalent de 40 journées de travail d'un ouvrier non qualifié du bâtiment. Par contre, le concierge d'*Amitié et Fraternité*, orient de Dunkerque, tailleur d'habits de son état, reçoit 120 livres par an, et le logement gratuit. A sa mort, la loge prend le deuil et fait célébrer un service funèbre. Mais si les servants sont bien traités, il est clair que pour les francs-maçons de plein droit, ils ne sauraient accéder à la maîtrise. Ils sont en deçà de cette liberté matérielle, de cette indépendance exigées des postulants. C'est pourquoi, on se borne à les recevoir aux grades d'apprenti et de compagnon, pour ne pas profaner le temple. Les Statuts du Grand Orient de France, article 43, posent clairement qu'« ils ne pourront sous aucun prétexte parvenir à la maîtrise mais on leur fera prêter leur obligation à tous les autres grades qui seront donnés dans la loge (apprenti et compagnon), puisque leur fonction y est nécessaire ». Par ailleurs, on constate que les quelques tentatives menées peu avant la Révolution par des frères servants pour contribuer à l'érection d'ateliers concurrents, ainsi à l'orient de Vernon, s'accompagnent d'un ferme rejet qui provient aussi bien des représentants du Grand Orient que des ateliers locaux déjà reconnus et à travers lequel s'expriment de forts préjugés sociaux. Le refus de reconnaître le frère servant comme un pair a la vie dure. Si, sous la Convention, *Amitié et Fraternité*, fait, à contrecœur, une concession au temps, en envisageant l'élévation des servants à la maîtrise, elle s'empresse de réaffirmer, dès la stabilisation sociale du Directoire assurée, qu'« on ne pourra jamais recevoir un frère servant au grade de maître bleu » (Statuts de 1798).

**Signature :**

La signature maçonnique type au XVIII<sup>e</sup> siècle se présente sous la forme de trois points alignés encadrés par deux traits parallèles. Il est fréquent que les francs-maçons avérés en usent dans leur correspondance profane. Mais il est surtout attesté que cette signature n'est pas une exclusivité maçonnique. En effet, comme le rappelle M. Agulhon, qui renvoie aux *Fils de la Lumière* (R. Peyrefitte), les trois points signifiaient Jésus-Marie-Joseph ou la Très Sainte Trinité dans certains ordres religieux. Dans ces conditions, il est très hasardeux de dresser des listes de francs-maçons à partir de signatures, pas plus qu'une signature au bas d'un acte notarié ne signifie que son auteur, indépendamment de la plus ou moins grande aisance avec laquelle il paraphe un document, maîtrise la lecture. Il ne s'agit que d'un indice, à confirmer par des sources maçonniques authentiques ou des témoignages privés explicites. En tout cas, la thèse de M. Taillefer selon laquelle l'augmentation des « signatures d'apparence maçonnique » relevée dans les registres de catholicité à partir de la fin des années 1760, après une timide apparition dans les années 1750, « témoigne sans doute du prestige dont la Franc-maçonnerie jouissait auprès de couches sociales auxquelles l'accès des loges était pourtant pratiquement fermé » (artisans et petites gens), ne paraît guère devoir emporter la conviction. Ajoutons pour finir, que les titulaires de hauts grades agrémentent leur signature de symboles maçonniques stylisés.

## Musées :

Ils témoignent de la volonté des élites réformatrices de la fin de l'Ancien Régime de renouveler le champ de la sociabilité académique (v. article *académies*) en proposant une structure en marge de la sociabilité patentée, de son conformisme social et culturel, ouverte aux non-catholiques et au monde du négoce. Dès sa fondation, à laquelle les francs-maçons ont largement contribué, en 1783, le Musée de Bordeaux rend ainsi un hommage appuyé au négoce, « premier des arts, si bienfaisant et si méprisé », alors que l'Académie dévalorise encore le *neg-otium*, cette agitation perpétuelle de la marchandise qui fait la fortune du port atlantique, au bénéfice de l'*otium*, le loisir aristocratique. Sensibles à l'utilitarisme des Lumières, les Musées cherchent à s'ouvrir à un public plus large, auquel ils proposent des cours de mathématiques, de chimie, de physique, d'anatomie, de langues étrangères, de dessin... à tel point qu'ils deviennent parfois de véritables institutions supérieures d'enseignement libre. Ils publient des recueils de travaux voire des journaux. Les Musées répondent ainsi à la soif de culture profane d'une bourgeoisie à talents, qui peut, parallèlement au chantier de l'Art Royal, cultiver les muses dans ces cercles au recrutement choisi mais sans exclusive. Porteurs d'un projet éducatif et philanthropique, leur philosophie apparaît proche de celle des loges maçonniques les plus dynamiques, qui recherchent le parrainage des élites mais s'épanouissent en marge des cadres de l'Ancien Régime.

Signe d'une réelle convergence et d'une complémentarité en terme de sociabilité, les francs-maçons donnent une impulsion décisive aux fondations des différents Musées. A Paris, les *Neuf Sœurs*, qui se définissent comme une « société de francs-maçons qui cultivent les sciences et les beaux-arts » sont à l'origine de la Société apollonienne (1780), le futur Musée de Paris de Court de Gébelin, dont le concurrent n'est autre que le Musée scientifique et futur Lycée du frère Pilâtre de Rosier. A Bordeaux, 55 des 150 membres ont pu être formellement identifiés comme francs-maçons, mais Johel Coutura estime que la double appartenance devait en fait concerner la plupart des membres du Musée. On note que lorsque les projets de Musée n'ont pas pu se concrétiser, faute de soutien de la part de l'intendant de province ou des élites municipales, les francs-maçons sont encore à l'origine de sociétés aux ambitions comparables. C'est le cas du Collège des Philalèthes de Lille,



de la Société des Philathènes de Metz, ou encore du Cercle des Philadelphes, seule structure académique coloniale, à mi-chemin entre l'Académie et le Musée, animée par les francs-maçons de Saint-Domingue qui la dotent d'un réseau de correspondance particulièrement étoffé.

## Océan indien :

Il recèle nombre d'indices d'une vie maçonnique particulièrement riche dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Dernier en date, la découverte en 1997 de la stèle maçonnique funéraire d'un riche marchand arménien de Madras, décédé en 1754, soit deux ans après la fondation de la première loge anglaise dans cette ville, retrouvée à bord d'un navire de la Compagnie anglaise des Indes naufragé en 1763 au large des Philippines. Elle met en évidence l'existence d'une loge arménienne de rite écossais dite *All Armenia in the East Indies*. De fait, l'intensité des relations commerciales entre les métropoles et les comptoirs de l'Océan indien, l'importance du *country trade*, ce commerce régional interne à l'Océan indien, la présence de nombreux agents des Compagnies des Indes française, anglaise et néerlandaise, l'implantation précoce de diasporas négociantes, ont joué un rôle décisif dans l'implantation des premiers foyers maçonniques, et surtout dans la multiplication des initiations individuelles, susceptibles de relayer le flambeau maçonnique au hasard des pérégrinations ou de l'insertion réussie dans un tissu social et économique local. Le titre distinctif de la loge française de Pondichéry, la *Fraternité cosmopolite* (1785), témoigne de la richesse de ce creuset culturel et maçonnique, qu'exaltera à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle Rudyard Kipling dans son célèbre poème, *La Mère Loge*.

La couverture inégale mais significative, en raison des enjeux géostratégiques européens et coloniaux, de la zone par les unités navales des grandes puissances européennes, relayées à terre par les garnisons des principaux établissements est l'autre vecteur majeur de la diffusion rapide de la sociabilité maçonnique. En métropole, les obédiences maçonniques l'ont bien compris, qui confient, à l'image du Grand Orient de France, la régularisation des ateliers des Mascareignes (l'île Bourbon, actuelle Réunion et l'île de France, actuelle Ile Maurice) à des officiers de la Marine royale. En 1778, trois membres de la loge brestoise l'*Heureuse Rencontre*, parmi lesquels Perrier de Salvert, enseigne de vaisseau, Souverain Prince Rose-Croix, allument les feux de la *Triple Espérance*, dont les membres sont issus de l'île de France, mais aussi de l'île Bourbon et du cap de Bonne Espérance. A l'île Bourbon, le futur maréchal de Beurnonville, alors aide-major, donne à l'Art Royal une impulsion décisive. Vénérable de la *Parfaite Harmonie*, orient de Saint-Denis de 1778 à 1786, il anime la Grande Loge Provinciale.

Cependant, seule l'adhésion des élites coloniales à la Franc-maçonnerie a permis de pérenniser les loges. Beurnonville se flatte ainsi d'avoir « réuni à notre centre commun presque tout ce qu'il y a de distingué dans les états de la colonie ». Comme dans les Antilles, la sociabilité maçonnique séduit les « grands blancs » -ces planteurs créoles, qu'il ne faut pas confondre avec les mulâtres au sang mêlé. Ils travaillent la pierre brute en compagnie des représentants des administrations civiles et militaires, et à l'exclusion des petits blancs dans les Mascareignes et bien évidemment des hommes de couleur.

## Frédéric II Hohenzollern (Berlin, 1712-Potsdam, 1786) :

Alors qu'il n'est encore que prince héritier du royaume de Prusse, Frédéric est initié dans une auberge de Brunswick au cours de la nuit du 14 au 15 août 1738. Il ne s'est jamais vraiment expliqué sur ses motivations profondes. Son père, le « roi-sergent » avec qui il entretint longtemps des relations détestables, était un anti-maçon résolu. Par contre, un proche de Frédéric, le comte Albrecht Wolfgang zu Schaumburg-Lippe, joua un rôle décisif dans son initiation. Cet humaniste avait été reçu maçon en Angleterre en 1723-1724, et il défendit la Fraternité face au père de Frédéric. Le prince héritier affectionnait les sociétés d'hommes et les ordres de chevalerie -il avait ranimé l'Ordre Bayard dans son château de Rheinsberg en 1736, où il installa la même année sa *Kronprinzenloge* (« loge du prince héritier »). Le baron Oberg qui avait initié le prince héritier en tint le maillet, avant d'être remplacé par Frédéric lui-même en novembre 1739. La fondation d'une loge privée est caractéristique de la sociabilité aristocratique et princière du XVIII<sup>e</sup> siècle et n'a rien de spécifique à Frédéric. Le duc de Richmond battait maillet en son château d'Aubigny-sur-Nère, tandis que les rois de Suède et de nombreux princes allemands avaient également leur loge royale ou princière. Frédéric installe ensuite sa *Hofloge* (« loge de cour ») au château de Charlottenbourg, où il initie son propre frère, Guillaume, le duc von Holstein-Beck et son beau-frère, le margrave Friedrich von Brandenburg-Bayreuth qui deviendra ensuite « maître perpétuel » de la loge *Zur Sonne* fondée le 21 janvier 1741 au château de Bayreuth. Toute sa vie, Frédéric ne cessera d'affirmer sa foi dans les principes maçonniques, et notamment dans l'amitié entre les hommes fondée sur le respect mutuel et la compréhension réciproque, à laquelle il rendait un véritable culte.

Cependant, cet homme pétri de contradictions troque rapidement son *Anti-Machiavel* (1739), pour la raison d'Etat, lorsqu'il monte sur le trône en 1740. Il cesse toute participation active aux travaux maçonniques, dont il dénonce le formalisme, préférant ses « tables rondes » informelles du château de Sans-Souci, dès 1740, voire plus probablement à partir de 1742-1743. Pour autant, il faut souligner que les critiques qu'il adresse à l'Ordre, non sans justesse d'ailleurs, datent pour la plupart des années 1770, et qu'elles visent la Stricte Observance, saisie du « mal des titres ». W. Dotzauer évoque la « réserve sympathisante » de Frédéric II à l'égard de l'Ordre. En fait, monarque conscient de ce que la Franc-maçonnerie peut se révéler

une véritable « masse de granite » avant la lettre pour l'Etat des Hohenzollern, Frédéric II s'est employé tout au long de son règne à la protéger dans ses Etats. Grâce à lui, elle devient *hoffähig*, c'est-à-dire qu'elle bénéficie d'une sorte de « capacité de Cour » qui attire nombre d'aristocrates et de junker. Frédéric II encourage notamment la fondation de la loge *Aux trois globes (zu den drei Weltkugeln)* le 13 septembre 1740, à la tête de laquelle il place son ami Charles Etienne Jordan. Cette mère-loge ne fonda pas moins de quinze ateliers dans ses six premières années d'existence, et devait par la suite donner naissance à l'une des principales obédiences allemandes. D'ailleurs, le *Journal de Berlin* souligne dès l'accession de Frédéric au trône, que l'Ordre dispose désormais d'un protecteur puissant : « Une société infortunée, à laquelle il semble qu'on prépare le même sort qu'aux anciens Templiers peut aussi se promettre un asile dans la généreuse protection de Sa Majesté. Je parle des francs-maçons. Ils peuvent mettre leur Loge à l'abri du Trône et jouir d'un repos qu'aucune persécution ne troublera ». Logiquement, la réputation de Frédéric II protecteur des francs-maçons se répandit rapidement hors de Prusse et hors d'Allemagne. Les frères français lui rendirent hommage et reçurent des loges prussiennes le portrait du roi, tandis que les francs-maçons en détresse suppliaient le prince éclairé de voler à leur secours. Ce fut le cas notamment lors de l'affaire d'Aix-la-Chapelle, qui fit grand bruit en 1779. Le 26 mars 1779, le Magistrat de la ville avait interdit toute réunion de francs-maçons et encouragé la délation ; puis, à l'occasion du Carême, plusieurs prédicateurs catholiques stigmatisèrent les francs-maçons « précurseurs de l'Antéchrist ». Des membres de la loge la *Constance* furent insultés et molestés par la population. Le *Courrier du Bas-Rhin*, véritable organe de propagande de Frédéric II au dire de Louis Trénard, publia à Clèves, ville sous autorité prussienne, une protestation de la loge incriminée et un vibrant appel à l'aide de frères qui craignaient pour leur sécurité. Ils obtinrent « la protection du Roi de Prusse, du Roi de Suède, du duc de Brunswick, du duc de Sudermanie (frère du roi de Suède), du Prince de Saxe-Meiningen, et de plusieurs grands d'Europe ». Frédéric II exprimait sa solidarité envers des frères persécutés et s'affichait comme prince éclairé, ennemi de la superstition.

A la fin de son règne, la protection que Frédéric II accorde à la Franc-maçonnerie prussienne, dès lors qu'elle participe à la consolidation de l'édifice monarchique, ne se dément pas. La « Grande Loge provinciale des Francs-maçons d'Allemagne à Berlin » en bénéficie en 1774, et peu avant sa mort, le souverain

assure encore à la loge « Royale York de l'Amitié » que tout franc-maçon vertueux, dévoué à l'Etat, peut compter sur sa protection. Cette relation construite par Frédéric II avec la Franc-maçonnerie prussienne tient moins à l'influence des Lumières qu'à son attachement toujours revendiqué aux valeurs « purement maçonniques » et surtout à sa clairvoyance d'homme d'Etat pragmatique. En fortifiant et en soudant les strates dirigeantes de la société et de l'Etat, le lien maçonnique sert la Prusse des Hohenzollern. D'ailleurs, son successeur Frédéric-Guillaume III, considéré comme l'homme de l'Ordre -réactionnaire- des Rose-Croix d'Or, intégra la Franc-maçonnerie dans « l'ordre social existant », alors qu'il interdit toutes les sociétés secrètes par l'édit du 20 octobre 1798. Il loua même en 1833 les francs-maçons comme « les meilleurs de ses sujets ».

## Clermont-Ferrand :

Chef-lieu d'une intendance mais dépourvue de Parlement, qui siège à Riom, Clermont-Ferrand reçut la Lumière d'un orient à l'envergure plus modeste, Brioude, où une loge de recrutement particulièrement huppée, *Saint-Julien*, avait allumé ses feux dès 1744. On n'a d'autre trace de la première loge clermontoise, *Saint-Louis*, constituée avant 1753, que son sceau. L'essentiel de la vie maçonnique s'organise autour de trois ateliers : La *Parfaite Union de Saint-Hubert*, fondée le 7 mai 1752, *Saint-Maurice*, constituée le 10 juillet 1753, enfin *Saint-Victor des Amis choisis* créée le 1<sup>er</sup> octobre 1766 et reconstituée en 1778 sous le titre distinctif de *Saint-Michel de la Paix*. Pour n'être pas la plus ancienne, *Saint-Maurice* est incontestablement la loge la plus importante de l'orient. Loge élitiste mais sans exclusive aristocratique, elle s'ouvre largement aux officiers supérieurs des régiments en garnison dans la capitale auvergnate, comme Stanislas de Clermont-Tonnerre, futur chef de file des « Monarchiens » sous la Révolution, ainsi qu'à Edward Onslow, fils d'un pair d'Angleterre, symbole d'intégration à la bonne société locale, et père du compositeur George Onslow. Localement, la loge recrute parmi les élites éclairées -même si les doubles appartenances avec l'Académie sont modestes-, les représentants de la noblesse de robe (magistrats de la cour des Aides), des officiers « moyens » (Présidial), et du barreau, les agents des administrations royales, et les négociants les mieux établis. La règle d'exclusion réciproque entre l'*otium* et le *negotium* ne joue pas ici. Par contre, les procureurs, greffiers, et autre hommes de loi, qui ne peuvent concurrencer les avocats, de même que les marchands, préfèrent travailler la pierre brute sur les colonnes de *Saint-Michel*. Les bas-officiers optent quant à eux pour *Saint-Hubert*. Cet orient tripolaire permet à chacun de se retrouver dans le temple de l'entre-soi. Clermont offre en cela un visage comparable à celui de beaucoup d'autres villes de rang maçonnique et profane similaire, même si les relations entre ses ateliers sont peut-être moins tendues qu'ailleurs. Il est par contre intéressant de constater que cet orient qui compte un nombre significatif de futurs révolutionnaires importants : outre Clermont-Tonnerre déjà cité, *Saint-Maurice* compte parmi ses membres, le futur Montagnard Georges Couthon, le futur Conventionnel Bancal des Issarts initié en 1790, ou encore Dijon de Saint-Mayard, avocat général près la Cour des Aides. *Saint-Michel* n'est pas en reste, avec l'homme fort des premières années de la Révolution à Clermont, Gaultier de Biauzat. Député à la Constituante, maire en

1790, il fait son retour à la mairie en 1794, et sera élu aux Cinq-Cents. Or on observe que sur la scène maçonnique, les deux avocats Couthon et Gaultier de Biauzat cherchent à se placer à bonne distance l'un de l'autre. Dans la même loge, ils se gênaient, notamment pour l'élection au poste d'orateur. Aussi Biauzat opte-t-il pour *Saint-Michel*, après un passage par *Saint-Maurice*. Son ami, le brillant avocat Bonarme, membre de l'Académie, le suit à *Saint-Michel*, et devient quelques mois plus tard orateur d'une loge qui ne compte que quatre avocats, contre 18 à *Saint-Maurice*. Voilà qui doit inciter à tenir compte des individualités dans le choix des ateliers, et à ne pas utiliser mécaniquement le profil sociologique d'un atelier comme clé unique d'explication des options individuelles. Comme dans la plupart des métropoles maçonniques, les élites maçonniques locales forment, presque naturellement, les cadres de la Société des Amis de la Constitution et des institutions mises en place par la Révolution bourgeoise, sans que la loge n'ait en rien prémédité une quelconque confiscation du pouvoir municipal. Réceptacle privilégié des notabilités d'Ancien Régime, notamment des composantes bourgeoises et en cours d'anoblissement, la cellule maçonnique devait inévitablement compter beaucoup des siens dans les cercles du pouvoir, avant que l'entrée en politique de catégories nouvelles ne permette leur renouvellement. La fierté des loges clermontoises de compter parmi leurs membres des députés comme Couthon et Gaultier de Biauzat ne reflète aucune politisation de la loge. Mais il est encore un trait qui rend l'orient clermontois intéressant à étudier. *Saint-Maurice* fusionne avec le Noble Jeu de l'arc clermontois, autre signe de son caractère social relevé, qu'elle relance. Le souci de rationaliser la vie de deux structures de sociabilité unies par de fréquentes doubles appartenances est manifeste, de même que celui de proposer des activités variées, dans l'atmosphère intime, chaleureuse et fraternelle, du temple et du jardin de l'arc.

Le XIX<sup>e</sup> siècle marque au contraire pour les francs-maçons clermontois une rupture sous le signe d'un engagement politique particulièrement actif en faveur de la laïcité. Après plus de vingt ans de mise en sommeil de l'orient, la loge des *Enfants de Gergovie*, toujours en activité, est constituée en 1867 (on sait comment le Second Empire exalta Vercingétorix et Gergovie). Dès la cérémonie d'installation, le titre distinctif de la loge est l'occasion d'une violente attaque contre la Rome pontificale, alors que l'unité italienne n'est pas achevée, et d'un appel au soulèvement inspiré de celui qu'entreprit le chef arverne. En mars 1871, un frère fait voter la motion suivante : « l'objectif de la Maçonnerie doit être l'instruction des



campagnes, le remplacement des écoles cléricales par les écoles laïques ». Un mois auparavant, la loge avait témoigné de sa reconnaissance au frère Garibaldi, « ce grand apôtre de l'émancipation des peuples et de la République universelle ». La maçonnerie auvergnate vit dès lors au rythme des grands combats émancipateurs du XIX<sup>e</sup> siècle.

## **Babel :**

La tour de Babel est au cœur du projet maçonnique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle prend toute son importance par rapport à la construction du temple de Salomon, récit de fondation par excellence de l'ordre maçonnique. Le temple de Salomon, « maison de prières pour toutes les nations » selon Anderson et La Tierce, apparaît fondamentalement comme l'anti-Babel. Le chantier du temple à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers auquel tout nouvel initié doit participer, est en effet porteur d'harmonie, de concorde, chaque ouvrier s'inscrivant dans une « chaîne d'union » à sa juste place, dans l'ordre, le respect de la hiérarchie, de la différence et des plus humbles. Le chantier du temple maçonnique est ambitieux, semé d'embûches et d'obstacles ; il ne projette rien moins que de réunir l'ensemble des frères dispersés sur les deux hémisphères et d'élargir les bornes du cosmos maçonnique jusqu'aux limites des terres connues, mais les ouvriers ne sont pas pris par la démesure, l'hybris des Anciens Grecs, qui rend fou et provoque la légitime colère des dieux. Bien au contraire, le franc-maçon prend conscience de sa faiblesse face aux tâches qui l'attendent et il apprend comment seules la concorde et la bonne communication entre les ouvriers peuvent permettre d'élever de solides fondations. La bonne communication est un leitmotiv des *Constitutions* d'Anderson et de l'*Histoire de la très Vénérable Confraternité des Francs-Maçons* de La Tierce. Ecole de vertu, le temple maçonnique apprend aux ouvriers à mettre leurs compétences en commun, à apprendre les uns des autres comment progresser plus sûrement sur la voie qui mène à la lumière. Les travaux de l'Art Royal conduisent l'initié à se découvrir au miroir de l'autre, en même temps qu'il reconnaît dans l'autre un frère. La Maçonnerie est donc pour les bâtisseurs de l'ordre une école de communication, son chantier permet à des hommes qui « sans cela seraient restés à perpétuelle distance » d'échanger, de progresser, bref de polir la pierre brute. Par opposition, la tour de Babel est le vivant et mortel symbole de la folle démesure qui s'empare des hommes. Ici, les textes fondateurs de la Franc-maçonnerie se placent dans la droite ligne de l'Ancien Testament. Le chantier de Babel est celui de l'orgueil, de la discorde, de l'absence de communication entre ses ouvriers. Les rituels

en usage dans les loges d'adoption, dont Janet Mackay Burke a montré le constant attachement à la référence biblique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont très clairs sur le sujet. Dans *La Vraie maçonnerie d'adoption* de Louis Guillemain de Saint-Victor, catéchisme en quatre degrés qui, avec une édition annuelle entre 1779 et 1786 et six pour la seule année 1787, connaît un exceptionnel succès auprès des franc-maçonnnes, la candidate au troisième degré est interrogée sur la signification de la tour de Babel : « En quoi cette tour est-elle construite ? ». « En larges briques, cimentées avec du bitume, qui les joint mieux que n'importe quel ciment répond en substance l'impétrante ». Et l'interrogatrice de poursuivre : « Quelle est la base de la tour ? » : « La folie ». « Que signifient les pierres ? » : « Les passions de l'homme ». « Que signifie le ciment employé ? » : « Le poison de la discorde ». Le catéchisme souligne que la spirale de la tour est celle de la vanité humaine, avant que Dieu ne décide de semer le trouble parmi les ouvriers en introduisant sur le chantier la confusion des langues, à l'origine des quatre parties du monde (Genèse, XI, 1-8).

On retrouve ce thème de la dispersion des ouvriers de Babel entre les différentes parties du monde dans le grade de Noachite ou Chevalier Prussien (21<sup>e</sup> degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté). Phaleg, à l'origine du projet de la Tour, se retira en Allemagne du Nord. Pour demander pardon à Dieu et implorer sa miséricorde, il éleva un temple en forme de triangle. Selon le rituel, Dieu a eu pitié de lui parce qu'il est redevenu humble. Les « Noachites » ou Chevaliers de Prussiens s'affirment les descendants de Phaleg. Si Babel représente la démesure, il est intéressant de constater que pour Anderson et La Tierce, la confusion des langues a paradoxalement permis aux francs-maçons dignes d'appartenir à l'ordre, de se redécouvrir par-delà l'obstacle linguistique, par l'échange de signes, d'attouchements et par le commun partage de valeurs qu'il n'est pas besoin d'exprimer par des mots : « Leur faute ne diminue point le mérite de leur habileté dans la Maçonnerie, puisqu'en se répandant sur la Terre, ils ont porté leurs hautes connaissances dans ces parties les plus éloignées... Ainsi, malgré la confusion des langues, l'Art Royal fut transmis à la Postérité la plus reculée et dans les Climats les plus lointains... On pourrait même croire que la différence des langages a dû porter la faculté des Maçons à un haut point, en introduisant parmi eux, sans distinction de Nation, l'ancienne pratique universelle de converser sans parler, et de se connaître les uns les

autres quoiqu'à distance ». Les francs-maçons ont donc su surmonter la démesure de Babel et mettre à profit leurs connaissances au bénéfice du chantier du temple à la gloire du Grand Architecte de l'Univers. « Utopie planétaire » (Armand Mattelart), au même titre que la République universelle des sciences de Condorcet ou celle du commerce d'Adam Smith, la République universelle des francs-maçons apparaît même parfois sous les traits d'une nouvelle Babel, d'une Babel redressée, harmonieuse et pacifiée, dont les ouvriers auraient réussi à transcender leurs antagonismes, leurs incompréhensions, à maîtriser leurs « métaux », pour se reconnaître comme frères. Symbole de la victoire de la lumière sur les ténèbres, de l'ordre maçonnique sur le chaos profane : *ordo ab chao*.

## Bordeaux

Premier port exportateur français et troisième ville du royaume, Bordeaux connaît au XVIII<sup>e</sup> siècle une croissance exceptionnelle. Le quai des Chartrons, le Grand Théâtre de Victor Louis, les travaux d'urbanisme entrepris par les intendants royaux traduisent la prospérité de la métropole et émerveillent les visiteurs. Bordeaux se place au premier rang des Lumières provinciales avec son Académie et son Musée -dans la création duquel, les francs-maçons bordelais jouent un rôle décisif. Au cœur des échanges entre les Antilles et les rivages de la mer du Nord et de la Baltique, Bordeaux accueille de puissantes communautés négociantes étrangères, notamment irlandaises et germaniques, dont les réseaux commerciaux, familiaux et confessionnels s'étoffent à travers toute l'Europe. Leur contribution à l'introduction puis à la diffusion de la Franc-maçonnerie à Bordeaux qui compte au XVIII<sup>e</sup> siècle plus de trois mille francs-maçons est déterminante.

La première loge de l'orient, l'*Anglaise*, allume ses feux le 27 avril 1732. Ses fondateurs sont des marins qui relâchent à Bordeaux le temps d'une escale. Mais pour se pérenniser, leur loge a besoin de stabilité et d'effectifs suffisants. Ils initient donc dès les premières tenues des négociants irlandais installés à Bordeaux. Dublin et Cork sont alors les premiers ports britanniques en relation avec Bordeaux et l'immigration des commissionnaires irlandais enregistre une très nette croissance dans les années 1720-1730. Le tropisme irlandais de l'*Anglaise* s'explique donc -il est fréquent de qualifier un Irlandais d'anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'autres cas similaires existent d'ailleurs dans le Centre-Ouest et dans le Sud-Ouest. A partir des années 1740, l'*Anglaise* s'ouvre à un recrutement autochtone et adopte le français comme langue de travail. Le 8 mars 1766, alors que la Grande Loge de France est en crise, l'*Anglaise* se tourne vers Londres et se fait constituer par la Grande Loge des Modernes. Ces patentes anglaises seront l'un des principaux motifs d'affrontement entre les obédiences françaises désireuses de sanctuariser leur ressort défini sur les bases des frontières politiques du royaume et d'en bannir toute fondation étrangère, et la Grande Loge d'Angleterre qui revendique une suzeraineté sur l'ensemble des francs-maçons européens. Devenue bien involontairement un symbole de la résistance à la politique centralisatrice du centre parisien, l'*Anglaise* sera frappée d'ostracisme.

Malgré l'importance de la contribution irlandaise à l'enracinement de la Franc-maçonnerie à Bordeaux, la capitale de la Guyenne n'est pas plus un orient irlandais qu'un orient anglais. Le franc-maçon étranger à Bordeaux a majoritairement les traits d'un négociant de la Baltique, dont Bordeaux est le premier partenaire commercial. Il fréquente prioritairement la plus puissante loge de l'orient, véritable temple du grand négoce bordelais, l'*Amitié*, encore appelée l'*Amitié allemande*, fondée le 18 mai 1746. D'ailleurs, on constate qu'à partir des années 1770, les représentants des principales maisons de commerce irlandaises sont plus nombreux sur les colonnes de l'*Amitié* que sur celles de l'*Anglaise*. L'accès à l'*Amitié*, où l'élite négociante du quai des Chartrons poursuit dans le temple de la Fraternité l'affirmation de sa réussite économique et sociale, est un signe de reconnaissance pour les négociants bordelais. Partenaires en affaires, ces francs-maçons se retrouvent en famille sur les colonnes de l'*Amitié*. Cette dimension familiale et communautaire confère à l'*Amitié* une exceptionnelle stabilité et une très grande homogénéité, ce qui est rare pour un orient maritime. L'importance numérique de la communauté négociante germanique, ses liens avec les communautés hollandaise et irlandaise, permettent cependant à l'*Amitié* de ne pas réunir seulement une poignée de représentants en vue des maisons de commerce germaniques. En 1773, la loge compte 119 frères et s'ouvre à toutes les composantes de la famille germanique : suédoise avec Jacob Brommer, major du régiment de Royal-Suède, né à Bordeaux ; suisse alémanique, avec Laurent Hegner, de la maison Hegner, Gier et compagnie, spécialisée dans l'exportation de toiles peintes ; alsacienne, avec Jean-Frédéric Kuhn, né à Strasbourg, affilié à l'*Amitié* en 1772. Membre des Elus Cohens, l'ordre de Martinès de Pasqually, Kuhn fonde l'*Etoile Flamboyante aux Trois Lys*, ainsi que le *Chapitre Provincial de l'Ordre Royal du Silence des Architectes surnommés Africains*, avant d'adhérer aux *Amis Réunis*, orient de Paris, en 1790. Mais en refusant toute compromission avec la Stricte Observance et ses adeptes bordelais de l'*Harmonie* - loge composée d'avocats français-, l'*Amitié allemande* s'affirme comme une authentique loge française, et entretient de bonnes relations avec le Grand Orient. Son réseau de correspondance épouse les lignes de force du grand négoce colonial avec de nombreuses ramifications dans les « Isles ». Cette relation privilégiée avec les Antilles, théâtre au XVIII<sup>e</sup> siècle d'un véritable provignement de régimes de hauts-grades maçonniques, permet à Bordeaux d'être un des principaux foyers d'élection de l'écosisme. L'atelier entretient également logiquement des liens

avec les ateliers germaniques, mais son réseau de correspondance traduit aussi l'enracinement réussi de ce puissant atelier dans le Sud-Ouest, où l'*Amitié* a fondé des loges à Libourne, Figeac, ou encore à Agen. L'*Amitié* fait donc un choix diamétralement opposé à ceux des loges provinciales de son rang : la *Candeur*, orient de Strasbourg ou *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille qui rompent avec la Maçonnerie française et le centre de la chaîne d'union.

L'*Amitié* accentue son audience locale et régionale en accueillant de très nombreux Français, partenaires en affaires des maisons de commerce germaniques. Son fondateur et premier Vénérable, Jacques Imbert, d'une famille protestante de Sainte-Foy la Grande n'est autre que l'associé de Jean-Jacques Bethmann. En 1790, c'est encore à l'*Amitié*, qu'un des membres de la puissante famille d'armateurs protestants Nairac, Elisée, demande la lumière. Au total, plusieurs dizaines de frères d'origine française accompagnent les piliers germaniques du négoce protestant de Bordeaux. Ils représentent plus de la moitié des membres de la loge en 1773. Par ailleurs, l'*Amitié* rayonne bien au-delà du milieu négociant. Alors que l'Académie applique à la lettre la loi d'exclusion réciproque du *neg/otium* et de l'*otium*, plusieurs figures éminentes des Lumières bordelaises n'ont pas craint de s'affilier à l'*Amitié*, ainsi le mauriste dom Devienne, célèbre historiographe de Guyenne. Les négociants eux-mêmes sont parfois des amateurs réputés, comme l'atteste le cas de Daniel Lienau, peintre amateur, membre de l'Académie de peinture, et souscripteur du *Monde Primitif* de Court de Gébelin. Notables, les commissionnaires des Chartrons prennent part au développement des foyers de la sociabilité des Lumières. Les Streckeisen, Journu, Nairac comptent parmi les figures marquantes du Musée de Bordeaux, qui conteste l'immobilisme académique, tandis que l'avocat Dominique Garat, ancien membre de l'*Amitié* passé à l'*Harmonie*, y prononce en 1783 un discours sur *Les avantages que les négociants peuvent retirer des Lettres*. Les négociants francs-maçons de l'*Amitié* soutiennent également financièrement le projet du Théâtre de Bordeaux où sera donnée *La Flûte enchantée*.

## Livre :

Apologie, ouvrage de divulgation du « secret » d'une société initiatique, satire, histoire, mais aussi roman, pièce de théâtre, utopie, ou bien encore pamphlet violemment hostile, les genres du livre qui prend la Franc-maçonnerie pour objet sont dès les origines de l'Ordre, multiples, les bibliographies d'August Wolfstieg et de Paul Fesch en témoignent. La croissance non-démentie du nombre de titres, la rapidité des traductions, la diffusion des principaux titres dans les bibliothèques particulières de maçons ou de non-maçons, montrent que la Franc-maçonnerie est source de curiosité souvent malsaine, et... de profit. Le livre sur la Maçonnerie est un miroir où se reflète l'image que l'Ordre veut se donner, à usage interne et externe, lorsque le livre est accessible aux profanes, mais aussi la perception que ses contemporains en ont, ou veulent en donner. Il en ressort des portraits contradictoires, des images brouillées qui sont pour l'historien de la Franc-maçonnerie une source d'informations essentielle, car affleurent ainsi tensions et contradictions, polémiques et affrontements. Le livre enregistre les lignes de force qui organisent et divisent le champ maçonnique. Il suffit de penser aux débats sur la participation des femmes aux travaux de l'Art Royal, dont témoigne déjà *L'École des francs-maçons* en 1748. Par sa nature polémique, le livre maçonnique tranche ainsi souvent sur les archives maçonniques, où la dimension administrative l'emporte. Il permet également une moisson d'informations précises, mais à recouper, sur la sociabilité maçonnique, et l'évolution de ses pratiques dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les archives font cruellement défaut pour cette période : 70 titres ont été publiés avant 1750.

Le premier ouvrage maçonnique imprimé est un recueil de chansons écrites pour les agapes fraternelles : *Chansons de la très vénérable confrérie des maçons libres*, publié à La Haye, en 1735. L'importance de la sociabilité à l'état brut dans la chaleur du temple des amis choisis est d'emblée manifeste. Mais c'est très rapidement le genre de la divulgation qui s'impose, avec des ouvrages phares comme la *Masonry dissected* de Pritchard de 1730, dont une traduction française circule avant 1743, et le *Secret de l'ordre des francs-maçons* de l'abbé Pérau, publié en 1745. Ces ouvrages de divulgation ont paradoxalement joué un rôle essentiel dans le développement de l'Ordre maçonnique. Dépourvus de privilèges royaux,



mais bénéficiant d'une large diffusion -traductions, éditions partielles et plagiat abondent-, ces ouvrages de divulgation ont fait connaître l'Ordre à des milliers de profanes, dont nombre sollicitèrent ensuite leur réception, et ils ont surtout permis de garder la trace écrite des catéchismes maçonniques et des rituels de réception, quand la règle primitive de la transmission orale et de l'apprentissage par cœur des catéchismes entraînait nécessairement leur altération involontaire voire leur perte, dès lors que la chaîne de la mémoire orale était rompue. C'est ainsi qu'on utilise couramment au XVIII<sup>e</sup> siècle les livres de Pritchard et de Pérau, pour procéder aux réceptions aux trois premiers grades. Les francs-maçons ont d'ailleurs été amenés à modifier leurs rituels et leurs signes et mots de reconnaissance afin d'éviter qu'un profane n'entre dans le temple des initiés. Ce sont encore les récits de divulgation qui permettent aux francs-maçons ou aux futurs initiés d'Europe orientale et scandinave, de se tenir informés des grades et des régimes qui se constituent en Europe occidentale. *Le Parfait Maçon et la Franc-Maçonne*, tous deux de 1744, apportent déjà d'intéressantes précisions sur les grades supérieurs. Par la suite, une véritable presse maçonnique, en Angleterre, en Autriche et en Allemagne, relaie plus rapidement l'information, en lui assurant une confidentialité toute relative.

Le corollaire du discours de divulgation et des pamphlets hostiles à l'ordre, est l'apologie, par laquelle les francs-maçons protestent de la vertu de l'ordre et de son innocence politique. Les pionniers de la Franc-maçonnerie : Anderson, Uriot, La Tierce, Tschoudy... sont des hommes du livre. Les apologies et les histoires de l'Ordre maçonnique qu'ils publient et les sollicitations de libraires-éditeurs comme François Varentrapp qui, à Francfort, édite La Beaumelle et *L'Histoire, obligation et statut de la très vénérable Confraternité des francs-maçons de La Tierce*, les conduisent à préciser leur conception du projet maçonnique. L'édition maçonnique est fondamentalement européenne avec des centres comme La Haye, Francfort ou Leipzig, elle utilise le français pour une diffusion élargie de ses titres. Le livre donne ainsi corps, à l'instar des réseaux de correspondance maçonnique, à la République universelle des francs-maçons. Les loges et leurs membres n'hésitent d'ailleurs pas à solliciter leurs correspondants pour se procurer les ouvrages qu'ils convoitent. Mais certains bibliophiles hésitent à les faire figurer dans les catalogues de leurs bibliothèques, quand à l'image du duc Emmanuel de Croÿ ils ne les détruisent pas purement et simplement lorsqu'ils ont cessé de travailler la pierre brute. Leurs héritiers se montrent également réticents à les couvrir sur les inventaires après

décès. L'histoire du livre maçonnique et de ses réseaux reste donc largement à écrire.

Avec la Révolution, les ouvrages de divulgation -qui ont toujours un public à la fin du XX<sup>e</sup> siècle- se transforment en « discours de persécution », genre dont le philosophe René Girard a démonté les ressorts dans *Le bouc émissaire*. Pour expliquer une crise sans précédent, l'effondrement de l'Ancien Régime, Les Lefranc (*Conjuration contre la religion catholique et les souverains... qui achève de démasquer les francs-maçons*), Galart de Montjoie (*Histoire de la Conjuration de Louis-Philippe Joseph d'Orléans*), Sourdat de Troyes (*Les Véritables auteurs de la Révolution de France*), Barruel (*Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*), Cadet de Gassicourt (*Les Francs-maçons ou les Jacobins démasqués*) et autre Robison (*Preuves d'une conspiration contre toutes les religions et gouvernements d'Europe*) recourent à la thématique du complot, dont ils stigmatisent les auteurs. Leurs ouvrages serviront de grille de lecture des événements politiques survenus entre 1789 et 1940 à la frange la plus conservatrice de l'opinion. Sous le régime de Vichy, le film (*Les Forces occultes*) vient à la rescousse du livre (*Une Œuvre maçonnique en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Contribution à la recherche des responsabilités et des responsables du désastre français*, de J. Saintoyant) ou de la revue (*Revue Internationale des Sociétés Secrètes, Les Documents maçonniques*), mais la logique est la même : la décadence de la France remonte à la Révolution de 1789, cette anti-Révolution nationale. Les francs-maçons l'ont tramée dans leurs loges, comme ils ont tramé la défaite de 1940. Aujourd'hui encore, l'essentiel des publications consacrées à la Franc-maçonnerie, a bien du mal à échapper à ces trois genres que sont la divulgation, le discours de persécution ou l'apologie.

## mère loge :

Les mères loges ont tenu un rôle pionnier dans la formidable expansion du fait maçonnique dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'image des abbayes mères, elles donnent naissance à des loges filles, qu'elles constituent et contrôlent, voire combattent lorsque leurs progénitures manifestent trop ouvertement leur désir d'émancipation. Arguant à la fois de leur ancienneté, de la régularité de leurs travaux et de l'excellence sociale de leur recrutement, elles peuvent soit entériner des initiatives locales, soit envoyer tel frère de confiance créer une loge. On peut donc rapprocher la fondation de nouvelles loges de la technique viticole du marcotage ou du provignement. On observe d'autre part, que le réseau des fondations de l'une des plus célèbres des mères loges, *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille, autour du bassin méditerranéen et jusqu'aux Antilles, épouse fidèlement l'aire du grand commerce marseillais, dont les principaux acteurs président également aux destinées de l'atelier. Le nombre de loges filles, leur vitalité, la fréquence et l'intensité des relations qu'elles entretiennent avec les mères loges sont autant de manifestations de la puissance et du rayonnement de ces dernières. En France, on observe qu'à partir de la création d'obédiences centrales -puis nationales- qui revendiquent d'abord un contrôle, puis une autorité, et à partir des années 1760-1770, une souveraineté sur l'ensemble du corps maçonnique, les plus puissantes des mères loges rayonnent depuis la périphérie géographique du royaume : Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Marseille. Aux marges du royaume, elles résistent mieux à l'attraction du centre et profitent de la proximité des frontières maritimes et terrestres pour nouer d'autres liens. Ces mères loges proposent un modèle d'organisation du corps maçonnique très différent de celui qu'ébauchent les obédiences « nationales », comme se qualifie lui-même le Grand Orient. A l'instar de *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Marseille, les mères loges soutiennent que l'ordre maçonnique est « cosmopolite et libre », déniait ainsi toute légitimité à la prétention du Grand Orient de France à exercer une autorité souveraine sur l'ensemble des loges du royaume. Elles défendent le principe d'une confédération de grandes loges provinciales, dont les mères loges seraient les chefs nés, largement autonomes par rapport au centre parisien. Alors qu'il met en œuvre une politique centralisatrice, le Grand Orient de France ne pouvait pas ne pas buter sur l'hostilité des mères loges.

De sa capacité à les isoler, à les combattre au sein de leur propre orient en reconnaissant certaines de leurs filles avant elles, ou en incitant des ateliers locaux de moindre prestige, traités sinon avec mépris, du moins avec condescendance, par les mères loges, à contester leur autorité, dépendait sa capacité à asseoir son autorité et sa crédibilité alors qu'il proposait à des obédiences européennes souvent réticentes, un projet similaire d'organisation de la République Universelle des francs-maçons en obédiences souveraines, s'engageant à respecter l'intégrité du ressort territorial -défini à partir des frontières politiques, donc profanes- de chacune d'entre-elles.

En raison de cette politique centralisatrice et nationale, les mères loges et la Grande Loge d'Angleterre des modernes se retrouvèrent pour lutter contre le Grand Orient. La Grande Loge d'Angleterre prétendait être la mère loge universelle, et voulait imposer au Grand Orient la reconnaissance officielle de sa « maternité universelle ». De leur côté, les mères loges strasbourgeoise, marseillaise, ou bordelaise, mises au ban du corps maçonnique par le centre parisien, comme rebelle à son autorité mirent à profit leurs liens étroits avec les Maçonneries étrangères pour se constituer des espaces de rechange où elles pourraient s'épanouir à nouveau et jouer un rôle à la hauteur de leurs prétentions : à Strasbourg, la *Candeur* se tourna ainsi vers la Grande Loge d'Angleterre, qui l'autorisa à fonder de nouvelles loges, sous réserve que celles-ci seraient officiellement confirmées par Londres. Quelques mois plus tard, elle se tourna vers la Stricte Observance, qui lui offrit de prendre la tête d'une province templière, la V<sup>e</sup>. A Marseille, *Saint-Jean d'Ecosse* rétorqua au Grand Orient qui sous le Consulat la dénonça comme réfractaire à l'autorité légitime du « centre national de la Maçonnerie française », qu'elle dépendait de la Grande Loge d'Ecosse, qui l'avait constituée mère loge et autorisée à créer à son tour des loges filles, sous réserve que ces dernières n'auraient pas à leur tour la possibilité de constituer librement -il s'agissait en fait, pour *Saint-Jean d'Ecosse* de se réserver le droit de constituer de nouveaux ateliers et de freiner le désir d'émancipation de ses propres filles. La lutte des mères loges contre l'obédience nationale éclaire et recouvre donc la résistance -profane comme maçonnique- des métropoles provinciales face au centralisme parisien d'une part, et l'affrontement entre deux modèles d'organisation de la République universelle des francs-maçons : le modèle cosmopolite et le modèle national.

## comptes rendus

Martin Dinges, *Der Maurermeister und der Finanzrichter : Ehre, Geld und soziale Kontrolle im Paris des 18. Jahrhunderts*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1994, Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 105, 471 p.

À paraître dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*.

Après avoir étudié la pauvreté à Bordeaux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans sa thèse de doctorat<sup>1</sup>, M. Dinges consacre sa thèse d'habilitation soutenue à l'Université de Mannheim en 1993 à l'honneur comme code de conduite au quotidien. En soi, ce sujet n'est pas neuf, comme l'auteur le reconnaît en introduction. Il a déjà suscité l'intérêt des anthropologues, des sociologues ou encore des linguistiques. Mais le dossier est ici ouvert et instruit à nouveaux frais dans le cadre d'un ambitieux chantier d'histoire urbaine : renouveler *l'Alltagsgeschichte* (l'histoire du quotidien), pour en faire une véritable anthropologie historique. M. Dinges reproche en effet à Marx et à Weber d'avoir considéré l'honneur dans sa seule dimension communautaire (noblesse, communauté de métier, société villageoise) alors qu'il offre à l'ensemble de la société et des relations interpersonnelles un code de conduite. D'où son choix d'une capitale, Paris, comme terrain d'observation, afin de faire la preuve que l'historien dispose à travers ce mode de régulation des rapports sociaux, à cheval sur le judiciaire et l'infrajudiciaire, la sphère privée et l'espace public, d'une clé de lecture efficace des ressorts et des tensions de la société urbaine d'Ancien Régime. Comme l'auteur aime à le répéter, l'honneur est un thème d'histoire urbaine.

Il se démarque également du capital symbolique de P. Bourdieu dont il conteste l'idée d'accumulation. L'honneur est une réputation dont l'intégrité est sans cesse menacée, dont les atteintes qui lui sont portées exigent une réparation matérielle. Les plaintes déposées auprès des commissaires au Châtelet de Paris, dont on connaît la richesse, constituent l'essentiel des sources mobilisées et complétées par une imposante bibliographie. Au sondage de surface dans l'océan de

---

<sup>1</sup> Martin Dinges, *Stadtarmut in Bordeaux (1525-1675). Alltag, Politik, Mentalitäten*, Bonn, 1988, 478 p.

la série Y des Archives nationales et au survol impressionniste de la capitale, M. Dinges a préféré resserrer la focale sur deux commissariats, les Halles et la Place Maubert, autour de deux tranches chronologiques : 1699-1703 ; 1760-1770. Chaque coupe donne lieu à l'exploitation d'un volume équivalent de matériaux. Les sources et l'institution font l'objet d'une présentation fine et stimulante. Elle débute par l'étude magistrale de la plainte déposée par Claude Pierre de Pourcheresse de Vertieres, Président à la Chambre des comptes de Franche-Comté, contre le maître maçon Delaforest, qui donne son titre à l'ouvrage. L'auteur montre comment un banal litige à propos de travaux de réparations impayés se transforme en un conflit d'honneur. Il dévoile ainsi au lecteur un « théâtre de l'honneur » avec ses lieux, ses mises en scène, ses acteurs, ses témoins, ses narrateurs, ses registres d'insultes et ses rebondissements. Les conflits d'honneur sont ritualisés car l'honneur est bien un code de conduite, une forme de contrôle social au quotidien ; la thèse est défendue et illustrée de manière convaincante.

La nature des sources retenues pose cependant un problème devant lequel l'auteur ne se dérobe pas. La plainte n'est pas le miroir fidèle du conflit d'honneur, la narration neutre et distanciée de l'affront fait à la réputation d'un tiers ; elle les stylise à destination de la police et des juges -procédé que l'on retrouve d'ailleurs également à partir des années 1770 dans les mémoires d'avocats destinés au tribunal de l'opinion<sup>1</sup>. Il faut donc non seulement rechercher d'éventuelles attestations médicales, en cas d'agression physique, pour rétablir les faits, mais surtout mettre au jour les structures des textes et décortiquer les techniques narratives destinées à convaincre les autorités, ce que l'auteur fait avec brio. Cette difficulté liée à la nature même de la source permet de montrer que les plaintes n'ont pas qu'une existence rhétorique ; elles recèlent et manifestent tout à la fois l'appropriation d'un code de comportements et des représentations. La question est d'importance : Que signifie la notion d'honneur pour les contemporains, protagonistes et témoins des conflits ? Quels enjeux cristallise-t-elle à leurs yeux ? Pour y répondre, M. Dinges met en œuvre, outre une impressionnante érudition qui sous-tend tout l'ouvrage, les écrits de Restif de la Bretonne de Louis-Sébastien Mercier, ce qui n'étonnera pas, les dictionnaires et le *Traité des injures dans l'ordre judiciaire* de l'avocat François Dareau (1785). Il en résulte que l'honneur est inséparable de l'apparence et de la

réputation qu'elle confère, que chacun a son honneur et que tout individu privé de réputation et d'honneur devient vulnérable. Tandis que la réputation a une fonction protectrice, même si, comme on l'a dit, elle doit être sans cesse entretenue, affirmée et illustrée, pour être reconnue d'autrui.

L'étude du corpus met alors en évidence les principaux enjeux des conflits d'honneur : les femmes et le mariage, les relations de voisinage, le crédit, le travail et la production de biens. Les hommes représentent respectivement deux tiers des plaignants et trois quarts des accusés. Ils se situent majoritairement entre le sommet des couches populaires et les strates intermédiaires de la société parisienne. Mais les femmes ne sont pas absentes des plaintes, elles en sont l'enjeu principal et glissent plus rapidement vers la violence que les hommes. Une évolution intéressante semble se dessiner entre les buttes témoins des années 1700 et 1760 retenues par M. Dinges, qui ne croit pourtant pas au recul de la violence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les conflits d'honneur portent désormais davantage sur le rang et les biens matériels que sur les femmes et les comportements sexuels.

Au total, M. Dinges nous livre une étude riche et solidement étayée. On appréciera l'index thématique, en revanche la traduction allemande systématique des plaintes, sans leur original en français, est dommageable car elle prive le lecteur de juger sur pièces les procédés rhétoriques savamment démontés par l'auteur.

---

<sup>1</sup> Voir récemment, Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres dans la France révolutionnaire*, trad. fr., Paris, Fayard, 1997, 384 p.

S. Annette Finley-Croswhite, *Henry IV and the towns. The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*. Cambridge studies in early modern history. Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1999. xiv + 219 pp. Tables, maps, graphics, notes, bibliography, and index.

Compte-rendu pour *History France*, 2001, sous le titre :

« Ralliement des élites municipales et constitution de réseaux de clientèles : la politique urbaine d'Henri IV (1593-1598) »

S. Annette Finley-Croswhite a repris le dossier de sa thèse de doctorat, *Henry IV and the towns : Royal Authority and Municipal Autonomy, 1589-1610*, soutenue à Emory University, en 1991, dont le thème lui avait été suggéré par le regretté J. Russell Major, pour livrer un essai stimulant sur les rapports complexes entre autorité royale et autonomie urbaine, la constitution de réseaux de clientèles citadines au cours des années cruciales où Henri IV après avoir été reconnu comme souverain légitime en 1589 par les villes royalistes, et avoir abjuré en 1593, doit encore rallier et réduire protestants déçus et ligueurs hostiles. Si le titre initial a été conservé, en revanche le sous-titre est devenu : *The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*, signe d'un resserrement de la problématique autour des enjeux de la légitimité politique, de l'étude des instances de légitimation mobilisées par le roi dans son dialogue difficile mais indispensable avec les villes, notamment ligueuses. La quête de légitimité crée un espace de dialogue, de négociations, de chantage parfois, entre le roi, ses représentants locaux et les élites urbaines. La relation patron-client est donc dès l'introduction au cœur de l'ouvrage. S. Annette Finley-Croswhite reprend à son compte la définition qu'en donne Sharon Kettering (une relation volontaire basée sur l'échange réciproque entre des participants de statut inégal)<sup>1</sup>, qu'elle préfère à la relation d'homme à homme entre maître et fidèle

---

<sup>1</sup> Sharon Kettering, *Brokers and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986, p. 33.



défendu par Roland Mousnier, qu'elle juge trop rigide et contraignante, et la notion *d'affinity* proposée par Mark Greengrass et Stuart Carroll qu'elle juge trop lâche<sup>1</sup>.

Ecartant délibérément Paris de son champ d'observation, l'auteur privilégie des études de cas provinciaux : Abbeville, Amiens, La Rochelle, Limoges, Montauban et Poitiers. Elle a effectué de nombreux séjours dans les dépôts d'archives municipales (Amiens, Montauban, Toulouse et Tours notamment) et départementales (Lot-et-Garonne, Somme, Tarn), d'où elle a retiré une ample moisson documentaire, complétée à Paris par des recherches dans le fonds français du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales. L'auteur a donc clairement le « goût de l'archive », pour reprendre l'expression d'Arlette Farge ; on peut seulement regretter que les références des pièces consultées à la Bibliothèque nationale soient incomplètes.

L'ouvrage est solidement structuré en huit chapitres. Après une présentation rapide de la France des décennies 1580 et 1590, objet du premier chapitre, S. Annette Finley-Croswhite étudie les différents dispositifs mis en œuvre par Henri IV, son entourage et ses relais locaux pour asseoir sa légitimité et son autorité : la constitution, l'entretien et l'élargissement d'une clientèle royale parmi les élites urbaines (chapitre 2) ; l'entrée solennelle (chapitre 3) ; les franchises municipales des villes ligueuses (chapitre 4), royalistes et protestantes (chapitres 5) ; l'intervention du roi dans l'élection des officiers municipaux (chapitre 6) ; la réaction du roi aux émeutes antifiscales (chapitre 7) et aux difficultés financières des villes (chapitre 8). Une réflexion de synthèse sur Henri IV, l'autonomie urbaine et l'absolutisme français conclut l'ouvrage.

Avec la capitulation d'Amiens en 1594, S. Annette Finley-Croswhite entre d'emblée au cœur de sa problématique, en étudiant la constitution d'une clientèle royale dans une ville ligueuse. Elle montre que le noyau dur identifié en 1588 sous Henri III n'a guère varié. Mais Henri IV y agrège des ralliés et d'anciens ligueurs qui ont senti le vent tourner et pensent à préserver leur avenir politique local. Pourtant, la présentation des réseaux amiénois royaliste (Augustin de Louvencourt) et ligueur (Vincent Le Roy) n'emporte pas totalement l'adhésion. Etre apparenté, allié ou en affaire avec un royaliste notoire ne signifie pas *ipso facto* qu'on relève de son réseau.

---

<sup>1</sup> Mark Greengrass, "Noble Affinities in Early Modern France : The Case of Henri I de Montmorency, Constable of France", dans *European History Quarterly*, 16 (1986), p. 275-

Les familles sont divisées, les alliances fragiles, les rapprochements parfois de circonstance. L'auteur est bien obligé d'en convenir. L'anoblissement en 1594 pour service rendu à la cause monarchique ne saurait être considéré comme une preuve absolue, puisque certains ligueurs ralliés de la dernière heure en bénéficient. Surtout, on saisit mal les étapes de la constitution du réseau -dont l'usage est par trop métaphorique et dont la représentation graphique n'arrive pas à restituer l'intensité, la fréquence des sollicitations, et l'ampleur des transactions. Stuart Carroll est plus précis et convaincant dans son étude de la construction, de la structure et de l'évolution des réseaux ligueurs qui s'organisent autour des ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf en Normandie dans sa thèse sur *Noble Power during the French Wars of Religion. The Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, soutenue en 1993 à l'Université de Londres, publiée en 1998 dans la même collection des *Cambridge Studies in Early Modern History*<sup>1</sup>, et que S. Annette Finley-Croswhite ne cite pas. La notion d'affinité que conteste l'auteur, on l'a dit, permet malgré son caractère commode voire flou dont on convient volontiers, d'insister sur l'existence de véritables nébuleuses. Les actes du colloque Laon, 1594 : *Henri IV, la Ligue et la Ville*<sup>2</sup>, auraient également permis d'utiles comparaisons pour la même année, 1594, dans la même aire géographique, la Picardie, et au-delà.

Manquent aussi les références aux travaux français récents sur les réseaux sociaux à l'époque moderne, les officiers dits « moyens »<sup>3</sup>, et la micro-histoire<sup>4</sup>- bien que l'auteur s'en revendique ponctuellement- qui auraient permis de nourrir la réflexion sur les réseaux clientélares. Comment s'opère la sélection des clients royaux parmi les élites urbaines mises en concurrence ? Les critères sont-ils

---

311 ; Stuart Carroll, "The Guise Affinity and Popular Protest during the Wars of Religion", dans *French History*, 9 (1995), pp. 125-152.

<sup>1</sup> Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion. The Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge Studies in Early Modern History, 1998, 298 p.

<sup>2</sup> *Laon, 1594. Henri IV, la Ligue et la Ville*, Actes du colloque organisé par la Société historique de Haute-Picardie (19-20 novembre 1994), Axona, *Mémoires et documents sur l'Aisne*, Laon, 1996, tome 1.

<sup>3</sup> Voir notamment Michel Cassan (éd.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne: pouvoir, culture, identité. France, Angleterre, Espagne*, préface de Yves-Marie Bercé. Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998, 399 p. et l'introduction générale de Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu (éd.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime. Amériques-Pays ibériques*, Paris, CNRS éditions, 1998, 267 p.

<sup>4</sup> Jacques Revel (éd.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Le Seuil, Hautes Études, 1996, 243 p.

identiques en 1589, après 1593 et après 1598 ? Le choix se révèle-t-il pertinent ? Comment paralyser et parasiter un réseau adverse ? La révolte des Pancartes à Poitiers et surtout à Limoges en 1601-1602 prouve que la question méritait d'être posée. Car la faiblesse même conjoncturelle des relais royaux ou leur manque de légitimité auprès de la population, fragilisent par ricochet l'autorité royale au point d'obliger le roi à intervenir directement, par la force, dans la cité.

Dès lors, le peuple urbain méritait sans doute également davantage d'attention. Car la quête de légitimité d'Henri IV passe aussi par l'adhésion, y compris affective, de la population à son roi. L'étude des relais et des médiateurs entre le roi, ses officiers et les élites urbaines, doit donc être complétée par celle des médiateurs et des échanges entre la *major et sanior pars* et les strates sociales inférieures. Comment l'adhésion de la population est-elle recherchée ? obtenue ? maintenue ?

S. Annette Finley-Croswhite montre de manière convaincante, après d'autres, comme Robert Descimon qu'elle cite<sup>1</sup>, qu'Henri IV intervient dans la vie municipale (notamment dans les processus électoraux) de manière limitée et pragmatique, au cas par cas, lorsque le maintien de l'autorité monarchique l'exige. Loin de vouloir faire « mainmise sur les villes » (Jean-Pierre Babelon), ou de mettre en œuvre un grand dessein absolutiste, Henri IV se montre respectueux de leurs privilèges, et sa propagande a d'ailleurs beau jeu d'accuser les Ligueurs en détresse financière de vouloir au contraire les rogner. Les entrées royales, le cas d'Abbeville est étudiée avec une grande minutie (chapitre 2), visent également au respect scrupuleux de la tradition : la continuité monarchique est mise en scène. Les entrées constituent bien un élément essentiel du dispositif de légitimation politique et d'adhésion affective du corps urbain au roi. Après avoir fait preuve de clémence, accueilli et récompensé les ralliés, Henri IV, sous les traits d'un nouveau Moïse ou d'un nouveau Clovis, investit l'espace public pour dialoguer avec la cité repentie, et afficher son adhésion au catholicisme.

Au final, cet essai s'inscrit dans la révision historiographique du règne d'Henri IV entamée depuis deux décennies et concourt avec d'autres travaux anglo-saxons, ceux de Philip Benedict, Robert Harding, Mack P. Holt, notamment, à éclairer la

---

<sup>1</sup> Robert Descimon, « L'échevinage parisien sous Henri IV (1594-1610). Autonomie urbaine, conflits politiques et exclusives sociales », dans *La Ville, la bourgeoisie et la genèse de l'Etat moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1998, pp. 113-150.

complexité d'un règne où selon le mot d'Emmanuel Le Roy Ladurie, « rien n'est simple ».

## table des matières

### Avertissement

I	Sociabilité maçonnique, sociabilité académique	p. 3
	L'ouverture d'un horizon académique : Académiciens et francs-maçons messins au XVIII <sup>e</sup> siècle	p. 5
	« Une école pour les sciences ». Le collège des Philalèthes et la tentation académique des élites maçonniques lilloises à la fin de l'Ancien Régime	p. 19
	Des Lumières à la Restauration. La tentation académique et l'exigence d'utilité publique des élites maçonniques arrageoises au XIX <sup>e</sup> siècle	p. 44
	Le laboratoire d'une sociabilité savante « régénérée »	p. 58
II	Relations maçonniques internationales et médiations culturelles	p. 70
	Le Grand Maître marquis de Gages et les relations maçonniques gallo-belges au XVIII <sup>e</sup> siècle	p. 71
	Le cosmopolitisme des Lumières à l'épreuve : la <i>Réunion des Étrangers</i> à l'orient de Paris de la fin de l'Ancien Régime au Premier Empire	p. 81
	Les voyages des francs-maçons : une institution européenne au XVIII <sup>e</sup> siècle	p. 112
III	Une sociabilité en mutation, miroir d'une société en mouvement	p. 131
	Le noble franc-maçon : un « modèle sociable »	

dans la France des Lumières ?	p. 132
La sociabilité maçonnique à l'heure des notables et des capacités. Jalons pour l'étude d'une mutation décisive	p. 146
La franc-maçonnerie calaisienne du siècle des Lumières revisitée (1784-1800)	p. 163
« Il est midi, Vénérable Maître ». Le temps d'Hiram ou les rythmes de la sociabilité maçonnique au XVIII <sup>e</sup> siècle	p. 190
Lumières maçonniques et christianisme	p. 208
Les métamorphoses de la philanthropie maçonnique des Lumières au Samu social : naissance d'une culture politique	p. 223
La ville en jeu. L'évolution des jeux d'adresse à la fin de l'Ancien Régime : un processus de folklorisation et de marginalisation sociale ?	p. 235
Les Nobles Jeux d'arc à la fin de l'Ancien Régime : miroir d'une sociabilité en mutation	p. 251
 IV Franc-maçonnerie, pouvoir et Révolution française	 p. 265
Les loges maçonniques littorales face à la politique centralisatrice des obédiences parisiennes au XVIII <sup>e</sup> siècle	p. 266
De l'opportunité d'être politiquement et socialement corrects. Les francs-maçons, l'Etat et la société d'ordres au XVIII <sup>e</sup> siècle	p. 280
Le réveil des structures maçonniques locales sous le Directoire et au début du Consulat	p. 308
<i>Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789 démasqués.</i> Discours de persécution et crimes d'indifférenciation chez F. N. Sourdat de Troyes	p. 333
The Masonic Cosmopolitan Brotherhood and Scenarios of the Conspiracy Theory in the Eighteenth through the Twentieth Centuries	p. 351

V	Divers	p. 355
	<i>La Saint-Barthélemy des patriotes</i> , sentiment de persécution et signes victimaires chez Agrippa d'Aubigné et Jacques-René Hébert	p. 356
	Sélection parmi les 45 articles rédigés pour l' <i>Encyclopédie de la Franc-maçonnerie</i>	p. 364
	Comptes rendus	p. 412